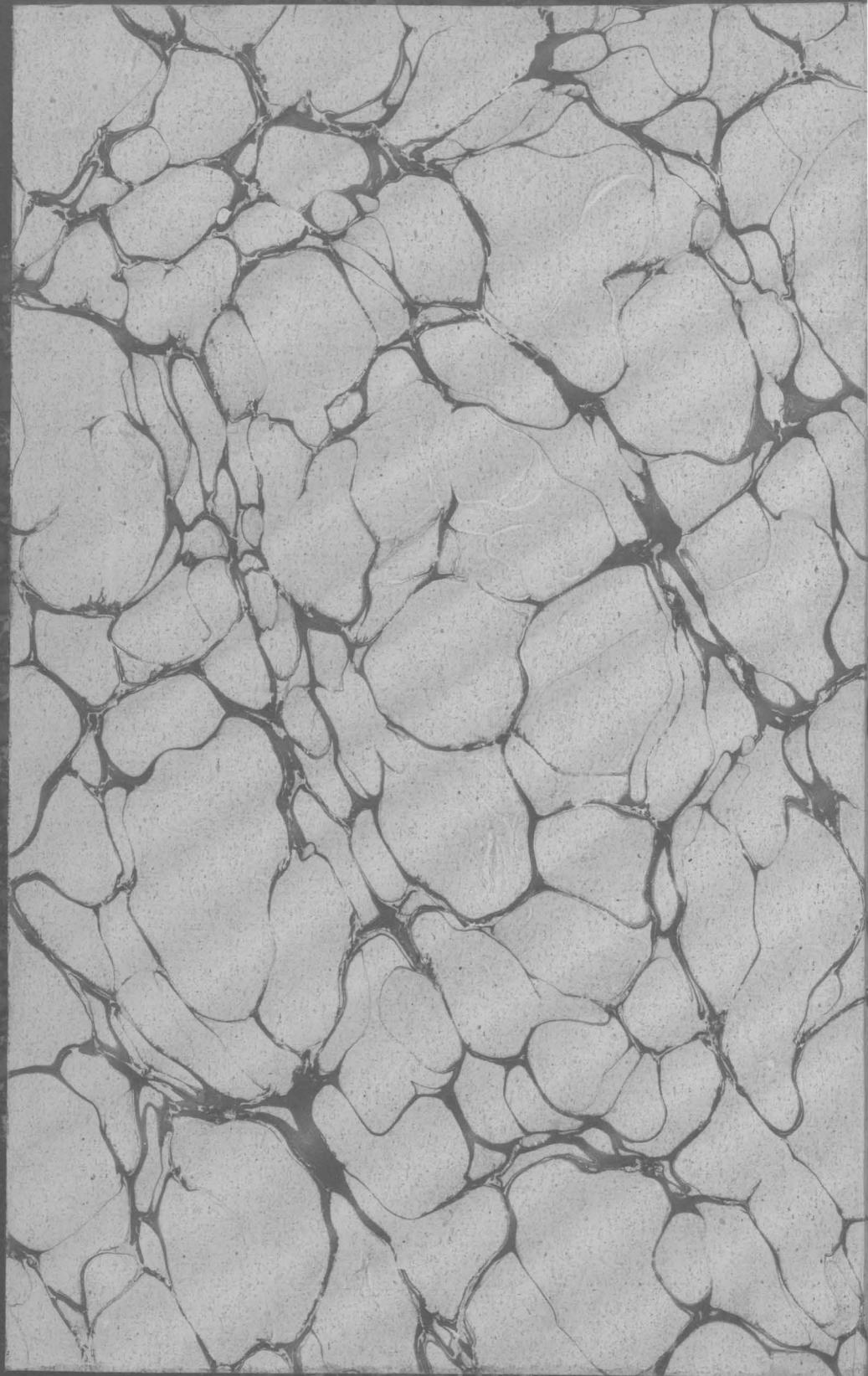
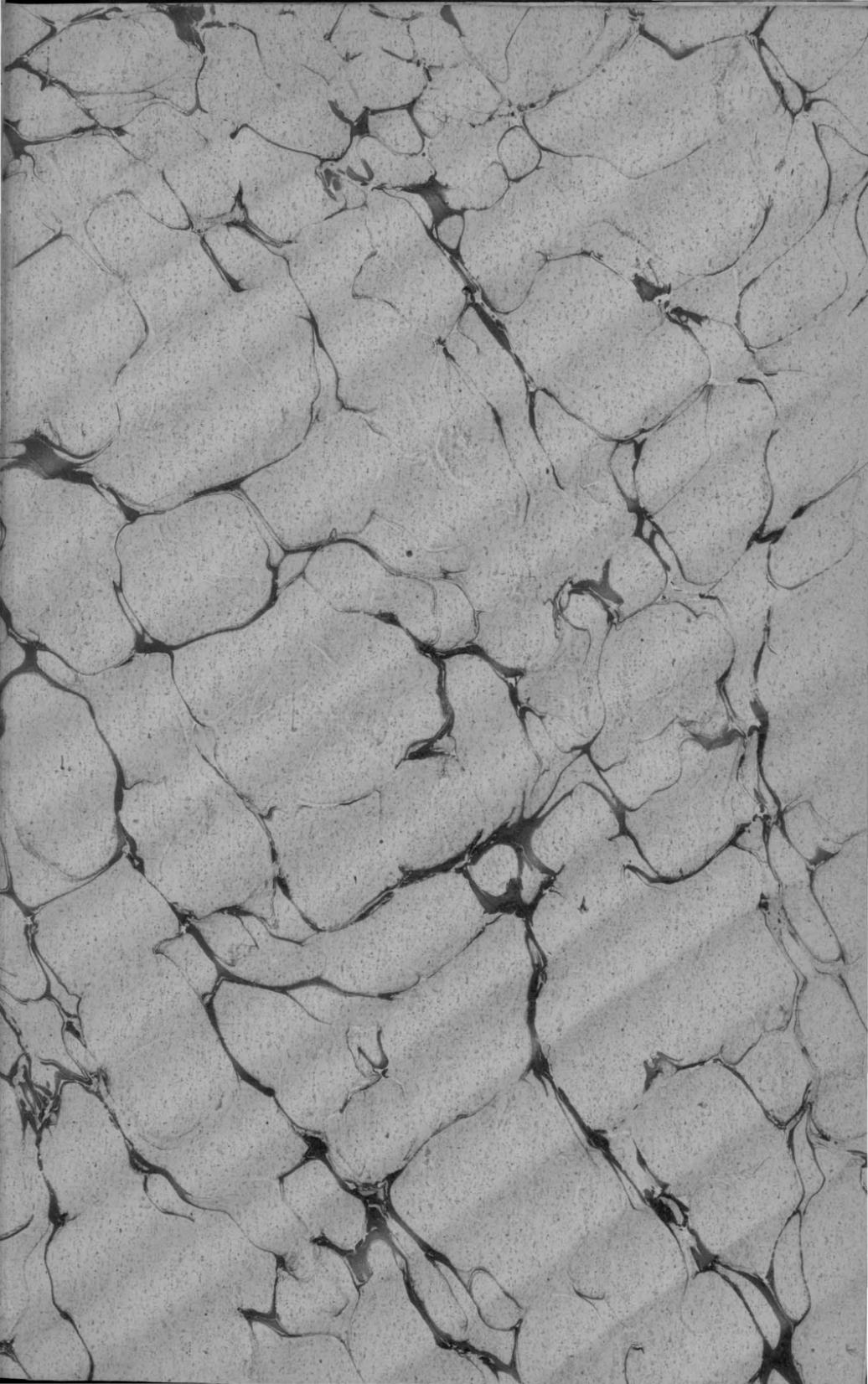


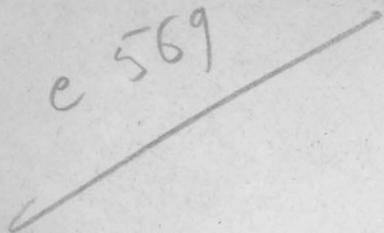
ILLES

1805





e 569



A Monsieur Dupuy photographe
hommage amical et f. de
l'auteur. Médus, 5, Quai Richemont Metz
Lefèvre

LETTRES

SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

LETTRES

ADRESSÉES AUX PERSONNES SYMPATHIQUES

AUX IDÉES

SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

PAR M. MÉDIUS

LE MOYNE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite
ancien élève de l'École Impériale Polytechnique

Auteur de : CALCULS AGRONOMIQUES ET CONSIDÉRATIONS SOCIALES ;
BARONNIE D'ASILE ; DOCTRINE HIÉRARCHIQUE FUSIONNAIRE ;
CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ VÉRIDIQUE, JUSTE,
AFFECTIVE ET LIBRE.

Nihil humani a me alienum.



PARIS

Librairies de la Renaissance, 5, rue de la Banque; des Sciences
sociales, 15, rue des Saints-Pères.

Librairie E. GALETTE, 41, rue Mazarine.

METZ

LIBRAIRIE LINDEN, RUE DU FAISAN, 42;

Et chez l'auteur, M. MÉDIUS, 5, quai Richepanse.

1865.



CB 1975/2

222

LETTRES

ADRESSEES AUX PERSONNES SYMPATHIQUES

PAR LE COMITE

SOCIALES ET PROVINCIALES

PAR M. METZ
LE COMITE DES SOCIÉTÉS SYMPATHIQUES ET PROVINCIALES

METZ. — IMP. GANDEL ET P. DIDON, PLACE SAINT-LOUIS, 8.



cette réunion restreinte, conduisent à des considérations générales applicables aux plus vastes Empires.

Elles fournissent encore un lumineux point de vue pour la philosophie de l'histoire.

Puis, lorsqu'on tient le fil des lois selon lesquelles s'opère l'évolution des sociétés humaines, on arrive, par de nouvelles déductions, à un système *théosophique*, et à des croyances sur la destinée de notre Ame en harmonie avec les desseins providentiels qui régissent l'humanité

Tel est le cycle que j'ai parcouru. Ainsi donc j'ai la prétention d'avoir esquissé une œuvre embrassant toute la philosophie sociale, humanitaire et providentielle.

Ajoutons encore que je n'ai pas voulu traiter cette philosophie, sans montrer les rapports qu'elle a avec les autres sciences et que j'ai, en conséquence, esquissé un Classement encyclopédique de l'ensemble des connaissances humaines.

II.

J'ai hésité si je partagerais cette grande étude philosophique en une série d'opuscules distincts, ou si je ne ferais qu'un seul ouvrage contenant tout l'ensemble. — Je me suis décidé pour ce dernier parti; mais il serait facile de découper, dans mon volume, des fragments avec lesquels on formerait, par exemple, les dix petits traités suivants :

- 1° Traité du classement encyclopédique des connaissances humaines.
 - 2° Système de théosophie et de psychosophie : facultés et destinées de l'âme.
 - 3° Philosophie de l'histoire (Chronosophie).
 - 4° Traité du classement hiérarchique selon l'ancienneté et des allocations tontinières qu'il comporte.
 - 5° Traité du microcosme et de l'organisation *hiérarchique fusionnaire* selon le mérite. — a) microcosme simplement hiérarchique; b) microcosme sociétaire.
 - 6° Traité de la divulgation véridique.
 - a) divulgation véridique des intérêts matériels; des fortunes, revenus et dépenses, évaluation véridique des propriétés. — Impôts de justice distributive. — Échanges et négociations véridiques.
 - b) divulgation véridique des mœurs.
 - 7° Traité de la propriété dans le *microcosme sociétaire*. — Propriétés privées et propriétés collectives actionnaires. — Capitaux, crédits, transmission des fortunes.
 - 8° Traité de la répartition des produits annuels dans un microcosme sociétaire.
 - 9° Traité de l'évaluation des produits. — Détermination véridique de toutes les valeurs, et du bénéfice normal d'une entreprise industrielle.
 - 10° Traité de la rénovation des théories morales et des croyances religieuses, en rapport avec les penchants instinctifs et les aspirations de l'homme.
- J'ai renoncé aux opuscules séparés, parce que cela m'entraînait à deux ou trois fois plus de pages que n'en contient le volume actuel, où toutes les matières sont fondues en une seule masse. En effet

beaucoup de choses auraient dû être répétées dans plusieurs traités, à raison de l'étroite connexion de toutes les théories dont l'ensemble constitue la PHILOSOPHIE sociale, humanitaire et providentielle. — Il fallait d'ailleurs me soustraire à l'obligation fiscale de faire timbrer ceux de ces petits traités qui auraient eu moins de 160 pages (10 feuilles).

III.

L'ouvrage que je présente au public est, dans son but essentiel, un traité des progrès et améliorations sociales. — Et les principales améliorations que j'ai exposées sont relatives, savoir :

Au régime du travail, — à la création de coutumes véridiques, — à la famille, — à la propriété et à la transmission des fortunes, — aux mœurs et à la vraie morale expansive des facultés de l'homme, etc.

J'ai insisté aussi sur les améliorations concernant le système des impôts; car il me semble qu'un gouvernement peut, en cherchant à rendre des services au public, réussir, comme tout négociant, à se faire remercier, et non pas maudire, par tous ceux qui contribuent à lui faire un gros revenu. — Je veux, d'ailleurs, que mes impôts, librement acquittés, aient un but moralisateur¹.

¹ Ainsi j'établis l'impôt sur EXCÉDANT de fortunes qui, ainsi que l'impôt sur capital de M. E. de Girardin, procurerait cet effet très-

Je m'attends que des gens, qui se seront contentés de lire superficiellement quelques phrases de cet écrit, diront qu'il a pour tendance d'arriver aux améliorations par la *voie autoritaire*, tandis que le parti libéral préfère les obtenir par des moyens démocratiques, sans aucun sacrifice de la liberté.

Permettez-moi de trouver cette critique mal fondée : car elle suppose qu'il faille choisir forcément entre les deux principes exclusifs, liberté et autorité. — Quant à moi, je crois possible la conciliation de l'unité de direction avec la plus grande expansion des autonomies individuelles et de leurs variétés d'actions.

Le gouvernement d'une société n'est pas nécessairement un despotisme imprimant, de force, telle impulsion. Il peut être une boussole prévoyante indiquant la meilleure direction à suivre pour contenter la généralité des intérêts, et s'en rapportant aux individus qui obéiront presque toujours spontanément.

D'un autre côté la croyance que la résultante de tous les intérêts individuels, agissant chacun à sa guise, procure infailliblement le plus grand avantage général est une grande erreur. — Ce *laisser-faire* démocratique, crée mille tiraillements et chocs anarchiques plutôt que l'harmonie.

moral : la divulgation véridique des fortunes. C'est un impôt que l'on paierait librement, comme on paye les *primes d'assurances*. J'établis aussi l'impôt sur EXCÉDANT de dépense, qui exercerait une influence morale pour faire vivre chacun selon son rang.

Écartons de nos considérations les sociétés actuelles héritières d'une foule de vieux abus; mais imaginons que nous avons à créer une société nouvelle, un microcosme social. Alors nous concevrons une autorité directrice qui ne se donnera pas la tâche difficile de gêner l'essor des diverses spontanéités individuelles; mais qui préférera, au contraire, se donner le beau rôle de le favoriser.

Au lieu d'imposer des entraves et d'être despotique, il conviendra à cette autorité d'applanir les difficultés et d'être tutélaire. — Habituellement elle laissera faire. Lorsque cela sera nécessaire, elle prêtera son appui à ceux qui en auront besoin. Enfin elle interviendra surtout pour prévenir les conflits et apaiser les dissensions individuelles.

Voilà ce que notre ouvrage indique comme réalisable, à l'aide de l'institution de la hiérarchie fusionnaire.

IV.

J'applaudis à la devise: liberté, égalité, fraternité, adoptée par le libéralisme démocratique; mais à condition cependant que ces trois termes seront sagement interprétés.

Ainsi permettez-moi de supposer, parfaitement entendu, que la *liberté* doit être harmonisée avec l'unité de direction; car sans cette condition la liberté dérive en anarchie, et l'anarchie engendre les plus intolérables despotismes.

Que l'égalité ne doit exister qu'au point de départ, comme le moyen d'arriver à l'inégalité selon le mérite; — d'arriver, par la justice distributive, à rémunérer, à classer, chaque individu en raison des services qu'il a rendus aux autres.

Que la fraternité ne consistera pas en de vaines prédications de paix et de concorde qui n'empêchent point les dissentiments et les guerres, soit d'intérêts soit d'amour-propre; qu'elle tendra : 1° à établir l'association des intérêts distincts, sans autoriser le communisme égalitaire, qui serait la confusion de ces intérêts; 2° à provoquer l'expansion des divers penchants affectifs sources de tous les dévouements spéciaux, et à la suite desquels vient naturellement le sentiment de philanthropie générale ou de fraternité.

Je fais un si grand cas de la liberté, que je prétends qu'un des mérites de mes théories est précisément de prouver que la hiérarchie fusionnaire (c'est-à-dire la hiérarchie constituée d'après les sentiments affectifs des humains, et notamment de façon à fusionner les deux sexes sur un pied de parfaite égalité) fait naître non-seulement l'unité de direction sociale, mais encore procure à chaque autonomie individuelle, l'appui des autres autonomies. — De sorte que, dans ce régime, les individus auront, en outre de la plus grande liberté en droit, les facilités pratiques (les crédits,

par exemple , pour ce qui concerne les entreprises industrielles) nécessaires pour que leur liberté se réalise en fait.

J'ajoute enfin, que si dans le microcosme un chef préside, pour le bon ordre , à la répartition de tous les avantages que l'association collective peut procurer aux individus, cependant l'opération est faite par les intéressés eux-mêmes, organisés hiérarchiquement et de façon que les personnes d'élite se trouvent à la tête de chaque classe sociale. — C'est ce que les détails contenus dans l'ouvrage auront à prouver.

V.

Je suis très-partisan de la *démocratie* lorsqu'elle marche pacifiquement vers l'*association des humains*. Mais je cesse de lui être sympathique lorsqu'elle s'égare, en jetant des brandons de discordes révolutionnaires, et en voulant résoudre les questions par la violence, plutôt que par la science et la conciliation. — On la voit trop souvent créer l'isolement, la désunion, l'antagonisme, avec l'intention de favoriser l'autonomie des individus.

D'un autre côté je suis partisan de l'*aristocratie* lorsqu'elle n'est fondée que sur le mérite personnel, et dans un milieu où elle se mettrait naturellement à la tête des grandes entreprises, de sorte que son ascendant moral et ses richesses recevraient un emploi utile et louable. L'éparpillement des ri-

chesses est une chose aussi funeste que leur concentration exagérée.

La formule — liberté, égalité, fraternité — par laquelle les peuples modernes expriment leurs aspirations, ne mentionne ni les droits sacrés que donne le travail, ni le devoir de travailler dont ne doivent pas être exemptés même ceux pour qui, à raison de leur fortune, le travail n'est pas une nécessité. — Mais c'est que l'organisation du travail est une utopie chimérique dans l'état actuel de la société. Dans le microcosmè cette organisation du travail n'a rien d'impossible, par conséquent on pourra y admettre une *déclaration des droits et des devoirs du travail*.

Je regrette aussi que la formule démocratique ne mentionne pas la *divulgation véridique*, qui est certainement la plus sainte des aspirations sociales, la plus importante des qualités qu'on puisse souhaiter à toute société. — C'est à mesure que les humains sauront rendre leurs relations plus véridiques, qu'ils acquerront, par surplus, la liberté la plus étendue, et bien d'autres avantages. — Mais il faut reconnaître, hélas, que le courant des tendances actuelles est tout au contraire pour les dissimulations mensongères, soit dans les mœurs, soit dans les affaires industrielles¹. Cette

¹ Je puis admirer l'étendue et l'activité de nos entreprises industrielles, tout en trouvant qu'elles constituent aujourd'hui la plus vaste des *fibusteries*. Les principaux vices de ce régime sont: les titres au porteur; le secret des négociations de bourse; les grandes

gangrène de dissimulation, dont les sociétés modernes sont infectées, sans se douter du mal qu'elle leur fait, elles en ont hérité du moyen âge; car dans l'antiquité païenne, l'existence était grandement publique et non pas murée.

J'ai dit ci-dessus, que les aspirations sociales devaient être non pour l'égalité, proprement dite, mais pour les *inégalités selon le mérite*. Il est inutile d'insister davantage sur cette question d'exactitude dans l'expression d'une pensée libérale. Mais faisons observer que notre microcosme procure *immensément plus d'égalité* que la démocratie, préoccupée de politique, n'ose en demander. Exemples: égalité de droits entre les deux sexes. Égalité des enfants en supprimant la distinction des légitimes et illégitimes. Tendance à la suppression ultérieure de la domesticité. Égalité générale par le rapprochement des classes et catégories sociales,

compagnies formées d'une multitude de petits actionnaires qui ne se connaissent pas entre eux, qui ne s'intéressent pas directement à l'affaire et à sa permanente prospérité, mais bien plutôt à ses fluctuations qu'ils espèrent deviner au jour le jour et sur lesquelles ils spéculent, — les uns en dupes, les autres avec quelques informations plus ou moins bonnes.

C'est dans ces vices qu'il faut rechercher la principale cause des crises financières, au sujet desquelles une *enquête* est ouverte, et pour lesquelles on a proposé bien des palliatifs illusoire, tandis qu'on semble s'être entendu pour passer sous silence le remède le plus efficace, à savoir: la suppression des titres au porteur, et la divulgation des marchés faits à la Bourse.

tandis qu'aujourd'hui, moins on reconnaît de différences officielles plus les coutumes établissent des démarcations de fait, et des distinctions factices.

Il y a des raisons pour que ces habitudes de désunion entre concitoyens civilement égaux, n'existent pas dans le microcosme, tandis qu'aujourd'hui la moindre différence de fortune ou de position leur sert de prétexte. — Nous prétendons faire servir les sentiments de gloire, je dirai même d'amour-propre et de vanité (qui *divisent* aujourd'hui, et entraînent les individus à la ruine par des dépenses exagérées), à *maintenir* l'union entre toutes les personnes des deux sexes qui composeront le microcosme hiérarchique.

Une loi *d'égalité* qui me paraîtrait excellente, à moi qui ne voit de progrès sociaux qu'avec le dogme « des inégalités conformes aux mérites », c'est que tous les citoyens fussent soumis, comme les ouvriers, à l'obligation du *livret* (ou de *cartes* servant à manifester leur identité). C'est une mesure que M. E. de Girardin a proposée à plusieurs reprises et avec insistance ; mais on a vu chaque fois, qu'elle déplaisait aux meneurs du parti démocratique, qui, cependant, s'obstinent à ne pas vouloir de classes sociales officiellement reconnues ?

En ce qui concerne la *liberté*, non-seulement je ne la sacrifie pas à l'autorité ; mais j'entre beaucoup plus avant dans les progrès radicaux que pas un

des publicistes et économistes du parti libéral. Et cependant, dans le microcosme, l'autorité jouit aussi de son autonomie propre et n'est pas sacrifiée aux autonomies individuelles. — Mais il n'y a que la lecture attentive de l'ouvrage qui puisse justifier toutes ces propositions.

VI.

On conçoit que les peuples durent se préoccuper, avant tout, d'obtenir la liberté, lorsqu'ils étaient sous le joug du despotisme, et qu'ils demandèrent l'égalité lorsque la société était partagée en différentes castes. — La devise liberté, égalité, fraternité, est donc un cri d'opposition contre des abus, plutôt qu'un symbole indiquant aux peuples ce qu'ils ont à faire pour atteindre aux plus hautes destinées.

L'accord des spontanéités individuelles et de l'unité de direction, exprime une idée plus complète que le simple mot : liberté. — Le classement des inégalités selon le mérite, exprime une idée plus

² Citons comme splendides progrès en liberté : 1° l'option des travaux offerte aux ouvriers ; 2° les impôts acquittés volontairement ; 3° les enfants exemptés de l'emprisonnement dans le collège, car leur éducation se fera dans les ateliers du microcosme selon leurs aptitudes, et sans les sévrer de la sollicitude maternelle ; 4° la liberté des mœurs pourvu qu'elles soient véridiques, et que tous les liens affectueux qui peuvent s'établir entre individus de différentes classes, concourent à faire naître la *fraternité* générale au sein de la hiérarchie fusionnaire ; 5° l'affranchissement de la servitude qui nous est imposée par certains usages absurdes, par exemple, en fait de modes et de vêtements, etc., etc.

exacte que le mot égalité. — L'expansion des sentiments affectifs, exprime une idée plus providentielle que le mot fraternité; car c'est l'idée de l'amour universel dans toutes ses manifestations.

Je l'ai déjà dit, obtenez la divulgation véridique et vous aurez par surcroît: non-seulement la liberté, l'anéantissement de tous les despotismes, mais encore la probité, enfin tout ce qui rendra les relations des hommes sûres et agréables. — A la suite du régime véridique vous établirez facilement la justice distributive, et votre société enfin ne sera pas seulement véridique, elle sera: véridique, juste, affective, travaillante et libre.

Le libéralisme démocratique professe encore un principe incontestablement vrai lorsqu'il dit que le gouvernement doit être une émanation et une représentation de la volonté générale et des intérêts de tous. Que cette volonté, ces intérêts, ne peuvent se manifester que par des élections. Que c'est donc aux scrutins qu'il faut avoir recours pour constituer la hiérarchie sociale, et déterminer les magistrats de tous rangs dans lesquels on aura confiance.

Je conviens que ces principes sont justes, mais en ajoutant qu'on ne sait les appliquer que d'une manière fautive. On n'a pas encore su trouver, dans la société actuelle, un système d'élection parfaitement sincère et éclairé. On ne peut pas éviter

que les votants ne soient trop souvent des aveugles qui marchent au hasard, ou même conduits par l'intrigue. — Notre ouvrage montre que, dans le microcosme social, les élections seront une manifestation des sympathies des individus. Mais lorsque l'on aura réussi à organiser, à l'aide des penchants affectifs (affectueux), des élections intérieures exemptes des imperfections inévitables dans les élections politiques actuelles, on trouvera ensuite assez facilement le moyen de perfectionner celles-ci.

VII.

Je devrais peut-être me borner à renvoyer le lecteur à la 4^e lettre, où j'explique comment sera formée, et comment se perpétuera la hiérarchie fusionnaire du microcosme. Disons cependant ici que deux principes lui servent de base. — 1^o Les deux sexes interviennent réciproquement, d'une manière alternative et avec les mêmes droits, dans le mécanisme électoral. — 2^o C'est un groupe de quatre personnes librement assorties qui choisit et désigne, hors de son sein, celui qui mérite d'être élevé d'un rang.

Je n'insiste pas ici sur la manière d'appliquer le premier principe, mais je puis dire quelques mots qui expliquent comment le second serait susceptible de fonctionner même dans des élections où n'interviendraient que des individus du sexe masculin.

Supposons une population de quatre millions d'hommes, ils se formeront en un million de groupes amicaux qui feront chacun une nomination. Voilà un million d'individus élevés d'un échelon. En continuant cette formation successive des groupes *amicaux de quatre*, on obtiendrait 250,000 pour le nombre des individus élevés au 2^e échelon, et 62,500 pour ceux élevés au 3^e échelon.... Ainsi de suite.

Reprenons, en ordre inverse, ces déductions chiffrées, et supposons qu'il s'agit d'obtenir une chambre de 500 députés. — Il faudra 500 groupes électoraux qui, à 4 individus chacun, font un total de 1,200 électeurs de première classe.

La classe éminente peut être supposée de 400 personnes, savoir: les 500 députés élus, plus 100 individus investis des hautes fonctions gouvernementales. — Au-dessous de cette classe suprême nous avons la première classe contenant, disons-nous, 1,200 individus.

Mais ces 1,200 sont eux-mêmes choisis et élus par 1,200 groupes amicaux, soit 4,800 individus qui formeront la deuxième classe *sociale* ou *électorale*.

— Ces 4,800 proviennent aussi d'élections sympathiques qui supposent une troisième classe électorale de 19,200 individus. — La 4^e classe électorale sera de 76,800; la 5^e, 307,200; la 6^e, 1,228,800; enfin la 7^e, 4,915,200, c'est-à-dire à peu près toute la

population française mâle et recommandable par de l'instruction.

Un tel système électoral ne serait-il pas applicable, sinon à l'armée, du moins à la garde nationale?

Reprenons les chiffres précédents, mais en transformant les dixaines en unités, et en ne faisant que quatre classes. Nous obtenons, savoir : 4 individus (un plus 3) de rang supérieur ; 12 de première classe ; 48 de deuxième ; 192 de troisième ; enfin 768 de quatrième classe. — Total 1,024 citoyens majeurs.

Telle serait, je suppose, la composition d'un bataillon de garde nationale, ou de toute autre corporation.

Observons que le chiffre de 1,024 citoyens majeurs, correspond à une population de 3,200 personnes, — lorsqu'on ajoute 1,024 femmes, et 1,152 enfants et jeunes gens de moins de 21 ans.

Voilà comment nous arrivons à un type de microcosme hiérarchique. On peut, bien entendu, obtenir d'autres types en diminuant ou en augmentant proportionnellement les nombres ci-dessus. Ainsi, par exemple, en les réduisant de moitié on a une population de 1,600 personnes encore suffisante pour établir d'assez favorables relations hiérarchiques ; en les doublant, on a la population de 6,400 qui doit, selon moi, donner les meilleures conditions d'harmonie sociale.

On ne manquera pas d'objecter à ce qui précède que le système des élections successives, échelonnées, à plusieurs degrés, a été depuis longtemps examiné, même essayé, et finalement abandonné. Je réponds que les élections, à plusieurs degrés, jusqu'ici proposées, n'étaient pas combinées de façon à faire naître des liens affectueux entre les citoyens, tout au moins à resserrer ceux existants. En un mot, à former des *groupes amicaux*, des clientèles sympathiquement attachées au *patron* qu'elles auront choisi. — Si je m'écarte des théories démocratiques, c'est que je leur trouve le tort de considérer l'homme comme une sorte d'automate, et de se préoccuper trop exclusivement de droits et de devoirs abstraits, conventionnels et politiques, sans penser qu'il faut surtout donner satisfaction aux penchants naturels et instinctifs de l'humanité. — Au surplus je conviens que le système d'élections exposé ci-dessus reste encore défectueux, parce qu'il ne pivote que sur un seul sexe. La Providence n'a pas pu vouloir qu'une bonne organisation sociale fut possible, tant que la femme restait, sinon esclave de l'homme, du moins son inférieure en droits. Il faut donc voir dans mon ouvrage (lettre 4^e) comment je fais concourir les deux sexes à l'organisation hiérarchique fusionnaire.

Voir aussi comment je m'y prend pour compléter le système hiérarchique fusionnaire, en partageant

chaque classe en deux catégories, (l'une du tiers, l'autre des deux tiers) dont la première est une catégorie d'élite contenant les candidats proposés pour l'avancement.

Dans toute assemblée délibérante, certains membres exercent une légitime influence sur quelques-uns de leurs collègues. C'est le talent oratoire de l'un, ou bien la science administrative d'un autre qui motivent sa puissance d'entraînement. Mais ces forces morales latentes seraient exprimées ostensiblement et précisées, si l'assemblée adoptait le procédé indiqué ci-dessus, des groupes amicaux autorisés à élever d'un degré le personnage dont ils reconnaîtraient la supériorité. Alors une assemblée de 384 membres, par exemple, se trouverait classée en, savoir : 6 membres de 1^{er} rang; 18 de 2^e; 72 de 3^e; enfin 288 de 4^e rang.

Je pense qu'il y aurait de l'avantage à appliquer le même mode *d'élections sympathiques* a beaucoup d'autres cas. Si, par exemple, on l'introduisait dans une promotion de l'école polytechnique, les élèves prendraient des habitudes disciplinaires fondées sur les sentiments de considération qu'ils se seraient manifestés, tandis que le régime égalitaire contient toujours en suspension des ferments de désordre. Les catégories qu'ils auraient établies eux-mêmes seraient, sous bien des rapports, préférables aux classements laborieusement faits par les examinateurs.

VIII.

Mon but a été d'exposer la science sociale d'une manière abstraite ; d'en établir les principes théoriques et non de pénétrer dans les applications pratiques qu'on en pourra faire ultérieurement. — Mais j'ai d'autant plus tenu à manifester, dans ces pages préliminaires, mon opinion sur quelques questions et principes politiques journallement discutés, que je m'en occupe fort peu dans le cours de mon ouvrage.

Il me paraît très-convenable, puisque je suis entré sur ce terrain de la politique, d'énoncer encore une idée relative aux journaux. Car leur plus ou moins de liberté est une des questions qui préoccupe le plus le parti libéral démocratique.

Permettez-moi de ne point discuter si les journaux sont des sentinelles qui s'opposent aux envahissements du despotisme, ou si, doués de peu d'initiative pour amener des améliorations, leur nature essentiellement critique mine tout gouvernement et prépare des révolutions.

Je crois, en règle générale, les mesures coercitives moins efficaces que ne le pensent beaucoup de gens ; et je voudrais qu'on essayât de gouverner à l'aide de rémunérations échelonnées et hiérarchiques, plutôt qu'avec des systèmes de punitions. Mais c'est surtout lorsqu'il s'agit de journaux, que les moyens coercitifs qu'on a essayé de leur appliquer,

ont produit, de l'aveu de tout le monde, de très-pernicieux effets. — Les journaux sont une puissance qu'il est prudent de ne pas essayer d'irriter.

Il serait, au contraire, utile d'accorder aux journalistes une influence officielle, correspondante à l'influence indirecte, occulte et latente qu'ils ont actuellement. Ainsi, par exemple, entre autres mesures, je créerais une ASSEMBLÉE *d'initiative et de progrès social*, formée des représentants de tous les journaux tirés, depuis deux ans, à plus de 2,000 exemplaires. Mais cette proposition suppose la *divulgation véridique* du tirage des journaux. A cet effet chaque journal serait assujéti à un timbre spécial (pas plus cher que le timbre commun actuel) destiné à constater son tirage ; il n'y aurait d'ailleurs pas à rechercher si la feuille est vendue ou distribuée gratuitement. — On voit que c'est toujours du principe de la divulgation véridique qu'il faut partir pour arriver aux réformes utiles.

Observons encore, avant de finir, qu'il n'y a de vraie liberté, que la *liberté sans monopole*. Or le journal n'est pas aujourd'hui dans cette condition. Donc si les journaux sont fondés à demander que le gouvernement leur donne plus de liberté, de son côté le gouvernement pourrait leur dire : oui, mais il faut aussi que chaque journal ne soit pas un drapeau exclusif ; il faut que l'opinion contraire puisse, sous certaines conditions, s'exprimer

dans votre journal. Cette manière d'entendre la liberté de la presse sans monopole, est conforme à la manière dont j'entendrais aussi la liberté des tribunes religieuses. (Voir le dernier alinéa de cette préface, page xxxviii.)

Ajoutons encore une chose. Il y aurait lieu d'adopter dans cette chambre des journalistes, une mesure utilement applicable à d'autres assemblées nombreuses ; à savoir que si tous les députés ont le droit de parler, c'est en s'adressant à une commission spéciale qui apprécie leurs motions. — Ce serait donc des experts, des hommes d'élite et compétents qui jugeraient les propositions et les arrangeraient en projets de lois, sauf, bien entendu, la ratification de l'assemblée générale ; mais elle consisterait en un simple vote pour adopter ou refuser ; sans nouvelle discussion, puisque tous les avis ont pu être émis publiquement devant la commission.

Alors, à toute loi serait joint un résumé, fait par la commission, des choses saillantes et solides dites devant elle. Aujourd'hui les projets de loi sont accompagnés d'un exposé de motifs, viennent ensuite des rapports et un chaos de paroles dites dans la discussion en assemblée générale ; mais pas un mot de tout cela ne conserve un cachet officiel lorsque la loi est votée.

C'est à peu près le même illogisme qui a lieu

pour les affaires qui se déroulent devant une cour d'assises. Au début un réquisitoire expose très-soigneusement les choses qui ne sont encore qu'une présomption ; mais après les débats et la décision du jury ; on néglige de faire à ce premier factum les quelques modifications convenables pour le transformer en un résumé officiel des faits devenus positifs.

IX.

Les paragraphes précédents montrent que les principes et le but de mon ouvrage concordent avec les aspirations du libéralisme ; mais que cependant je me tiens dans une sphère supérieure. Au lieu de suivre les partis qui s'acharnent à inventer des prétextes de luttes politiques, la science sociale que j'ai essayé d'enseigner, la *sociosophie providentielle*, trouve des solutions conciliatrices aux grands problèmes qui intéressent le présent et l'avenir de l'humanité.

Or voici à peu près comment à ce point de vue du plus haut providentialisme, on pourrait formuler une déclaration des principes sociaux et politiques.

Le gouvernement qui dirige une société, et les individus qui concourent à son action, ont pour droit et pour devoir :

1° *Le culte des penchants désintéressés.* C'est-à-dire l'étude et la mise en pratique des moyens

qui feraient prédominer sur toutes choses l'amour du Vrai, du Juste, du Bon et du Beau. — Les peuples poussés dans cette voie iraient plus loin que ceux qui croient devoir se tenir toujours à cheval sur leurs droits pour faire opposition à leurs gouvernements, et guerre à toute apparence d'oppression.

2° *La culture expansive des penchants affectifs.* Remarquez bien que je ne dis pas le libre essor de ces penchants (le libre essor des passions, le libre essor de l'amour, et cependant je crois qu'il n'y a de blamable dans les amours que la dissimulation mensongère); mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que les penchants affectifs sont la source de tous les dévouements.

3° *L'utilisation des mobiles qui excitent l'homme au travail.* — Crédits alloués aux travailleurs les plus capables d'en faire un utile usage; liberté industrielle; travaux variés par courtes séances et groupes permutants.

4° *L'entente mutuelle des humains en vue de leurs avantages réciproques;* entente pour rechercher les jouissances, soit matérielles, soit intellectuelles, pourvu qu'elles soient goûtées collectivement; en participation et fraternellement.

Les quatre articles précédents expriment la pensée supérieure et inspiratrice de mon livre. On voit que les aspirations pour la liberté et la fraternité

se trouvent subordonnées à des penchants d'un ordre encore plus relevé. — Ajouterai-je qu'en dehors de ce point de vue idéal, et des moyens à l'aide desquels on peut en obtenir la réalisation (à savoir : l'établissement de microcosmes, la hiérarchisation fusionnaire et les travaux par groupes permutants) les sociétés les plus civilisées sont, fatalement, comme l'a dit M. Ch. FOURIER; une majorité d'esclaves désarmés maintenue par une minorité d'esclaves armés.

Je ne saurais entrer dans plus d'explications sur ces principes d'une politique providentielle. J'observerai seulement qu'ils se rapportent à la nomenclature des instincts de l'homme, page 188; aux lois de la morale, page 514; enfin aux tendances religieuses qui pourront, selon moi, se manifester dans l'avenir, page 520. — Ces citations montrent quelle UNITÉ DE DOCTRINE règne dans tout l'ouvrage, qui est une recherche des lois du *bonheur, de l'amour et de la morale universelle.*

Il n'était certainement pas indispensable d'en dire autant, dans une préface; sur les *opinions sociales et politiques* qui m'ont inspiré; mais, puisque j'ai commencé je continue, en communiquant à mes lecteurs la lettre suivante où j'ai exposé à un ami, et sans aucune réticence, ce qu'il y a de plus capital dans mes *opinions religieuses providentielles.*

Au Directeur du journal LA RENAISSANCE, revue du progrès moral et social, et du journal des INITIÉS à l'œuvre de la Franc-Maçonnerie.

Très-honoré et très-sympathique Concitoyen,

J'ai distingué, parmi les meilleures choses contenues dans vos journaux, votre exhortation pour que les personnes animées des croyances humanitaires et providentielles, ne quittent point la vie terrestre sans avoir fait UN TESTAMENT MORAL.

Vous ne vous en êtes pas tenu au conseil. Vous avez réussi à formuler un *spécimen* digne d'obtenir l'assentiment de ceux qui se sont dégagés des superstitions et de l'esclavage intellectuel du moyen âge, sans échouer dans les stériles négations du scepticisme.

Pour répondre à votre sage provocation, mais en restant moi-même, je vais puiser quelques pensées dans les lettres sociales et providentielles que je viens d'écrire. — En effet, si ce n'était son étendue démesurée, c'est cet ouvrage tout entier que je présenterais comme mon testament moral.

J'ai mené sur cette terre la vie d'un *Penseur abstrait et solitaire*. Pour que cela soit rappelé, je désire que l'on grave sur ma tombe l'*Arbre encyclo-*

pédique (p. 547) qui présente le cadre ou chacune de mes études — plus ou moins finies ou simplement ébauchées — peut trouver sa place.

Je désire aussi qu'on y ajoute quelques pensées relatives à l'âme, et tout au moins cette proposition générale : TOUTES LES AMES JOUISSENT DE LA VIE ÉTERNELLE.

Je n'ai rien autre chose à demander à ceux qui me survivront ; mais il est opportun que j'ajoute quelques explications pour compléter ce testament moral.

Je n'ai devant moi qu'un parcours d'environ seize années pour atteindre la limite ordinaire de la longévité, 85 ans. Donc, en admettant la loi de *Moivre* (voir page 203) sur l'uniformité annuelle de la mortalité, c'est la moitié de ce chiffre, soit 8 ans, qui indique *ma vie probable*.

C'est peu ! — Mais Dieu veuille que je conserve la puissance de continuer mes études scientifiques jusqu'au dernier moment ; car je ne vois rien de si triste que de mourir partiellement. A quoi bon continuer de vivre lorsque l'âme cesse d'avoir à son service les mécanismes intellectuels qui lui sont nécessaires (voir page 493).

Tout en sachant qu'il est très-rare qu'un homme voie la fin de ses entreprises, et accomplisse entièrement les desseins qu'il a formés, je vis avec le projet : 1^o d'ajouter quelques développements à la

philosophie humanitaire et providentielle¹ ; 2° d'exposer sommairement une certaine théorie mathématique du déplacement des corps et des effets des forces².

Vous devez trouver, mon honorable ami, que la confession relative à l'objectif de la vie d'un individu rentre dans le cadre de son testament moral.

Mais je vais actuellement passer à la confession de ma foi providentielle, en ce qui concerne l'âme.

Voici quelques aphorismes qui sont d'ailleurs contenus en germe dans la maxime générale : *Toutes les âmes jouissent de la vie éternelle.*

L'univers est entièrement formé de monades : — 1° Monades atomes des corps matériels ; — 2° monades âmes des êtres vivants.

La matière est éternelle, incréée et impérissable, et c'est une opinion générale que le rôle du créateur a été seulement d'organiser ce qui était *tohu-bohu*.

¹ Ces développements — à la *sociosophie* exposée dans le présent ouvrage et dans le précédent, *Doctrine hiérarchique fusionnaire*, — auront surtout pour objet les conséquences pratiques, et les applications actuelles, qu'on peut faire de ces théories que j'ai dû présenter d'abord au point de vue abstrait, et comme des utopies d'avenir.

² Il s'agit, en quelque sorte, de transporter dans les sciences de l'espace et du mouvement, l'idée des monades universelles. Ainsi j'exposerais les principes d'une géométrie et d'une mécanique des points. J'insisterais sur les relations qui existent entre les lois fort élémentaires du déplacement d'un système, et les lois transcendantes de l'action des forces ; c'est, en d'autres termes, le passage de la cinématique à la dynamique exposé selon une méthode particulière qui me semble avoir ses avantages.

Il faut croire que les âmes sont, comme les atomes, incréées et impérissables.

La croyance aux antériorités d'existence de l'âme prédomine parmi les philosophes et poètes de l'antiquité. Pythagore, Platon, Virgile. Notre poète, philosophe, et assez païen, Béranger s'y complaisait.

Cette croyance exclut les idées d'enfer éternel, et même celle de tous tourments monstrueux après la vie terrestre. — Surtout lorsqu'on la marie avec la théorie *hiérarchique fusionnaire* qui indique qu'au moyen des avancements en grade on peut faire régner parmi les hommes l'émulation de bien faire, et gouverner sans recourir aux punitions, sauf dans des cas très-exceptionnels.

Après avoir admis la possibilité de la presque suppression d'un système pénal sur la terre, on doit adopter, par analogie, et *à-fortiori*, la croyance providentielle qu'après cette vie, il y a dans l'existence élyséenne des *rémunérations échelonnées* mais non pas des châtimens.

Les races Japhétiques, autrement dit les peuples *fils de Jupiter et d'Europe*, auraient aujourd'hui la foi des antériorités d'existence de l'âme, si : d'une part les hordes barbares n'étaient point venues anéantir la civilisation greco-romaine ; si, d'autre part, le christianisme n'était point parvenu à faire prédominer l'inconcevable croyance que chaque âme sort du néant au moment de la naissance d'un homme, ou même de sa conception.

Le christianisme bien inspiré aurait dû emprunter au paganisme l'idée de la transmigration des âmes, entre humains exclusivement; tout en répudiant les croyances des peuples sémitiques à des métemp-sycoses qui rattachent la noble nature humaine aux espèces animales.

Je ne sais si c'est en voulant écarter cette erreur que le christianisme est tombé, par réaction, dans l'erreur opposée : celle des âmes sortant du néant à l'occasion du contact des sexes.

Qu'arriva-t-il de cette erreur fondamentale ? — Que le christianisme, pour expliquer l'insuffisance du bonheur de l'homme sur la terre, fut obligé de dire que les âmes, quoique sortant du néant, naissaient coupables !

La doctrine de l'antériorité d'existence conduisait à l'idée plus logique que si chacun de nous se trouve temporairement relégué dans un milieu moins favorable qu'il ne le désirerait, c'est que sa conduite personnelle et antérieure ne lui a pas mérité une meilleure position. — N'allons pas jusqu'à nous croire des coupables qui subissent la punition de quelques fautes commises; mais considérons-nous comme n'ayant pu choisir qu'après ceux dont les œuvres avaient été préférables aux nôtres; qu'après ceux qui avaient su, mieux que nous, coopérer aux desseins providentiels, c'est-à-dire au bonheur universel de tous les êtres.

Quant à l'absence du souvenir des existences antérieures : pour l'expliquer d'une manière satisfaisante il suffit de penser que Dieu providentiel a voulu que chacun de nous fut, sur la terre, le fils de ses œuvres. — Si nous étions dotés du souvenir des rangs que nous avons occupés dans d'autres vies, des actes plus ou moins bons que nous avons accomplis, le régime des castes serait inévitable. Or il ne faut pas d'autre noblesse que celle qu'on mérite par soi-même, et chacun ne doit être récompensé, ici-bas, que selon son travail.

Cette conception erronée que la vie actuelle est un étroit vestibule qui précède la vie éternelle, a ouvert le passage à d'autres erreurs. — On a dit : l'homme doit subir sur la terre des épreuves, afin de mériter le bonheur dans le paradis. L'immense bonheur de l'éternité sera en rapport avec les petites souffrances passagèrement endurées. Ainsi donc, que chacun se mortifie et se martyrise soi-même. Les instincts donnés à l'espèce humaine ont pour but de procurer à chaque individu non point le bonheur ; mais au contraire le mérite de s'exercer à les combattre le plus possible. Le plus méritant c'est celui qui comprime le mieux ses penchants, qui se détache de toutes les choses de la terre ; enfin qui s'isole de tous les êtres de son espèce, pour s'adonner à une existence mystique. — Je pourrais allonger la série de ces enseigne-

ments théologiques ; mais je me borne à faire la remarque finale que de telles idées concorderaient mal avec la conception païenne des existences successives — les unes élyséennes comportant le complet souvenir des vies antérieures — les autres terrestres après que l'âme a bu les eaux du *Léthé* afin de perdre momentanément la mémoire.

Je suis, en définitive, très-persuadé que si les théories du catholicisme relatives à la destinée de l'âme, étaient plus satisfaisantes, on ne verrait pas tant de gens penser que tout finit avec la vie présente. — C'est en face de ces négateurs, comme en face de ceux qui ne croient qu'à la simple *immortalité de l'âme*, que je crois très-opportun de proclamer, comme dogme supérieur, L'ÉTERNITÉ ALTERNANTE DE L'ÂME.

Vous voyez, mon honorable ami, que je vais dans mon testament moral un peu plus loin que vous n'avez été dans le vôtre. Je pourrais dire que vous restez encore *chrétien*, tandis que je suis un *néo-païen* (voir la 20^e lettre).

Lorsque je vois que vous nommez votre journal LA RENAISSANCE, il me semble qu'il pourrait se donner pour mission de provoquer le *retour* vers la croyance à la *renaissance des âmes*.

Ajouterai-je qu'en ce qui me concerne, j'ai cherché dans les modernes progrès scientifiques, ce qui pouvait corroborer cette antique croyance, et y

ajouter les perfectionnements dont elle est susceptible.

La doctrine des antériorités d'existences de l'âme, me semble destinée à s'étendre rapidement aux dépens de la doctrine de la création incessante de nouvelles âmes jusqu'à ce qu'arrive la fin du monde. — Je vois ici le germe d'une grande et heureuse évolution morale et religieuse.

Le christianisme enseigne que l'univers matériel doit s'anéantir un jour. Les premiers chrétiens s'attendaient même que selon les affirmations de Jésus, de saint Paul, saint Jean, etc., ce cataclysme arriverait de leur temps. La résurrection de tous les humains en chair et en os doit avoir lieu, chose assez contradictoire, au moment même où l'univers s'anéantira. — Il est difficile d'imaginer selon quelles formes ressusciteront les enfants morts à la mamelle, les vieillards décrépits, les contre-faits ?

N'est-il pas plus satisfaisant de croire à la renaissance successive d'une même âme quittant un organisme qui cesse de fonctionner, pour prendre possession d'un organisme dont les premières évolutions viennent de s'opérer sous l'empire des lois et des forces physiologiques ?

Ce que j'appelle la doctrine de l'ÉTERNITÉ ALTERNANTE DE L'ÂME, se trouve développé dans les ouvrages de *Ch. Fourier*. Ainsi donc on est fondé à considérer la généralité des phalanstériens comme

acquise à cette croyance renouvelée du paganisme.

Mais Fourier parle de la destinée de l'âme — des existences alternativement éthérées et terrestres, alternativement mémorante et immémorante du passé — sans mentionner que chacune de ces existences doit être rémunératoire de la précédente.

C'est, il me semble, une omission essentielle. — Aussi, je me range à l'opinion de la plupart des philosophes en adoptant l'idée morale que le sort de l'individu, après la vie terrestre, dépend des œuvres qu'il a faites, — et cependant je proteste contre la maxime habituelle : Dieu récompense les bons et punit les méchants.

J'admets un classement sériaire ou hiérarchique de tous les individus selon qu'ils ont été plus ou moins utiles et bienfaisants. Mais je considère comme un préjugé vulgaire, malheureusement consacré par des habitudes de pensées et de langage aussi invétérées qu'illogiques, cette division simpliste, en bons et en méchants ; d'où l'on conclut qu'il y a, dans l'autre vie, des punis et des récompensés. J'aime mieux croire que tous seront appelés à jouir du bonheur, tout en admettant que les meilleures parts seront pour les plus méritants.

Telle est, mon honorable ami, la confession des idées que je me fais d'une sanction morale tout-à-fait providentielle.

Je voudrais bien compléter ce qui précède en

achevant de vous dire ce que je pense du christianisme, et en particulier du catholicisme comme agent civilisateur ; mais l'espace me manque pour développer suffisamment cette grande question.

Je reconnais tellement que Jésus l'emporte sur les autres fondateurs de religion, par ses exhortations à la douceur, à l'indulgence, au pardon des injures, à la paix, que s'il y avait dans mon voisinage une secte, telle que les Quakers, parfaitement fidèle à ces maximes d'humanité et de tolérance, je suivrais ses assemblées avec assiduité ; mais, d'un autre côté, je trouve l'Évangile mauvais lorsqu'il prêche l'égalitarisme des salaires, l'anathème contre la richesse, la charité mal entendue qui, en dissipant les capitaux, ferait rétrograder l'humanité. — Loin de m'extasier, comme beaucoup de personnes, sur les vertus des premiers chrétiens, ils ne me paraissent pas plus recommandables que tous les autres sectaires qui, avant eux ou depuis eux, ont essayé la réalisation du communisme égalitaire.

Les peuples du moyen âge n'eussent pas été si profondément affaiblés dans l'ignorance et la brutalité, si on eut enseigné que chaque homme devait revenir habiter la terre ; et que dès lors son intérêt, d'accord avec son devoir providentiel, était de travailler à l'embellissement de la planète, à l'augmentation de la masse des richesses matérielles et intellectuelles, à la jouissance desquelles il participerait ultérieurement.

Mais le catholicisme, au lieu de montrer aux peuples qu'ils s'écartaient de leurs destins lorsqu'ils ravageaient la terre et anéantissaient les monuments des arts et de l'intelligence, leur enseignait que toutes ces choses étaient à dédaigner, qu'on ne passait qu'un instant ici-bas, et que l'univers matériel était lui-même menacé d'être incessamment détruit; enfin qu'il n'y avait rien de mieux à faire, pour vivre saintement, que de s'isoler des choses et des affections terrestres.

Ma profonde conviction est que nous sommes devenus supérieurs au moyen âge, parce que nos progrès dans les lettres, les sciences et l'industrie ont sapé sa théocratie; que ce sont ces mêmes progrès, cette activité appliquée aux choses du domaine terrestre et social, qui font notre supériorité sur les peuples asiatiques. Or, presque tous ces progrès ont, comme l'émancipation des serfs, été accomplis malgré l'opposition sourde ou déclarée du catholicisme, qui cependant cherche souvent à se prévaloir, après coup, d'en avoir été l'initiateur.

Agréé, etc.

Signé : MÉDIUS.

Metz, le 7 avril 1865.

P. S. — Le dissentiment qui vient de se manifester entre les puissances religieuse et civile, me détermine à ajouter un mot à la lettre pré-

éédente. — On a cru devoir faire des efforts de conciliation qui ne me semblent qu'un ajournement de la lutte. Pendant cette trêve, les questions pourront mûrir et les difficultés s'aplaniront peut-être. Quant à moi, qui n'ai point de position officielle, je puis aller au fond de la question et indiquer une solution radicale.

Lorsque les anciens Rois de France disaient: nous régnons par la grâce de Dieu, ils entendaient évidemment, en leur qualité de Rois très-chrétiens, parler du Dieu dont le Pape est le vicaire. Il était donc assez logique qu'ils restassent, jusqu'à un certain point, dociles aux avis du Pape.

Mais dans la France actuelle, où différents cultes sont reconnus, où règne la liberté de conscience, le souverain ne peut dire « je suis, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français » qu'en faisant hommage de son pouvoir à un Dieu suprême, reconnu par les citoyens de toutes les sectes: Mahométans, Juifs, Protestants, Catholiques, etc. Il s'agit du Dieu-Créateur ou Architecte de l'univers, père des esprits de tous les degrés, comme de toute la race humaine. — On retrouve ici la pensée exprimée par le paganisme lorsqu'il invoquait « le puissant Jupiter, père des dieux et des hommes. »

Le paganisme a pu être parfois intolérant, comme le catholicisme a été parfois tolérant; mais les

dogmes païens semblent logiquement conduire à la tolérance, et les dogmes catholiques à l'intolérance. Le dévot Racine n'exprime-t-il pas bien les opinions païennes lorsqu'il suppose qu'Athalie dit à Joas: « J'ai mon Dieu que je sers, vous servirez le votre; ce sont deux puissants Dieux! »

J'arrive, après ce petit préliminaire, à mon sujet: la question du conflit entre les deux pouvoirs.

Ne serait-il pas désirable que l'éducation philosophique de la France, fut telle que le souverain au lieu de se borner à dire « qu'il maintiendra intacts les droits du pouvoir civil » (phrase du discours de S. M. à l'ouverture de la session) put déclarer:

« Je prétends avoir, dans l'étendue territoriale de l'Empire français, un pouvoir supérieur à celui de la papauté, même pour les choses de l'ordre spirituel, parce que je maintiens en faveur de toutes les croyances, le principe providentiel de la tolérance et de la liberté de conscience. — Je marche avec la France qui veut le libre exercice de toutes les religions. C'est en vertu de ce principe que la discussion de toutes les doctrines et opinions, *même de celles qui sont exclusives et intolérantes*, est permise dans les limites du code chargé de réprimer les écarts capables de porter le désordre dans la société; mais l'État ne saurait accorder cette pleine liberté des cultes,

sans déclarer en même temps qu'il n'entend salarier que les ministres qui consentent à lui prêter chacun son concours et à suivre ses instructions. »

Ne voyons-nous pas que les cultes officiellement reconnus jouissent actuellement non pas seulement de la liberté, mais d'un véritable monopole de prédication. — Un temps viendra, sans doute, où l'on trouvera convenable que dans la même chaire où le ministre de tel culte peut exposer ses dogmes, il soit permis (moyennant certaines dispositions de bon ordre) que les opinions différentes puissent venir exposer leurs objections. Cette liberté de discussion ne serait-elle pas, en ce qui concerne les enseignements religieux, le véritable couronnement de l'édifice?

GRANDES DIVISIONS DE L'OUVRAGE

ET NOMENCLATURE DES TABLEAUX QU'IL CONTIENT.

1^{re}, 2^e et 3^e lettres. — Notions préliminaires et généralités.

1. — Série de propositions (pages 5 à 18).
2. — Tableau sommaire du système providentiel (24).
3. — Série de propositions (26).
4. — Les quatre branches de la philosophie humanitaire et providentielle (30).
5. — La hiérarchie des monades (38).
6. — Les quatre ordres de sciences (42).
7. — Classement encyclopédique des connaissances humaines (50)

4^e, 5^e et 6^e lettres. — Organisation hiérarchique fusionnaire.

8. — Liens possibles dans un groupe (74).
9. — Progressions binaire et quaternaire (84).
10. — Combinaison fusionnaire des sexes (87).
11. — Tableau des classes avec l'indication des allocations (98).
12. — Bilan pour la divulgation véridique (101).
13. — Tableau du calcul des impôts de justice distributive (103).
14. — Les quatre éléments constitutifs de l'organisation (124).

7^e et 8^e lettres. — Considérations accessoires.

15. — Tableau synoptique des sciences cosmologiques (156).
16. — Id. — de l'arithmétique (141).
17. — Id. — des graminées (142).
18. — Id. — de la botanique (flore parisienne) (144).
19. — Tableau des lettres alphabétiques (150).
20. — Id. des facultés de l'âme (180).
21. — Clavier musical (187).
22. — Tab. des penchants instinctifs, ou système passionnel (191).

9^e et 10^e Lettres. — Organisation hiérarchique selon l'ancienneté.

23. — Décroissement et mortalité d'un essaim (195 et 196).
24. — Couches d'âges d'une population, et réunions par catégories (206).
25. — Répartition d'une somme donnée entre 6,400 personnes (210).
26. — Résumé du classement par âge d'une population (214).
27. — Tableau du calcul des promotions annuelles (219).
28. — Extension de l'échelle des allocations aux plus grandes populations (223 et 225).
29. — Microcosme hiérarchique avec diverses populations (250).

- 11^e et 12^e lettres. — Philosophie de l'histoire.
- 30. — Application des procédés d'organisation sociale (237).
 - 31. — Les diverses époques et chutes de l'humanité (239).
 - 32. — Tableau de la philosophie de l'histoire dans le passé (257).
 - 33. — Déroulement des phases sociales accomplies (260).
 - 34. — Les quatre degrés de bonheur (270).
 - 35. — Les quatre degrés de progrès (275).
- 13^e Lettre. — La création et la destinée finale: complément théosophique de la philosophie de l'histoire.
- 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e lettres. — Théorie du microcosme sociétaire.
- 36. — Diverses catégories de propriétés (331 et 332).
 - 37. — Utopies relatives à la propriété (334).
 - 38. — Dispositions statutaires concernant la propriété collective actionnaire dans le microcosme (336).
 - 39. — Droit de propriété (361).
 - 40. — Bilan (371; c'est la forme déjà indiquée p. 101).
 - 41. — Bilan, formule plus explicite (375).
 - 42. — Compte annuel de la situation industrielle (374).
 - 43. — Valeur supposée de la production annuelle (382).
 - 44. — Répartitions d'atelier et répartition centrale (388).
 - 45. — Microcosme type de 1,600 individus; allocations de revenus et dépenses et attributions de capital (395, voir ci-dessus 98 et 211).
 - 46. — Spécimen de la comptabilité du microcosme (397).
 - 47. — Compte d'ensemble supplémentaire (400) et bilan (403).
 - 48. — Les quatre sources d'autorités (410).
 - 49. — Comparaison des offres et demandes véridiques (452 et 442). Cette comparaison sert à déterminer à quel prix chaque objet doit être livré aux consommateurs, et quelle quantité on en doit produire.
- 19^e et 20^e lettres. — Récapitulalion: considérations morales et religieuses.
- 50. — Catégories de monades (469, voir ci-dessus 38).
 - 51. — Divisions binaires de la philosophie (469).
 - 52. — Tableau synthétique de la philosophie (490, le tableau p. 24 est un fragment de celui-ci).
 - 53. — Tableau des facultés humaines (492, v. ci-dessus 180 et 191).
 - 54. — Les quatre mécanismes de l'homme (493).
 - 55. — Arbre encyclopédique (527, se réfère au tableau p. 50).

LETTRES

ADRESSÉES AUX PERSONNES SYMPATHIQUES

AUX IDÉES

SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

LETTRE PREMIÈRE

Introduction et Programme de l'ouvrage.

MESSIEURS, je me propose de parcourir une série d'études dont le vaste champ s'étendra depuis les choses de la vie terrestre, du monde actuel et positif, jusqu'aux questions relatives au monde invisible et idéal.

C'est le principe suprême de la confiance providentielle qui me guidera pour trouver la solution de tous les problèmes.

L'humble théorie de l'organisation de quelques travailleurs, sera providentielle, tout comme les idées relatives à l'éternité de l'âme.

J'avertis que si j'écris des lettres, plutôt que des chapitres, c'est afin d'être astreint à moins de méthode et de régularité. Je veux me donner la liberté de découper mon sujet par fragments; d'insister sur les questions les plus intéressantes, en ne disant que peu

de chose, ou rien, de celles qui ont leur solution toute faite, et adoptée par l'opinion générale.

Je pourrai de cette façon, Messieurs, dans l'ordre comme dans le mode de la discussion, avoir égard à vos sympathies présumées, et mesurer les moyens à employer pour vous faire adopter celles de mes idées qui s'écartent des vôtres.

Ce n'est qu'à la condition d'éviter les controverses, — et de glisser rapidement sur tous les sujets qui n'exigent pas absolument des explications spéciales, et où je n'ai rien de nouveau à enseigner — qu'il peut m'être possible de condenser, dans 320 à 360 pages, toute une doctrine sociale et providentielle. — C'est cette nécessité de concision qui me fera présenter les différentes questions et thèses d'une manière décousue; mais les vues *synthétiques* ne seront pas sacrifiées, car je réunirai souvent, les choses émises fragmentairement, dans des tableaux d'ensemble.

Et d'abord je vais vous faire connaître le PROGRAMME des thèses que j'aurai à développer dans la suite de ces lettres.

Je manifesterai ainsi — et avant toute discussion et démonstration — quels sont mes principes, mes tendances et mes conclusions.

Pour composer ce programme je prends, comme terme de comparaison et point de départ, les principales propositions dont l'ensemble constitue le *système phalanstérien*, de façon que je n'aurai qu'à indiquer avec quels *amendements* j'adopte chacune d'elles.

Ne concluez cependant pas, Messieurs, de ce mode de procéder, que je me pose en phalanstérien et que

je vienne faire une exposition, à ma manière, de ce système. — Non, car je risquerais d'être désavoué par les véritables phalanstériens.

Il est plus exact de dire que j'ai surtout cherché le moyen le plus rapide de faire connaître mes idées; et que j'ai pris le connu pour jeter un rayon de lumière sur l'inconnu.

J'entre en matière, sans autre préambule, car des considérations générales, placées au début, ne pourraient pas être parfaitement comprises.

Énumération des principales propositions de la Doctrine phalanstérienne combinée avec le Principe hiérarchique.

1. Les plus grandes améliorations humanitaires doivent se réaliser en principe dans un MICROCOSME : société en miniature, petite population et petite étendue territoriale (*Mikros* : petit ; *kosme* : monde).

Le microcosme social est encore désigné assez souvent par les noms : colonie agricole, ou ménage sociétaire.

Il comporte divers systèmes d'organisation que je réduis à trois types. — 1° Organisation hiérarchique ; 2° Organisation phalanstérienne ; 3° Organisation résultant de la combinaison d'une hiérarchie fusionnaire avec les groupes permutants du système phalanstérien.

2. Des faits nombreux montrent toute la puissance du principe hiérarchique (on trouve la hiérarchie, dans l'armée, dans le clergé¹, enfin dans tous les ateliers

¹ Les couvents eux-mêmes sont aussi des hiérarchies, mais

industriels). Mais toutes ces hiérarchies sont despotiques : plus ou moins oppressives, et fondées sur la contrainte. J'aurai à rechercher si on ne peut pas constituer une *hiérarchie fusionnaire*, qui se maintiendrait par le libre assentiment des individus.

3. Le microcosme doit s'appeler *phalanstère*, lorsqu'on le suppose organisé selon le système développé par *Ch. Fourier* : Les colons logés dans un édifice construit *ad hoc* nommé LE PHALANSTÈRE. La propriété individuelle remplacée par la propriété collective actionnaire. Tous les individus associés et solidarisés dans leurs intérêts, tous les travaux exécutés par groupes et *séries de groupes*, etc. — La réunion de toutes ces conditions ne paraît pas facile ¹.

4. Arrivons au microcosme capable de procurer, non point tout ce que l'utopie peut imaginer de merveilles dans l'avenir, mais tous les avantages aujourd'hui réalisables.

Ce MICROCOSME spécial sera une colonie agricole, un ménage sociétaire, une *Baronnie de travail*, où le bon ordre est maintenu par une organisation *hiérarchique fusionnaire* de tous les colons, et où les travaux sont généralement exécutés par *groupes permutants*.

amputées de la partie centrale, réduites à deux échelons seulement : le supérieur souverain absolu ; les inférieurs tous également soumis à une obéissance passive.

¹ La preuve c'est que les appels faits depuis 50 ans, dans ce but, sont restés sans résultats, ou du moins n'ont pu réunir que des ressources insuffisantes, avec lesquelles les tentatives d'essai n'ont pu avoir de suite.

Mais les colons ne sont pas indispensablement logés dans un édifice construit *ad hoc*. Les groupes ou ateliers de travail, ne sont pas nécessairement coordonnés entre eux pour former des séries. La majeure partie du domaine forme une propriété actionnaire, mais certaines parties peuvent former des propriétés individuelles.

Voir au surplus quelques-uns des articles suivants, pour les explications qui n'ont pu entrer dans ces courtes définitions.

5. *Les attractions sont proportionnelles aux destinées.*

— Cette pensée sublime ne serait-elle pas plus facile à comprendre, si on l'exprimait ainsi? *La Providence a mis nos penchants en rapport avec notre destinée.* J'expliquerai ma préférence pour cette rédaction qui a un cachet religieux. — J'indiquerai aussi que cette maxime, vraie en général, comporte cependant quelques exceptions.

6. *La série distribue les harmonies.* J'adopte; mais j'aurai à soutenir une thèse avec les Phalanstériens, sur ce qu'on doit entendre par le mot *série*.

Ajoutons, dès ce moment, comme développements de cette maxime, ces deux aphorismes :

Le classement des objets et des idées manifeste leurs rapports, concordances et analogies.

Le classement des humains, autrement dit la *hiérarchie*, engendre l'harmonie sociale.

7. Tous les penchants humains sont bons en principe et utilisables.

J'admets cette maxime, mais sans vouloir cependant

le libre et absolu essor des passions. Je repousse l'idée qu'il faille les comprimer, mais je crois qu'il y a souvent lieu de les modérer. Ce qu'il faut c'est la *culture des passions*, afin qu'elles ne produisent que des effets salutaires, comme il faut la culture des arbres pour qu'ils produisent des fruits abondants et savoureux. — La question que j'indique ici est une de celles qui nécessitent le plus d'explications.

8. DESTINATION DE L'HUMANITÉ.

Les êtres humains ont été providentiellement créés pour travailler :

- 1° A se donner réciproquement le bonheur.
- 2° A améliorer et embellir la surface terrestre ; et, ce faisant, coopérer au plan universel de Dieu.

9. Observons qu'il doit y avoir deux sortes de hiérarchies dans le microcosme.

1° Hiérarchies partielles. Elles résultent de la subordination nécessaire entre les cotrailleurs d'un groupe ou atelier. Elles sont temporaires, c'est-à-dire que ces hiérarchies ne subsistent que pendant la durée des séances de travail.

2° Hiérarchie pivotale qui réunit tous les colons du microcosme. Une réunion d'humains peut être maintenue par la force, par une *hiérarchie tyrannique* ; mais je soutiens : et, même avant toute preuve — car c'est un principe providentiel — que cette réunion peut aussi subsister librement, à l'aide d'une *hiérarchie fusionnaire*.

10. Les hiérarchies partielles existent avec le système

des groupes fixes, ou ateliers ; comme aussi avec celui des groupes permutants, travaux variés et courtes séances.— Elles sont nécessaires dans le système de l'industrie actuelle, comme dans le système du travail phalanstérien.

Elles existeraient encore, en supposant non pas un atelier de travail isolé ; mais une série de groupes ou d'ateliers, se partageant les diverses fractions d'une branche d'industrie.

11. On verra, lorsque j'expliquerai, en détail, comment j'entends la *hiérarchie pivotale et tutélaire*, qu'elle est fondée sur le *libre assortiment des individus*. — Ce qui la constitue élémentairement c'est LA CLIENTÈLE.

J'entends par là le groupe amical de 4 personnes, (quelquefois réduit à 3, ou bien étendu à 5, 6 ou 7) du même sexe, patronnées par une personne de l'autre sexe.— C'est donc une combinaison, par alternat, des deux sexes placés dans d'égales positions.

On verra d'ailleurs que cette hiérarchie se rapporte à un type que fournit la nature. Je veux dire à l'échelle des âges. En supposant qu'on voulut établir un classement uniquement basé sur l'ancienneté, on arriverait à la progression hiérarchique que nous adoptons pour faire des catégories de mérite.

Terminons par cet aphorisme :

Les hiérarchies d'atelier exigent la soumission des inférieurs. La hiérarchie pivotale est providentiellement établie pour la protection des inférieurs.

12. Il y a trois genres principaux de travaux : 1° Ceux qui s'exécutent dans la solitude du cabinet ; 2° d'autres

qui exigent la réunion de beaucoup d'ouvriers sur un même chantier, ou dans une salle de manufacture. 3° Le petit atelier de l'artisan — celui-ci me paraît le type le plus général et le plus convenable. Là le maître travaille avec 3, 4 ou 5 coopérateurs.

Les séances de travail de ces ouvriers sont naturellement interrompues par les repas. Dans la société actuelle, chacun reprend, après le repas, la même occupation qu'avant ; c'est ce qui caractérise l'atelier ou le *groupe invariable*. — Mais on peut imaginer qu'il n'en serait pas ainsi dans une nombreuse colonie de travailleurs associés. Par raisons hygiéniques et autres, il convient que, de règle générale, chaque colon s'applique successivement à plusieurs occupations dans le cours de la journée. — Les ateliers ou groupes fixes d'à présent, se transformeraient donc en *groupes permutants*. C'est aux heures des repas que les ouvriers passeraient généralement d'une occupation à une autre, et que se feraient les permutations.

Voilà le système du travail phalanstérien, du moins dans son principe : dans son premier élément. Il me paraît superflu d'aller beaucoup au delà de cette conception ¹.

¹ Actuellement et d'ici à longtemps, on ne peut pas espérer réaliser autre chose que des microcosmes avec groupes permutants. Je sais bien que tout est série dans la nature, et je ne nie pas les séries de groupes ; mais je ne crois pas qu'elles puissent être l'objectif d'une réalisation, et je ne suis certainement pas le seul qui pense qu'un véritable et complet phalanstère est impossible actuellement. Je dois d'ailleurs ajouter que quant à moi, je ne comprends bien nettement que les groupes permutants ; et que,

13. Mais tout en admettant que chaque travailleur coopère, dans sa journée, à plusieurs sortes de travaux, j'ajoute qu'il ne faut pas imaginer une variété inconstante (un incessant papillonnage qui toucherait à diverses industries, sans s'attacher spécialement à telle ou telle), mais une *variété constante*. Une variété qui se complaise dans le retour périodique des mêmes occupations.

14. Le travail pratiqué par *groupes permutants* rattache chaque intérêt individuel à la masse des intérêts généraux. C'est un puissant moyen de fusion et de solidarité.

Non-seulement ce système de travaux, établit entre les colons des rapports multiples, et de tous les instants; mais encore il met à jour la vie de chacun; — au lieu d'être murée et secrète, l'existence devient *véridique*.

Cependant pour instituer une divulgation convenable, il faut joindre aux groupes permutants des mesures générales, des règles administratives faciles à établir avec la hiérarchie fusionnaire.

Ainsi par exemple, la publicité annuelle de la *fortune, du revenu et de la dépense* de chaque colon¹, ne se quand les phalanstériens discernent sur les séries, (sur les combinaisons sériaires, sur le système sériaire), ils s'élèvent dans des espaces où je les perds de vue; et je cesse de les trouver parfaitement clairs.

¹ Le Microcosme comporte aussi la divulgation des échanges et négociations, tandis que les coutumes et les lois actuelles favorisent leur dissimulation. — Les actions au porteur, qui sont préférées aux actions nominatives, devraient, à mon avis, être défendues comme immorales. — Les négociations de bourse, au lieu d'être secrètes, ne devraient-elles pas être inscrites sur un registre public?

fera régulièrement qu'à l'aide de la hiérarchie fusionnaire.

Le classement hiérarchique est également indispensable, pour opérer la répartition annuelle des produits. Le salaire minimum que la hiérarchie alloue à chacun selon son rang, et son mérite, est une première base d'évaluation indispensable. — La valeur des services rendus, des œuvres accomplies, peut ensuite être introduite sous forme de *primes additionnelles*.

Je m'attacherai à prouver que le *salaire minimum gradué*, et la *prime additionnelle*, sont les deux éléments d'une répartition qui veut approcher, autant que possible, d'une exacte *justice distributive*.

Je pose donc cet aphorisme :

Les *groupes permutants* favorisent la divulgation véridique, et la justice distributive ; mais c'est la *hiérarchie fusionnaire* qui en est le pivot.

15. J'adopte, sauf très-peu de réserves, tous les détails que *Fourier* donne sur chacune de nos passions. Principalement ce qu'il dit des quatre affectives, et des trois distributives. — Mais cependant je n'adopte pas la nomenclature qu'il donne de ces passions, pour divers motifs à expliquer ultérieurement. — Notamment parce que son énumération des penchants humains ne me paraît pas complète, et qu'il convient d'y ajouter des termes ¹.

L'agent de change ne devrait-il pas faire connaître, à chaque vendeur quel est son acheteur, à chaque acheteur quel est son vendeur ?

¹ Il est intéressant, au *point de vue théorique*, de discuter la nomenclature passionnelle, et de rechercher quelles modifications peuvent la perfectionner ; quoique cela ne doive guère avoir d'in-

Parmi mes observations sur la théorie passionnelle, je placerai celle-ci : Le besoin de variété que l'homme éprouve est accompagné d'un penchant pour revenir périodiquement (souvent même d'une manière rythmée) aux impressions déjà éprouvées. Donc l'homme aime non la variété inconstante, mais la variété constante (art. 13 ci-dessus) : et il est plus exact de le dire doué d'une passion *alternante* ou *périodique*, que d'une passion *papillonne*.

16. L'organisation du travail par groupes, fera naître fréquemment, — tantôt le *concours sympathique* entre les individus, ou entre les groupes, qui coopèrent à une même entreprise, — tantôt la *lutte émulative*, la compétition entre rivaux (groupes ou individus) qui veulent atteindre le même but. Ainsi les travailleurs pourront être entraînés tantôt par une fougue aveugle, tantôt par une fougue réfléchie. — Et alors les travaux exécutés avec ardeur, avec passion, seront attrayants.

Ainsi donc, je reconnais ici que certains rapports, fort utiles à l'harmonie, s'établiront entre les groupes. Mais les phalanstériens ne s'en tiennent pas à cette idée élémentaire. — Ils la généralisent et imaginent entre les groupes des rapports continuels, et immensément multipliés ; c'est là le *système sériaire*. — J'ai assez dit que l'idée *fluence pratique* sur l'organisation du microcosme. — Toujours est-il que pour faire la meilleure théorie et nomenclature passionnelle possible, au lieu de consulter *Fourier* tout seul, il faut prendre électivement dans les ouvrages de psychologie, de phrénologie, de physiognomonie ; sans négliger les romans, où les ressorts du cœur humain sont habilement mis en scène.

des groupes permutants est claire pour moi ; mais la théorie des séries de groupes ne l'est pas autant.

17. Les séances courtes et variées, avec retours périodiques, se rattachent aux groupes permutants. — Elles contribueront à l'équilibre spontané des passions les unes par les autres. Car, en limitant la durée de l'exercice de chaque passion, elles en arrêtent l'exaltation exagérée.

Cependant il y aurait une grande illusion à supposer que ces causes d'harmonie suffiront toutes seules ; qu'elles s'appliqueront toujours et à toutes choses. — Je suis convaincu, quant à moi, qu'une autorité modératrice aura quelquefois à intervenir, pour calmer certaines ébullitions.

Il faut donc résoudre le problème de constituer l'autorité la plus tutélaire possible

Au milieu de cette grande ardeur sociale, qu'on s'efforcera d'activer, une foule d'étincelles pétilleront ; il faudra donc, plus qu'ailleurs, des précautions, des mesures de bonne police, pour que tout commencement d'incendie, puisse être étouffé dès son premier germe.

18. Je veux, afin de maintenir une parfaite égalité de position entre les deux sexes, que la personne placée au sommet de la hiérarchie soit alternativement un homme et une femme.

Le microcosme sera donc gouverné par un BARON, puis par une BARONNE alternativement. Si cette désignation vous déplaît, nous pouvons, Messieurs, la changer, et dire qu'il y aura à la tête de l'administration du microcosme alternativement un Gouverneur et une Gouvernante ; un Gérant et une Gérante. . . . les mots ne sont rien,

l'idée est tout. — Toujours est-il qu'en appelant *Baron* (ou *Baronne*) le chef supérieur du microcosme, nous entendons qu'il sera pacifique et tutélaire, et non point guerrier et oppresseur comme le Baron du moyen-âge.

Je montrerai comment la combinaison du principe électoral, avec celui de la hiérarchie fusionnaire, constitue, d'une manière convenable, cette DIRECTION UNITAIRE qui, en empêchant les disputes de s'aggraver, les discordes anarchiques de naître, sauvegardera d'autant *la libre expansion de chaque individualité*.

Ce Baron ou Gouverneur atteindra l'extrême limite de sa puissance, s'il est propriétaire de logements meublés dont certains colons seraient locataires ; puisqu'il aura le droit de donner congé à ces colons. — La nature des choses donne la puissance au propriétaire ; mais il sera convenu que la personne élue, par les colons, comme Gouverneur, aura le droit d'acquérir, à des conditions équitables, les immeubles de son prédécesseur ; et ses électeurs l'aideront sans doute, le créditeront, pour cette affaire.

19. L'univers est formé d'un ensemble de *Monadés* incréées et impérissables. Celles du degré le plus inférieur, les *atomes* des corps inertes, sont des points doués de puissances attractives et répulsives. Celles d'un degré élevé, par exemple les âmes humaines, sont aussi des points sans étendue, centres de sensibilité, de mémoire, de desirs et d'intelligence.

Notre âme n'est donc pas seulement immortelle, elle est *éternelle*, ainsi que les autres parties de l'univers. — Un atome, considéré tout seul, est immatériel tout comme

notre âme; mais le groupe d'un certain nombre d'atomes, qui se maintiennent à distance en vertu de leurs propriétés attractives et répulsives, constitue un corps physique (ainsi, pour concevoir la configuration des différentes *molécules*, il suffit de remarquer que 4 atomes constituent un tétraèdre, 6 un octaèdre, etc.) susceptible d'affecter nos sens. C'est donc en vertu de ce groupement que les propriétés physiques des corps se manifestent.

Leibnitz a fait un traité appelé *Monadologie*. Mais ses idées ont besoin d'être dégagées de nuages métaphysiques, et complétées par la conception hiérarchique. Je ne lui emprunte donc que certaines bases; et, pour éviter toute confusion, j'appelle ma nouvelle théorie: *Monadosophie*.

J'aurai donc, lorsque j'arriverai aux développements des choses que je ne fais qu'indiquer ici, à expliquer quelle peut être cette série hiérarchique de monades qui constitue l'univers.

Mais une observation qu'il convient de ne pas ajourner; c'est que la foi providentielle oblige à croire que les Êtres sont d'autant meilleurs qu'ils sont plus haut placés dans la hiérarchie. On ne doit donc pas admettre l'existence des *démons*, êtres très-supérieurs en intelligence, mais très-pervers.

20. L'éternité de l'âme comporte une suite d'existences finies alternativement terrestres et éthérées; — avec mémoire, périodiquement suspendue et rétablie. — Suspendue dans le cours de chacune des existences terrestres, rétablie pendant chaque existence éthérée, céleste ou élyséenne.

Les phalanstériens ne peuvent pas trouver mauvais que, tout en laissant à *Fourier* l'honneur d'avoir ravivé cette croyance, on fasse remarquer qu'elle remonte à une haute antiquité, à *Pythagore* par exemple. Plus tard *Virgile*, divulgant ce qui s'enseignait dans les mystères, raconte cette allégorie des *mânes* qui boivent les eaux du *Léthé* afin de perdre la mémoire avant de retourner sur la terre ¹.

21. La monade âme humaine, anime alternativement un corps, un organisme *solido-liquide*, vivant sur la croute terrestre, et un corps *fluido-éthéré* vivant à la partie supérieure de l'atmosphère.

Cette proposition sera justifiée par diverses inductions. Je m'appuierai sur des théories physiques et mathématiques, pour démontrer qu'il peut exister, à la limite de l'atmosphère, un état d'équilibre stable entre les atomes des corps, analogue à celui qui existe autour de nous.

Après avoir établi la possibilité d'une nature éthérée, ayant son règne minéral, végétal et animal analogue aux corps avec lesquels nos sens nous mettent ici-bas en relation. Je pourrai, à l'aide d'analogies et d'inductions encore plus hardies, indiquer quels peuvent

¹ Monsieur H. RENAUD a écrit un volume *Destinée de l'homme dans les deux mondes*, où il développe, avec un talent remarquable, que de toutes les hypothèses relatives à l'âme humaine, celle que je nomme l'ÉTERNITÉ ALTERNANTE est la plus logique, et la plus satisfaisante: Mais il ne va pas au delà de cette thèse et ne traite pas les questions énoncées dans les numéros suivants.

être les occupations providentielles; les travaux des *mânes*, des élyséens, des humains *éthérés*.

Il n'est pas inutile d'ajouter que ces théories sur l'âme humaine, qui d'ailleurs se rattachent aux théories plus générales de la *monadosophie*, conduisent à considérer comme des erreurs tous les faits surnaturels. Communication des humains avec les Dieux, si fréquentes dans les légendes soit de l'antiquité, soit du moyen-âge; communications des vivants avec les mânes des défunts; révélation par l'entremise de n'importe quelle sorcellerie, magnétisme, tables tournantes, médiums, etc.

22. L'âme est, à la suite de chaque existence terrestre, rémunérée dans le cours de son existence élyséenne, selon le bien qu'elle a fait sur la terre.

L'opinion la plus accréditée, est qu'il y a rémunérations pour les uns, et punitions pour les autres.— Mais du moins avec l'hypothèse rationnelle, d'existences alternativement terrestres et élyséennes, les récompenses et les peines seraient limitées et non éternelles.— Nos mérites et nos méfaits étant finis, ne sauraient comporter des conséquences infinies.

C'est cependant ce que soutiennent ceux qui pensent que chaque âme humaine sort du néant pour vivre sur la terre, et qu'après une courte carrière terrestre, elle arrive à une existence définitive et illimitée.— Cette conception conduit à imaginer soit un paradis et un enfer éternel: soit tout au moins des milliers d'années de purgatoire, avant l'entrée dans le paradis éternel.

Il est donc impossible de ne pas reconnaître que la doctrine de *l'éternité alternante de l'âme*, est plus en rapport avec la justice distributive de Dieu que celle de la *simple immortalité de l'âme*.

23. Mais je n'en ai pas encore dit assez, dans l'article précédent; il faut arriver à la doctrine véritablement, et complètement providentielle, du gouvernement de l'univers par des *rémunérations sans punitions*.

Chaque fois qu'une âme quitte la vie terrestre, elle est mise, par un classement hiérarchique, en position de jouir, pendant la durée de la vie éthérée suivante, d'un sort d'autant plus heureux qu'elle a été plus méritante. Mais aucune âme n'est condamnée à la souffrance.

Toutes nos âmes participent à un courant général de bonheur. — Les individus les moins méritants en profitent, de même qu'ici-bas ils profitent du soleil qui luit pour tout le monde. — Mais cependant les âmes les plus méritantes ont le bonheur en plus forte dose que les autres.

Je ne puis pas exposer ici les nombreuses considérations qui militent en faveur de ces assertions providentielles, mais du moins je vous préviens, Messieurs, que la conception hiérarchique est leur principal fondement.

24. Ce qu'on se demandera, après l'article précédent, c'est : comment un individu, alors même qu'il n'a pas à redouter la colère céleste, doit se conduire ici-bas, pour participer, le plus possible, aux rémunérations du monde supérieur.

C'est surtout en se reportant au principe de l'art. 8 ci-dessus, relatif à la destination providentielle de l'humanité, qu'on peut résoudre ce problème, et constituer la *science morale*: la science des droits et des devoirs de l'individu. — J'énoncerai, plus tard, l'ensemble des préceptes auxquels on arrive par cette voie. Pour le moment je me borne à dire une proposition fondamentale:

Chaque humain a pour devoir le travail. — Je veux dire, le travail utile qui procure — 1^o des avantages à ses contemporains, à son entourage — 2^o des améliorations à la surface de la planète, et contribue à l'accroissement des richesses, matérielles ou intellectuelles, transmises aux générations à venir. — Les travaux du paysan N. qui cultive son champ de façon à lui faire produire des récoltes annuelles, et à en améliorer le fond, ont la double utilité que je viens de signaler.

Eh bien! dans un état social régulier et normal, c'est sur la terre que les services rendus par N. à ses contemporains doivent être rémunérés; et c'est dans l'existence élyséenne, qui succède à une existence terrestre, que N. recevra la récompense des travaux qui intéressent la postérité.

Il est inutile de dire que la théorie morale est, en même temps que vaste, fort difficile; parce que chaque peuple a érigé ses usages particuliers, ses coutumes, en principes de morale universelle. Qu'il y a, en conséquence, beaucoup d'erreurs à élaguer, et qu'on ne peut le faire sans se heurter à des préjugés prompts à se scandaliser.

Cependant j'exposerai, telle que je la conçois, et sans réticence, la théorie morale naturelle et universelle, fondée sur la doctrine hiérarchique.

Il me paraît assez opportun, Messieurs, de faire ici une pose. — Je ne suis cependant pas au bout de ma nomenclature des propositions sociales et providentielles. Vous verrez quand je reprendrai ce sujet, qu'il reste beaucoup de choses à y ajouter : sur la propriété (son régime et sa transmission), sur l'amour et les relations des sexes, sur les enfants (leur sort et leur éducation), sur la cosmogonie et le système général d'analogies, enfin sur la morale dont nous n'avons ci-dessus (art. 24) énoncé qu'un des principes.

Mais ce qui précède forme un ensemble assez complet pour qu'on puisse le présenter isolément.

Dans bien des articles, j'ai fait un peu plus qu'énoncer des propositions à démontrer. Ces premiers développements passeront-ils pour un commencement de preuve ? ce n'est pas ma prétention : je ne les ai donnés que quand il m'ont paru indispensables pour que l'on comprenne la vraie signification des aphorismes et propositions que j'avais à énoncer. — Car enfin, si je voulais ne tracer qu'un PROGRAMME *de la doctrine providentielle* ; encore fallait-il rendre ce programme compréhensible.

La série des articles précédents aboutit à cette proposition, extrême limite du providentialisme : DIEU *gouverne l'univers par des moyens exclusivement rémunérateurs.*

Il est bon de donner encore quelques éclaircissements, sur ce sujet, avant de continuer le programme.

Je pose ces aphorismes analogiques :

Il faut des rémunérations suprêmes, à la fin de chacune des carrières terrestres d'un individu, de même qu'il faut ici-bas des rémunérations sociales périodiques.

La doctrine phalanstérienne s'occupe des rémunérations sociales ; mais elle garde le silence sur les rémunérations suprêmes. C'est cette lacune, dans la science sociale et providentielle, que j'ai essayé de faire disparaître.

L'espoir des rémunérations suprêmes est nécessaire pour que les humains vivent, ici-bas, avec l'émulation de se conformer aux grands desseins de la Providence, — de même que les rémunérations que les colons d'un microcosme se distribuent entre eux, entretiendront une bonne émulation pour que toutes les œuvres individuelles contribuent au bonheur collectif.

Les rémunérations terrestres consistent 1° dans la répartition annuelle des produits, avec primes proportionnelles au *mérite actuel* de chaque travailleur ; 2° dans l'avancement hiérarchique, en rapport avec tous les *mérites présents et passés* de chaque colon.

Lorsqu'on aura organisé dans le microcosme une satisfaisante justice distributive, on pourra se dispenser de punir, sauf dans des cas extrêmement exceptionnels.

La punition est donc, à plus forte raison, exclue du monde supérieur. Croire que la divinité y a recours, c'est la supposer moins habile que l'humanité.

Dans une organisation hiérarchique, les avancements selon le mérite, entretiennent une suffisante émulation de bien faire. C'est bien assez que les moins méritants n'avancent qu'en vertu de l'ancienneté ; on peut encore

supposer que quelques-uns resteront absolument sans avancement: et même que, dans des cas très-rares, il y aura rétrogradation. — Mais rien de tout cela ne va jusqu'à l'idée attachée au mot châtement.

Lorsqu'on rejette, comme superflue et antiprovidentielle, la maxime: « Dieu punit autant les méchants, qu'il récompense les bons » il n'est plus nécessaire de recourir aux croyances que le cœur humain s'est plu à admettre comme atténuation de doctrines désespérantes: « Dieu est indulgent et miséricordieux; il pardonne aux méchants » — « Dieu se laisse influencer par les prières; celles des bons lui font adoucir les tourments infligés aux méchants ». — Nous disons, nous, que la justice distributive veut que Dieu tienne compte de tout, et ne pardonne rien. Les bonnes actions peuvent facilement compenser les mauvaises, mais sans les effacer.

Cependant on trouvera une objection à ce providentialisme dans le fait que la *souffrance existe* dans tout l'univers.

L'examen de cette antimonie, me conduira à développer les propositions suivantes:

La souffrance sert de frein et de limite pour que les *Êtres* sensibles et spontanés respectent les lois générales et immuables de l'univers. Elle n'est pas un châtement mais un empêchement. — Si je creuse un canal pour faire écouler les eaux de mon champ, on ne dira point que j'ai pris le droit de punir ceux qui pourront s'enrhumer ou se noyer en voulant traverser ce canal.

La souffrance est introduite dans l'univers comme une loi absolue, inhérente à tels actes; mais sans acception

de personnes : elle se rapporte aux choses et non aux individus — Il y a des hommes qui souffrent par suite de la position où ils se trouvent : mais aucun homme n'a été nominativement condamné à souffrir.

Il est vrai que les infractions contre les lois universelles occasionnent de la souffrance non seulement à celui qui les a commises ; mais que, par une *loi de solidarité*, d'autres en pâtissent aussi.

La providence a des compensations en réserve en faveur de ceux qui souffrent, sans qu'il y ait de leur faute, de la transgression d'une loi universelle.

Malgré l'intensité des maux dont l'Être humain paraît aujourd'hui accablé, la dose du bonheur l'emporte sur celle de la souffrance, puisque chacun tient à la vie. — La providence ne veut pas que le mal prédomine même sur un globe, qui peut *relativement* être considéré comme un enfer ; sur un globe où règne l'anarchie, la discorde, le mensonge, etc. mais où l'ordre, l'harmonie, le bonheur, le régime véridique. peuvent facilement être établi.

Nous voici arrivé à ces questions : — Jusqu'à quel point l'humanité peut-elle faire disparaître les maux qu'elle endure actuellement ? et par quels moyens ?

La continuation du programme achèvera de montrer comment je m'y prends pour résoudre ces problèmes.

Je vais enfin, Messieurs, pour terminer cette première communication avec vous, dresser le *cadre synthétique* dans lequel on peut ranger l'ensemble des idées qui constituent notre système providentiel.

Ceci fait partie des considérations générales que j'ai ajournées en vous avertissant qu'elles ne seraient pas comprises si je les plaçais au début.

C'est à la méthode *dichotomique* (subdivision des choses, ou des idées, deux par deux), que je vais avoir recours : car elle s'applique fort bien à ces notions élémentaires.

Le PROVIDENTIALISME, autrement dit, la confiance entière dans la bonté divine est resté, dans toute l'étendue de cette lettre, mon idée fondamentale et dominante.

Je vois quatre idées fondamentales dans la conception providentielle : l'idée de l'amour universel, l'idée du bonheur universel, l'idée de la morale universelle, l'idée de l'unité ou harmonie universelle.

Les études providentielles peuvent être partagées en deux sections, correspondantes à deux objectifs qui peuvent être leur but. — 1° objectif terrestre et positif ayant pour but humanitaire d'étudier l'amour, le bonheur, la morale et l'unité dans la vie actuelle ; 2° objectif céleste et idéal, ayant pour but religieux de déterminer ce qu'il convient de croire relativement au monde invisible.

Les théories relatives aux choses de la sphère terrestre et positive, forment deux branches : 1° Étude du *microcosme* élément et type fondamental ; 2° Étude de l'association universelle. — Enfin la constitution du microcosme repose sur deux principes : la hiérarchie fusionnaire, et les groupes permutants.

Les théories relatives aux choses célestes, idéales et religieuses, forment aussi deux branches : 1° La *Théosophie*, science de Dieu et des premiers principes ; 2° La *Psychosophie*, science de l'âme.

Nous élaguerons de la *théosophie* les questions transcendantes hors de la portée de l'esprit humain; pour nous occuper spécialement des desseins providentiels concernant l'humanité.

Dans la science de l'âme, nous distinguerons 1° ses facultés (la théorie passionnelle); 2° sa destinée (l'éternité alternante). — Enfin la destinée de l'âme donne encore lieu à deux divisions: 1° Les lois morales, le code des devoirs imposés aux individus, c'est-à-dire aux âmes; 2° Les rémunérations, sanction providentielle, des lois morales providentielles.

Voici le tableau qui reproduit ces considérations.

SYSTÈME PROVIDENTIEL.

- a) Objectif terrestre et positif.
 - a₁) Microcosme type et élément fondamental.
 - a₂) Hiérarchie fusionnaire.
 - b₂) Groupes permutants.
 - b₁) Association universelle; armées industrielles.
 - b) Objectif céleste et idéal.
 - a₁) Théosophie.
 - a₂) Jéhova; Principes primordiaux; Monades.
 - b₂) Questions transcendantes et desseins provid.
 - b₁) Psychosophie.
 - a₂) Facultés de l'âme.
 - b₂) Destinée de l'âme.
 - a₅) Lois morales providentielles.
 - b₅) Sanctions rémunératoires providentielles.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

DEUXIÈME LETTRE

Messieurs, j'ai une bien grande prétention : celle de vous initier à une science qu'on peut appeler : PHILOSOPHIE HUMANITAIRE ET PROVIDENTIELLE. Mais je ne puis opérer que par esquisses fragmentaires des diverses parties de ce vaste sujet.

Cette seconde lettre contiendra les quatre fragments suivants :

- A) Rappel du contenu de la première lettre.
- B) Indications des quatre grandes divisions de la philosophie humanitaire et providentielle.
- C) Première étude de théosophie.
- D) Aperçu d'un classement encyclopédique des connaissances humaines.
- E) Améliorations relatives à l'organisation de la famille.

Les thèses de théosophie qui seront esquissées dans cette lettre, jointes à ce que la première lettre contient déjà sur l'âme humaine, vous donneront un premier aperçu des théories providentielles en ce qui concerne le *monde invisible*. Mais voulant traiter plus spécialement du *providentialisme terrestre*, je quitterai ces considérations,

même incomplètement ébauchées, pour commencer, dès cette seconde lettre, à m'occuper du MICROCOSME, du type de l'organisation sociale de l'avenir. Ce premier article sera consacré au programme des améliorations relatives à la famille. — Article E.

Mais je reviendrai plus tard sur les choses trop sommairement énoncées en ce moment; soit sur les choses relatives à l'idéal religieux vers lequel l'humanité doit porter ses regards, soit sur les autres questions, dont le commencement de mon ouvrage ne peut donner que le programme.

A) — RAPPEL DES CHOSSES DE LA PREMIÈRE LETTRE.

Ma première lettre contient non pas un programme complet de la philosophie humanitaire et providentielle, mais une série de propositions saillantes exposées fort en raccourci. Elles ont cependant été choisies de façon à former déjà un certain ensemble. C'est ce qu'on pourra juger à la lecture du tableau synoptique suivant, où elles sont condensées comme dans une simple table de matières.

Série des propositions énoncées dans la première lettre.

1. DÉFINITIONS PRÉLIMINAIRES.

No de
renvoi.

11. Microcosme. C'est dans son acception générale, le noyau, l'unité, l'élément social, le point de départ des perfectionnements humanitaires.

1

12. Hiérarchie. Il y en a de deux sortes. Les unes despotiques ; les autres fusionnaires. 2
13. Phalanstère. C'est un microcosme sociétaire, avec organisation sériaire, où groupes permutants. 3
14. Microcosme spécial (qu'on peut encore appeler Baronnie humanitaire et de travail). C'est un type qui suppose à la fois une hiérarchie fusionnaire, et des groupes permutants. 4

2. GRANDS PRINCIPES PROVIDENTIELS.

21. La Providence a mis nos penchants en rapport avec nos destinées. 5
22. La hiérarchie distribue les harmonies ; de même que le classement des objets et des idées manifeste leurs rapports. 6
23. Tous les penchants humains sont utilisables. On doit les cultiver, sans les comprimer, et sans les abandonner à leur essor désordonné. 7
24. Destination de l'humanité. — Sa formule est : le bonheur solidaire, et l'amélioration de la planète. 8

3. PRINCIPES HIÉRARCHIQUES.

31. Deux sortes de hiérarchies dans le microcosme. 9
 - a) Hiérarchies d'atelier partielles et temporaires. 10
 - b) Hiérarchie pivotale, d'ensemble, permanente, tutélaire et fusionnaire. 11

4. ATELIERS OU GROUPES DE TRAVAILLEURS.
41. Quatre modes de travail : 1^o isolement ; 12
2^o vaste atelier ; 3^o petit atelier de l'artisan
ou groupe fixe ; 4^o groupes permutants.
42. Travaux variés ; mais avec retours périodiques. 13
43. Avantages des groupes permutants. Leur 14
coordination avec la hiérarchie fusion-
naire. Divulgation véridique et justice
distributive.
5. PENCHANTS HUMAINS ET THÉORIE PASSIONNELLE.
51. L'énumération et la théorie des passions 15
de Fourier, comporte quelques amen-
dements. — Exemple : le penchant pour
les travaux alternatifs.
52. Fougue aveugle et fougue réfléchie dans 16
l'exécution des travaux.
53. Equilibre quasi spontané des penchants. Il 17
résulte des courtes séances ; cependant
une autorité supérieure est nécessaire,
54. Direction unitaire instituée pour garantir la 18
libre expansion de chaque individualité.
— Règne alternatif d'un sexe et de l'autre.
— Baron et Baronne.
6. THÉORIE DE L'ÂME : PSYCHOSOPHIE.
61. Conception de l'univers entièrement formé 19
de *monades*. Notre âme est une monade,
l'atome des corps inertes en est une
autre. — *Liebnitz*, premier auteur de la
monadologie que nous présenterons plus
complète, et coordonnée par l'idée hié-
rarchique, sous le nom de *monadosophie*.

62. Éternité alternante de l'âme humaine. — 20
Pythagore, Virgile.
63. Divers problèmes sur la nature éthérée ou 24
élysiéenne ; sur *l'Être humain* du monde
supérieur.

7. THÉORIE RÉMUNÉRATOIRE ET MORALE.

71. Justice divine. Elle ne peut être exactement 22
en rapport avec nos mérites, qu'en ad-
mettant *l'éternité alternante de l'âme*.
72. Le bonheur est répandu sur tous, mais en 23
doses diverses selon le mérite. C'est la
doctrine hiérarchique qui conduit à cette
conception providentielle, d'un gouver-
nement rémunérateur sans punitions.
73. Bases de la morale. Devoirs à accomplir par 24
l'individu afin de se conformer à sa des-
tination ; afin de concourir au plan pro-
videntiel, et de participer amplement
aux rémunérations.

B) — GRANDES DIVISIONS DE LA PHILOSOPHIE HUMANITAIRE
ET PROVIDENTIELLE.

Vous voyez, messieurs, que ce qui précède contient déjà les bases principales d'une croyance, 1° à l'éternité alternante de l'âme, 2° au gouvernement providentiel de l'univers, fondé sur une justice distributive toute rémunératoire.

C'est par là que j'ai voulu commencer mon écrit pour vous faire apprécier la hauteur de vue de cette

PHILOSOPHIE HUMANITAIRE ET PROVIDENTIELLE que j'ai entrepris d'esquisser.

Vous voyez que, même dans sa partie idéale et hypothétique, cette philosophie n'aurait que des conséquences heureuses pour l'humanité. Cela peut vous faire augurer qu'elle ne sera pas moins tutélaire lorsqu'elle soumettra à des calculs positifs les questions d'organisation sociale.

En attendant un programme complet, méthodique et suffisamment détaillé de cette science, disons qu'elle se compose de quatre branches principales, savoir:

§ 1. *Théories relatives aux choses idéales, et au monde invisible.*

a) THÉOSOPHIE. Science de Dieu et des principes primordiaux, fondée sur nos sentiments naturels, tandis que les *théologies* s'appuient sur des révélations surnaturelles.

b) PSYCHOSOPHIE. Science de l'âme humaine, de ses facultés et de sa destinée. La *psychologie* de l'enseignement classique ne s'occupe guère que des facultés intellectuelles.

§ 2. *Théories relatives aux intérêts positifs de l'humanité terrestre.*

c) SOCIOSOPHIE. Science de l'organisation sociale: autrement dit de la hiérarchie fusionnaire et du microcosme, élément constitutif.

d) CHRONOSOPHIE, ou philosophie de l'histoire éclairée par le flambeau de la science sociale hiérarchique. — Elle comporte deux sous-divisions 1° *Utopies*, ce que l'humanité doit faire dans l'avenir pour

son bonheur; *Ukronies*, ce que l'humanité aurait dû faire, dans le passé, pour éviter des chutes, et des rétrogradations déplorables.

Je présenterai ultérieurement le tableau synoptique des ramifications à établir dans les quatre grandes divisions précédentes.

C) — PREMIÈRE ÉTUDE DE THÉOSOPHIE.

§ 1. *Principes suprêmes et absolus.*

L'humanité croit invinciblement A UN ÊTRE, A UNE UNITÉ SUPRÊME, dont tout émane. Mais notre intelligence est impuissante à en pénétrer la nature. C'est JÉHOVA *l'indicible*.

Ce que notre intelligence conçoit ensuite de plus suprême et absolu, c'est quatre grands principes primordiaux, savoir :

La loi logique — Le temps — L'espace — L'univers, ensemble de ce qui est contenu dans l'espace.

Nous qualifions ces principes de *concomitants à JÉHOVA*, tout en avouant que notre intelligence éprouve une double impossibilité : soit à concevoir leur création, soit à concevoir qu'ils existent par eux-mêmes. — C'est une première antinomie.

Nous sommes en effet dans la région transcendante interdite à l'humanité.

§ 2. *Choses qui dépassent notre intelligence.*

Nous ne pouvons comprendre ce que c'est, dans son essence, que la loi logique, le temps et l'espace. Mais

remarquez que — sortis des principes inabordables à notre intelligence — nous expliquons les règles du raisonnement logique, nous créons l'arithmétique, science de pure logique; la géométrie, science de l'espace; la mécanique, science où le temps fonctionne avec les distances.

L'homme est incapable de concilier l'idée logique absolue, la loi de causalité, avec sa libre spontanéité. Autrement dit, il y a une antinomie insoluble entre le libre arbitre, et la faculté rationnelle, qui sait déterminer et prévoir les événements.

Tout ce qui concerne l'infini confond notre raison; et cependant elle est contrainte d'attribuer des qualités infinies au Jéhova suprême, et ne peut concevoir de limites au temps ni à l'espace.

Relativement aux choses qu'il nous est inutile de connaître, Dieu est insondable. Il cache à l'homme sa nature intime et tout ce qui se rapporte aux principes primordiaux.

Mais il nous permet de concevoir la composition générale de l'univers, de découvrir tout ce qui dans ses desseins est essentiel à notre bonheur. Ajoutons que nous devons coopérer à l'exécution des desseins de la Providence, puisque nous pouvons en acquérir la connaissance.

Ainsi nous avons une double idée de Dieu.

JÉHOVA, dans son *intégralité*, veut rester impénétrable; mais il se rend visible *sous un aspect*. — Alors c'est *Elohim* le DIEU PROVIDENTIEL, le père des humains (*Jovis-Pater*) et de tous les *Êtres*. C'est le chef suprême de la hiérarchie des monades dont l'ensemble constitue l'univers.

La métaphysique se tient obstinément dans les régions

obscurer ; elle joue à colin-maillard avec des idées qui se contredisent , avec des antinomies qu'elle s'imagine pouvoir expliquer.

§ 3. *L'univers est un ensemble de monades.*

L'univers est l'ensemble des réalités existantes. Ces réalités , corps inertes ou Êtres vivants , sont soumises aux lois logiques , placées dans l'espace , et mobiles selon le temps.

Les corps inertes ne peuvent être conçus que formés d'un ensemble de *monades atomes*. — Les végétaux sont des agrégations de parties , de cellules , douées chacune d'une vie végétatrice. Or cela ne peut être attribué qu'à l'action d'une *force* , d'une monade *directrice* (d'une *zoonade*). — Les animaux agissent sous la direction d'une puissance instinctive (d'une *âme*) , et les hommes sous celle d'une puissance rationnelle. Or toutes ces puissances ou *âmes* , ne peuvent se concevoir que comme des *monades* douées de facultés plus ou moins éminentes.

Mais les mouvements que nous exécutons ne sont pas tous commandés par notre volonté , par notre âme. Nos viscères , notamment , fonctionnent sans que nous en ayons conscience. Aussi les physiologistes conviennent que nos organes sont soumis à certaines *forces vitales*.

Permettez-moi de faire cette simple observation qu'une force doit émaner de quelque endroit. Or si un centre émanateur est nécessaire , nous concluons immédiatement , que des monades d'une certaine espèce , auxquelles nous donnerons le nom de *monades-archées* ¹. (Le mot grec

¹ Je crois que l'hypothèse de génies particuliers présidant au jeu

archéion signifiant force, et puissance), président à chacun de nos organes, dirigent nos mouvements involontaires, réparent, à notre insu, les avaries survenues dans notre organisme, l'entretiennent en bon état. C'est donc à ces *archées* que nous attribuons tout ce que les physiologistes attribuent aux *forces vitales* ; mais l'*archée* est un centre, une personnalité réelle, et la force vitale n'est qu'un mot.

Voici quelle hiérarchie de monades se trouve établie par ce qui précède : — Atomes — Zoonades — Archées — et Ames les unes instinctives les autres rationnelles.

Vous devez cependant trouver, Messieurs, que nous ne sommes point encore parvenu à un ensemble complet.

Je ne me suis en effet occupé que de l'univers visible, (minéraux, végétaux, animaux et humains). Mais on ne peut pas admettre que cet univers se gouverne tout seul.

Il s'agit donc, pour compléter notre hiérarchie, d'ajouter à l'énumération ci-dessus, un ELOHIM, *monade suprême*, ayant pour auxiliaires des SOUS-ELOHIMS, parmi lesquels il conviendra, peut-être, d'établir plusieurs catégories.

§ 4. Quatre régions dans la science humaine.

Le domaine dans lequel l'esprit humain se meut et s'exerce, peut être partagé en quatre régions, savoir :

1° — Région des principes suprêmes et absolus. Réalités dont nous admettons l'existence, sans pouvoir en pénétrer la nature. — Voir § 1.

de chaque organe remonte à une très-haute antiquité. Mais Paracelse l'a rajeuni, et a créé le mot *archée*. Vanhelmont a ensuite adopté le même système d'explication. Faut-il faire observer que si je me sers du même mot que ces deux savants, je ne suis cependant pas, le moins du monde, partisan de leurs doctrines hermétiques.

2° — Région transcendante des problèmes inutiles et de pure curiosité. En essayant d'y pénétrer on ne rencontre que des antinomies, et les obscurités de la métaphysiques. — Voir § 2.

3° — Région des théories utiles à notre bonheur idéal, et relatives au monde invisible. *HYPOTHÈSES providentielles.*

4° — Région des théories utiles à notre bonheur positif ou terrestre. *UTOPIES du providentialisme positif.*

Nous ne pouvons spéculer sur le monde invisible qu'à l'aide d'une série d'hypothèses. Mais les principales n'ont rien d'arbitraire : ce n'est que lorsqu'on veut pénétrer dans les détails qu'elles deviennent de plus en plus incertaines. — Quant au positivisme, s'il exclut les hypothèses produites par le travail de l'imagination, il ne peut se dispenser de s'appuyer sur la nature humaine « dont certaines parties sont contestées ». La région du positivisme n'est donc pas, en définitive, plus exempte de doutes que la région des théories idéales.

§ 5. *Théories à la portée de l'intelligence humaine et hypothèses providentielles.*

Il est sage d'avoir un systématique éloignement pour toute métaphysique au-dessus de notre intelligence, et qui s'attaque à des questions barricadées d'antinomies. — Mais les questions providentielles, loin d'appartenir à cette région interdite, se tiennent toutes dans une sphère limpide et salubre. Là notre intelligence peut vivre sagement — soit qu'elle cherche, par le calcul, la solution de problèmes reposant sur des données positives ; soit qu'elle se livre à un travail d'imagination, en étudiant par

quelles hypothèses on explique le mieux les choses invisibles, ou même certains phénomènes du monde visible.

Il y a des gens indulgents, ou favorablement disposés, pour les obscurités et les subtils raisonnements de la métaphysique ; mais qui n'hésitent point à qualifier d'extravagance toutes tentatives d'explications hypothétiques. Ils ne voient point que l'humanité éprouve le besoin de se faire un poème de croyances habilement coordonnées.

§ 6. *Genésie ou formation des êtres organisés.*

Prenons un exemple, et demandons quel inconvénient il peut y avoir à ce qu'on essaie d'expliquer la formation des êtres organisés en faisant une sorte de *roman théosophique*, dont voici le sommaire.

Les SOUS-ELOHIMS composent les types des différentes espèces d'*êtres*. Ils sont architectes et dieux créateurs, chacun dans une spécialité, et sous la direction de l'ELOHIM SUPRÊME, de celui que les Francs-Maçons nomment le grand architecte de l'univers.

D'autres monades, du genre de celles que j'ai appelées *Archées*, confectionnent les individus de chaque espèce, en se conformant aux types. — Ce sont les maçons, les ajusteurs. — Les *Archées* assemblent les cellules ; et ces cellules ont été formées par les *Zoonades* (autres monades ci-dessus mentionnées) avec des *Atomes* pris dans le règne minéral.

L'organisme, autrement dit *l'animal automate*, étant enfin construit de cette sorte, est mis au service d'une AME, qui en prend possession.

Vous pouvez bien ne prendre ce qui précède que comme une fantaisie destinée à amuser notre curiosité ; mais je

ne renonce point à vous montrer, plus tard, qu'on trouve au fond de ces hypothèses théosophiques, des conséquences très-utiles au bonheur de l'humanité.

§ 7. *Conciliation de l'unité et de la diversité des croyances.*

Au reste, je ne prétends point que de tels détails doivent entrer dans les dogmes d'aucune religion. Bien au contraire je dis que c'est à chacun, selon son penchant, ou de ne point s'occuper de ces problèmes, ou d'adopter les explications qui lui conviennent le mieux. — Il n'y a aucun inconvénient à ce qu'une grande variété s'introduise dans les *théories poétiques* destinées à rendre compte de la GENÈSE, et à expliquer les fonctions que remplissent dans l'univers, chacune des espèces de monades.

Mais ce dont on peut être assuré, c'est qu'au milieu de la variété des explications touchant les menus détails, il y aura invinciblement unité et concordance suffisante pour les choses principales.

« Jéhova indicible dans son ensemble, mais qui se manifeste sous un aspect, comme un Elohim providentiel; c'est-à-dire comme un Dieu dont nous sommes appelés à connaître et à seconder les desseins. — L'univers formé d'une hiérarchie de monades, dirigée par la monade suprême, *Elohim providentiel*.

« L'éternité de l'âme humaine, partagée en une suite d'existences finies alternativement terrestres et célestes (élyséennes). — Les choses, ou plutôt les êtres de l'univers conduites et gouvernées à l'aide d'une justice distributive hiérarchique toute rémunératoire. — Tous nos penchants

utilisables, attendu qu'ils sont créés primitivement bons, et en rapport avec notre destinée ».

Telles sont les quelques propositions qui peuvent, à mon avis, devenir la base généralement adoptée par les diverses religions de l'avenir.

§ 8. *Résumé et critique. Trinomie des phalanstériens.*

Résumons les considérations précédentes.

Jéhova au-dessus de tout. — Comme émanation immédiate de ce principe suprême : la loi logique, le temps, et l'espace qui constituent la sphère transcendante. — Comme seconde émanation : l'univers, la sphère providentielle.

On peut concevoir dans l'univers deux parties distinctes : — l'une plus rapprochée de Dieu, consiste dans les principes sensibles et moteurs, dans les âmes des êtres vivants ; — l'autre partie comprendrait les choses insensibles, inertes et mues ; les atomes du règne minéral.

Mais il nous paraît plus grandiose de réunir ces deux parties, et de concevoir l'univers comme une seule et vaste unité. Comme une hiérarchie commençant à *Dieu-Elohim* et terminée par la série des *atomes matériels*. — La hiérarchie des monades est donc :

Elohim.

Série des Sous-Elohims.

Ames humaines et série des âmes instinctives.

Séries des archées et des zoonades, nécessaires pour expliquer les phénomènes, et les divers degrés, de la vitalité.

Série des atomes des substances minérales.

Puisque j'ai tenu à faire voir, dans ma première lettre,

que je suivais les idées phalanstériennes d'assez près, et que je m'y étais conformé sur beaucoup de points; il est convenable de dire que je m'en écarte un peu dans le système théosophique précédent.

Suivant Fourier, il y a trois grands principes : Dieu, principe moteur ; la matière, principe mu ; et la loi logique, principe neutre et régulateur.

Je débute autrement ; — Au-dessous de Jéhova l'indicible, je place quatre principes primordiaux : la loi logique, le temps, l'espace et la hiérarchie des monades formant l'univers.

Les monades constituent, à mon point de vue, à la fois le principe moteur et le principe mu, en *réagissant les unes sur les autres*. — Je conviens toutefois que les monades supérieures sont assez généralement les motrices, de celles d'ordre inférieur.

Certaines monades, les ATOMES, procurent à notre âme des sensations qui sont, pour nous, la manifestation de la *matière dite inerte* : d'autres monades, les AMES, nous semblent plus spécialement douées de *mouvements spontanés*. Mais synthétiquement, et au point de vue le plus élevé, la *réaction réciproque des monades* est le principe de tous les mouvements et phénomènes de l'univers.

D) — CLASSEMENT ENCYCLOPÉDIQUE DES CONNAISSANCES HUMAINES.

Je vais actuellement vous faire connaître, Messieurs, quel rang la philosophie humanitaire et providentielle,

occupe dans l'ensemble encyclopédique des connaissances humaines.

Ces connaissances se divisent naturellement en quatre ordres de sciences, savoir :

- I) Sciences linguistiques et littéraires.
- II) Sciences cosmologiques.
- III) Sciences technologiques.
- IV) Sciences philosophiques.

I) — Les sciences que je nomme *linguistiques* doivent être signalées les premières, parce que si l'humanité possède un trésor de connaissances acquises, (si elle dispose d'un capital scientifique, tout autant que de richesses matérielles), c'est parce que les hommes sont doués de la faculté de se communiquer leurs pensées par le langage, l'écriture et la littérature.

On peut établir dans la *linguistique* les grandes divisions suivantes : 1° Langue et littérature usuelle (le français pour ce qui nous concerne); 2° Grammaire des langues mortes et étrangères, et leurs littératures; 3° Annales et traditions de l'humanité (c'est histoire en tant que *chronique*, car l'histoire, comme philosophie, sera placée ailleurs); 4° Formation d'une langue naturelle et universelle, c'est la *linguistique utopie*.

II) — Les sciences qui s'occupent de l'univers visible, matériel, ont été appelées par AMPÈRE, *sciences cosmologiques*. C'est ce terme que j'adopte, et j'établis quatre divisions : 1° Sciences mathématiques; 2° Sciences physiques (physique proprement dite et chimie, astronomie); 3° Sciences physiologiques (physique des êtres orga-

nisés, végétaux et animaux, histoire naturelle comparée);
4° Sciences de classement : l'histoire naturelle considérée
comme nomenclature : faunes et flores.

III) — Après les sciences essentiellement théoriques
viennent leurs applications aux besoins de l'homme. C'est-
à-dire les *sciences technologiques*. — Je fais encore dans
celles-ci quatre grandes divisions : 1° Agriculture et in-
dustrie des arts et métiers, production tant des matières
premières, que des objets confectionnés ; 2° Industrie
des transports ; 3° Commerce, banques, échanges ;
4° Beaux-arts.

IV) — Comme contraste aux sciences cosmologiques,
qui s'occupent de l'univers en tant que accessible à nos
sens, nous avons les *sciences philosophiques* qui au con-
traire s'occupent de l'aspect moral, de l'idéal et de
l'invisible.

Je me garderai bien de toucher à toutes les questions
philosophiques agitées dans les écoles. Vous savez,
messieurs, par les choses que je vous ai déjà communi-
quées, comment je laisse de côté des thèses que d'autres
mettent au premier rang, et comment — en me plaçant à
un point de vue d'utopies humanitaires et providentielles
qui domine, selon moi, les étroits points de vue adoptés
par la routine — je divise les sciences philosophiques en
quatre branches, savoir : *Théosophie, Psychosophie, Socio-
sophie, et Chronosophie*. — Voir, page 29.

Il résulte de ce qui précède que si — on dispose sous
forme d'arbre synoptique, l'ensemble des connaissances

humaines, — il convient de placer à la base, à la racine, les sciences linguistiques dont tout dérive, et au sommet les sciences philosophiques qui touchent aux problèmes les plus sublimes. — On mettrait intermédiairement les sciences cosmologiques et technologiques, c'est-à-dire les sciences spéculatives et celles d'application pratique. — Nous aurons donc le symbole suivant.

symbole encyclopédique ou groupe des connaissances humaines.

PHILOSOPHIE.

COSMOLOGIE.

TECHNOLOGIE.

LINGUISTIQUE.

Ces quatre termes peuvent encore, à un autre point de vue, être groupés d'une manière un peu différente. — Je prends pour point de départ ce qu'il y a de plus théorique, puis je passe aux applications les plus vulgaires d'abord, et les plus quintessenciés à la fin.

La technologie pourvoit à nos besoins matériels, mais la linguistique (et la littérature) va jusqu'à la satisfaction des besoins intellectuels.

La linguistique est une application instinctive d'abord, étudiée ensuite, des principes et idées philosophiques, tout comme la technologie est une application instinctive d'abord et calculée plus tard, de données fournies par les études spéculatives et cosmologiques.

Voici donc l'aspect général, et les quatre grands compartiments de l'édifice encyclopédique des connaissances humaines.

SCIENCES SPÉCULATIVES (Théorie).

1. S. Philosophiques providentielles.

2. S. Cosmologiques.

SCIENCES D'APPLICATION (Technie).

3. S. Technologiques.

4. S. Linguistiques littéraires.

E) — AMÉLIORATIONS RELATIVES A LA FAMILLE, RÉALISABLES
DANS LE MICROCOSME.

Je vais donner rapidement l'énoncé des modifications que comporte, selon moi, le régime familial actuel, m'en rapportant à la sagacité du lecteur pour apprécier les motifs, les avantages et la moralité des innovations que je propose.

Toutes ces modifications et améliorations seraient à peu près impossibles dans la société actuelle. Mais au contraire dans le microcosme et avec la hiérarchie fusionnaire, elles s'introduiront naturellement et par la pente des choses, encore plus que par des prescriptions réglementaires.

1. Il y aura dans le microcosme deux sortes de famille.

1° La famille féminine, dont la *mère* est le chef, comprend tous ses enfants (sans distinction entre légitimes et naturels), savoir les filles jusqu'à la majorité, les garçons jusqu'à 13 ans.

2° La famille masculine, dont un homme que j'appellerai *père-éducateur* est le chef. Elle se compose d'enfants mâles de 15 ans et plus, adoptés par le chef de famille, pour en faire l'éducation.

2. Tous les enfants de l'un ou de l'autre sexe, auront, jusqu'à leur majorité, pour nom de famille le nom de la mère exclusivement. — Sans aucune addition qui mentionne quel peut être le père. — Mais à la majorité l'enfant mâle pourra joindre au nom maternel, le nom de son père-éducateur. — Disons plus : toute personne peut, à l'âge de sa majorité, se faire autoriser à adopter tel nom qui lui convient. — En changeant de nom l'enfant renierait en quelque sorte sa mère. En n'ajoutant pas le nom de son père-éducateur à son nom maternel, il renierait son professeur ; son mentor, sinon son père. Ce seront des cas rares, mais il convient de laisser cette liberté entière même à ceux qui auraient l'indignité, l'ingratitude d'en mal user ; disons même qu'il faut la laisser surtout à ceux-là.

3. Il est assez évident que le motif qui décidera le plus souvent un homme à prendre le rôle de père-éducateur et à se charger de tel enfant, c'est qu'il s'en croit le père. Mais il faut compter aussi sur les travailleurs désireux de choisir, parmi les enfants, ceux qui auraient de l'aptitude pour continuer leurs industries et entreprises. Il faut compter sur le penchant des gens âgés pour l'enfance, et sur leur désir de lui transmettre leurs connaissances acquises ; sur la vocation que tant de gens éprouvent pour l'enseignement. — J'établis donc qu'il ne manquera pas d'hommes pour adopter des enfants comme élèves.

Au besoin la gérance du microcosme désignerait d'office des *tuteurs-éducateurs* aux enfants qui n'auraient pas été spontanément adoptés. De même qu'elle aura à désigner

des *tutrices-mères* en cas de décès des véritables mères, et si d'autres femmes ne viennent pas spontanément se charger des orphelins et orphelines que laisse la défunte.

En tous cas, les intérêts pécuniers des orphelins seront administrés ou directement par la gérance du microcosme, ou par un administrateur spécial choisi et contrôlé par elle. Cet administrateur versera aux tuteurs et tutrices les portions de revenus nécessaires à l'entretien des orphelins dont chacun de ces tuteurs et tutrices s'est chargé.

4. Dès l'âge de 15 ans l'éducation sera dirigée de façon que l'enfant puisse, le plus tôt possible, suffire à ses besoins par le produit de ses travaux, par ses salaires. Il ne sera dérogé à cette règle que si la mère, ou le père-éducateur, ou tout autre personne, assure à l'enfant une dot, dont les revenus, mis à sa disposition aussitôt qu'il atteindra 21 ans, lui permettent de vivre, sans être obligé de se livrer à un travail manuel.

Les parents dotent actuellement un enfant à l'époque de son mariage. Dans la société d'avenir la dot pourra être beaucoup moins forte qu'à présent, mais elle devra être assurée au moment où commence l'éducation spéciale d'un enfant — à treize ans.

L'éducation pourra être dirigée en conséquence de cette dot assurée. — Soit vers les occupations pratiques et manuelles, susceptibles de donner des salaires et profits immédiats. — Soit au contraire vers les études qui ne donnent que des fruits tardifs, même lorsqu'elles ne sont point des choses tout-à-fait de luxe et de superflu.

Il faut arriver à ce résultat que, à l'âge de 21 ans, et même auparavant, tout individu, homme ou femme, se

trouve à même de subsister à l'aide de revenus à lui appartenant, et provenant soit de son travail, soit des intérêts d'un capital.

5. Il sera de règle générale que toute personne de l'un comme de l'autre sexe, prenne à 21 ans un domicile spécial. C'est la condition nécessaire à sa liberté et à son indépendance. — Ajoutons nettement que c'est la condition nécessaire au régime des amours libres : régime que nous croyons le meilleur, mais à la condition qu'on l'applique dans le microcosme où régnera la divulgation véridique qui doit suffire à contrebalancer tous les abus.

6. Si un homme et une femme au lieu d'avoir chacun son domicile, cohabitent ensemble, ce domicile sera séné appartenir à la femme. Elle sera par conséquent toujours maîtresse d'en exclure l'homme, qui ira chercher domicile ailleurs. — La loi réglera la chose de cette façon parce qu'elle doit protéger l'être le plus faible, la femme.

Cependant si l'homme est un père-éducateur avec ses enfants ou élèves, et que la femme au contraire ne soit point mère de famille, alors la famille masculine devra avoir la préférence en cas de désunion. Ce sera donc à la femme célibataire de chercher un autre domicile.

7. Aucune convention privée ne pourra prévaloir contre ces prescriptions. Mais certaines conventions seront valables quant au mobilier. Il pourrait être stipulé, par exemple, que celui qui devra chercher un autre domicile emporterait telle partie du mobilier (pouvant même aller jusqu'à la moitié) comme lui appartenant. Mais à défaut d'une convention expresse, tout restera en place, comme propriété de la personne qui conserve le logement.

Pour écrire ce qui précède je me suis beaucoup inspiré des propositions énoncées par M. de Girardin dans son livre, *la liberté dans le mariage*.— Voici cependant, parmi les choses très-remarquables qu'il avance comme prédictions d'avenir, une idée que je n'adopte point.

Une nouvelle législation qui instituerait la femme chef de famille, en lui en laissant toutes les charges (qui laisserait à chaque mère les frais d'entretien de tous ses enfants) aurait, selon M. de Girardin, pour conséquence que généralement toute femme, avant de se donner à un homme, avant de consentir à vivre avec lui conjugalement, aurait soin de se faire attribuer un *douaire*, à l'aide duquel elle puisse subvenir aux frais d'éducation des enfants qui pourraient survenir.

Je conviens qu'une telle prévoyance n'aurait rien que de légitime ; mais l'imprévoyance me paraît beaucoup plus probable. — Je pense donc que sous le régime de la liberté dans le mariage dont M. de Girardin a osé se faire le champion, l'on verrait très-souvent les enfants entretenus, avec les propres ressources de la mère.— Mais hâtons-nous d'ajouter que quand les charges des femmes s'augmenteront (quand elles ne seront plus autant qu'à présent, elles et leurs enfants, nourries et entretenues par leurs maris ou amants) une augmentation correspondante aura infailliblement lieu dans leurs salaires.— Et c'est pourquoi la société peut marcher dans la voie des réformes libérales, indiquée par M. de Girardin, sans que l'usage du douaire, préconisé par lui, s'établisse.

Voici donc, selon ma manière de voir, un huitième article qu'il est convenable d'ajouter à la suite des 7 précédents.

8. On n'interdira point à l'homme et à la femme qui cohabitent, la faculté de régler les conditions de leur association. — Mais lorsqu'ils n'auront stipulé aucune convention expresse (et ce sera le cas le plus général) la loi statuera qu'ils restent séparés de biens, quoique faisant ménage ensemble. — En un mot, le régime légal de l'union conjugale sera la séparation de biens ; et non pas la communauté comme actuellement.

La loi ne s'avisera donc point d'allouer à la femme, ainsi que quelques réformateurs l'ont proposé, un douaire, un avantage pécunier en rapport avec la fortune de celui à qui elle se donne ; car, ce qu'il y a de mieux et de plus moral, c'est que l'union des sexes, l'union conjugale, soit dégagée de toute pensée d'intérêt matériel.

Dans les sociétés actuelles on s'attache à contrecarrer les instincts de désintéressement des jeunes gens qui s'aiment ; on veut avoir, pour eux de la prévoyance — en faisant des conditions pécunières la grande et préalable affaire de toutes les unions sexuelles. On est donc bien loin de voir, comme moi, dans cette imprévoyance une disposition morale, instinctive et providentielle, que l'on trouvera respectable dans les sociétés de l'avenir.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

TROISIÈME LETTRE

Messieurs, je vais continuer dans cette troisième lettre le programme des questions dont l'ensemble constitue la *philosophie humanitaire et providentielle*. Programme que j'entremêle, quand cela me paraît nécessaire, de fragments d'explications, et de quelques théories abrégées, en attendant les plus amples développements, que je pourrai donner ultérieurement.

Je commencerai par mettre sous vos yeux.

A) Un tableau qui résume la synthèse générale que j'ai essayé de donner dans la lettre précédente sur l'ensemble encyclopédique des connaissances humaines.

Les sujets que je traiterai ensuite sont :

B) Améliorations à apporter aux lois et coutumes qui régissent la transmission des fortunes d'une génération à la suivante : autrement dit, les successions et héritages.

C) Améliorations relatives au régime de la propriété. Propriétés privées et propriété collective. Évaluation et divulgation véridique de la valeur des propriétés.

D) Améliorations industrielles. 1° dans le mode du travail. 2° dans le système commercial.

A) — ESQUISSE D'UN CLASSEMENT ENCYCLOPÉDIQUE DES
CONNAISSANCES HUMAINES.

1. SCIENCES PHILOSOPHIQUES. — au point de vue provi-
dentiel et humanitaire.

11. Théosophie.
12. Psychosophie.
13. Sociosophie.
14. Chronosophie.

Voir les notions générales données ci-dessus
(2^{me} lettre § B) sur les quatre branches scientifiques
de la philosophie, en attendant que je donne un
tableau détaillé de leurs ramifications.

2. SCIENCES COSMOLOGIQUES.

21. *Mathématiques.* —

211. Arithmétique, algèbre, et analyse transcendante.
212. Géométrie et toutes ses branches.
213. Cinématique.
214. Mécanique.

22. *Physique.*

221. Physique des corps pondérables.
222. Physique des impondérables. Calorique, lumière
électricité et magnétisme.
223. Chimie minérale et organique.
224. Astronomie.

23. *Physiologie.*

24. *Sciences naturelles et de classement.*

3. SCIENCES TECHNOLOGIQUES.

31. Agriculture, exploitation des mines, métallurgie,
arts et métiers. Toute production matérielle.
32. Industrie des transports.
33. Industrie du commerce, des échanges.
34. Beaux-arts. Architecture, peinture, musique, etc.

4. SCIENCES LINGUISTIQUES.

41. Langue et littérature usuelle.
42. Langues et littératures étrangères et anciennes.
43. Annales, histoire.
44. Formation d'une langue naturelle et universelle.

Je me bornerai à faire trois remarques sur, ou à l'occasion du tableau précédent.

1° Les terminaisons des noms scientifiques pourraient généralement spécifier à quel règne chaque science appartient. Ainsi pour le règne des *sciences philosophiques* les terminaisons seraient en SOPHIE, tandis que la terminaison LOGIE appartiendrait aux *sciences cosmologiques*, et celle TECHNIE aux *sciences technologiques*. (Exemple: on appelle *Pyrotechnie* l'art de faire des feux d'artifices, et *sydérotechnie* l'art de fabriquer le fer).¹

Dans le règne des sciences philosophiques ce n'est pas

¹ La dénomination *école polytechnique* s'appliquerait plus exactement à une école d'arts, métiers et fabrication, qu'à une école où l'enseignement est théorique plutôt que d'application. Une école consacrée spécialement aux sciences mathématiques aurait dû être appelée, *école polymatique*. Une école qui aurait été créée pour former des hommes, des intelligences complètes et non pas seulement pour fournir des ingénieurs au gouvernement, devrait s'appeler *polyscientifique*, et enseigner non seulement les sciences purement logiques, les mathématiques, ainsi que les sciences d'observations ou physiques, mais encore les sciences naturelles ou de classification. On risque de faire des argumentateurs sophistes, des idéologues, des métaphysiciens, lorsqu'on ne cultive que les facultés logiques de la jeunesse; l'étude des classifications naturelles (qui, toute seule, ferait des hommes incomplets sous le rapport intellectuel) est bien utile, unie aux études logiques, pour éviter les aberrations de celles-ci.

seulement les quatre branches principales qui prennent un air de famille par une terminaison uniforme. — J'ai pu modifier le mot *monadologie*, en *monadosophie*. Et je transforme avantageusement l'expression impropre, *économie politique*, en *économisophie*. — Jérémie Bentham a proposé de nommer la science de la morale, *déontologie*, suivant la règle méthodique on dirait *déontosophie*. Mais au lieu de ce vocable tiré du grec (*to déon* : le convenable), on pourrait préférer les mots plus faciles à comprendre : *moralisophie*, science morale en général, et *morisophie*, théorie spéciale de l'amélioration des mœurs.

2° On peut m'objecter, que le classement encyclopédique ci-dessus donnerait d'assez petites places, en sous-ordre, à quatre branches de sciences fort importantes, à savoir : les sciences militaires, — les sciences médicales, — toutes les branches du droit, de la législation et de la jurisprudence, — enfin les connaissances métaphysiques avec toutes les controverses religieuses et de la scolastique théologique.

Ma réponse est fort simple : je me suis *supposé dans un état social à venir*, où l'humanité plus saine, au physique comme au moral, n'aurait plus autant besoin de médecine, ni de législation; où les ouvrages sur la guerre et sur les controverses religieuses désormais inutiles, ne serviraient plus que comme études archéologiques. — Ainsi mon classement répond à un état des connaissances scientifiques à venir, plutôt qu'à l'état scientifique actuel. L'état scientifique à venir est, j'en conviens, une supposition : mais l'état actuel est assez indéfinissable. — Il y a des sciences fixes admises par tout le monde, les mathématiques, la

physique. Et il y a aussi des sciences incertaines, qui ne sont adoptées comme science, par les uns qu'en soutenant qu'elles disent blanc, par les autres qu'en soutenant qu'elles disent noir. — La tâche de celui qui entreprend un classement théorique des connaissances humaines, n'est point celle de celui qui entreprend le classement de toutes les productions de l'esprit humain, — des bonnes productions, comme des imparfaites et des mauvaises : ceci n'est que le classement, le catalogue, d'une bibliothèque. S'il y a beaucoup de livres de droit et de jurisprudence, beaucoup de livres d'art militaire, ou de querelles théologiques; s'il y a des traités médicaux à l'infini et qui se contredisent, il faut, dans un *catalogue de bibliothèque*, donner à toutes ces œuvres une place proportionnelle à l'étendue de chacune. Mais le *classement encyclopédique*, tel que je l'entends, est une étude qui n'assigne une place à chaque vérité scientifique, qu'en appréciant son importance : celles dont la valeur est zéro, ne doivent avoir qu'une place zéro : et les erreurs, dont la valeur est négative, doivent, à *fortiori*, être exclues d'un tel cadre encyclopédique.

5° Vous aurez remarqué, messieurs, que toutes les divisions de mon tableau sont quaternaires. — Les différentes matières que j'avais à classer se sont prêtées, sans effort, à cette division régulière, qui présente des avantages. C'est ainsi, qu'en littérature le style rythmé a été souvent préféré à la prose pour fixer les choses les plus solennelles; et chacun a pu remarquer que, dans certains cas, les pensées gagnent en netteté, précision et élégance pour s'être astreintes à l'ordre mesuré.

Les subdivisions binaires sont les plus fréquentes, les plus naturelles, soit qu'il s'agisse des objets qui nous sont extérieurs, soit qu'il s'agisse de nos idées qui sont en nous. (Qu'il s'agisse de l'objectif ou du subjectif comme disent les métaphysiciens). Les objets de la nature se présentent à nos sens sous des aspects symétriquement binaires, tantôt par couples sympathiques, tantôt avec des propriétés polaires opposées. Dans nos travaux intellectuels, c'est la subdivision binaire de nos idées qui nous sert le plus fréquemment pour y mettre de l'ordre, et pour en saisir les différents rapports. Dans l'esthétique les oppositions et les contrastes sont le moyen fondamental des plus grands et des plus beaux effets.

Je sais bien que la division binaire conduit tout naturellement à la ternaire. Entre deux termes opposés, il est tout naturel de placer un terme intermédiaire qui soit un lien, une transition, entre les propriétés polaires.

Mais l'ordre *dichotomique* résulte non moins naturellement des divisions binaires redoublées et continuées. On en voit un premier exemple page 24, et deux autres p. 30 et 42. Il apparaît dans les deux derniers, comment les subdivisions binaires, conduisent au *groupe quaternaire*.

Or, tout en reconnaissant que la nature présente des groupes de toutes sortes (par 3, 4, 5, 6, 7 termes, et même plus), je dis que le groupe quaternaire est un des plus féconds et des plus répandus. — La musique emploie la mesure à 3 temps, et celle à 4 temps; mais celle-ci plus fréquemment que celle-là. Elle exige d'ailleurs la carrure des phrases.

J'observerai aussi que la distribution dichotomique est

fort convenable pour un tableau synoptique de peu d'étendue ; (exemple page 24) ; mais lorsque le nombre des choses à mettre en rapport devient considérable , elle conduit à faire des subdivisions par trop multipliées ; et alors la division quaternaire , adoptée dans le tableau précédent , devient préférable , parce ce qu'elle abrège et simplifie.

Je pourrai revenir sur ces considérations et les développer davantage ; mais il convient que , pour le moment , je m'occupe de choses plus précises , pratiques et utiles.

B) AMÉLIORATIONS A LA TRANSMISSION DES FORTUNES.

Je me suis occupé , dans la lettre précédente , des questions pécuniaires relatives à l'union conjugale , et des améliorations concernant la famille et les enfants , cela me conduit naturellement à parler de la transmission des fortunes d'une génération à la suivante. — C'est encore les écrits de M. de Girardin , qui m'ont suggéré une partie des règles que je vais formuler.

Les fortunes se transmettent essentiellement par les *dispositions testamentaires* , qui sont tout à fait libres.

A défaut de dispositions testamentaires.

La fortune d'une mère se partage également entre tous ses enfants.

Les petits enfants prennent part à la succession de l'aïeule , lorsque leur mère étant prédécédée , ils viennent la représenter. — En un mot , l'héritage se ramifie selon toute la descendance utérine.

La transmission de la fortune de tout individu du sexe mâle , se fait comme la transmission de la fortune d'une

femme qui meurt sans laisser d'enfants ou de petits enfants. — L'héritage est dévolu à la mère, à son défaut à la grand-mère, en un mot à l'ascendance utérine. — A défaut d'ascendantes, ce sont les frères et sœurs utérins qui héritent tous également. — Enfin à défaut de ceux-ci la fortune reviendra à la société, au microcosme social, ou au gouvernement.

On voit que nous excluons les collatéraux. Ils n'ont point été élevés avec le défunt (ou la défunte), mais dans une famille qui, quoique voisine et alliée, n'a cependant pas été sa famille. Aussi les affections collatérales ont-elles bien peu d'intensité, à côté de celles qui naissent entre les frères et sœurs qui ont vécu tous les jours réunis autour du même foyer, et caressés par la même mère.

Tout le monde désire rendre les liens de famille plus forts qu'ils ne sont. — Pour cela il est bon de concentrer la famille ; on ne peut que l'affaiblir en l'étendant au delà des vives affections naturelles.

On voit aussi que je ne tiens aucun compte de la famille masculine, dans les réglemens d'héritages légaux. Cette famille étant toute d'adoption, étant composée d'enfants considérés plutôt comme des élèves que comme des fils. (Un père, même lorsqu'il s'entourera des enfants qu'il regarde comme ses fils, les traitera comme des élèves dont il veut cultiver les facultés, et perfectionner la nature) ; il convient que la loi ne préjuge par les intentions du père-éducateur, et qu'elle demande qu'il les formule dans un testament.

Je dois quitter, pour le moment, ce qui est relatif à la famille, à l'éducation des enfants, à l'union des

sexes, quoiqu'il me reste beaucoup de nouvelles considérations à émettre. Mais avant de passer à d'autres sujets, j'énoncerai du moins la proposition suivante qui terminera ce paragraphe.

Dans l'avenir, le testament de chaque vieux travailleur (et notez que nous parlons d'une société où il n'y aura que des travailleurs, car elle sera constituée de façon à faire rendre au travailleur tous les honneurs qu'on accorde aujourd'hui de préférence aux oisifs et aux destructeurs) sera dressé de façon à doter du capital nécessaire le jeune travailleur le plus apte à continuer son industrie, à mener à fin ses entreprises commencées.— C'est d'après cette façon de faire générale, que s'opérera la transmission des propriétés et capitaux d'une génération à la suivante. — En imaginant que tous les testateurs soient animés du sentiment de continuation industrielle que je suppose, et qu'agir ainsi soit devenu une coutume générale, les *legs*, par lesquels s'opérera dans l'avenir la transmission des propriétés, deviendraient la plus parfaite des justices distributives.

C) AMÉLIORATIONS RELATIVES AU RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ.

§ 1. *Parallèle du Phalanstère proprement dit avec le simple microcosme social, aussi rapproché que possible de la société actuelle.*

Le projet des phalanstériens est : de réunir un certain nombre de personnes (un à trois mille) dans un édifice construit et approprié pour les loger ; de leur faire apporter tout ce qu'ils possèdent (propriétés immobilières et même

mobilières) pour former une propriété collective actionnaire; enfin d'organiser les travaux par ateliers ou groupes permutants, opérant par séances courtes, variées, etc. Cette organisation sériale des travaux est « pour eux » le but essentiel, et tant qu'elle ne sera point réalisée (si non totalement, absolument, du moins d'une manière fort générale et comprenant peu d'exceptions), on peut dire que le Phalanstère ne sera point constitué.

L'établissement du *microcosme social* consiste dans une organisation hiérarchique. — Les habitants d'un canton se la donneront eux-mêmes (par des élections dont nous expliquerons un peu plus loin le mécanisme), sans d'ailleurs rien changer à leurs logements, à leurs propriétés, à leurs travaux, à leurs habitudes. Et cependant le but de cette hiérarchie est d'introduire parmi ces habitants, — outre des améliorations morales telles que la divulgation véridique, — la tendance à réunir une partie de leurs propriétés en propriété collective; les habitudes d'association d'abord pour les travaux d'utilité générale, et peu à peu pour tous les autres; la centralisation de leurs ventes et achats; la substitution de palais de famille aux habitations isolées et incommodes dont se contentent les gens de campagne; en un mot l'acheminement à un régime d'association qui devra se développer graduellement.

On compte, pour la fondation d'un premier phalanstère, sur un homme riche et puissant (on a compté aussi sur l'association démocratique des intéressés apportant chacun son petit capital pour réaliser l'œuvre collective). Ce personnage instituera une *colonie agricole-industrielle* en attirant des colons sur un domaine spécial appartenant

soit à lui seul, soit à lui et à quelques actionnaires. — Il faut que le résultat soit assez avantageux pour entraîner l'imitation, et que les habitants de beaucoup de cantons adoptent spontanément un régime analogue à celui dont la *colonie sociétaire d'essai* leur a offert le spécimen.

Le microcosme social peut, lui aussi, être primitivement fondé par une initiative individuelle; mais on peut lui supposer une origine gouvernementale, par la raison qu'il ne nécessite aucune révolution dans les habitudes. — Il suffirait que le Gouvernement donnât à tel personnage, influent dans un canton, l'autorisation de diriger les élections nécessaires pour constituer la hiérarchie fusionnaire.

Le Gouvernement voudra sans doute que les individus qui se sont organisés hiérarchiquement, ne plaçant point à leur tête un homme qui lui soit hostile: mais à part le droit d'exclusion qu'il se réserverait, il laisserait à la population associée le choix de son gérant ou administrateur. Si le Gouvernement désignait le fonctionnaire chargé de présider aux opérations électorales hiérarchiques, ce ne serait pas à la condition qu'il fût nécessairement placé à la tête de la hiérarchie du microcosme.

D'accord sur ces dispositions et principes préliminaires, passons à l'examen des améliorations que comporte le régime de la propriété.

§ 2. Deux sortes de propriétés.

La théorie de l'association phalanstérienne suppose une propriété actionnaire collective, dont une *gérance* dirige l'exploitation unitaire. — La propriété collective est

formée de la réunion de toutes les propriétés individuelles (immobilières ou mobilières), et chaque propriétaire individuel devient un propriétaire actionnaire; car son apport est, après une loyale estimation, représenté par le *nombre des actions* qui lui sont remises.

Les phalanstériens qui adoptent ces principes, sans restrictions, comme utopie d'avenir, conviendront, du moins, qu'ils sont trop absolus pour être immédiatement appliqués partout. Ils laissent à désirer comme procédés de transition. Je propose, comme amendement, un microcosme social qui s'accommode des deux genres de propriétés, la collective et l'individuelle. — Qui, dans les premiers temps, puisse n'être qu'une union de personnes conservant chacune sa propriété individuelle.

Disons donc que : — Le domaine général du microcosme comprendra deux genres de propriétés.

1° Des parcelles appartenant individuellement à tel ou tel colon.

2° Des terrains formant une propriété collective dont la valeur sera représentée par des actions négociables entre les colons.

§ 3. *Propriétés privées, leur évaluation véridique.*

Le propriétaire de chaque parcelle déclarera la valeur qu'il lui attribue, et paiera une imposition proportionnelle à titre de prime d'assurance, pour que sa propriété lui soit garantie par le gouvernement, par la gérance du microcosme. — Nous supposerons cette prime fixée à 1 p. %.

La gérance pourra acquérir toute parcelle pour la réunir à la propriété collective, en payant à son propriétaire la

valeur qu'il a déclarée, augmentée de $\frac{1}{10}$. — C'est ce qu'on nomme : *droit de préemption*.

Il dépend du propriétaire d'empêcher que telle petite parcelle, à laquelle il tient, ne soit absorbée dans le domaine collectif. Il peut lui attribuer une assez forte valeur pour que l'absorption ne paraisse pas avantageuse ; mais cet individu aura à payer, par suite de son évaluation élevée, un impôt annuel plus considérable.

Telle est la conception émise par M. de Girardin, en vue de constituer un système d'impôt que chacun acquitte (comme on acquitte toute espèce de *prime d'assurance*) d'après sa propre déclaration. Impôt sur le capital ; impôt payé volontairement par chaque propriétaire, en échange de la garantie, que le gouvernement lui assure, de la libre possession et jouissance paisible de sa chose. — Impôt qui amène directement, pour conséquence, la *déclaration véridique de la valeur des propriétés*.¹

Le propriétaire d'une parcelle pourra d'ailleurs ou la cultiver lui-même, ou la faire cultiver par un fermier. Il peut la louer ou la vendre aux conditions qu'il lui plaira : il en est absolument le maître.

¹ J'insiste sur la propriété foncière, mais cependant cette théorie s'applique, ainsi que l'observe M. de Girardin, à toutes les espèces de propriétés. Un individu se fera garantir la propriété d'une invention, tout comme celle de son champ, en déclarant la valeur qu'il attribue à son invention et en payant la prime d'assurance. Et le gouvernement aura la faculté d'acquiescer cette invention de la même manière qu'un terrain, en payant la valeur déclarée et $\frac{1}{10}$ en sus. Un auteur se fera garantir de la même manière la propriété d'une œuvre littéraire.

§ 4. *Propriété actionnaire collective, et mutations facultatives entre les deux genres de propriétés.*

Les actions qui représentent la valeur de cette propriété seront toutes nominatives. Elles seront inscrites sur un registre public, et toutes leurs transmissions s'opéreront par de nouvelles inscriptions sur le registre. ¹

Rien ne s'oppose à ce qu'il y ait, dans la propriété collective, certaines portions louées isolément à des colons cultivateurs, tandis que d'autres portions seraient cultivées d'ensemble, unitairement, socialement, sous la direction de la gérance du microcosme.

La gérance peut acquérir une parcelle individuelle et la réunir à la propriété collective (en la payant, avons-nous dit ci-dessus, au prix d'estimation du propriétaire augmenté de $\frac{1}{10}$); mais elle peut aussi aliéner une fraction de la propriété collective, qui redeviendra propriété privée. Il suffira pour cela qu'un colon offre un prix tel que la gérance trouve plus avantageux de vendre la parcelle, que de la conserver dans le domaine collectif.

Tout cela est fort simple. Je cherche à innover le moins possible. Et cependant on verra qu'avec *peu d'innovations de principes* j'arrive à *d'immenses innovations, quant aux conséquences.*

¹ On conçoit que les titres au porteur, fort en vogue aujourd'hui, ne peuvent pas être admis dans une société qui veut être véridique. Ils favorisent toutes sortes de dissimulations mensongères, surtout avec cet autre usage du secret de toutes les négociations faites par les agents de change. — Comment pouvons-nous être aussi fiers que nous le sommes de notre civilisation, qui n'a pas même le sentiment moral de la loyauté !

Il faut me préparer à passer, 1° de la divulgation véridique des fortunes en capital, à une divulgation véridique comprenant l'ensemble des fortunes, des revenus et des dépenses de chaque individu; 2° passer de l'impôt de M. de Girardin sur le capital, à un *impôt de justice distributive* hiérarchiquement établi sur les *EXCÉDANTS de capital, de revenus et de dépenses*. Mais j'ai préalablement à dire quelque chose de l'organisation du travail, de la centralisation commerciale, et de la constitution hiérarchique fusionnaire.

D) AMÉLIORATIONS INDUSTRIELLES.

§ 1. *État actuel pris comme point de départ.*

Ce que je vois de mieux dans l'état actuel de l'industrie, c'est le travail et le genre de vie : soit du moyen propriétaire cultivant ses champs avec un ou deux aides, soit de l'artisan possédant le petit capital nécessaire à son industrie, et faisant travailler avec lui un petit nombre d'ouvriers. — C'est, en un mot, le *petit atelier*, soit rural, soit industriel.

Mais cependant quelques perfectionnements seront apportés à cet ordre de choses, par l'établissement, je n'ose dire du phalanstère (puisque ce mot signifie un mode d'association spécial qui transforme totalement l'état social actuel, sans souci de le prendre comme point de départ), mais simplement par l'union, la concentration des humains en petites tribus. — Ce que j'appelle le *microcosme social* 1° donnera à chacun la faculté d'opter entre plusieurs travaux, au lieu de rester toujours cloué à la même oc-

cupation; 2° procurera à chaque producteur la vente immédiate de tous ses produits, sans souci, débats, ni perte de temps.

Entrons dans quelques développements.

§ 2. *Améliorations dans l'atelier de travail.*

Tel ouvrage qu'on fait faire aujourd'hui en 15 jours par un ouvrier seul, ne peut-il pas être fait par un atelier de 5 ouvriers en 5 journées; ou bien encore en 12 séances de un quart de journée chacune? — C'est une modification bien simple; mais dont les conséquences sont merveilleusement favorables aux travailleurs. Mais comme ces conséquences ont été amplement exposées par les phalanstériens, je renvoie à leurs écrits, voulant m'attacher à enseigner des choses moins connues.

Un ouvrier pourra éviter de rester pendant toutes les journées occupé au même travail. Celui qui aura travaillé au jardin le matin pourra bien être menuisier après déjeuner, et faire encore autre chose l'après-midi. — L'atelier de l'artisan pourra cesser d'être permanent et à groupe fixe. Et dès lors les permutations de travailleurs pourront s'établir entre les différents ateliers devenus des groupes variables. — Mais il est essentiel que, au commencement, tous les colons du microcosme subsistent en exerçant les mêmes industries, en travaillant comme ils faisaient avant qu'on les eût réunis. L'organisation hiérarchique fusionnaire, doit faciliter toutes espèces d'améliorations; mais ne doit nécessiter aucune révolution. On passera prudemment du système des groupes ou ateliers fixes, au système des séances de travaux variés, qui supposent des groupes permutants.

Notre microcosme, loin de supposer l'organisation sériale ou phalanstérienne appliquée exclusivement à tous les travaux, admet :

1° Des individus travaillant isolément.

2° Des groupes fixes tels qu'ils constituent les ateliers de nos artisans actuels.

3° Des ateliers dont le chef est permanent, mais dirige un groupe d'ouvriers changeants, et en supposant d'abord que le chef est un entrepreneur d'industrie occupant des ouvriers à salaires convenus et fixes.

4° En supposant, en second lieu, que ce chef associe ses coopérateurs aux chances de son industrie.

Il n'y a point de difficultés à concevoir une administration, une comptabilité, une justice distributive qui laissent toute liberté d'action à ces différents modes de l'activité humaine. — Disons seulement que, par la suite, l'organisation des groupes permutants, qui fusionne tous les intérêts, prévaudra certainement; et les autres modes de travail n'existeront guère que comme cas exceptionnels.

§ 4. *Amélioration dans les échanges, ou centralisation commerciale.*

L'autre perfectionnement consiste dans la centralisation commerciale.

Je vais en parler un peu moins sommairement que de toutes les autres questions énoncées précédemment, car c'est en cela que consiste le premier rudiment d'association et de solidarisation des intérêts.

Les produits, au lieu d'être portés sur le marché et vendus à prix directement débattus entre chacun des

producteurs et chacun des consommateurs, seront achetés par un magasin central qui les vendra aux consommateurs. — Ces achats et ventes seront réglés par des tarifs impartiaux.

Mais ce qui est surtout essentiel, c'est que le bénéfice réalisé par le magasin central, et résultant de ce qu'il achète moins cher qu'il ne vend, soit réparti entre tous les membres du microcosme.

Cette centralisation commerciale doit s'étendre à tous les produits, qu'ils aient été confectionnés par un ouvrier travaillant isolément, par un artisan chef d'un groupe fixe, ou par un atelier intermittent et à personnel variable.

Le magasin central, géré dans l'intérêt collectif du microcosme, n'est pas seulement la première condition de la *solidarité des intérêts* ; c'est aussi le premier rouage pour le mécanisme de la *divulgation véridique des fortunes, revenus et dépenses*. C'est la voie qui doit conduire à un régime de justice distributive.

Les marchands remplissent actuellement ce rôle d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, tout comme le magasin central pourra le faire ; mais le marchand intermédiaire garde pour lui les profits qu'il fait, diminués d'ailleurs par d'énormes frais d'étalage, et d'annonces que la concurrence nécessite.

L'amélioration à réaliser dans le microcosme, consiste donc dans la distribution des profits commerciaux entre tous les membres de la société.

Il est bien naturel qu'on se préoccupe beaucoup si le marchand achète au producteur à des prix trop réduits, et vend au consommateur à des prix exagérés. Mais cette

question, du trop cher et du trop bon marché, n'aura plus la même importance quand il s'agira du magasin central, dont les profits appartiennent à la collectivité. D'ailleurs ce magasin n'a aucun intérêt privé qui l'empêche de chercher à établir les prix les plus équitables.

Mais enfin, me dira-t-on, cette répartition des profits commerciaux, excellente en principe, est-elle une chose facile à mettre en pratique? — Je conviens qu'au sein de la société actuelle, cette répartition doit paraître un problème à peu près insoluble. Alors même qu'on l'aurait faite convenablement, les prétentions individuelles ne se déclareraient jamais satisfaites. Mais nous verrons que ce problème devient la chose la plus simple et la plus facile, au sein d'un microcosme où la hiérarchie fusionnaire est organisée.

Je vais faire apercevoir comment le magasin central peut devenir un médiateur utile entre les consommateurs et les ateliers producteurs.

Il établira statistiquement ce qu'il faut annuellement de chaque chose, pour satisfaire les besoins, les désirs des consommateurs. Les producteurs régleront leurs travaux sur cette donnée. Il saura aussi calculer quel est le prix de revient de chaque article.

Il pourra dire aux colons : vous consommez actuellement 1,200 quintaux de tel article que vous payez 160 fr. le quintal. Calculons ensemble, déclarez-nous, ce que vous consommeriez de plus, si on abaissait le prix de 1 fr. — Si on l'abaissait de 2 fr., si on l'abaissait de 3 fr., etc. Se retournant ensuite vers l'atelier producteur, le magasin central lui dira, je puis vous demander 100,

200, 300 etc., quintaux de plus annuellement, mais à la condition que vos prix s'abaissent de 1, 2, 3, etc., fr. Il ne s'agit point que votre profit diminue par cette réduction de prix, votre profit doit au contraire s'accroître puisque vous travaillerez davantage. Mais nous savons que l'augmentation de la fabrication procure une réduction sur le prix de revient. Ainsi donc, pour que vous trouviez votre compte, il suffit que la réduction, dans les frais de fabrication, soit plus considérable que le rabais qu'on vous demande sur vos prix de vente.

Voilà de quelle manière les producteurs peuvent être satisfaits, et les consommateurs aussi. — Les premiers travailleront davantage, mais avec *plus de profits*. La réduction de prix permettra aux seconds de consommer davantage, c'est-à-dire d'avoir *plus de jouissances*.

Ce que j'explique en gros, vaguement, sera dans le microcosme, et avec le magasin central, l'objet de calculs précis. C'est un problème que l'on peut résoudre arithmétiquement; et même que l'on peut mettre en équation à l'aide de quelques hypothèses, dans les lois d'accroissement des consommations, et des profits industriels.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

QUATRIÈME LETTRE

Messieurs, vous savez d'avance de quelles études nous allons nous occuper dans cette lettre, si vous vous rappelez les indications données ci-dessus (page 65).

— Je suis arrivé au moment de vous expliquer l'organisation hiérarchique fusionnaire. Toutes les autres choses dites précédemment n'ont été, en quelque sorte, que les préliminaires de cette étude principale. C'est un sujet qu'il serait impossible d'épuiser à fond dans une seule communication ; mais je veux, dès cette lettre-ci, vous donner une idée succincte, vous faire connaître les principes élémentaires de cette utopie.

J'en dirai suffisamment pour pouvoir vous montrer, comme application, les moyens de réaliser, dans le microcosme, la divulgation véridique ; et un commencement de justice distributive par l'assiette de l'impôt.

Je diviserai l'organisation sociale en deux parties : car, afin de marcher très-graduellement, on pourrait introduire d'abord, pour toute modification de la société actuelle, le système des clientèles, groupes amicaux et patronages, puis ultérieurement on compléterait l'organisation hiérar-

chique fusionnaire, qui convient aux sociétés à venir, en instituant des catégories sociales échelonnées.

Je vous indiquerai, en traitant des clientèles, comment on peut développer et cultiver le penchant amical, tout en le faisant servir à introduire les premiers germes d'organisation dans la société. La culture du sentiment amical me conduit à celle du dévouement réciproque qui peut naître entre supérieurs et inférieurs librement assortis. — Ces considérations réunies à celles émises, dans les lettres précédentes, sur le familisme et l'amour sexuel, formeront l'ensemble d'une théorie des *penchants affectifs* de l'être humain, et montreront à quel rôle social on doit les employer.

On reconnaîtra que la culture des penchants affectifs qui ennoblissent l'âme humaine, et l'organisation sociétaire d'un microcosme ne sont, sous deux aspects, qu'une seule et même étude.

Voici les grandes divisions que j'établis dans les matières qui rempliront cette lettre.

Études théoriques.

- A) Organisation sociale élémentaire. Premiers germes susceptibles, en se développant progressivement, de conduire plus tard à la hiérarchie fusionnaire. Groupes amicaux, et patronages réciproques des deux sexes.
- B) Organisation sociétaire au second degré, élections pour instituer le classement selon le mérite.

Études d'applicaion.

- C) Divulgaion véridique des fortunes, revenus et dépenses.
 - D) Impôts de justice distributive ; autrement dits : impôts hiérarchiques sur *excédants*.
- A) ORGANISATION SOCIALE ÉLÉMENTAIRE : INSTITUTION DES GROUPES AMICAUX ET PATRONAGES RÉCIPROQUES.

§ 1. *Considérations préliminaires.*

Les faiseurs de constitutions et de contrat social, se préoccupent, avant tout, des procédés à employer pour que l'autorité représente, le mieux possible, l'opinion générale, et en soit une émanation.

Ils font reposer toute la science sociale sur un problème et un principe :

a) Problème : Identifier le pouvoir qui dirige et commande, avec les subordonnés qui sont dirigés et obéissent.

b) Principe : laissez-faire individuel.

Le principe b) veut dire que la science n'a plus rien à faire, une fois qu'elle a résolu le problème a) ; ce problème la constitue tout entière.

On sait d'ailleurs qu'on n'a point trouvé à ce problème d'autre solution théorique que le suffrage universel, que l'élection directe d'un chef par tous les intéressés : solution peu satisfaisante. Outre qu'elle engendre les intrigues, les fraudes électorales, elle asservit définitivement une minorité à une majorité qui n'est pas toujours incontestable. Jamais une minorité de 20, ne se croira obligée d'obéir à une majorité de 21. Elle résistera par ce qu'elle se sent assez forte pour le faire ouvertement, et

si elle prend le parti d'argumenter, elle pourra facilement soutenir que, en ayant égard à telle circonstance fortuite, et en récusant quelques suffrages suspects, c'est elle, minorité, qui doit être considérée comme la vraie majorité. Mais il ne s'agit pas pour moi de faire de la critique : je quitte donc ce sujet.

Parfois l'autorité se trouve constituée de fait, personne ne protestant contre son action. Lorsque cet accord spontané existe, toutes les théories des chercheurs de contrat social deviennent superflues. Mais je ne professe point comme les publicistes du laissez-faire, que du moment qu'il y a accord entre administrateurs et administrés tout est dit pour la science sociale, et qu'elle n'a rien à voir au delà de cette limite. Je professe au contraire que c'est à ce terme qu'elle commence réellement. Elle commence après la dernière page du contrat social. — Que ce contrat social contienne d'ailleurs une solution, ou ne renferme que des expédients et des contradictions ; qu'il soit une vraie théorie, ou un tissu d'antinomies.

Ainsi la science sociale a, selon moi, pour mission, de *déterminer ce que l'autorité directrice, et les individus, D'ACCORD ENTRE EUX, doivent instituer pour le bonheur de tous, pour la plus grande prospérité sociale.*

Je suppose que notre microcosme se trouve dans cette position favorable *d'accord*. Ce qui peut avoir lieu dans deux cas ; — 1° parce que le gouvernement a délégué pour administrer le microcosme un fonctionnaire auquel on ne cherche point à faire d'opposition ; — 2° parce qu'un individu a su rallier des adhérents autour de lui, probablement en faisant un usage libéral de sa fortune.

§ 2. *Idée sommaire de l'organisation des clientèles amicales, et de leur patronage.*

Les colons d'un microcosme devront se former en groupes amicaux. Chaque groupe sera d'au moins quatre personnes. Ce partage se fera librement selon les sympathies de chacun, à cela près, cependant que l'autorité assortira d'office, et par quatre, les individus qui n'auraient point pu, ou point voulu, s'assortir spontanément.

Ces groupes auraient quelque chose d'instable et d'incomplet si chacun d'eux n'élisait pas un patron pour le personnifier ; pour, au besoin, le représenter et agir en son nom. Le groupe amical devient alors une clientèle placée sous l'égide et la protection du patron qu'elle a adoptée.

Ces unions sont d'ailleurs toujours libres.

De telles dispositions favoriseront, en premier lieu, l'essor et l'expansion du sentiment amical ; et, en second lieu, elles feront éclore et cultiveront un autre penchant affectif : celui qui est naturel entre supérieurs et inférieurs librement assortis.

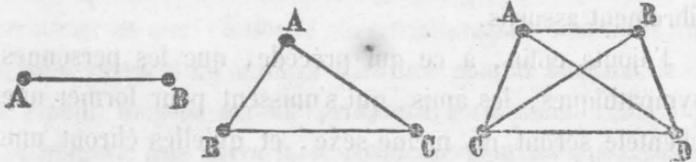
J'ajoute enfin, à ce qui précède, que les personnes sympathiques, les amis, qui s'unissent pour former une clientèle seront du même sexe, et qu'elles éliront une personne de l'autre sexe. Ainsi chaque clientèle d'hommes adoptera une femme pour patronne, tandis que chaque clientèle de femme adoptera un homme pour patron. — Par cette *combinaison fusionnaire*, c'est dans les groupes féminins que se trouveront les patronnes choisies par les groupes masculins ; et réciproquement, c'est dans les

groupes masculins que se trouveront les patrons choisis par les groupes féminins.

Le sujet dont je m'occupe est assez important pour que je ne m'en tienne point aux indications sommaires que je viens de donner. J'ai prévenu que parfois je me bornerais à présenter un programme de propositions, et que d'autres fois je donnerais des développements et explications. — Je crois que c'est ici le cas d'entrer dans quelques-uns des détails de l'organisation dont je viens d'esquisser l'ensemble.

§ 3. *Liens qui peuvent exister entre les objets, les idées ou les individus réunis en un groupe.*

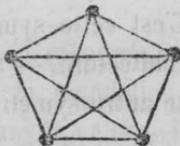
Il suffit de jeter les yeux sur les figures suivantes pour reconnaître qu'il n'y a qu'un lien, qu'un rapport à établir entre deux personnes, comme entre deux idées ou deux objets A et B. — Entre trois A, B et C, il y a trois liens figurés par les côtés d'un triangle. — Entre quatre A, B, C et D, il y a six liens, six sympathies possibles, figurées par les 4 côtés et les 2 diagonales d'un quadrilatère.



Ainsi entre quatre amis, il peut y avoir six rapports amicaux ; six sympathies.

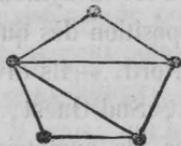
Prenons un groupe de cinq objets : la figure suivante nous montre qu'ils peuvent être rattachés entre eux par dix liens ; cinq au pourtour et cinq en diagonale.

Nous sommes donc autorisé à dire qu'entre cinq amis, il peut y avoir dix amitiés. Toutefois le groupe amical peut se maintenir malgré quelques antipa-



thies peu nombreuses et peu prononcées, qui ne prévaudraient point sur l'ensemble des sympathies.

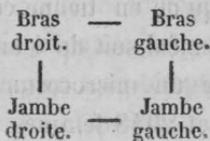
C'est ainsi que pour maintenir cinq objets matériels dans une position fixe, il suffit de sept liens, quoiqu'on en puisse établir dix.



Bref : les groupes de quatre amis se formeront plus facilement que ceux de cinq : ceux-ci seront plus rares ; mais, lorsqu'ils se formeront et se maintiendront, ils pourront manifester de plus nombreuses combinaisons sympathiques.

Malgré la nécessité d'abréger, qui m'empêche d'émettre d'autres considérations, je ferai encore remarquer : 1° que le groupe quaternaire manifeste une grande tendance à prendre une disposition symétrique, 2° qu'il y a deux sortes de symétrie, l'une qu'on peut appeler *rectangulaire*, l'autre *orthogonale*.

La structure humaine manifeste l'une et l'autre selon la manière dont on l'examine. (Je conviens d'ailleurs parfaitement qu'on peut aussi y trouver des rapports ternaires et quinquaires). Voici un exemple de la symétrie rectangulaire :



C'est cette symétrie qu'on recherche dans les plans d'architecture. — Sous un autre aspect l'homme présente cette autre symétrie :

Tête.
Poitrine. \perp Dos.
Pieds.

C'est la symétrie orthogonale, celle que présente la disposition des quatre points cardinaux, Est, Sud, Ouest et Nord. — Ils divisent l'horison en quatre régions, Sud-Est, Sud-Ouest, Nord-Ouest, Nord-Est, qui affectent, elles, la symétrie rectangulaire.

J'observerai encore que les symétries qui se manifestent dans le groupe quinquenaire consistent généralement en ce que quatre des termes mis à part, se rattachent au cinquième terme, comme à un terme pivot. — C'est ainsi que la main contient quatre doigts et le pouce, cinquième doigt pivot.

Je crois devoir me borner à ces observations élémentaires ; susceptibles d'application non seulement dans les théories sociales, mais encore pour fonder des théories esthétiques, et d'analogie.

§ 4. *Détails sur l'organisation des groupes amicaux.*

Les colons d'un microcosme devront se former en groupes amicaux. Mais les unions à 2, ou même à 3 ont trop peu d'importance et comportent trop peu de liens sympathiques pour qu'on en tienne compte. On voudra donc que le groupe amical soit de 4 amis au minimum.

Prenons pour type un microcosme de 4096 adultes ; soit 2048 hommes, et 2048 femmes.

Si les groupes étaient tous de 4 personnes, leur nombre total s'éleverait au quart de la population, à 1024. Mais cette uniformité n'est pas dans la nature. Il se formera des groupes amicaux de 3, 6, 7 personnes et plus. Le nombre des groupes sera donc inférieur à 1024.

Les unions formées d'un grand nombre d'amis sont recommandables ; car elles dénotent l'existence de nombreux liens sympatiques ; cependant on ne peut point se dissimuler que les intimités nombreuses sont difficiles à se former et à se maintenir. — L'union de 9 amis, qui a pu se former dans telle circonstance, manquera souvent de stabilité, et se scindera en 2 groupes, l'un de 4, l'autre de 5 amis. — Le groupe de 8 amis pourra bien avoir aussi quelque propension à se dédoubler. — Bref, le chiffre 7 me paraît devoir être assez rarement dépassé.

Le partage d'une population en groupes amicaux est essentiel ; mais pour qu'il ait une raison d'être, il faut, ai-je dit, que chaque groupe élise un patron qui le personnifie. Le groupe amical devient alors une clientèle intimement unie à son patron qui en resserre les liens affectifs. Observez d'ailleurs que si nous semblons créer entre les humains des relations d'inférieurs à supérieurs, nous prenons un moyen d'en adoucir l'âpreté, en décidant que le patron sera d'un autre sexe que les clients qu'il est appelé à protéger et à couvrir de son égide.

Ces unions sont d'ailleurs toujours libres. L'individu N. qui fait partie d'une clientèle, et se trouve sous le patronage de A. possède, en tous temps, la faculté de se faire agréer dans une autre clientèle, et de passer ainsi sous le patronage de B. — Bien plus, tous les membres de la

clientèle peuvent, d'un commun accord, se choisir un autre patron.

Une clientèle peut, au bout d'un certain temps, se trouver réduite à moins de 4 individus par l'abandon ou le décès de quelques-uns de ses membres. Elle continuera d'avoir son existence légale même réduite à 3 amis. Mais si elle est réduite à 2, il faudra ou que ceux-ci se complètent d'au moins de 2 autres amis, ou qu'ils s'incorporent dans d'autres groupes.

Il est essentiel d'observer que les affections de supérieur à inférieur, telles que nous prétendons qu'elles s'établiront, sont incompatibles avec l'amour sexuel ; on comprend que la moindre préférence d'un patron pour une de ses clientes (ou d'une patronne pour un de ses clients) choquerait les autres, et occasionnerait la rupture du groupe. L'ordre social serait aussi profondément troublé et scandalisé d'amours qui surgiraient au milieu des clientèles, que d'amours surgissant au sein des familles.

Remarque finale. Ce que je viens d'établir, n'est pas encore la hiérarchie proprement dite ; mais c'est un arrangement favorable à l'essor des penchants affectifs. Malgré les personnes qui sont réciproquement patrons et clientes (ou patronnes et clients) les unes des autres, la société n'est pas encore constituée selon une pyramide hiérarchique : mais je conviens que ce qui vient d'être constitué peut servir de base à l'organisation ultérieure de la hiérarchie fusionnaire : c'est une première assise à la pyramide.

§ 5. *Dissertation sur les penchants affectifs.*

Tous les penchants affectifs contiennent un dévouement.

— Dans le famillisme on trouve l'immense dévouement de la mère pour son enfant. — On sait assez tout ce qu'un amant est capable de faire pour plaire à la femme qu'il aime. — Les dévouements amicaux, quoique plus tièdes, se manifestent par des actes de fidélité résistant aux plus grandes épreuves. — Eh bien, il est un quatrième genre de dévouement qu'il est possible de faire naître dans une hiérarchie libre et fusionnaire, mais qui ne se produit point dans une hiérarchie formée par la contrainte et régie par le despotisme, c'est le dévouement de l'inférieur pour le supérieur, et réciproquement du supérieur pour l'inférieur. ¹

Je m'arrête; afin de ne pas anticiper sur ce qui doit être dit plus tard; car il s'agit jusqu'à présent de la formation des groupes amicaux ou clientèles, et pas encore de l'organisation de la série hiérarchique.

Il est important de remarquer que nous comptons quatre sentiments affectifs: 1° l'amour; 2° le famillisme; 3° l'amitié; 4° le dévouement hiérarchique (dévouement réciproque entre inférieurs et supérieurs).

Les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer

¹ Je ne m'écarte, dans toute cette théorie, des doctrines phalanstériennes qu'en un point. Les phalanstériens comptent 4 penchants affectifs: *amitié, amour, famillisme et ambition*. Cette dernière dénomination me semblant inexacte, je la remplace par celle *dévouement hiérarchique*. — L'ambition doit figurer parmi les penchants égoïstes, *ipseïstes* si vous aimez mieux, comme l'amour des richesses.

L'orgueil, l'ambition, l'amour de la gloire et des distinctions, sont des penchants que l'on peut utiliser; que je ne condamne point; mais ils n'ont pas le caractère affectif, et je ne les classe point avec l'amitié, l'amour, le famillisme.

montrent que les deux derniers sentiments (affectifs majeurs), seront cultivés et améliorés simultanément. — En se rappelant ce que nous avons dit, dans les lettres précédentes (p. 45 et 55), on reconnaîtra que l'amour et le familisme (affectifs mineurs) ont aussi des rapports très-étroits et comportent des améliorations simultanées.

Remarquez, messieurs, que les penchants affectifs mineurs, qui paraissent plus tendres, plus dévoués, plus extatiques que les majeurs, supposent des caresses matérielles, que ceux-ci n'admettent point. — Ce sont les sentiments les plus purs, et les plus quintessenciés, qui reposent fondamentalement sur des actes matériels. Les prodiges de dévouement que procure *l'amour* et tous les admirables sentiments qui en dérivent, toutes les grandes et belles actions dont l'amour est l'inspirateur, dont l'amour est la récompense, tout cela cesse d'avoir une raison d'être dans une population d'eunuques : j'entends de véritables eunuques des deux sexes; d'individus froids et qu'aucun penchant physiologique ne porte l'un vers l'autre.¹

Ne voyez-vous pas aussi l'absurde impossibilité qu'il y aurait de dire aux mères, aimez vos enfants, mais abstenez-vous de les caresser, ne les embrassez jamais. Et pourquoi donc trouve-t-on que rien n'est si pur que les caresses d'une mère, que rien n'est si impur que les caresses des amants? Toutes fois je conviens que ces

¹ La Providence ne nous a point construit selon ce type; mais certains moralistes affirment qu'elle a eu ses raisons pour nous faire imparfaits et vicieux, et que notre tâche, notre devoir, est de nous perfectionner, de nous rendre meilleurs, en nous efforçant d'approcher de ce type idéal, l'eunuque.

jouissances (sans être impures, car ce qui est naturel ne saurait l'être) peuvent devenir des causes de grands désordres sociaux, lorsque leur satisfaction se fait mensongèrement et irrégulièrement.

Quant aux penchants affectifs majeurs, s'ils ne s'allient point avec les caresses, ils reposent cependant aussi sur des faits, des actes matériels. Les réunions à table et les émulations, telles qu'on peut les faire naître entre groupes de travailleurs, leur sont nécessaires.

Le premier degré d'organisation sociale, que je viens d'expliquer, — tout convenable qu'il peut être pour la culture et le développement des deux penchants, amitié et dévouement réciproque, — ne suppléerait pas ni aux affections de famille, ni aux rapprochements sociaux que procure l'amour, ni aux joies qui se trouvent dans les réunions de consommateurs, ni aux stimulants qu'il est possible d'introduire dans les réunions de travailleurs et producteurs.

Je termine cette première dissertation, trop écourtée, sur la culture des penchants affectifs de l'être humain, en faisant observer que ces penchants ne sont pas les seuls ni même peut-être les plus importants de notre clavier passionnel. Nous aurons donc aussi à étudier, ultérieurement, les moyens à employer pour donner satisfaction aux autres.

Les penchants affectifs sont saints; mais nous avons des penchants abstraits, pour le bien en général, pour le vrai, pour le juste, qui sont deux fois saints.

Aussi je répète que je m'occuperai bientôt des moyens à prendre pour obtenir les premiers commencements de la divulgation véridique et de la justice distributive.

Mais ce qui manifeste indubitablement l'harmonie que la providence a mis dans toutes ces choses, c'est que les mêmes moyens qui favorisent nos aspirations abstraites pour le vrai, le juste, le bon et le beau, favorisent également nos penchants affectifs; nous procurent aussi le bonheur personnel que nous désirons avec égoïsme; enfin s'accommodent avec la satisfaction que réclament les besoins physiologiques.

En considérant l'homme, non pas dans l'état social actuel, mais dans un ordre social établi selon les vues providentielles, on peut dire que notre nature est un tout dont il n'est pas nécessaire de sacrifier aucune partie au bien de l'autre.

Quant au christianisme, il a fait fausse route en ne s'attachant à cultiver et à développer qu'un seul sentiment affectif: la *fraternité humaine*, et à n'exciter entre les hommes que la charité philanthropique qui aboutit à quelques maigres aumônes du riche au pauvre.

Le libéralisme démocratique, quoique hostile aux idées religieuses, a marché dans la même voie que le christianisme, en se contentant d'aspirer à la fraternité humaine, civile et politique.

J'ai pu établir un premier degré de mécanisme social, au moyen du sentiment affectif amical. Voyez par comparaison ce que le christianisme ou la démocratie ont pu faire avec le principe de fraternité philanthropique? des prédications fort inefficaces, et de vaines déclarations de droits de l'homme.

La fraternité philanthropique, la sympathie générale d'un individu pour son semblable, est un sentiment que

je ne nie point; mais c'est un sentiment que je trouve bien faible, bien tiède, comparé aux quatre sentiments affectifs spéciaux, amitié, amour, familisme, dévouement hiérarchique. C'est un sentiment froid et philosophique, inspiré par la raison, plutôt qu'un penchant instinctif indispensable à l'existence de chaque être humain.

Il est plus difficile de parvenir à une sociabilité où régnerait cette pure fraternité civique, que d'obtenir le développement et l'harmonie de tous les penchants affectifs. — L'utopie chimérique est du côté de ceux qui paraissent se contenter de peu, et non point du côté de ceux qui prétendent réaliser des vues grandioses et providentielles.

B) ORGANISATION SOCIÉTAIRE AU SECOND DEGRÉ; INSTITUTION DU CLASSEMENT HIÉRARCHIQUE FUSIONNAIRE.

§ 1. Propriétés générales des progressions binaires et quaternaires.

Considérons la progression binaire, $1+1+2+4+8+16+32+64+128+256+etc.$

Elle jouit de la propriété remarquable, qu'un terme quelconque est égal au total des termes précédents. ¹

Cette progression commencera par un autre nombre que l'unité, si on totalise un certain nombre des termes du commencement de la série; ainsi, par exemple, en ajoutant $1+1+2+4=8$, et nous aurons: $8+8+16+32+64+128+256+512+etc.$

¹ Une autre propriété de cette série, c'est qu'un nombre quelconque peut être formé par la réunion de quelques-uns de ces termes; ainsi, par exemple: $45=32+8+2+1.$

Tous les termes de cette seconde série sont égaux aux termes de la première multipliés par 8.

Si on ajoute les termes deux à deux, on aura encore une progression, mais où le *module 2* sera remplacé par le *module 4*, savoir :

$$1+3+12+48+192+768+\text{etc.}$$

Le second terme est triple du premier; mais, sauf cette exception, chacun des autres termes vaut 4 fois celui qui le précède.

On peut encore cumuler un certain nombre de termes du commencement de cette progression, et elle conservera la même forme *quaternaire*. Exemple : en ajoutant $1+3+12=16$ on trouve :

$$16+48+192+768+3,072+12,288+\text{etc.}$$

La sommation des termes de la *série quaternaire* est, bien entendu, la même que la sommation de la *série binaire* dont elle provient. — Donc, la somme des termes est toujours une puissance de 2; autrement dit, un des termes de la progression 2, 4, 8, 16, etc.

§ 2. Application des progressions à l'organisation des degrés hiérarchiques.

Pour donner un exemple, un type, de l'organisation hiérarchique je suppose une petite société, un microcosme, contenant 4096 adultes.

La progression la plus simple que l'arithmétique puisse nous fournir est la *binaire*, savoir :

$$1+1+2+4+8+16+32+64+128+256+512+1024+2048=4096$$

Ce serait trop soudiviser la population, que d'adopter autant de classes qu'il y a de termes dans cette série. Il faut donc opérer des réductions ; et pour ce faire j'ajoute ensemble les cinq premiers termes, et je réunis les autres deux à deux. J'ai alors la progression *quaternaire* suivante :

$$16 + 48 + 192 + 768 + 3072 = 4096$$

La population de 4096 adultes serait donc partagée en cinq classes, dont la supérieure ne contiendrait que 16 personnes.

Cette hiérarchie sera formée par des élections échelonnées et successives. — Le lecteur sait, par la connaissance qu'il a prise de l'article A) précédant, que notre procédé électoral tout *démocratique*, sera en même temps un procédé électoral tout *sympathique et affectif*. Mais en ce moment je ne m'occupe que des considérations numériques.

Les 4096 colons feront, par élection, un premier choix du quart d'entre eux. Soit de 1024. — Ces 1024, par une seconde élection du quart, feront un second choix de 256. — Ces 256 feront une troisième élection de 64. — Enfin ceux-ci feront une quatrième élection de 16 individus qui constitueront la classe supérieure.

Voici le résultat de ces quatre degrés d'élections successives.

L'échelon inférieur se trouvera formé de la population totale 4096 en en déduisant 1024 individus. — Il con-

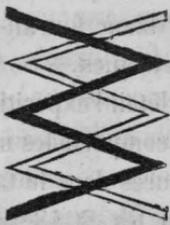
tiendra donc	3,072
Le deuxième échelon sera formé de 1024 en déduisant 256. — Il contiendra donc	768
Le troisième échelon sera formé de 256 en déduisant 64. — Il contiendra donc	192
Le quatrième échelon sera formé de 64 en déduisant 16. — Il contiendra donc	48
La classe supérieure ou cinquième échelon contiendra	16
Total de la population adulte.	4,096
Ajoutons pour les mineurs de 5 à 21 ans..	2,504
Total de la population (non compris les poupons au-dessous de 5 ans)	6,400

§ 3. *Élections pour la constitution première de la hiérarchie.*

Pour procéder aux élections échelonnées dont nous venons de parler, les individus de chaque classe se formeront en groupes amicaux. Il n'y aura, dans chaque groupe que des personnes du même sexe. Chaque groupe masculin élira une femme, et chaque groupe féminin élira un homme. Ainsi donc chaque classe inférieure se trouvera soudivisée par clientèles, ayant chacune son patron (ou sa patronne) dans la classe au-dessus.

Ajoutons qu'il y aura, dans chaque classe, autant de personnes d'un sexe que de l'autre.

L'ensemble de l'organisation hiérarchique fusionnaire est résumé dans le tableau ci-dessous, lorsque l'on compte les sexes séparément.

Hommes.			Femmes.	
8	HS		FS	8
24	H1		F1	24
96	H2		F2	96
584	H3		F3	584
1536	H4		F4	1536
<hr/>			<hr/>	
2048				2048

Total 4,096 adultes majeurs
à ajouter 2,504 jeunesse et enfance.

Total général 6,400 de la population.

La première ligne est relative à la classe supérieure soudivisée en : hommes supérieurs HS au nombre de 8, et en femmes supérieures FS également au nombre de 8. On voit au-dessous les quatre classes d'hommes désignés par H1, H2, H3 et H4 ; et les quatre classes de femmes désignées par F1, F2, F3 et F4. — Mais remarquons les deux traits, l'un noir plein, l'autre évidé, placés au centre du tableau. Ils figurent l'entrelacement des relations établies entre les personnes de chaque classe de l'un et l'autre sexe.

Si, par exemple, nous remontons les zigs zags du trait noir nous allons de H4 à F3, puis à H2, puis à F1, puis à HS. C'est la mise en évidence de l'ordre successif des patronages. Les hommes de la quatrième classe sont patronés par des femmes de la troisième, celles-ci par des hommes de la deuxième, ceux-ci par des femmes de la

première, et celles-ci enfin par des hommes de la classe supérieure. — Le trait blanc fournit des indications tout-à-fait pareilles et symétriques.

Reprenons plus en détail l'exposition du procédé électoral, en observant qu'il comporte les mêmes entrelacements réguliers, qui sont figurés dans le tableau précédent.

Considérons d'abord les 2048 hommes: ils se partageront en groupes amicaux — qui devront être au nombre de 512, pour élire 512 patronnes.

Si des 2048 femmes on retranche les 512 élues, il en restera précisément 1536 dans la quatrième classe. — Les 2048 femmes agiront de même, formeront 512 clientèles, éliront 512 patrons, et le nombre des hommes de la quatrième classe sera 2048 moins 512, soit 1536.

On continuera de même. Les 512 hommes provenant du premier tirage se formeront en 128 groupes amicaux, éliront 128 patronnes. Les 512 femmes éliront de la même manière 128 patrons. Alors le nombre des hommes de la troisième classe sera 512 moins 128, soit 384. Le nombre des femmes sera également 384. — Inutile de prolonger davantage ces calculs.

Mais comment 2048 personnes se formeront-elles précisément en 512 groupes? Comment 512 personnes se forment-elles précisément en 128?

Nous ne voulons point contraindre tous les groupes à être précisément de 4 personnes; tout ce qu'il faut, c'est que 4 soit la contenance moyenne. Il y aura des groupes de 5, 6, 7 amis; mais aussi on admettra, par compensation, qu'un certain nombre de groupes n'en contienne que 3.

Si on avait exigé que tous les groupes fussent de 4 au minimum ; alors au lieu d'avoir 512 clientèles masculines, on n'en aurait je suppose que 490. Par conséquent 490 femmes seulement seraient élues patronnes, et il resterait une lacune de 22 pour compléter le nombre voulu 512. On se tirerait de cette difficulté en chargeant les 490 femmes élues de se compléter et d'élire les 22 manquantes.

Je pense qu'il sera bon d'exiger, par la suite, que toute clientèle, qui se forme, contienne au moins 4 personnes ; mais, pour faciliter la formation première, on peut admettre à l'origine des clientèles de 3.

Il reste d'ailleurs entendu que le gouverneur du microcosme assortira d'office, par clientèles de 4 individus, ceux qui ne s'assortiraient point spontanément ; et qu'il assignera un patron d'office à ceux qui ne s'en choisiraient point un eux-mêmes. Les membres de ces clientèles, formées d'office, seront aussi libres que les autres de se combiner ultérieurement d'une autre manière.

J'ai à donner des explications sur les mutations qui peuvent avoir lieu dans les clientèles, non seulement parce qu'elles sont des unions entièrement libres, mais aussi parce que plusieurs causes accidentelles (les décès, les avancements en grade, etc.) peuvent les modifier.

Mais je vais m'occuper préalablement de l'établissement de tableaux de candidatures, comprenant les personnes d'élite de chaque classe. Je ferai ensuite du même coup la théorie des mutations, celle des avancements et celle de la perpétuation indéfinie de la hiérarchie dont je viens d'indiquer la constitution première.

§ 4. *Formation des catégories d'élite, et des tableaux de candidatures pour l'avancement.*

Toute hiérarchie comporte des avancements, pour combler les vides qui se font dans les cadres, par suite des décès. — Afin de faciliter les choix, nous établissons dans chaque classe une catégorie d'élite, autrement dit un tableau où les personnes proposées pour l'avancement seront rangées par ordre de mérite. Il faut d'ailleurs qu'il y ait autant de candidats d'un sexe que de l'autre : car la balance doit toujours être maintenue égale entre les deux sexes.

Établissons les calculs suivants, en supposant qu'on se soit décidé à placer dans la catégorie d'élite le tiers des individus de chaque classe; et ne les faisons d'ailleurs que pour un sexe, pour les femmes par exemple. On aura les mêmes chiffres pour les hommes; et, si on veut l'ensemble, il suffira de tout doubler.

Or, en ne comptant que les femmes, la série hiérarchique est :

$$8 + 24 + 96 + 384 + 1536 = 2048$$

Les 24 femmes de la première classe seront partagées en 8 pour la catégorie d'élite, et en 16 pour la deuxième catégorie. Les 96 femmes de la deuxième classe seront partagées de même, en 32 première catégorie, et 64 seconde, ainsi de suite. La série hiérarchique deviendra donc :

$$8 + (8 + 16) + (32 + 64) + (128 + 256) + (512 + 1024) = 2048$$

Le premier terme de chaque parenthèse représente le nombre des femmes (nous sommes convenu que nous

raisonnons sur ce sexe) inscrites comme *candidates* à l'avancement, le second terme représente le nombre de celles qui ne sont pas encore proposées.

Disons actuellement comment on peut former ces catégories d'élite dont nous venons de fixer la valeur numérique.

Prenons par exemple la troisième classe dont la catégorie d'élite doit contenir 128 femmes, et remarquons que le nombre des femmes contenues dans les classes supérieures est précisément égal à 128.¹ — On peut donc décider que chacune des 128 femmes des rangs supérieurs désignera, parmi les femmes de la troisième classe, celle qui lui semble digne d'être placée dans la catégorie d'élite.

Pour éviter les doubles désignations (doubles emplois qui empêcheraient d'arriver au chiffre voulu 128), il suffira que les votes soient émis successivement et publiquement. La votante qui verra déjà inscrit le nom qu'elle voulait faire inscrire sur le tableau, désignera une autre personne, encore méritante, quoique dans son estime un peu inférieure à la première.

Mais les 128 candidates ainsi désignées n'ont toutes qu'une voix, et ne sont point distinguées selon leur mérite.

Leur classement par rang de mérite constitue une seconde opération. Chacune des 128 votantes dresse sa liste de mérite, où chaque nom, depuis le premier jusqu'au cent-vingt-huitième, porte son numéro. On fait le relevé de toutes ces listes, et en prenant la moyenne de tous les numéros on obtient le résultat définitif.

C'est un petit calcul que je ne prends point la peine

¹ En effet si vous additionnez les termes précédents vous trouverez $8 + 8 + 16 + 32 + 64 = 128$.

de détailler, ce serait superflu pour les initiés aux calculs des probabilités moyennes ; les autres lecteurs ne prendraient vraisemblablement point la peine d'étudier ce problème.

Mais prévenons une objection, c'est que beaucoup de votantes trouveront fastidieux de dresser une liste complète de 128 candidates, et désigneront seulement quelques noms qu'elles placeront en tête. C'est une petite difficulté que l'on résoudra en assignant un rang et un numéro moyen à toutes les personnes non désignées ; ce sont les listes, ainsi complétées, que l'on emploiera pour faire le calcul de la moyenne.

Il me paraît convenable que les votes relatifs à la formation des catégories d'élite se renouvellent annuellement. Car il faut établir une différence entre la *promotion* d'un individu à une classe sociale, et son *inscription* sur le tableau des candidats à l'avancement.

Chaque année la catégorie d'élite sera votée à nouveau, et le classement refait à nouveau. Ainsi l'*inscription* au tableau d'élite, ne sera qu'une distinction temporaire, qu'il faudra continuer à mériter.

Quant à la *promotion* à une classe sociale, ce sera une chose définitive. Chacun conserve son rang acquis ; le cas de destitution, sans être absolument impossible, sera si rare que je ne le prévois point. Celui qui démérite reste stationnaire, tandis qu'il voit les autres obtenir successivement, sans que son tour arrive, d'abord la distinction d'être inscrits dans la catégorie d'élite, puis aussi une élévation en grade.

Observez je vous prie, messieurs, que dans tout

ceci je n'innove point, et n'invente rien; je ne fais que raconter ce qui se passe dans toutes les administrations. — J'ai emprunté à l'inventeur du phalanstère, puis à M. E. de Girardin, actuellement j'emprunte aux lois qui réglementent les hiérarchies militaires et autres.

Il me reste peu de chose à ajouter, pour terminer ce qui concerne les catégories d'élite.

Les catégories d'élite résultent de choix faits par les classes supérieures. Il convient en effet que ce soit les meilleurs sous tous les rapports, qui apprécient le mérite, la capacité, la moralité de ceux qui leur sont inférieurs ?

Avec ce système la classe supérieure, formée de 16 personnes (8 hommes et 8 femmes), ne se trouve point avoir de catégorie d'élite. Cependant il s'y établira, d'une autre manière, de grandes distinctions. C'est en effet dans cette classe que le gouverneur du microcosme prendra des adjoints, et choisira des ministres pour l'aider dans l'administration des intérêts collectifs.

Les quatre catégories d'élite ne serviront pas seulement à guider les choix, lorsqu'il y aura lieu de donner de l'avancement. — Elles fourniront les arbitres, les experts nécessaires pour prononcer sur les questions contentieuses; les membres des jurys dont on peut avoir besoin pour récompenser ou pour blâmer. Ce sont ces catégories qui nommeront les membres du conseil d'administration, et de la commission de contrôle des finances. Ces commissions seront donc, assez souvent composées de 8 membres: 4 hommes nommés par les quatre catégories d'élite masculines, et 4 femmes nommées par les quatre catégories d'élite féminines.

§ 5. *Mutations dans les clientèles, vacances, avancement en grade, perpétuation de la hiérarchie.*

Voilà la hiérarchie constituée, les cadres en sont complets. Il faut examiner ; 1° quelles mutations peuvent avoir lieu dans les clientèles, sans que les cadres se décomplètent ; 2° comment on pourvoira aux vacances qui surviendront dans les cadres.

Tout individu peut quitter sa clientèle, et passer dans une autre où l'on consent à le recevoir.

Une nouvelle clientèle qui se forme avec des personnes qui ont quitté celles où elles étaient incorporées, doit contenir au moins 4 personnes. Cette nouvelle clientèle ne peut point élire un patron, parce que ce serait augmenter le cadre de la classe supérieure ; mais elle doit se choisir un patron parmi les membres de cette classe.

Une clientèle primitivement de 4 amis, subsiste encore quoique réduite à 3 ; mais elle ne subsiste plus réduite à 2 ; il faut que ces deux personnes se complètent par de nouveaux amis ; ou qu'ils s'incorporent dans d'autres clientèles.

Un individu qui renonce au patronage de telle clientèle ; conserve néanmoins son rang hiérarchique. La clientèle se choisit un autre patron ; ou bien elle se dissout et les membres se dispersent dans d'autres clientèles qui les admettent ; ou bien enfin le gouverneur du microcosme assigne à cette clientèle un patron d'office.

Tout individu fait, d'obligation, partie d'une clientèle subordonnée à un patron. Mais tout individu n'exerce point nécessairement les fonctions de patron. Il y aura donc,

dans chaque classe, deux sortes de membres : les *patrons* de clientèle, et les *non-patrons*.

Parlons actuellement des vacances qui peuvent se produire dans une classe. Elles ont lieu soit par le décès d'un des membres, soit par son élévation à un rang supérieur.

Le membre qui a quitté une classe peut être un patron, ou un non-patron. — Dans le second cas, il sera remplacé de droit par le premier inscrit sur la liste des candidatures, autrement dit le premier de la catégorie d'élite. — Dans le premier cas, la clientèle pourra remplacer son patron (décédé ou élevé en grade) par une nouvelle élection, et en choisissant parmi toutes les personnes de la catégorie d'élite.

Supposons que la clientèle, au lieu d'user de cette faculté, se sépare ; ou qu'elle se choisisse un patron parmi les membres qui appartiennent déjà à la classe supérieure ; alors la vacance restera dans cette classe, et elle sera remplie par le premier inscrit sur la liste des candidatures.

Remarque finale : J'ai d'abord fait connaître par quels procédés électoraux la hiérarchie serait instituée *à priori*. Ce que je viens de dire indique comment on pourvoira aux vacances qui surviendront (tantôt élection isolée faite par une clientèle ; tantôt recours à la liste des candidatures). Ainsi nous savons comment la hiérarchie se perpétuera indéfiniment.

Dans mon autre ouvrage, *Doctrines hiérarchiques fusionnaires*, je faisais intervenir le chef de la hiérarchie (le gouverneur ou baron du microcosme) pour décréter des promotions annuelles, en se guidant d'ailleurs sur des listes de candidatures, et de propositions d'avancement.

Mon premier système peut paraître le plus convenable à quelques personnes, parce qu'il donne une certaine prépondérance à l'autorité unitaire et directrice. Cependant celui que j'expose aujourd'hui me semble décidément plus simple, il sera préféré par beaucoup d'autres personnes, notamment par tous les partisans des idées démocratiques.

§ 6. *Allocations hiérarchiques.*

Il est indispensable que les différents degrés hiérarchiques soient caractérisés par des ALLOCATIONS indiquant le *revenu minimum* nécessaire pour que chacun vive selon le rang auquel l'estime de ses concitoyens l'a placé.

On ne contraindra point un individu à dépenser ce minimum. Les lésineries seront aussi permises dans cette société, où l'organisation n'entrave aucune liberté, qu'elles le sont dans la société actuelle. Mais comme l'existence sera plus à jour qu'actuellement, elles déconsidéreront peut-être davantage celui qui les fera sans bons motifs, et pourront lui devenir en définitive plus désavantageuses que profitables.

Il y a lieu de distinguer la valeur absolue et la valeur relative des allocations. — La valeur absolue dépend du prix de tous les objets de consommation dans la localité où est établi le microcosme. L'individu du rang le moins élevé a besoin de tant pour vivre au village, et d'une somme beaucoup plus forte s'il habite une localité importante. — La valeur relative consiste dans un échelonnement correspondant aux différents degrés de la hiérarchie. La supposition la plus simple consiste à doubler les allocations lorsqu'on s'élève d'une classe à l'autre.

Ainsi, dans la localité où 240 fr. serait l'allocation ac-

cordée à la quatrième classe (ce qui revient à 66 centimes par jour) on donnerait à la troisième 480 fr., — à la deuxième 960 fr., — à la première 1920 fr.

Cette loi progressive se trouvera confirmée par certains principes et calculs, que j'expliquerai dans la neuvième lettre.

Je dois paraître ici tout-à-fait d'accord avec les théories phalanstériennes qui admettent un *minimum d'entretien décent*. On trouve même dans quelques passages des écrits de Fourier, l'expression MINIMUM GRADUÉ. Malheureusement Fourier n'a point développé la conséquence forcée de ce principe : à savoir que des différences entre les allocations établissent invinciblement des catégories, et par conséquent l'ordre hiérarchique parmi les humains associés. — Or, sous l'influence de ce mécanisme le phalanstère subit une notable transformation.

Le *minimum égalitaire* est une fausse boussole avec laquelle on n'arrive qu'à des utopies sophistiquées, qu'à des difficultés pour la solution desquelles il n'y a que le despotisme. — De sorte que le despotisme peut être accueilli comme une bonne chose, *relativement* : comme un *bon remède*.

Quant aux *minimums gradués*, ils peuvent être le premier germe, le principe fécond d'où sortira une science sociale hiérarchique. Il ne s'agit que de suivre logiquement les conséquences de ce principe. — Il importe d'adopter un échelonnement qui n'exagère point les inégalités actuelles de fortune : on évite alors les gouffres de l'égalitarisme, sans arriver à une aristocratie abusive, et qui préférerait l'oisiveté au travail.

Le système égalitaire semble avoir, à la première vue, l'avantage de la simplicité. On est dispensé de chercher selon quelle loi, et quelle série les inégalités doivent être graduées ; mais la nature humaine est antipathique au niveau et à l'uniformité. Une société ne présente certaines fausses apparences d'égalité, que lorsqu'on laisse le champ libre aux inégalités anarchiques, plus intolérables que les inégalités réglées ; ou bien lorsque l'arbitraire du despotisme maintient forcément le niveau sur autrui, tandis qu'il s'attribue une position d'extrême supériorité.

Voici le tableau qui présente l'ensemble de l'organisation hiérarchique que nous venons d'expliquer avec l'indication les *minimums gradués*, ou allocations que pourraient avoir les individus de chaque classe.

NUMÉRO des classes.	DÉSIGNATION DES CLASSES	NOMBRE DE personnes par classe.	allocations individ. annuelles.	PRODUITS ou dé- penses annuelles par classe.
§ 1. ADULTES.			francs.	
Supér ^{re} .	Classe ou degré supérieur..	16	3,760	92,160
1	4 ^e échelon ou 1 ^{re} classe. . .	48	1,920	92,160
2	3 ^e échelon ou 2 ^e classe. . .	192	960	184,320
3	2 ^e échelon ou 3 ^e classe. . .	768	480	368,640
4	Degré ou classe inférieure. .	5,072	240	737,280
Totaux et moyennes des adultes.		4,096	360	1,474,360
§ 2. MINEURS.				
Nous verrons qu'il y a lieu de les partager de 3 à 21 ans, en 4 catégories. . .		2,504	160	368,640
Totaux et moyennes générales. . .		4,096	288	1,843,200

C) ORGANISATION DE LA DIVULGATION VÉRIDIQUE DES FORTUNES, REVENUS ET DÉPENSES.

Indiquons actuellement quelles seront les attributions morales des patrons et patronnes, en vue de la divulgation véridique. — Mais ne parlons d'abord que de la divulgation véridique des intérêts matériels, qui doit être organisée avant celle des mœurs.

Chaque colon fera connaître annuellement sa situation financière : fortune, revenu et dépense.

Observations. 1° la fortune s'établit par un inventaire plus ou moins sommaire, fait par aperçu ou dressé avec détails; 2° en comparant la valeur du capital au commencement et à la fin de l'année on obtient la valeur de l'épargne (ou du déficit) annuel; 3° par dépenses il ne faut pas entendre celles faites en vue d'une spéculation, d'un profit soit prochain, soit éloigné, mais seulement les dépenses pour satisfaction de besoins et jouissances; 4° les dépenses se soudivisent en deux articles : a) satisfactions personnelles de l'individu; b) impôts, contributions aux dépenses collectives, aux choses avantageuses à autrui, et d'utilité générale; 5° le revenu peut s'établir en supputant les différents profits et pertes du courant de l'année, mais on le trouve aussi, sans entrer dans ces détails, en additionnant les dépenses avec l'épargne.

Chaque patron réunit les renseignements que lui remet ses clients. Il les amende, les coordonne, et au besoin dresse d'office et approximativement le bilan financier d'un client qui négligerait de lui fournir les documents demandés; il transmet ces bilans à son patron supérieur,



afin que le tout remonte hiérarchiquement jusqu'à l'administration centrale du microcosme.

Voilà en abrégé comment on peut concevoir que sera organisé la divulgation véridique des fortunes, revenus et dépenses. — Un système du même genre serait indubitablement applicable à la divulgation véridique des amours et relations sexuelles. On peut avoir une régularité d'informations transmises hiérarchiquement, et soumises à une certaine vérification au moment de chaque transmission. Ce qui parviendrait de cette façon à l'administration centrale pour être inscrit sur le registre *véritas*, vaudrait certainement mieux que la nuée de commérages qui sert aujourd'hui de base à toutes les réputations. Le système actuel des commérages anarchiques est trop favorable non seulement à la médiocrité prudente, mais encore au charlatanisme hypocrite des bons messieurs Tartuffes.

Ce qui précède suffit pour que chacun de vous, messieurs, puisse, en y réfléchissant, se faire une idée des bonnes relations qui devront s'établir entre les colons du microcosme, lorsque tous auront le désir et l'habitude de concourir à la réalisation d'une société véridique. Chacun saura qu'il a : comme patron, un noble ministère à remplir envers ses clients ; et comme client, il facilitera par sa franchise et loyauté, la tâche qui incombe au patron. Chacun peut se faire le soutien d'un ordre social véridique sans descendre au rôle d'inquisiteur : car il suffit de généraliser ce qui existe déjà dans les administrations actuelles, où l'on conserve des notes sur la situation pécuniaire et la conduite morale de chaque fonctionnaire.



Mais les informations acquerront un plus grand degré d'exactitude.

On éliminerait, au besoin, du microcosme les personnes à habitudes mensongères invétérées; ou plutôt ces personnes s'éloigneraient spontanément d'un milieu qui ne leur conviendrait pas.

Le registre public à établir, pour la situation financière annuelle de chaque colon, n'aura besoin que de 6 colonnes: noms des individus; fortune au commencement de l'année; revenus nets; dépenses de satisfaction besoins et plaisirs; dépenses relatives à des choses d'utilité générale et collective; fortune à la fin de l'année. Ainsi cinq nombres à inscrire chaque année sur une seule ligne, à la suite du nom de chaque individu, voilà tout ce que nous demandons: car ces données suffisent pour résumer le compte financier annuel de chaque individu; dans la forme suivante :

BILAN MORAL

Ou compte financier du sieur N, pour l'année 1862.

Fortune du sieur N au 1 ^{er} janvier 1862, ou <i>fortune à l'entrée</i> Fe)	14,000	
Production et profits. Revenu annuel.... Re)	2,560	
Dépenses personnelles de jouissances.... Dj)		1,800
Impôts directs; part contributive dans les dépenses générales..... Dg)		500
Fortune au 31 décembre 1862: ou <i>fortune à la sortie</i> Fs)		14,260
	<u>16,560</u>	<u>16,560</u>
Avoir à nouveau: ou fortune à l'entrée au 1 ^{er} janvier 1863..... F'e)	14,260	

On voit que le revenu du sieur N a reçu les emplois suivants :

Dépenses de jouissances personnelles, égoïstes, Dj).....	1,800
Dépenses générales, avantageuses à autrui, Dg).....	500
Épargnes qui augmentent la fortune.	260
	<u>2,560</u>
Valeur du revenu.....	2,560

D) ORGANISATION DES IMPOTS DE JUSTICE DISTRIBUTIVE.

§ 1. *Calcul des impôts sur excédants.*

Faisons actuellement comprendre ce que peut être l'impôt de justice distributive.

Un microcosme hiérarchique a été organisé dans telle localité, et on a reconnu qu'il serait convenable que les personnes de la deuxième classe, par exemple, eussent un revenu d'au moins 960 fr., et un capital de 9,100 fr.

Nous avons déjà parlé de cette allocation, ou revenu minimum d'entretien décent. Sans cette dépense annuelle de 960 fr. il serait difficile à ces personnes de soutenir convenablement leur rang ; de se donner les agréments de l'existence auxquels leur mérite leur donne droit. Elles seraient tout au moins, à défaut de ce revenu, préoccupées des soucis inhérents à une existence besoigneuse.

Or, supposons qu'un colon N. de cette classe a un revenu de 2,560 fr., qu'il dépense 1,800 fr. et que sa fortune s'élève à 14,000 fr.

N'est-il pas évident que les *excédants* sont ce que l'on peut le plus équitablement imposer ? — or, ces excédants sont : sur la fortune 4,900 fr., sur le revenu 1,400 fr., sur la dépense 840 fr.

Supposons que l'on ait reconnu nécessaire de régler l'impôt sur l'excédant de capital à 1 p. % — l'impôt sur l'excédant de revenu à 5 p. % — l'impôt sur l'excédant de dépense à 10 p. %.

La côte d'imposition de l'individu N. sera établie très-simplement, en trois lignes, de la manière suivante :

Sur l'excédant de capital	
0,01 de 4,900 fr.	49
Sur l'excédant de revenu	
0,05 de 1,400 fr.	70
Sur l'excédant de dépense	
0,10 de 840 fr.	84
	205
Total de la contribution annuelle, fr.	

Remarquons que ces impositions peuvent être calculées d'une autre manière. — On préleverait d'abord les impôts sur la totalité de la fortune, du revenu et de la dépense; et l'on ferait ensuite, à chaque colon, une remise calculée sur les types de fortune, revenu et dépense alloués à son rang social.

Ainsi, on commencerait par établir sur le capital, l'impôt de 1 p. % dont nous avons parlé dans notre 5^e lettre, — impôt assurance, impôt préconisé par M. E. de Girardin, et que nous trouvons excellent surtout parce qu'il conduit à l'évaluation véridique des fortunes.

Mais à ce premier impôt nous en joignons deux autres, l'un de 5 p. % sur le revenu, l'autre de 10 p. % sur les dépenses; car dans notre microcosme les revenus et les dépenses sont divulgués. Ce sont des quantités connues avec une bien suffisante exactitude, quand même l'erreur irait au dixième et même au-delà.

Voici le calcul des impositions applicables au colon N.

Pour son capital 14,000 fr. 1 p. %	140
Pour son revenu 2,560 fr. 5 p. %	118
Pour sa dépense 1,800 fr. 10 p. %	180
	438
Total.	

Report du total précédent	458
Mais ce colon étant de la troisième classe il faut lui faire la remise applicable à tous les individus de sa classe et qui s'élève à	255
L'imposition nette à payer serait donc	203

Voici le calcul de la déduction

Pour l'allocation en capital : 9,100 fr. 1 p. %	91
Pour l'allocation en revenu : 960 fr. 5 p. %	48
Pour l'allocation en dépense : 960 fr. 10 p. %	96
Total.	235

J'ai deux observations très-essentielles à présenter sur le système d'impôts que je viens d'exposer. L'une relative aux remises, ou cotes d'impositions négatives, l'autre relative à l'imposition des accroissements subits ou successifs de fortune. Nos impôts appliqués aux accroissements subits donnent la solution de la question des droits de succession sur legs et héritages. Nos impôts appliqués aux accroissements lents et graduels donnent la solution du problème des offices ministériels, qui a préoccupé, à plusieurs reprises, l'opinion publique, mécontente de voir que, par un privilège gratuit, la fortune venait en dormant à ceux-ci, tandis que ceux-là ne l'acquièrent pas sans de pénibles travaux.

§ 2. *Remises, ou cotes d'impôts négatives.*

Il conviendra (du moins c'est mon opinion, et j'y vois des avantages de régularité dans les écritures, en même temps qu'une mesure de fraternelle justice) qu'au lieu de percevoir un impôt, on fasse une remise au colon lorsque

son revenu sera inférieur à l'allocation ; au minimum d'entretien décent auquel il a droit. — Ce sera un cas exceptionnel ; mais il faut le prévoir.

On devra de même payer au lieu de recevoir, lorsque la fortune possédée par un individu se trouvera inférieure à l'attribution de capital réglementaire. Les partisans du partage égalitaire, des lois agraires, donnaient de la fortune à qui n'en avait point. Nous ne voulons point de loi agraire, ni égalitaire, ni hiérarchique ; elles nous semblent le comble de la démente en théories sociales et économiques ; mais sans donner de la fortune à celui qui n'en a point, nous pouvons le gratifier d'une valeur égale à l'impôt qu'il paierait si, au lieu d'avoir moins, il avait plus que le minimum de fortune des gens de son rang.

Dirai-je enfin qu'on accordera aussi une remise lorsque la dépense sera inférieure à l'allocation ? — Ceci paraîtra, au premier abord, une étrange mesure ; et comme une prime d'encouragement aux lésineries. — Mais n'approuveriez-vous pas une personne qui vivrait en anachorète, et s'imposerait des privations, afin de faire de bonnes œuvres ; afin d'acquitter des dettes contractées ; afin d'améliorer le sort de ses enfants malheureux, etc. ? — J'admets donc encore ce genre de remise, mais en ajoutant que le comité directeur du microcosme aura à examiner si, pour les années suivantes, il y a lieu de conserver à tel individu le même minimum d'entretien décent dont il ne fait pas usage.

Je dis que ces remises sont essentielles à la simplicité, à la régularité de la comptabilité.

Considérons une masse de 100 individus par exemple,

et raisonnons de l'impôt sur *excédant de capital*. — On réglera les *attributions de capital* de façon à ce qu'elles soient dans chaque classe au-dessous du niveau général des fortunes possédées. Les *EXCÉDANTS de la fortune possédée sur l'attribution de capital*, seront donc presque tous positifs : ce n'est que par exception qu'il y aura des *excédants négatifs*. Donc la plupart des cotes d'impôts, fixées à 1 p. $\%$ de *l'excédant*, seront des cotes à *recevoir* ; mais il y aura par exception quelques *cotes à payer*.

Additionnons les 100 fortunes, puis les 100 attributions. Nous calculerons un *EXCÉDANT GÉNÉRAL* en retranchant le second total du premier. En en prenant 1 p. $\%$ nous aurons précisément le total des cent cotes additionnées, en ayant égard à leur caractère positif ou négatif. — Voilà pourquoi les cotes négatives sont essentielles à la régularité des écritures.

Nous avons établi le compte financier (page 101) individu par individu, mais on peut établir un compte collectif qui comprenne un certain groupe d'individus. Puis on peut calculer d'un seul coup, l'ensemble des impôts qu'auraient à payer ce groupe.

Ces calculs collectifs seront applicables soit à une famille, soit à des personnes qui ont organisé la vie de communauté, ou le ménage sociétaire.

Ce que nous avons dit de 100 individus, on peut le dire de cent millions, comme de 3 ou 4 personnes, on pourrait donc, une fois ce système établi, calculer d'un seul coup le total exact de toutes les cotes d'impositions à payer ou à recevoir par tous les habitants d'un empire, sans avoir à en faire la longue addition.

§ 3. *Accroissements subits ou successifs de fortune.*

Il résulte de la manière dont on doit établir le *compte financier annuel* (ci-dessus page 101) que toute augmentation de fortune, de capital, se présente d'abord comme un revenu, et que c'est le revenu non dépensé qui rend la fortune à la sortie (Fe) plus grande que la fortune à l'entrée (Fs).

Ainsi l'année où arrivera une augmentation de fortune, un héritage de 10,000 fr., par exemple, ces 10,000 fr. figureront au revenu et acquitteront un impôt de 5 p. %. Puis ensuite, se trouvant incorporés dans la fortune, ils acquitteront chaque année l'impôt de 1 p. %.

Ces observations ne s'appliquent pas seulement aux augmentations subites, mais encore à celles lentes et graduelles. — Celles-ci peuvent provenir : tantôt d'épargnes annuelles sur le revenu ; tantôt de l'accroissement continu de certaines valeurs : ainsi que cela se voit fréquemment pour les biens-fonds, les maisons de ville, les charges des notaires et des autres officiers ministériels, les fonds de commerce et clientèles.

Ces accroissements peuvent être inappréciables d'une année à l'autre ; mais il arrive un moment où ils sont tout-à-fait marquants. Alors le propriétaire ne peut ni se dissimuler à lui-même son augmentation de fortune, ni éviter de la déclarer sans courir la chance de la préemption (nous nous supposons dans le microcosme, et sous l'empire des réglemens expliqués page 61). Ainsi donc les changements de valeur peuvent n'être reconnus et déclarés qu'en gros et à certains intervalles, tandis qu'en réalité ils ont suivi une marche lente et continue.

L'accroissement de valeur d'une propriété, d'une clientèle, acquittera donc toujours un impôt, à un moment ou à l'autre. — Il y aura impôt, une fois payé, de 5 p. %, puis impôt annuel de 1 p. %, (chiffres pris par moi comme exemple et arbitrairement). — Telle est notre solution d'un problème d'économie social, plus vaste que celui des offices ministériels, et dont celui des offices n'est qu'un cas particulier.

Quant aux legs, successions et héritages, j'observerai que si les législateurs ont cru faire quelque chose de légitime et de conforme à la justice distributive, c'est lorsqu'ils ont décidé que les droits seraient nuls ou très-faibles pour le bien transmis directement du père à son fils ; mais qu'ils s'accroitraient à mesure que la succession s'étendrait à des collatéraux de plus en plus éloignés, ou à des étrangers. — Mon principe est tout autre : je ne m'occupe point d'où provient la fortune qui arrive à un individu, si c'est de près ou de loin qu'elle lui arrive ; je ne me préoccupe que d'une chose : *quelle fortune est-il légitime et désirable que cet individu possède d'après le rang hiérarchique auquel son mérite l'a fait placer ?* le legs dont il hérite, joint à ce qu'il possède, forme-t-il une valeur qui dépasse SON ATTRIBUTION DE CAPITAL ? alors il doit payer en raison de l'excédant : mais s'il n'y a pas d'excédant, il n'y a pas d'impôt.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES



CINQUIÈME LETTRE

Je vais actuellement, messieurs, dans cette lettre-ci, appeler votre attention sur les principales questions qui se rapportent à l'institution de l'autorité, du pouvoir directeur, dans le microcosme de hiérarchie fusionnaire.

J'ai expliqué, dans la lettre précédente, comment une masse de colons se constituerait dans un ordre hiérarchique, — soit sous l'influence d'un riche propriétaire qui aurait pris l'initiative de la fondation du microcosme sur son domaine, soit sous la direction d'un fonctionnaire, délégué du gouvernement, qui présiderait aux opérations électorales.

Supposons que ces personnages ne se considèrent que comme des chefs provisoires, qu'ils résignent bientôt leurs fonctions, et que la hiérarchie fusionnaire du microcosme, ait à se compléter en se donnant un chef.

Il faut évidemment recourir à une élection ; mais remarquez qu'il s'agit d'une élection générale, et non plus de ces élections spéciales et sympathiques, dont je me suis occupé précédemment. Il ne me paraît donc point possible d'éviter entièrement les difficultés, les écueils,

les imperfections que présentent tous les systèmes électoraux politiques. Cependant différentes causes contribueront à atténuer ces imperfections dans le microcosme ; la principale de ces causes d'améliorations, c'est que les mécontents du résultat ont la faculté de se retirer et d'aller vivre ailleurs.

Observons que les colons auront d'abord à se prononcer, pour dire, — s'ils veulent un chef unique qui pourrait être : soit inamovible, soit nommé pour un petit nombre d'années, — ou s'ils veulent une gérance collective. Je crois, quant à moi, qu'ils reconnaîtraient bientôt que le système républicain est moins satisfaisant que le monarchique, surtout dans le microcosme, où l'intérêt privé du chef le porte, l'oblige à être : bon, juste, bienveillant pour tous, et surtout pour les travailleurs.

Disons d'abord, qu'un des principes avec lesquels le microcosme vit et respire, c'est la parité de position des deux sexes. — On voudra, sans doute, pour être fidèle à ce principe, et lorsqu'on aura adopté un chef unique pour gouverner le microcosme, que ce chef soit alternativement un homme et une femme. Avec le système monarchique, un règne masculin sera suivi d'un règne féminin, après lequel reviendra un règne masculin ; ainsi de suite alternativement. — C'est assez que le hasard puisse favoriser un sexe plutôt que l'autre, en prolongeant la durée de tel ou tel règne, selon la longévité des personnes.

Si un personnage a pris l'initiative de la fondation, en attirant des colons autour de lui, et sur son domaine, il

se trouve *ipso facto*, investi de l'autorité supérieure. — Il n'y a donc pas lieu de procéder au choix d'un chef.

Il est encore très-plausible que ce premier fondateur désigne une personne bien pénétrée de son esprit, et capable de continuer son entreprise, et que les colons se rallient généralement autour de ce continuateur, qui d'ailleurs, en sa qualité d'héritier du riche fondateur, se trouve propriétaire d'une grande partie du domaine. Donc beaucoup de colons sont ses locataires, et n'ont que l'option d'adopter les conditions qu'il leur fait ou d'aller vivre ailleurs. — Je suppose d'ailleurs entendu que le chef propriétaire d'une notable partie du domaine a de puissants motifs pour être bienveillant, et non pas partial et despotique.

Mais cette succession, par hérédité, doit avoir cependant un terme; il y aura donc lieu, tôt ou tard, de recourir aux procédés électoraux pour la nomination des chefs du microcosme.

Je pense qu'il conviendra de faire deux nominations distinctes; 1° celle du gérant de la propriété collective, 2° celle du chef de la hiérarchie.

L'un de ces personnages doit administrer des intérêts matériels, l'autre doit gouverner des hommes (hommes et femmes), faire la police, pour que la paix, la sincérité et le bon ordre règnent entre eux.

Le gérant de la propriété collective doit évidemment être nommé par les actionnaires à qui appartient cette propriété. — Mais je ferais élire le chef de la hiérarchie, par la classe inférieure; c'est-à-dire par les individus qui, généralement dénués de capitaux, n'ont point concouru à la nomination du gérant des intérêts matériels.

La classe la plus humble est celle qui a le plus besoin de protection, et le chef suprême doit avant tout être un protecteur; cette classe est d'ailleurs, à elle seule, plus nombreuse que toutes les autres. (Dans le microcosme type, expliqué ci-dessus, l'échelon inférieur contient 3,072 hommes et femmes, les autres réunis ne comptent que 1024).

La classe supérieure ne se mêlera pas de la nomination du chef de la hiérarchie, afin qu'il ne soit point dans la dépendance de ceux à qui on pourrait soupçonner des tendances exclusives et aristocratiques. — On doit éviter qu'il n'y ait, dans le haut de la société, accord pour gouverner despotiquement et pressurer les classes inférieures.

La classe supérieure doit être entre les mains du chef, et lui prêter son concours, pour l'administration du microcosme. Il ne faut donc point que ce chef ait été nommé par ceux dont il peut avoir à réclamer la coopération. C'est assez qu'il ait à côté de lui le conseil d'administration, et la commission de contrôle des finances, formés (ainsi qu'il a été dit ci-dessus page 93) d'individus délégués par des catégories d'élite de chacune des classes.

Si deux chefs doivent coexister, les électeurs démocratiques auront sans doute soin de nommer une personne d'un autre sexe que celle choisie par les colons actionnaires. — Alors on se rapprocherait de la conception des Saint-Simoniens, qui veulent un couple suprême, un *androgyné*, pour gouverner les sociétés humaines. Ils demandent aussi qu'il y ait intimité conjugale entre les deux moitiés de leur androgyné, afin qu'il soit un type d'amour. Cette seconde condition me paraît difficile : on a eu re-

cours, dans notre microcosme, à des scrutins qui ont donné d'une part *un élu*, d'autre part *une élue*; ces personnes sont libres de s'unir conjugalement; mais on ne peut point leur en faire une condition, si cela ne leur convient point.

Au reste ce qui me paraît surtout préférable, c'est que les deux scrutins désignent la même personne; car alors le microcosme n'aura qu'un seul et unique chef. Ce chef unitaire réunira tous les pouvoirs; mais d'une manière très-modérée, puisque tout colon peut, en le quittant, se soustraire à son autorité; ce faisant, lui causer un grand préjudice moral, s'il semble que les torts soient du côté du chef. Cette concentration unitaire de tous les pouvoirs, me paraît ce qu'il y a de mieux; mais beaucoup de gens préfèrent, au contraire, la division des pouvoirs.

Au surplus, je renouvelle à mes lecteurs la demande que je leur ai déjà adressée, dans la lettre précédente (page 72), d'admettre comme un fait l'accord de l'autorité directrice avec les colons du microcosme.

Les Saint-Simoniens professaient que les discussions de contrat social étaient oiseuses: ils partaient de ce principe qu'un chef se pose lui-même, et que des adhérents se groupent autour de lui; ils ne croyaient pas devoir remonter au delà de ce point de départ. Je suis assez de leur avis, et c'est en grande partie par condescendance pour les opinions constitutionnelles, que j'effleure quelque peu des thèses scolastiques sur l'origine et la constitution du pouvoir. — Les phalanstériens peuvent

reconnaitre que leur maître, lui aussi, en a fort peu parlé. Pour le commencement, la mise en train du phalanstère, il ne voyait de possible qu'un riche fondateur. Il admettait que dans la suite, il y aurait un chef unitaire élu directement par les colons du phalanstère.

Je ne m'écarte pas de ces idées ; mais je crois les préciser davantage, en disant qu'il doit y avoir deux élections : l'une, faite par les actionnaires de la propriété collective, pour nommer le gérant des intérêts matériels ; l'autre, faite par la classe qui a le plus besoin de protection, pour nommer le chef de la hiérarchie, le gouverneur du personnel. — Enfin j'ajoute que, *par le bon accord de tous*, les deux sortes de suffrages se réuniront vraisemblablement sur une seule et même personne, choisie alternativement parmi les hommes et parmi les femmes.

Je me suis attaché, dans la lettre précédente, comme dans celle-ci, à mettre en relief le caractère démocratique que je donne à la hiérarchie fusionnaire, en recourant aux élections pour en constituer toutes les parties. Cela doit me justifier aux yeux des personnes, d'ailleurs sympathiques à mes idées, qui m'ont fortement reproché les mots Baron, Baronne et Baronnie employés dans ma première lettre (page 15), mais que j'ai depuis évités, quoiqu'il eût été commode d'en faire usage. — En effet l'expression *Baronnie de progrès et de travail*, eût été plus euphonique que celle *microcosme social*.

Il ne faut point refuser de concevoir, dans l'avenir, des *Barons tutélaires, éclairés, humanitaires*, parce qu'il y a eu, dans le passé, des *Barons guerriers, ignorants*,

barbares et oppresseurs ; ou bien parce que , encore actuellement , tels individus profitent de la position supérieure qu'ils occupent pour exiger de leurs clients une grande servilité , et se montrent trop souvent voués au culte égoïste de leurs intérêts matériels.

Vous trouvez fort convenable aujourd'hui , que les exploits guerriers soient récompensés par des titres nobiliaires. Mais pourquoi donc la haute philanthropie d'un fondateur , qui répandrait le bonheur sur 6,400 colons , ne mériterait-elle pas les mêmes honneurs et distinctions ? — L'esprit d'égalitarisme a prétendu , dans la nuit du 4 août 1791 , supprimer toute noblesse comme inutile : depuis on a rétabli la noblesse , sans doute parce que , après plus de réflexions , on l'a reconnue utile. Je n'ai point à donner raison ou tort à l'une ou à l'autre de ces deux opinions : qu'elles vident leur querelle. Mais , en me plaçant à l'écart , j'ose prophétiser , que dans l'avenir , on ne reconnaîtra point d'autre noblesse utile , que celle qui rendra les hommes heureux , et réalisera les plans providentiels.

Dans mon opinion (opinion que d'autres , qui adopteraient d'ailleurs le système hiérarchique fusionnaire , peuvent bien ne point partager) , il serait très-utile que le chef du microcosme fût le plus fort actionnaire dans la propriété collective , comme aussi le plus grand possesseur de propriétés privées ¹. Je trouverais bon qu'il possédât , par exemple , à lui seul le cinquième ou le quart de ce que possèdent les autres colons. En effet , grâce à cette

¹ Il faut se rappeler ce qui a été dit sur la coexistence de ces deux sortes de propriétés , page 60.

grande fortune, 1° les colons auront confiance dans sa bonne administration, puisque ses intérêts seront les plus engagés¹, 2° il pourra promettre aux autres actionnaires le rachat de leurs actions au pair, à quelque époque qu'ils en fassent la demande, de sorte qu'ils n'auraient que des chances de gain sans chances de perte. Lui, chef du microcosme social, trouverait à prendre cet engagement, l'avantage moral inappréciable de se faire considérer comme un être tout-à-fait tutélaire, et d'ailleurs l'avantage matériel d'attirer les actionnaires par d'aussi favorables conditions.

Supposons que dans l'avenir on apprécie, comme je le crois, l'importance d'avoir à la tête de la hiérarchie, un personnage dont la richesse impose; et supposons que cependant les colons tiennent à nommer tel individu peu fortuné, mais dont le caractère et la capacité leur plait et leur inspire la plus grande confiance; les électeurs ne pourront-ils point se tirer de cette difficulté comme je l'ai

¹ Dans les grandes sociétés industrielles d'aujourd'hui, l'intérêt des administrateurs et gérants n'est pas précisément la prospérité constante de l'entreprise, mais bien plutôt les hauts et les bas.

Les fluctuations, dont ils sont informés à l'avance, leur permettent d'acheter ou de vendre, avec profits certains, de grandes quantités d'actions; et sans que personne s'en doute, puisque les actions sont au porteur et non pas nominatives, et que les négociations de bourse sont tenues secrètes et non pas divulguées. Ainsi la bourse, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, est un endroit où des gens masqués, qui connaissent une partie des cartes, jouent contre le public qui ne les connaît point. — Avec les actions nominatives, les transmissions publiques, et tout le système de divulgation véridique que nous voulons dans le microcosme, les gérants et administrateurs ne peuvent point se faire une position autre que celle de leurs administrés et cosociétaires.

indiqué (page 13), en créditant la personne qu'ils éliront, afin qu'elle puisse acquérir, selon la loi de préemption (page 60), les immeubles de son prédécesseur, et obtenir ainsi la puissance prépondérante, conséquence des droits du propriétaire?

Formulons les dispositions statutaires relatives au remboursement des actions :

Chaque action, de 1,000 fr. par exemple, représente un apport fait par un colon. Cet apport a consisté : soit en terres, soit en objets mobiliers équitablement estimés, soit en une somme numéraire avec laquelle la gérance a pu acquérir des terrains, ou faire bâtir, ou bien acheter des outils, des marchandises, etc.

Il me paraîtrait tout naturel qu'un gérant chef supérieur du microcosme, possesseur d'une fortune suffisante (que le Baron, ou la Baronne, si vous voulez me permettre d'employer ces dénominations) prit, dans le but d'attirer les capitalistes qui doivent concourir à son œuvre, les engagements suivants :

Les actions sont assurées d'un intérêt de 4 p. %, et participent en sus éventuellement aux bénéfices annuels.

Tout actionnaire pourra déclarer, une année à l'avance, qu'il renonce aux bénéfices, et alors il sera considéré comme un simple prêteur, avec intérêts fixes à 4 1/2 p. %.

Il peut même réclamer, en tout temps, le remboursement de ses actions au pair : toute fois ce remboursement pourra être, à la convenance du gérant, ajourné à dix années, à dater de la demande; mais en attendant, les intérêts seront servis au taux de 5 p. %.

On conçoit que ces engagements peuvent être avantageux, même matériellement, à celui qui les contracte, si grâce à eux il obtient une diminution de 1 p. % sur le loyer des capitaux.

Le généreux caractère de libéralisme qu'on peut trouver dans ces conditions, n'a rien d'exagéré; car il convient que le chef du microcosme fournisse une preuve ostensible qu'il a, plus que tout autre colon, confiance dans les résultats avantageux de la gestion de la propriété collective. — Soit qu'il s'agisse du commencement de l'entreprise, soit qu'il s'agisse de la continuer, s'il doutait de lui-même, d'autres ne pourraient accorder confiance à sa gestion.

Reconnaissez-donc, messieurs, que si l'avenir consent à reconnaître des *Barons*, c'est à la condition qu'ils seront utiles, désintéressés et tutélaires.

Les dispositions précédentes se concilient d'ailleurs très-bien avec celles indiquées (p. 60) pour l'évaluation de toutes les propriétés. — Chaque colon déclarera la valeur qu'il attribue aux actions qu'il possède selon les espérances qu'il se fait relativement aux dividendes à venir. Le colon paiera, sur chaque action, un impôt selon la valeur qu'il lui attribue, et le gérant du microcosme aura la faculté de la lui racheter, *pour le compte collectif*, à cette valeur augmentée de $\frac{1}{10}$; mais si l'évaluation du colon est inférieure au pair, le rachat cesse d'être une faculté, il devient obligatoire, et le chef du microcosme le fera *au pair et pour son compte personnel*.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

SIXIÈME LETTRE

§ 1. Terrain parcouru jusqu'à ce moment.

Messieurs, les lettres précédentes contiennent ce qu'il y a de plus essentiel dans l'utopie sociale à laquelle j'ai entrepris de vous initier. Elles contiennent le code, les statuts réglementaires, de l'organisation du microcosme. C'est une étude assez aride, mais le sujet mérite qu'on prenne la peine de surmonter quelques difficultés pour y pénétrer. Il n'y a que celui qui est parvenu à comprendre le mécanisme et la vie d'une société miniature, qui soit capable de comprendre l'ensemble du mécanisme des sociétés plus vastes, sur lesquelles tant de gens dissertent imperturbablement, mais fort à l'aventure.

Portez je vous prie, messieurs, vos méditations sur les réglemens que j'ai formulés; c'est en essayant vous-même de les perfectionner, c'est même en réussissant à y introduire quelque convenable modification, que vous vous assurerez qu'ils ne sont point conçus arbitrairement, mais fondés sur la nature humaine; qu'ils sont tracés selon la direction qui conduit au but providentiel; au but

vers lequel nous poussent toutes nos aspirations, depuis les appétits physiologiques, jusqu'aux facultés aimantes, et jusqu'aux sentiments les plus désintéressés, tels le goût pour le beau et le bien.

Mais les réglemens ne sont qu'une froide anatomie, ce qu'il importe, c'est que vous vous représentiez vivante et agissante cette société dont je vous ai expliqué la structure. Comme échantillons de ces considérations sur la physiologie du microcosme, vous avez déjà les deux articles : divulgation véridique (page 99) et justice distributive (page 102).

Vous pourriez actuellement marcher tout seuls, et achever, si vous en vouliez prendre la peine, le traité de la *philosophie sociale et providentielle*, en poursuivant toutes les conséquences des choses contenues dans les lettres précédentes.

Aussi j'avais impatience d'arriver au point que nous avons enfin atteint, j'aurais voulu mettre toutes ces notions fondamentales en une seule et première ligne.

Heureusement la partie la plus ardue de ma tâche est faite. Et vous aussi, messieurs, vous avez franchi les parties les plus difficiles des études sociales et providentielles que vous avez eu le cœur d'aborder, en entreprenant la lecture de ces lettres. Les plus grands embarras de l'exposition sont surmontés, le plus difficile est fait : poursuivons notre chemin sur une route désormais moins fatigante.

Tout en ne donnant que des indications sommaires, et en laissant des lacunes, il m'a fallu les 118 pages précédentes pour vous transporter dans le monde nouveau du providentialisme. Actuellement que nous y avons atteint,

voyez combien nous nous trouvons élevés au-dessus des vulgaires idées religieuses, toujours tremblantes devant un Dieu irrité; voyez aussi quelle différence entre cette belle conception d'une utopie qui fait disparaître les vices des sociétés humaines, et la politique quotidienne qui, lorsqu'elle croit voir des opprimés à soulager, n'imagine pour tout expédient que la guerre; ses plus belles aspirations, ce qu'elle imagine de mieux, c'est le massacre des oppresseurs.

§ 2. *Analyse récapitulative des choses dites, et des théories énoncées.*

Reportez, je vous prie, vos regards sur le petit tableau synthétique qui termine notre première lettre (page 24), et vous reconnaîtrez que vous avez actuellement des notions précises sur toutes les questions de ce programme. Les unes sont, j'en conviens, très-sommaires, tandis que d'autres sont assez développées. — Mais toujours est-il que vous pouvez actuellement vous rendre parfaitement compte du but social et providentiel de cet ouvrage, et en apprécier le double objectif.

Voici ce que vous pourrez reconnaître, si vous relisez ce petit tableau, en collationnant, en même temps, les choses jusqu'ici exposées.

Pour ce qui concerne le *point de vue céleste et idéal*, nous avons esquissé une théosophie et une psychosophie.

Dans la *théosophie* nous avons parlé de JÉHOVA le dieu indicible, des quatre principes primordiaux, des monades, de leurs différentes espèces constituant la hiérarchie générale de l'univers; hiérarchie dont ÉLOHIM, le dieu pro-

videntiel occupe le sommet, et dont les atomes constitutifs de la matière forment les derniers chaînons ; nous avons dit quels genres de questions transcendantes dépassaient notre intelligence, admise seulement à la connaissance des desseins providentiels de la divinité, Élohim ¹.

Dans la *psychosophie* nous avons déjà parlé des facultés de l'âme, du moins des facultés aimantes, affectives ² ; nous avons formulé en aphorisme, ce qui concernait la destinée de l'âme ³ ; énoncé en principe la base des lois morales providentielles, et parlé des sanctions (que l'on peut concevoir toutes rémunératoires, si on les conçoit hiérarchiques) que Dieu emploie pour que nous nous déterminions à nous conformer à des lois faites en vue de notre bonheur actuel et à venir ⁴.

Pour ce qui concerne *l'objectif terrestre et positif*, nous avons fait la théorie du microcosme type et élément fondamental, expliqué les groupes permutants ⁵ ; enfin exposé avec détails (lettre précédente) l'organisation de la hiérarchie fusionnaire. Quant à l'association universelle et aux armées industrielles, ce sont des choses mentionnées pour ordre dans le tableau ; notre intention n'est point d'aborder de si vastes sujets ; c'est une assez grande tâche pour nous que d'expliquer la société type et minia-

¹ Seconde lettre, article C, page 51.

² Quatrième lettre, page 78.

³ Lettre première, page 14, article 20 et 21.

⁴ Même lettre, page 16, article 22 à 24, et page 20.

⁵ J'ai pu, dans cet ouvrage, où j'abrège tout autant que possible, me dispenser de donner des explications très-étendues sur l'organisation des travaux par groupes, en renvoyant aux écrits des phalanstériens. — Voir la page 125 ci-après.

ture. Mais n'omettons point de rappeler que nous avons déjà un peu expliqué quelles améliorations pourraient être apportées à la famille, au sort et à l'éducation des enfants, aux relations sexuelles ¹, etc., et que nous nous sommes occupé aussi de celles concernant la propriété collective, et la centralisation commerciale, etc., toutes choses facilement réalisables dans le microcosme social ².

Il faut remarquer que pour diminuer le nombre des idées nouvelles que nous présentions au début, nous avons omis dans ce premier tableau la *chronosophie*, ou philosophie de l'histoire ³.

Notre intention n'était point d'en parler au début de notre ouvrage; du moins d'une manière suivie, comme nous avons parlé des autres branches de la philosophie humanitaire et providentielle. Nous avons seulement glissé à l'occasion, quelques échappées de vues qui s'y rapportaient.

Nous aurons à revenir sur beaucoup de choses concernant l'aspect religieux de la philosophie providentielle et humanitaire, et même sur certains points relatifs à l'organisation du microcosme, quoique ce soit le problème que nous avons traité avec le plus de détails.

Observons, pour le moment, que cette organisation du

¹ Deuxième lettre, article E, page 45, et troisième lettre, article B, page 55. — Voir encore le § 5 ci-après.

² Quatrième lettre, article D, page 65.

³ Ce n'est qu'un peu plus loin (deuxième lettre, page 29 et 50), que je me suis hasardé à présenter le groupe des quatre mots, que j'emploie pour désigner les quatre grandes divisions, ou branches scientifiques de la philosophie humanitaire et providentielle: théosophie, psychosophie, sociosophie et chronosophie.

microcosme, consiste dans l'union de quatre éléments dont voici le symbole mnémonique.

Direction unitaire ¹.

Hierarchie fusionnaire: groupes amicaux et de patronage dévoué ². Groupes d'affections persistantes: amour et familisme ³.

Groupes laboratifs permutants ⁴.

Remarquez que je fais reposer le symbole précédent sur l'élément relatif aux groupes et travaux variés qui doivent être le principe de vie de l'association, tandis que j'ai mis l'unité de direction au sommet. Au centre on trouve les groupes affectifs; d'un côté, les attachements graves, amitié, et dévouement réciproque entre patrons et clients, et de l'autre, les attachements éminemment tendres et affectueux, amour et familisme.

Une observation, que j'aurais peut-être dû faire plus tôt, c'est qu'il y a une différence essentielle entre les *groupes affectifs*, et les *groupes laboratifs*. En effet, il est avantageux que les premiers soient stables et persistants; et que les seconds soient au contraire temporaires et permutants. Je vais donner, dans le paragraphe suivant, quelques développements sur cette proposition qui est d'une importance fondamentale.

¹ Voir la lettre cinquième, page 109, dans laquelle les thèses concernant le pouvoir sont discutées.

² Voir lettre quatrième, page 85, notre solution de la hiérarchie fusionnaire; voir même l'organisation amicale, sans hiérarchie, qui pourrait convenir comme mesure de transition, page 71.

³ Voir page 45 et 45, et le paragraphe 5, page 78.

⁴ Voir le paragraphe 2, page 64; voir aussi le suivant, page 125.

§ 3. *Groupes laboratifs permutants, et groupes affectifs persistants.*

J'ai depuis longtemps considéré mes lecteurs comme étant au courant des avantages de l'organisation du travail selon le système phalanstérien. — Les colons du microcosme se groupent successivement d'une façon et d'une autre, et ces ateliers, ou *groupes permutants*, opèrent par séances courtes et variées.

Avec ce système, que je suppose d'ailleurs pratiqué sans exagération, on fait naître l'ardeur et l'émulation entre les travailleurs, le changement d'occupation est hygiénique pour le corps comme pour l'intelligence de l'ouvrier; chaque colon coopère à une assez notable partie des travaux collectifs, pour s'intéresser à la prospérité de l'ensemble; les intérêts individuels sont fusionnés dans l'intérêt général; enfin la solidarité établie à l'aide des intérêts matériels procure l'harmonie morale. — Bref: les groupes permutants établissent une multitude de liens entre les individus, qui alors ne forment plus qu'un seul faisceau, qu'un seul tout ¹.

¹ Observons que selon les phalanstériens, tout ce que je viens de dire est sinon inexact, du moins fort incomplet, car au lieu de parler de *groupes permutants*, j'aurais dû parler du *mécanisme sériaire*. Les groupes, prétendent-ils, ne sont que l'élément rudimentaire avec lequel on compose les *séries de groupes*; et ce sont ces séries qui constituent l'organisme vivant et travaillant. Mais je ne puis parler que comme quelqu'un qui, ne voyant pas bien clair dans ces *théories sériaires*, s'en tient à considérer *chaque groupe comme une individualité industrielle*. — Je comprends, par exemple, la culture d'un verger par un groupe ou atelier de travailleurs, mais je ne comprends guère qu'on forme des groupes particuliers pour

Mais s'il est avantageux que les groupes laboratifs soient variés et permutants, il ne l'est pas moins que les groupes affectifs présentent une stabilité non pas absolue (rien n'est absolu dans la nature), mais très-persistante.

Entrons dans quelques explications sur cette question.

Il est dans l'ordre providentiel que les attachements se modifient, mais non point qu'ils s'éteignent, ni que l'affection se change en aversion comme il arrive trop souvent dans les sociétés actuelles. Les parents n'aiment point leur fils âgé de 20 ans, comme ils l'aimaient âgé de 5 ans; mais l'affection, pour s'être affaiblie (disons plutôt pour s'être transformée), subsiste toujours. — Au reste la persistance des liens de famille étant une chose que personne ne conteste, j'aborde la thèse, beaucoup plus embarrassante, des relations sexuelles.

L'amour, toujours fort ardent dans les premiers temps, est particulièrement sujet à s'atiédir; mais, dans une société providentielle, où les penchants humains ne seraient pas contrariés, une tendre et sincère amitié continuerait entre les *ex-amants*. Les jouissances physiologiques sont la cause première des rapprochements sympathiques; mais, après que cette cause première et sensuelle a disparu, le lien sympathique persévère; c'est une cause physique temporaire qui produit un effet moral permanent. — Du moins c'est ainsi que les choses doivent se passer régulièrement dans une société normale: car il faut bien les poires fondantes, pour les poires cassantes, etc., et je ne comprends plus rien du tout à l'idée, formellement énoncée par Fourier, qu'on devra former une série contenant autant de groupes distincts qu'il y a, par exemple, de variétés de beurrés.

reconnaître que dans la société actuelle, — à raison des habitudes de dissimulation, et de beaucoup de préjugés qui déversent le blâme ou l'approbation à tort et à travers, — il arrive assez souvent aux personnes entre lesquelles une intimité physiologique a régné quelque temps, d'affecter de se méconnaître, de s'oublier, et même d'en venir à se détester; supposé qu'elles se soient sincèrement aimées.

Il est surabondamment prouvé, par l'expérience de tous les temps, et de tous les pays, que tous les efforts tentés pour obtenir la fidélité monogamique sont infructueux et introduisent dans les sociétés civilisées, le mensonge, les perfidies, beaucoup de malheurs et de crimes. Ne faudrait-il pas étudier le problème d'asseoir l'ordre moral sur une autre base, et sur des principes plus en rapport avec les penchants humains? — Les mœurs orientales nous donnent l'exemple d'un genre de fidélité plus pratique. Je prends pour type Mahomet, portant chaque soir sa natte près de la natte de l'une de ses quatre épouses; vivant du reste comme un homme grave et chaste, sans chercher de distraction auprès d'aucune autre femme. — Mais, ne faudrait-il pas, dans un ordre social où les femmes ne seraient point esclaves, que chacune des maîtresses de Mahomet eût la faculté de faire comme lui? sauf à garder pour elle seule les droits et les devoirs de la maternité.

Nous voici donc arrivé à l'idée de tolérer que le groupe d'amour soit formé de cinq personnes; soit un homme et ses quatre maîtresses; soit une femme et ses quatre amants. — Le groupe monogamique est, me dites-vous, préférable et beaucoup plus parfait: je suis de votre avis, à

la condition toutefois que ce groupe ne s'allie point avec le mensonge, et que la fidélité soit en effet une vérité en partie double.

Au surplus, malgré l'établissement légal et officiel de la monogamie, il existe dans notre civilisation occidentale, beaucoup d'hommes et de femmes qui n'ont point la constance relative, la fidélité et la chasteté de Mahomet; et une foule de groupes d'amour sont *permutants*, tandis qu'ils devraient être *persistants*.

On peut s'initier aux théories des phalanstériens sur l'amour et les relations des sexes, sans faire de longues recherches dans les volumineux ouvrages de Fourier, et tout simplement en lisant une petite brochure, de V. Hennequin, intitulée: les amours dans le phalanstère.

Je ne m'occuperai ici que d'une partie des choses énoncées dans cet écrit, et je les résume ainsi. « Les jeunes amants sont portés à avoir une exclusive fidélité; mais plus tard l'être humain est, en règle générale, porté aux amours multiples. Toutes fois certains individus, dans l'un comme dans l'autre sexe, sont plus disposés à la constance, d'autres plus enclins au changement. Tous ces penchants peuvent être satisfaits. Dans le but de leur satisfaction il y aura des corporations qui mettront la constance en honneur, tandis que d'autres pratiqueront l'amour variable; et même l'accompagneront des accessoires qui peuvent relever les voluptés physiques, et dont, sur nos théâtres, on ne se fait pas faute d'étaler l'image aux yeux du public; musique, danse, champagne, etc.; c'est ainsi qu'il y aura des corporations de bayadères, de troubadours, de bacchants et bacchantes ».

Ce que je trouve d'excessif et de vicieux dans cette théorie, c'est qu'elle est favorable à la promiscuité qui pourrait bien s'étendre comme une tache d'huile, et devenir prépondérante. Voici, selon moi, le *principe morisophique*, le correctif moral, qu'il est nécessaire d'ajouter, soit aux idées de Fourier, soit à celles de M. de Girardin, sur la liberté de l'amour : « le rapprochement physiologique entre les personnes des deux sexes est un acte peu honorable lorsqu'il ne doit point être, au moins intentionnellement, la source, l'origine d'un attachement avoué et durable. »

Tout rapprochement sexuel sera légitime, lorsqu'il devra faire naître un lien affectif de plus entre les colons du microcosme. — Cette affection une fois établie, se perpétuera indéfiniment, sauf des cas de désunion très-exceptionnels. Elle peut se transformer, passer de l'amour à l'amitié ; mais il y a un souvenir affectueux, un lien qui ne finit qu'avec la vie de ceux qui ont été une fois amant et maîtresse. — Avec de telles conditions, on pourra trouver favorable à l'harmonie sociale du microcosme qu'un homme ait, par exemple, quatre maîtresses, une dans chacune des classes sociales ; ou bien qu'une femme ait quatre amants. On peut donc voir dans le penchant assez général des hommes, comme des femmes, pour la multiplicité des amours, un dessein providentiel : le dessein d'établir des rapprochements, des liens nombreux entre les différentes classes de la hiérarchie humaine.

Encore une observation, pour vous expliquer le fond de la pensée de Fourier, et son idée dominante, lorsqu'il proposait des corporations amoureuses : si on ne voulait tolérer, pensait-il, que des corporations qui missent leur

point d'honneur dans la constance en amours, la dissimulation et le mensonge pourraient rester une maladie permanente de l'espèce humaine : car les membres de ces corporations qui se seraient laissés aller à quelques infractions, seraient bien tentés de les dissimuler, et l'habitude s'en contracterait. Il faut donc des corporations antipathiques à toute pruderie pour obtenir la sincérité des amours. Convenons, messieurs, que si la libre pratique doit être accompagnée de la franchise, de la probité et du désintéressement, ce point d'honneur-là, aura bien son genre de mérite et d'utilité. Il n'y aurait donc pas tant à se scandaliser des idées que Fourier s'est faites, à tort ou à raison, sur les principes que la société normale de l'avenir adoptera pour les relations sexuelles.

L'erreur qu'il a commise, selon moi, c'est de croire que les corporations, soit de constance, soit de franchise en amour, suffiraient seules, sans aucune autre institution sociale, pour prévenir tous les abus.

Le principe général de Fourier, principe fort contestable, c'est que les passions s'équilibrent et s'harmonisent par leur plein essor. Quant à moi, je crois qu'un pouvoir unitaire supérieur est indispensable pour faire converger toutes les forces passionnelles vers le bien collectif.

Je veux des liens durables, et non point la promiscuité.

Je veux la divulgation véridique, et non le régime actuel de mensonge et d'improbité. Mais je ne conçois point qu'on puisse obtenir ces deux choses à l'aide seulement du libre essor de l'amour, et des corporations imaginées par Fourier.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

SEPTIÈME LETTRE

J'ai tenu, messieurs, à vous montrer les rapports des *sciences sociales et providentielles*, avec les autres connaissances humaines, je vous ai à cet effet donné des explications d'ensemble, et un tableau encyclopédique (pages 59 et 50). Mais il est utile d'y ajouter actuellement un tableau plus développé relatif aux *sciences cosmologiques*.

Il me semble que ce tableau, qui n'est encore qu'une analyse à grands traits, précédera convenablement celui que j'aurai à faire des *sciences philosophiques*, objet spécial du présent ouvrage : car je ne puis pas m'en tenir aux petits tableaux des pages 24 et 29.

Je n'ai évidemment pas les mêmes motifs pour entrer dans l'analyse des *sciences linguistiques*, ou des *sciences technologiques* : ce serait d'ailleurs une trop grande tâche.

Je vais faire précéder ce tableau de quelques réflexions générales, indépendamment des quelques notes qui l'accompagneront.

Les divisions binaires sont les plus fréquentes dans la nature ; elles sont aussi les opérations les plus naturelles de notre intellect. Elles dominent non seulement dans les

choses de raisonnement, mais encore dans l'esthétique. L'antithèse (les oppositions et les contrastes de deux choses) est employée, soit en littérature, soit dans tous les arts qui ont pour but d'émuouvoir, de récréer, comme le moyen le plus efficace de procurer l'impression du beau ou de l'imprévu.

Or, si une première analyse partage un sujet en deux termes, une seconde le soudivise nécessairement en quatre termes, une troisième en huit, etc. C'est la *division dichotomique*. — Mais si quelques soudivisions élucident, reconnaissons qu'en très-grand nombre, elles deviennent plus fatigantes qu'avantageuses; on simplifiera donc, assez souvent, l'ordre dichotomique, en supprimant la moitié des soudivisions, et en montant les degrés par quatre au lieu de les monter par deux; on aura alors l'ordre tétratmique. (La série hiérarchique quaternaire).

Il m'a paru convenable d'établir dans l'ordre dichotomique le tableau page 24; parce qu'il est très-sommaire et ne comprend que peu d'éléments; mais lorsque je présenterai avec plus de détails, le tableau synthétique de la *philosophie humanitaire et providentielle*, j'adopterai de préférence l'ordre tétratmique. Ordre dont on voit déjà une application dans le tableau encyclopédique de la page 50.

Passons à une autre observation.

Les premières analyses procurent facilement des divisions par deux et quatre termes; mais en poursuivant l'analyse, soit des objets extérieurs, soit de nos idées, on s'aperçoit bientôt que l'absolue uniformité des soudivi-

visions, n'agrèerait que jusqu'à un certain point à notre intelligence, et ne serait point conforme à ce qui existe dans la nature ¹.

On ne doit donc point s'étonner si dans le tableau suivant il y a plusieurs dérogations à l'ordre quaternaire.

Je voudrais prendre les classifications de nos naturalistes les plus autorisés, par exemple, Decandole en botanique, Cuvier en zoologie, afin de montrer combien le groupement, non seulement binaire, mais même le quaternaire y est fréquent, sans qu'ils l'aient recherché systématiquement. Je tenterais même de montrer que de très-légères modifications le rendraient tout-à-fait dominant; mais, outre que je n'ai ni le temps de faire un tel travail, ni l'espace nécessaire pour le placer dans cet ouvrage, on serait fondé à demander de quel droit, un aussi faible écolier que moi, ose toucher aux ouvrages des maîtres ².

¹ Je remarque que les premiers éléments de la structure des plantes et des animaux sont peu composés, souvent binaires et symétriques; mais à mesure qu'on pénètre dans les détails, l'organisation se complique. Chez le fœtus, et les animacules inférieurs, la structure et la vie sont plus facilement décomposables en deux, trois ou quatre éléments que chez l'adulte ou l'animal d'un haut rang. C'est lorsque, partant du centre, on arrive aux extrémités de la plante ou de l'animal que l'on voit les anomalies et les irrégularités se manifester. La fleur est, dans les plantes, l'organe le plus varié, comme aussi le plus susceptible d'irrégularités et de monstruosité: la division quinaire y est fréquente (cinq sépales, cinq pétales, cinq étamines, cinq loges), et d'ailleurs avec plus ou moins de symétrie dans la disposition de ces cinq parties; remarquez aussi que les extrémités de beaucoup d'animaux se terminent par cinq doigts.

² Et on aurait raison, car j'avoue que si j'ai une conviction sur l'ensemble, je n'oserais point affirmer sur chacun des détails: je

Il y a certainement beaucoup de sagesse dans le principe qui recommande de faire les classifications en se laissant guider par la nature des choses, par les rapports et analogies qui existent entre les objets, sans obéir à un parti pris exclusif. Mais il est aussi bien certain qu'on ne doit point marcher à tâtons.

Il serait facile de vérifier que ceux qui ont eu la prétention de n'avoir aucun système, sont les auteurs des classifications les plus compliquées, et dès lors les moins propres à remplir leur but final : donner de l'instruction. — On doit entreprendre le travail d'une classification avec l'idée systématique de trouver des symétries, et la foi qu'il en existe ; on doit avoir aussi pour volonté, d'unifier, et de trouver les rapports qui relient les détails à certains points capitaux.

Remplissez une caisse de toutes sortes d'objets : ils se toucheront par une foule de points (dans une pile de boulets chacun est en contact avec douze autres) ; mais les idées sont évidemment susceptibles de rapports et d'enchaînements bien plus nombreux que les contacts des corps solides juxtaposés. — Dans une énumération écrite,

puis seulement présumer que telles modifications seraient convenables. Ici j'ai vu un groupe de cinq genres, et ensuite un de trois, et j'ai pensé qu'on pouvait faire deux groupes de quatre : ailleurs c'est un groupe de six, qui me semble partageable en deux groupes, l'un de quatre et l'autre de deux. — Mais je n'ai pas l'autorité qu'il faut pour faire adopter aucun de ces changements ; je prie donc seulement les savants spéciaux et compétents, de vouloir bien examiner si, tout en respectant les rapports naturels des objets à classer, on ne peut pas augmenter la symétrie que présentent les classements actuels de l'histoire naturelle.

les choses sont simplement placées à la file ; chacune n'a que deux rapports , deux contacts : l'un avec la chose précédente , l'autre avec la chose suivante.

Ainsi , une classification ne présente pas les choses telles qu'elles sont , avec tous leurs aspects et tous leurs rapports. Elle ne manifeste que deux rapports contigus , et passe tous les autres sous silence. — Le classificateur a donc un choix à faire ; ce qui l'oblige à avoir un système.

Observons encore que les mêmes choses peuvent être présentées dans différentes classifications , souvent aussi favorables les unes que les autres ; et que pour posséder complètement une science , il importe d'avoir étudié l'ensemble des choses qui s'y rapportent dans plus d'une classification.

C'est bien ici le cas de mentionner l'ordre rigoureusement méthodique , binaire et quaternaire , dans lequel est disposé le *Nouveau monde industriel et sociétaire*. (L'ouvrage est partagé en Sections , chaque Section en deux Notices , chaque Notice en quatre Chapitres). Or c'est , à mon avis , l'ouvrage où Fourier a le mieux su exposer ses idées , tellement que je conseillerais aux phalanstériens de s'en tenir , à peu près exclusivement , à ce seul volume ; sauf à y annexer quelques fragments tirés des autres écrits à titre de développements de certaines questions.

Tableau synoptique des sciences cosmologiques.

NOTA. Les notes, correspondantes aux numéros de renvoi, sont placées toutes ensemble à la suite du tableau.

1. SCIENCES MATHÉMATIQUES.

11. Arithmétique en général ¹.

111. Arithmétique numérique ² (arithmétique proprement dite).

112. Algèbre : équations.

113. Analyse infinitésimale : calcul différentiel, calcul intégral, calcul des variations.

114. Séries, combinaisons, calculs des différences finies, calcul des fonctions génératrices.

115. Calcul des probabilités ³.

12. Géométrie : science de l'étendue ⁴.

121. Géométrie élémentaire plane et dans l'espace, ligne droite, circonférence.

122. Géométrie descriptive.

123. Géométrie analytique élémentaire, quatre courbes du second degré.

124. Géométrie transcendante.

13. Cinématique : science du mouvement.

Déplacement rectiligne, et déplacement circulaire.
Mouvements uniformes, et mouvements variés.

14. Mécanique : mouvements et forces.

Statique, dynamique.

Hydrostatique, hydrodynamique.

15. Histoire des mathématiques ⁵.

2. SCIENCES PHYSIQUES.

21. *Physique*, proprement dite.

a. *Corps pondérables*.

211. Propriétés générales, élasticité, porosité et structure; états solide, liquide, gazeux; compression, dilatabilité, cristallographie.

212. Pesanteur, poids spécifiques.

213. Actions moléculaires, capillarité.

214. Acoustique.

2141. Vibrations des cordes, tuyaux, verges, plaques

2142. Propagation des sons.

2143. Qualités des sons.

2144. Gammes et accords musicaux.

b. *Corps impondérables*.

221. Calorique.

222. Électricité.

223. Magnétisme.

224. Lumière.

22. *Chimie*: 1° chimie minérale, corps simples et corps composés; — 2° chimie organique.

23. *Astronomie*: astronomie expérimentale, et astronomie mathématique⁶.

24. *Météorologie*.

25. *Histoire des sciences physiques*.

3. *PHYSIOLOGIE* ou sciences naturelles.

31. *Règne minéral*.

311. Géographie: aspect extérieur de la planète⁷.

312. *Minéralogie*: caractère des substances minérales.

313. *Géologie*: structure intérieure.

314. *Géogénie*: formation de la terre.

32. Règne végétal ⁸.

§ 1. État normal.

321. Organographie: caractères extérieurs des organes.

322. Anatomie: structure intérieure.

323. Organogénie: lois d'accroissement des organes.

324. Physiologie: rôle, fonction et jeu des organes.

§ 2. État irrégulier.

325. Teratologie: développement anormal, monstrueux.

326. Pathologie: irrégularités dans les fonctions.

33. Règne animal.

331. Animaux proprement dit.

Divisions analogues aux six précédentes.

332. Homme physiologique.

Divisions analogues aux précédentes, et même un peu plus nombreuses ⁹.

34. Histoire des sciences naturelles.

4. NATURALOGIE, méthodes, classements et nomenclature ¹⁰.

41. Règne minéral.

42. Règne végétal: flores.

43. Règne animal.

441. Faunes.

442. Races humaines.

44. Distribution géographique des végétaux et des animaux.

NOTES.

¹ C'est faute d'une meilleure désignation que j'ai employé celle : *arithmétique en général*. Il s'agit de la science de la quantité numérique et abstraite dans toutes ses parties, et de toutes les sciences de calculs : calculs numériques et algébriques ; calculs de quantités rationnelles ou de symboles algorithmiques.

² Afin de donner un exemple d'analyse pénétrant plus avant dans le détail des choses, j'ai développé, dans un tableau synoptique supplémentaire, les ramifications que comporte cet article. — Voir ci-après page 141.

³ Il m'aurait été permis de supposer le calcul des probabilités compris dans l'article 114 : c'est ainsi que Laplace le met, à la suite et comme application du calcul des fonctions génératrices. Alors le groupe eût été quaternaire, au lieu de contenir cinq termes. — Mais je montre ici que l'ordre quaternaire, malgré les avantages de symétrie que je lui reconnais, n'est point, pour moi, un parti pris systématique.

⁴ C'est à l'aide de trois plans orthogonaux que l'on divise l'espace infini, en huit compartiments. Un premier plan partage l'espace en deux portions, un second plan double ces deux divisions et en forme quatre. Enfin le troisième double les quatre et en forme huit compartiments. — Il résulte de cela, que trois dimensions suffisent pour exprimer tout ce qui concerne l'étendue. — Observons encore qu'il y a quatre sortes de choses à considérer dans les sciences de l'étendue : points, lignes, surfaces, solides. Les points ne sont que des monades considérées d'une manière abstraite. Toute ligne est réellement une suite de points, ou de monades ; toute surface est aussi formée de points, enfin tout solide est un groupe de monades ou points. Le calcul différentiel ne fait pas une abstraction, lorsqu'il passe du point, dont les coordonnées sont x, y, z , au point voisin, dont les coordonnées sont $x + dx, y + dy, z + dz$.

⁵ Aucun article du tableau encyclopédique de *Ampère*, n'est relatif à l'histoire des sciences, cela m'autorisait à omettre cet article 15, ainsi que ceux 25 et 54, en les considérant, à l'exemple de *Ampère*, comme des hors-d'œuvre. Toute classification comporte des *choses ambiguës* qu'il faut placer hors des cadres (voir la note 7 sur la

géographie), cependant, puisque je le pouvais, j'ai fait entrer ces articles dans mon tableau, me réservant de dire au lecteur : supprimez-les, si vous ne voulez que la série des sciences.

⁶ C'est pour abréger, pour diminuer l'étendue du tableau, que je ne détaille ni la chimie, ni l'astronomie, ni la météorologie; ne voyant d'ailleurs rien de spécialement intéressant à signaler. On peut établir quatre branches d'études dans l'astronomie : 1^o théorie de la terre, sa rotation, son applatissement, etc.; 2^o mouvements de la terre autour du soleil, et mouvement du satellite, la lune; 3^o mouvements des planètes et comètes; 4^o théories relatives aux étoiles. — Les quatre problèmes utiles de l'astronomie sont : Calendrier, Marées, Éclipses, Longitudes.

⁷ Il ne peut être question ici que de la géographie physique. La géographie classique est une science hors de tout cadre encyclopédique, car elle comprend un peu de tout : 1^o géographie physique et géologie; 2^o productions naturelles, botanique, zoologie, agriculture; 3^o statique, industrie et commerce; 4^o histoire, relations politiques et langage.

⁸ Les divisions suivantes de la botanique, au nombre de six, sont prises dans l'ouvrage inachevé de feu M. Payer.

⁹ C'est ici que seraient placées, après la physiologie et la pathologie, plusieurs autres sciences médicales applicables à l'homme, (voir d'ailleurs nos observations, page 52.)

¹⁰ Cette branche de science nous rapproche de la linguistique, elle vient s'y fusionner (s'y anastomoser pourrait-on dire), car des nomenclatures, comme celles de la chimie, passablement, si non tout-à-fait, bien faites, font partie de la composition d'une langue naturelle et universelle (choses mentionnées dans le tableau encyclopédique, page 51, article 44). — Malheureusement les nomenclatures de l'histoire naturelle, hérissées de latin et de grec, et de désignations fantaisistes, rendent rebutante l'étude de ces sciences, qui, pour l'éducation des enfants, vaudrait mieux que les fatras de choses inutiles dont on charge leur mémoire. — Mentionnons que *Michel Adanson* avait proposé à la fois une réforme orthographique de la langue, et une réforme de la nomenclature botanique. On sera obligé d'en venir là, tôt ou tard.

Tableau synoptique des divisions de l'arithmétique, développement de l'art. 111 du tableau précédent.

1. Arithmétique (partie élémentaire de l').

11. Numération

Des nombres entiers, }
Des fractions régulières, } Parlée et écrite.

12. Opérations élémentaires :

Addition, Soustraction, Multiplication, Division.

13. Fractions ordinaires, et nombres complexes.

14. Combinaison de plusieurs opérations, calcul des formules, équivalences et réductions ¹.

2. Arithmétique supérieure.

21. Rapports entre les nombres : proportions et progressions.

22. Propriétés des nombres, divisibilité, nombres premiers, etc.

23. Opérations supérieures, extraction des racines, etc.

24. Opérations abrégées et approximatives. — Fractions continues : Logarithmes.

3. Arithmétique appliquée. — Problèmes sur les rapports : règles de société, d'alliage, etc.

4. Nomenclature des diverses espèces d'unités.

a) Unités géométriques : de longueur, de superficie, de solidité, d'angle.

b) Autres unités usuelles : de temps, de poids, de monnaie, de température.

¹ C'est, selon moi, dans les écoles primaires qu'on devrait enseigner l'emploi des formules qui expriment par des signes et des lettres un ensemble d'opérations numériques à effectuer successivement, ainsi que les simplifications dont ces formules sont susceptibles; il ne faut point ajourner à l'algèbre, que tout le monde n'apprend point, des connaissances aussi élémentaires, et susceptibles de beaucoup intéresser les élèves.

Voici un *synopsis des graminées* que je présente comme exemple d'un classement fort régulier et symétrique. Sa parfaite dichotomie est manifestée, selon la méthode des savants allemands, par les lettres *a* et *b* affectées d'indices; mais on voit, par les numéros que j'ai disposés dans une première colonne, et qui me servent d'ailleurs de renvoi aux genres indiqués à la suite du tableau, la transformation de l'ordre binaire, en quaternaire.

1. a) Fleurs en épi.
 - a₁) Epillets à une seule fleur fertile.
 11. a₂) Glumes et balles mutiques.
 12. b₂) Glumes ou balles aristées.
 - b₁) Epillets à deux ou plusieurs fleurs fertiles.
 13. a₂) Glumes et balles mutiques.
 14. b₂) Glumes ou balles aristées.
2. b) Fleurs en panicule.
 - a₁) Epillets à une seule fleur fertile.
 21. a₂) Glumes et balles mutiques.
 22. b₂) Glumes ou balles aristées.
 - b₁) Epillets à deux ou plusieurs fleurs fertiles.
 23. a₂) Glumes et balles mutiques.
 24. b₂) Glumes ou balles aristées.

NOTA. Je ne sais point à quel savant revient le mérite d'avoir composé la distribution précédente, qui m'a été communiquée il y a bien longtemps. Mais il faut observer que la symétrie qui y règne, nécessite le fractionnement de certains genres. Cela est indiqué par les chiffres placés en indice dans l'énumération des genres ci-après. On y voit *froment*¹ et *froment*², parce qu'il existe du froment non barbu « *mutique* » et du froment barbu « *aristé* ». (La féтуque est partagée en quatre fascicules ou sous-genres).

Je ne vois pas grand inconvénient à ces fractionnements, j'accepterais même que, dans certains cas, un genre tout entier pût être

casé dans plusieurs compartiments d'une classification. La symétrie est la chose essentielle ; mais les savants accrédités n'ont généralement pas admis ce principe, même quand ils l'ont à peu près suivi d'instinct et comme involontairement.

Énumération des genres qui se rapportent au synopsis précédent.

11. Panicum, Chiendent. — 12. Orge. — 13. Fétuque¹, Froment¹. — 14. Avoine¹, Fétuque², Froment². — 21. Phalaris, Agrostis¹. — 22. Flouve, Vulpin, Phléole, Agrostis², Stipe. — 25. Mélique, Paturin, Brise, Fétuque³. — 24. Canche, Avoine², Fétuque⁴, Brome.

Voir pour la description de ces genres, les leçons de botanique de M. Le Maout, page 594.

Voici actuellement un tableau que j'ai dressé, à mon usage, pour rechercher les plantes décrites dans la *flore des environs de Paris*. Mérat, l'auteur de cette flore, a arrangé les *familles des plantes*, en quatorze classes, dont les numéros sont indiqués dans la dernière colonne de mon tableau. On observera seulement que j'ai réuni ensemble plusieurs classes qui ne contiennent pas un grand nombre de plantes, tandis que j'ai établi des subdivisions dans les classes riches, afin de faciliter les recherches.

Le classement des familles de Decandole est jugé très-préférable à celui de Jussieu. Or, on peut remarquer qu'il en diffère notamment par ce que les divisions trinaires (acotilédonnes, monocotilédonnes et dicotilédonnes. — Epigyne, pérygine et hypogyne) sont transformées en divisions

binaires. — Mérat a un peu modifié et amélioré le classement de Decandole.

On observera du reste que j'ai évité, autant que possible les termes savants qui effarouchent les non initiés, et ferment à trop de gens l'accès d'une des sciences qu'il importerait le plus de rendre vulgaire. — Science où l'art de décrire succinctement a été remarquablement perfectionné dans ce siècle, de sorte que la jeunesse y trouverait une méthode de style succinct, en même temps que la rhétorique lui donnerait des leçons d'amplifications.

1. FLEURS INVISIBLES.

Renvoi aux
classes de Mérat

11. Sans feuilles. — *Champignon*. 1
12. Avec feuilles. — *Fougère*. 2

2. FLEURS VISIBLES EN ÉCAILLES.

a. *Squamiflores herbacées*. 5

21. Cypéracées. — *Carex*.

22. Graminées. — (Voir page 142).

b. *Squamiflores ligneuses*.

23. Amentacées : feuilles souples. — *Chêne*, 14
Saule, *Peuplier*, *Bouleau*, *Hêtre*.

24. Conifères : feuilles raides. — *Sapin*, *Mélèze*, *Cyprés*.

3. ENVELOPPE FLORALE UNIQUE (Monopérianthées :

Calice ou Corolle).

31. Structure fibreuse simple (Monocotilé- 4, 5, 6 et 7
dones). — *Joncées*, *Asperges*, *Lis*,
Orchis, *Arum*.

32. Structure concentrique (Dicotilédonnes). 8 et 9
Aristoloché, *Orme*, *Ortie*, *Polygonum*,
Euphorbe.

4. ENVELOPPE FLORALE DOUBLE (Dipérianthées) :

Calice et Corolle).

a. Monopétales.

41. Monopétales supérovariées. 10

411. Corolle régulière à 5 étamines. — *Primevère*,
Solanées, *Convolvulus*, *Bourrache*.

412. Id. plus ou moins de 5 étamines. — *Jasmin*,
Plantain.

415. Corolle irrégulière labiée. — *Muflier*, *Sauge*.

414. Id. non labiée. — *Verveine*, *Globulâtre*,
Digitale.

42. Monopétales inférovariées. 11

a. Fleurs isolées.

421. Fruit capsulaire. — *Campanule*, *Valériane*.

422. Fruit mou. — *Melon*, *Chèvrefeuille*.

b. Fleurs réunies.

425. Simplement agrégées. — *Scabieuse*.

424. Plarenta commun. — *Chicorée*, *Marguerite*,
Dahlia.

b. Polypétales.

43. Polypétales inférovariées. 12

431. Fruit sec. — *Ombellifères*, *Onagre*.

432. Fruit mou. — *Groseillier*, *Pommier*.

44. Polypétales supérovariées. 15

a. Corolle régulière.

441. Moins de 20 étamines. — *Vigne*, *Crucifères*,
OËillet, *Saxifrage*, *Crassulées*, *Géranium*.

442. Plus de 20 étam. — *Rose*, *Spiréa*, *Renoncule*,
Papot, *Tilleul*, *Mauve*, *Mille-Pertuis*.

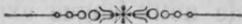
b. Corolle irrégulière.

443. Légumineuses. — *Trèfle*, *Coronille*, *Haricot*, *Acacia*.

444. Fleurs irrégulières autres que les légumineuses. — *Violette*, *Polygala*.

J'observerai, quant au tableau précédent, que si j'avais été plus libre de mes allures, si je n'avais point dû m'astreindre à faire un travail qui se rapportât à un ouvrage connu (par exemple, à la Flore des environs de Paris), j'aurais essayé d'introduire plusieurs modifications dans le classement des familles. — J'aurais, par exemple, partagé le groupe de papilionacées en deux *fascicules*, pour séparer les herbacées (*pois*), des ligneuses (*acacia*); j'aurais cherché à rapprocher le *plantain*, formé d'un épi de fleurettes, des fleurs en *capitule* (*scabieuse*, *cardère*, *composées*), malgré que l'on reconnaisse à la loupe qu'ici le fruit est *sous* et là *sur* la fleur. Reste à savoir si ces licences seraient admissibles, comme tant d'anomalies, qu'on accepte sans contestation, dans les meilleures classifications. Je me demande si on ne pourrait pas attacher plus d'importance aux caractères fournis par l'*inflorescence*, qu'à ceux tirés de l'anatomie de la fleur; en d'autres termes, faire prévaloir les caractères apparents qui frappent les yeux les moins connaisseurs. — Je sais que l'on n'arrive à rien de convenable lorsque, pour former les premières divisions, on partage les plantes en *herbacées* et *ligneuses*, en *déclines* et *hermaphrodites*; mais on peut, très-avantageusement, employer ces caractères pour faire, quand il y a lieu, des subdivisions. Et on ne doit pas craindre qu'il en résulte des fractionnements, tels que les *fascicules* indiqués ci-dessus dans les graminées.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES



HUITIÈME LETTRE

Messieurs, la lettre précédente, qui est remplie par des fragments relatifs à la *classification des sciences cosmologiques*, et par diverses choses qui s'y rapportent, pourra vous sembler un hors-d'œuvre dans mon écrit, consacré aux sciences philosophiques providentielles et humanitaires. Je crois cependant utile de continuer à vous entretenir encore de classements ; mais je vais le faire en me rapprochant des *études sociales*, but spécial du présent ouvrage.

Je vais d'abord m'occuper du classement des lettres alphabétiques, problème qui se rapporte aux *sciences linguistiques*, et à l'article 44 du tableau de la page 50.

Vous êtes sans doute d'accord avec moi, messieurs, pour reconnaître qu'il serait fort important de composer un alphabet universel, à l'aide duquel on pût représenter tous les sons que notre organisation physiologique nous permet d'émettre ; autrement dit : les sons de toutes les langues. Mais c'est en vain que des prix (prix Volney) ont été proposés, par les académies, pour la solution de ce problème sans doute trop vaste.

Quant à moi, je ne veux m'occuper que des lettres, je

veux dire des sons, de l'alphabet français. — Je crois qu'on peut avec les sons de notre langue exprimer, au moins approximativement, toutes les paroles des autres langues ; mais non point les nuances d'accentuation des différents peuples. Nous ne savons même pas convenablement représenter, par des signes, les diverses accentuations de notre propre langue, selon chaque province. Ne serait-il pas téméraire que, avant d'avoir pu résoudre ce petit problème particulier, on songeât à résoudre le grand problème d'un alphabet universel capable de représenter les prononciations de toutes les langues ?

Il y a deux sortes de lettres, les voyelles et les consonnes.

Je range les voyelles selon leur ordre de *sonorité*.

Je commence par les deux sons *a* et *è* = *ai* = *é* qui s'emploient lorsqu'on veut appeler quelqu'un et se faire entendre de loin, et qui se prêtent le mieux à l'émission des notes aiguës. Je finis par les sons *ou*, *u* et *eu*, qui paraissent sourds et se prêtent à l'émission des notes graves.

Je range les consonnes selon l'ordre de leur *extension pneumatique*, expressions que j'emploie faute d'autres, et dont on va comprendre la signification.

Je nomme *consonnes pneumatiques* celles qui s'émettent avec un jet d'air : ce sont principalement les *sifflantes* *s* et *z*. Les quatre lettres *ch*, *j*, *v*, *f*, sont aussi accompagnées d'un *souffle* plus ou moins intense et prolongé, c'est ce que j'appelle leur *extension*. Par opposition à ces consonnes qui peuvent être articulées, sans avoir besoin qu'une voyelle, mise à la suite, leur prête sa sonorité,

nous avons les lettres *b*, *p*, *d* et *k*, qui n'ont aucune extension, qui sont muettes, et ne se manifestent point, sans l'accompagnement d'une voyelle. Les deux premières *b*, *p*, exigent que les lèvres soient fermées ; pour les deux autres *d* et *k*, la bouche n'est point fermée ; mais la langue se place contre les dents ou le palais, de façon à intercepter le passage de l'air.

Je placerai intermédiairement à ces consonnes extrêmes, les nasales, les mouillées, les demi-liquides : voir le tableau.

Les consonnes, telles que *s*, *j*, *v*, *l*, *r*, sont des diminutifs de voyelles douées d'un *souffle sans sonorité*. Elles peuvent se prononcer seules. Elles s'unissent facilement avec une autre consonne (exemple : *pluie*, *statue*, *psaume*, *broderie*), tandis que les consonnes sans extension, *b*, *t*, *k*, *m*, ne s'unissent pas volontiers, du moins dans le français et les autres langues douces.

Les consonnes sont généralement appariées deux par deux de même nature.

Il faut remarquer que, en outre des *pures voyelles*, au nombre de huit, il y a quatre voyelles dites *nasales*, parce que l'air qui les produit se répercute dans la cavité nasale avant de sortir par la bouche. Les voyelles nasales peuvent être précédées d'une consonne, mais ne sont pas susceptibles d'en être suivies ; tandis que la voyelle pure s'allie avec la consonne placée, soit devant soit après.

Il y a trois voyelles, *i*, *ou* et *u* qui peuvent s'allier avec les autres voyelles, et former des diphtongues : les autres voyelles peuvent être rapprochées, mais ne confondent jamais leurs sons. Les lettres *i*, *ou* et *u* jouent

donc en quelque sorte le rôle de consonnes vis-à-vis des autres voyelles. Cela est surtout remarquable pour la lettre *i*.

La diphtongue la plus usitée est formée par la fusion des sons ; *ou* et *a* ; on la représente illogiquement par l'assemblage des deux signes : *o* et *i*. Exemples, *loi*, *devoir*.

Tableau des voyelles rangées selon leur sonorité.

1. Voyelles pures ; hautes.

	Brèves.	Longues.	Exemples ¹ .
11.	a	â	<i>ami—âme, femme.</i>
12.	è	ê=ai	<i>modèle, être, naitre.</i>
13.	é	«	<i>épi, nez.</i>
14.	o	ô=au=eau	{ <i>ogre—apôtre, émeraude,</i> <i>beau.</i>

2. Voyelles pures ; basses.

21.	i	î	<i>pipe—dime.</i>
22.	ou	où=oue	{ <i>doute—croûte,</i> <i>loueront.</i>
23.	u	û	{ <i>humain—piqûre,</i> <i>gagueure.</i>
24.	e	eu=	{ <i>je; il aime—ils aiment,</i> <i>jeu, jeûner</i> ² .

¹ Les exemples sont relatifs à chaque son plutôt qu'au signe qui le représente. Ils font donc ressortir quelques-unes des diversités et bizarreries de notre orthographe.

² Il est bon d'établir ici la différence entre les sons sourds, *sans éclat par leur nature*, et les sons *faiblement accentués*. Le son *eu* est toujours sourd, même lorsqu'il est fortement accentué, comme dans *jeûner*.

5. Voyelles nasales.

- | | | |
|-----|----|--|
| 31. | an | ruban, bambou, prendre. |
| 32. | on | bon, bombe, compte. |
| 33. | in | brin, feindre, chrétien, parrain, vingt. |
| 34. | un | tribun, à jeun, humble. |

**Tableau des consonnes rangées selon leur extension
pneumatique.**

1. Cons. avec extension ou souffle.

- | | | | |
|-----|-----------------------------|-------------------------|-----------------|
| 11. | Sifflantes, dentales | s=c (doux) ¹ | z |
| 12. | Demi-sifflantes, gutturales | j=g (doux) | ch ² |
| 13. | Demi-sifflantes, labiales | v | f ³ |
| 14. | Palat. liquide et roulante | l | r |

1 — 2. Cons. mixtes mouillées ll ⁴ gn ⁵

2. Cons. muettes sans extension.

- | | | | |
|-----|------------|-----------|----------------|
| 21. | Nasales | m | n ⁶ |
| 22. | Gutturales | k=c (dur) | g (dur) |
| 23. | Dentales | t | d |
| 24. | Labiales | b | p |

¹ Le *t* prend aussi quelquefois le son *s* (exemple: *portion*); de son côté le *s* entre deux voyelles se prononce *z* (exemple: *vase*).

² On devrait avoir un signe particulier pour représenter la consonne *ch* que l'on entend dans *cheval*.

³ Au lieu du signe simple *f*, on fait souvent usage du signe composé et illogique *ph* (exemple: *philosophe*).

⁴ et ⁵ Ces deux consonnes appartiennent à la catégorie des choses ambiguës déjà signalées page 139, note 5. — Disons d'ailleurs qu'au lieu du signe composé *ll*, on devrait, comme les espagnols, écrire *l̄*, — et qu'au lieu de *gn*, on devrait représenter l'*n* mouillé par *n̄*.

⁶ Les consonnes nasales *m* et *n* ont une sorte d'extension de souffle, mais il sort du nez et non de la bouche. — Nous avons fait observer que dans les voyelles nasales le son sortait par la bouche.

Observations : — Je n'ai point parlé de cinq lettres qui font partie de l'alphabet français : *h*, *q*, *w*, *x*, et *y*, — 1° *h* n'est point une lettre, c'est quelquefois un signe d'aspiration, et le plus souvent un signe superflu ; — 2° *q* fait double emploi avec *k*, il fallait supprimer l'un ou l'autre ; — 3° *w* n'est guère en usage que pour rappeler dans un mot français, une orthographe étrangère ; mais on ferait bien de l'adopter pour représenter le son ou (*pérou*), au lieu du signe double illogiquement formé des deux lettres *o* et *u* ; — 4° on a adopté un seul signe *x* pour représenter l'union de deux articulations : soit *g* (dur) et *z* ; soit *k* et *c* (doux) = *s*. Exemples : *exorde*, *excellent*, qu'on prononce *egzorde*, *ekcellent* ; — 5° Quant à *y*, lettre qui n'a aucune origine hellénique, on peut le remplacer par *i* ou par *ii*, selon qu'il a le son d'un *i* simple ou de deux *i*. — L'usage qui oblige d'écrire *Nancy* avec *y* est absurde et tyrannique. — Pourquoi ne pas représenter, dans les mots tirés du grec, l'*upsilon* par le signe *i*, puisqu'on lui donne, assez mal à propos, le son que ce signe représente ? Quand même on écrirait *mithe* et *poliginie*, sans faire usage du signe *y*, qui n'est qu'un *i* orné par les copistes du moyen âge, les étymologistes sauraient bien rapporter ces mots aux racines grecques, *muthos*, *polus* et *guné*.

Je pense qu'il suffirait d'ajouter un petit nombre de consonnes, et encore moins de voyelles, à la nomenclature ci-dessus, pour avoir l'alphabet universel ; mais ces additions, si réduites qu'elles fussent, me paraissent difficiles à établir. Et d'ailleurs par quel moyen le savant capable de les faire, les expliquerait-il aux ignorants ?

J'ai la croyance que la régularité et la symétrie sont d'ordre naturel. D'ailleurs l'importance du langage est telle, qu'il doit porter le cachet des desseins providentiels. Or, de ces deux prémices, établies comme croyances à priori, je tire cette conclusion : que les additions capables de transformer l'alphabet particulier d'une langue (du français, par exemple) en alphabet universel, permettraient d'opérer le classement des lettres avec une régularité et une symétrie, plus parfaite que celle qu'on peut obtenir lorsqu'on n'opère qu'avec les éléments qui composent les alphabets incomplets des langues actuelles. — Je crois et j'affirme cela, comme tout savant croit et affirme la nature régie par des lois simples.

Les considérations précédentes sur l'alphabet, me conduisent à dire quelques mots des propositions de réformes à opérer dans l'orthographe compliquée de notre langue.

Une réforme orthographique faciliterait beaucoup l'apprentissage du français aux étrangers. Nous pourrions donc étendre plus facilement notre commerce extérieur, car notre langue, d'ailleurs claire, limpide, facile à prononcer, n'est difficile que par son orthographe. La réforme aurait pour résultat de fusionner plus rapidement les arabes dans notre nationalité. Avec une langue simplifiée et des relations commerciales sans cesse croissantes, nous ferions des conquêtes pacifiques et durables.

Cette réforme serait favorable à nos enfants, leur épargnerait bien des peines et des tourments, car elle faciliterait des $\frac{4}{5}$ le difficile apprentissage de la lecture. Les parents ne seraient plus autant dans la nécessité de

tyranniser leurs enfants; le temps épargné sur l'apprentissage tant de la lecture, que de l'orthographe d'usage, serait utilement employé à d'autres choses; et cependant l'instruction primaire se généraliserait. On verrait enfin disparaître la différence aristocratique qui existe aujourd'hui entre ceux qui, n'écrivant que de temps en temps, laissent échapper quelques fautes, et ceux qui ont pu acquérir l'habitude de l'orthographe d'usage, parce que leurs mains, inhabiles à d'autres travaux plus essentiels, manient la plume tous les jours.

Parmi les partisans d'une réforme, il faut distinguer les *Phonographes* et les *Néographes*.

Les premiers voudraient que la réforme s'étendit jusqu'aux caractères alphabétiques, afin de faire correspondre exactement chacun des signes à chacun des sons. Ils veulent aussi que les nouveaux signes à créer possèdent des qualités sténographiques. Mais le problème est difficile.

Les *Néographes* ne proposent que des réformes et des améliorations graduelles, dont voici les principales.

Remplacer *ph* par *f*; — *y* par *i*, ou par *ii*. — Ne pas redoubler les consonnes, lorsque la prononciation ne l'exige point. — Supprimer l'*h* non aspiré, et toutes les lettres qui ne se prononcent point; mais conserver les finales susceptibles d'être prononcées, quand le mot suivant commence par une voyelle. — Remplacer le *c* dur par *k*, ou par *q* non suivi de *u*; le *t* des mots, tels que *patience*, *action*, par *s*; le *g* doux par *j*; le *s* entre deux voyelles, par *z*. . . . etc.

Les deux alinéa suivants sont composés de façon à donner une idée d'une néographie, que chacun, selon

son esprit plus ou moins innovateur, pourra désirer plus ou moins étendue.

Malheureusement ces améliorations, à quelq̄ degré q'on les étende ou q'on les restreigne, sont à peu près inapplicables dans la société actuelle. Ceuz q̄ les approuvent le plus en principe n'ozent point se singulariser en les métant en pratique. L'amour-propre fait q'on adopte, selon la mode, les vêtemens les plus lourds et les plus inqomodes. — On se soumet pareillement aux bizarreries de l'ortographe; surtout qe l'on qrint d'être confondu avec les jens du comun, avec ceuz dont l'instruction est restée incomplète. — Je ne vois q'une autorité prépondérante q̄ puisse doner l'impulsion dans un sens rationel; et surmonter, par sa force active, les résistances passives de la routine.

Ceci nous ramène aux utopies sociales: qar autant la prépondérante influence d'un pouvoir directeur est difficile à qoncevoir dans nos sociétés démocratiques, autant elle est naturelle dans le microcosme dont j'ai exposé l'organisation. Il appartient au chef de la hiérarchie fusionnaire, au Baron umanitaire, de faire adopter par la société q'il gouverne, et dans toute l'étendue de son domaine, les réformes jugées favorables. — Or, on ne manqera point, dans cette société, instituée pour la réalisation de tous les progrès et améliorations, de trouver qonvenable cete réforme ortographique destinée à faire disparaître, entre les qolons, l'abuzive ligne de démarqasion signalée ci-dessus. Ce sera une mesure de *vraie égalité*; de cete égalité q̄ n'admet qe les différences reposant sur une baze logique et morale, sur le mérite réel des travailleurs.

Chacun des linguistes qui a médité sur l'alphabet s'est fait un système un peu différent de celui de son voisin, et je n'ai pas la prétention que les indications précédentes méritent la préférence, soit pour le nombre des lettres, soit pour leur classement. — Tout ce que je puis dire, c'est qu'avec les douze voyelles et les dix-huit consonnes désignées ci-dessus, on peut figurer *assez approximativement* les diverses inflexions de notre langue. Mais celui qui prétend aller plus loin et exprimer *exactement* toutes les inflexions, ne manquera pas de créer de nouvelles lettres; et chacun en créera plus ou moins selon qu'il sent, ou croit sentir et discerner, plus de nuances.

La puissance directrice — nécessaire, avons-nous dit, pour vaincre la routine et faire contre-poids à l'amour-propre, qui se met du côté des vieux usages, fussent-ils déplorablement mauvais, — sera aussi indispensable, pour trancher tout différend entre les divers inventeurs, pour décider lequel des systèmes sera adopté et fera loi à l'exclusion des autres. — Ici, comme en beaucoup d'autres choses, il faut une puissance qui détermine le sens du mouvement; il faut un général qui commande la manœuvre, dût-il ne pas toujours commander juste.

N'y a-t-il point, messieurs, dans ce qui précède une preuve manifeste qu'on pourrait avoir plus de liberté réelle, en acceptant la direction d'un chef tutélaire, en faisant partie d'une hiérarchie fusionnaire, que si, croyant se soustraire à toute subordination, on restait asservi à mille sortes de despotismes : soit, modes capricieuses sans motifs; soit, routines immobiles contrairement au bon sens?

Je vais terminer cette étude en indiquant le moyen

mnémonique qu'on pourrait adopter pour retenir le nouvel ordre qu'on aurait adopté pour les lettres de l'alphabet. — Permettez-moi, puisque j'ai besoin de prendre un exemple, de supposer, sans que cela tire à conséquence, que les tableaux des pages 150 et 151 ont reçu la sanction du pouvoir directeur.

Nous avons dix-huit consonnes, savoir : *s, z, j, ch, v, f, l, r, ll, gn, m, n, k, g, t, d, b, p.*

Mais comme elles sont appariées, je puis les retenir toutes en n'en conservant qu'une sur deux ; je puis aussi supprimer les deux lettres mouillées, dont on saura bien retrouver la place au milieu des autres. L'alphabet des consonnes réduit sera donc : *s, j, v, l, m, k, t, b.*

Nous avons vingt voyelles, huit brèves, huit longues et quatre nasales. Mais les brèves sont les seules caractéristiques, et les quatre nasales, placées à la fin de la série, peuvent être omises dans un alphabet réduit, nous pouvons donc ne signaler que huit voyelles principales, savoir : *a, è = ai, é, o, i, ou, u, e = eu.*

Entremêlons actuellement ces deux alphabets réduits, l'un de huit consonnes, l'autre de huit voyelles, nous aurons les quatre mots suivants :

sajai — vélo — mikou — tube

qui suffiront pour qu'on sache : suivant quel ordre les mots seraient rangés dans un dictionnaire néographique.

Je vais revenir encore sur les considérations théoriques relatives aux classements, faire quelques critiques, et

signaler quelques erreurs qui passent inaperçues et se rapportent aux intérêts moraux et sociaux de l'humanité.

Mon principe est que la symétrie convient aux classements scientifiques qui doivent faire ressortir des rapports utiles, tout autant qu'aux arrangements esthétiques qui doivent manifester de beaux effets.

La symétrie doit se trouver tant dans l'ensemble d'un classement, que dans chacun des groupes particuliers qui en est la partie intégrante.

Or, pour ne parler que des groupes, j'énonce ce précepte : qu'on doit préférer la symétrie double et composée, qui comporte quatre termes, à la symétrie simple et élémentaire qui n'en exige que deux.

Je puis d'ailleurs convenir que l'addition, habilement faite, d'un terme impair, loin de rompre la symétrie peut l'améliorer. Il y a des groupes ternaires et quinquaires fort réguliers. — Un fronton triangulaire occupe convenablement le milieu d'une façade. Toutefois remarquez que, sauf ce fronton, la masse et tous les détails de la façade sont formés de lignes à angle droit, et d'ouvertures qui rappellent le carré.

Je ne dois pas négliger de faire observer ici, que dans les groupes ternaires les mieux disposés, il y a souvent un terme dominant ou hétérogène entre deux termes similaires. Exemples : dans l'équation $A=B$ (comme aussi la relation $A>B$) les deux quantités homogènes A et B, se trouvent unies par un signe d'une autre nature. Dans un syllogisme, la conclusion reste distincte des deux prémices qui forment un couple homogène. Même remarque pour le groupe *homme, femme et enfants*. Au surplus, je ne trouve point

que ce trinome exprime complètement le groupe familial : car les aïeux survivants en font partie. Les éléments de la famille sont au nombre de quatre : vieillard , homme , femme et enfants.

On pourra observer aussi que dans les groupes quinquénaires les plus réguliers , il y a souvent un terme pivotale et dominant sur les quatre autres , qui conservent entre eux leurs rapports symétriques. C'est ce dont on trouvera plusieurs exemples dans notre ouvrage , *Doctrine hiérarchique fusionnaire*. Notamment aux pages 52 , 104 et 208.

Ce serait à faux que l'on m'accuserait de vouloir exclusivement le quaternaire ; mais moi je me crois fondé à critiquer la manie exagérée avec laquelle on a souvent recherché la trinomie dans les sciences philosophiques. — Je vais prouver par quelques exemples , qu'on s'est assez fréquemment enfoncé dans l'erreur , lorsque l'on croyait avoir découvert un arcane supérieur dans une formule à trois termes.

1. Voici un ouvrage intitulé : *Du vrai , du beau et du bien*. Il est de M. Cousin , qui a pris ces trois mots dans Platon. — Il m'est , je pense , permis de faire abstraction de la réputation de l'auteur , pour dire que je préférerais un ouvrage qui répondit au titre suivant : *Du vrai , du juste , du bon et du beau*. Il me semble que le lecteur pourrait alors s'attendre à un plus vaste ensemble de considérations , à une étude sans la lacune du *juste* , qui est une idée inséparable des trois autres. — Remarquez d'ailleurs que si j'ai substitué le mot *bon* au mot *bien* , c'est parce que celui-ci a une acception plus générale : le bien est l'opposé

du mal ; et on doit reconnaître que le vrai et le juste , comme aussi le bon et le beau , font partie du bien .

II. Les Saint-Simoniens ont dit : DIEU est *amour*, *intelligence* et *puissance*. Ne semble-t-il pas que , dans le désir de formuler une trinomie , ils ont mis à l'écart une qualité divine , la *justice* , aussi importante que les trois énoncées. — Aussi je préférerais la formule suivante : DIEU est *intelligence* , *puissance* , *amour* et *justice*.

A l'idée d'un Dieu qui aime les hommes , il est nécessaire d'ajouter celle d'un Dieu qui rend justice , qui rémunère chacun selon son mérite. L'amour qui répandrait des bienfaits surabondamment , mais sans discernement , ne mériterait pas nos hommages.

Vous savez d'ailleurs , messieurs , que je n'entends parler que d'une justice providentielle , opérant à l'aide de rémunérations (pages 16 et 20) , et non pas d'une justice colère , capricieuse , versatile , comme celle qui se trouve dans les dogmes religieux des peuples peu éclairés. — Mais un système rémunérateur suppose un ordre , un échelonnement hiérarchique universel ; tandis que pour une justice imparfaite on n'a besoin que de deux termes : rémunération extrême , et punition extrême ; Paradis et Enfer ; ou bien encore des trois termes , Paradis , Purgatoire et Enfer.

III. Le positiviste , A. Comte , partage l'histoire de l'humanité en trois phases. « L'humanité dit-il , se laisse d'abord entraîner à des croyances théologiques ; elle cherche ensuite à les raisonner avec la métaphysique ; n'y réussissant pas , elle les rejette enfin en devenant

absolument positiviste. » — Je ne crois point que l'humanité arrive jamais à l'indifférence des positivistes pour les questions relatives au monde invisible. Nous sommes bien loin de l'époque de Moïse, nous avons fait bien des progrès depuis ces temps anciens ; eh bien, je vois qu'on s'occupait moins alors qu'actuellement des problèmes touchant le prolongement de l'existence au delà de la tombe.

Pour distinguer les époques anciennes, des époques modernes, je dirais volontiers : l'humanité fut d'abord fataliste et résignée, actuellement elle est providentielle, c'est-à-dire pénétrée de la croyance que toutes ses aspirations au bonheur sont réalisables, au moyen des facultés dont elle est douée, et pourvu qu'elle fasse un bon usage de sa spontanéité.

Remarquez que l'humanité fut étrangère à l'idée que c'était à elle de faire sa destinée, aussi bien avec le polythéisme d'Homère, qui fait intervenir les dieux dans les querelles humaines, qu'avec la religion de Moïse qui fait intervenir *Élohim* dans les affaires du peuple juif. Le fatalisme (la passivité humaine jouissant du bien quand il arrive, et supportant le mal avec résignation) peut exister avec des institutions théocratiques et sacerdotales comme celles de Moïse, ou avec les gouvernements civils et semi-démocratiques d'Athènes et de Rome. Il peut exister avec le monothéisme comme avec le polythéisme. Tantôt c'est le prêtre qui prescrit la soumission au destin, ou aux volontés du Dieu qui parle par sa bouche, tantôt c'est le philosophe qui enseigne l'immuabilité et ne voit que la mathématique des lois de la nature. — Le géomètre positif, tel que Laplace, disant que tout ce qui se passe dans

l'univers peut être mis en équation, est aussi fataliste que le plus dévot des musulmans.

Il n'est point possible d'approfondir ici cette discussion ; et je me borne à dire que la formule en trois termes des positivistes, et qu'ils donnent comme la clé de la philosophie de l'histoire et des sciences sociales, me paraît fort contestable. Ce qui me semble, c'est que l'humanité dans son enfance et son ignorance, fut passive, résignée et fataliste sous presque tous les gouvernements, avec presque toutes les croyances et philosophies ; tandis que tout me fait croire à une humanité éclairée, qui ne se desséchera point à écouter les positivistes, mais progressera dans l'opinion providentielle que l'homme est doué de toutes les facultés nécessaires pour se faire une heureuse destinée terrestre, et pour deviner sa destinée ultérieure.

IV. On peut raisonner de la trinité des *Indoux* ; c'est une conception philosophique et non pas un mystère impénétrable à la raison humaine, comme la trinité des chrétiens. Le bas peuple dans l'Inde, comme partout, s'attache sans doute aux apparences extérieures et aux images qui frappent les sens ; son penchant peut donc être polythéiste : il croit à *Brahma*, Dieu créateur ; à *Vischnou*, autre personne divine qui conserve l'ordre dans l'univers ; à *Siva*, troisième personnalité qui se plaît à détruire. Quant aux Bramines et aux gens éclairés, ils professent un seul Dieu qui s'est donné trois fonctions à remplir, trois attributions. On peut donc considérer ce Dieu sous trois aspects, et lui donner trois noms sans croire à trois personnalités séparées. C'est le même Dieu

qu'on appelle Brahma, créateur; Vischnou, conservateur, et Siva, destructeur.

Voilà une conception dans laquelle on se reconnaît. Examinons-là, puisqu'elle peut être soumise au creuset de l'examen.

S'agit-il de Dieu considéré comme premier et absolu principe, — de ЖЕHOVA, supérieure même aux quatre principes primordiaux: Loi (*logos*), Temps, Espace et Univers (*cosmos*)? — il vaut mieux avouer son ignorance que d'affirmer quoi que ce soit, en ce qui le concerne.

S'agit-il de Dieu considéré comme l'ÊTRE qui dirige providentiellement la hiérarchie des autres *êtres*? alors je dirai que selon moi, ce Dieu ÉLOHIM, n'est ni créateur, ni destructeur: il est *organisateur*. Son rôle est d'assembler et de coordonner (par lui-même et avec le concours des sous-élohims, etc.) les monades de différents ordres pour en constituer des organismes.

Les monades des différents ordres passent, sans se dénaturer, de combinaison en combinaison. C'est une circulation, une permutation continuelle — comme celle des colons du microcosme qui passent d'un atelier de travail à un autre, qui circulent de groupe en groupe. — Aucune monade n'est créée, aucune n'est anéantie. Les monades atômes et les monades âmes jouissent, les unes comme les autres, de la vie éternelle.

On peut cependant observer que, s'il n'y a point création et destruction de monades, il y a création et destruction d'organismes, puisqu'à chaque instant de nouveaux organismes sont formés avec des monades qui, tout-à-l'heure, faisaient partie d'autres organismes.

Convenons que, ainsi interprétée, la formule trinaire des Indoux n'est pas inexacte; mais ajoutons qu'une théologie qui s'attache à adorer Dieu sous l'aspect *unitaire*, en disant qu'il est *l'organisateur suprême*, est préférable à celle qui l'adore avec des attributs trinaires.

Une nouvelle question se présente. Ces changements de combinaisons ont-ils lieu, comme le pensent certains philosophes, afin de passer d'une forme imparfaite à une autre plus voisine de la perfection? c'est l'opinion qui conduit à la croyance au progrès continu, dans l'ensemble de l'univers.

Je n'ai pas le temps de discuter cette thèse en ce moment. Je me borne à dire que, selon mes croyances providentielles, Dieu ne peut pas être assimilé à un ouvrier maladroit qui, à force de travailler et de corriger ses ouvrages, parvient à faire quelque chose de passable, en attendant qu'il fasse encore un peu mieux. J'aime mieux dire: la vie n'est point l'immobilité, le repos; la perfection n'est point l'immobilisation dans n'importe quelle forme fixe; la vie c'est le mouvement et le changement; la perfection c'est que ces changements et permutations s'opèrent selon des lois régulières et symétriques.

V. On reconnaît, en parcourant les écrits des Saint-Simoniens, qu'ils ont une grande prédilection pour les formules trinaires, et on doit convenir qu'ils en obtiennent fréquemment de remarquables effets de style. Cependant si l'on considère qu'un groupe de quatre idées comporte jusqu'à six rapports entre elles, et peut faire éclore six pensées, tandis que le groupe trinaire est deux fois moins

fécond (voir page 74), on se convaincra qu'ils auraient encore mieux réussi, comme logiciens littéraires, en recherchant les groupes quaternaires, préférablement aux trinaires.

Quant à Fourier, ce qu'il a adopté de préférence, c'est le groupe de sept termes, qui conduit facilement à la complication. Il s'est égaré à chercher des analogies septenaires, qui rappellent le grimoire hermétique et les pseudo-sciences cabalistes; sept notes musicales, sept couleurs, sept planètes, sept métaux, etc.

On peut présumer que la science finira par découvrir des liens entre toutes choses, et des analogies universelles : mais elle n'en est point là actuellement. Sous peine de divaguer on ne doit établir aucune relation entre les métaux et les planètes. On ne peut pas même en établir entre la gamme musicale et la gamme oculaire. La première gamme comporte douze sons (voir le § XIII ci-après). La seconde gamme (établie sans recourir au spectre solaire, qu'il n'est d'ailleurs pas exact de fractionner en sept nuances) comporte cinq termes : le blanc et le noir, puis les trois couleurs simples, jaune, rouge et bleu.

Mais laissons ces aperçus de critique relative aux sciences physiques, pour rentrer dans les sciences sociales.

VI. Fourier a adopté une formule trinaire pour la répartition. Les colons associés dans le phalanstère doivent être rémunérés selon le *travail*, le *capital* et le *talent*. Un examen approfondi de la question, me permet de soutenir que le véritable moyen d'arriver à une satisfaisante répartition n'est point de faire ces trois lots; ni de faire ce

qu'il indique en second lieu : la division du lot du travail en trois autres parts, pour les séries de *nécessité*, pour celles d'*utilité* et pour celles d'*agrément*, entre lesquelles s'opèreraient de nouvelles soudivisions ¹.

Il est plus exact, et plus simple, de dire : les produits seront répartis entre le *travail et le capital*. — Observons en effet qu'on ne peut évaluer le travail d'un ouvrier sans avoir égard à son talent.

On tient compte du temps qu'un ouvrier consacre à tel ouvrage (du temps qu'il passe à l'atelier, ou dans le groupe) et on multiplie ce nombre de journées ou d'heures, par le prix attaché à la journée ou à l'heure du travail de cet ouvrier, et qui dépend de son habileté, de *son talent*. — Il est donc superflu de signaler le talent : c'est faire un double emploi, dans le désir d'arriver à une formule trinaire.

Donnons quelques mots d'explications claires sur ce problème de la répartition, que les phalanstériens ont alambiqué sans le résoudre avec leurs théories sériaires.

Puisque la rémunération annuelle d'un travailleur consiste dans l'addition de toutes les rémunérations partielles qu'il a obtenues dans les différents ateliers aux travaux

¹ Fourier indique, page 364 du Nouveau-Monde, que le capital aurait $\frac{4}{12}$, le travail $\frac{5}{12}$, le talent $\frac{3}{12}$. Ces fractions paraissent plausibles, en ce sens, il serait bon que le résultat en approchât ; mais on ne doit point opérer la répartition en faisant de tels partages, trinaires ou non. Les indications de Fourier (chapitre 29 à 36) sont celles de quelqu'un qui tâtonne à faux pour trouver une solution ; il s'égare en cherchant la base de la répartition dans les séries, dont le rôle est seulement de la faciliter, parce que les groupes permutants facilitent toutes les relations.

desquels il a coopéré, il ne s'agit pas d'énoncer à priori une formule vague, mais étudier comment on procédera dans chaque atelier à la rémunération des coopérateurs: les uns travailleurs, les autres prêteurs du capital nécessaire.

Parlons d'abord de la comptabilité de l'atelier. — Il est en compte-courant avec le magasin central. Ce magasin lui fournit les matières à confectionner, les outils, en un mot tout ce qui se consomme dans les travaux producteurs, et l'atelier lui livre les produits confectionnés. — La production effective annuelle de l'atelier sera l'excédant de valeur des ventes de produits sur les achats de matières premières.

J'exprime cette valeur par T . — Elle servira 1° à payer le loyer L des capitaux nécessaires à l'atelier; l'intérêt convenu aux bailleurs de fonds. 2° à payer les salaires fixes, la main-d'œuvre M . — Le surplus constitue le BÉNÉFICE B ; il devra se partager de la manière suivante: 3° primes p , aux travailleurs en sus de leurs salaires M . 4° dividende d , aux prêteurs de capitaux en sus de l'intérêt fixe L .

Ainsi on aura $T = L + M + p + d$.

Le procédé que je viens d'expliquer pour calculer le bénéfice B d'un atelier, est celui que suit actuellement tout chef d'industrie; mais il conserve pour lui seul tout ce bénéfice B , tandis que dans le microcosme il sera partagé en primes aux travailleurs, et en dividendes aux prêteurs de capital. — On aura $B = p + d$.

Cette première indication montre déjà qu'il s'agit de suivre des procédés de comptabilité et de répartition qui s'appliquent à tous les modes de travaux. — Le personnel

de l'atelier peut être nombreux ou réduit à un petit groupe; les travaux peuvent être continus, ou bien intermittents, et limités à quelques heures de la journée; ce peut être les mêmes ouvriers qui travaillent toujours ensemble (groupes fixes), ou bien ce sont différents individus qui viennent temporairement prendre part à un travail (groupes permutants). En un mot, on peut suivre dans notre microcosme les procédés actuels de l'industrie, ou en pratiquer de nouveaux. — Mais j'aurai à expliquer, et en empruntant pour cela des considérations aux théories phalanstériennes, qu'avec les travaux variés et par groupes permutants, la répartition est beaucoup facilitée; car ce mode de travail entremêle les intérêts individuels, les mutualise et les solidarise, et contribue ainsi à faire naître l'accord moral et l'harmonie entre les individus.

Donnons une explication importante: la valeur totale de la main-d'œuvre M sera calculée au moyen des *allocations* hiérarchiques. Mais lorsqu'il s'agira de distribuer cette somme M en salaires, entre les différents ouvriers de l'atelier, on fera souvent usage d'autres *allocations* qui correspondent plus exactement au mérite et à la capacité spéciale de chaque coopérateur. Considérons un sieur ^{***}, son mérite général est exprimé par le rang qu'il a obtenu dans la hiérarchie fusionnaire, et par l'allocation a qui correspond à ce rang; on sait d'ailleurs que le temps qu'il a consacré aux travaux d'un atelier est t . On fait donc le produit de ces deux nombres a et t , et c'est l'ensemble de ces produits $a \times t$ qui donnera la valeur M . — Mais le mérite spécial du sieur ^{***}, sa capacité dans l'atelier,

sera représentée par une valeur c qui n'est point précisément la même que son mérite général exprimé par a . Ainsi donc la quote-part du sieur *** dans le partage de la valeur M , son salaire, sera réglé par le produit $c \times t$ et non point par celui $a \times t$.

Au surplus, ce qui précède n'est qu'une indication *grosso modo* de la marche à suivre pour opérer la répartition des produits, et voici un programme de quelques-unes des choses qui doivent être l'objet d'explications détaillées et ultérieures.

1° Rôle et rémunération des chefs d'atelier. 2° Comment on peut régler le taux de l'intérêt des capitaux; je veux dire : l'intérêt fixe, nonobstant la chance du dividende à avoir en sus? 3° Comment on peut établir d'une manière équitable, et sans débats, les prix auxquels le magasin achètera leurs produits aux ateliers, comme aussi les prix auxquels il leur vendra les matières premières, et auxquels il livrera aux colons les produits à consommer? 4° J'aurai encore à examiner différents cas relatifs au capital nécessaire à l'atelier : il peut avoir été fourni, en tout ou en partie, par le chef d'atelier entrepreneur d'industrie, par quelques-uns des coopérateurs ou par des commanditaires étrangers; ou bien ce capital fait partie de la propriété collective, administrée par un gérant ou une gérance.

En résumé, l'opération de la répartition annuelle des produits du microcosme consistera à déterminer : — Pour les travailleurs, leurs salaires fixes, et les primes d'atelier en sus. — Pour les prêteurs de capitaux, le taux de l'intérêt fixe, et les dividendes généraux en sus.

VII. Revenons encore aux Saint-Simoniens, ils ont eu le mérite de s'écarter les premiers des stériles théories de la politique constitutionnelle, et du libéralisme de parade, plus occupé à contrecarrer le pouvoir et à flatter les préjugés démocratiques qu'à étudier quels pouvaient être les vrais progrès sociaux, utiles à tous, et émancipateurs des classes les plus opprimées. Ils ont compris qu'une hiérarchie était nécessaire pour faire cesser l'antagonisme multiforme des relations individuelles. — Mais ils sont tombés dans deux grandes erreurs.

1° Ils ont proposé de partager les citoyens d'un état en industriels, savants et artistes. Puis ensuite, et pour ne pas faire une catégorie de plus, ils s'avisèrent de décider que les artistes seraient en même temps les éducateurs, les pontifes, les gouvernants, et que les deux autres classes leur seraient soumises. — Alors même que j'accorderais aux Saint-Simoniens que la nature humaine se spécialise dans les trois aptitudes principales : industrielle, savante et artiste, je dirais : laissez ces trois genres de fonctions se fusionner dans une seule et unique hiérarchie.

En organisant des catégories, des classes séparées, des hiérarchies distinctes, vous partageriez la société en camps **rivaux et hostiles**. Vous adopteriez la plus déplorable des combinaisons, après celle des castes de l'Inde.

2° Les mêmes Saint-Simoniens poursuivent le progrès physique, intellectuel et moral de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. — Cette formule est certainement séduisante ; mais, sans contester ce qu'elle a de généreux et de civilisateur, je me demande pourquoi ici on ne

mentionne pas le progrès artistique ? je n'y vois d'autre raison que le désir de conserver la forme trinaire.

Une autre observation assez essentielle, c'est qu'il est plus facile, plus conforme aux desseins providentiels et à la loi de solidarité, de poursuivre simultanément l'amélioration du sort de tous, que de s'occuper d'une classe spéciale. Fut-elle la plus intéressante, on ne doit point paraître disposé à lui sacrifier les autres classes.

Ainsi donc, si l'on veut donner une plus grande exactitude à la formule Saint-Simonienne, il convient de la modifier et de dire simplement : progrès matériels et moraux de tous ; ou bien, en donnant un peu d'extension à la phrase ; progrès physique, intellectuel, artistique et moral.

Je n'attache pas une importance exagérée à ces observations ; mais je pense qu'il était utile de les faire. Ce n'est qu'après que la rigueur logique a été reconnue et constatée, que l'on peut impunément s'en écarter pour viser aux effets de rhétorique.

VIII. Il m'a paru que les différents exemples et les différentes considérations contenues dans cette lettre étaient utiles, non-seulement pour manifester la fréquente convenance des groupements quaternaires ; mais encore pour que l'on reconnaisse que ce n'est point moi qu'il faut accuser d'être trop systématique, puisque je combats au contraire contre les systèmes non motivés, et que je montre chez beaucoup d'autres, depuis Platon jusqu'à nos jours, le trinaire adopté par parti pris, lorsqu'un autre groupement d'idées ou d'objets était préférable.

Je pense qu'après les rapports binaires, qui sont les plus simples, notre esprit s'est complu un peu par paresse dans les rapports trinaires, sans penser à chercher s'il ne convenait pas, assez souvent, d'aller au-delà. On doit aussi attribuer aux néoplatoniciens de l'école d'Alexandrie, et à l'espèce d'amalgame qui s'est opéré entre leur métaphysique et la théologie chrétienne, la prédilection trinaire qui s'est infiltrée dans toutes les théories philosophiques. Prédilection latente à laquelle plus d'un savant se laisse entraîner sans s'en apercevoir, et en se croyant bien radicalement l'ennemi de tout système préconçu.

Puisque j'ai commencé je ne dois pas encore terminer ici mes observations critiques, relatives aux divisions trinaires. Remarquez, au reste, que je les accompagne d'études assez essentielles, telles que les considérations précédentes, relatives à la répartition des produits.

Ainsi donc les personnes qui seraient indifférentes, et qui pourraient trouver oiseuses les dissertations tendant à établir certaines théories générales applicables aux classifications et groupements, peuvent encore nous lire avec fruit, pour toutes sortes d'autres observations semées chemin faisant.

IX. Les naturalistes comptent trois règnes : le minéral, le végétal et l'animal. — Si leurs études scientifiques se bornaient à l'anatomie et à la physiologie, je comprendrais qu'ils n'aperçussent pas une grande différence entre l'homme et tel autre animal, (on devrait même, en ne sortant pas du domaine de la physiologie, placer l'homme après tels et tels singes, avantagés de quatre mains, tandis

que nous n'en avons que deux ; ces animaux sont beaucoup plus adroits, robustes et agiles que nous). Mais puisque les naturalistes étudient aussi les instincts et l'intelligence des animaux, il ne leur est point permis de ne compter que trois règnes ; l'homme, à raison de sa prééminence intellectuelle et morale, doit former une quatrième division distincte : le règne hominal.

Les animaux ont quatre facultés essentielles : 1° La sensation des objets extérieurs. 2° Une certaine intelligence qui leur permet de discerner, d'après les sensations perçues, ce qui leur sera profitable et nuisible. 3° Des instincts spéciaux. 4° Une force motrice autonome.

On peut trouver les mêmes facultés chez l'homme, mais son intelligence est beaucoup plus étendue, et les penchants dont il est doué, sont bien plus variés et plus nombreux que les instincts bornés des espèces animales.

J'ai vu des philosophes qui trouvaient convenable d'attribuer absolument les mêmes facultés à Dieu, à l'homme et à l'animal : seulement elles étaient éminentes pour Dieu, supérieures pour l'homme, et inférieures pour l'animal.

Ce point de vue peut plaire parce qu'il est simple ; mais je ne le crois pas exact. Non-seulement l'homme souvent physiologiquement inférieur à l'animal, lui est supérieur par l'intensité des facultés d'ordre moral ; mais il s'en distingue encore parce qu'il est doué de facultés plus nombreuses.

Nous venons de compter quatre facultés pour les animaux, signalons-en au moins une de plus chez l'homme : à savoir, la conscience morale. — On verra d'ailleurs bientôt, qu'en procédant à un dénombrement

plus complet, nous porterons à huit le nombre des facultés humaines.

Il est incontestable que l'homme éprouve d'abord des sensations provenant du dehors : c'est la *sensibilité*. — Il est d'ailleurs doué de *penchants* spéciaux et naturels. — Il combine les perceptions qu'il a éprouvées, ainsi que ses penchants : c'est l'*intelligence*. — Ensuite sa *volonté*, sa force motrice *autonome*, agit.

On doit concevoir que, par un acte de sa volonté, l'homme met en jeu les ressorts, les forces physiques et chimiques qui résident dans son organisme physiologique. Sa volonté est comme le mécanicien d'une locomotive, qui n'a qu'à tourner un petit robinet, qu'à mettre le doigt sur un bouton, pour faire agir, à son gré, une impétueuse machine. — Quoi qu'il en soit de cette conception de notre *force motrice* physiologique, mise en jeu par notre *activité animique*, nous venons de compter quatre facultés.

Pour en trouver une cinquième, il suffit d'observer que l'âme, après qu'elle a agi, s'applaudit plus ou moins de son acte (quelquefois même se repend) ; elle éprouve une satisfaction intime plus ou moins grande (quelquefois une peine morale). — Voilà donc une faculté dont l'homme est doué, mais qui n'existe point chez les animaux.

Remarquez bien que si j'accorde à l'homme une faculté *consciencieuse* ou morale, je ne dis point pour cela qu'il ait su en faire jusqu'ici un bon usage. Il dépend de lui d'être prééminent sur les animaux : il a été doué par la Providence des instruments nécessaires, mais jusqu'à présent il est resté de fait un être nuisible de la création, tant pour les animaux que pour lui-même. Malgré sa

faculté morale, l'homme est souvent immoral: je veux dire malaisant.

X. Parlons quelque peu de la grammaire.

La grammaire compte deux genres; mais on m'accordera qu'il y a dans le genre de noms de très-choquantes, très-arbitraires, et très-regrettables anomalies. — On dit généralement que pour mettre l'ordre dans ce chaos, il faudrait trois genres exclusivement consacrés: 1° aux êtres mâles; 2° aux êtres femelles; 3° aux objets inanimés. — Je me hasarde à dire qu'il serait utile d'avoir un quatrième genre, qui désignerait les êtres animés sans avoir égard au sexe. Faute de ce genre spécial on emploie aujourd'hui le masculin: on dit l'homme, lorsque l'on veut parler en général de l'homme et de la femme, de l'humanité, de l'espèce humaine; On dit de même le chien pour désigner l'espèce canine, etc.

La grammaire compte trois temps principaux: le présent, le passé et le futur. Il me semble qu'il faudrait logiquement compter un quatrième temps, que j'appellerais le *permanent*. C'est l'insuffisance de la langue qui nous oblige d'exprimer de la même manière; 1° les choses absolues, éternellement existantes et vraies; 2° le *présent transitoire*.

Exemples de *permanent*: Dieu est bon. La perpendiculaire est plus courte que l'oblique. La loi défend telle chose et punit le délinquant de la prison. La terre parcourt une ellipse. La souris craint instinctivement le chat. — Exemples de *présent transitoire*: Je suis dans mon lit depuis un quart d'heure. Joseph met une heure à diner. L'éclipse dure encore. Le chat guette une souris.

On conjugue les verbes avec trois personnes : celle qui parle, celle à qui l'on parle, et celle dont on parle. Ne conviendrait-il pas, vu les fréquentes et diverses applications de la troisième personne, de faire une soudivision ? On conjuguerait autrement la personne définie dont on parle, *il, lui, ce, cette*, et la personne indéfinie *on* ? — Il est d'ailleurs entendu que les pronoms de la première et la seconde personne, *je* et *tu*, sont de tous les genres, tandis que les nuances de genres s'établissent au moyen des pronoms qui spécifient la troisième personne.

Les grammairiens définissent ordinairement le verbe : *un mot qui exprime l'affirmation* (voir Noël et Chapsal). Il serait, à mon avis, plus exact de dire : c'est un mot qui exprime le temps, l'ÉPOQUE où l'action se passe. Cette époque est tantôt l'éternité permanente, tantôt le passé, le présent ou le futur. — Les quatre temps mentionnés ci-dessus.

Rappelons que le temps et l'espace sont deux des quatre principes primordiaux, énoncés pages 51 et 121. Ce qui concerne l'espace, peut s'exprimer en groupant ensemble différents mots, sans que le verbe soit nécessaire. Exemples : Table ovale. Livre sur table. David lançant un caillou.

En ajoutant le verbe, l'époque sera déterminée et la proposition complète. — La table est ovale : présent permanent. — Le livre est sur la table : présent temporaire. — David fut lançant un caillou : époque passée.

Cette manière d'interpréter la signification du verbe me conduit à une autre observation.

On dit ordinairement que toute proposition se com-

pose de trois parties : sujet, verbe et attribut. Montrons que, dans un grand nombre de cas, on peut compter quatre termes bien distincts dans la proposition. Mais observons d'abord qu'un tel amendement aux notions grammaticales, en suppose un analogue aux notions logiques. Une proposition grammaticale n'est en effet que l'énoncé d'un jugement logique.

La logique enseigne qu'un jugement est la comparaison de deux idées. J'ajoute à cette notion que le jugement exprime, par une troisième idée, la nature, le mode du rapport des deux choses; puis enfin, par une quatrième idée, l'époque de la comparaison. — Voilà les quatre termes d'un jugement ou d'une proposition. Ils sont manifestes dans les exemples suivants : *Le livre sera sur la table. David fut lançant un caillou*, ou bien : *un caillou fut lancé par David*. — Le rapport entre les idées, entre les objets livre et table, est exprimé par le mot *sur*. Le rapport entre les idées, les substantifs, *David* et *caillou*, est exprimé par les mots : *lancé*, ou bien *lancé par*. Le verbe complète enfin la pensée, le jugement, en indiquant : ici, une époque passée; là, une époque future.

Remarque : — quelquefois les deux idées ont une convenance si intime, qu'il suffit de les énoncer l'une à la suite de l'autre, sans terme intermédiaire. Exemples : Dieu bon; Table ovale; Paul tombant. — Ajoutez un verbe, pour déterminer l'époque, et vous aurez des jugements logiques (autrement dit, des propositions grammaticales) à trois termes; — Dieu est bon; La table est ovale (temps permanent) — Paul est ou fut tombant (présent transitoire ou passé).

La thèse que je soutiens est donc : qu'un jugement logique contient en général *la circonstance géométrique, et la circonstance chronique du rapport de deux idées.* — Autrement dit : Une proposition renferme : 1° sujet ; 2° régime ; 3° mode de leur rapport, lequel est exprimé par un simple rapprochement (substantif suivi d'un adjectif) ou par un terme spécial ; 4° enfin, époque ¹.

Au surplus cette thèse n'est qu'une chose accessoire ; le véritable résumé de ce paragraphe, c'est qu'une langue posséderait, à mon avis, d'avantageuses qualités (et qui manquent au français, par exemple) si elle avait des substantifs de quatre genres ; si, dans la conjugaison des verbes, on comptait quatre temps principaux ; et si chaque temps se conjugait avec quatre désinences différentes, correspondantes à quatre sortes de personnes.

Toutefois, messieurs, je ne vous présente ces propo-

¹ Toute cette discussion dépend de la manière qu'on trouve préférable pour analyser des phrases types, telles que : Le pain sera sur la table : Le bœuf fut trainant la charrue. — Les grammairiens disent : Le pain, *sujet* ; sera, *verbe* ; sur la table, *attribut* : Le bœuf, *sujet* ; fut, *verbe* ; trainant la charrue, *attribut*. Mais dans l'attribut, ainsi entendu, on a réuni deux choses, deux idées. — Quant à moi je procède autrement à l'analyse. Je commence par établir qu'il y a deux idées mises en rapport : le pain et la table ; le bœuf et la charrue ; je trouve ensuite que, en outre des deux substantifs, chaque phrase contient deux autres mots. Donc, à ce point de vue, elle est incontestablement un groupe de quatre termes, de quatre idées. — L'homme a d'abord créé des substantifs et des adjectifs, puis ensuite il a créé des mots pour exprimer les rapports géométriques des substantifs, ce sont les prépositions *à, sur, dans.* — Pain *sur* table, pain *dans* le four ; la création du verbe, et des autres espèces de mots, me paraît subséquente, au point de vue logique.

sitions que comme un spécimen des nombreuses questions qu'auront à approfondir et à discuter ceux qui s'occuperont de la création d'une langue logique, naturelle et universelle. Je n'ai pas la présomption de croire que tout ce que j'indique doive être nécessairement adopté.

XI. Je vois, en parcourant le programme officiel du baccalauréat-ès-sciences, que l'on y énumère trois facultés de l'âme : *sensibilité*, *intelligence* et *activité*, et trois méthodes pour arriver à la vérité : *analogie*, *induction* et *déduction*.

On a vu, paragraphe VIII ci-dessus ; 1° que les animaux ont quatre facultés : *sensibilité*, *intelligence*, *instincts spéciaux* et *puissance automotrice* ; 2° qu'il fallait accorder à l'homme au moins une faculté de plus, la *conscience morale*.

Je ne conçois vraiment point que, dans l'enseignement public et officiel, on restreigne l'homme à trois facultés, et surtout qu'on omette de placer en ligne de compte la conscience morale. On en parle, sans doute, dans quelque autre endroit du cours de philosophie. Mais toujours est-il que, ne point mentionner cette faculté lorsqu'on énumère les autres facultés, c'est mettre en doute si elle existe. — Je ne m'explique une si grave aberration, que par le penchant routinier pour faire de la trinomie.

Il ne me semble pas non plus fort exact de ne compter que trois moyens d'arriver à la vérité. J'ajouterais, tout au moins, *l'intuition* qui nous donne immédiatement et instinctivement nos premières et fondamentales connaissances.

N'est-il pas avéré que des vérités absolues, les *axiomes* incontestables, se trouvent à la base de toutes les sciences, et

sont, avec *l'observation*, le point de départ du chemin que l'esprit parcourt à l'aide de *l'induction* et de *la déduction*?

Je viens d'énumérer, ce qu'on peut appeler les quatre grandes facultés investigatrices, les quatre grandes sources dont les eaux réunies forment le fleuve de la science. Mais il y a d'autres facultés secondaires qui concourent, avec les précédentes, à procurer à l'homme la connaissance du vrai : je crois pouvoir les réduire aussi à quatre, savoir : l'analogie ; l'abstraction et l'analyse ; la généralisation et la synthèse ; enfin la classification. — La classification résume et condense les résultats obtenus par toutes les autres voies ; et fait, par elle-même, découvrir de nouveaux rapports.

Je vais essayer de formuler un tableau des facultés de l'âme humaine.

1. Facultés extrinsèques.

11. *Sensibilité*. Première manifestation vitale.
12. *Mémoire*. Principe de la personnalité.
13. *Rationalité*. Mécanisme intellectuel.
14. *Prévision*, relativement aux choses positives.

2. Facultés intrinsèques.

21. *Penchants* naturels et instinctifs.
22. *Imagination* : prévisions relatives à la vie éthérée.
23. *Puissance* automotrice (activité).
24. *Conscience morale*.

Puisque les philosophies classiques admettent le trinome des facultés : sensibilité, intelligence et activité, voilà déjà la justification des trois articles 11, 13 et 23. — J'ai placé, dans le paragraphe IX, quelques mots d'expli-

cations qui doivent faire admettre les articles 21 et 24. Il ne me reste donc qu'à motiver les articles 12, 14 et 22.

La mémoire, article 12, est considérée dans les études classiques, comme étant la sensation prolongée et reproduite, et on la place en *sous-ordre*. Je conviens qu'on peut considérer la mémoire comme une modification de la sensation ; comme un mode particulier de sensation, et la rattacher à la faculté générale, *sensibilité* ; mais tout en accordant que c'est logique, je dis que l'on amoindrit ainsi l'importance de la mémoire. — C'est la *faculté mémoire* qui constitue essentiellement NOTRE PERSONNALITÉ. La *sensibilité simple*, faculté qui ne comporte rien de plus que la jouissance ou la souffrance actuelle, n'implique point l'idée de la permanence du *moi*, soit pendant la durée de la vie terrestre, soit au delà de la tombe. La mémoire mérite donc une mention à part ; on lui manque d'égard, on méconnaît son importance, lorsqu'on ne la lui accorde pas, et qu'on lui donne une place secondaire, en la considérant comme un certain mode de sensation ¹.

¹ Il y a des philosophes qui considèrent aussi nos penchants, nos appétits, nos désirs, comme un mode particulier de la sensibilité. C'est disent-ils, la *sensibilité interne*. On peut soutenir ces opinions : car tout est dans tout ; tout se rattache à tout ; mais cette confusion anéantit la science. — C'est le défaut qu'on peut reprocher à M. Cousin, il préfère amalgamer, plutôt que distinguer : ses écrits ne contiennent aucun classement synoptique, et semblent faits, au contraire, sous prétexte d'éclectisme conciliant et de généralisation, pour annihiler les classifications tentées par d'autres : car il se plaît à éteindre toutes les nuances et démarcations. Condillac a faussé la science en généralisant outre mesure l'idée de sensation, il éliminerait le jugement et le raisonnement comme facultés logiques, en prétendant que c'était

La prévision, article 14, est fille de la rationalité, de l'intelligence, comme la mémoire est fille de la sensation. — J'ai jugé la prévision digne d'un article à part, et méritant de figurer elle-même au premier rang (au lieu d'être mentionnée, en sous-ordre, comme consécutive des facultés intellectuelles) parce que c'est à elle que nous devons d'avoir une *destinée*, c'est la faculté fatidique. C'est la prévision qui nous détermine à être actifs et travailleurs. L'homme est d'une autre nature que les animaux parce qu'il *prévoit* que des travaux exécutés aujourd'hui, pourront lui être utiles demain, dans un an, dans un siècle. — J'ai mis la *mémoire* en relief, parce qu'elle implique la *personnalité*; j'y mets également la *prévision*, parce que c'est la faculté *fatidique*.

L'imagination, article 22, n'est bien souvent qu'un résultat de l'intelligence et de la mémoire: je conçois donc que l'on soutienne que c'est une faculté mixte et secondaire: c'est une thèse que je ne prends point souci de discuter; mais je crois devoir honorer cette faculté d'une place au premier rang, parce que c'est *l'imagination rationnelle* qui nous fournit des données plausibles sur la nature éthérée du monde invisible, où se passent les existences élyséennes de notre âme. — Ici, sur la terre, dans le monde positif, l'imagination d'un artiste sert à nous procurer des impressions agréables, des émotions de bonheur, à nous exalter vers le beau et le bien. C'est

des modes particuliers de sensations. On commettrait une bévue analogue en éliminant le passionnel de l'homme, sous prétexte qu'on peut rapporter tous nos penchans à la sensibilité, et considérer nos désirs comme une sensibilité interne.

déjà beaucoup ; mais c'est principalement à l'autre point de vue , que l'*imagination* mérite d'être signalée comme une *faculté éminemment providentielle*.

Conclusion : il me semble difficile d'opérer une réduction dans la nomenclature ci-dessus , où le nombre des facultés animiques de l'homme est porté à huit , sans méconnaître , passer sous silence , mettre à l'écart et en oubli , et dès lors presque nier l'une des choses suivantes : — La permanence de la personnalité. — Les desseins providentiels en ce qui concerne notre être , et le bonheur que nous espérons. — Une cause finale à notre existence ; et , par conséquent des devoirs à accomplir , afin de suivre la voie de notre destinée. — Enfin tout ce qui différencie l'être humain des espèces animales.

XII. J'ai signalé les avantages et indiqué les principes d'une réforme orthographique ; disons , comme complément de ces idées , qu'une réforme dans la numération ne serait pas moins utile.

C'est , paraît-il , le nombre de nos doigts qui a fait compter par dixaines.

La plupart des individus ne parviennent point à calculer avec la facilité nécessaire. Pour diminuer les difficultés pratiques des calculs arithmétiques , il faudrait , au lieu de la numération *décimale* , adopter la *seximale*. Passer de la base 10 à la base 6.

On doit rejeter la base 12 , par la seule raison qu'étant plus grande que 10 , elle augmenterait les difficultés qu'il s'agit de diminuer. Mais la base 6 , est presque aussi commode que la base 12 ; elle permet d'exprimer exac-

tement les fractions les plus usuelles : $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{5}$ (et leurs puissances : $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{9}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{16}$. . .). Dans notre numération décimale c'est $\frac{1}{5}$ et non pas $\frac{1}{3}$, qui se chiffre exactement, ce qui donne l'avantage à la fraction la moins usuelle. On a proposé la numération *octavale*, base 8, qui serait en effet préférable à la décimale, surtout par la raison péremptoire, de la diminution des difficultés du calcul ; mais la fraction $\frac{1}{3}$ ne se trouve point dans le système octaval.

Il faut donc descendre à la base 6, et adopter la numération *seximale*. — 6 sera exprimé par $\overline{10}$; 7 par $\overline{11}$; 8 par $\overline{12}$; 9 par $\overline{13}$; 10 par $\overline{14}$; 12 par $\overline{20}$; 33 par $\overline{55}$; 36 par $\overline{100}$; 216 par $\overline{1000}$. . . etc.

Pour faire adopter ce nouveau système il suffira (tout en laissant subsister la numération décimale actuelle) d'introduire les divisions par sixièmes, dans toutes les unités de monnaies, de poids et de mesures. On fera alors forcément du *calcul seximal* dans toutes les transactions ¹.

Il sera d'ailleurs bon, pour éviter toute confusion, d'adopter pour le système *seximal* des caractères un peu différents que ceux 0, 1, 2, 3, 4, 5 en usage dans le

¹ La numération seximale résulterait du seul fait, que la série des pièces de monnaie suivrait les puissances de 6, sans pièces fractionnaires. On aurait, par exemple. La série suivante dont j'exprime la valeur en monnaie actuelle : *cuivre*, 1 centime, et 6 centimes. — *Argent*, $6^2=36$ centimes, et $6^3=2$ fr. 16. — *Or*, $6^4=12$ fr. 96, et $6^5=77$ fr. 76. Ces six espèces de pièces pourraient suffire facilement à tous les usages, car on n'aurait jamais à compter plus de cinq pièces de chaque sorte, pour faire un paiement inférieur à la somme de $6^6=466$ fr. 56 c. Pour les paiements supérieurs, on ferait principalement usage des billets de banque : on aurait le billet de $6^7=2,799$ fr. 56.

système décimal ; ou tout au moins de les surmonter d'une barre comme je l'ai fait ci-dessus.

Remarquez que cette numération semble fort en rapport avec notre organisation, et qu'on peut la dire indiquée par la nature, puisque les *unités* peuvent être comptées par les cinq doigts d'une main, et les *sixaines* par les doigts de l'autre main. Les doigts indiqueraient donc jusqu'à $\overline{55}$, correspondant à la valeur décimale 55. On voit que le calcul par les doigts, ainsi entendu, vaut mieux que le calcul simple qui ne va que jusqu'à 10.

XIII. Quelques mots à présent relatifs à la musique, et pour montrer que les principales combinaisons des notes sont par 3, et surtout par 4.

Je représente les sons d'une gamme chromatique par les douze signes : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, x, y, z. — Il ne faut point considérer les trois derniers signes comme des lettres, mais plutôt comme des nombres : x s'appellera dix ; y onze ; et z douze. — Un point placé au-dessus des notes indiquera qu'elles sont élevées d'une octave, c'est-à-dire de douze degrés ou semi-tons. — Le semi-ton ou degré devient l'unité musicale. Le point placé au-dessus d'une note vaut 12. Ainsi les signes 5, y, 8, y indiquent des sons qui sont de 5, 11, 20, 25 degrés musicaux au-dessus de la tonique 1 ; et dont par conséquent les *intervalles* avec la tonique sont de 4, 10, 19, 22 *semi-tons*. L'intervalle de deux notes quelconque se calcule en prenant la différence des numéros qui les désignent.

Un point placé en dessous indique qu'une note est abaissée d'une octave, ou de douze degrés.

Ce peu de notions suffit pour ce que nous avons à dire.
Les gammes diatoniques s'écriront et se chanteront de la manière suivante :

En mode majeur. 1--3--5-6--8--x--z-1̇

En mode mineur. 1--3-4--6--8-9---z-1̇

Il saute aux yeux que la *gamme majeure* se décompose, très-naturellement, en deux groupes quaternaires (deux *tétracordes*); savoir :

1--3--5-6

8--x--z-1̇

Tandis que dans la *gamme mineure*, on trouve trois groupes ternaires, savoir :

1--3-4

6--8-9

9---z-1̇

Les deux accords principaux, sont exprimés par les groupes suivants :

1----3---8-----1̇

z---3---6---x

En ajoutant le même nombre à toutes les notes d'un groupe, on change ces notes, mais en maintenant leurs accords; puisque les intervalles restent les mêmes. Ainsi, par exemple, en ajoutant 7 aux nombres de la gamme majeure, et 9 à ceux de la gamme mineure, on obtient encore deux gammes pareilles, commençant l'une par 8 (majeure en *sol*), l'autre par x (mineure en *la*), savoir :

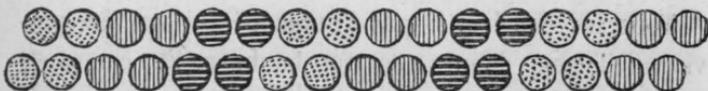
Gamme majeure, tonique 8. 8--x--z-1̇--3̇--5̇--7̇-8̇

Gamme mineure, tonique x. x--z-1̇--3̇--5̇-6̇---9̇-ẋ

Un mot actuellement sur la notation musicale applicable aux instruments à sons fixes. — Les gammes successives seront encore représentées par la série des douze premiers nombres ; toutefois on distinguera les octaves , non plus par des points , mais par de petits chiffres placés en exposant. Ainsi , par exemple , la suite des notes montantes par huit degrés (la suite des *quintes*) sera 1, 8, 5¹, x¹, 5², z², 7³. — x² exprimerait le *la* du diapason.

Quant au clavier du piano , sa disposition est fort défectueuse. Je pense qu'il serait préférable d'avoir deux rangs de boutons , disposés comme dans la figure ci-dessous. On remarquera que je suppose ces boutons diversifiés par des hachures , dans la pensée que l'exécutant ne verrait pas toujours assez rapidement où est la note d'attaque , dans une longue file de boutons tous pareils. Au reste , au lieu de rompre l'uniformité en alternant des marques ou des couleurs , le préférable serait , je crois , d'écrire sur chaque bouton un gros numéro , indicateur de la note : il est certain que les commençants du moins s'en trouveraient bien.

2 4 6 8 x z 2¹ 4¹ 6¹ 8¹ x¹ z¹ 2² 4² 6² 8²
 1 3 5 7 9 y 1¹ 3¹ 5¹ 7¹ 9¹ y¹ 1² 3² 5² 7²



Avec un tel clavier , qui n'est pas de mon invention , toutes les gammes et tous les accords semblables se doigteraient de la même façon. Ainsi toute gamme majeure

s'exécute en touchant trois boutons d'un rang et quatre de l'autre. Ce qu'on peut figurer ainsi : ***^{****}; et ***^{****}.

XIV. Veuillez vous reporter, messieurs, au § XI ci-dessus, qui contient un essai d'analyse des facultés de l'âme; et au tableau synoptique qui en énumère huit principales. Chacune d'elles mériterait un ou plusieurs chapitres de développements. Mais je ne puis entrer dans ces détails, et on sait que pour beaucoup de sujets, je me contente de tracer des programmes. Toutefois, pour ce qui concerne la faculté intellectuelle ou rationnelle (n° 13 du tableau), j'ai cru pouvoir signaler que l'homme avait quatre méthodes principales pour arriver à la vérité, et en outre des moyens secondaires que l'on peut aussi classer en quatre genres (pages 179 à 180).

Entreprenons actuellement l'analyse de la faculté n° 21 du tableau; autrement dit: donnons quelques indications sur les penchants et instincts naturels de l'homme, sur son système passionnel.

Il faut d'abord distinguer les penchants spéciaux de chaque individu, les idiosyncrasies, dont nous ne nous occuperons point, et les penchants généraux, les instincts communs à tous les humains, dont nous allons essayer de faire une énumération.

Tous les penchants qu'a l'humanité lui ont été providentiellement donnés pour son bonheur. Et, comme le bonheur ne peut exister complet dans l'isolement — tous ces penchants tendent à l'union, à l'association avec amour et ordre. — Ils tendent à une hiérarchisation fusionnaire, qui est le moyen d'arriver à l'organisation unitaire et harmonienne.

L'ensemble de ces penchants comporte quatre grandes divisions :

A. Penchants de chaque individu pour les avantages personnels, penchants *ipséistes*, tels que l'amour des richesses, et des jouissances soit matérielles soit intellectuelles. — Même dans la société actuelle ces penchants ne conduisent pas toujours à l'égoïsme. Car les repas, par exemple, ne sont réellement bons que pris en société; le goût pour la musique réunit les exécutants, aussi bien que les auditeurs d'un concert. Cependant l'existence dans le microcosme, comportera des rapprochements plus fréquents, et dès-lors de plus fréquentes communions de jouissances. Le sensualisme lui-même deviendra donc une occasion provocante à l'union et à la solidarité.

B. Penchants qui portent l'homme au travail. Dans la société actuelle chacun travaille pour son propre intérêt et s'inquiète peu si les gains qu'il réalise, ne diminuent point ceux de son voisin. Mais nous concevons une société où les travailleurs soient associés, mutualisés, solidarisés. Alors le travail manifestera ses grands mérites : 1° d'animer, d'aviver l'existence humaine, et d'en chasser l'ennui, qui constitue la pire des souffrances morales; 2° d'être généralement exécuté en société, par groupes, et non plus dans l'isolement; 3° de procurer les choses nécessaires à la satisfaction des besoins humains, les revenus à dépenser annuellement, et pour les jouissances actuelles; 4° de préparer des jouissances futures, par la création d'améliorations permanentes; d'améliorer la sur-

face de la planète, et d'augmenter indéfiniment le capital de l'humanité au profit des générations à venir.

C. Penchants qui portent les hommes à s'aimer et qui sont ainsi la source de tous les dévouements. Pour ceux-ci je renvoie aux développements déjà donnés paragraphe 5, page 78, mais il reste beaucoup à dire.

D. Penchants abstraits et désintéressés, tels que l'amour de la vérité, et de la justice. Chaque homme aime la vertu pour elle-même, mais je conviens que cet amour est si peu intense, qu'un très-faible intérêt individuel suffit pour le contrebalancer. Aussi dans nos sociétés actuelles d'individualisme, où chacun ne peut guère que penser à soi, les penchants pour le bien abstrait sont comme atrophiés; ou du moins, ils restent à l'état virtuel au fond de l'âme humaine, sans avoir occasion de manifester leur existence. Mais supposez que les hommes sont mis à même de s'entendre, alors ces sentiments communs acquerront une grande force collective. — Eclaircissons ce raisonnement, à l'aide d'un calcul hypothétique: les $\frac{19}{20}$ des forces de chaque individu sont pour ses intérêts personnels, chacun n'entend pas consacrer plus de $\frac{1}{20}$ au bien abstrait, et aux intérêts généraux. — Mais considérons 1000 individus, s'ils sont isolés et ne s'entendent point, ce $\frac{1}{20}$ de bonne volonté est perdu. Les divergences annulent tout-à-fait cette fraction qui était déjà fort petite. Si les hommes sont réunis, qu'ils s'entendent, qu'ils se laissent inspirer pour avoir unité de pensées et d'actions, alors la force totale collective sera cette petite fraction

de $\frac{1}{20}$ multipliée par 1000, ce qui lui donnera la valeur considérable de 50 unités.

Ces penchants abstraits et désintéressés de l'homme, penchants pour la pure et vraie morale, et que je qualifie de *penchants théologiques*, j'ai déjà eu occasion de les signaler, notamment au paragraphe 1 ci-dessus.

Présentons actuellement, dans le tableau synoptique suivant, l'analyse des différents genres de penchants qui composent chacune des quatre divisions que je viens de signaler en traits généraux.

Tableau synoptique du système passionnel.

TENDANCE GÉNÉRALE.

Tous les instincts et penchants naturels de l'homme tendent providentiellement : au bonheur universel, à l'amour universel, à la morale universelle, à l'association qui comporte un ordre unitaire et une variété d'harmonies ; — en résumé, à une hiérarchie fusionnaire universelle.

1. *Passions théologiques. — Dévouement abstrait à des idées.*

11. Amour du vrai.
12. — du juste.
13. — du bon.
14. — du beau.

2. *Passions affectives et de dévouement à des personnes.*

21. Amour.
22. Famillisme.
23. Amitié.
24. Dévouement hiérarchique.

3. *Penchants laboratifs.* — *Sociabilité par la production utile et solidaire.*

31. Butisme : tendance et persévérance pour atteindre un but.
32. Emulation, passion que Fourier nomme mal-à-propos cabaliste, en la désignant par un de ses défauts et excès.
33. Besoin d'enthousiasme et de s'adjoindre des *coopérateurs*, avec lesquels on agisse de concert, tandis que l'émulation consiste à surpasser des *travailleurs rivaux*.
34. Besoin, dans une certaine mesure, tantôt du retour périodique des mêmes sensations, tantôt de la variété d'occupations.

4. *Penchants ipseïstes.* — *Sociabilité par les jouissances et les consommations collectives.*

41. Ambition, amour-propre, besoin de considération.
 42. Appâts matériels : désirs des richesses et des plaisirs sensuels qu'elles procurent.
 43. Appâts intellectuels : jouissances scientifiques, littéraires, artistiques, mystiques, etc., curiosité à tous degrés, scientifique ou autre.
 44. Besoin de liberté, d'autonomie, soit dans ses occupations et son activité, soit dans son repos et sa quiétude.
-

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

NEUVIÈME LETTRE

§ 1. *Problème tontinier.*

Je vais m'occuper de la solution de questions relatives à la mortalité et à la population, de problèmes statistiques et tontiniers; toutes choses assez utiles et intéressantes par elles-mêmes, et indépendamment des résultats applicables à l'économie sociale du microcosme auxquels j'arriverai.

Voici le premier de ces problèmes.

Un essaim de 252 enfants, nés le même jour, a été doté d'un capital de 2,608,000 fr., à la condition que les intérêts de ce capital, formant une somme annuelle de 25,040 fr., seront consacrés à l'entretien de l'essaim. J'entends que ce revenu 25,040 fr., sera réparti entre les individus composant l'essaim: de sorte qu'il s'agit de déterminer la quote-part annuelle que chacun aura à dépenser.

A l'origine, la quote-part de chacun des 252 enfants sera $25,040/252=99$ fr. 31 cent.; mais à mesure que les décès réduiront le nombre des parties prenantes, les quotes-parts augmenteront. C'est la LOI TONTINIÈRE, d'après laquelle les *survivants héritent de leurs coassociés qui décèdent*. — Ainsi, par exemple, quand au bout de 26 ans

l'essaim sera réduit à moitié, à 116 individus, la quote-part de chacun d'eux sera doublée et portée à 198 fr. — Quand au bout de 55 ans l'essaim sera réduit au quart, à 38 individus, la quote-part de chacun d'eux sera quadruplée et portée à 597 fr.

Ces indications générales sont suffisantes pour faire comprendre de quoi il s'agit. On voit que pour aborder le problème dans tous ses détails, il faut recourir aux documents que la statistique fournit sur les lois de la population et de la mortalité.

Ainsi donc, messieurs, c'est sur ces choses que j'ai à vous donner des explications, que je vais rendre les plus claires qu'il me sera possible; me contentant d'ailleurs de données approximatives bien suffisantes, et même préférables, à raison de leur simplicité et de leur régularité, aux nombres directement fournis par tel ou tel relevé des registres officiels. Il y a en effet d'énormes différences selon les climats, selon les époques, selon le régime de vie des individus de telle profession ou de telle localité.

§ 2. *Mortalité des premiers temps après la naissance.*

Nous reconnaitrons, en suivant cet essaim de 252 enfants nés le même jour, que la mortalité, fort considérable dans les premiers temps, s'affaiblit ensuite graduellement et devient à peu près uniforme. Ainsi il meurt 50 enfants dans le premier trimestre; 9 dans le deuxième; 6 dans le troisième; 3 dans le quatrième. — Total 48 pour la mortalité de l'année.

L'essaim, qui était de 252, n'est donc plus que 184, à la fin de l'année.

Le nombre des enfants vivants à 6 mois est d'environ 200. En supposant que les 252 naissances ont été uniformément réparties dans le cours d'une année (tandis que tout-à-l'heure je supposais qu'elles avaient eu lieu simultanément, et que l'essaim datait du même jour), on trouvera au bout de l'année 200 enfants vivants dont les âges seront compris entre 0 et 1 an.

Ces résultats sont consignés dans le tableau A ci-après.

TABLEAU A. — Décroissement et mortalité, pendant la première année, pour un essaim de 252 enfants.

	Valeur décroissante de l'essaim.	Mortalité.
Naissances du 1 ^{er} jour de l'année.....	252	—
Mortalité dans le 1 ^{er} trimestre.....		50
Vivants au bout de trois mois.....	202	
Mortalité dans le 2 ^e trimestre.....		9
Vivants au bout de six mois.....	195	
Mortalité dans le 3 ^e trimestre.....		6
Vivants au bout de neuf mois.....	187	
Mortalité dans le 4 ^e trimestre.....		3
Vivants au bout de l'année.....	184	
Moyenne des vivants de 0 à 1 an.....	200	
Mortalité totale pendant la première année..		48

§ 5. *Mortalité annuelle d'un essaim.*

Les 252 naissances simultanées donnent, à la fin de la première année, un essaim réduit à 184 enfants. Les décès ont été de 48; mais ils diminuent dans les années suivantes et deviennent 12, 6, 4, 2, 2, . . etc. De sorte qu'à partir de la cinquième année, la mortalité devient uniforme et fixée au chiffre 2. — Du moins par à peu près.

Supposons qu'au lieu de compter l'essaïm au commencement de chaque année, on le compte au milieu de l'année, le point de départ sera 200 enfants vivants, et les mortalités successives seront : 22, 9, 5, 5, 2, 2, ... etc. Ce cas correspond aussi à la supposition des 252 naissances réparties dans le cours de l'année.— Toujours est-il que nous arrivons de nouveau à une mortalité annuelle fixe et uniforme, et exprimée par le chiffre 2.

Ces résultats sont extraits du tableau B ci-après, qui présente, dans deux colonnes, les nombres correspondants aux deux points de vue que je viens d'expliquer.

TABLEAU B. — Décroissement annuel d'un essaïm de 252 enfants nés à la même époque.

NOTA. — Les gros chiffres indiquent la valeur décroissante de l'essaïm, les petits indiquent le nombre des décès annuels.

Naissances.....	252	
1 ^{re} année Moyenne des vivants entre 0 et 1 an	200	⁴⁸
Un an (nombre des vivants au bout de)	184	²²
2 ^e année vivants entre 1 et 2 ans	178	¹²
2 ans accomplis.....	172	⁹
3 ^e année entre 2 et 5 ans	169	⁶
5 ans accomplis.....	166	⁵
4 ^e année entre 5 et 4 ans	164	⁴
4 ans accomplis.....	162	³
5 ^e année entre 4 et 5 ans	161	²
5 ans accomplis.....	160	²
6 ^e année entre 5 et 6 ans	159	²
6 ans accomplis.....	158	²
7 ^e année entre 6 et 7 ans	157	²

Les deux colonnes diffèrent assez sensiblement quant à leurs premiers nombres ; mais , à dater de la cinquième année, les chiffres correspondants sont égaux, à une unité près ; quantité insignifiante, puisque toutes ces valeurs ne sont que des à peu près.

Remarquez que cette loi d'une *mortalité absolue*, qui se maintient tous les ans au chiffre constant de 2 individus, correspond à une *mortalité relative* sensiblement croissante avec l'âge. — En effet 2 décès sur un essaim de 100 c'est $\frac{1}{50}$; mais, quand l'essaim est réduit à 50 ou à 10 individus, la proportion devient $\frac{1}{25}$ ou $\frac{1}{5}$.

On peut espérer que (dans une société d'avenir mieux organisée, où les dernières classes sociales jouiront d'une certaine aisance, et ne seront pas pauvres et dénuées comme à présent) la mortalité considérable des premières époques de la vie subira de notables réductions. Au surplus le commencement du tableau B est assez incertain. C'est pour la seule satisfaction de présenter un travail sans lacune, un tableau embrassant toute la durée de la vie, que j'ai commencé à la naissance ; car je ne ferai usage de ces valeurs qu'à partir de la cinquième année. On peut alors se dispenser du tableau et se contenter du seul document suivant :

En prenant pour type et pour point de départ un essaim de 159 individus tous âgés de 5 ans, la *loi de mortalité*, à peu près fixe et uniforme, est de deux décès par an, jusqu'à complète extinction de tous les membres de cet essaim.

Ainsi donc l'essaim qui commence par 159 vivants, se réduit successivement à 157, à 155, à 153... jusqu'à

7, 5, 3, 1 et zéro. En d'autres termes, la série des nombres impairs décroissants, exprime la loi de vitalité de l'essaim.

Ces deux lois de mortalité et de vitalité se correspondent et sont la conséquence l'une de l'autre.

On calcule facilement que le nombre des individus qui vivront jusqu'à 21 ans, qui atteindront l'âge de la majorité, sera 127. Ceux qui vivront jusqu'à 81 ans seront au nombre de 7. L'essaim âgé de 82 ans sera réduit à 5, âgé de 83 ans réduit à 3, un dernier survivant vivra âgé de 84 ans, de sorte que, sauf les cas extraordinaires et exceptionnels (dont les calculs réguliers ne tiennent pas compte) nous fixons la limite de la longévité à 85 ans.

— Avouons au surplus que les lois ci-dessus de mortalité et de vitalité deviennent incertaines, pour les dernières comme pour les premières années, par la raison qu'elles prétendent donner des indications précises et régulières, tandis que la nature a providentiellement voulu mettre à ces époques, de l'irrégularité et des anomalies.

§ 4. Solution du problème tontinier.

Rappelons que le problème proposé, au premier paragraphe de cette lettre, consistait à répartir annuellement une somme de 25,040 fr. entre les membres vivants d'un essaim formé par 252 enfants nés à la même époque (soit le même jour, première colonne du tableau B, soit dans la même année, deuxième colonne).

Nous avons tous les éléments nécessaires pour la solution de ce problème; il ne s'agit que d'en faire usage et d'effectuer les calculs.

Le nombre des individus qui composent l'essaïm dans la sixième année (nombre des enfants dont l'âge est compris entre 5 et 6 ans) étant 159 ; la quote-part afférente à chacun sera : $25,040/159=145$ fr.

Dans la septième année l'essaïm se réduit à 157, par conséquent la quote-part deviendra : $25,040/157=146$ fr.

Je ne crois point nécessaire de continuer ces calculs annuels, parce que les accroissements étant peu rapides, il sera suffisant, plus simple et plus convenable de faire varier les quotes-parts seulement de 4 en 4 ans.

On trouvera alors 147 fr. pour la moyenne applicable aux années 6, 7, 8 et 9, et 155 fr. pour les années 10, 11, 12 et 13.

Le tableau C, placé un peu plus loin pages 206 et 207, donne l'ensemble de ces valeurs.

Observons que, si on calculait annuellement, on aurait de singuliers résultats pour les dernières années. — En effet : aux âges 82, 83, 84, enfin 85 et plus, l'essaïm ne contient que 7, 5, 5 individus, et enfin un seul survivant. Les quotes-parts deviendraient donc successivement d'année en année, 5291, 4608, 7680 et enfin 25,040 pour le dernier survivant. — Or, ce rapide accroissement disparaît si l'on opère par moyennes applicables à des groupes de 4 années. — Voici alors ce qu'on trouve : de 77 à 81 ans la quote-part sera 1920 fr., elle atteindra ensuite sa valeur maximum 5760 fr., qui commencera à la 82^e année et durera jusqu'à la fin ¹.

¹ Observons qu'au lieu de calculer arithmétiquement, on peut faire usage de formules algébriques très-simple.

Soit a l'âge d'un essaïm, et n le nombre des individus dont il se

Ces revenus, attribués à la vieillesse, paraîtront peut-être considérables; cependant ils n'ont, à mon avis, rien d'exorbitant — du moins si l'on veut bien avoir égard aux mœurs et aux habitudes qui s'établiront dans la société normale et harmonienne; dans le microcosme social, en vue duquel je fais tous ces calculs.

Pourquoi ne pas embellir les derniers moments de l'existence de tous les hommes? si cette distribution, au lieu d'être une tontine, était prise sur les revenus collectifs d'une association du microcosme, j'observerais que les vieillards étant fort peu nombreux, la part un peu plus forte, qu'on leur alloue, diminue bien peu le revenu des autres classes. J'observerais surtout que les vieillards sont les gens qui consomment le moins pour eux personnellement; que dans notre société, ils peuvent être, en général, des êtres inutiles et des membres superflus; mais que dans le microcosme ils rempliraient un grand rôle, celui de *dispensateurs*. Quand ils dépenseront leurs revenus ce sera surtout en vue de choses utiles et collec-

compose. Notre loi approximative de mortalité donne la relation $n=171-2a$ applicable à toutes les valeurs de a entre 6 et 85 ans.

Soit actuellement p la quote-part annuelle de chaque individu dans la répartition des 23,040 fr., on aura :

$$p = \frac{23,040}{171-2a}$$

Convient-il d'opérer par moyennes applicables pendant 4 années? nous observons que le total des 4 valeurs successives de l'essaim est : $672-8a$. Donc en appelant q la quote-part moyenne, on aura :

$$q = \frac{4(23,040)}{672-8a} = \frac{23,040}{168-2a}$$

applicable en donnant à la quantité a , les valeurs 6, 10, 14, 18, 22, 26... etc.

tives. Quand ils épargneront ce sera pour léguer leur fortune, bien peu d'années après, aux plus dignes et aux plus capables de continuer les grandes choses commencées.

Mais j'oublie, en émettant ces considérations, qu'il ne s'agit ici que d'un problème tontinier; j'anticipe sur les conséquences auxquelles je veux arriver un peu plus tard.

§ 5. *Observations générales sur les problèmes tontiniers.*

Les problèmes tontiniers sont susceptibles de plusieurs modifications; mais qui se rapportent toutes au cas fort simple que je viens d'expliquer, et qui seul est utile pour l'organisation économique du microcosme.

J'ai supposé qu'un capital avait été donné pour que le revenu en fût partagé annuellement entre les membres d'un essaim. On peut supposer que ce sont les membres de l'essaim qui se cotisent pour former eux-mêmes le capital dont les survivants se partageront le revenu. — On peut supposer que le partage commence, non pas à la naissance, mais à un âge quelconque de l'essaim, et par exemple à 5 ans, quand l'essaim est de 159 membres. — On peut supposer que la formation du capital, par donation ou cotisation, a lieu à une époque, et le partage des revenus à une autre. On reste alors un certain nombre d'années sans se partager les revenus, et il faut calculer l'accroissement préalable du capital pendant ce laps de temps; les calculs relatifs aux intérêts composés et accumulés, se combinent alors avec ceux relatifs aux partages tontiniers. — On peut encore supposer qu'au lieu du partage du revenu, c'est le capital lui-même qui, à une certaine époque, sera distribué entre les survivants.

Remarque : lorsqu'on ne fait aucune distribution, le capital s'accroît suivant la loi des intérêts composés (il se double chaque 14 ans par exemple) et en même temps les quotes-parts individuelles s'accroissent considérablement par les décès. On peut donc dire aux intéressés : voyez à quelle fortune considérable vous aurez droit dans 25 ans, dans 50 ans, dans 75 ans! — Oui : mais ne perdez point de vue que ces immenses accroissements supposent qu'on renonce à jouir. Pour ne point se faire de chimériques illusions, il faut toujours préciser l'époque, non pas où l'on touchera au capital (car les capitaux sont destinés à rester intacts et à être transmis aux générations à venir), mais celle où l'on commencera à percevoir les revenus ; et où, par conséquent, le capital ne recevra plus d'accroissement.

Le charlatanisme s'est grandement exercé à faire des prospectus fantastiques, sur les accroissements de fortune qu'on pouvait obtenir par ces deux moyens : les intérêts composés et les opérations tontinières. Il s'attachait à embrouiller l'un par l'autre ; je me suis au contraire arrangé pour présenter l'opération tontinière entièrement dégagée des considérations relatives aux augmentations du capital par accumulation des intérêts.

Passons sur les illusions des gouvernements qui ont cru voir dans les intérêts composés un moyen de payer leurs dettes (l'amortissement de leurs emprunts) sans rien déboursier.

Quant aux particuliers, la pire de leurs illusions n'a pas été de fermer les yeux sur cette condition de ne point jouir de ces fortunes considérables dont le mirage les

sédusait ; mais de ne point tenir compte que les augmentations successives d'un capital, quelles qu'elles soient, peuvent être largement contrebalancées par des pertes ou des malversations, soit continues soit accidentelles. Le fait qui anéantit les plus beaux calculs, c'est qu'un ensemble de chances aléatoires ou de circonstances frauduleuses dissipe infailliblement un capital confié *longtemps* à la foi d'autrui ; et qu'il faut, dans notre société, qu'un individu reste lui-même le gardien de sa fortune. — Et encore voit-on fort rarement, la richesse mobilière rester pendant deux siècles dans une famille.

Je ne dois point finir ce paragraphe sans déclarer que la théorie que j'ai exposée, sur le décroissement régulier d'un essaim, à mesure qu'il avance en âge, est une reproduction un peu modifiée de la loi artificielle proposée, il y a longtemps, par le géomètre *Moivre*, et qui sert encore habituellement dans les calculs tontiniers.

La loi de *Moivre* consiste à adopter la série des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5, 6, . . . pour exprimer la valeur de l'essaim lorsqu'on suit en ordre inverse le cours des ans depuis 85 ans jusque vers les premières années. J'ai adopté de préférence la série des nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, . . . ce qui revient à très-peu près au même, en supposant l'essaim plus nombreux, mais me conduit à des résultats plus réguliers comme on le verra plus loin.

§ 6. Répartition d'une somme donnée à une population.

Voici le second problème que je me pose. Partager une certaine somme entre tous les individus qui composent une population.

Si le mérite de ces individus était connu et évalué, le partage devrait évidemment se faire en y ayant égard, si ce sont des travailleurs on voudra récompenser les plus laborieux, les plus habiles, les plus honnêtes : mais je suppose que l'on ne peut établir aucune de ces distinctions. Faut-il alors adopter le système des parts égales, en faveur duquel les partis politiques, se sont souvent prononcés? On aperçoit de suite qu'il serait inadmissible de donner autant à l'enfant de 10 ans, qu'au jeune homme de 20; autant à celui-ci qu'à l'homme de 40 ans. — Ces simples observations nous mettent sur la voie de la solution, et nous montrent qu'il convient de faire CROITRE LES QUOTES-PARTS SELON L'AGE, à défaut de la connaissance des mérites individuels. Reste seulement à déterminer la loi de cet accroissement.

§ 7. Détermination des lois régulières de la population.

Nous voici conduits à décomposer une population par couches d'âges. Or la connaissance, acquise ci-dessus, du nombre des vivants aux différents âges d'un essaim, va nous permettre d'établir immédiatement l'analyse d'une population.

En effet, c'est en supposant que tous les ans il naisse un essaim de 252 enfants que nous pouvons imaginer qu'une population se forme, qu'elle arrive à son complet au bout de 85 ans, et qu'elle continue à s'entretenir dans un état permanent, où les décès égalent les naissances.

Cette population aura donc 85 couches d'âges, respectivement correspondantes aux 85 états successifs de l'essaim, ci-dessus.

Mais c'est ici que, pour éviter un calcul minutieux année par année, je vais réunir les petites couches d'âges annuelles quatre par quatre, et former ainsi de plus grosses couches d'âges ou des *catégories d'âges*.

Le tableau C, ci-après, indique les résultats que j'obtiens.

Faisons quelques remarques sur ce tableau.

D'une *couche annuelle* à l'autre la différence est de 2 (elles forment une série de nombres impairs), mais d'une *catégorie* (renfermant 4 couches) à l'autre la différence devient 52.

En laissant de côté les cinq premières années, je considère la population comme essentiellement alimentée par une promotion annuelle de 159 enfants qui achèvent la cinquième et entrent dans la sixième année (la considération des 252 naissances devient un accessoire), et le chiffre total de la population type sur laquelle j'opère devient 6400 âmes.

Le nombre des décès étant de 2 par couche annuelle, se trouve porté à 8 pour chaque catégorie, excepté cependant pour la dernière qui ne compte que 7 décès annuels sur les 16 vieillards qui la composent. Puisque nous avons 20 catégories d'âge, la totalité des décès est 159: c'est-à-dire précisément égale à la promotion alimentaire. Ainsi qu'il le faut pour l'équilibre de population.

Ce même équilibre existe à partir d'une époque quelconque. Ainsi par exemple, à 21 ans, c'est une promotion alimentaire de 127 qui fait équilibre aux décès qui ont lieu dans les 16 couches suivantes.

Tableau C. — Analyse des couches d'âges d'une population.

Naissances annuelles 252. — Nombre moyen des enfants de 0 à 4 an. — Individus de première année..... 200

Nombre d'enfants de 1 à 5 ans formant les couches annuelles de population, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e, soit : $178 + 169 + 164 + 161 = 672$

Total des enfants au-dessous de 5 ans 872

Désignation des couches d'âges d'une population	Nombre des individus composant chaque			catégorie formée de 4 couches.	
	Couche annuelle de population.				
1. Enfants de 5 à 9 ans...	6—	7—	8—9	159+157+155+153	624
2. Adolescents de 9 à 13 ans.	10—	11—	12—13	151+149+147+145	592
3. Pubères de 13 à 17 ans..	14—	15—	16—17	145+141+139+137	560
4. Jeunesse de 17 à 21 ans..	18—	19—	20—21	135+133+131+129	528
Total des individus mineurs				2,504	

Adultes (16 catégories ou grosses couches de population).

1. de 21 à 23 ans	22—23—24—25	127+125+123+121	496
2. de 23 à 29 ans	26—27—28—29	119+117+115+113	464
3. de 29 à 33 ans	30—31—32—33	111+109+107+105	452
4. de 33 à 37 ans	34—35—36—37	105+101+99+97	400
5. de 37 à 41 ans	38—39—40—41	95+93+91+89	368
6. de 41 à 45 ans	42—43—44—45	87+85+83+81	356
7. de 45 à 49 ans	46—47—48—49	79+77+75+73	304
8. de 49 à 53 ans	50—51—52—53	71+69+67+65	272
9. de 53 à 57 ans	54—55—56—57	65+61+59+57	240
10. de 57 à 61 ans	58—59—60—61	55+53+51+49	208
11. de 61 à 65 ans	62—63—64—65	47+45+43+41	176
12. de 65 à 69 ans	66—67—68—69	39+37+35+33	144
13. de 69 à 73 ans	70—71—72—73	31+29+27+25	112
14. de 73 à 77 ans	74—75—76—77	25+21+19+17	80
15. de 77 à 81 ans	78—79—80—81	15+13+11+9	48
16. au delà de 81 ans	82—83—84—85 et plus	7+5+5+1	16
Total des individus majeurs ou adultes.			4,096
Ajoutant les enfants de plus de 5 ans, comptés ci-dessus.			2,504
Total de la population (majeurs et mineurs) au-dessus de 5 ans.			6,400

On pourrait ajouter à ce tableau les jeunes enfants , au nombre de 872 , ce qui élèverait le total de la population à 7,272 ; mais l'administration du microcosme ne s'occupera point des enfants au-dessous de 5 ans ; ils ne figureront point dans les comptes de consommation , parce qu'ils resteront entièrement à la charge de leurs mères. On devra tenir les naissances et le très bas-âge , en dehors d'une statistique sérieuse ; cela ne pourrait qu'y introduire des anomalies et des incertitudes.

§ 8. *Solution du problème des allocations.*

Le partage d'une population par couches d'âges , et surtout par catégories de quatre couches chacune , donne la solution du problème énoncé ci-dessus paragraphe 6 : répartir une somme donnée entre les individus qui constituent une petite peuplade , un microcosme , abstraction faite de toute considération relative au mérite de ces personnes.

Je commence par mettre en dehors du partage les enfants âgés de moins de 5 ans. Je trouve qu'il importe , comme moyen préventif contre l'exubérance de population , de laisser les enfants , pendant les premières années , absolument à la charge de leurs mères. Le devoir de toute femme est d'éviter de faire des enfants , lorsqu'elle n'est point pourvue des ressources nécessaires pour les élever , et il est bon que des considérations pécuniaires , et d'intérêts matériels , agissent concurremment avec la prescription morale ci-dessus , pour déterminer les femmes à la prudence.

Admettons , comme exemple , que la somme à partager

soit 1,845,200 fr., et la population de 6,400 âmes, formant 80 couches d'âges de 5 ans à 85 ans. On fera 80 parts de 23,040 fr. chacune, somme qui sera distribuée entre les individus de chaque couche.

On voit que nous revenons aux mêmes valeurs qui nous ont servi pour calculer le partage tontinier.

Nous avons aussi la même simplification à proposer, à savoir : la réunion des couches d'âges 4 par 4, afin de n'avoir que 20 catégories ou grosses couches de population. La somme à partager entre les individus de chaque catégorie sera 4 fois 23,040 ; soit, 92,160 fr.

Ces calculs se trouvent effectués dans le tableau D. La colonne *n*, est la reproduction de la dernière colonne du tableau précédent ; elle indique le nombre des individus de chacune des catégories déterminées par l'ancienneté. La colonne *q* donne la solution du problème proposé ; c'est-à-dire fait connaître les *quotes-parts* ou *allocations* que recevront les individus, chacun selon la catégorie dans laquelle son âge le colloque.

Je place ici une observation. — Mes calculs ont été établis à peu près selon la méthode artificielle de *Moirre* (page 205), en supposant une mortalité uniforme par chaque couche annuelle de population ; or, cette loi, très-suffisamment approximative au-delà de 21 ans, est moins exacte pour le jeune âge. Il en résulte que s'il y a dans le tableau suivant, des nombres douteux et qui pourraient s'écarter un peu des valeurs que donneraient les statistiques, ce sont seulement les quatre derniers de la colonne *n* ; mais, pour l'usage que j'en dois faire, ces nombres approximatifs sont encore très-convenables.

TABLEAU D. — Répartition d'une somme de 1,843,200 fr.
entre 6,400 personnes, composant une population.

NOTA : Les enfants au-dessous de 5 ans ne participent point à la répartition, qui d'ailleurs est uniquement réglée sur les différences d'âges des copartageants.

Désignation des âges ou des catégories d'an- cienneté.	Nom- bre d'indi- vidus. <i>n</i>	Quotes parts indivi- duelles <i>q</i>	Somme à distribuer. <i>n</i> × <i>q</i>	Moyennes générales.		
				nombre d'indi- vidus.	Alloca- tions.	Produits.
16. de 81 à 85 ans de 81 à 85	16	5,760	92,160	16	5,760	92,160
15. de 77 à 81 ans de 77 à 81	48	1,920	92,160			
14. de 73 à 77 ans	80	1,152	92,160	48	1,920	92,160
13. de 69 à 73 ans de 69 à 73	112	825	92,160			
12. de 65 à 69 ans	144	650	92,160	192	960	184,320
11. de 61 à 65 ans	176	523	92,160			
10. de 57 à 61 ans	208	445	92,160	768	480	368,640
9. de 53 à 57 ans de 53 à 69	240	371	92,160			
8. de 49 à 53 ans	272	338	92,160	5,072	240	737,280
7. de 45 à 49 ans	304	303	92,160			
6. de 41 à 45 ans	336	274	92,160			
5. de 37 à 41 ans	368	250	92,160			
4. de 33 à 37 ans	400	230	92,160			
3. de 29 à 33 ans	432	213	92,160			
2. de 25 à 29 ans	464	195	92,160			
1. de 21 à 25 ans de 21 à 53	496	185	92,160			
4. de 17 à 21 ans	528	174	92,160			
3. de 13 à 17 ans	560	164	92,160			
2. de 9 à 13 ans	592	155	92,160			
1. de 5 à 9 ans de 5 à 21	624	147	92,160			
Totaux et moyenne de 5 à 85 ans.	6,400	288	1,843,200	6,400	288	1,843,200

En résumé : la distribution des 1,845,200 fr. pouvait se faire en établissant 80 couches annuelles de population, chacune dotée de 23,040 fr. Pour simplifier et pour abrégé, j'ai formé des catégories d'ancienneté en réunissant les couches annuelles 4 par 4; j'ai eu, de cette sorte, 20 catégories, et le lot de chacune est devenu 92,160 fr. — Je ne m'en suis point tenu là; et, pour obtenir des moyennes générales j'ai calculé les trois colonnes récapitulatives placées à la droite du tableau D.

Formons, avec ces derniers résultats, le tableau suivant qui conviendra pour effectuer la répartition dont il s'agit, lorsqu'au lieu d'avoir égard aux nuances, on voudra établir de grandes divisions fort tranchées mais en petit nombre.

TABLEAU E. — Résumé du classement d'une population de 6,400 âmes, selon l'ancienneté.

NOTA. Chaque catégorie comprend 4 couches annuelles de population.

	NOMBRE d'indi- vidus.	Alloca- tions.	Produits.
	N	A	A×N
Classe supérieure de 81 ans et au-dessus	16	5,760	92,160
1 ^{re} Classe (une seule cat.) de 77 à 81 ans	48	1,920	92,160
2 ^e Classe (2 catégories) de 69 à 77 ans	192	960	184,520
5 ^e Classe (4 catégories) de 55 à 69 ans	768	480	568,640
4 ^e Classe (8 catégories) de 21 à 55 ans	5,072	240	757,280
Total des adultes majeurs.	4,096	560	1,474,560
Individus mineurs de 5 à 21 ans. 4 catégories.....	2,504	160	568,640
Total pour l'ensemble..	6,400	288	1,845,200

Il est assez remarquable, que la réunion des catégories ait pu s'opérer de façon à obtenir: 1^o des groupes

de population qui forment la progression quaternaire : $16 + 48 + 192 + 768 + 3,072$; 2° des allocations correspondantes qui forment une progression binaire décroissante : $5,760, 1,920, 960, 480, 240$.

Il en résulte une chose à laquelle on ne devait guère s'attendre ; c'est que l'on retrouve ici les nombres du tableau de la page 98. — Autrement dit : que l'on arrive à un *classement selon l'ancienneté*, numériquement composé comme la *hiérarchie selon le mérite*, expliquée dans la quatrième lettre. — Rappelons que cette hiérarchie résultait d'élections faites par des groupes d'individus sympathiques, par des clientèles amicales. Elections échelonnées de façon à opérer le triage successif des personnes ; à les classer, en tenant compte des œuvres de chaque individu, de sa laborativité, de ses capacités et talents, de sa moralité, de ses vertus, probité, véracité, ... etc.

Observons enfin que la répartition tontinière, autrement dit, la répartition selon l'ancienneté, qui vient de nous occuper, n'est point une question de pure théorie ; elle peut avoir plus d'une application. Personne ne serait scandalisé, que dans notre microcosme, une certaine somme fût ainsi répartie annuellement entre les colons, pourvu que l'on ajoutât, en sus, des primes et dividendes qui tinsent compte du travail et de l'apport de chaque colon ?

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

DIXIÈME LETTRE

La répartition tontinière, expliquée dans la lettre précédente, n'aurait qu'une médiocre utilité, si on ne devait en avoir besoin qu'une fois accidentellement; mais je vais montrer qu'elle a — étant d'ailleurs combinée avec les principes du classement selon le mérite, exposés dans la quatrième lettre — des applications annuelles dans l'économie du microcosme.

Vous pouvez être bien certains, messieurs, que je ne veux point abandonner le système d'une HIÉRARCHIE FUSIONNAIRE et *organisée selon le mérite*, vous avez assez reconnu que c'était ma persévérante préoccupation dans toutes les théories précédemment esquissées; et je ne viendrai pas, à présent, y substituer une hiérarchie selon l'ancienneté, c'est-à-dire une stupide *gérontocratie*.

Mais n'est-il pas vrai que, même en classant les personnes d'après leurs mérites et leurs œuvres, la jeunesse se trouvera en majorité dans les classes inférieures; et l'âge mûr, si non la vieillesse, en majorité dans les classes supérieures? Il était donc utile de faire une étude abstraite de la hiérarchie exclusivement établie selon l'échelle des

âges. Elle me semble, je l'avoue, un type providentiellement établi par la nature. L'ancienneté est, tout au moins, le point de départ fondamental, le principe normal qui doit servir à régler l'échelonnement des mérites.

§ 1. *Classement et répartition selon l'ancienneté.*

La loi de répartition tontinière, ou selon l'ancienneté, telle qu'elle se trouve détaillée dans le tableau D, page 210, étant adoptée, voici comment il faudra l'appliquer.

On partagera la population type 6,400 personnes, en 3,200 hommes et 3,200 femmes, et on dressera des listes, par rang d'âge, de chaque sexe. Ensuite on établira, en prenant autant de personnes dans une liste que dans l'autre, les 20 catégories contenant les nombres d'individus indiqués dans la colonne n du tableau D.

Chaque catégorie, ainsi formée, contiendra généralement les personnes de l'âge indiqué par la première colonne; mais ce ne sera cependant point avec une absolue exactitude. Tantôt quelques individus en surplus auront été colloqués dans les catégories voisines; tantôt, au contraire, ce sont les âges approchants qui auront fourni un appoint pour compléter la catégorie au nombre voulu.

Ces différences tiennent à ce que la loi régulière de mortalité, qui m'a servi de point de départ, est une loi artificielle et seulement approximative. (p. 203 et 209.)

Si, au lieu d'opérer comme nous venons de le dire, on formait les 20 catégories, en y colloquant rigoureusement les personnes ayant les âges indiqués dans la première colonne du tableau D, la contenance des

catégories s'écarterait des chiffres réguliers de la colonne *n*. Bien plus, le nombre des individus serait sujet à varier d'une année à l'autre dans chaque catégorie. Par conséquent les allocations, elles aussi, varieraient annuellement avec le nombre des parties prenantes, et ne formeraient plus cette échelle de valeurs régulières indiquées dans la colonne *q*.

Nous arrivons donc à cette conclusion : qu'il est convenable de calculer les quotes-parts, en employant une loi de population régulière, quoique artificielle et approximative, plutôt que de faire un partage exactement basé sur le nombre des personnes actuellement contenues dans chaque couche de population.

§ 2. *Soudivisions des classes hiérarchiques en catégories, réglées d'après le travail des colons.*

J'ai dit que je ne voulais point d'une hiérarchie selon l'ancienneté, parce que cela ne pourrait aboutir qu'à la gérontocratie ; mais je continue néanmoins l'étude abstraite de cette organisation : car elle me conduira à des conséquences utiles et applicables à la hiérarchie selon le mérite, la seule que j'ai en vue, surtout si elle est en même temps affective, fusionnaire et libre.

De 5 à 21 ans le classement selon l'âge est le seul convenable ; mais au-dessus de 21 ans c'est le mérite qui doit déterminer les rangs sociaux. — Toutefois le tableau E est utile pour indiquer approximativement quelle serait la carrière de tout individu à dater de 21 ans.

Il stationnerait 52 ans dans la quatrième classe ; 16 ans dans la troisième ; 8 ans dans la deuxième ; 4 ans dans

la première, et enfin le reste de son existence, soit encore 4 ans, dans la classe supérieure. — La mort établirait seule une différence entre les individus, en terminant au hasard, la série précédente, à tel ou tel point, au lieu de la laisser complète et prolongée jusqu'à 85 ans.

Supprimons actuellement les indications d'âges placées à gauche du tableau E, et supposons que c'est le mérite qui détermine les avancements. Les temps de station dans chaque classe ne seront abrégés à l'avantage des plus méritants, qu'à la condition d'être plus longs encore pour les autres.

C'est ici le cas d'observer que dans toutes les administrations qui dépendent du gouvernement, on a organisé un avancement plus rapide que celui que nous venons d'indiquer, le seul cependant qui soit conforme aux lois de la mortalité. Malgré cela les fonctionnaires se plaignent généralement que l'avancement est trop lent. Ainsi, les militaires, non contents d'un système de retraites anticipées, réclament de temps en temps la guerre, c'est-à-dire une mortalité artificielle, pour procurer aux survivants de plus grandes chances d'avancement. Mais renfermons-nous dans notre étude théorique, et dans ce qui est applicable au microcosme.

Nous avons vu que la *théorie tontinière*, en nous conduisant au tableau E, confirmait le classement établi dans la quatrième lettre, pour 4,096 adultes, et la convenance des allocations, ou minimum de revenus attribués à chaque classe sociale (tableau page 98). Cette théorie nous montre en outre comment on perfectionnera cette organisation hiérarchique, en subdivisant les classes en caté-

gories, telles que les colons puissent espérer, chaque quatre années, un certain avancement, caractérisé par une augmentation d'allocations.

Mais il faut résoudre le problème d'établir ces catégories comme rémunération du travail, et non point en suivant l'ancienneté. Ainsi donc, au-delà de 21 ans, les colonnes n et q du tableau D, seront suivies, quant à leurs indications numériques; mais sans tenir compte de leurs rapports avec les âges indiqués dans la 1^{re} colonne de ce tableau.

Ces gradations sont nécessaires pour que le colon colloqué dans les classes inférieures ne souffre pas d'une attente trop prolongée en restant (16 dans la troisième classe et 52 dans la quatrième) avec la même allocation, qui ne se doublerait, tout-à-coup, qu'au moment où il recevrait enfin de l'avancement.

Observons, avant d'aller plus loin, qu'il ne faut pas confondre les catégories dont nous parlons en ce moment, et qui ont pour objet d'établir des nuances dans l'échelle des allocations, avec ce que nous avons dit quatrième lettre, page 90, « que chaque classe contiendrait une « catégorie d'élite, formée des individus proposés pour « l'avancement. Nous avons eu soin de faire observer que « cette subdivision de chaque classe en *candidats* et *non* « *candidats*, ne devrait entraîner aucune conséquence « quant à l'allocation. »

C'est l'élection qui place chaque colon dans la classe dont il est digne; mais c'est au moyen des salaires qu'il aura obtenus dans une année, qu'on peut lui assigner pour l'année suivante, la catégorie qu'il mérite et l'allocation qui y est attachée.

On dressera à la fin de chaque année une liste des colons de chaque classe rangés selon le chiffre du *salaires total* obtenu par chacun, puis on fera, d'après cette liste, la subdivision de ces colons en catégories numériquement conformes aux indications des colonnes *n* et *p* du tableau D.

Doit-on craindre que ce système procure des variations qui ne seraient qu'accidentelles d'une année à l'autre ? Il sera facile d'imaginer des moyens modérateurs qui ralentissent les mutations trop fréquentes, en évitant cependant de favoriser la stabilité au point de décourager le mérite qui ferait des efforts pour obtenir des augmentations d'allocation. On peut décider qu'un colon ne sortira de sa catégorie, que si le classement, établi comme nous venons de le dire, indique deux années de suite la convenance de ce changement. On peut encore décider qu'un colon ne franchira jamais, soit en montant soit en descendant, plus d'un rang à la fois, et par année.

§ 3. *Promotions nécessaires pour maintenir chaque classe au complet.*

Reprenons l'organisation de 4,096 personnes selon l'ancienneté (tableau C, page 206, et tableau E, page 210) afin de calculer quels seront les décès annuels dans chaque classe, et quelle promotion annuelle est nécessaire pour combler les vides qui s'y forment.

DÉCÈS. On les calcule facilement, puisque l'on sait combien chaque classe contient de catégories, à 8 décès chacune, sauf la dernière, de 81 à 85 ans, qui ne comporte que 7 décès.

Les décès seront donc : 8 pour la première classe ; 16 pour la deuxième ; 32 pour la troisième , et 64 pour la quatrième. — Faites le total , vous trouverez 127 , nombre égal à celui des individus qui entrent dans leur majorité à 21 ans.

PROMOTIONS. Chaque classe reçoit , tous les ans , une couche de population qui lui vient de la classe inférieure , et perd une couche qui passe à la classe supérieure. Ainsi , la troisième classe reçoit les individus , au nombre de 63 , qui arrivent à 54 ans ; et perd les individus , au nombre de 31 , qui arrivent à 70 ans. Les 63 individus formant la promotion alimentaire de cette classe , comblent les vides formés : 1° par les 32 décès ; 2° par les 31 personnes promues à la classe supérieure.

Voici donc les résultats qu'on obtient :

Classe supérieure.	Décès.....	7	
	Promotion alimentaire.		7
1 ^{re} classe.	Décès.....	8	
	Promotion alimentaire.		15
2 ^e classe.	Décès.....	16	
	Promotion alimentaire.		31
3 ^e classe.	Décès.....	32	
	Promotion alimentaire.		63
4 ^e classe.	Décès.....	64	
	Promotion alimentaire.		127

Observons actuellement que les choses se passeront autrement si nous supposons les mêmes cadres hiérarchiques remplis par des individus de tout âge , entremêlés dans une égale proportion.

La mortalité totale, 127 personnes sur 4,096, revient $4 \frac{1}{10}$ pour cent. — Calculons les décès par classe, en suivant cette proportion, nous aurons :

	Décès.
Classe supérieure de 16 individus.....	$\frac{1}{2}$
1 ^{re} classe 48.....	$1 \frac{1}{2}$
2 ^e classe 192.....	6
3 ^e classe 768.....	24
4 ^e classe 3,072.....	95
	127

Les deux calculs que nous venons de faire pour les décès, correspondent à des limites extrêmes. Nous serons plus près de la vérité en prenant des termes moyens entre les nombres précédents ; car, alors même que l'on n'aurait égard qu'au mérite, on peut bien admettre que la moitié des individus auront un avancement correspondant à leur âge. — Or, voici les moyennes que nous obtenons en négligeant les fractions: décès dans la classe supérieure 4; dans la première classe 5; dans la deuxième classe 11; dans la troisième classe 27; dans la quatrième classe 80. Total pareil 127.

Voici donc enfin le calcul des promotions qu'il me semble naturel de prévoir dans la hiérarchie fusionnaire type et normale.

Classe supérieure.	Décès.....	4
	Promotion alimentaire.	4
1 ^{re} classe.	Décès.....	5
	Promotion.....	9
2 ^e classe.	Décès.....	11
	Promotion.....	20

5 ^e classe.	Décès.....	27	
	Promotion.....		47
4 ^e classe.	Décès.....	80	
	Promotion.....		127

§ 4. *Double usage des allocations.*

Les allocations serviront à deux usages :

a) L'un se rapporte à la production ; à la rémunération des travailleurs.

b) L'autre se rapporte à la consommation ; à la régularisation des revenus et dépenses individuelles.

Revenons sur ces deux choses déjà expliquées ; mais qu'il n'est point inutile de rappeler, en termes un peu différents et en y ajoutant quelques observations.

a) Vous avez vu, messieurs, dans la huitième lettre (paragraphe VI page 163) qu'une somme M serait allouée, par la gérance du microcosme à chaque atelier, afin d'être distribuée en salaires entre les cotrivateurs. Revenons sur le calcul de cette valeur.

On peut compter dans le courant de l'année 300 journées de travail à 10 heures chacune. Ce sera 3,000 heures de travail par année. C'est un terme moyen ; bien entendu que les uns travailleront un peu plus, et d'autres un peu moins, surtout si une maladie les empêche.

Si je désigne par *a* le *prix officiel de l'heure de travail* pour chaque colon, cette valeur sera la 5000^e partie de son allocation hiérarchique désignée par A. On aura $A=5,000 \times a$.

Ainsi, par exemple, le colon placé dans une catégorie telle que son allocation annuelle A soit de 360 fr., aura

son heure de travail tarifée officiellement à 12 centimes.
— Sa journée à 1 fr. 20 cent.

La main-d'œuvre totale M d'un atelier, sera calculée en multipliant le nombre h des heures de travail de chaque ouvrier, par le prix a de son heure de travail. Ainsi on aura à ajouter ensemble autant de produits $a \times h$ qu'il y a eu de coopérateurs aux travaux de l'atelier dans le courant de l'année.

b) Vous avez vu, messieurs, (art. D, page 102) qu'en considérant les allocations comme exprimant le *MINIMUM de dépense convenable au rang de chacun*, elles serviraient à calculer les *EXCÉDANTS que l'on peut imposer* : 1° excédant du revenu sur l'allocation ; 2° excédant des dépenses annuelles sur l'allocation.

En ce qui concerne les consommations, l'année sera compté à 360 jours ; soit douze mois de 30 jours chacun ¹. C'est déjà l'usage général dans les administrations d'opérer ainsi. Un colon placé dans une catégorie telle que son allocation A soit de 360 fr., aura donc sa journée de dépense comptée à 1 franc.— Nous avons vu ci-dessus que sa journée de travail était comptée à 1 fr. 20 c. (parce que l'année de travail est de 300 jours, ou 3000 heures.

Ainsi donc, considérés *annuellement*, le minimum de revenu d'un colon et son minimum de dépense sont deux

¹ Observons, en passant, qu'il serait facile, et fort convenable, d'égaliser les trois premiers mois de l'année, en faisant entrer le 31 janvier et le 1^{er} mars dans le mois de février. Cette modification, fort minime, suffirait cependant pour que le souverain qui la prescrierait, eût son nom placé à la suite des deux célèbres réformateurs du calendrier, J. César et Grégoire XIII.

choses identiques; mais considérés *quotidiennement*, il faut que le salaire de la journée de travail dépasse la dépense courante journalière. Ce sont deux valeurs qui doivent être dans le rapport :: 1,20:1.

§ 5. *Extension du système hiérarchique et de l'échelle des allocations.*

Supposons que les principes de la hiérarchisation soient appliqués dans toute l'étendue d'une province; dans une circonscription territoriale contenant 256 microcosmes conformes au type de la page 98.

Chacune de ces 256 baronnies humanitaires, contient 16 personnes (8 hommes et 8 femmes) de la classe supérieure. Ce sera donc pour l'ensemble $256 \times 16 = 4,096$.

Il est naturel d'établir, parmi ces 4,096 individus supérieurs, un échelonnement pareil à celui établi entre les 4,096 colons du microcosme type.

En même temps que l'on prolongera ainsi la série hiérarchique par en haut, on prolongera aussi la série des allocations qui progresseront en se doublant.

Voici alors le classement que nous obtiendrons, applicable à une population de 1,638,400 personnes au-dessus de 5 ans.

	Nombre d'individus.	Allocations.
	N	A
Classe supérieure du 2° degré.....	16	92,160
1 ^{re} classe du 2° degré.....	48	50,720
2° classe du 2° degré.....	192	15,360
3° classe du 2° degré.....	768	7,680
4° classe du 2° degré.....	3,072	3,840
	4,096	
<i>A reporter.....</i>	4,096	

	<i>Report</i>	4,096	
1 ^{re} classe, degré inférieur	$48 \times 256 =$	12,288	1,920
2 ^e classe, degré inférieur	$192 \times 256 =$	49,158	960
5 ^e classe, degré inférieur	$768 \times 256 =$	196,608	480
4 ^e classe, degré inférieur	$5,072 \times 256 =$	786,452	240
Total des majeurs.	$4,096 \times 256 =$	1,048,576	560
Mineurs.	$2,504 \times 256 =$	589,824	160
Total de la population.		1,638,400	288

La longueur des lignes ne m'a point permis de placer la colonne des produits $A \times N$. Au surplus cela n'était pas fort intéressant, et les renseignements suivants peuvent y suppléer.

Pour les seize personnes de la sommité, auxquelles on alloue 92,160 fr. comme minimum de revenu et de dépense convenable, l'ensemble des dépenses se trouve évalué à $16 \times 92,160 = 1,474,560$ fr. La même valeur se trouverait à la seconde ligne. Dans les lignes suivantes la dépense irait en se doublant successivement, ainsi qu'on le voit dans les tableaux pages 98 et 211.

Le total pour les adultes serait 577,487,560 fr., valeur qui se trouve égale au produit de 560 fr. par 1,048,576 individus. Enfin, le total général des revenus ou dépenses minimums convenables pour cette population de 1,638,400 âmes s'élèverait à 471,859,200 ce qui correspond à 288 fr. par personne.

Poursuivons ces calculs, en nous élevant encore d'un degré, c'est-à-dire, en supposant un grand empire contenant 256 provinces; chaque province avec l'organisation hiérarchique du tableau précédent. — La province contenant 256 microcosmes comme le type de la page 98, l'empire en contiendrait $256 \times 256 = 65,536$.

Ainsi donc, j'ai à multiplier les nombres du tableau précédent, par 256, et à prolonger la série hiérarchique dans la classe supérieure, devenue trop nombreuse pour qu'on n'y établisse pas des subdivisions.

Voici le nouveau tableau que j'obtiens et qui serait applicable à une population de 419,450,400 âmes, non compris les enfants au-dessous de 5 ans.

	Nombre d'individus. N	Allocations. A
Classe supérieure du 5 ^e degré.....	16	1,474,560
5 ^e degré.		
1 ^{re} classe.....	48	471,760
2 ^e classe.....	192	243,568
3 ^e classe.....	768	422,880
4 ^e classe.....	3,072	61,440
2 ^e degré.		
1 ^{re} classe.....	12,288	50,720
2 ^e classe.....	49,152	13,560
3 ^e classe.....	196,608	7,680
4 ^e classe.....	786,432	5,840
Degré inférieur.		
1 ^{re} classe.....	3,143,728	1,920
2 ^e classe.....	12,582,912	960
3 ^e classe.....	50,351,648	480
4 ^e classe.....	201,526,592	240
Total des majeurs, 4,096×65,556	<u>268,453,456</u>	<u>360</u>
Mineurs, 2,504×63,556	150,994,944	160
Total de la population.	419,450,400	<u>288</u>

Ainsi donc pour un immense empire, dont la population s'élèverait à 419 millions d'âmes, nos calculs alloueraient à chacune des 16 personnes de la sommité, une somme de 1 million 474 mille francs, pour minimum de revenu et de dépense convenable. L'ensemble des

dépenses de cette classe supérieure, le produit $A \times N$, serait 25,592,960; les autres dépenses, calculées classe par classe, formeraient une progression binaire croissante en descendant. La totalité des dépenses des individus majeurs serait 96 milliards 636 millions, et le total général 97 milliards 52 millions.

Je conçois, messieurs, que vous puissiez trouver fastidieux de suivre le détail des calculs de cette ARITHMÉTIQUE SOCIALE. Mais il n'est point nécessaire que vous vous imposiez cette fatigue. Un coup d'œil sur l'ensemble suffit pour que vous reconnaissiez la marche générale que j'ai suivie, et la régularité symétrique des résultats que j'ai obtenus.

Il est important d'observer que cette théorie des allocations détermine une *échelle naturelle et régulière*, applicable aux appointements, aux salaires quelconques et à tous les genres de rémunérations.

Dans les degrés inférieurs de la hiérarchie, et en restant dans l'intérieur du microcosme, les allocations annuelles sont : 240, 480, 960, 1,920 fr., — c'est une progression binaire croissante en montant. En la prolongeant nous avons les valeurs suivantes : 3,840, 7,680, 15,360, 30,720, etc., applicables aux classes supérieures d'une grande hiérarchie, ce qui nous transporte en dehors des microcosmes élémentaires, et dans les hautes sphères administratives et sociales.

Nous avons calculé que, dans les classes inférieures, il existerait un certain rapport entre l'avancement hiérarchique et l'ancienneté, et nous avons trouvé convenable de subdiviser les quatre *classes du microcosme* en catégories,

afin de remplacer les quatre valeurs 240, 480, 960, 1,920 par un plus grand nombre de termes offrant une série de nuances plus ménagées. Une telle subdivision n'est pas essentielle pour les classes supérieures, parce qu'il y aura bien peu de rapports entre le rang des individus et leur âge. — Et cela dans le cas où l'avancement dans les hauts grades serait une rémunération de mérites transcendants, autant que dans celui où on devrait l'attribuer surtout à des chances heureuses.

J'ai pu expliquer d'une manière précise comment les avancements auraient lieu dans le microcosme. Ce sont des élections faites par les CLIENTÈLES, qui déterminent le rang que chacun occupera. Mais je n'entends soutenir aucun système sur la manière de conférer les hauts grades de la hiérarchie d'un empire. J'observerai seulement qu'il sera assez naturel, si l'on veut prolonger le système des élections échelonnées, qu'un groupe électoral soit formé de personnes appartenant aux microcosmes limitrophes, afin que l'élu, au lieu d'être dévoué aux intérêts d'un unique microcosme, représente des intérêts plus généraux. — Ainsi, par exemple, un groupe de 4, 5 ou 6 hommes appartenant à la classe supérieure de chacun des 4, 5 ou 6 microcosmes limitrophes, aurait le droit de conférer un rang supérieur à une femme. Comme aussi un groupe féminin analogue aurait le droit de conférer un rang supérieur à un homme.

Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet. C'est une question trop vaste, dont la discussion m'entraînerait au delà des bornes que je dois donner à cet ouvrage. C'est bien assez, pour moi, d'avoir établi une théorie

qui conduit à la détermination numérique des *cadres* de l'ensemble hiérarchique d'un empire. Mais je laisse indéçises les questions suivantes : est-ce une extension du système au moyen duquel j'ai constitué la hiérarchie fusionnaire dans l'intérieur du microcosme (clientèles amicales, élections successives, mise en jeu des penchants affectifs), qui peut servir à prolonger le classement hiérarchique dans les hautes sphères sociales?— Faut-il préférer quelque chose d'analogue au suffrage universel direct, tel qu'on le pratique actuellement en France pour la nomination des conseillers généraux et des députés?— Mais, tandis que dans le microcosme on ne se soumet qu'à des personnes qu'on connaît et qu'on aime, dans l'organisation politique actuelle, l'électeur est obligé de choisir entre des candidats qu'il ne connaît point. Il y aurait lieu d'examiner le système de M. de Girardin, conçu dans le but d'obvier à cet inconvénient et à plusieurs autres.— Enfin, en dehors de tous les systèmes électoraux plus ou moins républicains, qui cherchent, sans avoir pu la trouver encore, leur formule définitive, il y a le système monarchique.— Dans celui-ci, le rang de chaque individu n'est plus déterminé par le vote des inférieurs, mais au contraire par le choix des supérieurs, choisis eux-mêmes par de plus supérieurs encore, en remontant jusqu'à un monarque, dont on suppose que l'autorité est généralement acceptée sans réclamations.

Si le monarque est contesté, on vit dans un état de tiraillements plus ou moins anarchiques, jusqu'à ce que des luttes sanglantes ou le suffrage universel, la force,

la ruse ou le hasard, mettent un terme à la maladie sociale, et rétablisse de fait la domination d'un individu.

On voit que toutes ces questions touchent à la politique, et chacun s'est fait une opinion.

Je ne prononce donc point si les grades élevés de la hiérarchie sociale doivent être conférés républiquement par les inférieurs, ou par une autorité monarchique. Je m'en tiens à déterminer ce qui doit avoir lieu dans l'intérieur du microcosme; car ici, une théorie précise indique ce qui est à faire. Les rangs seront donnés par des *élections sympathiques*, et c'est pourquoi le résultat sera une HIÉRARCHIE FUSIONNAIRE.

§ 6. *Organisation du microcosme avec diverses populations.*

Il est bien évident que tous les microcosmes ne doivent pas être absolument conformes à celui que j'ai pris jusqu'ici pour type, et qui contient 6,400 personnes. On peut admettre des microcosmes moins peuplés, à la condition qu'il en faudra d'autant plus pour former soit une province, soit un empire. — Il est clair que deux microcosmes de 3,200, ou quatre de 1,600 équivaldront à celui de 6,400 individus.

Le tableau suivant est destiné à montrer comment le classement hiérarchique s'appliquera à diverses agglomérations plus ou moins nombreuses.

Les différents *types secondaires* formulés dans chacune des lignes du tableau, sont proportionnels au *type principal* qui occupe la ligne M, au type de 6,400 individus. — Ces types s'étendent depuis une population de 800 individus jusqu'à une de 12,800.

Lettres d'or- dre.	Classes supérieures.		Classes inférieures.				Total des adultes : plus que 21 ans.	Mineurs : moins de 21 ans.	Population totale.
	3 ^e	4 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e			
D	8	24	96	384	1,356	6,144	8,192	4,608	12,800
E	"	52	96	384	1,356	6,144	8,192	4,608	12,800
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
L	"	18	54	216	864	3,456	4,608	2,592	7,200
M	"	16	48	192	768	3,072	4,096	2,504	6,400
n	"	14	42	168	672	2,688	3,584	2,016	5,600
o	"	12	36	144	576	2,504	3,072	1,728	4,800
P	"	10	50	120	480	1,920	2,560	1,440	4,000
q	"	8	24	96	384	1,536	2,048	1,152	3,200
r	"	6	18	72	288	1,152	1,536	864	2,400
s	"	4	12	48	192	768	1,024	576	1,600
t	"	"	16	48	192	768	1,024	576	1,600
u	"	"	14	42	168	672	896	504	1,400
v	"	"	12	36	144	576	768	452	1,200
x	"	"	10	30	120	480	640	360	1,000
y	"	"	8	24	96	384	512	288	800

Les gradations que j'ai établies sont les plus rapprochées possibles, puisque d'un degré à l'autre l'accroissement n'est que de 2 personnes dans la classe supérieure. — Un homme et une femme.

Remarques. — 1° Les lignes, placées au-dessous de la ligne M, sont relatives à des types de populations moindres que 6,400. — 2° Dans la ligne s la classe supérieure est réduite à 4 personnes (2 hommes et 2 femmes) : il m'a paru que c'était trop peu; en conséquence j'ai fusionné cette classe avec la suivante, pour obtenir le type t, à substituer à celui s. — 3° Les lignes t, u, v, x et y donnent des types très-réduits; ce serait des microcosmes en essaim, et en germe, destinés à se développer ultérieurement: ils diffèrent l'un de l'autre de 200; tandis que la différence est de 800 entre les types relatifs aux microcosmes complets. — 4° La loi de proportionnalité qui nous a servi pour calculer les types inférieurs à la ligne M, peut servir aussi pour calculer des types supérieurs à 6,400; mais, après avoir donné le type L, j'ai pu, sans inconvénient, laisser en blanc les autres types jusqu'au type E. — 5° Ce type E contenant 52 personnes dans la classe supérieure, il m'a paru que c'était trop et qu'il y avait lieu de soudiviser cette classe en 8 et 24, et de former ainsi le type D qui serait substitué au type E.

Parlons actuellement des modifications, bien faciles, que comportent les nombres placés dans le tableau précédent, afin d'appliquer l'organisation hiérarchique à une population quelconque.

Toutes les indications numériques placées dans les colonnes à gauche sont fixes et invariables ; mais les nombres placés dans les colonnes 7 et 9 sont susceptibles de toutes modifications. — De cette façon le type o, par exemple, calculé pour une population de 4,800 individus, pourra servir pour toute population plus considérable jusqu'à 5,600 où l'on adoptera le type n.

Supposons que l'on ait à déterminer les cadres hiérarchiques applicables à une population de 5,200 personnes, savoir : adultes 3,300, et mineurs 1,900. — On remplacera d'abord le nombre 1,728 de la 9^e colonne par 1,900.

Les cadres seront, comme l'indique la ligne o : 12 pour la classe supérieure, et 36, 144, 576 pour les classes 1^e, 2^e et 3^e. — Mais la 4^e classe, au lieu de rester à 2,504, sera portée à 2,532 pour arriver au total 5,300.

Ainsi donc chaque classe restera toujours quadruple de la précédente ; excepté la 4^e classe, qui pourra devenir 4 fois et une fraction, quelquefois 5 fois et même presque 6 fois plus nombreuse que la 3^e.

Encore une observation. Le tableau précédent contient la valeur numérique des classes sociales pour des microcosmes de différents types ; mais on n'y trouve point la valeur des allocations. C'est que les allocations restent les mêmes, quoique la population soit plus ou moins considérable : ce qui se voit d'ailleurs dans les tableaux des pages 223 et 225.

Ainsi, conformément au tableau D, page 210, les personnes mineures, seront partagées en quatre catégories, savoir :

	Fr.
De 5 à 9 ans, avec allocations annuelles de . . .	147
de 9 à 15 ans	155
de 15 à 17 ans	164
de 17 à 21 ans	174

Ce qui donne 160 fr. pour la moyenne de 5 à 21 ans.

Passons aux personnes majeures ; et suivons, en montant, la pyramide hiérarchique formée par des élections successives ; nous trouvons 240 fr. pour l'allocation de la quatrième classe ; 280 pour celle de la troisième, . . etc. Ainsi de suite toujours en *doublant*, excepté que l'on *triplera* pour terminer la série.

§ 7. *Réflexions générales sur la science hiérarchique.*

Je termine ici, messieurs, ce qui concerne la *science de l'organisation hiérarchique*. Elle est traitée dans les lettres quatrième, neuvième et dixième, que je vous engage à réunir, par la pensée, en un seul faisceau. Quant à moi, mon principal motif pour les disjoindre, fut l'aridité de cette exposition qui comportait beaucoup de calculs. C'est un sujet d'étude que je n'ai pas osé vous administrer en une seule dose. J'ai cru bon — après avoir exposé dans la quatrième lettre, la partie de cette théorie, relative à l'organisation fusionnaire proprement dite, au mode d'élection, au microcosme type, — de porter votre attention sur quelques autres questions (questions morales, considérations sur les classements et les groupes, etc.), avant de revenir à mon arithmétique sociale, à mon utopie mathématique.

J'ai donc repris ma thèse à la neuvième lettre, qui

donne la loi de l'échelonnement des âges, et montre le rapport de la hiérarchie selon l'ancienneté avec celle selon le mérite. La dixième lettre expose la subdivision des classes en catégories, le calcul des promotions annuelles, l'application à différents types, et l'extension de l'ordre hiérarchique à un empire.

Vous devez déjà reconnaître, messieurs, que les résultats auxquels nous sommes parvenus, méritent bien la contention d'esprit qui a été nécessaire pour faire ces nouvelles recherches scientifiques. Mais vous le verrez encore mieux par la suite : car j'ai surtout à vous montrer, dans les lettres suivantes, les diverses conséquences des principes établis jusqu'ici.

La SOCIOSOPHIE, ou science sociale telle que je l'entends, comprend la *science hiérarchique* dont je viens d'exposer les choses principales. Elle comprend aussi la science économique, ou *économisophie*; la science de l'*organisation du travail* au moyen des *groupes permutants*; enfin la *moralisophie* ou science morale. J'ai déjà énoncé et j'énoncerai encore quelques aperçus relatifs à ces différentes branches scientifiques. Mais je me suis restreint à un nombre de pages beaucoup trop petit pour l'immense champ d'études que j'ai devant moi; et cependant, je ne sais pas si j'aurais pu trouver des acheteurs, ou même des lecteurs gratuits, pour un ouvrage plus volumineux, consacré à des théories qui dédaignent les opinions en crédit, et se tiennent en dehors de tout ce qui accapare aujourd'hui l'attention.

La science connue sous le nom d'*économie politique*, malgré qu'elle contienne bien des choses obscures,

qu'elle ne soit point achevée, et que ses premiers principes mêmes reposent sur quelques incertitudes, est très en faveur par le temps qui court, et le gouvernement croit utile de la faire enseigner officiellement. Eh bien, je viens signaler une autre science, la SCIENCE HIÉRARCHIQUE qui serait *plus utile que l'économie politique*. — Si j'eusse énoncé cette assertion dès le début de cet ouvrage, elle n'eût point paru soutenable, et voici sans doute ce qu'on m'aurait dit ; « nous ne connaissons point la science hiérarchique ; nous nions même qu'elle existe. Il se peut que l'art de classer les hommes comporte certains principes, et nécessite que l'on s'appuie sur quelques données de statistique ; c'est ce que ne manquent point de faire, ceux qui ont à déterminer les cadres, et les règles d'avancement dans un corps quelconque ; ceux qui, en un mot, ont à s'occuper d'organisation civile ou militaire. Mais il y a loin de ces simples principes à ce qu'on peut appeler pompeusement une science. Il ne faut pas être dupe des grands mots qui couvent du vide ou des chimères ».

Ce n'est pas vous, messieurs, qui, après m'avoir lu jusqu'ici, adopteriez une telle fin de non recevoir. Mon assertion que la propagation de la science hiérarchique serait autant, pour ne pas dire plus utile, que celle de la science économique, doit être écoutée sérieusement par les personnes qui auront lu, soit les lettres précédentes, soit mon ouvrage de 1860. (Doctrine hiérarchique fusionnaire : construction d'une société véridique, juste, affective et libre). Celles même, qui, parmi ces personnes, n'accepteraient une partie de mes propositions qu'avec restrictions,

qui les considéreraient comme des abstractions, dont l'époque d'application ne saurait être prévue (opinion que je me propose de réfuter en montrant que même, sans supposer une application directe, il y a des conséquences indirectes fort utiles, et fort actuelles, à tirer de ces théories hiérarchiques), conviendront cependant que les principes, les bases, et une partie des grands linéaments de la science hiérarchique, sont tellement posés, qu'il faut bien convenir que cette science est une réalité.

Elle est une réalité pleine d'intérêt, car elle doit diriger les esprits vers l'ordre, la fusion sociale, la *divulgation véridique*, et l'emploi harmonique de toutes les facultés humaines; tandis que l'économie politique, cette science en faveur, préoccupée de développer la plus grande autonomie individuelle possible, dirige les esprits vers l'isolement individuel, la *dissimulation de chaque existence*, et la méconnaissance de toute subordination.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

ONZIÈME LETTRE

Je vais passer, messieurs, à d'autres considérations ; à des considérations sur la philosophie de l'histoire, qui ont été mentionnées dans mon programme (page 50, article d) mais dont je n'ai pas encore pu m'occuper jusqu'à présent.

Mais avant d'aborder ces nouvelles théories, j'insiste beaucoup, messieurs, pour que vous conserviez bien présent, dans vos esprits, que la doctrine sociale, exposée précédemment, est susceptible d'être appliquée de deux manières fort différentes. — L'une générale et l'autre spéciale et restreinte.

a) APPLICATION GÉNÉRALE. — Il s'agirait d'une organisation étendue à tous les habitants (hommes et femmes) d'un empire, mais sans que l'institution des microcosmes hiérarchiques révolutionnât l'ordre des choses existant. Cette organisation faciliterait certainement beaucoup d'améliorations ultérieures dans les relations privées, ou dans les rouages administratifs, mais son but n'est point de les provoquer. — Elle veut, sans troubler ce qui existe,

1° Obtenir la constatation authentique du mérite des

individus, en assignant à chacun un rang, comme la légion d'honneur donne des distinctions à quelques-uns.

2° Faire naître des liens de sympathie et d'affection entre les individus par les clientèles et patronages.

3° Établir la divulgation véridique des fortunes, revenus et dépenses. Elle veut la suppression graduelle de toutes les dissimulations mensongères. Ainsi donc elle provoquera dès ce moment, un courant moral, une tendance vers la divulgation véridique, dans les affaires d'intérêt, comme dans les mœurs.

4° Un système d'impôts de justice distributive : impôts réglés par les EXCÉDANTS : c'est-à-dire par la quantité dont les fortunes, revenus et dépenses effectives, dépassent les types ou allocations de fortunes, revenus et dépenses, correspondants au rang de chacun dans la *hiérarchie fusionnaire*. — Ces impôts simplificateurs ne provoqueraient la suppression de quelques-uns des impôts actuels, que parce qu'on les trouverait, de tous points, préférables.

b) APPLICATION SPÉCIALE. — Il s'agirait de créer certains *microcosmes spéciaux*, où l'on tenterait d'introduire isolément tous les genres de perfectionnements sociaux ; et même de faire l'essai, en échelle réduite, de telle ou telle théorie : ici d'une gérance républicaine, là d'un gouvernement autocratique.

C'est l'association intégrale de tous les intérêts, de toutes les spontanéités individuelles qui serait le but, l'objectif de ces microcosmes. — Association pour les relations commerciales, et la suppression des débats mercantiles. — Association économique pour les consommations. — Association

des capitaux , et création d'une propriété collective actionnaire. — Association des travailleurs , ce qui comprend : 1° l'organisation des travaux par groupes permutants , et par séances courtes et variées ; 2° la répartition annuelle des produits. — Poursuite jusqu'aux dernières limites du possible , de la divulgation véridique , de la justice distributive , etc. , enfin de tout perfectionnement moral au sein de cette petite société miniature.

**Études sur les époques primitives et les chutes
de l'humanité.**

Le paganisme nous a laissé cette tradition que l'humanité avait , à l'origine , passé par différents états sociaux appelés : âge d'or , âge d'argent , âge d'airain , enfin âge de fer. — Ainsi , au lieu de l'opinion formulée par la Bible , d'une seule chute faisant passer brusquement l'humanité ¹ , de l'état d'innocence et de félicité , à l'état vicieux de malheur et de malfaisance , le paganisme imaginait que l'humanité s'était successivement dégradée , en faisant plusieurs chutes successives.

Dans *l'âge d'or* , l'humanité trouve en surabondance les fruits nécessaires à son alimentation. Mais , après un

¹ Pour donner un sens plausible aux récits de la Genèse , il faut supposer que *Adam* désigne non pas le premier individu de notre espèce , le père unique de la race humaine , mais l'humanité primitive , une certaine première peuplade. Quelques théologiens juifs et chrétiens penchent pour cette interprétation ; mais le plus grand nombre le trouvent hétérodoxe. Si le récit biblique ne contient aucune allégorie , selon l'opinion des plus orthodoxes ; les rationalistes le déclarent inadmissible. Si le récit est allégorique et que nous n'en possédions pas le sens ; alors un feuillet blanc serait aussi instructif.

certain temps, le nombre des humains s'est accru, ce qui rend les subsistances moins abondantes. Les hommes commencent à se les disputer, ils deviennent méchants, et perdent déjà de leur bonheur. — *Age d'argent.*

Le nombre des humains continue à s'accroître, et la culture de la terre devient nécessaire pour fournir des moyens de subsistance suffisants aux populations qui se sont accumulées dans certaines vallées. Mais quelques-uns se bornent à diriger les travaux, qu'ils font exécuter par des serviteurs. Bientôt cette subordination, tolérable dans les temps patriarcaux, s'aggrave et devient l'assujétissement absolu de l'esclave. Nous voici à *l'âge d'airain*, et avec le despotisme des peuples barbares.

L'humanité ne s'arrête pas sur cette pente, elle doit connaître quelque chose de pire que l'oppression régulière : c'est l'oppression et la spoliation à main armée ; c'est le mensonge, la rapine et la débauche qui se développeront, sans limites, dans *l'âge de fer*. — Cependant il faut opposer quelque chose à ce torrent de maux, sortis de la boîte de *Pandore*. — On institue, comme palliatif les lois pénales, et le bourreau devient, comme dit de *Maistre*, la clef de voûte de l'édifice social.

Examinons actuellement si l'humanité était fatalement condamnée à ces chutes successives.

Il est évident que l'état primitif ne pouvait pas durer ¹ ;

¹ Celui qui a écrit la Bible a fait erreur en supposant que la situation primitive de l'humanité devait se continuer sans changements, au cas où on ne contreviendrait pas aux ordres de Dieu. On enseigne même, que nous devons être tous immortels. Le *statu quo* et l'immortalité ne sont pas dans les lois de la nature,

mais au lieu de passer à un état pire, ne pouvait-on pas s'élever providentiellement à une condition meilleure ?

L'allégorie antique présente les faits tels qu'ils se sont succédés ; ellè montre la marche de l'humanité dans la mauvaise voie où elle s'est engagée et égarée. Je vais actuellement essayer d'étudier quelle pouvait être la voie droite et providentielle de la destinée humaine.

C'est à ce genre d'études que j'ai donné le nom d'*Ukronies*. J'ai expliqué, dans le tableau page 30, que les Utopies et les Ukronies sont les deux points de vue essentiels de toute philosophie de l'histoire, ou CHRONOSOPHIE.

J'entre en matière :

Apparition de l'humanité sur la terre.

Les premiers humains sortis des profondeurs maritimes, où selon les plus plausibles présomptions scientifiques, ils avaient été formés ¹, se sont trouvés les hôtes d'une nature hospitalière, qui leur procura surabondamment des moyens de subsistance. — Dans cette situation chacun peut consommer selon son appétit, et même dilapider, sans que la part du voisin s'en trouve autrement dit dans les desseins providentiels. Les récits que les païens font de l'âge d'or, contiennent des hyperboles poétiques, telles que les ruisseaux de lait ; mais l'immortalité est plus qu'une exagération. On peut croire que l'âme passe à un autre mode d'existence, après une existence terrestre ; mais non point que l'existence terrestre puisse être immortelle : car tout corps organisé est sujet à se désorganiser et à se dissoudre.

¹ Voir les développements, § A, de la 15^e lettre.

amoindrie. — Il n'y a point de motif pour créer la propriété, les sujets de contestation manquent.

Cette période primitive n'est point le type du plus grand bonheur ; mais l'humanité y jouit d'un bonheur passable, et d'une innocence ignorante. Les familles s'y sont formées instinctivement. Mais la tribu ne se constitue pas encore : car l'humanité n'ayant pas à faire d'efforts collectifs, n'éprouve le besoin d'aucune direction unitaire. Les deux sexes se rapprochent selon les instincts naturels, et la jalousie ne trouble point leurs libres sympathies.

Lien familial pendant l'époque primitive.

Dans l'époque primitive, l'enfant n'a besoin des soins de ses parents que pendant un petit nombre d'années, jusqu'à ce qu'il puisse prendre lui-même les fruits nécessaires à sa nourriture. — Tandis que dans les civilisations plus avancées, après les progrès ultérieurs, matériels et scientifiques, l'éducation dure beaucoup plus longtemps. Le jeune homme doit acquérir par de longs exercices, la force et l'adresse nécessaires dans une foule de travaux, et s'initier à un grand nombre de connaissances scientifiques. — Or, chez l'homme, comme chez les animaux, les affections réciproques entre parents et enfants, très-intenses tant que le petit a besoin de soins, s'amoindrissent à mesure qu'il peut se suffire. — Concluons donc que les liens familiaux n'ont point dans l'état primordial, dans l'âge d'or, tous les prolongements qu'ils sont susceptibles d'avoir plus tard.

Lorsque la sociabilité se sera perfectionnée (si surtout au lieu de dévier d'une manière vicieuse, elle a suivi

une voie droite et providentielle), les entreprises industrielles auront une tendance à se continuer dans la famille. La transmission de la propriété (transmission naturelle et libre, et non pas réglementée par des prescriptions légales substituées à la volonté du testateur) est la base sur laquelle reposent les traditions concernant les intérêts matériels de la famille.

Mais la famille a, ou doit avoir, aussi des traditions intellectuelles, artistiques et morales. Et il y aura harmonie entre ces quatre sortes de traditions, matérielles, artistiques, intellectuelles et morales.

Mœurs primitives : libre et naïf essor des instincts naturels.

Ajoutons quelques mots de développements à la pensée précédente : que, dans l'âge d'or, la jalousie ne trouble point le libre essor de l'amour.

La jalousie prend naissance lorsqu'un des sexes s'attribue des droits sur l'autre. Et on peut lui reconnaître deux manières d'être principales. — 1^o L'homme est exposé à en ressentir les atteintes lorsqu'il ne reconnaît d'autonomie que pour son sexe, et que, par une loi inique et antiprovidentielle, il classe la femme parmi les choses appartenant au mari, « comme la maison, le bœuf et l'âne. » — 2^o Les deux sexes peuvent l'éprouver réciproquement, lorsque le régime de la monogamie exclusive leur est imposé. Il faut bien que ce sentiment se développe, lorsque la loi, ou l'opinion publique égarée, contraint, sous peine de blâme et de mépris, chacun des conjoints à exiger de l'autre une affection exclusive,

comme si l'affection se commandait et pouvait jamais naître de la contrainte. Ce qu'on nomme jalousie n'est alors qu'une manifestation de l'amour-propre ¹.

Aussi, dans la nomenclature passionnelle, § XIV, p. 188, je n'ai pas cru devoir mentionner la *jalousie* parmi les penchants naturels de l'humanité: mais je n'ai pas omis l'ambition, l'amour-propre, le besoin de considération (article 41 du tableau). — Ce sont des sentiments généralement louables, qui cependant peuvent quelquefois s'égarer et s'altérer, et constituent alors les défauts d'orgueil et de vanité; hauteur insolente, ou mesquines prétentions.

Il est fort admissible que, dans la société la plus parfaite, la jalousie se manifeste encore soit comme fait anormal et très-exceptionnel, soit même comme chose habituelle, mais fort peu intense. La jalousie est un mal,

¹ *Objection.* — Puisque les coqs et les taureaux se battent par jalousie, c'est que ce sentiment est naturel et instinctif; on peut donc croire que chez l'homme c'est aussi un sentiment primitif, et non pas un résultat des opinions établies, une indirecte manifestation de l'amour-propre faussée par les préjugés. — *Réponse:* la prémice qui sert de base à cette objection est-elle bien juste? En ne laissant qu'un seul mâle pour beaucoup de vaches ou de poules, n'a-t-on pas fait naître artificiellement, chez ce mâle, un sentiment de domination auquel il obéit lorsqu'il voit un rival se présenter? Si l'homme laissait vivre librement autant de mâles que de femelles, dans la race bovine, comme dans les gallinacés, les mâles ne se tueraient probablement plus pour rester à la tête d'un séraïl: ainsi quoique le nombre des femelles diminuerait, les mâles ne se les disputeraient plus avec une si excessive animosité. On reconnaît, en étudiant les mœurs des autres animaux, que beaucoup de mâles suivent souvent une femelle, sans qu'il s'élève entre eux des querelles trop violentes.

et aucun mal ne peut disparaître totalement des sociétés humaines. Ce n'est qu'en négligeant l'exception, que nous pouvons raisonner de bonheur et d'harmonie.

Je prétends, sous la réserve précédente, que la jalousie, en tant qu'elle se manifeste comme une des maladies morales les plus cruelles, est la conséquence en même temps que la punition d'une tyrannie. Connaissant la cause on peut trouver le remède ; mais il n'est point facile de diriger le courant de l'opinion et de changer les coutumes d'un pays. On ne peut réussir que dans un microcosme, en opérant sur une population restreinte et organisée.

Nos moralistes et nos éducateurs ne se sont pas donné pour tâche de chercher de quels perfectionnements les mœurs sont susceptibles. Bien au contraire, leur but est de maintenir les usages existants, comme types de perfection ; tout en soutenant cette idée, adoptée *à priori*, que la nature physiologique et animique de l'homme est un tissu d'imperfections déplorables et de penchants vicieux. Aussi repoussent-ils ce principe de morale, de justice et de liberté qu'il n'y a de mal, pour l'un comme pour l'autre sexe, que dans la dissimulation, la tromperie, l'oppression, la ruse, la violence, puis encore dans les engagements contraires à la libre autonomie.

L'âge d'or n'avait pas de morale formulée en corps de doctrine ; mais de fait, il observait instinctivement les lois que je viens d'énoncer ; alors la jalousie était nulle ou à peu près. Un amant évincé ne s'avisait point de quereller, ni son rival préféré, ni la femme qui avait agi dans la plénitude de son autonomie.

En voilà assez sur cette question tant soit peu incidente, qui m'a un peu écarté des considérations de philosophie historique. Je reviendrai d'ailleurs encore un peu plus tard, à des considérations sur l'amélioration des mœurs, par la liberté et pour le bonheur des êtres humains.

Seconde phase providentielle.

Lorsque la quantité des denrées alimentaires n'est plus que strictement suffisante, sans qu'il y ait cependant pénurie, l'humanité doit, pour se garantir de la chute en âge d'argent, organiser une répartition régulière des subsistances, qui évite les dilapidations, et prévienne les conflits entre individus disposés à se les disputer.

Le gouvernement des anciens est le plus naturel, comme aussi le plus convenable, et cette société primitive sera une sorte de communauté ne portant cependant pas atteinte à la liberté individuelle.

Les groupes familiaux ne cesseront pas d'exister et de fonctionner, mais ils se trouveront subordonnés à la direction unitaire, dont les attributions seront d'ailleurs fort simples : — apaiser les dissensions qui pourraient naître entre individus — régler les partages de façon que chacun ait sa suffisance ; mais n'en prenne pas avec exagération — écouter les réclamations relatives à cette distribution.

Tout le monde reconnaîtra qu'il faut des portions croissantes en quantité, jusqu'à 50 ans ; et qu'il faut, plus tard, les faire croissantes en qualité : car l'estomac des vieillards devient plus délicat et plus difficile.

Mais on s'apercevra bientôt que — pour diminuer les embarras de cette répartition, pour en simplifier le mécanisme — il faut, après avoir fait une certaine série de lots inégaux, soit en quantité soit en qualité, accorder aux plus anciens la faculté de choisir avant les plus jeunes.

Voyez, messieurs, si l'on ne se trouve pas alors pratiquement conduit : — 1° à faire des parts qui soient de $\frac{1}{3}$, de $\frac{1}{4}$, de $\frac{1}{2}$ préférables les unes aux autres ? Voilà le commencement du classement sériaire établi parmi les choses ? — 2° à ne pas considérer seulement la grosseur et le poids des parts, mais leur qualité ? ce qui donnera, un peu plus tard, l'idée de leur attribuer des valeurs numériques ; nous voilà au commencement de la voie qui conduira aux évaluations, et à l'invention de la monnaie. — 3° On sera encore conduit, pour simplifier le partage des denrées, à grouper les personnes en diverses catégories selon qu'on leur a donné le droit de choisir les meilleures parts. Or ceci mettra sur la voie de l'organisation hiérarchique selon l'ancienneté ; et même aboutira, ultérieurement, lorsqu'on en sera venu à faire des évaluations régulières, au partage tontinier expliqué précédemment.

Observons qu'au commencement de cette seconde phase humanitaire, les sentiments primitifs n'ont pas encore pu subir d'altération. L'un des sexes ne songera donc pas à dominer l'autre. Donc le comité des anciens qui se formera instinctivement pour pourvoir aux premiers besoins d'ordre et de police dans la tribu, sera composé d'autant de femmes que d'hommes.

Mœurs de la deuxième phase.

L'humanité représentée par cette première peuplade, ne sera préservée de tout écart que si, dès l'origine, les mœurs bien qu'elles n'existent encore qu'en germe, ont instinctivement une propension vers la divulgation véridique, la justice distributive, la libre expansion des facultés, la police tutélaire et prévoyante pour prévenir tout excès et oppression, et fermer toute issue par où les égoïsmes individuels, ou même seulement les chances d'un aveugle hasard, trouveraient à s'introduire dans le mécanisme social.

Alors il est évident que les deux sexes conserveront une entière parité de position et d'indépendance. Si la quote-part alimentaire d'une femme peut être moindre en quantité que celle d'un homme, il est convenable qu'elle l'emporte en délicatesse : par conséquent, elle doit être considérée comme de même valeur, et tout-à-fait équivalente.

Cette tribu communautaire ne tardera pas à élever des volailles, et des troupeaux. Alors les attributions gouvernementales deviendront un peu plus étendues. — Les peaux et les toisons des moutons serviront à la confection des premiers vêtements, en même temps que le lait et les œufs des volailles fourniront des ressources utiles pour étendre et varier l'alimentation. — Les premiers travaux doivent être des travaux exécutés dans l'intérêt général et collectif de la tribu ; les travaux et entreprises individuelles ne viendront que plus tard, dans les phases sociales ultérieures, dont il n'est pas à propos de nous occuper en ce moment. — Signalons seulement une divergence initiale :

si l'humanité se constitue par familles patriarcales, le principe vital réside dans la spontanéité individuelle des chefs de famille ; si elle se constitue par tribus, le principe vital réside dans l'action collective. Dans le premier cas la domesticité, ce commencement d'esclavage prend naissance ; dans le second, ce qui s'institue, c'est la prépondérance de l'ancienneté, ce commencement de hiérarchie régulière.

Origine de la déviation.

Je pense, messieurs, que vous ne me trouverez pas en contradiction avec moi-même, pour avoir préconisé la tribu un peu communautaire, et le gouvernement des anciens (anciens et anciennes) dans une société primitive, tandis que j'ai eu plusieurs fois occasion de déclarer, combien ces institutions seraient funestes, et d'ailleurs impraticables, dans un état d'industrie et de civilisation avancée.

Il n'y a peut-être pas une énorme différence, quant au bonheur des individus, entre le régime des familles patriarcales que l'humanité a adopté de fait, et l'*Ukronie* de ces tribus communautaires que je viens de chercher à expliquer. Cependant c'est là que se trouve l'origine de la déviation. Mais il n'est pas étonnant que la divergence destinée à devenir, plus tard, considérable, soit d'abord de peu de chose.

C'est sous la tente du patriarche que commence l'asservissement de la femme. Elle est considérée d'abord comme servante, en attendant qu'elle devienne tout-à-fait esclave. L'humanité éviterait cette première et capitale

injustice, en adoptant l'échelonnement hiérarchique selon l'ancienneté, et au profit des deux sexes.

Je pose donc cet aphorisme, que je regrette de n'avoir pas eu le temps de développer davantage.

Le despotisme commence dans la famille patriarcale, tandis que l'humanité l'évite en se formant en tribu sous la police des anciens ¹.

Chute ou progrès au passage de la première à la deuxième époque.

Reprenons, en termes un peu différents ce que j'ai dit jusqu'ici.

Ou bien l'humanité éprouve la chute de l'âge d'or en âge d'argent, c'est-à-dire que l'époque primitive caractérisée par la surabondance des subsistances et le libre essor des instincts primordiaux (tels que l'amour), est suivie d'une époque secondaire où la société est constituée par familles patriarcales.

Ou bien elle passe de la première période sociale providentielle, à une seconde période encore plus favorable, — et cette seconde période (qui évite les antagonismes individuels; l'anarchie autant que la hiérarchie despotique)

¹ La domesticité prend naissance dans la famille patriarcale, et elle a pour conséquence les dissimulations mensongères. Ces petites tromperies rendent le chef de famille méfiant et de plus en plus despote, et son despotisme croissant ne fait cependant qu'augmenter les dissimulations et tromperies de son entourage. En conséquence les femmes d'abord, les hommes ensuite, passent de l'état de domestiques à celui d'esclaves privés de toute liberté. Alors, et à mesure que le clan patriarcal deviendra plus nombreux, tous les vices sociaux pulluleront, étayés les uns par les autres.

suppose l'organisation de la tribu communautaire, germe qui en se développant produira, plus tard, la hiérarchie fusionnaire.

J'ai à justifier cette proposition que la seconde phase, la phase de la tribu un peu communautaire, sera encore plus favorable que la première.

Ce qu'on peut invoquer en faveur de l'époque primitive (Éden ou âge d'or), c'est la surabondance des subsistances. Mais remarquez, messieurs, que dans la deuxième époque, il n'y a pas pénurie : il y a stricte suffisance, et l'on peut très-bien se passer de la surabondance, grâce aux distributions régulièrement faites. — D'un autre côté les querelles, les disputes, sont prévenues. Il y a une police qui augmente la liberté et la sécurité. On avait dans la première époque la *simple liberté individuelle*, on possède actuellement *la liberté augmentée de la facilité des mouvements* : car l'action collective a fait disparaître une partie des choses qui, tout à l'heure, formaient des obstacles naturels, contre lesquels la liberté de l'individu isolé venait se heurter. Mais observons surtout que les humains vivent plus rapprochés les uns des autres ; c'est un motif pour que les liens affectifs aient pu se multiplier : le bonheur de chacun et de tous s'est donc accru.

Option facultative laissée à l'humanité.

La théologie enseigne que, *Adam* avait la faculté de se conformer à une prescription de son Créateur, ou de l'enfreindre ; de rester exempt de péché, ou de pécher en désobéissant ; enfin de conserver la faveur de Dieu, ou d'encourir sa malédiction.

Ainsi donc, en disant, dans les considérations précédentes, que l'humanité avait à l'origine l'option entre deux voies : l'une normale et favorable, l'autre qui était une déviation funeste, nous formulons un *dualisme*, qui ne manque point d'analogie avec des opinions théologiques fort en crédit.

Ce qu'il y a de plus essentiel, pour établir une certaine conformité entre la légende biblique et le *dualisme de destinée* (que nous avons posé à *priori*, parce qu'il paraît indispensable pour expliquer l'histoire de l'humanité) c'est d'admettre que *Adam* ne signifie point le premier individu humain, mais une peuplade primitive. — Ce point convenu, il ne reste plus que quelques idées accessoires à modifier ou à écarter, dans les interprétations théologiques du texte de la Genèse.

1° Dieu a-t-il fait une défense arbitraire ? ne doit-on pas croire providentiellement que Dieu n'a jamais voulu et ordonné que ce qui était logiquement nécessaire pour le bonheur de l'humanité ? — 2° L'homme peut-il être accusé d'avoir commis un péché envers Dieu ? trouvons-nous jamais qu'un animal, même lorsqu'il nous nuit, commet une faute contre nous ? Nous cherchons à le corriger ; nous employons, quelquefois la douceur, quelquefois le châtement à cet effet, mais nous ne songeons pas à *punir* l'animal. Cependant l'homme n'est pas tant au-dessus de l'animal, que Dieu est au-dessus de l'homme. Je sais bien qu'un animal peut me causer du mal, mais je n'ai pas l'orgueil de me croire doué de facultés assez puissantes pour causer un dommage à l'Être suprême. — 3° Les idées de colère divine, de malédiction

et d'expiation, ne sont-elles pas incompatibles avec l'idée providentielle ?

Mais enfin — malgré tout ce qu'on écarterait de la légende biblique, et des interprétations théologiques qui s'y rapportent — on trouve, au fond, cette donnée philosophique et fondamentale : que l'humanité a eu, dès l'origine, l'option facultative de deux voies à suivre : l'une funeste, l'autre conforme aux desseins de la Providence.

Je dois vous faire remarquer, messieurs, que l'humanité, selon les explications précédentes, aurait fait elle-même directement son malheur, tandis que la théologie dit que l'humanité (ou Adam son premier auteur) a commis un péché, pour la punition duquel Dieu lui a infligé une existence douloureuse. — La différence est assez essentielle — Dans un cas, c'est une troupe de gens qui font chavirer, par leur faute collective, le bateau où ils se trouvent. Dans l'autre cas, c'est le conducteur d'un train de chemin de fer qui a mécontenté un de ses chefs ; celui-ci, pour le punir, le fait partir avec une machine qui se brisera en route. — Il sera victime lui, et tous les voyageurs du train.

Cette explication théologique suppose un être puissant qui se venge cruellement d'une petite désobéissance. Selon l'autre explication l'humanité subit, *ipso facto*, la conséquence immédiate de sa maladresse.

Je reviens à la cause de la première modification survenue dans l'état social de l'humanité : je veux dire à la pénurie des subsistances.

Est-il absurde de supposer que les humains primitifs,

les hommes et les femmes, pouvaient préférer un *partage pacifique* des denrées alimentaires, au *laissez-faire anarchique*, permettant à chacun de tirer à soi, de se faire soi-même sa quote-part, avec ruse ou par force?

Or, l'adoption en principe de cette distribution, c'est là tout ce qu'il fallait pour que l'humanité parcourut une autre voie que celle qu'elle a suivie. J'ai montré que cela conduisait, par une pente naturelle, à l'établissement ultérieur d'un échelonnement hiérarchique selon l'ancienneté : mécanisme d'abord grossier, mais qui peu à peu devait se perfectionner en fonctionnant. Ainsi donc l'humanité était sauvée de sa première chute.

Il me semble d'ailleurs, messieurs, que j'ai assez mesuré mes expressions pour qu'on n'exagère point la portée de ce que j'ai avancé? Ainsi, par exemple, il ne faut pas m'attribuer la pensée que cette humanité ignorante, exécuterait le moindre des calculs statistiques et mathématiques contenus dans ma 8^e lettre.

Ce que je prétends, c'est que l'humanité avait devant elle deux voies, l'une directe, normale, l'autre qui déviait. Puisqu'elle a suivi cette dernière, c'est que non-seulement elle était possible, mais c'est que très-probablement elle était la plus facile des deux ¹; mais je tiens à établir que la voie non suivie, n'était pas barrée et impraticable. — Les développements qui précèdent ont pour objet, de montrer non-seulement que cette voie était possible comme l'autre; mais encore d'expliquer, du même coup, ce qui serait arrivé si l'humanité s'y était engagée.

Lorsque je vois que l'humanité a su déterminer instinc-

¹ Voir les développements, § B, de la 13^e lettre.

tivement, et par une suite de tâtonnements, les principales lois grammaticales, les règles de l'architecture, etc., il me semble qu'elle aurait pu, par la pratique (en procédant par à peu près, en suivant la pente naturelle des choses qui conduit à des perfectionnements graduels) commencer son organisation et arriver finalement aux résultats que la théorie nous a fait déterminer d'emblée et à priori, pour l'échelonnement hiérarchique selon l'ancienneté.

En résumé, je scutiens la thèse que le système social ci-dessus exposé comme une *Ukronie*, n'était pas impossible.

Puisque j'ai invoqué la légende biblique de la chute, pour montrer qu'en disant que l'humanité avait eue la libre option entre deux voies, je me conformais à une des plus anciennes croyances, je vous prie, messieurs, de remarquer surtout le passage où il est dit qu'il y avait, au milieu de l'Eden, deux arbres; l'un l'arbre de vie, l'autre arbre dont l'homme devait éviter de manger les fruits, afin de ne pas faire la funeste expérience du malheur.

L'humanité étant douée de penchants innés qui lui font préférer l'ordre au désordre, un régime véridique à la dissimulation et aux tromperies mensongères, il me semble admissible qu'elle pouvait, même alors qu'elle était ignorante et sans expérience, se former instinctivement par tribu sous la police des plus anciens (hommes et femmes) et adopter pour le partage des denrées, dont la rareté devenait inquiétante, un partage régulier dans lequel la considération de l'âge aurait été prépondérante, ce qui eût conduit à établir des catégories selon l'ancien-

neté. Ce régime un peu communautaire et par tribu, était préférable à la commensalité patriarcale. Par cette heureuse évolution l'humanité se maintenait dans une voie normale et providentielle ; elle évitait la première chute, la chute de l'âge d'or en âge d'argent.

Phases successives de sociabilité : série de phases antagonistes, et série de phases organiques.

On pourrait conclure des interprétations de la Genèse que l'humanité ne s'est trouvée qu'une seule fois, en situation de choisir entre un état normal et une déviation. C'est initialement qu'elle a été admise à faire usage de son libre arbitre. Mais une fois la direction prise dans un sens plutôt que dans l'autre, tout l'ensemble de sa destinée a été irrévocablement fixé.

Il me paraît plus logique de penser que l'humanité possède, pendant tout le cours de son existence, la libre option entre une marche directe, normale, instinctivement organique, et dès lors susceptible de procurer aux hommes l'harmonie et le bonheur, et une déviation qui enfonce les sociétés toujours un peu plus dans l'antagonisme et l'anarchie des intérêts individuels.

Le paganisme a raison sur la tradition hébraïque, lorsqu'il suppose plusieurs chutes successives et non pas une seule chute ; mais afin que le dogme païen ne reste pas incomplet, fataliste et non providentiel, il faut y ajouter : qu'à chaque époque où il y a eu une chute, il y aurait pu y avoir une augmentation de bonheur, une ascension d'un degré en sociabilité providentielle.

Le tableau suivant indique les phases successives de la

sociabilité, et montre comment l'humanité s'est trouvée, à toute époque, en situation de choisir entre un régime d'antagonisme et un régime organique.

Elle a suivi de fait, à partir de l'état initial A, la série des phases antagonistes a^2 , a^3 , a^4 , qui, en dépit des progrès industriels et de l'augmentation des richesses matérielles et scientifiques, ont été convergentes vers l'hostilité des intérêts, l'immoralité mensongère et le malheur de toutes les classes d'individus. Mais elle aurait pu suivre la série des phases organiques, fusionnaires et providentielles o^2 , o^3 , o^4 . Ces sociabilités idéales, qui eussent été convergentes vers l'harmonie, la franchise des relations et le bonheur, il est du moins possible à notre intelligence d'en faire l'*Ukronie*.

Tableau de la philosophie de l'histoire dans le passé.

Double série des modes de sociabilité successives :

1° *Antagonistes réalisées : 2° Organiques idéales.*

ÉPOQUE PRIMITIVE. A. Age d'or — Eden des Hébreux
— surabondance des subsistances
fournies par la nature.

ÉPOQUE SECONDAIRE. Stricte suffisance des subsistances

Antagoniste. a². Chaque individu se fait sa part arbitrairement, premiers germes d'anarchie et d'oppression par ruse ou par force. —
Age d'argent.

Organique. o². Denrées distribuées régulièrement entre les membres de la *tribu*, police des anciens, premiers linéaments d'organisation selon l'ancienneté. — *Deuxième phase providentielle.*

ÉPOQUE TERTIAIRE.

La culture est devenue nécessaire ; l'humanité satisfait à ses besoins par le travail.

Antagoniste. a³.

Travail avec régime de la domesticité, et ultérieurement de l'esclavage. — *Age d'airain.*

Organique. o³.

Premiers germes du travail organisé dans l'intérêt collectif, et rémunéré selon les œuvres ; le classement selon l'ancienneté se transforme en hiérarchie selon le mérite. — *Troisième phase providentielle.*

ÉPOQUE QUATERNAIRE.

Accumulation des richesses scientifiques et matérielles, prédominance de la propriété et des capitaux, épanouissement de l'initiative individuelle, et progrès industriels merveilleux.

Antagoniste. a⁴.

Les industries n'ont pour moteurs que les intérêts et égoïsmes individuels. En résultat : inégalités de richesses exagérées qui dépendent plutôt du hasard que du mérite ; dissimulation, tromperie et lutte anarchique dans toutes les relations ; misère, prolétariat, exubérance de population. — *Age de fer.*

Organique. o⁴.

Fusion des intérêts individuels et collectifs ; propriété privée combinée avec la propriété sociétaire ; coexistence libre de l'initiative individuelle et de la direction unitaire. En résultat : richesses réparties selon la capacité et le mérite, mœurs véridiques, arbitrages pour régler les échanges et toutes les relations. Ordre hiérarchique fusionnaire, et équilibre de population. — *Quatrième phase providentielle.*

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

DOUZIÈME LETTRE

Je dois convenir, messieurs, que je me livre à des considérations théoriques fort abstraites, lorsque je distribue le déroulement historique de la vie sociale de l'humanité, selon les quatre périodes : *âge d'or*, surabondance de subsistances ; *âge d'argent*, suffisance stricte d'alimentation ; *âge d'airain*, travail nécessaire pour subvenir aux besoins humains ; et *âge de fer*, épargne et accumulation des richesses. — Périodes qui peuvent d'ailleurs être soit *antagonistes*, soit *organiques*, car : — 1° la pénurie des subsistances conduit soit à la lutte, soit à la distribution régulière ; — 2° la nécessité du travail conduit soit à l'esclavage, soit au fusionnement des intérêts, c'est-à-dire à l'appréciation des qualités de chacun et des services rendus ; — 3° le droit de propriété sur les richesses, corrobore l'oppression de la majorité travaillante par une minorité de privilégiés, ou bien est la base de l'harmonie sociale, selon que les fortunes correspondent, ou non, au mérite des individus.

Beaucoup de personnes pourront demander que j'aborde des considérations plus spéciales, plus pratiques,

et qui côtoient de plus près les faits historiques, tels qu'ils se sont réalisés. Ce sera encore la philosophie de l'histoire mais sous un autre aspect ; j'ai essayé, dans le tableau suivant, d'en formuler le programme ; les phases sociales y sont placées, autant qu'il m'a été possible, selon l'ordre de leur filiation naturelle dans le monde occidental ; car, vu le peu de connaissances certaines que j'ai sur les sociétés asiatiques, j'ai préféré n'y avoir point égard.

Tableau du déroulement des phases sociales accomplies jusqu'à ce jour par l'humanité.

1. EDÉNIE ou âge d'or, époque primitive.
2. SAUVAGERIE. — Absence d'industrie et d'institutions fixes.
 21. Sauvagerie frugivore : généralement douce, voluptueuse et pacifique.
 22. Sauvagerie par familles dispersées : germe de la patriarchie.
 23. Sauvagerie par clans et tribus : germe des institutions gouvernementales et des peuples.
 24. Sauvagerie carnivore, sociabilité dégénérante, tribus chasseuses plus ou moins féroces, femmes maltraitées.
3. PATRIARCHIE. — Institution prépondérante de la famille, domesticité.
 31. Nomade : familles de pasteurs pacifiques.
 32. Sédentaire : commencement de l'agriculture.
 33. Nomade et pacifique : peuples pastoraux, avec commencement d'esclavage, domesticité et commensalité. — Cette société donne facilement naissance à celles ci-dessous, soit n° 431, soit n° 51.
 34. Nomade envahissante : peuples portés aux invasions et dépredations.

4. BARBARIE. — Constitution de la propriété et formation des peuples. Esclavage.

41. Avec esclavage des femmes seulement. Poligamie : l'esclavage a pour but la volupté. Mœurs indolentes, faute du stimulant qu'un sexe ne peut trouver que par le désir de conquérir l'approbation et l'amour de l'autre. (On voit en Chine l'esclavage des femmes, et fort peu celui des hommes : les Juifs avaient, à peu près, les mêmes mœurs).
42. Avec esclavage des hommes seulement : l'esclavage a pour but le travail et le profit du maître.
43. Avec esclavage simultané des hommes et des femmes. Cet état social est plus fréquent que les deux précédents, car l'esclavage d'un sexe amène facilement pour conséquence celui de l'autre.
451. Esclavage primitif assez doux, et différant peu de la commensalité, et des habitudes patriarcales.
452. Esclavage devenu exagéré et despotique.
44. Avec esclaves et affranchis. La classe des affranchis devenant prépondérante, l'esclavage est sur son déclin, mais les mœurs n'en sont que plus corrompues. Le maître use sans scrupule de la bassesse de ses esclaves pour qui tous les moyens sont bons, d'obtenir ses préférences. La mauvaise foi, la cruauté et tous les vices sociaux se développent sans frein.

5. FÉODALITÉ. — Distribution féodale des empires, des territoires, en même temps que hiérarchisation oppressive des individus. Liens de vassalité.

51. Serfs esclaves attachés à la terre, non à l'individu ; mainmortables, sans aucun droit de posséder.
52. Serfs avec droit d'amasser un pécule, de posséder des choses mobilières, mais sans droit de les transmettre à un héritier.
53. Serfs avec droit de posséder des choses mobilières, de tester, enfin d'acheter la liberté.
54. Serfs ayant le droit de s'affranchir et en outre celui d'acheter des immeubles, de devenir propriétaires.

6. CIVILISATION. — Autonomie individuelle ; mais avec isolement des intérêts , chacun pour soi.

- 61. Subordination de la femme , qui n'a que des droits civils incomplets , monogamie plus ou moins absolue dans une partie de la population , amours libres et désordonnées dans une autre et très-notable partie.
- 611. Colons partiaires , tenanciers et métayers à partage de fruits.
- 612. Fermiers payant un canon , une somme fixe , en argent.
- 62. Petits propriétaires formant la majorité. Dissimulation des affaires d'intérêts , désunion extrême.
- 63. Autonomie de la femme.
- 631. Amours libres sans la divulgation véridique , et dès-lors accompagnées de quelques désordres.
- 632. Amours libres sans désordres graves , grâce à la divulgation véridique.
- 64. Association des petits propriétaires en gestions collectives ; divulgation véridique des fortunes , revenus et dépenses.

NOTA. Les derniers articles de ce tableau (articles 631, 632 et 64) ne s'appliquent point à nos civilisations actuelles, mais à des civilisations à venir, déjà améliorées. En effet, j'y parle de la divulgation véridique, appliquée soit aux mœurs, soit aux affaires d'intérêt, avantages dont nous ne jouissons pas actuellement. Observez d'ailleurs qu'il ne peut être question que de mesures assez imparfaites tendant au régime véridique ; car la divulgation pour être convenablement faite, sans une police inquiétante et sans moyens inquisitoriaux, suppose que la HIÉRARCHIE FUSIONNAIRE soit instituée ; mais alors on n'est plus dans la période de la civilisation, on s'est élevé à une phase de sociabilité supérieure, qui doit conduire à d'autres phases encore plus heureuses et harmoniennes.

HISTOIRE PROGRESSIVE DE L'HUMANITÉ.

J'ai déjà exposé précédemment ce qui concerne l'humanité primitive et l'époque secondaire. Je vais continuer cette CHRONOSOPHIE, ces études relatives à l'histoire progressive des sociétés humaines, en suivant pour programme les indications données dans les deux tableaux précédents, notamment dans celui de la page 257. — Mon travail sera divisé en deux sections : l'une comprenant les sociabilités tertiaires où l'humanité est travaillante, mais en vue seulement des avantages immédiats ; l'autre consacrée à l'analyse des sociabilités quaternaires où, avec des individus libres propriétaires, les richesses de l'humanité s'accroissent indéfiniment. L'homme est alors en pleine possession de sa destinée ; il peut être heureux ; travailler en vue de l'avenir, et améliorer son globe.

1^{re} SECTION.

DEPUIS LA SOCIABILITÉ PRIMITIVE JUSQU' AUX SOCIABILITÉS
TERTIAIRES a^3 ET o^3 .

1^o *Sociabilité primitive A et sociabilités secondaires a^2 et o^2 .*

La pénurie des subsistances a fait passer l'humanité de la phase primitive A, à une sociabilité secondaire.

Ce passage a été une chute, parce que l'humanité imprévoyante a laissé les individus se faire chacun sa part avec égoïsme, sans s'inquiéter de ce qui resterait pour autrui ; mais il aurait pu être un progrès providentiel, si l'humanité eût établi instinctivement des mesures d'ordre pour éviter les dilapidations. — Ce sont les deux sociabilités : l'une antagoniste (a^2), l'autre organique (o^2).

Avec la sociabilité organique, l'humanité se fractionne en tribus; dans chaque tribu, il s'établit un classement selon les âges, et la police est naturellement confiée aux plus anciens et plus anciennes.

L'âge d'argent, qui succède à l'âge d'or dans cette hypothèse, dans cette *Ukronie*, loin d'être une chute est un progrès, non seulement parce qu'une répartition strictement suffisante est préférable à la surabondance désordonnée de l'époque précédente, mais aussi parce que toutes les relations humaines se régularisent en même temps, et à l'instar de la régularité introduite dans le partage des denrées alimentaires. Toutes les relations affectives peuvent donc prendre de plus grands essors, et le bonheur augmente.

2° *Passage aux sociabilités tertiaires a⁵ et o⁵.*

Mais les subsistances vont encore une fois faire défaut à l'humanité, qui continue à se multiplier, à moins que par la culture des terres, par le travail, elle ne crée de plus grandes quantités de produits.

Voilà donc l'humanité qui entre dans une nouvelle phase : la phase du travail.

Or observez, messieurs, que le travail sans nous être, par lui-même, antipathique, nous devient répulsif lorsque nous le pratiquons dans des conditions d'anarchie, ou sous le régime du despotisme. Dans ces circonstances l'homme ne travaille que pour éviter les coups de fouet d'un chef d'esclaves, ou par la crainte de mourir de faim au bout de peu de jours.

Le travail étant l'exercice de nos facultés, nous est

naturel et salubre, tellement que si nous ne nous y livrons point, nous éprouvons la pire des souffrances, l'ennui. Si c'est une tribu humaine, où règne déjà un classement selon l'ancienneté, qui devienne cultivatrice, le travail aura pour conséquence de faire substituer les inégalités de mérite aux inégalités d'âge, les seules qui étaient primitivement indiquées par la nature.

Le gouvernement de la société tertiaire est institué pour diriger les membres de la tribu au travail, et pour faire la police du travail, puisque le travail est une nécessité.

Mais il doit être un gouvernement tout de persuasion. Le pouvoir directeur ne doit faire usage que des stimulants naturels. Sa tâche est d'organiser l'amour-propre, et les penchants affectifs, de façon à atteindre le résultat, sans recourir à la contrainte. Pour ce faire, il n'a qu'à se guider d'après les instincts naturels de l'humanité et des individus. Cela peut donc sembler la chose du monde la plus simple et la plus facile. Cependant on s'est écarté de cette voie.

Remarquez que le travail, la culture des terres, par exemple, doit être fort peu considérable initialement.

Les humains n'avaient certainement pas besoin de travailler initialement plus de $\frac{1}{4}$ de journée par 4 jours : car le travail d'un individu devait suffire aux besoins de 16 personnes, lorsqu'on se contentait d'une hutte pour abri, et d'une nourriture très-simple. Il en est autrement dans notre civilisation avancée, où les hommes ont pris l'habitude d'une foule de goûts factices, il faut le travail d'un individu pour satisfaire aux besoins, réels ou artificiels de quatre personnes.

5° *Sociabilité antagoniste a⁵.*

Mais si la tribu, au lieu de s'adonner exclusivement au travail vraiment producteur, à la culture, s'avise du travail guerrier; si elle adopte la funeste pensée de chercher des produits en allant piller les tribus voisines, alors au lieu de la sociabilité o^5 , c'est celle a^5 qu'elle adoptera; elle perdra le bonheur et fera la chute la plus grave dans tous les vices et tous les maux. Peut-être que ce sera d'eux-mêmes que les membres de la tribu commettront spontanément cette faute; mais, selon moi, plus probablement encore, ce doit être le résultat d'une fausse direction donnée par ceux qui gouvernent la tribu.

L'humanité, au moment où il faut qu'elle se mette au travail, se trouve-t-elle, par suite d'une précédente erreur ou chute, dans l'état de sociabilité antagoniste a^2 et non pas dans celui o^2 ? Alors le régime social étant déjà teinté d'anarchie ou de despotisme (disons même d'anarchie et de despotisme, car ces deux vices marchent souvent ensemble) les plus puissants seront disposés à préférer le travail destructeur, au travail producteur. Cela sera plus conforme à leurs habitudes. Ne leur paraîtra-t-il pas, qu'ils arriveront plus rapidement au but de s'enrichir, en se mettant guerriers et pillards, pour prendre du butin à ceux qui en ont, qu'en se pliant aux labeurs de la culture? Or, ayant adopté pour eux, la soi-disant noble profession des armes, il est logique qu'ils imposent la culture aux autres qui deviendront leurs esclaves. Il est encore assez naturel qu'ils ne songent pas à stimuler les travaux producteurs, dévolus à ces esclaves, par la gloire

et l'émulation. La gloire, l'émulation et le butin sont les stimulants qu'ils se réservent pour eux-mêmes, et en vue de leurs travaux guerriers; mais l'idée ne leur vient point d'appliquer aux travaux producteurs autre chose que la contrainte.

Voici donc les trois erreurs qui se corroborent réciproquement : 1° Pillage des tribus voisines considéré comme une source de profits. 2° Travail producteur dévolu à une catégorie d'individus, à quelques-uns des membres de la tribu, et non pas à tous. 3° Travaux producteurs imposés par force et contrainte, tandis que la gloire, l'émulation (et l'organisation hiérarchique qui procure ces deux satisfactions de gloire et d'émulation) sont réservées pour les travaux guerriers.

4° *Passage à la sociabilité organique* o⁵.

Supposez au contraire, messieurs, que l'humanité ayant évité la première chute, se trouve formée de tribus un peu communautaires et possédant déjà des rudiments d'organisation selon l'ancienneté. Les premiers travaux, entrepris sous l'impulsion et l'initiative des anciens qui dirigent, auront pour conséquence de faire substituer les inégalités de mérite (activité, intelligence, œuvres accomplies, services rendus) aux inégalités d'âge.

Remarquez bien, messieurs, le double effet qui doit se produire alors. Chacun voit son rang hiérarchique déterminé par les services qu'il a rendus, et réciproquement le rang hiérarchique que chacun obtient, devient le stimulant de son émulation. Avec l'organisation hiérarchique basée sur le mérite, le travail deviendra une

noble passion, dont nous pouvons nous faire une idée affaiblie en voyant quel penchant passionnel a toujours attiré les hommes vers l'état militaire, et les travaux destructeurs de la guerre.

Remarquez aussi que la tribu classée selon l'ancienneté, passera sous le régime du classement selon le mérite, sans révolutions, et par des transitions ménagées.

En effet, les recherches théoriques de la 10^e lettre nous ont montré que l'*ancienneté* conduisait à des catégories et à des classes identiques à celles qu'il est le plus naturel d'adopter pour un classement hiérarchique, réglé sur le mérite, et à l'aide des *élections par clientèles*. Ainsi donc, rien ne sera à changer aux cadres du classement de la phase o^2 pour passer à celle o^5 . Tout au plus, reconnaîtra-t-on qu'il convient de modifier les premiers classements adoptés comme à peu près, pour les rapprocher d'un type que l'on jugera plus parfait (je ne prononce point si ce type sera ou non la série quaternaire des classes, et binaire des allocations auxquelles mes théories m'ont fait parvenir, p. 98 et 210), mais toujours est-il que ces perfectionnements successifs ne peuvent apporter aucune perturbation dans les relations sociales.

Il faut seulement que l'élection soit substituée à l'ancienneté pour déterminer le rang de chacun. Mais cela se fera encore sans bouleversement, car ces élections seront successives, et leur résultat doit laisser encore une notable prédominance à l'ancienneté.

Observons actuellement que la nature des choses détermine le système électoral convenable. Dès qu'il s'agit de constituer une hiérarchie, il faut des élections éche-

lonnées et successives ; il faut le fractionnement par petits groupes, libres de faire chacun son choix, afin que les liens affectifs soient mis à même de se développer et de fonctionner.

Or donc : tandis que, dans nos sociétés actuelles, chacun varie sur la manière dont on doit appliquer et régler le principe de l'élection, voilà qu'ici on ne trouve qu'une solution ; et cette solution satisfaisante sort tout naturellement, et presque invinciblement, de la situation où se trouve la tribu. Donc enfin il est permis de dire que la tribu aurait pu se constituer instinctivement selon une hiérarchie fusionnaire, et devenir le microcosme social que nous avons expliqué, dans les lettres 4, 9 et 10.

II^e SECTION.

DÉVELOPPEMENTS RELATIFS AUX SOCIABILITÉS a^4 ET o^4 .

1^o *Récapitulation des considérations précédentes.*

Rappelons le but de notre ouvrage, cela nous permettra de continuer plus facilement les considérations relatives à notre *chronosophie* ou philosophie de l'histoire, dont le tableau de la page 257 présente le programme.

LA PHILOSOPHIE HUMANITAIRE ET PROVIDENTIELLE que nous avons entrepris d'exposer, est la science du *bonheur et de la destinée de l'homme*.

Mais si le bonheur est le but, les moyens sont : le travail ; l'accumulation des richesses matérielles et scientifiques ; et, sans doute avant tout, l'ordre et l'organisation qui sont la conséquence du rapprochement affectif des êtres humains.

C'est d'après ces données que j'ai déjà établi, dans le tableau précité, l'*Ukronie* de la marche providentielle de l'humanité; mais j'ai de nouveaux développements à ajouter aux indications sommaires de ce tableau.

Voici la succession des époques organiques.

Bonheur primitif spontané et purement instinctif de l'individu. — Age d'or A.

Époque o^2 . — Bonheur de l'individu rattaché par des liens affectifs et de solidarité à celui de son entourage. La tribu s'est instinctivement constituée, en vue du partage des subsistances, avec des gradations selon l'ancienneté.

Époque o^3 . — Bonheur augmenté par des travaux collectifs, par des échanges de services, d'objets et de produits. Le mérite remplace l'ancienneté et la tribu devient un microcosme organisé.

Époque o^4 . — Les travaux qui dans l'époque précédente n'avaient pour objet que le bonheur présent des contemporains, étendent leur influence au bonheur des générations à venir; car le travail a pour conséquence l'accumulation des richesses matérielles et intellectuelles, et des œuvres d'art. La société s'organise selon les règles que détermine une science sociale perfectionnée; et qui paraissent devoir être en principe: pour l'intérieur du microcosme, une *hiérarchie fusionnaire*; pour toute la superficie d'un empire, une *féodalité humanitaire*.

Le déploiement des forces physiques et intellectuelles de l'homme, autrement dit la simple main-d'œuvre, suffisait pour les travaux de l'époque o^3 ; mais dans l'époque o^4 l'homme se fait aider par les forces et les agents naturels; les outils perfectionnés, les machines. . . ., etc., toutes

choses résumées sous le nom de *capitiaux*. Ces moyens interviennent dans la production, et remplacent la main-d'œuvre humaine.

L'être humain accomplit alors sa destinée dans toute sa plénitude. — Sous le rapport matériel, en embellissant la surface de sa planète, en améliorant son globe; sous le rapport intellectuel, en adoptant, relativement à sa destinée future, une foi et des croyances providentielles ¹.

2° *Selon l'ordre providentiel les premiers travaux auraient dû être collectifs.*

Vous êtes sans doute surpris, messieurs, que j'ai supposé les premiers travaux, ceux de l'époque o^5 , entrepris dans un esprit collectif, tandis que la spontanéité individuelle ne prendrait naissance qu'à l'époque o^4 , où la constitution sociale sera telle que ces entreprises se feront dans des conditions de loyale association entre tous les coopérateurs.

Les annales de l'humanité nous apprennent en effet que les choses ont suivi une marche toute opposée. L'industrie a pris naissance et s'est développée par des actes et des efforts individuels, que l'action gouvernementale, préoccupée de guerres et de conquêtes, n'a pu que contrarier.

¹ J'imagine que dans les époques antérieures à celle o^4 , si elles étaient organiques, il n'y avait pas de croyances nettement formulées relativement à la destinée future de notre âme (cette supposition n'est pas étrange, puisque nous savons que la législation de Moïse garde le silence sur cette question), mais si les époques antérieures étaient antagonistes, les croyances qui ont prévalu, ont dû être entachées d'erreurs sataniques et antiprovidentielles.

— Aussi la *tendance progressive* est-elle actuellement de passer de ce régime des entreprises individuelles, isolées et insolidaires, à un régime où l'industrie et le commerce se fassent socialement. — Tout en reconnaissant cet état de choses, je crois devoir soutenir que c'est au contraire par des actes et travaux collectifs que l'humanité aurait dû débiter. Les industries privées se seraient développées opportunément, lorsqu'on aurait su leur appliquer des moyens de solidarités découverts par les théories sociales, par la *sociosophie*.

Les travaux entrepris par l'initiative individuelle, par la libre spontanéité de chaque humain, homme ou femme, et dans un intérêt privé, fussent venus naturellement lorsque l'humanité serait passée à l'état social o^4 , et que l'accroissement de la population aurait conduit au partage des terres par propriétés individuelles.

Remarquez que, dans l'âge d'airain subversif a^5 , une entreprise guerrière et de pillage est faite, tantôt par la tribu toute entière, tantôt par une partie de ses membres qui se forment en un groupe, en une compagnie spéciale pour cette expédition, il faut admettre que dans la tribu organique o^5 les travaux producteurs seront entrepris d'une manière analogue et comme par accès.

Les travaux continus ne seront en usage que plus tard. Or dans les intermittences des campagnes laboratives (tantôt pour cultiver, tantôt pour récolter) il faut que les humains se livrent à des accès de joies et de plaisirs, entremêlés de grands repos. Si l'on essayait de les soumettre à une existence monotone, à l'existence réglée qui pourra convenir ultérieurement, on ne réussirait point; et, par

réaction, on n'obtiendrait que des luttes et des dissensions. Les plaisirs, par la raison qu'ils seraient défendus, feraient rechuter, par les violences et les dissimulations, dans la société subversive o^5 .

3° *Caractère de l'humanité aux époques successives o^5 et o^4 .*

L'humanité o^5 , que nous considérons est encore très-jeune, elle ne doit donc pas avoir la gravité qui conviendra à l'humanité plus mûre o^4 . Celle-ci aimera encore les plaisirs, mais ses passions viriles sont principalement fondées sur le travail, la propriété et l'accumulation des richesses matérielles et scientifiques. C'est la culture et l'embellissement de la terre, les travaux d'architecture et toutes les grandes entreprises qui l'enthousiasmeront. Tandis que dans l'âge o^5 , on ne pense guère qu'aux choses courantes, qu'aux travaux actuels : consistant en services réciproquement rendus ; on pense plutôt aux échanges de plaisirs qu'aux échanges de produits, ou de connaissances scientifiques. — L'humanité a ses entraînements de jeunesse, comme aussi ses profondes passions de l'âge adulte.

L'établissement de cette sociabilité organique o^5 , travaillante par accès et ardente aux plaisirs, suppose une police sociale qui commence à avoir beaucoup plus à diriger que dans la société précédente o^3 . Cela suppose par conséquent qu'il y a déjà des droits et des devoirs à formuler. C'est donc à dire que les lois morales prennent naissance, et seront plus tard suivies des lois conventionnelles, des règlements écrits et du droit positif. Cette société suppose aussi l'étude et la mise en pratique des premières dispositions économiques. C'est instinctivement

que l'organisation sociale a été jusque-là observatrice de l'ancienneté d'abord et du mérite ensuite. Mais dans l'époque *o*⁴, elle doit devenir rationnelle et scientifique. Les lois économiques dirigeront les intérêts matériels, et les lois morales les relations affectives.

4° *Gradation dans la société organique o*⁴.

Passons à d'autres considérations sur le régime organique *o*⁴.

Cette sociabilité contient assez d'éléments pour qu'il soit convenable d'établir des subdivisions dans l'ensemble esquissé ci-dessus. Il en résultera des gradations successives que je vais établir au moyen de différences fondées sur le travail et l'accumulation des richesses.

Remarquons d'abord qu'il y aura :

1° Les travaux locaux de chaque microcosme.

2° Les travaux généraux exécutés par les armées industrielles, qui seront une réunion des contingents fournis par les différents microcosmes, associés sous les lois de l'harmonie générale, et pour quelque grande entreprise humanitaire.

Les travaux locaux se composent : 1° des travaux dirigés par le chef, Baron ou Baronne (ou bien encore, et si vous le préférez, par la Gérance de chaque microcosme) travaux unitaires et ayant pour objet l'exploitation de la propriété actionnaire collective ; 2° des travaux d'initiative individuelle, et consistant dans l'exploitation de propriétés privées.

On pourrait, outre les deux cas précédents, en mentionner encore deux autres : 1° L'exploitation unitaire

dirigée par la Gérance, s'applique à des propriétés et capitaux privés; 2° Un individu exécute telle entreprise avec des capitaux collectifs que la Gérance a mis à sa disposition. — Mais pour simplifier j'élague, après cette mention sommaire, ces deux cas, qui ne seront pas les plus habituels.

Je m'en tiens donc aux deux genres de travaux spécifiés ci-dessus, en observant d'ailleurs qu'ils ne s'excluent point: car, bien au contraire, il sera avantageux que dans le même microcosme, il y ait simultanément des travaux dont l'exécution dépende de la direction unitaire et centrale, et des travaux d'initiative individuelle et privée, mais rattachés aux intérêts généraux par différents liens et intérêts.

Or, c'est le mode d'organisation des travaux d'initiative privée qui me fournit les principales distinctions que je cherche à établir dans la sociabilité¹. — Voici donc ce que je formule :

1^{er} Degré. — Les entreprises individuelles sont conformes à celles de la société actuelle, si ce n'est qu'on a pris des mesures pour la publicité de bilans annuels véridiques, et que tous les coopérateurs, ouvriers et capitalistes, participent équitablement aux bénéfices. Ainsi donc, les ouvriers accidentels, qui n'ont travaillé qu'un petit nombre de journées dans l'année, auront des primes proportionnelles tout comme les ouvriers permanents de l'atelier. — Il faut

¹ Ces liens sont principalement: 1° La solidarité par la centralisation commerciale, p. 65. 2° La solidarité par les impôts de justice distributive, p. 102. — Au surplus, j'en reparlerai encore ultérieurement.

d'ailleurs observer que dans cette première phase de la sociabilité o^4 , le microcosme n'est pas supposé encore parfaitement organisé, à peine le classement selon le mérite s'est-il substitué à celui selon l'ancienneté, les *clientèles*, les *allocations* selon le rang sont à leurs débuts, et encore à l'état embryonnaire.

2° *Degré*. — Même mode que dessus, mais pratiqué dans un microcosme où la hiérarchie fusionnaire est parfaitement constituée. — Alors la divulgation véridique des bilans est assurée. Alors aussi l'*allocation* correspondante au rang hiérarchique de chaque ouvrier peut servir, sinon à régler son salaire, qui dépend de ses talents spéciaux dans telle ou telle partie et des conventions faites en conséquence avec le patron entrepreneur d'industrie, mais du moins à régler la prime à laquelle chaque travailleur aura droit dans la répartition d'une masse formée des prélèvements sur les profits de tous les ateliers.

3° *Degré*. — Même mode, mais avec organisation phalanstérienne des travaux, groupes permutants, séances courtes et variées, etc., ce qui contribue encore plus à assurer la sincérité des comptabilités ; à fusionner l'intérêt individuel dans l'intérêt collectif ; et à rendre les travaux attrayants. — Tout-à-l'heure avec la hiérarchie, le sentiment de la gloire était stimulé par les avancements en grade correspondant au mérite ; actuellement, avec les groupes permutants, on met en jeu l'émulation entre groupes rivaux, et l'enthousiasme qui peut naître des choses faites d'ensemble et d'harmonie entre groupes coopérateurs. En un mot, on met en jeu les passions énumérées art. 3 du tableau page 191.

4^e Degré. — Grands travaux humanitaires exécutés par les armées industrielles de l'harmonie.

Complétons la théorie précédente, par cette double proposition, savoir :

En supposant que l'humanité a suivi, sans déviation, la voie providentielle de sorte qu'elle arrive à la sociabilité o^4 en sortant de celle o^3 , elle prendra d'emblé le degré n^o 2 ou même celui n^o 3, pour faire bientôt de nouveaux progrès. — Mais si on suppose que l'humanité a dévié, et qu'elle se trouve, comme actuellement, déchue dans un régime de civilisation antagoniste et fort vicieux, elle ne pourra pas, tout en se relevant des chutes antérieures, faire autrement que de passer par le degré n^o 1.

Peut-être va-t-on me demander de donner, après cette exposition des différents degrés que l'on peut concevoir dans la sociabilité organique o^4 , l'exposition des degrés et subdivisions que comporte la sociabilité antagoniste a^4 . — Mais je répondrai que cela se trouve suffisamment formulé dans le tableau de la page 260 ; et je n'aurai qu'à renvoyer aux huit articles que ce tableau contient sur la féodalité et la civilisation.

5^o *Limites de la dégradation et renaissance.*

J'ai exposé précédemment comment, depuis son origine, l'humanité avait parcouru les sociabilités primitive, secondaire, tertiaire et quaternaire ; comment sa marche avait été une suite de chutes et de déviations, de sorte que ces sociabilités peuvent très-bien être caractérisées, comme l'avait fait l'antiquité païenne, par les noms d'âges

d'or, d'argent, d'airain et de fer. — Mais je me suis surtout attaché à montrer que l'humanité aurait pu suivre une marche plus providentielle, éviter toute chute et toute déviation, en se laissant guider par ses instincts les plus naturels.

Il y aurait lieu de montrer actuellement jusqu'à quel point l'humanité s'est laissée entraîner dans le mal, jusqu'à quel point elle s'est dégradée; et de combien elle s'est déjà relevée.

Mais n'est-ce pas instinctivement, fortuitement, et sans que l'humanité en ait eu nettement conscience, que l'heureuse évolution qui la rapproche de sa destinée a commencé de s'accomplir? Dorénavant cette évolution ne doit-elle pas être guidée par la science (par la philosophie humanitaire et providentielle) et en conséquence se continuer dans de meilleures conditions, et se poursuivre plus rapidement?

Selon les théories précédentes, la cause première des chutes et déviations de l'humanité réside: — dans l'accroissement de population, qui a amené la pénurie des subsistances et dans ce fait que l'homme, quoique évidemment doué d'instincts organiques, n'a pas su les mettre en pratique. Les premiers humains n'ont pas su donner satisfaction à leurs goûts et penchants pour l'ordre et les arrangements réguliers.

Observons incidemment que notre amour de l'ordre est conciliable avec notre amour non moins puissant pour la liberté. Tellement que si on ne réussit pas à satisfaire les penchants organiques, on n'obtient qu'une *liberté faussée*. La liberté des luttes anarchiques entre tous les despotismes individuels admis à manifester leur

autonomie à qui mieux, et à faire prévaloir leur émulation de malfaisance. Or, ces *pseudo-libertés* sont, à défaut de mieux, ce dont les peuples actuels, et les esprits libéraux s'engouent beaucoup trop.

Mais rentrons dans notre sujet, en faisant remarquer que les chutes et déviations ont dépendu aussi de plusieurs autres causes, — dont quelques-unes sont déjà indiquées dans ce qui précède. Par exemple, de ce que l'humanité a adopté de fausses idées morales concernant sa destinée.

Je regrette que tous les développements que comporteraient ces thèses, me conduiraient trop loin. Obligé de me restreindre, je préfère insister sur un petit nombre de questions, plutôt que de m'occuper d'un plus grand nombre d'une manière insuffisante.

Ainsi tout-à-l'heure je parlerai encore de question de propriété, de population et de mœurs dans la phase sociale *o*⁴, parce que tout cela est essentiel pour achever de caractériser cette phase ; mais il faudra bien me résigner à le faire très-sommairement, et à passer sous silence beaucoup d'autres considérations.

Chacune des sociétés antagonistes est susceptible de plusieurs degrés de malfaisance, qui l'éloignent plus ou moins de la sociabilité organique type correspondante : celle qui se trouve placée en parallèle dans le tableau *chronosophique* (page 257). — Il va sans dire que le malheur des individus est toujours proportionnel à la malfaisance de la société formée de leur réunion.

Le tableau du *déroulement historique* (page 260) donne des indications sur ces divers degrés de malfaisance.

Dans la sauvagerie, c'est l'anthropophagie qui caractérise la limite de la chute et de la dégradation.

Dans la patriarchie ce sont les hordes nomades dévastatrices, (exemple : celles qui ont saccagé l'Empire romain. Les Normands du moyen âge, les armées de Tamerlan) car je ne vois rien qui agisse plus contrairement aux desseins providentiels que la destruction des monuments édifiés par les autres peuples, que la dévastation des richesses matérielles et scientifiques.

C'est dans la barbarie que la situation matérielle de l'individu s'empire le plus, lorsque le despotisme du maître sur ses esclaves ne connaît plus de frein. Mais c'est peut-être dans le moyen âge féodal que l'abaissement moral des individus, a atteint sa dernière limite.

Je n'esquisse ici que des généralités, aussi ne serait-il pas difficile de citer des faits particuliers qui feraient exception en montrant quelquefois la générosité chez les sauvages et les barbares, et quelquefois aussi le mal et la cruauté chez les civilisés. Exemples : les peuples civilisés auxquels on ne peut refuser le mérite d'être généralement humains, ont laissé se commettre en 1795, des actes de sauvagerie cannibale ; je ne sais pas si l'on peut accuser aucun des peuples anciens d'un acte aussi odieux que la guerre de l'opium ? Voici les américains si admirables naguère, lorsqu'ils mettaient en culture, avec une rapidité prodigieuse, leur immense continent, qui actuellement le dévastent. Nous-mêmes Français, n'avons-nous pas imité en Chine et en Cochinchine ces Normands, contre la fureur desquels nos pères récitaient des litanies ?

Mon sujet principal comporte tant d'embranchements,

que cela m'entraîne à beaucoup de petits écarts. En voici encore un :

Le travail, la création des richesses scientifiques et matérielles, est tellement dans la destinée humaine, que je me scandalise moins de l'esclavage ayant pour BUT LE TRAVAIL, que de celui qui a la GUERRE POUR OBJECTIF. — Cette manière de voir n'est point celle de nos écrivains libéraux, et de nos journalistes. Ils font presque unanimement une polémique acharnée contre l'esclavage du travailleur. Tandis que pour résoudre tous les conflits ils se montrent sympathiques aux expédients guerriers, qui supposent l'esclavage militaire. Pour moi, je préfère le TRAVAIL même au moyen de l'esclavage, à la liberté qui aurait pour conséquence l'oisiveté. Avant l'émancipation des noirs des colonies, des esclaves travailleurs, je placerais : l'abolition de la servitude où nous tenons encore les femmes, privées de la plupart des droits civils ; l'abolition de l'emprisonnement infligé à l'enfant du riche, tandis que celui du pauvre apprend à travailler dans des ateliers libres, etc., etc.

Je dois indiquer comme une des causes des déviations de l'humanité, les croyances mystiques. On lui a persuadé qu'elle devait s'occuper avant tout du Ciel, et de sa destinée ultramondaine, plutôt que de l'amélioration de sa planète, et de tout le matériel qui entoure l'homme ; qu'elle devait dédaigner le bonheur actuel comme chose passagère, et par conséquent le travail qui le procure, pour ne songer qu'au bonheur éternel de l'autre vie. Aussi l'humanité, en progrès du temps du paganisme romain, a-t-elle été ensuite en déclinant.

Je sais que ce fut d'abord par suite des invasions, que la barbarie s'étendit sur l'Europe ; mais l'influence cléricale et le mysticisme religieux (enseignant que l'âme allait vivre éternellement dans le ciel, tandis le paganisme disait qu'elle revenait périodiquement habiter la terre, après chaque existence élyséenne) prolongea et aggrava cette chute.

Prenons, par exemple, l'histoire de France, nous trouvons que les invasions occupent les quatre premiers siècles ; mais que l'époque la plus déplorable, la plus pauvre en science et en richesses, vient ensuite et s'étend au moins jusqu'au 15^e siècle. C'est par la culture des lettres anciennes et des sciences, par les progrès industriels que l'humanité a été (sans qu'elle en eut conscience, et comme instinctivement) rapprochée de sa destinée. L'individualisme a pris d'instinct, et par égoïsme, le dessus sur le mysticisme et l'ascétisme. On peut dire que ç'a été un bien, tout en craignant qu'actuellement l'industrialisme ne prédomine sur les sentiments moraux, ce qui serait un mal.

6^e De l'équilibre entre la population et les subsistances.

On a vu que je plaçais dans la pénurie des subsistances, la cause principale qui fit sortir la société primitive de la tranquille somnolence de l'âge d'or. C'est l'action providentielle de cet aiguillon qui devait faire passer l'humanité à une sociabilité secondaire soit organique, soit antagoniste. Malheureusement l'antagoniste a prévalu : la pénurie des subsistances rendit les humains hostiles aux animaux, puis, après avoir imaginé des armes pour

leur donner plus facilement la mort, et se nourrir de leur chair, l'humanité est devenue guerrière et hostile à elle-même.

Cette même question de la pénurie des subsistances se représente encore dans les phases de sociabilités actuelles et terrifie les économistes. Car, si quelques-uns se laissent éblouir par les merveilles de l'industrie — riches ciselures de l'or, dessins tissés dans les soiries, bronzes et porcelaines artistiques, admirable précision des chronomètres, miraculeux effets produits par des machines qui avec de l'eau bouillante font, à volonté, de la glace ou des jets de lumière éblouissante, etc., etc. — d'autres calculent que les accroissements de population menacent de déborder toujours de plus en plus la production des substances alimentaires.

Ainsi donc, j'ai eu beau dire que l'humanité a déjà franchi trois périodes de sociabilité et signaler (page 276) les degrés de perfection que comporte la quatrième phase, celle que nous parcourons, au bout de tout cela que voit-on ? — La famine inévitable pour une partie des humains, à cause de la pénurie des subsistances. Et en effet, les pays les plus avancés en industrie sont ceux où l'on rencontre, à côté du plus grand faste, les misères les plus navrantes.

Me voici donc arrivé à la grande question de l'équilibre entre la quantité des aliments et le nombre des consommateurs. On sait que Malthus s'est rendu célèbre en sonnant l'alarme contre l'accroissement de la population. Voici à peu près ce qu'il osa dire, en 1798. « Il naît
« plus d'individus qu'il n'y a de places au banquet, et

« ceux qui ne parviennent point à s'y asseoir sont inévitablement condamnés à périr de faim lente, et victimes de toutes les influences délétères de la misère. »

Comme palliatifs il recommandait une grande prudence aux gens mariés, et d'ailleurs les mariages tardifs.

Les casuistes protestent contre la première recommandation.

La seconde suppose-t-elle que les jeunes gens vivront chastement, en attendant l'union conjugale qu'ils jugeraient convenable d'ajourner à l'âge mûr? Ce serait une niaiserie que de le croire. Donc cet expédient consiste réellement à recommander de donner la préférence aux amours libres, sur l'union conjugale. — Ainsi pour éviter la misère et les meurt-de-faim, on accepterait la promiscuité et la licence.

S'il en était ainsi je préférerais à Malthus, qui, sciemment ou non, dissimule la portée de sa proposition, ceux qui disent franchement le remède à l'exhubérance de la population se trouve dans la *phanérogamie*. Si le mot *phanérogamie* veut dire amours libres pour les hommes comme pour les femmes, il exprime aussi que les amours seront divulguées, et véridiques; or cette condition serait, j'en suis persuadé, un frein presque suffisant, contre la dépravation et la débauche. Je professe des croyances trop providentielles pour admettre qu'il ait été dit à l'homme: commet des excès de débauche pour ne pas procréer trop d'enfants, ou bien meurt de faim.

On rencontre encore des gens qui, lorsqu'on leur parle de l'exubérance de population, répondent qu'il faut faire la guerre. C'est-à-dire que vous mettez au monde des

enfants sans compter, que vous les élèverez jusqu'à 20 à 30 ans, et qu'alors vous vous débarrasserez du trop plein, à l'aide des hasards de la mitraille. L'infanticide des Chinois est moins barbare, et vous me faites presque indulgent pour les anciennes mœurs païennes, qui permettaient au père de famille de faire déposer aux gémonies l'enfant contrefait, ainsi que celui dont il jugeait que l'existence ne pouvait être heureuse, et lui serait à charge.

C'est sous l'inspiration de louables sentiments de morale et d'humanité que notre législation a considéré l'avortement presque comme un infanticide, et l'infanticide comme un homicide. Notre civilisation s'est sentie trop supérieure aux peuples primitifs qui laissent généralement la femme maîtresse de son fruit, pour imiter leur indifférence à cet égard. Mais alors il ne faut pas dire que la guerre est nécessaire pour faire disparaître le trop plein de la population; car il serait évidemment plus humain d'empêcher l'enfant de venir au monde, que de le tuer à 20 ans.

Au mois de mai 1847, au moment où la rareté des grains soumettait la France à de cruelles privations, et menaçait de compromettre la paix publique, un de nos hommes d'état les plus éminents, M. de Cormenin, offrit une médaille d'or de 1,200 fr., pour être décernée, par la *société d'économie charitable*, à l'auteur du meilleur mémoire sur les causes de cette crise et les moyens d'en prévenir le retour.

Le prix fut adjugé à un ingénieur M. H. Marchal, qui présenta au concours un mémoire rempli d'une grande quantité de faits très-intéressants.

« Je vais vous citer, messieurs, quelques phrases écrites à cette occasion par M. de Cormenin.

« La France souffre, année moyenne, un déficit de 800,000 hectolitres de blé, dans les années de disette il s'est élevé à 4,200,000 hectolitres. . . . D'un côté la nourriture manque ; et de l'autre les bouches augmentent, car on porte à 200,000 âmes l'accroissement annuel de la population.

« Sur chaque expédient résolutoire qu'on nous propose, il y aurait un volume à faire ; volume sur l'Algérie, volume sur les émigrations, volume sur les théories malthusiennes, volume sur les défrichements, volume sur les engrais, volume sur l'entrée libre des bestiaux et le commerce des grains, volume sur l'enseignement professionnel, et puis, lorsqu'on aura édité tous ces volumes-là on n'aura pas encore épuisé la matière, on n'aura peut-être fait que l'embrouiller. . . .

« L'Angleterre, quoiqu'elle produise par hectare deux ou trois fois plus que nous, est obligée d'emprunter une partie de sa nourriture à Odessa, à New-Yorck et à la Pologne. Admettez qu'en une nuit tous ses vaisseaux sombrent dans l'Océan, les habitants de cette ile mourraient subitement de faim. . . .

« La question des subsistances est, ou sera bientôt, la première de toutes les questions économiques, mais notre insouciance française, habituée à vivre au jour le jour, n'y fait pas la moindre attention.

« Dans 140 ans la population de la France sera doublée. Eh bien, où trouverons-nous de quoi nourrir cette population double, nous qui n'avons pas de quoi

« nourrir, année moyenne, la population simple ? —
« Quelques économistes conviennent que c'est une chose
« bien triste; mais à laquelle il convient de ne pas penser.
« — Il s'agit cependant de savoir si le genre humain
« s'accroupira, et plus tôt qu'on ne l'imagine, l'œil vitreux
« et le ventre affamé, au bord d'un champ de pommes
« de terre. Les Irlandais ¹ sont déjà arrivés à cette triste
« situation, et attendent que les autres peuples y arrivent
« successivement chacun à son tour. »

Le lauréat M. *Marchal* dut s'attacher à indiquer surtout les palliatifs, applicables à la France et à la situation présente. Toutefois la conclusion générale à laquelle il parvint était assez rassurante, du moins en ce qui concerne la France. La voici abrégativement :

« Nous sommes en train de perfectionner notre agri-

¹ Une récolte médiocre en 1846, a suffi pour jeter la France dans une crise financière, industrielle et politique, 12 millions d'hectolitres de blé ont été tirés de l'étranger, en échange d'une valeur de 500 millions de francs sortis du territoire en numéraire ou en divers objets; les subsistances payées le double de ce qu'elles valent ordinairement, ont vidé les caisses publiques, ruiné les administrations municipales, absorbé les épargnes individuelles de l'ouvrier, de l'artisan, du petit commerçant. Le produit des impôts a diminué en même temps que les demandes de secours allaient toujours croissant. Si une seule année de récolte médiocre a pu nous mettre dans une position aussi alarmante, que serait-il donc arrivé si une abondance extraordinaire ne nous eût été donnée en 1847? Quelques jours de pluie au mois de juillet et la moisson était perdue. Eussions-nous alors, comme les malheureux *Irlandais*, vu périr un dixième de la population emportée par cette fièvre de famine auprès de laquelle la peste et le choléra ne sont que des accidents? (Extrait du mémoire de M. H. Marchal).

culture , de façon que les produits doubleront certainement avant 140 ans , époque où les calculs de la statistique annoncent un doublement de la population. L'Angleterre est dans une position plus inquiétante : 1° parce que ses terres qui rendent actuellement deux fois plus que les nôtres , ne comportent plus que de faibles perfectionnements de culture ; 2° parce que l'insuffisance des récoltes relativement à la population (laquelle est constatée par la quantité de céréales qu'il faut se procurer annuellement par l'importation) est beaucoup plus considérable pour l'Angleterre que pour la France. »

Ainsi voilà qui est dit , pour la question du moment , la question du siècle , on peut être plus tranquille en France qu'en Angleterre. — Mais pour celui qui veut s'occuper de l'avenir , dans toute son étendue , et qui tente de résoudre les questions théoriques et providentielles , le savant mémoire de M. Marchal ne dit rien.

Voici au surplus comment M. de Cormenin , tout sympathique qu'il est à son lauréat , juge les expédients exposés dans le mémoire couronné.

« Les dessèchements , les défrichements , les engrais ,
« les chimies de toute espèce , les coups de pistons , les
« ingrédients calcaires , les fermes expérimentales , les
« charrues vaporisées , les maitres d'école profession-
« nelle , les dégrèvements d'hypothèques , les greniers
« de réserve à charençons , à souris et à rats , les silos à
« larves et à pourriture , les primes , les comices , les
« banques , sont des palliatifs , des illusions , des impuis-
« sances , qui se noieront , qui se disperseront dans
« l'immensité du déficit. »

Enfin l'opinion sceptique de M. de Cormenin , se trouve résumée dans la lettre qu'il écrit à M. Marchal. « Soyons « de bonne foi , qui est-ce qui possède bien ce sujet-là ? « qui pourrait jurer, sans se tromper lui-même et sans « tromper les autres , qu'il est en mesure de résoudre « aujourd'hui les ardues et multiples questions de la sub- « sistance ? ni vous , ni moi , ni l'administration , ni « personne. »

Je suis de l'avis de M. de Cormenin , mais à la condition de ne l'appliquer qu'aux sociétés antagonistes : — dans ces sociétés il n'y a pas de solution possible. Tout au plus pourrait-on dire aux Chinois , ces dégoûtants massacreurs d'enfants nouveaux-nés , vous feriez mieux d'avoir des mandarins cantonaux ayant pour mission de prévenir la naissance des enfants , à l'aide de moyens chirurgicaux exempts de dangers pour la mère.

Le résumé de ce qui précède c'est que , dans les sociétés antagonistes , l'humanité est placée entre de terribles écueils : famine , débauche , cruauté.

Mais rendons grâces à la Providence ; car il suffit que l'humanité se place dans une sociabilité organique pour que toute cause d'exubérance de population disparaisse.

En effet , il n'y a jamais que la classe misérable et sans ambition qui pullule , n'ayant aucun motif pour être prévoyante. Or, l'organisation hiérarchique fusionnaire , non-seulement sait soustraire à la misère les individus de la dernière catégorie ; mais , plus encore , elle leur inspire de légitimes espérances d'avancement. Tout soldat peut , dit-on , espérer le bâton de maréchal ; mais il sera bien plus exact de dire que tout ouvrier , tout individu de la

dernière classe, pourra espérer d'arriver à la classe supérieure du microcosme.

Les données statistiques et les théories organiques de la 10^e lettre, nous ont fait voir que chaque 4 années, terme moyen, un colon montera d'une catégorie, et jouira d'une augmentation de salaire. Or cela seul doit suffire, indépendamment de tous les autres stimulants qui agiront sur l'amour-propre de nos travailleurs, pour tenir en éveil leur ambition et leur prévoyance. Ces sentiments agiront sur les moindres colons du microcosme, plus encore qu'ils n'agissent aujourd'hui sur les personnes des classes aisées de la civilisation.

7^o *Considérations sur les mœurs dans les sociabilités tertiaires et quaternaires.*

J'ai parlé, dans la lettre précédente, du lien familial et des mœurs dans la société primitive (p. 242 et 243), puis encore des mœurs de la société secondaire (p. 248). — D'autre part j'avais déjà exposé, dans les autres lettres, ce qui concernait l'utopie des mœurs dans le microcosme type des sociétés organiques de l'avenir (voir : 2^e lettre, art. E; 5^e, art. B et C; 4^e, art. A, § 5; et 6^e, § 3, où les améliorations concernant la famille, l'amour, le sort des enfants et l'héritage sont exposées).

Il ne saurait donc être difficile d'imaginer la série des transitions capables de transformer d'une manière régulière les coutumes primitives en ces autres coutumes que je considère comme constituant, autant que nos prévisions peuvent s'étendre, l'avenir normal et définitif de

l'humanité. — C'est un tableau que j'esquisserais si le temps et l'espace ne me manquaient, car cet écrit est forcément limité. — J'esquisserais, en ce qui concerne la marche organique et providentielle de l'humanité, l'histoire des mœurs dans les sociabilités tertiaire et quaternaire, celle-ci d'ailleurs soudivisée selon les quatre degrés ci-dessus analysés (p. 275). — J'esquisserais aussi, en parallèle, l'histoire critique des mœurs des différentes sociabilités antagonistes.

Mais je suis obligé de mettre cette longue étude presque totalement à l'écart, et je me contenterai d'énoncer un petit nombre de principes et de considérations.

Je ne recule point parce que le sujet est scabreux. A la hauteur philosophique et providentielle où je me place, j'ai, comme le professeur de physiologie, l'autorisation de tout dire; bien plus, l'obligation de traiter à fond toutes les questions, surtout que je ne les étudie qu'au point de vue de l'avenir et de la théorie. Je puis même, avec mes bonnes intentions, commettre des erreurs (et je conviens qu'il est impossible que je n'en commette pas quelques-unes) sans que l'on soit fondé à me les reprocher.

Une des choses que j'aurais à indiquer, si je traitais complètement la thèse énoncée ci-dessus, c'est comment de la polygamie ancienne et orientale, qui soumet plusieurs femmes à la volonté d'un seul homme, on pouvait, par la liberté accordée aux femmes, dans un milieu social organique, et en instituant une même morale applicable à l'un comme à l'autre sexe (en principe la morale peut aujourd'hui paraître à peu près la même,

mais elle diffère notablement en application, par ses indulgences outrées, et ses sévérités non moins outrées, selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes), on pouvait, dis-je, arriver au régime de l'autonomie des deux sexes, sans passer par le régime de notre monogamie exclusive. On voit que ce serait une étude d'ukronie, comme la plus grande partie des choses dites dans cette lettre et la précédente.

Toutes les critiques relatives aux mœurs de la civilisation actuelle sont surabondamment développées dans les romans et ouvrages dramatiques modernes, à commencer par la physiologie du mariage de Balzac. Mais la philosophie sociale ne doit puiser qu'avec circonspection dans cet arsenal. Elle doit amoindrir le cynisme des auteurs qui réussissent à faire d'autant plus rire le public, qu'ils lui montrent ses infirmités morales plus exagérées. La philosophie humanitaire et providentielle ne peut recourir à la critique, que pour en faire sortir, non des amusements, mais des observations générales, utiles et susceptibles de porter fruit.

Il ne faut pas juger les mœurs d'un peuple seulement par les prescriptions que formulent sa législation, et sa morale officielle, mais par les usages qui prévalent. La monogamie indissoluble est la base de nos lois et de tous les cours de morale. Mais elle n'est point généralement pratiquée. — D'après les statistiques, le nombre des gens mariés est un peu plus considérable que celui des célibataires; et on peut estimer, en restant au-dessous de la vérité, que la moitié des époux, ou bien vivent en séparation, ou bien vivent, quoique cohabitants ensemble,

dans un état de mauvaise intelligence pire que la séparation. Ainsi donc, c'est tout au plus le quart de la population adulte, que l'on doit considérer comme soumis à l'union conjugale, pour les trois autres quarts, la monogamie indissoluble est une *utopie* dont les uns ne veulent pas, et à la réalisation de laquelle les autres ont échoué.

Sans revenir ici sur le détail de mes idées concernant les améliorations morales, je rappellerai seulement qu'elles proviennent d'un choix éclectique dans quelques-uns des systèmes et des utopies en circulation, et qu'elles sont, quant à leur ensemble, une restriction de ces systèmes. Ainsi, par exemple, tandis que M. de Girardin expose les avantages que présenterait la liberté dans le mariage (ce qui veut dire, en d'autres termes : la liberté en amours ; le *free-love* réclamé par certaines sectes en Amérique¹) je ne vois une telle liberté possible, sans inconvénient, qu'avec certaines dispositions qui assurent son essor régulier. Dispositions dont la principale consiste dans la divulgation véridique, de toutes les relations sexuelles, et qui ne sont guère possibles, lorsqu'on veut éviter toute inquisition importune, que dans le microcosme avec sa hiérarchie fusionnaire.

Le grave auteur de l'Esprit des lois s'est plu à nous tracer le tableau de la volupté qui régnait dans les îles consacrées à *Vénus* (voir son poème : le temple de Gnide).

¹ Je ne fais point ici allusion aux Mormons, car, au lieu de vouloir la liberté pour les deux sexes, ils rétablissent les mœurs patriarcales, où un homme domine sur plusieurs femmes. C'est un retour à l'ancienne polygamie ; c'est, pour parler plus correctement, de la *polygynie*.

Mais la philosophie humanitaire ne saurait trouver aucun bon exemple dans cette promiscuité, qui ne fut au surplus qu'un accident local dans la vaste étendue du paganisme.

Mais je pense que les peuples anciens, que le paganisme considéré en général, présentent un certain avantage sur les peuples modernes, parce que l'amour, soit dans la classe des citoyens libres, soit dans celle des serviteurs esclaves, n'était guère considéré comme illicite.

Ni chez les païens ni chez les juifs on ne s'est pas avisé, généralement parlant, de glorifier la virginité et le célibat.

Les anciens auraient avoué un ulcère qui aurait eu son siège sur l'organe sexuel, sans plus de honte qu'un ulcère au doigt. La honte attachée à la maladie en question a eu pour conséquence la dissimulation du mal, son traitement secret, souvent plus funeste que le mal lui-même, ou son non-traitement. C'est sans doute à ces circonstances qu'on doit attribuer l'effrayante propagation de la maladie. Il est en effet remarquable que l'époque de cette propagation coïncide avec les efforts faits par les moralistes pour détourner les hommes des voluptés sensuelles. Le résultat a été bien moins la diminution des plaisirs érotiques, que l'alliage avec l'hypocrisie, des mêmes actes faits précédemment sans dissimulation.

Les amours sont blamables lorsqu'ils ¹ ne sont que des

¹ Ayant à employer fréquemment le mot *amour*, tantôt au pluriel tantôt au singulier, je trouve qu'il n'est pas tolérable de lui donner, comme le veut la grammaire, le genre masculin dans un cas et le genre féminin dans l'autre. Je prends donc le parti d'en faire un mot masculin au pluriel comme au singulier.

rapprochements individuels et passagers, au lieu d'engendrer des liens sociaux durables. C'est pourquoi les rapprochements sexuels sont assez généralement blamables dans les sociétés actuelles, où ils n'occasionnent guère que des désordres. Mais on les encouragerait sans doute, au point de vue de l'utilité générale, s'ils produisaient des effets diamétralement opposés.

Le problème social consiste à trouver les moyens de faire naître, parmi les individus réunis et formant un microcosme, le plus de liens et de rapprochements affectifs possibles, soit à l'aide de l'organisation des travaux, soit par l'essor des penchants affectifs. Mais il est parfaitement entendu que c'est le maximum en intensité totale d'amour, plutôt que le maximum dans la *quantité* des amours, qu'il faut avoir en vue. La trop grande quantité doit être évitée comme conduisant à la volupté toute matérielle, à la promiscuité et à la débauche. Il est un terme où ce que nous recherchons, l'intensité des liens affectifs, décroît en raison de la multiplicité des rapprochements. Il faut donc une certaine restriction pour ne pas s'écarter du but que l'on veut atteindre. — But qui est, je le répète, de faire que les humains s'aiment le plus possible.

L'amour est destiné à faire naître entre les diverses classes de la hiérarchie fusionnaire, des sentiments d'union et de bienveillance, de sorte qu'on ne voie plus, comme à présent, les petits envier les grands, et les grands mépriser les petits, et finalement les personnes de ces deux classes sans aucunes relations sociales entre elles, que celles des amours clandestins et passagers.

Une règle morale applicable à l'harmonie de l'avenir,

c'est que l'amour ne doit pas être seulement une satisfaction pour deux individus, il doit être une occasion de rapprochement pour les entourages de ces deux personnes. L'amour sera donc avantageux aux amis des amants, et réciproquement, ces entourages protégeront les amants, au lieu de s'amuser à en médire.

La société doit être constituée de façon à détourner les hommes ou femmes des rapprochements sexuels fondés sur l'intérêt, et dont l'amour est absent; mais elle favorisera les rapprochements qui ont un sincère amour pour mobile.

Il n'y a pas d'amour sans la croyance que l'on s'aimera toujours comme au moment actuel, — sans cette condition, les unions sexuelles ne sont plus de l'amour mais de la sensualité animale.

Ce qui distingue l'homme de la bête, ce n'est point de faire l'amour en tout temps; mais de ne point s'abandonner aux voluptés physiques sans y mêler un sentiment affectif, et d'unir toujours l'idéal à la volupté sensuelle.

Aucun amour ne sera pratiqué avec dissimulation, voilà la loi morale à imposer aux individus; mais, pour qu'elle soit observée, il faut que la société accorde la liberté aux amours, et qu'elle entoure de son estime et de sa protection toute manifestation de sincères penchants affectifs.

La gérance du microcosme veillera à la réalisation pratique de la divulgation véridique des amours; chaque Patron fera connaître ce qui concerne ses clients. Au surplus, l'usage de la divulgation une fois introduit, les amants seront les premiers à faciliter cette mesure d'ordre: car elle doit augmenter leurs jouissances. C'est toujours un

vif bonheur pour les amants que de parler des sentiments qui remplissent leur âme : le régime de la dissimulation diminue donc leurs jouissances.

Observons, pour terminer, qu'il n'est pas du tout nécessaire que les mœurs soient absolument uniformes dans toutes les localités.

L'ordre social de l'avenir suppose un réseau de microcosmes étendu sur la surface d'un pays. Parmi ces associations, les unes seront peut-être sous la direction d'une gérance amovible et élective ; mais à coup sûr il y aura d'autres microcosmes que je nomme *Baronnies humanitaires*, parce qu'ils seront gouvernés par un seul chef propriétaire du domaine.

On peut imaginer que chacun de ces Barons (ou chacune des gérances) déterminera le règlement de conduite qui devra être observé sur son domaine. Ces règles morales seront ici tolérantes et plus favorables à la volupté, là plus rigides et pudibondes.

Nous voici conduits à imaginer une certaine variété de mœurs qui ne pourra être que fort utile, et très-favorable à la liberté de chaque individu. Car chacun pourra, selon son tempérament et sa manière de voir, quitter la Baronnie où règne des coutumes, et des règles qui ne lui conviennent point pour aller vivre dans un autre milieu.

— Quel que soit le type de perfection morale que l'on ait adopté dans tel microcosme, les avancements donnés à l'élection suffiront, sans aucun moyen de contrainte, pour exciter les individus à se rapprocher le plus possible du type. De cette façon, l'idée d'une perfection idéale pourrait être mise en accord avec la tolérance

qu'il faut avoir dans la pratique pour toutes les espèces d'imperfections.

Les microcosmes dont le réseau constituera un Empire, loin d'être uniformément sortis du même moule, présenteront des variétés d'opinions, d'institutions et d'usages; les Gouverneurs ou Barons, qui impriment à chacun de ces noyaux de sociabilité la direction intellectuelle et morale, ne sauraient, en effet, être supposés avoir la même manière de voir sur toutes les questions. — Ainsi donc, dans l'avenir, *l'essor de la liberté de chaque individu* se trouvera assuré par l'autonomie et l'autorité des Gouvernants.

Loin de moi cependant la pensée que toute espèce de mœurs trouverait un microcosme où elle serait admise et honorée. Il est des principes généraux qui ne comportent aucune exception. Toute société doit être travaillante, véridique, juste, affective, etc.; la violence ou l'oppression en amour ou ailleurs ne sera donc jamais un principe social; la promiscuité pas davantage, car elle porte atteinte au principe affectif; je crois bien aussi que le célibat n'entrera jamais comme principe constitutif, comme type de mœurs, dans un microcosme, parce qu'il est impossible qu'il n'entraîne pas pour conséquence, les habitudes de dissimulation.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

TREIZIÈME LETTRE

Les deux lettres précédentes contiennent l'ensemble de l'exposition de la *philosophie de l'histoire*, telle qu'elle résulte de la doctrine hiérarchique fusionnaire.

Mais il est encore plusieurs thèses accessoires qu'il est nécessaire de développer pour élucider complètement cette *chronosophie*, et montrer les rapports qu'elle a avec les autres branches scientifiques (page 50) de la philosophie humanitaire et providentielle.

Voici les questions dont je vais successivement m'occuper.

§ A. — Conceptions *théosophiques* relatives à la création des êtres organisés.

§ B. — Conceptions *psychosophiques* sur la destinée humaine, et sur l'infirmité de notre nature.

§ C. — Diverses conditions sociales de la propriété.

§ D. — Conditions sociales du travail.

§ E. — Examen critique des théories relatives au progrès.

§ F. — Bases et principes de la morale d'après la science hiérarchique (*Moralisophie*).

§ G. — Bases et principes économiques applicables dans le microcosme (*Economisophie*).

§ A. *Sur les créations.*

Rien de plus mystérieux, dans les sciences cosmologiques, que ce qui touche à la création des divers êtres : hommes, animaux, plantes et infusoires.

Nous voyons tous les jours les espèces existantes se propager par la génération. Mais nous ne voyons apparaître aucune espèce nouvelle, et cependant les études de la géologie et de la paléontologie font connaître qu'il y a eu de nombreuses créations espacées à des époques successives et assez fréquentes.

Non-seulement l'homme n'a pas encore été à même de voir le fait d'une création se manifester sous ses yeux ; mais les espèces existantes se montrent réfractaires à tout changement, un peu notable, dans leur organisme. Ce qui éloigne l'idée que toutes les espèces existantes proviendraient d'un seul être, ou d'un petit nombre de types, qui auraient subi diverses modifications.

Pendant on reconnaît une certaine unité de conformation fondamentale. — Or, l'hypothèse des modifications successives étant écartée, il ne reste à adopter que celle d'êtres créateurs intelligents, d'ÉLOHIMS qui se sont entendus pour suivre un plan général, qui se sont conformés aux desseins du Dieu suprême JÉHOVA.

On peut, par certains soins et artifices, en modifiant la nourriture d'une espèce animale, en transportant les

individus dans un autre climat, apporter quelques légères altérations aux formes et aux instincts de la race qu'on a domestiquée. Mais les rapports essentiels de l'organisme, et les instincts primordiaux, restent inmodifiables. — Si on essaie des croisements d'espèces différentes, on échoue souvent; et tout au plus obtient-on quelquefois des hybrides, des mulets non susceptibles de se reproduire et de former une espèce parmi les êtres de la nature. — L'homme n'est guère doué que de la puissance ou *d'abattardir* ou *d'ennoblir* certaines espèces; mais il ne lui a pas été donné de pouvoir les dénaturer.

Les créations successives ont été ignorées de l'écrivain de la Genèse, qui fait naître le même jour (le troisième jour) toutes les plantes; puis tous les poissons, le cinquième jour; et enfin tous les animaux terrestres, le sixième jour. — Remarquons, par parenthèse, l'idée peu scientifique de faire créer le soleil, la lune et toutes les étoiles *attachées au firmament pour marquer le temps aux hommes et éclairer la terre*, dans le quatrième jour, entre les plantes et les poissons. — Observez aussi que la Genèse ne mentionne pas la création des insectes et infusoires. — Quelques espèces datent des époques les plus reculées et sont fossiles, tandis qu'un grand nombre semblent tellement modernes, qu'on peut présumer que plusieurs genres ont, à l'inçu des savants, apparus sur la terre, longtemps après l'humanité. Ce serait le chétif travail d'un huitième jour de création, à une époque où la terre était certainement malade et bien plus débile que dans les époques primitives.

Je vais énoncer ce qu'il me semble qu'on peut ad-

mettre de plus plausible, sur cette question de la création des êtres que l'expérience ne peut résoudre.

Disons préalablement un mot des tentatives expérimentales.

Supposons qu'un chimiste parvienne à découvrir que, dans de l'eau (parfaitement pure, et à l'abri de l'air qui aurait pu y déposer des germes de plantes ou des œufs d'animalcules) il s'est développé une certaine végétation ou quelques infusoires microscopiques. Cela voudrait-il dire que les atômes de nature minérale, se groupent d'eux-mêmes pour former des êtres vivants? Pourquoi ne supposerait-on pas qu'un esprit supérieur (un Être, une monade invisible) est venu opérer le rapprochement, est venu former un groupe et le vivifier?

Au reste l'expérience n'a pas été jusqu'où je viens de supposer: on a, je le reconnais, pris bien des précautions: eau très-pure, soustraite au contact de l'air ambiant, mais il ne faut pas dissimuler que, pour obtenir une végétation, il a fallu introduire dans cette eau une parcelle de tissu organique. Ce tissu a été, me dit-on, préalablement soumis à une température qui paraît beaucoup plus que suffisante pour détruire tout germe ou tout œuf. Je conviens que cette précaution rend l'expérience plus extraordinaire, mais il reste cependant constaté que vous avez eu besoin de ce fragment de végétal, pour obtenir d'autres végétaux vivants, et, que sans la présence de ce fragment, vous n'obtenez rien.

Les insectes ont été formés à la surface de la terre. Ils sont nés en tous lieux, dans les cloaques humides où les larves ont trouvé leur subsistance. Il faut croire que ces

larves ont dû être créées par des esprits intelligents, puisqu'elles ont été disposées avec la prévision d'avoir plus tard d'autres instincts, de subir telles métamorphoses, de devenir des insectes d'une toute autre nature, et devant se nourrir dans d'autres lieux et avec d'autres aliments. Ainsi, par exemple, tel insecte ronge des feuilles d'arbres, tandis que sa larve était carnivore, ou réciproquement, la larve qui vivait de racines devient un insecte carnassier. — Je consentirais à admettre qu'un animal se modifie de lui-même successivement et par la force des choses, lorsque le milieu dans lequel il vit change peu à peu de nature; mais les métamorphoses subites des insectes suffisent pour démontrer l'intervention d'un être intelligent extérieur, qui met à exécution un plan préconçu.

Quant aux parasites, on peut supposer ou bien qu'ils ont été créés sur le corps de l'animal qui leur fournira des aliments, ou bien que c'étaient des insectes qui avaient d'autres mœurs, une autre manière de vivre, mais qui ont pu modifier leur nature et leurs habitudes.

On connaît certains insectes qui paraissent destinés à vivre sur des plantes, cependant si l'un d'eux trouve l'occasion de se cramponner après un animal ou un homme qui vient à passer, il ne manque pas de s'en faire le parasite. Exemples : les Tiques, les Leptes ou Vendangerons.

Je croirais, assez volontiers, que les parasites, Poux, Puce, Gales, Chenilles, Hannetons, . . . etc., font partie de la grande et générale création des insectes qui a eu lieu postérieurement à la venue de l'humanité sur la terre, et dont j'ai déjà dit un mot ci-dessus, page 501.

La plante a évidemment pris naissance dans le lieu où elle a continué à végéter, et à produire des semences qui ont pu propager au loin des plantes de même nature.

Quant aux grands animaux, on ne peut pas supposer qu'ils aient pris leurs formes ailleurs que dans le calme des grandes profondeurs maritimes. Une énorme pression, une température élevée et constante doit y favoriser des combinaisons qui ne pourraient s'opérer ailleurs.

Mais si c'est là que se trouve la matrice de la planète, comment les animaux après y avoir subi une première évolution, un premier genre d'existence, en sortent-ils pour venir marcher sur la terre, ou voler dans les airs ? On est obligé de supposer qu'ils éprouvent dans leur existence, des métamorphoses analogues à celles que nous observons dans la vie de plusieurs genres d'animaux. Donnons deux exemples, deux indications. 1° La grenouille a d'abord la forme et l'existence d'un poisson, elle remplace ensuite ses nageoires et sa queue par quatre pattes, la voilà amphibie ; bien plus quelques espèces quittent l'eau tout-à-fait pour vivre sur les arbres ou dans les herbages. 2° Telle larve aquatique, lorsqu'elle a acquis un certain développement, monte à la surface de l'eau, déchire son enveloppe et s'élève dans les airs en devenant la libellule (ainsi du cousin, des éphémères et d'un grand nombre d'autres insectes).

C'est alors une petite affaire pour l'imagination, d'appliquer des métamorphoses analogues aux animaux formés au sein des mers.

Il paraît bien certain que les animaux ont été créés par séries (ainsi il y a la série des singes à faces de

chien, de renard, de chat, de lapin... etc.). Donc les *Élohims* ont agi de nouveau d'après les mêmes conceptions modifiées, qui antérieurement les avaient déterminé à créer les chiens, les renards, les chats....

— On observe même des analogies de conformation entre certaines plantes et des animaux; d'autres analogies sont évidentes entre la nature intime de l'homme et le matériel de l'univers. Tout cela prouve que les esprits créateurs après avoir modelé, à telle époque, leurs créations sur tel plan, le reprennent ensuite à une autre époque, en en modifiant plus ou moins le dessein pour exécuter d'autres créations; aussi certaines conceptions restent-elles prédominantes dans leurs œuvres. D'où l'unité de l'univers qui se manifeste comme un ensemble providentiel.

Je me figure, en donnant essor à mon imagination, que la création d'une série, d'une famille d'animaux s'accomplit dans la matrice terrestre, au sein des profondeurs maritimes, puis que toute la série ou tribu se détache et vient flotter à la surface de la mer, portée, comme sur un radeau, par un placenta commun. Le radeau ne tarde pas à échouer sur le rivage, alors les individus se séparent et la vie terrestre commence pour chacun d'eux ¹.

La présomption que les individus d'une même tribu ou famille sont attachés à un placenta commun, à peu près

¹ Il est opportun de remarquer ici que la mythologie païenne, embarrassée pour dire comment a pu naître la génératrice primitive, s'est habilement tirée d'affaire en faisant sortir sa Vénus du sein des mers.

comme les petits d'une même portée, n'est pas trop étrange; mais oserai-je aller encore plus loin dans cette voie d'hypothèses, et dire que c'est l'appareil caudal qui a dû servir d'attache au placenta commun?

La science officielle s'obstine à demander aux méthodes expérimentales, de porter quelques lumières sur ces mystérieux problèmes. N'est-il cependant pas évident que l'expérience est ici impuissante et incompétente? c'est l'imagination rationnelle qui peut seule donner des solutions poétiques, satisfaisantes et dignes de la majesté des Élohims dont il s'agit d'expliquer les œuvres.

Supposons par exemple, qu'un expérimentateur parvienne, en croisant deux espèces, A et C, à créer une espèce métis B, véritablement intermédiaire; une espèce qui se régénère, et non pas un *mulet*? En pourra-t-on conclure, par induction, que tous les animaux proviennent d'une seule souche, d'une seule espèce qui s'est modifiée? — Pas du tout. La formation du métis C restera un fait extraordinaire, qui n'infirmera pas la règle générale de la fixité des espèces; il sera constaté que les espèces A et B sont hors de cette règle générale, et voilà tout: mais l'unité de création ne sera pas plus démontrée après les expériences qu'elle ne l'était auparavant.

Observons encore que le système des créations par séries, énoncé ci-dessus, s'accorde avec l'idée admirable énoncée par Fourier, que les diverses créations sont en analogie les unes avec les autres, et en analogie aussi avec notre constitution passionnelle. — L'univers est une construction dont les Élohims sont les ingénieurs: donc

ce sont les forces morales, les idées résidentes dans les Élohims qui sont représentées par les réalités de l'univers; le matériel qui nous entoure (l'objectif) est en analogie avec le moral qui est en eux, et qui est aussi en nous (le subjectif). — J'accorde la justesse de cette grande idée de l'analogie universelle. J'accepte le principe; mais tout en trouvant que Fourier a beaucoup erré dans son application. Au lieu de se tenir à des analogies, il a eu l'idée erronée d'identités numériques (système des gammes *septenaires*) entre les passions, les sons, les couleurs, etc. Son univers est inexactement assujéti à un système de gammes uniformes.

§ B. RAPPORT ENTRE LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE ET LA PSYCHOSOPHIE.

1° *Chutes et déviations de l'humanité attribuées à l'infirmité de l'intelligence de l'être humain.*

L'humanité a été créée sans science, mais douée de quelques instincts suffisants pour diriger ses premiers actes.

Au delà de ces instincts rudimentaires, l'humanité doit acquérir la science. Elle a pour cela deux moyens : l'expérience et son intelligence.

Avertissons qu'il s'agit ici spécialement de la science sociale, de la science capable de procurer à l'humanité la prévision de ce qui lui est avantageux ou nuisible. C'est ce qu'on peut, avec les théologiens appeler la science du bien et du mal. Dans notre classement encyclopédique (pages 50 et 50), cette science se nomme *sociosophie*.

Au moyen de *l'expérience*, les hommes apprennent par la douleur ce qu'il leur importe d'éviter ; c'est l'enfant qui, après s'être fait une petite brûlure, évite de toucher les corps incandescents, et de s'approcher du feu sans précautions.

Au moyen de son *intelligence*, l'homme conçoit que telle cause amène tel effet. Il se figure ces effets heureux ou funestes comme réalisés, et cette image lui suffit, sans qu'il ait besoin d'en faire l'épreuve. De là le don de prévision qui lui permet d'éviter quelquefois ce qui peut amener la souffrance. — C'est l'enfant qui, averti par les conseils de ses parents, ne manie le feu qu'avec les précautions convenables.

C'est une opinion orthodoxe pour beaucoup de sectes religieuses ; que l'humanité avait à l'origine une parfaite *liberté d'option* entre le bien et le mal. — Mais peut-on accorder ce libre arbitre à une humanité qui, manquant de lumières sur sa destinée, prend au hasard un parti ou l'autre ? — L'humanité avait-elle à l'origine un discernement suffisant pour prévoir de loin les conséquences de tous les systèmes d'organisation qu'elle pouvait se donner ? a-t-elle même actuellement acquis cette utile connaissance des maux qui doivent résulter, soit de l'inorganisation, soit des organisations défectueuses, qui emploient la contrainte au lieu d'être fusionnaires et fondées sur la sympathie ?

Cette croyance que l'humanité avait la libre option entre le bien et le mal, cesse d'être rigoureusement exacte si on admet que les humains des premières tribus arrivèrent sur la terre sans être doués de tous les

instincts et de toute l'intelligence qui leur eussent été nécessaires pour s'organiser convenablement. — Il n'y a pas eu précisément d'obstacle pour empêcher les premières tribus de prendre la voie heureuse directe et organique. Mais l'infirmité intellectuelle et morale de l'homme l'a exposé à prendre la voie douloureuse, déviée et antagoniste. — Ainsi s'expliquent les bévues fréquentes, les chutes répétées de l'humanité.

Il importe d'ailleurs d'observer que la route directe et la route déviée semblent conduire l'une et l'autre au même but d'harmonie et de bonheur définitif. — La grande question est de savoir si l'humanité parviendra dorénavant à cette destinée finale par une voie directe de bien et de bonheur (c'est-à-dire en profitant des prévisions que son intelligence lui donne pour éviter le mal), ou bien en s'égarant encore dans des voies indirectes et incohérentes? — Si les douloureuses leçons expérimentales du malheur sont inévitables, que du moins les diverses chutes faites au début, évitent à l'humanité des désastres encore plus grands dans l'avenir!

Une bonne méthode en usage dans les mathématiques, consiste à poser une hypothèse et à la suivre dans toutes ses déductions pour reconnaître si on doit l'accepter ou la rejeter. Mais dans les mathématiques les déductions aboutissent au vrai évident, ou à l'absurde, et l'on tire sans incertitude une conclusion affirmative ou négative; tandis que dans les considérations philosophiques du genre de celles qui nous occupent, on n'arrive qu'à des résultats seulement probables. — Or, la conclusion n'étant pas exempte de doutes et d'incertitudes, l'opinion,

la croyance admise par les uns, peut n'être point celle adoptée par d'autres.

J'ai suivi, avec persévérance, dans les lettres 11^e et 12^e la supposition que l'humanité primitive était douée de facultés (facultés intellectuelles, physiques et morales) suffisantes pour choisir la voie directe et organique du bien, et qu'elle pouvait éviter la voie déviée et antagoniste des apprentissages douloureux.

Mais suis-je effectivement parvenu à mettre cette thèse en évidence ?

Quelques personnes ne trouveront-elles pas au contraire que j'ai fourni des arguments pour prouver que les hommes n'ont pas été doués d'une intelligence tout-à-fait en rapport avec leur destinée ¹ ?

¹ Afin que chaque lecteur puisse juger laquelle de ces deux opinions il est le plus disposé à adopter, je vais résumer dans cette note, ce que l'humanité, d'après les lettres précédentes 11^e et 12^e, aurait dû faire pour éviter ses déviations et chutes malheureuses.

1^o Les premiers humains, au lieu de se disputer les subsistances dont l'abondance diminuait, auraient dû s'aviser de se les distribuer régulièrement.

2^o Le sexe mâle n'aurait dû usurper aucune suprématie sur l'autre sexe. Ne pas lui imposer une morale plus rigide que celle qu'il suivait lui-même. — Il aurait dû avoir la prévision que cette suprématie injuste, serait au moins aussi funeste aux hommes qu'aux femmes.

3^o Les humains devaient se grouper par tribus, plutôt que de s'isoler par familles. — Dans la tribu, les familles et les autres groupes affectifs ont l'avantage d'être rapprochés, et trouvent à se développer très-favorablement, et d'ailleurs, l'humanité pouvait céder à ses instincts de liberté et d'ordre, à savoir : de liberté en ne créant pas de morales contraires aux penchants naturels et provi-

Il y aurait donc ici une exception, une atteinte au grand principe énoncé dès le début de cet ouvrage : *la Providence a mis nos penchants en rapport avec notre destinée*. Ce sublime principe ne serait exact qu'approximativement comme règle générale, mais non point d'une manière

dentels ; d'ordre en se plaçant sous la direction des anciens (anciens et anciennes), en organisant une première ébauche de classement selon l'ancienneté.

4° Il aurait fallu, un peu plus tard, que les humains trouvassent autant et plus de charmes dans les travaux producteurs de la culture, que dans les expéditions aventureuses de la guerre. — Cela était à espérer si les femmes, ce sexe exempt du funeste penchant guerrier, avaient eu la position sociale qui leur était légitimement due.

5° Plus tard encore, toujours obéissant aux calculs de son intérêt, bien entendu, autant qu'à ses sentiments innés de générosité (d'amour pour le vrai, le juste, le bon et le beau), l'humanité aurait reconnu qu'il y avait lieu de substituer au classement selon l'ancienneté, la *hiérarchie fusionnaire* (c'est-à-dire les rangs gradués selon le mérite constaté par des *élections affectives*), d'instituer de plus en plus la *divulgation véridique* comme suprême loi sociale. . . etc., etc.

6° Il faut encore supposer que l'individu robuste et intelligent aurait compris que, en s'associant pour le travail avec de plus faibles que lui qu'il saurait diriger, il aurait plus de plaisir et de profit qu'en abusant de sa force physique ou de sa ruse intellectuelle, pour réduire les autres à le servir comme travailleurs esclaves, tandis que lui, cessant de communiquer avec eux, se livrerait à l'oisiveté.

7° Les choses sociales ayant pris cette bonne tendance, on peut encore supposer qu'ensuite les possesseurs des richesses accumulées, eux aussi eussent trouvé avantageux de faire servir les instruments de travail existant entre leurs mains à des travaux dont les produits seraient répartis sociétairement entre les coopérateurs, plutôt que de les employer à des travaux dont eux propriétaires se réserveraient la totalité des profits.

absolue. — C'est un avertissement que j'ai eu soin de donner en même temps que j'ai énoncé le principe, page 5.

Le progrès humanitaire s'accomplit certainement dans des conditions analogues à la croissance d'un individu. Or si un individu parcourt inévitablement certaines phases de croissances; cependant son développement physique ne s'opère pas sans maladies accidentelles, pour peu que sa constitution soit débile, ou qu'il ait l'imprudence de commettre quelques écarts de régime.

Si, d'après l'aperçu général des conditions du progrès normal de l'humanité, on juge qu'il était inévitable qu'elle parcourût une série de phases antagonistes et malheureuses avant d'acquérir la force intellectuelle suffisante pour discerner les vraies conditions de sa destinée providentielle, ne doit-on pas reconnaître aussi que pour peu que l'intelligence, la faculté de prévision de l'être humain, eût été un peu plus grande, l'humanité aurait su éviter bien des écueils?

Pour qu'un navire puisse aller directement d'Europe en Amérique, ce n'est pas assez que la mer soit ouverte devant lui, il lui faut une boussole. Il y avait une carrière normale et organique ouverte devant l'humanité, mais l'humanité ne fut point munie d'une boussole dont les indications fussent exactes; ou bien et pour parler sans figure, la constitution intellectuelle et morale ¹ de l'homme

¹ Une plus grande *dose d'intelligence* aurait montré aux humains quel était leur *véritable intérêt*. Une plus grande *intensité* dans leurs sentiments *affectifs* (autrement dit une plus grande *moralité*) les aurait détourné des injustices, des égoïsmes, des voies despotiques, mensongères et guerrières qui ont amené les plus funestes conséquences.

n'était pas assez puissante pour qu'il pût se diriger sans broncher et sans dévier.

Il est de fait que la tribu humaine a parcouru une série de phases antagonistes et malheureuses, avant d'acquérir la force intellectuelle suffisante pour discerner les vraies conditions de sa destinée providentielle.

J'ai exposé, dans les lettres précédentes 11^e et 12^e, l'*Ukronie* de la marche normale organique de l'humanité, du vrai *progrès continu*, sans déviation. Cette longue étude, résumée dans la note précédente, a été faite avec toute la bonne volonté possible, avec la plus fervente aspiration providentielle, pour trouver que l'humanité aurait pu éviter les déviations et chutes qu'elle a faites.

Or vous jugez, dites-vous messieurs, qu'au lieu de prouver ma thèse, j'ai prouvé que si l'humanité n'a pas été matériellement contrainte à subir les épreuves de l'adversité, elle n'a du moins pas été douée de moyens suffisants pour les éviter. Et vous concluez qu'elle a été à peu près prédestinée aux chutes qu'elle a faites.

J'ai suivi, dites-vous, une humanité hypothétique qui aurait marché sans dévier dans une voie toujours organique. Cette abstraction au lieu de faire reconnaître, comme je l'aurais désiré, qu'une telle marche était facile, a mis au contraire en relief les difficultés qui s'étaient opposées à ce développement tout providentiel.

Il reste alors établi que l'humanité, vu sa *nature infime*, ne pouvait pas éviter dans le passé beaucoup de déviations et de chutes malheureuses.

Mais actuellement notre intelligence s'est développée,

notre faculté de prévision a acquis la puissance de pénétrer plus avant dans l'avenir. Croyons donc que l'humanité est, dès à présent, à même de se diriger vers un but providentiel bien défini. — Elle est à même d'apercevoir avec lucidité sa destinée finale, de reconnaître que les travaux variés, les groupes permutants entrent dans cette destinée; mais que ce qui est nécessaire avant tout, c'est une organisation hiérarchique fusionnaire.

2° *Explication* PSYCHOSOPHIQUE de l'infirmité de la nature humaine.

Comment concilier, avec une fervente croyance providentielle, le fait que les individus soient exposés à des accidents douloureux, et l'humanité à des chutes funestes? Autrement dit: le fait que des maladies puissent gêner la croissance de l'individu, ou entraver la marche progressive de l'humanité? — Il y a au fond de cela un mystère que je ne me charge pas d'expliquer.

Laissons les métaphysiciens s'égarer dans les ténèbres en voulant expliquer le mal physique (la douleur), le mal moral (l'imputabilité des actes humains) et l'infirmité humaine. Ils tentent en vain de remonter jusqu'aux causes premières, au lieu de s'abstenir prudemment de toucher aux questions transcendantes, évidemment insolubles; c'est le domaine mystérieux et interdit, déjà signalé page 31. Notre intelligence a pouvoir de combiner les *données premières* pour en tirer des conclusions, mais elle doit accepter ces prémices élémentaires qu'elle n'a pas mission de discuter, et devant lesquelles elle reste impuissante.

Observons que l'homme tout en redoutant de s'engager dans les labyrinthes de la métaphysique, peut recourir à son imagination pour créer un système poétique qui, sans prétendre arriver à des explications absolues sur l'impénétrable, dévoile une partie des arcanes de la nature, et de notre destinée.

J'ai soutenu qu'il n'était pas absolument impossible à l'humanité d'éviter les chutes successives qu'elle a faites. Chute de l'âge d'or en âge d'argent, puis successivement en âge d'airain, en âge de fer. . . . Mais je dois reconnaître qu'il lui était aussi difficile de ne pas faire de faux pas, qu'il serait difficile à l'individu qui a une mauvaise vue d'éviter certains choes, à celui qui a la poitrine délicate d'éviter des rhumes fréquents. Or tout est évidemment imparfait dans l'organisation humaine, non-seulement la vue, la vigueur des poumons, et toute l'organisation physiologique, mais encore les facultés intellectuelles et morales. — C'est surtout sous ce rapport qu'on peut trouver la nature humaine infirme, et dire que ses facultés ne sont pas à la hauteur de sa destinée terrestre.

Il est certain que l'être humain aspire généralement au règne des relations véridiques, de la justice distributive, de la liberté et de l'ordre; et cependant, dès le principe, il prend maladroitement une voie qui conduit aux habitudes mensongères, aux oppressions, à la misère et à l'anarchie!

Observons même que ce n'est pas seulement l'humanité primitive qui a failli à sa destinée, aujourd'hui encore, tous les jours, l'humanité préfère une mauvaise voie

guerrière ou révolutionnaire à une voie pacifique ; dans toutes les affaires et transactions, elle préfère la dissimulation à la divulgation véridique ; le sexe masculin persévère, à son grand détriment, à maintenir la subjection de l'autre sexe ; la tendance générale est favorable aux décevantes théories démocratiques, tandis que c'est l'organisation hiérarchique fusionnaire qui seule peut remettre l'humanité en bonne voie de progrès providentiels, etc., etc. Ainsi donc l'humanité est encore malade, dans un état d'infirmité ou de cécité intellectuelle et morale.

Dans tout ce qui précède, la *philosophie de l'histoire*, la *chronosophie*, est traitée au point de vue des desseins providentiels, par conséquent de manière à nous rapprocher de la *théosophie*. Je vais actuellement chercher quelles sont les croyances *psychosophiques* que l'on est conduit à admettre, pour expliquer cette conclusion finale : l'infirmité des facultés humaines, à laquelle la *chronosophie* nous a conduit.

L'explication la plus plausible, consiste à croire que chacune des âmes humaines qui habitent la terre est coupable d'un méfait commis dans une existence antérieure. — Alors la vie terrestre est une punition. — Disons plutôt elle est un moyen de faire connaître expérimentalement à nos âmes qu'elles furent leurs erreurs, et de les obliger à s'amender.

Remarquez qu'à peine ai-je laissé glisser de ma plume les mots *méfais* et *punitions*, que je me suis empressé de rendre ma phrase plus exacte en parlant d'*erreurs* et

d'amendements. — Nous ne saurions en effet admettre que Dieu punisse pour punir, ni qu'il aime les *expiations* (expression vide de sens inventée par la théologie). La Providence ne peut employer la douleur que pour corriger, et dans l'intérêt même de l'individu à qui la douleur est infligée.

L'enfer des théologiens, enfer absolu dont les habitants endurent des douleurs atroces comme expiation, et tout en restant endurcis et pervers, n'est pas possible.

Mais il peut exister des enfers relatifs, des purgatoires, tels que la terre où nous sommes, et d'où les âmes sortent éclairées sur leurs erreurs.

Remarquez que, somme toute, l'existence terrestre est encore providentielle. Il y a des douleurs, ainsi que le témoignent les plaintes générales de tous les hommes : mais cependant le total du bien dépasse celui du mal, puisque nul ne veut mourir. — Ceux qui se suicident sont une exception si peu considérable, qu'on peut bien n'en pas tenir compte, et soutenir que « même les moins favorisés, ont encore plus de joies que de douleurs. » — Voilà un enfer, un purgatoire, qu'on peut faire entrer dans le plan général de l'univers sans blasphémer la Providence, et sans supposer un dieu Satan à peu près aussi puissant que le Dieu bienfaisant.

Mais poursuivons : car il faut actuellement imaginer comment le séjour terrestre sert à amender les âmes qui viennent y passer quelques-unes des phases de leur existence.

Rappelons-nous les choses dites précédemment. — Toutes les âmes des êtres vivants, et tous les atômes des

substances minérales, sont des monades jouissant d'une existence éternelle, dans le passé comme dans l'avenir (monades hiérarchiques, incréées et impérissables), — Pour l'âme humaine cette vie éternelle se compose d'une suite de vies finies, de vies partielles, dans lesquelles l'âme gouverne un organisme, tantôt formé d'une substance *solido-liquide*, tantôt d'une substance *fuido-éthérée*, corps pondérable ou impondérable. De sorte que les vies partielles se passent alternativement, tantôt à la surface de la terre ou de toute autre planète, tantôt dans l'espace céleste, à la limite supérieure de l'atmosphère. — L'être humain a d'ailleurs des travaux à exécuter, soit que son corps chemine sur la surface d'un globe, soit qu'il plane dans les régions éthérées.

Observons que tout ceci n'est qu'une extension, qu'un renouvellement d'anciennes croyances païennes à l'existence de l'âme alternativement terrestre et élyséenne.

Il convient d'ajouter à ces notions que l'organisation sociale est plus parfaite, par conséquent le bonheur plus grand sur tel globe que sur tel autre. Enfin que la terre paraît être l'un des globes où le désordre est actuellement, et depuis longtemps à son comble, et où la vie est la moins heureuse.

Alors notre planète doit être le séjour où l'on envoie les individus les moins méritants. Elle est le pénitencier qui doit servir à leur amélioration.

Ce n'est pas, semble-t-il, pendant le cours de son séjour sur la terre que l'individu humain s'améliore : c'est bien plutôt quand l'individu quittant la terre et reprenant

la mémoire de toutes ses existences passées (terrestres et élyséennes), se trouve à même de faire d'utiles comparaisons ; alors il peut reconnaître ses erreurs en gémissant sur les désordres sociaux du monde qu'il vient de quitter, désordres qu'il a peut-être contribué pour sa part à aggraver.

Il faut supposer aussi que chaque être humain a besoin de revenir plusieurs fois habiter la terre, pour modifier ce qui est vicieux ou améliorer successivement ce qui est imparfait dans son organisme intellectuel et moral. Dans ces diverses existences, il occupe au hasard, tantôt une grande, tantôt une infime position, il habite un climat, puis un autre. — Ce sont des chances aléatoires et toutes sortes de hasards qui déterminent la durée de chacune de nos vies terrestres. — L'âme qui vient animer un enfant qui ne vit que quelques mois, ou seulement quelques jours, fait évidemment un voyage inutile sur la terre ; mais qu'importe, puisqu'un peu plus tard elle y reviendra de nouveau, et y fera cette fois un plus long et plus profitable séjour.

Étant admis que la terre est un pénitencier, on conçoit que les âmes ne passent d'une existence élyséenne à une terrestre, qu'après avoir bu les eaux du fleuve d'oubli. — Est-ce que si cela nous était possible, nous ne donnerions pas l'ignorance de leurs méfaits respectifs aux individus que nous réunissons dans nos bagnes et nos pénitenciers. — Je ne prétends cependant point assimiler, par cette comparaison, l'espèce humaine toute entière aux individus qui tombent exceptionnellement dans le crime ; comme

aussi on ne peut pas comparer nos soi-disant *pénitenciers*, où les criminels ne s'améliorent point, avec les efficaces *pénitenciers providentiels* dont j'essaie de faire l'utopie théosophique.

Mais on conçoit plusieurs motifs pour que la divinité ait dû vouloir que chaque âme ne vint revivre sur la terre que dépouillée du souvenir de toutes ses existences passées.

Tout ordre social ne serait-il pas impossible ici-bas, si dans nos diverses réunions, si dans les divers ateliers de travailleurs, on avait la biographie antérieure de chaque individu; si l'un pouvait se vanter de ses anciens mérites et l'autre être humilié de ses anciennes fautes? — En supposant que ce souvenir des existences antérieures restât tout personnel, sans qu'aucun des voisins d'un individu fût initié à ce secret, quel avantage le pauvre trouverait-il à savoir qu'il a été un riche ou puissant personnage? — Ce sont des souvenirs qu'il serait obligé de cacher; par amour-propre s'ils n'étaient pas honorables; et, dans le cas contraire, pour ne pas être soupçonné de hablerie mensongère.

5° *Résumé des principales opinions.*

Terminons par un très-court résumé de l'opinion des divers philosophes, sur ce que le passé de l'humanité doit faire conclure relativement à son avenir, et en général sur ce que la destinée terrestre doit faire conclure relativement à notre destinée céleste, sur les rapports de la chronosophie avec la psychosophie.

1° Quelques-uns se contentent de dire: le mal vient de l'humanité et non de Dieu. L'humanité avait la libre

option entre les bonnes et les mauvaises voies sociales, elle avait le libre arbitre pour éviter les chutes et déviations. Donc si elle a mal usé de sa liberté, elle n'a qu'à subir aujourd'hui la conséquence de ses fautes et de ses erreurs, — soit : mais que du moins elle cherche à rentrer actuellement dans la voie normale de sa destinée.

2° D'autres disent, les chutes et déviations de l'humanité furent une nécessité, elle ne pouvait pas les éviter, il fallait qu'elle acquit expérimentalement la connaissance des pernicioeux effets des fausses organisations sociales. — Soit : mais actuellement que son éducation expérimentale est suffisamment faite, elle doit essayer de réaliser une organisation exempte des imperfections dont elle a acquis la connaissance.

3° D'autres vont plus loin, et voyant tout en beau, nient qu'il y ait eu chutes et déviations. L'humanité a suivi la marche normale et progressive qu'elle devait suivre. — J'y consens encore, tout a été bien dans le passé ; mais tâchons que dans l'avenir tout soit encore mieux.

4° L'opinion que j'ai cherché à faire prévaloir, c'est que nous autres humains, relégués sur la planète terrestre, nous sommes des individus coupables de méfaits contre les desseins de Dieu dans une existence antérieure ; des individus infirmes dans leurs facultés intellectuelles, puisqu'ils n'ont pas eu l'intelligence d'organiser convenablement leurs sociétés. Nous avons actuellement à nous perfectionner individuellement, en même temps qu'à créer une organisation sociale, fusionnaire et providentielle. En attendant que nous nous amendions, nous nous

trouvons condamnés à habiter un monde où, par notre fait, la dose des souffrances est considérable, sans que cependant elle dépasse celle du bien.

Selon l'impitoyable théologie du moyen-âge, Dieu devrait infliger d'atroces souffrances aux récalcitrants à ses desseins. Selon la théosophie que j'expose, la Providence, alliant la bonté et la justice, s'est contentée de disposer les choses de façon que les récalcitrants fussent eux-mêmes les artisans de leurs douleurs; mais, de même que le soleil luit pour les méchants comme pour les bons, elle projette sur tous les êtres une dose de bonheur qui dépasse le mal qu'ils peuvent se faire. En définitive, les moins méritants deviennent les habitants d'un des mondes les moins heureux, jusqu'à ce qu'ils aient su se conformer davantage aux desseins de la Providence, et devenir du même coup plus méritants et plus heureux.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

QUATORZIÈME LETTRE

La philosophie humanitaire et providentielle, que mon but est d'exposer, contient tant de choses, et des choses rattachées les unes aux autres par tant de liens, qu'il convient que je fasse fréquemment des récapitulations, pour dégager ces questions enchêvêtrées les unes dans les autres.

Rappelez-vous, messieurs, que j'ai donné, dès le commencement de ces lettres, le programme des questions que j'examinerais (page 3 et 26), et le plan méthodique dans lequel on pouvait les faire entrer (page 24).

J'ai suivi ce programme pendant les dix premières lettres; mais, quoiqu'il formât déjà un vaste ensemble synthétique, j'ai voulu y ajouter comme complément, une grande étude de *chronosophie*; c'est-à-dire, la philosophie de l'histoire (lettres 11 et 12).

J'avais alors abordé toutes les parties de mon vaste programme; j'avais exposé les principes fondamentaux des quatre branches de sciences qui constituent la philosophie humanitaire et providentielle. — La théosophie, la psychosophie, la sociosophie et la chronosophie.

Cependant, quelques thèses assez importantes n'avaient pas reçu tous les développements qui me paraissaient essentiels. — Ces thèses, je les ai énoncées page 299.

Je viens déjà de traiter, dans la lettre précédente, la thèse A, et la thèse B, qui se rattachent assez intimement à la philosophie de l'histoire, à la chronosophie, en effet :

Après avoir expliqué les phases que l'humanité a parcourues et celles qu'elles eût pu parcourir selon les lumières que fournit la science sociale hiérarchique, on reste en présence de deux questions énigmatiques, le mystère de la création, et le mystère de l'existence de la douleur dans un monde créé par un être providentiel tout-puissant. Notre esprit est ainsi fait qu'il se plaît à chercher des solutions plausibles et approximatives à ces énigmes dont il est incapable de trouver la solution absolue. J'ai donc cru devoir traiter ces deux questions qui deviennent ainsi le complément religieux « complément théosophique et psychosophique » de notre philosophie de l'histoire.

— La thèse A) se rattache à la *théosophie*, puisqu'elle est une gènèse ayant pour objet d'expliquer les œuvres des *Élohims*. La thèse B) se rattache à la *psychosophie*, puisqu'elle établit une conformité entre le mal de ce monde et la destinée de l'âme humaine.

Je vais actuellement quitter la région des questions transcendantes, et revenir aux choses positives.

Il ne me reste plus guère actuellement qu'à compléter la *sociosophie*. J'ai exposé l'organisation du *microcosme social* ; mais j'ai encore à le montrer vivant, en expliquant son économie intérieure.

J'ai déjà, il est vrai, fait connaître par portions détachées les principales dispositions réglementaires concernant la propriété, les travaux, les échanges, les rémunérations. Mais il convient de revenir sur ces questions, de représenter ces choses d'ensemble; car beaucoup de considérations à côté desquelles j'ai dû glisser, doivent être actuellement l'objet d'un examen approfondi.

Conditions de la propriété dans le microcosme.

§ 1. Gérance de la propriété collective.

Reportez-vous, messieurs, à la lettre troisième, art. D (page 57), vous y trouverez, sur le régime de la propriété, des explications qu'il s'agit de développer et de compléter.

On peut instituer la hiérarchie fusionnaire sans modifier ni le régime industriel ni celui de la propriété; mais il est certain que les rapprochements plus intimes établis entre les humains formant un microcosme, doivent amener assez rapidement la formation d'une propriété collective actionnaire.

Toutefois, je supposerai qu'il reste des parcelles possédées individuellement à côté de cette propriété générale collective. Il doit résulter des avantages de la coexistence de ces deux genres de propriétés, mis en quelque sorte en concurrence de faire pour le mieux.

L'administrateur de la propriété collective doit être naturellement un gérant élu par les copropriétaires, par les actionnaires. — Au lieu d'un gérant ce sera, si l'on veut, une gérance collective; mais quant à moi, ce que

je crois préférable, c'est l'unité de direction. Cette direction unitaire s'accommode d'ailleurs volontiers de l'assistance d'un conseil, même lorsqu'elle n'en doit pas suivre toujours les avis.

Remarquez qu'au lieu d'individus qui se subordonnent à un chef qu'ils élisent, on peut concevoir un riche personnage qui se pose fondateur-directeur d'une institution sociale, à des conditions acceptées par les individus qui s'unissent à lui en lui apportant une partie de leurs capitaux. — Mais celui qui voudrait prendre un tel rôle ne devrait-il pas garantir, au moins pendant les premières années : 1° sur ses propres revenus des avantages aux travailleurs ; 2° sur sa fortune privée, le maintien du capital collectif à la valeur des apports des actionnaires.

Celui qui se poserait comme *fondateur*, ou même celui qui par la suite ambitionnerait d'être le *gouverneur* des intérêts collectifs d'un microcosme, devra faire preuve de dispositions généreuses, sous peine d'être abandonné. C'est pourquoi je pense que le système des *adhésions* à un individu, peut être préférable à l'*élection générale* d'un gérant.

Observons cependant que notre microcosme fournirait des candidatures toutes préparées pour n'importe quelle élection générale, puisque les individus s'y trouvent hiérarchiquement classés selon leur mérite par suite d'élections partielles échelonnées et faites sous l'inspiration des penchants affectifs et sympathiques. C'est un avantage qui manque aux sociétés d'individualisme. Les électeurs n'ont rien qui les guident, si ce n'est le hasard et parfois le charlatanisme et l'intrigue.

Je n'imagine pas que des tentatives sociétaires aient grandes chances de réussite par la voie démocratique des petites souscriptions ; pour leur mise en train elles ont besoin de conditions généreuses possibles seulement avec l'initiative individuelle d'un riche personnage.

Mais y a-t-il beaucoup de chances pour rencontrer ce personnage, ou ces personnages, dont l'intervention serait si désirable ? Je ne veux pas examiner cette question à fond, mais j'observerai seulement que la condition préalable, c'est un programme qui inspire confiance. Il y a assez de gens disposés à dépenser, s'il le faut, des millions pour devenir Roi d'un petit peuple, Baron humanitaire d'un microcosme ; mais il faut leur indiquer des moyens praticables, leur présenter un devis bien calculé d'après des bases positives et non chimériques. — Malgré les appels des phalanstériens il ne s'est point présenté de fondateurs, du moins aucun fondateur suffisamment puissant pour réussir. Mais que disaient les phalanstériens ? « dans notre réunion de cultivateurs, les produits seront quadruplés ; » or les agronomes, les gens qui connaissent la vie du campagnard, doutaient de cette augmentation de la production ; mais étaient persuadés que la consommation des parcimonieux ménages d'ouvriers et de paysans doublerait, lorsqu'on les réunirait autour des tables sociétaires. Les phalanstériens présentaient pour programme *l'organisation sérieuse* ; mais s'il y a du rationnel au fond de ces mots, il faut convenir aussi qu'ils tournent à la logomachie lorsqu'on en fait un usage vague et indéfini.

Il est remarquable que le catholicisme réussit dans toutes les fondations qu'il entreprend. Quelques gens

peuvent croire que ses dogmes et sa morale contribuent aux succès des corporations religieuses. Je pencherais pour une opinion inverse, et j'attribuerais toutes leurs réussites à l'esprit hiérarchique : en me hâtant cependant d'ajouter que la hiérarchie cléricale est très-défectueuse, et qu'une hiérarchie fusionnaire fondée sur les sentiments affectifs de l'homme produirait de meilleurs résultats qu'une hiérarchie fondée sur la compression de notre nature.

Je dois borner là cette dissertation, sur les questions relatives à la gérance de la propriété et à l'autorité directrice, car elles m'ont déjà assez éloigné du sujet que j'ai à traiter : la constitution et le régime de la propriété collective.

§ 2. *Différentes catégories de propriétés.*

La propriété collective actionnaire peut comprendre : 1° une portion exploitée sociétairement sous la direction unitaire de la gérance ; 2° certaines parcelles détachées de l'ensemble et louées à divers fermiers. Ces loyers feront, bien entendu, partie des revenus et profits collectifs du microcosme.

J'ai dit que, à côté de la propriété collective, il pourrait rester certaines parcelles appartenant individuellement à des colons ; 1° les unes seront cultivées directement chacune par son propriétaire, ou louées par lui à un fermier ; 2° d'autres seront prises à loyer par la gérance qui les réunira à l'exploitation générale de la propriété collective.

Nous avons d'ailleurs fait observer (pages 60 à 62) qu'il dépendra de conventions, toujours faisables, entre la gérance et les propriétaires particuliers, que telle

parcelle passe de la possession privée au domaine collectif. — Cela dépendra surtout de l'application de la loi de *préemption*, au moyen de laquelle la gérance peut toujours acquérir une parcelle, une propriété privée, et la réunir au domaine collectif, en la payant $\frac{1}{10}$ en sus de la valeur que son propriétaire lui-même lui a attribuée.

— On sait que c'est cette estimation du propriétaire qui a déterminé l'impôt qu'il a payé annuellement, et depuis dix ans je suppose, comme prime d'assurance.

Il est donc facultatif à un colon N de se réserver telle propriété pour l'administrer et l'exploiter individuellement et tout-à-fait à sa guise. Cette réserve n'empêche point que pour le surplus de ses intérêts, le colon N reste associé à son entourage, et actionnaire de la propriété collective.

Remarquez qu'un colon peut diriger librement une exploitation, une industrie, et cependant conserver des liens de solidarité avec l'ensemble du microcosme, en prenant ses matières premières au magasin central et en y versant ses produits.

Dès qu'un colon n'entend pas rester entièrement isolé pour ses intérêts, il doit se rattacher à l'ensemble sociétaire par sa participation aux opérations du magasin central. — Nous avons expliqué (page 65) que ce comptoir où les ventes et achats sont centralisés, réalise des profits en achetant meilleur marché aux colons producteurs qu'il ne vend aux colons consommateurs.

On peut admettre que tel individu n'est réuni aux autres citoyens qui forment le microcosme que par les liens d'ordre moral qui résultent de l'organisation hiérar-

chique fusionnaire; mais le plus grand nombre des colons s'uniront entre eux par la solidarité des intérêts matériels.

Ainsi les règles générales relatives aux propriétés ne sont pas absolues, elles se prêtent à toutes les dispositions favorables à la liberté individuelle. — Quant à la théorie phalanstérienne, à qui il faut les travaux sociétaires par groupes permutants, séances courtes et variées, elle ne comporte pas la même liberté de possession et d'exploitation privée. Elle ne comporte aucun des essors de l'activité individuelle qui désirerait s'isoler. — Si nous pouvons admettre un plus grand régime de liberté que les phalanstériens, c'est que pour nous la condition essentielle de la sociabilité se réduit à la HIÉRARCHIE FUSIONNAIRE. Et dès lors l'*organisation du travail sociétaire et par groupes permutants* devient, malgré son importance, une chose secondaire.

La législation, ayant pour but principal de régler la transmission des propriétés entre individus ainsi que les droits des légitimes propriétaires, a dû établir les deux grandes classes de biens « meubles et immeubles ».

C'est à un autre point de vue que je me suis placé. Je me suis préoccupé de la possession et de l'exploitation de la propriété. — Or, on peut distinguer quatre cas :

a¹) Possession par la société collective, a²) par individus privés.

b¹) Exploitation collective unitaire, b²) exploitation individuelle.

J'ai combiné ces quatre idées élémentaires pour obtenir les quatre catégories de propriétés déjà mentionnées, savoir :

- a¹ b¹) Propriété collective avec exploitation unitaire.
- a¹ b²) *idem* avec exploit. fragmentaire.
- a² b²) Prop. privée individ. avec exploit. fragmentaire.
- a² b¹) *idem* avec exploitation unitaire ¹.

Il n'est pas nécessaire que j'insiste sur les différents genres de propriétés que la législation reconnaît : 1° choses du domaine public n'appartenant à personne, mais dont tous ont la jouissance ; 2° choses du domaine de l'état appartenant au gouvernement ; 3° domaine de la couronne ; 4° propriétés privées. C'est surtout pour celles-ci que la distinction en meubles et immeubles acquiert une grande importance.

La loi établit aussi certaines distinctions entre : 1° les propriétés matérielles ; 2° les propriétés immatérielles ; (propriétés industrielles, artistiques, brevets d'invention, droit exclusif de telle marque de fabrique... etc.). Toutes ces considérations sont plus ou moins étrangères, mais nullement antipathiques à l'organisation du microcosme social, ou de la hiérarchie fusionnaire. Nous pouvons les admettre sans d'ailleurs nous en préoccuper beaucoup.

Signalons d'autres distinctions qu'il est convenable d'établir, si non en réalité, du moins dans les raisonnements théoriques relatifs aux choses et aux richesses qui constituent les diverses sortes de propriétés.

Remarquons qu'il y a élémentairement des choses

- A¹) de jouissances et A²) d'utilité.
- B¹) à consommer et B²) à conserver.

¹ C'est-à-dire propriétés privées réunies au domaine exploité unitairement et dont la gérance est simplement locataire.

En combinant ces idées élémentaires, je formule les quatre catégories de propriétés suivantes :

- A¹ B¹) Choses de jouissance par leur consommation. —
Exemple : *les denrées alimentaires, le combustible pour chauffage.*
- A¹ B²) Choses de jouissance par leur conservation. —
Maisons d'habitations et mobilier qui les garnit, bijoux de luxe.
- A² B¹) Choses d'utilité par leur consommation. —
*Combustibles et matières premières employées dans une fabrique*¹.
- A² B²) Choses d'utilité par leur conservation. — *Machines que l'industrie emploie et qu'elle doit, par des soins d'entretien, maintenir toujours en bon état.*

Il est bon de remarquer que les choses de jouissances constituent les richesses véritables et essentielles, et que les choses d'utilité ne sont bonnes, ne sont utiles que parce qu'elles contribuent, avec l'aide du travail humain, à la création des choses de jouissance et d'agrément. C'est ce que l'économie politique perd quelquefois de vue quand elle excite à la production pour la production en elle-même, et en oubliant que le but définitif est nécessairement la satisfaction des besoins de l'homme, et ses jouissances.

On pourrait étendre les considérations de ce paragraphe dans le but d'établir un classement complet, une nomenclature générale de toutes les espèces de pro-

¹ On reconnaît ici la *consommation reproductive* de l'économie politique.

priétés ; mais cela me paraît peu utile. — Ce qui l'est davantage, c'est d'expliquer quel est le régime le plus convenable pour la propriété collective.

Mais en définitive, ce qui précède montre que l'on peut considérer la propriété sous quatre aspects ⁴ :

1° *La possession* qui peut être collective ou individuelle.

2° *L'exploitation* qui peut être unitaire ou fragmentée.

3° *L'utilité* qui consiste en jouissances ou en profits.

4° *La durée* qui établit la distinction : — des choses à consommer (les denrées), — et des choses à conserver, à ajouter à la masse des richesses qui constituent le patrimoine de l'humanité.

§ 3. *Utopies relatives à la propriété.*

La propriété collective dont la gérance aura l'administration, sera formée en partie de choses données gratuitement, en partie d'apports faits par des individus actionnaires à qui le microcosme doit en échange servir une rente annuelle.

Je vais étudier d'abord un cas hypothétique extrême, celui où la totalité du capital proviendrait d'une source gratuite.

On sait que l'on fit, au nom de l'école phalanstérienne, la demande au gouvernement de 1848 d'une lieue carrée de terrain pour expérimenter le travail sociétaire. Je ne

⁴ Les considérations précédentes fournissent un exemple à joindre à ceux de la huitième lettre, et tendent à prouver combien les dispositions quaternaires manifestent de symétrie. Elles constituent, oserai-je dire, un *nouvel organum didactique*.

préjuge pas ici jusqu'à quel point on voulait pousser l'organisation des ateliers de travail par groupes permutants, et par *séries de groupes*, ni quels statuts on aurait adopté pour faire la répartition des produits selon le mérite et à la satisfaction générale; mais je pose une première question bien plus élémentaire: quel régime devrait-on adopter pour cette propriété collective? — Avant qu'un gouvernement accorde non seulement le terrain, mais tout le capital nécessaire à un essai sociétaire, il faut au moins lui indiquer le programme que l'on veut suivre.

Or voici, si je ne m'abuse, les principales propositions qui seraient faites par nos philosophes utopistes relativement au régime applicable à une propriété concédée gratuitement.

Je laisse à l'écart les systèmes tout-à-fait égalitaires et communistes, mais je mentionne les suivants :

A. — Le domaine sera partagé en exploitations privées, en parcelles remises, sans exiger de loyer, aux individus disposés à les cultiver, et les plus capables. Un individu conserve l'usage et la possession de son champ tant qu'il le cultive « qu'il le cultive convenablement » mais il perd cette possession s'il cesse de cultiver. — C'est, je crois, l'idée dominante, parmi beaucoup d'idées contradictoires de M. Proudhon.

B. — D'autres pensent qu'il serait préférable d'instituer des propriétaires viagers, inamovibles, en supprimant seulement le droit *d'héritage*. Les propriétés et capitaux, les richesses en un mot, doivent être attribuées selon le mérite, tandis que l'héritage fait *au hasard* un riche et vingt pauvres. — Cette doctrine, l'abolition de l'héritage,

est celle par laquelle les Saint-Simoniens ont débuté. Ils y ont ensuite ajouté beaucoup d'autres choses ; mais elle reste, pour un grand nombre de leurs adhérents, la grande et importante réforme sociale.

C. — J'arrive à ceux qui voudraient organiser une grande exploitation unitaire sur cette lieue carrée. Mais disent-ils, puisque l'on suppose ici tout le capital donné gratuitement, tous les produits doivent être distribués aux seuls travailleurs. On ne verra point, ni d'abord, ni par la suite, cette classe d'individus propriétaires ou capitalistes, qui prélève une partie des produits créés par les travailleurs, ce qui autorise à dire qu'elle vit des sueurs de ceux-ci. Remarquez que cette opinion est autant de l'école démocratique que de l'école phalanstérienne ¹.

¹ Je ne sais si l'opinion que j'expose est adoptée par la généralité des phalanstériens ; mais il est certain que leur journal, la démocratie pacifique, trouvait les gros capitaux abusifs. On n'y proposait pas de leur faire la guerre par des mesures répressives, mais on prétendait les annuler pacifiquement en favorisant les épargnes, de façon que les petits capitaux atteignissent en peu de temps la taille des grands.

Les Saints-Simoniens regardaient aussi l'atténuation de l'influence des capitaux et des grandes fortunes comme un bien, et ils prétendaient que cela devait arriver naturellement. Le capital, disaient-ils, n'est avantageux que par l'intérêt qu'il procure : or, suivant eux, le taux de l'intérêt devait décroître sans cesse et s'approcher de zéro, — autrement dit : l'accroissement indéfini des capitaux, devait diminuer, si non leur importance en général, du moins l'importance de la possession partielle de tel capital. — Tout cela n'est que théories arbitraires, destinées à faire momentanément du bruit dans la polémique des journaux ; comme ces remèdes qui ne guérissent que pendant un certain temps de vogue.

D. — Exposons un dernier système qui me paraît préférable aux précédents.

Puisque le capital réel a une valeur finie, on ne peut pas laisser chaque colon, chaque travailleur ou entrepreneur d'industrie, y puiser *ad libitum*, et prendre arbitrairement ce qui lui convient. — Donc le système A) implique une autorité (qui serait le gouvernement ou bien un banquier distributeur des crédits) chargée de voir si le travailleur exploite, et même s'il exploite convenablement, afin de restreindre ou d'augmenter les capitaux, les crédits mis à sa disposition. — Dans le système B) l'autorité aurait à faire la distribution entre les chefs d'industrie, des capitaux, des instruments de travail laissés par les mourants. — Le système C) implique encore une autorité directrice qui distribue journellement toutes choses entre les ateliers afin d'obtenir le meilleur résultat possible. — Or, puisque les combinaisons précédentes supposent une autorité investie d'un pouvoir exorbitant, et qui pourrait dégénérer en abus, il faut chercher autre chose.

On peut bien ne voir dans tous ces systèmes que des utopies; mais du moins l'utopie que je vais exposer, contiendra d'utiles renseignements théoriques.

Partageons le capital (la propriété immobilière et mobilière) par portions, par lots, afin que chaque atelier puisse selon le loyer qu'il consentira à payer, avoir les choses qui lui sont utiles. C'est alors la libre compétition des ateliers qui déterminera à qui chaque portion sera dévolue. Chaque chef d'atelier, ou plus précisément, chaque entrepreneur d'industrie

fait son offre différente en calculant le parti qu'il peut tirer de telle portion de propriété. La gérance ou autorité centrale n'a pour fonction que de régulariser cette sorte d'enchères, mais on ne l'investit pas du droit de disposer d'aucune propriété.

Il va sans dire que les loyers que l'on se décide à faire payer par *mesure d'ordre* aux ateliers, formeront une masse à répartir entre tous les colons du microcosme.

Cette répartition des loyers ne doit pas être faite égalementement par tête, car on ne doit pas donner autant à l'enfant de 15 ans qu'à l'homme (ou à la femme) de 40 ou de 60 ans. Ce qu'il y a de mieux c'est de la faire proportionnellement aux allocations hiérarchiques, car celles-ci expriment le mérite attribué à chaque colon par ses coassociés.

Mais ajoutons un perfectionnement, qui sans rien changer à l'idée précédente, facilite sa mise en pratique.

Représentons par des actions la valeur de ce capital donné gratuitement au microcosme, et alors ce seront ces titres actionnaires que nous distribuerons entre les colons, selon leurs allocations hiérarchiques.

Je vous prie de remarquer, messieurs, que tout ce qui précède suppose admis que la gestion unitaire des propriétés du microcosme hiérarchique est préférable à la divergence des gestions et exploitations multiples et individuelles. S'il en était autrement, j'aurais tout simplement conclu qu'il fallait fractionner en propriétés privées la propriété indivise dont le microcosme a été doté. — Je suis, dans tous les cas, diamétralement opposé à ceux qui demandent la suppression de la propriété individuelle.

§ 4. Double régime pour la propriété.

Le système que je viens d'indiquer, et de comparer aux utopies très-fallacieuses qu'on a faites sur la propriété, est assez important pour que je ne croie pas perdre mon temps en l'exposant d'une manière un peu différente et qui en développe toutes les conséquences.

Je continue la supposition que toutes les possessions du microcosme proviennent de dons gratuits, afin d'être parfaitement libre d'organiser la propriété pour le mieux.

Il y a deux régimes convenables pour la propriété ; selon les temps et les lieux, l'un peut être préférable à l'autre. — a) Le régime de la propriété individuelle. — b) Le régime de la propriété collective actionnaire.

Dans le système a) chacun gère lui-même ses intérêts comme il l'entend. — Dans le système b) l'individu est débarrassé de soins qu'il peut trouver gênants ; il y a une gérance, mais outre que les actes de cette gérance sont contrôlés par les actionnaires, son pouvoir est limité par *l'institution des loyers*. — En effet, la gérance ne peut que céder telle portion de la propriété collective à celui qui en offre le plus fort loyer. Elle n'a pas le droit de rien distribuer à qui il lui plaît, arbitrairement et par faveur.

Remarquons, avant d'aller plus loin, que deux genres de motifs détermineront les colons à demander la location de telle portion de la propriété collective. Le premier motif se rapporte à la satisfaction des besoins et aux jouissances personnelles ; c'est un colon qui cherche un appartement pour se loger. Le second motif se rapporte

à l'utilité et à la recherche des profits ; c'est un colon chef d'atelier, à qui il faut des terrains, des bâtiments, des machines, des objets mobiliers, enfin telle quantité de numéraire, pour faire marcher l'industrie qu'il a entreprise.

Ajoutons une seconde observation à la précédente, à savoir : que les entrepreneurs des diverses industries spéciales et partielles, une fois munis des capitaux qui leur sont nécessaires, ont à opter pour les meilleurs formes d'organisation de leurs ateliers. — Telle industrie comporte un travail continu, telle autre consiste en travaux qui se renouvellent tous les jours, mais ne durent que deux heures chaque jour, d'autres ne s'exercent que pendant une saison, ou bien sont limités à l'exécution de tel ouvrage... etc., etc. Observons surtout que les chefs d'atelier peuvent, ou bien employer les mêmes ouvriers d'une manière continue pendant toute l'année (groupes fixes), ou bien diriger un atelier dont le personnel varie (groupes permutants). — Tout ce qui concerne la location des capitaux s'applique à ces différents modes de travaux ; ce n'est donc pas ici qu'il y a lieu de faire l'apologie d'un système et la critique d'un autre.

Je reprends la théorie du microcosme gratuitement doté de tout ce qui lui est nécessaire, pour dire comment on réalisera le système *a*) ou bien le système *b*).

On réalisera le système *a*) en divisant la propriété par lots, mis en adjudication afin de former des propriétés privées. Le produit des ventes de ces lots sera distribué entre les colons.

Pour réaliser le système *b*), c'est-à-dire pour avoir

une propriété collective administrée par une *gérance*, deux choses sont à faire. — 1° Créer des titres, des actions, qui seront distribués entre les colons et constateront la quote-part de chacun dans la propriété collective; droit éventuel à faire valoir en cas de liquidation. — 2° Distribuer la propriété par lots dont la location sera faite, en appelant la concurrence de tous, entrepreneurs d'industrie, ou chercheurs de logements. — Le produit des loyers sera distribué entre tous les colons.

Nous arrivons donc toujours à la nécessité de la distribution entre les colons, ou de la valeur des ventes effectuées, ou des actions créées et des loyers perçus annuellement.

Mais l'on ne saurait opérer d'une manière satisfaisante la répartition d'une somme quelconque, entre une masse d'individus, *sans classer ceux-ci*. Il faut former tout au moins des catégories d'âges (lettres 9^e et 10^e), ou mieux encore, des catégories selon le mérite; c'est-à-dire, organiser la hiérarchie fusionnaire.

Ainsi dans le système *a*), le produit de la vente en détail de la propriété collective, sera réparti entre tous les colons, proportionnellement aux *allocations* de la hiérarchie fusionnaire.

Dans le système *b*), les actions créées en quantité correspondante à la valeur de la propriété collective, seront réparties entre les colons, proportionnellement à leurs allocations.

Quant au montant des *loyers perçus annuellement*, c'est une valeur qui servira à former les intérêts et dividendes attachés aux actions. — Ce parti est de tout point préfé-

nable à une répartition annuellement faite entre les individus selon leurs *allocations*, car cette répartition serait variable avec les mutations de personnes survenues dans la hiérarchie du microcosme. — Il est bon que les actions constituent des droits acquis et transmissibles; de sorte que, s'il convient au possesseur d'une action d'en faire cession à une autre personne, il transmet en même temps le droit de toucher les intérêts et dividendes. — Sans ces intérêts et dividendes attachés aux actions, elles perdraient à peu près toute raison d'être.

§ 5. *Correspondance du capital actionnaire avec le capital réel inventorié.*

Il importe actuellement d'observer que l'on doit calculer le nombre des actions à émettre et à distribuer, non point d'après le capital dont il a été fait don à l'association; mais d'après la valeur réelle à laquelle ce capital est réduit après l'installation; valeur qui sera constatée par un inventaire estimatif.

Supposons qu'une colonie de 1,600 individus a été dotée de 8 millions, somme jugée nécessaire pour son installation. Mais 720,000 fr. ¹ ont été dépensés pour la nour-

¹ Indiquons comment j'ai calculé cet article. J'évalue, au bas mot, la nourriture et l'entretien d'un colon à 360 fr. Nos paysans vivent si parcimonieusement qu'ils n'atteignent pas à ce chiffre. Mais le simple soldat coûte beaucoup plus à l'État. Observons que par la réunion on est mieux avec la même dépense, mais que l'existence isolée comporte des privations impossibles dès que les individus sont réunis. Il y a une économie incontestable à remplacer 12 pots au feu par une *cantine collective*, mais il est encore plus économique de se

riture et l'entretien des colons avant qu'ils n'aient pu se suffire à eux-mêmes, et vivre des produits de leurs travaux. On a d'ailleurs dépensé 1,600,000 fr. à la construction d'un édifice pour loger les colons. Mais ce bâtiment ne devra être compté que pour sa valeur vénale après la construction ; soit, je suppose 900,000 fr.

Eu égard à ces pertes, à ces valeurs consommées, l'inventaire du capital réel ne s'élèvera après l'installation qu'à 6,600,000 fr. — Donc, c'est tout au plus 6,600 actions de 1,000 fr., qu'il s'agit de créer et de distribuer entre les 1,600 colons.

Je viens de raisonner jusqu'ici dans une hypothèse qui n'est aucunement à espérer, celle d'une dotation gratuite pour établir une colonie sociétaire agricole industrielle. Voyons comment on devrait opérer pour recueillir des souscriptions.

Conservons les mêmes nombres hypothétiques que ci-dessus. Il est évident que si le capital nécessaire est de 8 millions, il n'y a cependant qu'une valeur de 6,600,000 qui puisse être offerte aux actionnaires en garantie de leurs versements. Ainsi donc, l'émission devra être limitée à 6,600 actions de 1,000 fr. Il faut que

passer de pot-au-feu pour manger un morceau sous le pouce, du pain sec, ou même se contenter de pommes de terre et de lait caillé. — J'établis donc la dépense annuelle d'un individu à 560 fr., ce qui pour 1,600 donne 896,000 fr. Partant de cette donnée, je suppose qu'il faudra faire aux colons une avance entière pendant les six premiers mois ; ensuite pendant six mois, une avance des $\frac{3}{4}$; ensuite pendant six mois, une de $\frac{1}{2}$; enfin une de $\frac{1}{4}$ pendant encore six mois. Après quoi ils suffiront eux-mêmes à leur entretien. C'est ce calcul qui me donne 720,000 fr.

le surplus du capital nécessaire 1,400,000 fr., soit apporté par des donateurs ; et l'on ne doit recevoir aucune souscription définitive avant d'être préalablement assuré de la dotation gratuite.

Ainsi donc, toute la différence entre les deux cas que nous venons d'examiner, c'est que nous avons, dans le premier cas, 6,600 actions à distribuer entre tous les colons, tandis qu'actuellement nous remettons les 6,600 actions aux colons souscripteurs (ou même à des personnes étrangères) qui apportent 6,600,000 fr.

La dotation gratuite de 1,400,000 fr. est nécessaire, on ne doit rien tenter tant qu'on n'est point assuré préalablement de l'obtenir. — Au lieu de dire on ne doit, je pourrais dire on ne peut rien tenter, car une émission de 8,000 actions ne réussirait vraisemblablement point, puisqu'elles ne reposeraient que sur un gage de 6,600,000 fr., de sorte que chaque action émise à 1,000 fr., risquerait de tomber à 825 fr. — Celui qui courrait sciemment la chance de cette perte, serait plutôt un donateur dévoué qu'un simple souscripteur ; mais il convient que les rôles restent distincts.

Concluons donc qu'il y aurait lieu de créer, dans une proportion exactement et loyalement calculée, deux sortes d'actions.

1° Des actions privilégiées, garanties ; des actions de spéculation. — 2° Des actions de seconde catégorie, actions de confiance dans l'avenir, ne donnant en échange des versements faits que des promesses de droits sur les augmentations à venir de la valeur du capital, et ne devant toucher des intérêts annuels qu'après les actions privilégiées.

Je ne prétends pas dire qu'il soit facile de réussir en adoptant ces moyens ; je dis que c'est pour une colonisation sociétaire la seule voie à suivre en dehors du charlatanisme mensonger, qui d'ailleurs aurait peu de chances de réussite en tendant ses filets. — Mais je me réserve d'indiquer, tout-à-l'heure, autre chose que la colonisation.

§ 6. *Accroissements successifs dans la valeur des capitaux.*

Nous venons de créer le capital actionnaire de façon que sa valeur ne dépasse point celle du capital réel, inventurable. Mais autant cette mesure est équitable afin que les actionnaires ne soient point exposés à perdre, autant il convient que ce soit l'ensemble des colons, l'ensemble des travailleurs, plutôt que les colons actionnaires, qui bénéficient des augmentations qui surviendront ultérieurement dans le capital. Nous n'avons pas voulu que les actions fussent exposées à descendre au-dessous du pair, évitons aussi qu'elles ne s'élèvent au-dessus.

Les richesses de l'humanité sont susceptibles d'un accroissement indéfini. Donc, puisque nous raisonnons sur des institutions qui représentent l'humanité en miniature (et bien que nous n'ayons pas dissimulé les difficultés du commencement, les sacrifices à faire), nous devons dire que, par la suite, le capital réel sera susceptible des plus grandes augmentations de valeur.

On doit décider, en conséquence des observations précédentes, que les augmentations constatées annuellement par l'inventaire du capital, donneront lieu à la création

de nouvelles actions qui seront distribuées entre tous les colons. — C'est-à-dire qui seront vendues aux enchères, pour le prix de cette vente être distribué proportionnellement aux allocations hiérarchiques.

Remarquons cependant qu'une portion du prix de ces actions créées ultérieurement devra être distraite de la distribution générale, et remise pour indemniser ceux qui auraient fait des avances nécessaires dans les commencements. Il est juste que les profits éventuels de l'avenir rémunèrent ceux qui ont couru des risques dans le passé. Mais ceci doit être l'objet de conventions particulières que je n'ai pas à déterminer.

Il y aura encore lieu de créer des actions nouvelles si l'on reconnaît utile d'augmenter le capital, afin, par exemple, d'étendre le domaine, ou d'installer de nouvelles branches d'industrie. Ces actions seront encore vendues aux enchères, mais le prix de la vente, au lieu d'être distribué, servira à acquérir les objets qui doivent s'ajouter au capital réel¹.

¹ Est-il nécessaire qu'après avoir mentionné les deux circonstances qui font créer des actions, je mentionne aussi les deux circonstances correspondantes qui donneraient lieu à annuler des actions? 1° On juge à propos de réduire le capital réel, parce que l'on renonce à certaines exploitations. 2° La valeur du capital s'est dépréciée spontanément. — Dans le premier cas, on aurait à mettre en vente les choses retirées du capital, et leur prix servirait à racheter des actions à annuler, afin que le capital actionnaire ne dépassât pas le capital réel. Dans le second cas, il faudrait (à moins d'une somme disponible dans la caisse collective) prélever une contribution sur tous les colons, contribution proportionnelle à leur allocation, afin de se procurer la somme nécessaire au rachat des actions à annuler. — Mais faisons observer que ces deux cas ne doivent pas

Remarquez, messieurs, que dans le but d'atténuer la valeur des sommes très-considérables qu'il fallait demander à des donateurs ou à des souscripteurs, j'ai abandonné dans les calculs du § 5 ci-dessus, le microcosme hiérarchique de 6,400 individus, et j'ai pris les devis des phalanstériens pour une colonisation sociétaire de 1,600 individus. — Mais en quadruplant tous les chiffres, on les rendra applicables à notre microcosme.

On trouve dans le chapitre X du *nouveau monde industriel et sociétaire*, une estimation des frais de fondation, en grande échelle, d'un phalanstère de 1,600 à 2,000 colons. Mais, dans ce devis, d'ailleurs fort bien calculé par Fourier, et qui monte à 15 millions, le terrain est supposé seulement en location, ce qui est inacceptable. Or, ce domaine vaudrait au moins 12 millions, puisque son loyer compte pour 600,000 fr. (On lui suppose une lieue carrée, soit 2,500 hectares, qui à 5,000 fr. l'un, bâtiments compris, font 12,500,000 fr.). Donc le devis de Fourier s'élève réellement, en y ajoutant la propriété foncière, à 27 millions. — Fourier observe, il est vrai que les frais calculés à 15 millions, peuvent s'abaisser à 4 en opérant en *échelle réduite*. Adoptons ce chiffre, mais il faut du moins y ajouter la valeur

se présenter; le capital est destiné dans l'avenir à s'accroître indéfiniment et non à diminuer de valeur. Quant aux commencements, il doit y avoir un fondateur ou promoteur, qui veillera à ce qu'on suive une marche graduelle et prudente, et qui d'ailleurs garantira la balance entre le capital réel et le capital actionnaire, en fournissant de ses propres deniers les sommes nécessaires, soit pour combler le déficit du capital réel, soit pour opérer le rachat des actions excédantes.

du domaine : si je le suppose de 1,600 hectares seulement, à 2,400 fr. l'un, ce sera 3,840,000 fr. J'arrive donc ainsi tout près du chiffre de 8 millions, ci-dessus adopté pour une colonisation sociétaire de 1,600 individus.

§ 7. *Nécessité de commencer par l'organisation hiérarchique des individus pour arriver au régime sociétaire de la propriété.*

C'est surtout à titre d'étude théorique que j'ai supposé un microcosme *gratuitement doté* de tout le capital nécessaire pour que les colons soient entièrement associés, solidarisés dans tous leurs intérêts, avec une vaste propriété collective.

Mais ce capital unitaire servant à la satisfaction de tous leurs besoins ne devrait pas être moindre que 32 millions, somme qui, divisée par 6,400, donne terme moyen 5,000 fr. par individu. Les colonisations entreprises avec moins de frais, ont souvent coûté beaucoup plus, car une grande partie des colons s'est dégouttée, ou même a péri de misère. Que l'on suppose alors à quel prix la colonisation est revenue, en ne comptant que les survivants ou les persistants.

Beaucoup de gouvernements se décideraient à affecter cette somme considérable à l'essai d'un armement militaire, mais en est-il qui consentiraient à faire la même dépense pour mettre à l'épreuve une invention sociale et pacifique ? On ne peut guère compter davantage que l'on trouvera un individu assez riche et assez dévoué pour faire une telle avance.

Les disciples de Fourier diminuent la difficulté pécuniaire en proposant un *phalanstère* de 1,600 colons, pour essayer les *combinaisons sériales*, au lieu de 6,400, chiffre normal pour constituer mon *microcosme de hiérarchie fusionnaire*. — Toutefois la somme de 8 millions qu'il leur faut, même en échelle réduite, est encore telle qu'on ne peut guère espérer l'obtenir par aucun moyen, ni dons, ni souscriptions. D'où la conclusion qu'il y aurait lieu de renoncer à tenter des expériences sociétaires par voie de colonisation.

Adoptons une autre marche qui dispense des frais de construction d'un palais sociétaire, soit 1,600,000 fr., et des avances de nourriture et entretien, soit 720,000 fr. De sorte que le capital demandé, 8 millions, puisse être réduit à 3,680,000 fr., valeur du terrain comprise.

Je prétends même que l'on peut réaliser toutes les améliorations sociales sans faire appel à aucun capitaliste.

Supposons que l'on opère sur la population d'un canton sans déranger personne de sa propriété, de son logement, de ses travaux et de ses habitudes; que l'on se borne à établir parmi cette population, l'organisation hiérarchique fusionnaire (ou plutôt que l'on détermine les individus à se hiérarchiser eux-mêmes), cela n'entraînera aucun frais; mais la conséquence des rapprochements sympathiques entre individus, sera de les déterminer à se mutualiser de plusieurs manières, notamment pour les ventes de leurs denrées, et pour les achats de leurs objets de consommation. Cette mutualité, par l'entremise d'un magasin central d'achats et de ventes, sera bientôt

suivie de la centralisation des prêts de capitaux, et de celle des locations de propriétés. La propriété collective actionnaire se constituera donc peu à peu. Tous les jours, chacun trouvera commode et avantageux de se débarrasser de l'administration d'une portion de sa fortune et de ses propriétés, pour la laisser à la gérance. Donc l'étendue de la propriété collective, autrement dit la valeur du capital actionnaire, s'accroîtra aux dépens des propriétés privées et des capitaux individuels.

Il restera toujours une certaine quantité de propriétés privées, de parcelles cultivées individuellement, de capitaux administrés par leur possesseur. Ce sera un bien qu'il s'établisse une concurrence entre les deux modes d'administration et d'exploitation. Le mode sociétaire confié à une gérance, et le mode individuel, dans lequel chacun gère lui-même sa chose. Cependant, pour simplifier le raisonnement et les calculs, on ne permettra d'imaginer que toutes les propriétés privées ont été absorbées, et ont été fusionnées en une seule propriété collective actionnaire.

Nous voici donc revenu à l'hypothèse de la propriété collective qui nous a déjà occupé ci-dessus, toute la différence, c'est que nous avons d'abord raisonné de la propriété collective comme si elle provenait d'un don gratuit fait à une colonie de travailleurs, et qu'actuellement nous la supposons spontanément formée de la réunion de tous leurs avoirs.

Le premier cas était pure hypothèse, bonne pour éclairer une étude théorique; le second cas est parfaitement pratique.

§ 8. *Estimation du capital d'un microcosme de 6,400 individus, d'après la statistique de la France.*

La superficie imposable et cultivable de la France est 50 millions d'hectares, valant 60 milliards, ce qui fait ressortir le prix moyen de l'hectare à 1,200. — La population est 58 millions d'âmes, mais il est convenable, dans les calculs d'arithmétique sociale, de ne pas tenir compte des enfants au-dessous de 5 ans; je réduis en conséquence la population à 52 millions. — Alors la possession territoriale revient, par individu, à un peu plus de 1 hectare et demi ($1^h, 562$) pour sa contenance, et à 1,875 fr. pour sa valeur.

Les autres parties de la fortune générale, sont : les bâtiments d'exploitations rurales, le cheptel et le mobilier agricole, les immeubles, mobiliers et matières consacrées à l'industrie, les logements d'habitation et monuments publics, enfin les choses mobilières à l'usage des individus et jusqu'au numéraire circulant. Les statisticiens ne sont pas bien d'accord sur la valeur de toutes ces choses, je n'ai pas le loisir de discuter ici leurs diverses évaluations; je me contente de dire qu'on peut, par à peu près, leur attribuer une valeur égale aux $\frac{2}{5}$ de celle de la propriété foncière. Donc la fortune totale de la France s'élèverait à 100 milliards, et la quote-part moyenne de chaque individu à 5,125 fr.

D'après ces données, l'ensemble des propriétés territoriales correspondant à une population de 6,400 individus (soit 7,272 âmes en ajoutant les enfants au-dessous de 5 ans, page 207) aurait une superficie de $6,400 \times 1^h, 562 =$

10,000 hectares, avec une valeur de $6,400 \times 1,875 = 12,000,000$ fr.

Telle serait la valeur des propriétés foncières qui, individuelles à l'origine, se transformeraient graduellement et seraient devenues, au bout de dix années je suppose, une seule propriété collective.

La totalisation des fortunes, meubles et immeubles, s'éleverait à $6,400 \times 3,125 = 20,000,000$ fr.

Mais ce n'est point tout. On doit supposer que les 6,400 individus, surtout après qu'ils se sont mis sous le régime de la hiérarchie fusionnaire, et qu'ils ont associé et mutualisé leurs intérêts, feront des travaux qui accroîtront non-seulement l'avoir de chacun, mais aussi la propriété collective; car je raisonne dans l'hypothèse qu'il convient à tous les colons de réunir leur avoir en une seule masse collective.

Si nous portons à 100 fr. les économies annuelles d'un individu, on aura pour l'ensemble $6,400 \times 100 = 640,000$ fr., et au bout de 20 ans, le produit (sans tenir compte d'aucun calcul d'intérêt) sera 12,800,000 fr.

— Cette bonification, jointe à la valeur primitive 20,000,000, nous procure à peu près le chiffre de 52 millions ¹ indiqué au commencement du § 7.

Je ne crois pas avoir exagéré la valeur des économies annuelles qu'il est possible d'accumuler, mais en tous cas

¹ Cette valeur de 52 millions, à laquelle nous estimons qu'on peut arriver après 20 ans, correspond précisément à celle de 8 millions que les phalanstériens veulent avoir *d'emblée*, pour installer une colonie agricole de 1,600 individus en *échelle réduite* (voir ci-dessus page 546).

c'est une petite question de savoir si l'attente doit être, non pas de 20 ans, mais de 25 ou même 50 ans.

Les chicanes sur quelques détails des calculs, ne sauraient infirmer les conclusions importantes aux quelles nous sommes arrivé, à savoir :

Le microcosme organisé d'abord comme un simple *ordre hiérarchique fusionnaire*, deviendra ultérieurement une *institution sociétaire*.

Le capital qu'on ne pouvait pas espérer en s'adressant soit à la munificence du gouvernement, soit à des donateurs ou à des souscripteurs, on s'en trouvera doté spontanément après quelques années de patience.

Le palais unitaire, qui est certes fort désirable pour loger convenablement les colons, on pourra, au bout de 10 ou 20 ans plus ou moins, l'exécuter sans frais ; je veux dire qu'il y aura des travailleurs surabondants pour y coopérer, qu'on y consacrerait les produits surabondants, enfin que ce sera l'emploi des épargnes annuelles.

Établi dans les proportions les plus modestes, ce palais de familles, coûterait certainement plus de 1,000 fr. par individu ; et, sans faire quelque chose de trop splendide, la dépense pourrait s'élever à 5,000 fr.

Une société de capitalistes qui se formerait pour tenter l'essai d'une colonie sociétaire se chargerait vraisemblablement d'une dépense dont le poids l'écraserait, si elle débutait par une telle construction.

Je viens d'indiquer une autre marche. En se bornant à instituer primitivement l'ordre hiérarchique fusionnaire, on arrive graduellement à obtenir, sans frais, l'organi-

sation des travaux sociétaires dans tout ce qu'elle peut avoir d'excellent, et on évite les demandes de dons et de souscriptions, qui sont la pierre d'achoppement de ceux qui veulent installer *d'emblée* des colonies sociétaires.

§ 9. Rôle des donateurs.

Ce qui précède ne veut point dire qu'on se passera de donateurs, et qu'on dira aux dévouements nous n'avons pas besoin de vous. On leur dira vous n'êtes pas *indispensables*, mais vous pouvez être très-utiles; ce qui sans vous exigerait 20 années pour s'accomplir, avec vous se réalisera en 10 ans.

Je suis très-disposé à reconnaître qu'il a été providentiellement établi que toute fondation d'un microcosme sociétaire, comporte des conditions positives de dévouement. Dans la plupart des entreprises industrielles de notre époque, le fondateur rédige un prospectus brillant dont il se méfie lui-même, mais auquel il sait que d'autres individus, qu'il appelle MM. *Gogo*, accorderont confiance. Dans le genre d'entreprise qui nous occupe, le public est méfiant, et c'est pourquoi on ne le trompera point. Mais cette méfiance cesserait le jour où un riche promoteur dira: je m'engage à garantir pendant 10 ans tels salaires minimums aux travailleurs, tels intérêts aux capitaux. Peut-être serait-il suffisant qu'il s'engageât seulement à maintenir la valeur du capital réel toujours au moins égale aux actions émises. — Mais, pour que ces engagements ne soient pas trop onéreux, le promoteur, ainsi que les coopérateurs qui s'uniront à lui, diront: 1° nous pré-

tendons suivre une marche graduelle, et ne pas tenter de réaliser d'emblée et en *casse-cou* ; 2° nous nous réservons de recouvrer, sur les profits à venir, les avances que nous aurons faites dans les commencements.

Il faut remarquer que l'individu qui a fait un don absolu, peut abandonner son œuvre, jeter le *manche après la cognée*, tandis que la réserve de se récupérer avec les profits à venir, est une garantie que le fondateur persévérera à consacrer tous ses soins à la prospérité de l'entreprise.

Remarquez donc, messieurs, que nos théories sociales et providentielles indiquent un beau rôle pour les gens riches. Dans des temps d'ignorance, qui durent encore, les moralistes ont dit aux riches que la sublime vertu était de se dépouiller et de partager son bien entre les pauvres. Avec cette morale, qui fut celle du Bouddhisme et de l'évangile des chrétiens, on retournerait à la sauvagerie, car les richesses de l'humanité se dissiperaient.

§ 10. *Confection des inventaires annuels.*

Les inventaires annuels feront connaître les profits épargnés et capitalisés ; ils détermineront les créations qu'on doit faire d'actions nouvelles, d'après les accroissements de valeur du capital réel, — il est donc assez essentiel de dire quelques mots de la manière dont ils doivent être établis.

La valeur d'un inventaire peut varier considérablement selon les bases qu'on emploie pour faire les appréciations. — On aurait un résultat trop faible, et d'ailleurs très-incertain, en estimant chaque objet au prix qu'on

pourrait en obtenir en le mettant en vente, comme si on était obligé de liquider. — Mais il ne faut pas non plus adopter soit le prix d'achat lorsqu'on a payé un objet trop cher, soit le prix de revient lorsqu'on a fait de fausses dépenses. Un pont n'a pas une valeur double parce qu'il s'est écroulé et qu'il a fallu le reconstruire à deux fois.

C'est d'après leurs prix courants d'achats que les objets doivent être généralement portés à l'inventaire, sauf une certaine défalcation à raison de l'usure. Quant aux choses qui n'ont pas de prix courant, on les estimera le plus exactement possible, soit par analogie, soit en calculant ce qu'elles pourraient coûter étant faites actuellement.

Au surplus, le travail des inventaires annuels du microcosme sera fait par un jury d'experts nommés par les catégories d'élite de chacune des classes de la hiérarchie fusionnaire (page 95). On ne peut donc pas douter de l'intelligence et de la bonne foi qui y présideront.

Il est fort abusif de substituer à l'inventaire ce qu'on nomme un *compte de capital*, compte comprenant toutes les dépenses faites. Les sommes perdues, ou dilapidées en frais éventuels, y sont réunies aux sommes bien employées. Ainsi, le pont construit à deux fois y figurera pour la double dépense qu'on a faite. On y trouvera les frais d'établissement d'un hangar démoli plus tard, tandis que ce hangar n'existant plus, n'est point compté dans un inventaire. Quant au pont, il est compté dans l'inventaire puisqu'il existe, mais compté pour sa valeur réelle, pour ce qu'il aurait dû coûter sans les fautes, ou accidents exceptionnels qui ont doublé les frais de sa construction.

§ 11. *Tableau récapitulatif.*

Je crois assez utile de terminer cette lettre en présentant dans une sorte de tableau, la récapitulation, le programme des principales propositions que j'ai discutées.

La propriété collective consiste dans un *capital réel* « l'actif », elle est représentée par un *capital actionnaire* « le passif ».

Il est difficile de l'instituer d'emblée ; mais, sous l'influence de l'organisation hiérarchique fusionnaire, elle se constituera peu à peu, spontanément, par l'agglomération successive des propriétés individuelles. — En supputant sur un microcosme social réduit à 1,600 habitants, la fortune collective peut avoir une valeur de 5 millions par le seul effet de la réunion des possessions privées. Les travaux d'améliorations et épargnes peuvent ensuite porter, dans une dizaine d'année, cette valeur à près de 8 millions.

1. Le capital réel est formé :

11. De dons ou apports gratuits.

12. De versements en numéraire, ou d'apports en nature, faits par des souscripteurs qui reçoivent des actions en échange.

13. Des accroissements subséquents dans la valeur de la propriété, et résultant soit de la nature des choses qui augmentent de valeur, soit d'épargnes et de travaux d'améliorations.

2. Le capital sera utilisé :

21. En le fractionnant par portions données en locations aux entrepreneurs d'industrie et chefs

d'ateliers en compétition pour offrir les plus forts loyers.

22. La valeur totale de ces locations sera distribuée entre les colons, au moyen des intérêts et dividendes attachés aux actions (article 42 ci-après).
3. La valeur du capital réel est déterminée, non par la valeur primitive des apports, mais par des inventaires estimatifs dressés chaque année.
 51. C'est un jury d'experts, nommé par les catégories d'élite (page 95) qui fera les estimations.
 52. Ces estimations seront conformes aux prix vénaux et courants, et non pas aux prix de revient et aux sommes dépensées.
4. Le capital représentatif est formé d'actions. — Chaque action constitue :
 41. Un droit fractionnaire sur la propriété collective ; droit à faire valoir en cas de liquidation.
 42. Un droit à une rente annuelle. — Une portion de cette rente est *fixe*, on la nomme l'*intérêt* de l'action, l'autre portion est *éventuelle*, on la nomme le *dividende*.
 45. Les actions sont nominatives et d'une valeur de 1,000 fr. ¹.

¹ On pourrait avoir des quarts d'actions de 250 fr., valeur adoptée pour les obligations des chemins de fer. Je trouve le chiffre de 1,000 fr. pour l'action entière, plus conforme au système décimal que celui de 500 fr. adopté de routine par la généralité des grandes compagnies bancaires et industrielles.

44. Elles sont négociables sous la condition d'une divulgation véridique. Les mutations seront en conséquence portées sur un registre public.
 5. La quantité des actions sera réglée de façon à représenter une valeur à peu près équivalente au *capital réel*. On les attribuera :
 51. D'abord aux souscripteurs selon leurs versements (article 12 ci-dessus).
 52. Le surplus sera partagé entre tous les colons du microcosme. — *NOTA*. Le partage direct d'une petite quantité de choses entre un grand nombre d'individus est impossible ; on arrivera au but, mais d'une manière indirecte, en distribuant entre les colons, la somme obtenue par la vente des actions.
 6. On créera de nouvelles actions dans deux cas :
 61. Au fur et à mesure que le capital réel augmentera de valeur. Le prix de la vente de ces nouvelles actions, sera distribué entre tous les colons.
 62. Lorsqu'on voudra augmenter le capital réel. Le prix de la vente de ces actions servira à acheter les choses à ajouter au capital.
 7. Le fondateur, aidé d'ailleurs par des coopérateurs, garantira la fixité du capital pendant les premières années. Autrement dit, il s'engagera à maintenir de ses propres deniers, l'égalité entre le capital réel et les actions.
-

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

QUINZIÈME LETTRE

J'ai expliqué, dans la lettre précédente, que l'on répartirait entre les colons « proportionnellement à leurs allocations » le produit de la vente des nouvelles actions qui doivent être créées au fur et à mesure que la fortune collective augmente.

Après ce problème relatif à la *répartition* d'une valeur concernant le *capital*, il faut nous occuper d'un autre problème, celui de la *répartition* de la valeur des *produits annuels* entre tous les colons.

Le capital est représenté par des *actions*, les produits annuels seront représentés par des *jetons* (jetons de consommation) qui serviront de monnaie dans l'intérieur du microcosme. Ce dont il s'agit, n'est donc pas de faire une répartition en nature de la production annuelle, mais de répartir les *jetons* qui la représentent. — A l'aide de ces jetons chaque individu achètera au magasin central, les choses qui lui conviennent, et se fera un lot à son gré parmi les produits annuels.

Le problème général de la répartition se compose de plusieurs problèmes partiels.

L'un des plus intéressants de ces problèmes a déjà été exposé (page 165, § VI). — J'ai expliqué que l'on calculerait, à l'aide des allocations hiérarchiques a , la masse M à répartir à titre de salaires entre les ouvriers d'un atelier, mais que la répartition de cette masse M se ferait à l'aide d'autres taxes e en rapport avec le *talent* spécial (l'aptitude, la force physique, l'adresse, la capacité intellectuelle, le goût) de chacun des coopérateurs.

On peut déjà prévoir, d'après cette première indication sur les salaires, comme aussi d'après ce que j'ai expliqué relativement à la répartition des actions, que j'arriverai plus facilement qu'on ne l'aurait cru à la solution de ces problèmes de répartitions, regardés comme tellement difficiles, qu'en désespoir de cause, un nombre trop considérable d'écrivains socialistes ont proposé l'absurde système des parts égales, et de la communauté. Fourier n'est pas tombé dans cette erreur; mais ses ouvrages dissertent beaucoup sur la répartition, sans indiquer des procédés précis que l'on puisse suivre.

Avant d'exposer ce qui concerne la répartition des revenus proprement dite, je crois devoir traiter quelques questions accessoires: cette lettre comprendra donc les articles suivants:

- a) — Considérations générales relatives à la *répartition des fortunes*.
- b) — *Jetons* de consommation, monnaie intérieure, qui représente la valeur de la production annuelle.
- c) — Système de la *divulgation véridique industrielle*.
- d) — Répartition de la valeur de la production annuelle selon les lois de la *justice distributive*.

A. — Principes relatifs à la propriété en général.

§ 1. *Origines de la propriété, et bases du droit de possession.*

J'ai expliqué très-amplement dans la lettre précédente comment, sous le régime de la *propriété collective actionnaire*, il y aura lieu de créer successivement des actions, et de les répartir (ou du moins d'en répartir la valeur) entre les colons associés.

Revenons actuellement à des considérations générales sur le droit de propriété, à des principes applicables même quand les colons sont encore inassociés.

Dans notre microcosme, le droit de propriété s'appuiera sur les bases suivantes :

1° — Respect des possessions de fait, des droits acquis, des titres existants. — On se conformera sans effort à ce principe d'ordre public, dans une société où il existera des causes permanentes de justice distributive assez efficaces pour atténuer, en peu d'années, toutes les inégalités exagérées et non motivées, contre lesquelles on récrimine aujourd'hui. Car nous construisons une société dont tout le mécanisme converge vers un système d'inégalités équitables.

2° — Les gains annuels accumulés et leur capitalisation. — Rien de plus légitime que la fortune qui repose sur les épargnes; mais surtout lorsque nous aurons fait voir que la répartition des profits annuels sera conforme aux lois de la justice distributive. Car s'il n'est pas juste qu'une danseuse se fasse un revenu de 500,000 fr. plus faci-

lement qu'un laborieux paysan un revenu de 1,000 fr.; le respect pour le droit d'épargne n'effacera pas entièrement l'illégitimité originelle du revenu épargné.

5° — Les négociations et échanges qui en faisant passer un objet d'une main à un autre en augmentent la valeur. Nous aurons quelques réflexions à faire sur ce sujet; — bornons-nous à dire ici que toute richesse acquise par suite de négociations libres « de libre échange » est parfaitement légitime.

4° — Les créations d'actions correspondantes aux augmentations dans la valeur du *capital collectif*. — C'est le sujet traité dans la lettre 14°, et on ne peut méconnaître que les distributions provenant de ce chef seront conformes à la justice distributive, étant faites selon les allocations hiérarchiques.

5° — Les dispositions testamentaires. — Elles seront le grand, l'universel moyen destiné à la transmission des capitaux d'une génération à l'autre. — Je me suis déjà prononcé pour la liberté de tester, qui dans le microcosme doit faire transmettre par chaque mourant sa fortune à ceux qui lui paraissent les mieux disposés à continuer les entreprises auxquelles il s'est lui-même dévoué (voir la page 57).

6° — Enfin la législation sur les héritages. — C'est elle qui, à défaut de dispositions testamentaires, règle la transmission des fortunes. J'ai expliqué art. B, page 55, qu'il y aurait lieu de l'établir d'après les principes suivants.

§ 2. *Transmission des fortunes.*

La famille utérine est la seule famille naturelle. Une

femme a cependant la faculté d'adopter d'autres enfants que ceux qu'elle a engendrés. Il peut même arriver, mais fort rarement, que ses préférences soient pour un enfant adoptif.

Il existe aussi des familles masculines, lorsqu'un homme adopte des enfants. Cette adoption sera fréquemment motivée sur ce qu'il s'en croit le père. Mais quelquefois sur d'autres considérations; peut-être, parce que ce sont des élèves sympathiques aux choses qu'il leur enseigne.

— Il peut résulter de ces divers effets de sympathie qu'un enfant compte dans plusieurs familles: dans sa famille utérine, la famille de sa mère, et dans une autre famille par adoption. Toute adoption est fondée sur des sentiments qui peuvent changer, quoique ordinairement très-permanents, il est donc entendu que les adoptions ne donnent lieu à aucun droit d'héritage. Il faut des dispositions testamentaires formelles pour qu'une portion de la fortune d'un défunt, ou d'une défunte, soit transmise à un enfant adoptif, tout comme pour qu'elle soit transmise à un étranger.

A défaut de dispositions testamentaires, la fortune d'une femme est partagée par parts égales entre ses enfants, sans distinction de légitimes ou de naturels. — A défaut de descendants, elle est dévolue aux ascendantes selon la génération utérine, — à défaut d'ascendantes vivantes, elle se partage entre les frères et sœurs utérins. — Enfin à défaut de ceux-ci, le gouvernement, le département et la commune (le micrososme) se partagent l'héritage.

Des dispositions analogues règlent la transmission de

la fortune d'un homme. — Au premier rang sa mère, et toutes les ascendantes selon la génération utérine, — ensuite ses frères et sœurs utérins, — enfin le gouvernement, le département et la commune.

§ 5. *Transmission des fortunes entre vifs.*

Les indications précédentes relatives aux héritages et aux dispositions testamentaires, nous conduisent à dire un mot des *donations* entre vifs, puisque, elles aussi, occasionnent des mutations de fortune.

La dernière volonté d'un individu est nécessairement invariable ; mais tant que cet individu est vivant sa variabilité de volonté est très-fréquente. Le législateur doit savoir combien la nature humaine est imprévoyante et enthousiaste. Ce n'est pas assez que la loi ne reconnaisse aucun vœu perpétuel, aucun engagement à vie ; elle doit favoriser l'individu qui, s'étant engagé témérairement, demande à se dégager. Or, ce qui sert habituellement de sanction à des engagements irréfléchis où l'individu aliène sa volonté, ce sont des clauses pécuniaires, des donations entre vifs.

Je pense donc qu'il serait bon de formuler une législation donnant aux tribunaux le pouvoir discrétionnaire de prononcer la résiliation de tout engagement pécuniaire toutes les fois qu'il semble une entrave à la liberté individuelle, — soit parce que les sommes à verser ne sont pas en rapport avec les revenus de l'individu (ou plutôt avec l'*excédant* de son revenu sur le minimum de dépenses nécessaires à son entretien décent), soit parce que les engagements contractés s'étendent trop à l'avenir.

Il résulterait d'une telle législation que les donations par contrat de mariage cesseraient d'être irrévocables ; que les dots apportées par ceux qui entrent dans une communauté religieuse, leur seraient restituées lorsqu'il leur convient d'en sortir. — Ajoutons encore à ce sujet qu'il serait fort bon que les parents adoptassent la coutume de doter leurs enfants non pas au moment où ils les marient, mais lorsqu'ils arrivent à 21 ans, époque où, mariés ou non, il est naturel qu'ils prennent un domicile particulier.

§ 4. Répartition définitive des fortunes selon le mérite.

Les six origines de toute fortune individuelle, énoncées ci-dessus au § 1, concourent à ce résultat général que les richesses se trouveront réparties entre les colons du microcosme à peu près en rapport avec les allocations hiérarchiques. Voilà la loi mathématique de répartition, qui ne résulte pas de mesures décrétées et mises d'autorité à exécution malgré tout récalcitrant ; qui, au contraire, se manifestera comme l'effet naturel de la pleine liberté que l'organisation hiérarchique fusionnaire assure à tous les colons.

Aussi cette loi mathématique de répartition n'est pas absolue ; elle exprime un état moyen autour duquel il se fera toutes sortes d'oscillations avec écarts variables. C'est à peu près de la même manière que la hiérarchie selon l'ancienneté sera une sorte d'état moyen entre toutes les hiérarchies selon le mérite et pouvant résulter du système électoral sympathique exposé dans la 4^e lettre. — Ainsi donc : 1^o âge ; 2^o ordre et allocations hiérarchiques ;

3^o mérite ; 4^o fortune possédée, — seront quatre termes qui, sans être identiques, resteront en rapport et en analogie.

Selon ces théories, plus faites — il est vrai, pour l'avenir que pour le microcosme tel qu'il pourrait être institué initialement, toute richesse possédée — toute propriété — pourra être rapportée à l'une des six origines précédemment énoncées. En d'autres termes, il y a lieu de reconnaître six principes sur lesquels repose, et desquels découle le droit de propriété.

Donc, ce droit est incontestable : car chacune de ces origines de la propriété est légitime ; chacune est conforme aux intérêts de tous les colons d'un microcosme. — Les quelques abus que l'on peut trouver actuellement, soit dans l'origine, soit dans l'emploi, l'usage, de la propriété, n'existent plus dans les sociétés de l'avenir. — Enfin, pour résumer tout ce qui précède en une seule pensée « la propriété sera répartie selon le mérite, selon la capacité de chacun pour en faire le plus utile usage. » Cet état de choses n'est certes pas celui d'aujourd'hui ; mais, comme il découle naturellement de celui d'aujourd'hui, on ne doit pas songer à saper ce qui existe, mais à l'améliorer.

Ce serait une mesure d'un despotisme assez conforme à la justice distributive, que de répartir magistralement les capitaux proportionnellement aux allocations hiérarchiques. Mais plutôt que de courir toutes les mauvaises chances qu'il y a, à se mettre sous le despotisme, on peut se résigner à un régime où la propriété est mal répartie, en attendant des améliorations qui, en adoptant

une marche graduelle et persévérante, seront d'une facile réalisation.

Le régime de l'avenir que nous indiquons arrive au mieux en fait de justice distributive, sans aucun partage opéré d'autorité. Chacun décide au moment de quitter la vie à qui sa fortune doit être remise. Son désir, son but suprême, c'est que sa fortune soit employée le mieux possible à faire du bien. Or, c'est l'ensemble de ces votes qui détermine de quelle manière la totalité des biens d'une génération sera transmise à la génération suivante ?

Ainsi la transmission des fortunes, en d'autres termes leur répartition, devient une affaire de *vote universel*. Mais chacun vote séparément, successivement et consciencieusement. Ce n'est point la votation universelle qu'on obtiendrait en convoquant une foule à jour fixe, pour la faire délibérer sur le partage des propriétés. La répartition démocratique que l'on obtiendrait ainsi, serait une perturbation à la plus haute puissance du désordre, ôtant violemment à l'un pour donner à l'autre, qui demain pourra être privé de la propriété qu'on lui aurait confiée hier. C'est cependant là ce qu'on trouve en creusant certains systèmes qui prétendent faire de la justice dans la révolution, et dans le mode d'administration des propriétés.

B. — Monnaie intérieure ; jetons de consommation.

J'ai parlé ci-dessus d'*actions* pour représenter le capital, et de *jetons* pour représenter la production annuelle. Ces jetons seront, ai-je dit, une véritable *monnaie*

intérieure. Ajoutons qu'il y aura une caisse d'émission et de retrait des jetons.

Les jetons sont émis afin de payer aux colons leurs salaires dans chaque atelier, leurs primes d'atelier, les intérêts attachés aux actions qu'ils possèdent, les dividendes généraux qui leur reviennent soit comme travailleurs, soit comme actionnaires, en un mot, leurs rémunérations de tous genres. — Or, la quantité des jetons émis annuellement représentera la valeur de la production annuelle. Comme aussi la quantité des jetons qui feront retour à la caisse, représentera les dépenses annuelles des colons pour la satisfaction de leurs besoins et jouissances.

Quant aux achats faits dans un but d'utilité et de reproduction, ils se feront par compte courant entre les ateliers et le magasin central, et non point à l'aide des jetons. Chaque individu trouvera commode de se conformer à cette mesure d'ordre (et qui se rattache au système général de la divulgation véridique); de n'employer les jetons, qui lui ont été alloués, que pour acquitter ses dépenses de satisfaction personnelle.

Ainsi les jetons feront retour à la caisse, quand par exemple : 1° un colon paiera les termes de son loyer ; 2° quand il achètera des objets au magasin central ; 3° quand il paiera les services de tout genre qu'il peut réclamer.

Bref, le montant des *jetons émis* annuellement représentera le total de la production, et le montant des *jetons retirés* représentera le total des consommations. — Quand les consommations seront moindres que les produits, il

restera une certaine quantité de jetons entre les mains des colons. Ces reliquats constateront les épargnes de chaque individu. On pourra en tenir compte dans une *caisse d'épargnes* spéciale, caisse qui facilitera leurs accumulations, afin de remplacer plus tard par des actions ces jetons non employés en consommations.

Ces considérations se rattachent à la science économique, à l'économie sociale considérée dans le microcosme « à l'économisophie ». Aussi je me borne à donner en ce moment ces quelques explications générales. — Mais ce que je puis faire remarquer sans plus attendre, c'est que la monnaie de nos sociétés actuelles n'a pas, comme les jetons du microcosme, l'avantage d'être un signe représentatif de la production et de la consommation.

Cette remarque en amène une autre; à savoir que la valeur de la monnaie actuelle ne repose pas sur une base absolument fixe. Les économistes ont coutume de distinguer la monnaie de papier (billets de banque) dont la valeur est toute *fiduciaire*, et la monnaie métallique dont la valeur est, disent-ils, *réelle*, attendu que la matière de cette monnaie, l'or et l'argent, est utilisable industriellement. — Eh bien je dis que cette proposition n'est pas d'une vérité absolue. — Supposez que toute la monnaie métallique devienne *subito* inutile, parce qu'on vient de trouver quelque autre chose qui la remplace avantageusement, est-ce que l'industrie trouverait à utiliser immédiatement tous les métaux qu'on lui offrirait? elle aurait à peine besoin du quart. J'en conclus que la monnaie métallique est pour les *trois quarts fiduciaire*,

tout comme le billet de banque est *fiduciaire pour toute sa valeur*. — Il y a une autre considération pour fabriquer de préférence la monnaie avec des lingots plutôt qu'avec du papier ; c'est qu'une fabrication exagérée, et une émission abusive, n'est point facile dans le premier cas, comme dans le second. — Dans le microcosme l'émission annuelle de jetons, se trouvera incessamment contrôlée par la quantité des achats individuels, elle ne peut donc pas être abusivement exagérée. — Conclusion : les *jetons du microcosme* seront une monnaie reposant sur un gage fixe : les produits créés au fur et à mesure de l'émission de ces jetons ; tandis que, dans les sociétés actuelles, les monnaies métalliques elles-mêmes doivent leur valeur plutôt à *l'usage fiduciaire* qu'on en fait, qu'à *l'usage industriel* qu'on pourrait faire du métal qui les constitue.

C. — Divulcation véridique des intérêts matériels.

§ 1. *Bilan annuel de chaque individu.*

Aussitôt que des individus seront réunis par la constitution hiérarchique fusionnaire, on devra instituer parmi eux, la divulgation véridique. Divulgation véridique morale « par exemple des amours » et divulgation véridique des affaires d'intérêts, des choses économiques. C'est de celle-ci que je vais m'occuper en ce moment.

La divulgation véridique des intérêts matériels, comprend deux questions importantes. 1° Ce qui concerne les fortunes, revenus et dépenses de chaque individu. 2° Ce qui concerne la situation annuelle de chaque industrie.

Je me suis déjà occupé (art. C, page 99) de la pre-

mière question ; mais j'ai quelques explications à ajouter, après quoi, je passerai à la seconde question.

J'ai dit qu'il suffirait d'avoir un registre, où, à côté du nom de chaque individu, on inscrirait sur une seule ligne les six valeurs, à l'aide des quelles on peut dresser son bilan annuel selon la forme type ci-après.

Bilan annuel ou compte financier du colon N*.**

Fortune à l'entrée, au 1 ^{er} Janvier 1872.....	Fe)	100,000	
Revenu.....	Re)	11,400	
Dépenses de jouissances individuelles.....	Dj)		8,900
Contributions aux dépenses d'avantages généraux.....	Dg)		1,600
Fortune à la sortie, au 31 Décembre.....	Fs)		100,900
		<u>111,400</u>	<u>111,400</u>
A nouveau. Fortune à l'entrée, au 1 ^{er} Janvier 1873.....	F'e)	100,900	

Cette formule de bilan est applicable, soit au cas où les intérêts individuels des colons du microcosme sont restés inassociés, comme dans la société actuelle, soit au cas où ils forment un seul faisceau sociétaire.

Mais il y a une situation mixte, dans laquelle un individu N*** a conservé l'administration d'une partie de sa fortune; tandis qu'une autre partie, qu'il a trouvé bon de réunir à la propriété collective du microcosme, se trouve représentée par des actions. — On peut même supposer que cet individu a fait deux parts de son temps: l'une pour se livrer à des travaux particuliers; l'autre pour participer aux travaux sociétaires. — Il y

aurait alors à établir deux comptes partiels et séparés pour le colon N***, à savoir : un bilan annuel relatif à ses affaires privées P, un autre relatif à ses intérêts sociétaires S. On obtiendrait enfin, par l'addition des deux comptes P et S, un troisième bilan E, qui représenterait l'ensemble des affaires de ce colon N***.

La totalisation de tous les comptes individuels E, procurera une statistique de l'ensemble des richesses, productions et consommations de la population qui forme le microcosme. Mais pour avoir une situation financière, exclusivement relative à ce qui est SOCIÉTAIRE dans le microcosme, il faudra totaliser seulement les bilans S.

Il est évident qu'on peut faire une totalisation qui s'étende non pas au microcosme, mais à toute une province, à tout un empire. — J'ai disposé le compte précédent de façon qu'il représente un *résumé statistique* applicable à la France, en supposant que les nombres y inscrits expriment des millions. — On peut en effet estimer l'ensemble des richesses de la France à 100 milliards. La totalité de la production annuelle à 11 milliards 400 millions. Quoique le budget dépasse 2 milliards, le chiffre de 1,600 millions, mis pour dépenses d'avantages généraux et collectifs, est peut-être exagéré; enfin je suppose, par à peu près, que les épargnes, l'augmentation annuelle dans la valeur des richesses, sont de 900 millions.

Je termine en observant que ces *bilans*, individuels ou collectifs, peuvent être présentés sous la forme de *trois comptes connexes et accolés*, au lieu de la forme précédente consistant en un *seul compte simple*. Alors l'augmentation

de capital ou *épargne* Ep), implicitement contenue dans le compte unique, ressort explicitement dans cette formule plus composée.

	Bilan général.		Revenu annuel.		Capital	
	Recettes.	Dépenses.	Emploi.	Valeur.	de Sortie.	d'Entrée.
						100,000
Fe.	100,000					
Re.	11,400			11,400		
Dj.		8,900	8,900			
Dg.		1,600	1,600			
Ep.			900			900
Fs.		100,900			100,900	
	111,400	111,400	11,400	11,400	100,900	100,900

§ 2. *Situation annuelle de chaque industrie.*

Je considérerai deux régimes industriels bien tranchés.

1° Le régime de l'inassociation, qui suppose des ateliers gérés par un chef ou patron, dans son seul et unique intérêt. 2° Le régime de l'association, et je distinguerai l'association interne d'intérêts entre les ouvriers et le chef de l'atelier; et l'association externe, qui consiste en ce que différents ateliers ont établi entre eux des liens de mutualité ou solidarité, au lieu d'avoir chacun son intérêt séparé.

Le régime de l'inassociation, de la séparation des intérêts, est celui qui aura lieu au commencement. Mais plus tard les travailleurs et les ateliers accèderont gra-

duellement aux diverses mesures propres à établir entre eux des liens avantageux, et ils arriveront finalement à une entière association de leurs intérêts.

Voici la formule à adopter pour résumer les opérations annuelles de tous les genres d'industrie, et arriver à la *divulgation véridique industrielle*.

Compte pour l'année 1972, de l'atelier T, qui opère avec un capital de 16,800 fr.

ac) Achats de matières premières.....	1,460	
ve) Vente de produits confectionnés.....		3,950
ta) Trav. pour amélioration à l'immeuble.		150
sp) Services rendus à des particuliers....		280
sg) Serv. rendus pour les jouissances gén.		320
P) Valeur totale des travaux (production effective).....	5,220	
	<u>4,680</u>	<u>4,680</u>
P) Partage de la valeur de la production.		3,220
M) Main-d'œuvre ou salaire du travailleur.	1,470	
L) Loyer du capital.....	840	
B) Bénéfice.....	910	
	<u>5,220</u>	<u>5,220</u>

Je vais discuter cette formule en supposant que les ateliers du microcosme sont inassociés, ainsi que dans la société actuelle; sauf à examiner ensuite la signification des articles lorsque l'industrie s'exercera sociétairement.

Remarquons qu'il faut distinguer dans le microcosme deux sortes d'industries; 1° Celles qui s'occupent à façonner, à transformer des objets; elles confectionnent des produits matériels susceptibles d'être conservés en magasin et d'être vendus en dehors du microcosme, *produits durs*,

par conséquent, d'une *valeur vénale extérieure*. 2° Celles qui s'occupent de services à rendre, soit dans l'intérêt collectif et les jouissances générales, soit à tel individu spécialement. Ces services ont une valeur exclusivement intérieure, et non point une valeur vénale et négociable.

La distinction précédente, fort importante sous le rapport économique et financier, ne tend pas à déprécier les services à valeur intérieure, relativement aux produits à valeur vénale. — Il y a des produits matériels bien vulgaires, qui ne servent qu'à la nourriture du bétail et à l'engrais des terres; tandis que d'autres « tels que les livres, les statues, les tableaux » alimentent notre intelligence et notre goût pour le beau. — Il y a des services fort abjects, et d'autres tout-à-fait doctoraux et artistiques. — Certains services sont matériels, comme le nettoyage des chambres ou des habits; d'autres, comme la consultation d'un médecin, le morceau de musique chanté par un artiste, sont complètement dégagés de la matière.

Si l'atelier T était exclusivement occupé à la confection d'objets matériels, alors les articles sg) et sp) relatifs à des services rendus, disparaîtraient du compte. La production effective aurait pour valeur l'excédant des recettes provenant des produits vendus sur les dépenses d'achats de matières premières.

Si, au contraire, l'atelier était exclusivement occupé à rendre des services, il opérerait sans capital, le loyer L deviendrait donc zéro, ainsi que les achats et les ventes de produits, art. ac) et ve).

Les achats ac) comprennent : les objets consommés,

comme le combustible ; les choses transformées et dénaturées, comme le plomb et l'acide acétique qui deviennent sel de saturne ; les choses façonnées, comme les étoffes qui deviennent vêtements, et le bois que l'on orne de peinture. — Ils comprennent aussi les outils usés et les frais d'entretien nécessaires pour que le capital consacré à l'industrie ne s'amoiandrisse pas, et conserve sa même valeur.

Occupons-nous de la valeur M.

Les chefs qui dirigent les diverses industries ne se prêteront pas toujours volontiers à la divulgation de leurs opérations tant que ce seront des entreprises privées ; on ne tourmentera pas de questions indiscrettes ceux qui tiendront à cacher leur comptabilité ; mais la gérance du microcosme fera établir d'office leur situation annuelle, et les nombres approximatifs que les jurys pourront placer, seront bien suffisants pour le but que l'on veut atteindre ; pour la statistique sommaire que l'on veut obtenir. — On attendra que les chefs d'industrie viennent spontanément donner des chiffres exacts, lorsqu'ils tiendront à ce qu'on rectifie les erreurs commises.

Toujours est-il que (tant pour établir de l'uniformité dans le mode d'opérer, que pour ne pas entrer dans le détail des conventions que le chef a pu faire avec ses ouvriers), on estimera la main-d'œuvre M d'après le nombre des journées d'ouvriers employés aux travaux de l'atelier, et en les supposant payés chacun selon son *allocation* hiérarchique.

Passons actuellement à la valeur L.

Le capital nécessaire à l'industrie de l'atelier T, et que

je suppose de 16,800 fr., peut se composer de terrains (surtout de terrains s'il s'agit d'une industrie agricole), de bâtiments, d'un outillage, d'objets mobiliers, d'animaux servant à l'exploitation, enfin d'un certain fonds roulant.

Observons actuellement que les deux dépenses réunies $L+M$, qui dans notre exemple ont une valeur de 2,510, constituent le *gain minimum* de l'atelier: je veux dire que si la vente des produits avait lieu à des prix assez réduits pour que la production P ne s'élevât qu'à cette somme, il n'y aurait aucun bénéfice. Le gain suffirait seulement au paiement des dépenses obligatoires, *loyers et main-d'œuvre*. On dit alors que les produits sont vendus aux *prix de revient*. Mais j'ai supposé que les ventes s'effectuaient dans des conditions plus favorables, et que la valeur P montait à 3,220; ce qui fait que le chef d'industrie recueille un bénéfice B de 910 fr.

Observons que les industriels tiennent fort souvent, sous le titre de frais généraux, un compte où se trouvent toutes sortes de menues dépenses d'achats, de salaires et de loyers. Le résumé industriel dont nous nous occupons suppose que l'on fasse une analyse de cet ensemble; car tout en ne visant qu'à des chiffres approximatifs, il ne faut pas oublier que les achats, les salaires, les loyers sont des dépenses de natures différentes. — Chaque chef d'industrie n'a qu'un but en tenant sa comptabilité, c'est de faire ressortir son bénéfice B . Il est pour lui sans conséquence qu'un article de dépense soit classé avec les achats, avec les salaires, ou avec les loyers. Mais le résumé annuel qu'il s'agit d'établir dans le microcosme n'a pas un

but si restreint, si exclusivement personnel. Il doit faire ressortir les profits que les divers participants, « ouvriers, capitalistes et chefs » retirent d'une industrie; ainsi donc, les trois quantités M, L et B, forment des articles essentiellement distincts.

§ 3. *Compte d'atelier et bilan individuel dans le cas des industries exercées par un seul travailleur.*

L'avenir doit être favorable aux ateliers formés de plusieurs ouvriers associés, cependant comme il y aura toujours certains travaux qui ne peuvent se faire que par un seul travailleur, soit qu'il tienne une plume, un pinceau ou un outil, je dois insister sur les considérations relatives à l'atelier réduit à un seul ouvrier.

Si cet individu est en même temps possesseur du capital, il aura pour lui tout seul la production effective montant, dans notre exemple, à 3,220 fr.; mais on ne fera pas moins un partage fictif de cette somme. On attribuera à cet individu : 1° un salaire calculé d'après son allocation; 2° des intérêts correspondant à la valeur de la portion de sa fortune qu'on estime qu'il a consacrée à son industrie; 3° un bénéfice formé du surplus.

Lorsque l'atelier se compose de plusieurs ouvriers, le chef ou patron entre encore comme participant dans la somme M. Le bénéfice qui lui appartient comme chef, ne doit pas empêcher d'évaluer son temps de travail, et toujours au prix de son allocation hiérarchique.

Insistons encore sur quelques considérations relatives aux travaux exécutés par un seul individu, surtout lorsque ces travaux consistent en services rendus.

Considérons un travailleur N*** tel que un médecin, un musicien, un professeur. . . etc., gens utiles, mais dont l'industrie n'exige point de capital, et ne donne pas lieu à la création d'objets matériels.

Cet individu aura son bilan, comprenant la totalité de sa fortune, de ses revenus et de ses dépenses. Mais en outre, le même individu sera considéré comme un travailleur composant à lui seul un atelier. — Ainsi donc, il y aura au nom de cet individu N*** un *bilan* établi selon le modèle de la page 371, et un *compte d'atelier* établi selon le modèle de la page 374.

L'article P sera le gain annuel fait par N***, gain dont la valeur sera, faute de renseignements précis, évaluée par aperçu, soit d'après le train de vie, soit d'après la clientèle connue de l'individu. Ce gain total devra ensuite être décomposé dans les deux portions M et B. Le lot M sera l'allocation hiérarchique de l'individu, dépendant du rang où il a été placé par le suffrage de ses concitoyens; le surplus sera considéré comme un pur bénéfice B. — Ainsi donc, l'*allocation* étant de 1,000 fr. s'il s'agit d'un médecin dont la clientèle lui ait procuré 1,500 fr., son bénéfice comptera pour 500 fr.; s'il s'agit d'un professeur à 2,400 d'appointements, son bénéfice comptera pour 1,400 fr.; s'il s'agit d'un musicien assez renommé pour avoir gagné 50,000 fr. dans une année, son bénéfice comptera pour 29,000 fr.

Voilà comment j'entends la divulgation véridique industrielle. Je laisse d'ailleurs à chacun le soin de réfléchir sur les conséquences moralisantes qu'elle pourrait avoir.

Peut-être quelques personnes trouveront-elles que je

me suis plus appesanti qu'il n'était nécessaire dans toutes les explications précédentes, mais je les prie de ne pas se décourager, car j'arrive aux considérations les plus importantes. Il s'agit actuellement de montrer la signification que prennent les valeurs qui entrent dans la formule de la comptabilité industrielle, lorsque les colons du microcosme sont associés dans tous leurs intérêts. Autrement dit, il s'agit, après avoir parlé de la *divulgation véridique* industrielle praticable entre *inassociés*, d'aborder la théorie de la *justice distributive* indispensable entre *associés*.

§ 4. *Totalisation des comptes d'atelier.*

Les explications données dans les § précédents étaient, je crois, utiles, afin de poser les principes et de définir exactement ce que doit être le compte annuel de chaque industrie. Il faut que la théorie soit nette et précise, même lorsqu'on doit se contenter d'une pratique approximative. Nous voulons une divulgation véridique industrielle qui se borne aux résultats sommaires et ne fouille pas inquisitoirement dans les affaires de chaque individu, mais il ne faut pas d'indécision logique sur la signification des chiffres.

Admettons, comme exemple, qu'en totalisant tous les comptes industriels ou d'ateliers compris dans un microcosme de 1,600 individus et en l'année 1872, on obtienne les résultats suivants :

Valeur totale de la main-d'œuvre	M — 460,800
Loyers des capitaux industriels	L — 205,000
Bénéfices	B — 204,200
Total de la production industrielle	P — 870,000

Mais hâtons-nous d'observer que cette valeur n'est point celle des produits mis à la disposition des consommateurs ; en effet :

1° Les logements sont un avantage qui n'entre point dans le compte ci-dessus. — Les possesseurs de capitaux reçoivent 205,000 fr. pour les loyers de capitaux industriels ; mais je suppose qu'ils reçoivent aussi 160,000 fr., pour loyers des appartements et du mobilier qui les garnit.

2° La somme ci-dessus 870,000 représente la valeur obtenue par les ateliers producteurs qui vendront, aux *prix de fabrique*, à des marchands ; lesquels revendront avec bénéfice aux consommateurs. Il y a donc lieu d'ajouter une somme de, par exemple, 485,000 fr. comme plus value commerciale. Car l'estimation définitive des produits doit être faite d'après les prix payés par les consommateurs.

Nous voulons obtenir une statistique annuelle de la production dans le microcosme. Aussi les observations précédentes sont-elles applicables au cas où les intérêts individuels sont inassociés, comme à celui où les colons ont organisé entre eux le régime sociétaire. Mais dans ce dernier cas les valeurs à enregistrer acquièrent une plus grande précision. Toutes les opérations industrielles sont faites ostensiblement, et ce ne sont plus des valeurs mises par à peu près, qui composent la situation annuelle de chaque atelier.

Lorsque les négociations de toutes sortes, les ventes et reventes sont faites sous le régime de la liberté anarchique du commerce actuel, il est difficile d'évaluer les bénéfices qui restent entre les mains des différents agents

commerciaux. Mais lorsqu'il y aura dans le microcosme un *magasin central* par l'entremise duquel se feront tous les échanges, on connaîtra exactement le bénéfice qu'il a réalisé. Ce bénéfice sera la plus value commerciale évaluée ci-dessus à 485,000 fr. et qui devra être répartie entre tous les colons.

Je viens de parler de loyers payés par les individus comme consommateurs aux capitalistes propriétaires des logements et du mobilier. Est-il nécessaire de reproduire à cette occasion une observation analogue à ce qui a déjà été expliqué précédemment, à savoir : que si un individu est propriétaire de son habitation ou de son mobilier, ou des deux choses à la fois, on doit, dans notre comptabilité, le décomposer en deux personnages, le consommateur qui paie un loyer de *tant* au capitaliste.

Voici donc, d'après les chiffres précédents, quelle serait la valeur totale de la production du microcosme.

Productions des ateliers et aux prix de fabrique.....	fr. 870,000
Plus value commerciale.....	485,000
Loyers des logements et des mobiliers, pour 1,600 colons, à 100 fr. l'un, terme moyen.....	160,000
Total général...	<u>1,515,000</u>

Mais je suppose qu'il y a eu pour 528,550 f. d'objets confectionnés ou de services rendus, consacrés aux avantages collectifs, et je déduis cette valeur..... 528,550

Reste donc pour les individus. . . 1,184,450

Lorsque les 1,600 habitants qui forment le microcosme sont inassociés, ce résultat statistique exprime la valeur totale des choses consacrées à la satisfaction des besoins individuels. — Lorsque les 1,600 colons vivent sous le régime sociétaire, cette même somme représente la valeur qui est à répartir entre eux. — C'est le total des jetons à leur distribuer, afin que leurs consommations correspondent à la production annuelle.

Ajoutons encore une chose. — Il est déjà évident que cette distribution doit être faite de la manière suivante.

1° Les deux valeurs M et B qui représentent les salaires et le bénéfice, seront l'objet de répartitions opérées dans *l'intérieur de chaque atelier*, soit donc..... fr. 665,000

2° Le capital actionnaire étant supposé de 5 millions, il faudra, pour la valeur des *intérêts* à 4 %, la somme de..... 200,000

3° Le surplus sera *distribué centralement* et donnera lieu à des *dividendes*, tant aux travailleurs qu'aux actionnaires..... 519,450

Total des répartitions... 1,184,450

§ 5. *Justice distributive, répartition, dans chaque atelier.*

Dans les considérations précédentes, les ateliers sont considérés comme inassociés, et cependant grâce à l'organisation hiérarchique fusionnaire, nous avons pu obtenir une divulgation véridique sommaire de leurs opérations. Je vais actuellement raisonner sur des ateliers complètement associés, et expliquer comment on peut faire la répartition des produits annuels.

Nous supposerons donc, dans tout ce qui va suivre, qu'il existe entre les ateliers des linéaments d'association extérieure et intérieure, savoir :

Liens extérieurs.

1° Les ateliers sont convenus de centraliser leurs achats de matières premières, d'outils.. etc., comme aussi leur vente de produits. C'est au même *Magasin central* que les colons s'adresseront pour l'achat des objets dont ils ont besoin pour leurs jouissances, soit en les consommant, soit en les conservant.

2° Toutes les propriétés privées ont été réunies pour former une seule propriété collective actionnaire, et les ateliers s'adressent à un unique *Bureau de location*, pour les immeubles, les objets mobiliers et les prêts de numéraires qui leur sont nécessaires.

Liens intérieurs.

Le bénéfice B de l'atelier, au lieu d'être exclusivement pour le chef, l'entrepreneur d'industrie, se partage entre tous les ouvriers de l'atelier.

Remarquez, messieurs, que les explications des § précédents, quoique ayant seulement pour objet la divulgation véridique industrielle, appliquée à des ateliers inassociés, nous ont conduit bien près de la justice distributive et de la répartition des produits sociétaires. De sorte que le sujet que nous avons à traiter actuellement se trouve très-facilité. Nous avons déjà fait connaître par fragments une partie des choses qui constituent la répartition ; il ne s'agit guère que de compléter ces éléments et d'en former un ensemble.

Dans le régime de l'inassociation, chaque chef d'in-

dustrie est absolument maître de ses actes. Maître des emprunts de capitaux qu'il contracte, des matières premières qu'il achète; maître enfin de faire toutes conventions avec les ouvriers qu'il emploie. — Ne perdons pas de vue combien l'unité de direction est indispensable dans tous les travaux humains. — Perfectionnons l'unité par des mesures d'ordre général, mais sans amoindrir le pouvoir du chef d'industrie.

Je suppose donc, qu'afin de jouir des avantages de l'association, les chefs d'ateliers consentent à adopter une même méthode d'opération, qui leur ôte tout au plus une inutile faculté d'arbitraire; mais en leur conservant tout ce qui est essentiel dans l'autorité et la liberté d'actions qu'ils possèdent aujourd'hui.

Voici alors les règles qu'il me semble que tous peuvent adopter, si l'autorité centrale du microcosme juge à propos de les décréter.

1° — Le chef d'atelier fera toute location d'immeubles, et tout emprunt de capitaux avec le bureau spécial établi à cet effet.

2° — Il fera les achats de matières premières et ventes de produits au magasin central.

3° — La production effective de l'atelier résultant de l'excès de valeur des ventes sur les achats, sera partagée en trois lots, savoir: la somme L nécessaire pour acquitter les loyers; la masse M à répartir en salaires; le bénéfice B à répartir comme il va être dit.

4° — La masse M sera calculée en évaluant, aux prix des allocations hiérarchiques a , les durées du travail des différents ouvriers de l'atelier, le chef compris.

5° — La distribution de cette masse sera faite par le chef d'atelier, selon les taxes spéciales e convenues entre lui et chaque ouvrier ¹. — Pour ce qui le concerne person-

¹ L'explication donnée dans le texte est parfaitement suffisante, cependant comme il s'agit du procédé le plus essentiel pour opérer une équitable répartition entre les travailleurs associés, je vais appliquer la méthode algébrique à la solution de ce problème.

Soit un atelier auquel ont coopéré un certain nombre de colons, par exemple : les sieurs N, N', N'' et N'''.

Les allocations de ces individus, déterminées par leurs rangs dans la hiérarchie fusionnaire, sont respectivement a, a', a'' et a'''.

Le temps consacré par chacun, dans le cours de l'année, aux travaux du dit atelier est exprimé par t, t', t'' et t'''.

La formule $M = a \times t + a' \times t' + a'' \times t'' + a''' \times t'''$ (A), détermine la valeur totale de la main-d'œuvre. Mais pour opérer la répartition de cette valeur M, on emploie, au lieu des allocations, des taxes intérieures d'atelier e, e', e'' et e''', correspondantes au talent et à l'habileté de chaque ouvrier. On multipliera la durée du travail de chaque ouvrier par sa taxe, et en totalisant ces produits on aura la valeur $K = e \times t + e' \times t' + e'' \times t'' + e''' \times t'''$ (B).

Ce n'est que par un effet du hasard que K se trouverait = M.

Mais en multipliant les termes de l'équation (B) par la fraction

$$\frac{M}{K}, \text{ j'aurai : } M = \frac{M}{K} e t + \frac{M}{K} e' t' + \frac{M}{K} e'' t'' + \frac{M}{K} e''' t''' \quad (C)$$

Telle est la formule définitive qui exprime la répartition de la somme M. — Elle montre ce que chacun des travailleurs doit recevoir

comme salaire. Ainsi l'ouvrier N recevra $\frac{M}{K} e t$; celui N' recevra

$\frac{M}{K} e' t'$... etc.

Ainsi donc, les quantités e, e', e'', .. etc., sont des taxes provisoires qui servent non point pour leurs valeurs absolues, mais comme nombres proportionnels. Les taxes réelles et définitives sont:

$\frac{M}{K} e$ pour l'ouvrier N; $\frac{M}{K} e'$ pour l'ouvrier N',... etc.

nellement, le chef ne s'attribuera pas de taxe spéciale, mais s'en tiendra à son allocation hiérarchique a. Ainsi donc, sa quote-part ne sera que la somme pour laquelle il entre dans la masse M.

6° — Sur le bénéfice B, le chef prélèvera une certaine fraction, $\frac{1}{10}$ par exemple, comme rémunération de sa direction. — Cette fraction sera la même dans tous les ateliers du microcosme.

7° — Le surplus du bénéfice sera réparti entre les travailleurs proportionnellement aux salaires fondamentaux qu'ils ont déjà reçus.

Le règlement ci-dessus détermine la valeur M, et par conséquent le chiffre B du bénéfice, afin que l'un ne puisse pas être augmenté aux dépens de l'autre.

Dans l'hypothèse d'un microcosme de 1,600 colons qui auraient tous une année complète de travail, l'ensemble de toutes les masses M s'élèverait à 460,800 fr. Voir le tableau ci-après, page 395.

Ce sont les délégués des catégories d'élite, page 90, qui détermineront la fraction du bénéfice dévolue à celui ou à ceux qui dirigent.

J'ai dit, page 167, que les bénéfices serviraient à distribuer des primes et des dividendes. Il est vrai qu'une portion des bénéfices sera centralisée et contribuera à former des dividendes généraux. Mais quant à la portion du bénéfice qui reste dans l'atelier, il n'y a pas lieu de la distribuer autrement que, savoir : tant pour cent pour le chef qui dirige, et le surplus en *primes* pour les travailleurs supplémentaires à leurs salaires.

Voici, d'après les chiffres hypothétiques ci-dessus, et de

la page 380, les résultats généraux que donneront les répartitions d'atelier.

SALAIRES. Totalité des masses à répartir dans chacun des ateliers.....	460,800
RÉMUNÉRATIONS DES CHEFS D'ATELIERS. Elles sont fixées au $\frac{1}{10}$ de la valeur des bénéfices d'atelier portés à 204,200 fr., soit donc:...	20,420
PRIMES D'ATELIER en sus des salaires, et distribuées proportionnellement aux dits salaires; les $\frac{9}{10}$ de 204,200 fr. soit.....	<u>185,780</u>
Total égal à la somme à répartir....	665,000

§ 2. Justice distributive centrale.

Nous savons que la masse centrale à répartir doit être formée :

1° Du montant des loyers de toute sorte, savoir :	
Loyers des capit. prêtés aux ateliers	205,000
Loyers des logements des colons.	<u>160,000</u>
	365,000

Mais qu'il faut déduire les intérêts à 4 % à payer sur 5 millions d'actions, soit.....	200,000
Reste donc....	<u>165,000</u> 165,000

2° Des profits du magasin central des ventes et achats portés ci-dessus à.....	<u>485,000</u>
--	----------------

Le total centralisé est donc..... 648,000

Il faut déduire la valeur des choses consacrées aux jouissances générales, soit.. 328,550

Il reste donc à distribuer entre les individus 319,450

La distribution de cette somme ne présente aucune difficulté, car on doit la faire en analogie avec les distributions précédentes. Il ne s'agit donc que d'établir de nouvelles quotes-parts proportionnelles aux précédentes qui serviront de base.

Nous avons déjà alloué à chaque chef d'atelier une rémunération calculée au $\frac{1}{10}$ du bénéfice de son atelier. N'est-il pas naturel de prélever aussi un dixième sur le bénéfice général 519,450 fr., afin d'accorder aux chefs d'industrie de nouvelles rémunérations qui les intéressent à la prospérité de l'ensemble et non pas seulement à l'industrie spéciale que dirige chacun d'eux ?

Je suppose que les délégués des catégories d'élite partageront ce dixième 51,945 fr. en deux portions ; 1° l'une destinée à la gérance centrale comme rémunération pour la direction d'ensemble imprimé au microcosme, et pour la surveillance qu'elle a exercée afin de garantir à chaque colon le plus entier exercice possible de sa liberté, en l'empêchant d'entraver celle d'autrui ; cette première portion serait partagée entre les membres de la gérance proportionnellement aux allocations hiérarchiques de chacun ; 2° l'autre portion destinée aux entrepreneurs d'industrie, ou chefs d'ateliers, serait répartie supplémentairement et proportionnellement aux rémunérations qu'ils ont déjà reçues. — Voilà donc l'emploi de 51,945 fr.

Les délégués des catégories d'élite, chargés d'opérer la répartition centrale, emploieront sans doute une petite somme en rémunérations extraordinaires, comme dons gracieux et générosités ; je suppose 6,577, pour ce petit appoint qui ne mérite pas d'être discuté.

Reste enfin 270,928 fr. à répartir en dividendes entre les travailleurs et les actionnaires. — Il ne peut pas y avoir autre chose à faire que de partager cette somme proportionnellement aux valeurs qu'ils ont déjà reçues comme *salaires fondamentaux*, et comme *intérêts fixes*.

Or, les salaires se sont élevés en totalité à 460,800 fr., les intérêts à 200,000, soit ensemble 660,800. Le coefficient de la distribution sera donc $\frac{270928}{660800}$ ce qui donne 41 pour cent. — Ainsi donc :

Les travailleurs recevront des dividendes de 41 % sur 460,800, soit..... 188,928

Les actionnaires recevront des dividendes de 41 % sur 200,000, soit..... 82,000

Ajoutons les articles ci-dessus indiqués :

Rémunérations extraordinaires..... 16,577

Rémunérations administratives et aux chefs d'industrie..... 51,945

Somme pareille au total à distribuer... 319,450

Erratum. — A la page 385, le § 5 doit être remplacé par § 1, et précédé d'un titre général, savoir :

D. — Répartition des revenus annuels.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

SEIZIÈME LETTRE

Ma précédente lettre expose complètement les procédés pour opérer la répartition annuelle de la valeur de la production. Mais mon sujet s'étend à mesure que j'y pénètre davantage, et je vais énoncer actuellement des théories complémentaires qui se rattachent intimement à cette répartition.

a) — Influence de l'organisation des travaux sériaires et par groupes permutants, pour faciliter la répartition.

b) — Solidarités mutuelles, soit entre les individus, soit entre les ateliers. — Les conventions que les colons feront entre eux pour établir certaines compensations entre leurs revenus, sont une chose en dehors des règles qui servent à opérer la répartition, et qui déterminent la quotité de ces revenus. Mais ces conventions faciliteront indirectement cette répartition : car les connexités d'intérêts qu'elles établissent entre les colons, les disposeront à s'accorder sur tous les autres rapports.

c) — Détermination des prix d'achats et de ventes des divers produits. — Je me suis contenté de dire que des experts choisis par les catégories d'élite fixeraient le prix

des objets, et qu'on arriverait ainsi à des évaluations véridiques, en évitant les débats basés sur la ruse et la dissimulation qui ont actuellement lieu entre vendeurs et acheteurs. — Mais il reste encore beaucoup à ajouter à cette indication générale. J'ai à dire aussi comment la compétition des consommateurs, régularisée et rendue véridique, devient le déterminateur définitif des prix.

d) — Différents genres de dépenses des colons. Il reste en effet à parler de l'emploi des jetons de consommation (ou de tout autre signe monétaire) qui ont été distribués entre les colons, selon les procédés que nous avons décrits ¹.

Les impôts de justice distributive que j'ai expliqué, (art. D, page 102) sont un premier acheminement aux *compensations mutuelles*, dont je puis faire connaître le principe en considérant un seul de nos trois impôts sur excédants, celui consistant dans un prélèvement de $\frac{1}{20}$ sur la quantité dont le revenu dépasse l'allocation.

Imaginons un prélèvement qui, au lieu d'être destiné comme tout impôt à des dépenses générales plus ou moins utiles, forme une MASSE que l'on répartira entre tous les colons proportionnellement à leurs allocations.

Telle serait la *caisse des compensations mutuelles des revenus*; elle établirait une certaine pondération entre les

¹ Je pourrais renvoyer à mon ouvrage, *Calculs agronomiques et considérations sociales*, publié en 1858: car j'ai cherché dans cet ouvrage à établir le devis d'une association domestique agricole, et j'ai surtout étudié quels devaient être les dépenses des colons pour nourriture, habillement, logement... etc.

revenus, ajoutant quelque peu aux insuffisants en diminuant le superflu des autres.

On peut imaginer pareillement une *caisse des compensations mutuelles des bénéfices d'atelier*. Chaque atelier verserait $\frac{1}{10}$ par exemple, de son bénéfice B (page 374) pour former une MASSE qui serait répartie entre ces mêmes ateliers proportionnellement à la valeur M des salaires fondamentaux.

Tenons-nous-en pour le moment à cette indication générale sur la théorie toute nouvelle des compensations mutuelles.

Je serais entraîné trop loin si je voulais traiter tout ce qui se rattache aux quatre questions précédentes; il était toutefois utile de les énoncer, et je dirai quelques mots sur les plus essentielles.

Mais ce qui me semble très-convenable en ce moment c'est de présenter, réunies dans un ensemble, toutes les valeurs sur lesquelles j'ai raisonné précédemment, et de donner un spécimen de la comptabilité du microcosme sociétaire.

RÉSUMÉ STATISTIQUE ET COMPTABILITÉ DU MICROCOSME.

§ 1. *Microcosme auquel se rapportent les évaluations.*

On a vu, dans la lettre 4^e, que les élections sympathiques qui constituent la hiérarchie fusionnaire, et, dans la lettre 9^e, que les lois physiologiques de la vitalité nous conduisaient à adopter, comme type principal, un microcosme comportant une population de 6,400 individus. Mais

puisque j'ai établi tous les calculs de la lettre précédente en adoptant l'hypothèse d'un microcosme quatre fois moindre, il est bon qu'avant d'en résumer la comptabilité je mette sous les yeux des lecteurs, le tableau relatif à l'organisation hiérarchique de ce type réduit à 1,600 individus.

Ce que ce tableau a de particulier, comparé à ceux des pages 98 et 210, ce n'est pas seulement d'avoir des chiffres de population quatre fois moindres; mais c'est surtout de contenir, outre l'échelle des ALLOCATIONS DE REVENUS, *minimum d'entretien décent*, une échelle des ATTRIBUTIONS DE FORTUNE en capital.

On a vu que l'échelle des allocations formait la base pivotale des calculs de répartition des produits annuels (lettre précédente), et qu'elle servait aussi à l'établissement des deux impôts de justice distributive; l'un sur *excédant de revenus*, l'autre sur *excédant de dépenses* (lettre 4^e).

Quant à l'échelle des attributions de fortune, son principal emploi sera dans l'établissement des deux autres impôts de justice distributive, l'un sur *excédant de fortune possédée*, l'autre sur *excédant de fortune employée industriellement*. — Il a été question de l'un dans la lettre 4^e; quant à l'autre il ne sera possible de l'établir qu'après l'introduction du régime sociétaire parmi les colons du microcosme; c'est pourquoi je n'en ai pas fait mention dans la lettre 4^e, où j'ai traité des trois autres impôts: sur excédant de revenu, excédant de dépenses, et excédant de fortune possédée.

Il m'a d'ailleurs paru qu'on se conformerait fort approximativement aux lois de la justice distributive (voir § 4, page 565) et qu'on se tiendrait assez en rapport avec les

réalités, telles qu'elles se manifesteront dans le microcosme sociétaire et normal, en faisant les attributions de fortune proportionnelle aux allocations, et dix fois plus considérables. — Mais je serais assez d'avis de ne compter des attributions de fortune qu'à partir de 21 ans, attendu que si les mineurs possèdent légalement, ils n'ont cependant pas la gestion de leurs possessions. — Je les exempterais donc des impôts sur excédant de fortune possédée, et sur excédant de fortune employée.

Voici donc le tableau type que j'adopterais pour un microcosme réduit à une population de 1,600 individus.

	Nombre d'individus. N	Revenus.		Fortunes.	
		Allocations.	Produits.	Attributions.	Produits.
		a	a × N	A	A × N
ADULTES <i>au-dessus de</i> 21 ans.					
Classe supérieure	4	5,760	25,040	57,600	250,400
1 ^{re} Classe	12	1,920	25,040	19,200	250,400
2 ^e Classe	48	960	46,080	9,600	460,800
3 ^e Classe	192	480	92,160	4,800	921,600
4 ^e Classe	768	240	184,520	2,400	1,845,200
	1,024	560	568,640	5,600	5,686,400
CATÉGORIES MINEURES.					
de 17 à 21 ans	152	174	25,040	L'échelle des attributions de fortune ne s'étend pas aux mineurs, quoiqu'ils puissent cependant posséder.	
de 15 à 17 ans	140	164	25,040		
de 9 à 15 ans	148	153	25,040		
de 5 à 9 ans	156	147	25,040		
	1,600	288	460,800		

Avant d'aller plus loin, faisons une observation applicable aux populations qui dépasseraient le nombre type

ci-dessus de 1,600 individus. 1° Les mineurs en excédant seront colloqués chacun dans sa catégorie d'âge. 2° Les adultes qu'on a en plus, seront tous colloqués dans la 4^e classe, s'ils sont moins que 256. — Si leur nombre atteint 256, sans aller à 512, on ajoutera un à la classe supérieure, 5 à la 1^{re} classe, 12 à la 2^e, 48 à la 3^e, le surplus à la 4^e. — Si leur nombre atteint 512, tous ces chiffres seront doublés; c'est-à-dire qu'on ajoutera 2 à la classe supérieure, 6 à la 1^{re} classe, 24 à la 2^e, 96 à la 3^e, le surplus à la 4^e. — Je n'ai pas besoin d'en dire plus, surtout que la question des microcosmes de diverses populations a été traitée au § 6 de la lettre 10^e.

Je dois vous faire observer, messieurs, que j'ai tenu les *allocations* de revenus et les *attributions* de fortune, beaucoup inférieures aux valeurs réelles et effectives, soit des revenus annuels, soit des fortunes possédées.

Ainsi j'ai estimé, au bas mot, à 5 millions, la valeur initiale du capital, en ajoutant qu'elle s'élèverait bientôt à 8 millions, et cependant les attributions du tableau précédent ne sont que de 5,686,400 fr.

Pour les revenus, la différence est encore plus considérable. J'ai supposé, page 582, qu'on aurait un revenu total de 1,515,000 fr. et l'ensemble des allocations ne s'élève qu'à 460,800 fr. — Il faut qu'il en soit ainsi afin qu'après le prélèvement des salaires fondamentaux M, de 460,800 fr., il reste une valeur à peu près double, non-seulement pour les rémunérations, les primes, les dividendes à distribuer en sus, mais encore pour la portion du revenu « pour les produits » consacrée aux améliorations générales et jouissances collectives.

§ 2. *Spécimen de la comptabilité de la répartition.*

Compte A.

Totalisation des comptes d'atelier.

a ¹	Achats de matières premières et outils.	b ²	475,000	
a ²	Vente de produits confectionnés....	b ⁵		915,000
a ³	Travaux d'améliorations du capital..	c ⁵		70,000
a ⁴	Services rendus pour satisf. générales.	c ⁷		106,000
a ⁵	Services rendus pour satisfactions de besoins particuliers.....	g ³		254,000
a ⁶	Valeur de la production effective....	>	870,000	
			<u>1,545,000</u>	<u>1,545,000</u>
a ⁶	Valeur de la production effective ...	>		870,000
a ⁷	Loyers de capitaux à réunir à la masse des valeurs centralisées.....	c ²	205,000	
a ⁸	Valeur à distribuer aux travailleurs dans l'intérieur des ateliers.....	d ¹	665,000	
			<u>870,000</u>	<u>870,000</u>

Compte B.

Magasin central.

b ¹	Valeur en mag. au commenc. de l'année	>		
b ²	Vente aux ateliers de matières prem.	a ¹	475,000	
b ³	Achats, près des atel. de leurs produits.	a ²	915,000	
b ⁴	Vente aux colons consommateurs...	g ¹		700,450
b ⁵	Locations d'objets	g ²		70,000
b ⁶	Produits consacrés à l'amél. du capital.	c ⁶		92,000
b ⁷	Produits consacrés aux satisf. générales	c ⁸		60,550
b ⁸	Bénéfices du magasin à joindre à la masse générale.....	c ¹	485,000	
b ⁹	Valeur en magasin à la fin de l'année..	>		
			<u>1,598,000</u>	<u>1,598,000</u>

Compte C.

Recettes et dépenses centralisées.

c ¹	Bénéfices du magasin central.....	b ⁸	485,000	
c ²	Valeur des loyers payés par les ateliers.	a ⁷	205,000	
c ³	Valeur des loyers de logem. des colons.	g ⁴	160,000	
c ⁴	Intérêts du capital actionnaire 4 % sur 5 millions.....	f ⁴	200,000	
	<i>A reporter</i>		<u>200,000</u>	<u>848,000</u>

	<i>Report</i>		200,000	848,000
c ⁵	Travaux d'amélioration du capital...	a ⁵	70,000	
c ⁶	Produits consacrés à l'amél. du capital.	b ⁶	92,000	
c ⁷	Services rendus pour satisf. générales.	a ⁴	106,000	
e ⁸	Produits consacrés aux satisf. générales	b ⁷	60,550	
e ⁹	Valeur restante à distr. entre les colons	e ¹	519,450	
			<u>848,000</u>	<u>848,000</u>

Compte D.

Totalisation des répartitions d'ateliers.

d ¹	Total à distrib. entre les travailleurs.	a ⁸		665,000
d ²	Salaires fondamentaux.....	f ¹	460,800	
n ^a	Les <i>bénéfices</i> des ateliers, sont la différence des deux sommes précédentes, savoir : 665,000—460,800 = 204,420 fr.			
d ³	Rémunération des chefs d'ateliers, $\frac{1}{10}$ des bénéfices, soit.....	f ²	20,420	
d ⁴	Primes aux ouvriers en sus des salaires fondamentaux.....	f ³	185,780	
			<u>665,000</u>	<u>665,000</u>

Compte E.

Répartition centrale.

e ¹	Somme à répartir d'après le compte C.	e ⁹		519,450
e ²	Rémunérations pour la direction centrale, la gérance, et supplémentaire aux différents chefs d'ateliers $\frac{1}{10}$..	f ⁵	51,945	
e ³	Rémunérations extraordinaires, cas imprévus et générosités.....	f ⁶	16,877	
	Dividendes aux travailleurs et aux actionnaires, savoir :			
e ⁴	41 % des salaires 460,800.....	f ⁷	188,928	
e ⁵	41 % des intérêts fixes 200,000....	f ⁸	82,000	
			<u>519,450</u>	<u>519,450</u>

Compte F.

Totalisation des gains individuels.

f ¹	Salaires fondamentaux.....	d ²		460,800
f ²	Rémunérations des chefs d'ateliers..	d ³		20,420
f ³	Primes aux ouvriers en sus des salaires	d ⁴		185,780
	<i>A reporter</i>			<u>665,000</u>

	<i>Report</i>			668,000
f ⁴	Intérêts aux actionnaires 4 0/0 sur 5 millions.....	c ⁴		200,000
f ⁵	Rémunérations générales aux chefs d'industrie.....	e ²		51,948
f ⁶	Rémunérations extraordin. et secours.	e ³		46,577
f ⁷	Dividendes aux travailleurs 41 0/0 des salaires.....	e ⁴		188,928
f ⁸	Dividendes aux actionnaires 41 0/0 des intérêts.....	e ⁵		82,000
f ⁹	Total des sommes réparties ¹	g ⁵	1,184,450	
			<u>1,184,450</u>	<u>1,184,450</u>

Compte G.

Totalisation des dépenses individuelles.

g ¹	Achats d'objets pris au mag. central.	b ⁴	700,450	
g ²	Locations d'objets au magasin central.	b ⁵	70,000	
g ³	Païement des services reçus.....	a ⁵	254,000	
g ⁴	Païement des loyers de logements....	e ³	160,000	
g ⁵	Total des dépenses faites.....	f ⁹		1,184,450
			<u>1,184,450</u>	<u>1,184,450</u>

La comptabilité précédente forme un ensemble dont toutes les parties se balancent, parce que chacun des articles donne lieu à une double inscription facile à reconnaître par la correspondance des lettres placées dans les colonnes 1 et 5.

Mais cette comptabilité ne contient pas un état général relatif à l'ensemble de la production, et à son emploi; elle indique seulement ce qui est réparti entre les

¹ La distribution détaillée en huit articles dans le compte F, peut se résumer en quatre principaux, savoir: Salaires M=460,800, art. f¹; Bénéfices d'ateliers Ba=204,200, art. f² et f³; Intérêts d'actions I=200,000, art. f⁴; Bénéfices sociétaires centralisés Bs=519,450, art. f⁵, f⁶, f⁷ et f⁸. — Le total de ces articles forme ce que dans le bilan (page 571) j'ai appelé *dépenses de jouissances individuelles* Dj; de sorte qu'on a Dj=M+Ba+I+Bs.

individus, et employé par ceux-ci, pour leurs satisfactions et jouissances.

Pour obtenir cet état général, j'ajoute à la *comptabilité de la répartition*, un compte supplémentaire. Compte qui reste en dehors de l'ensemble en partie double, quoique chacun des articles qu'il contient soit extrait des comptes précédents.

COMPTE SUPPLÉMENTAIRE.

Ensemble des revenus et de leur emploi : production et consommation.

A) Origine des valeurs.		
1° — Travaux des atel. dans l'année courante	870,000	
2° — Plus value commerciale.....	483,000	
3° — Valeurs provenant des travaux antérieurs, et des générations précédentes..	160,000	
4° — Croit et accroissements naturels, profits fortuits.. etc.....	»	
B) Destination finale des valeurs.		
1° — Satisfactions et jouissances individuelles, voir les quatre articles g ¹ , g ² , g ³ et g ⁴ ...		1,184,450
2° — Satisfactions et jouissances collectives.		
Services y relatifs.....	106,000	
Produits y consacrés.....	60,550	166,550
3° — Amélioration du capital.		
Travaux y relatifs.....	70,000	
Produits y consacrés.....	92,000	162,000
NOTA. Ce n'est que par un inventaire qu'on pourra constater si l'augmentation est supérieure ou inférieure aux dépenses y relatives 162,000 fr.		
	<hr/>	<hr/>
	1,515,000	1,515,000

Les comptes précédents sont le résumé analytique, ou si l'on veut l'ensemble synthétique d'une comptabilité et non pas précisément la comptabilité elle-même, laquelle exigera des comptes ouverts à chacun des ateliers et à chacun des colons. — Le compte des rémunérations

allouées au colon N***, donnera le détail de toutes les quotes-parts de salaires qu'il a obtenues partiellement dans chacun des divers ateliers auxquels il a coopéré; quotes-parts dont l'ensemble forme son *salaire total annuel* ; on y verra de même le détail des quotes-parts de primes ou de rémunérations. — Un autre compte individuel sera destiné à inscrire les quantités de jetons qui sont remis au colon N***, souvent par avance, au fur et à mesure de ses besoins, comme aussi les quantités de jetons (ou autres signes monétaires) qui rentrent successivement par l'effet des achats et consommations de cet individu N***. Ce compte pourra donner les éléments nécessaires pour en établir un autre où les dépenses des colons seraient classées d'après leur nature (logement, vêtements, nourriture, locomotion, artistiques, etc.); c'est alors qu'on aura une appréciation *finale et véridique* des différents genres de consommations.

Pour simplifier le spécimen précédent d'une comptabilité annuelle, j'ai laissé en blanc les *avoir en magasin* , tant à l'entrée qu'à la sortie. — J'ai aussi évité de supposer aucune épargne faite par les colons sur les jetons qui leur étaient distribués; bien au contraire, j'ai indiqué toutes les valeurs distribuées comme intégralement dépensées dans l'année. Tout cela afin d'éviter des reports entre les comptes de cette année et ceux des années précédentes et suivantes.

Il importe d'observer que le mot *revenu* se trouve avoir plusieurs significations correspondantes à des valeurs assez différentes, savoir :

Revenu formé des répartitions faites aux individus et qui correspond à leurs dépenses de jouissances, lorsqu'on ne suppose point d'épargnes individuelles ¹; ci. Dj 1,184,450

Revenu comprenant toutes les dépenses de jouissances: tant les individuelles Dj), que les collectives et générales Dg); ci. 1,551,000

Revenu comprenant, en outre des sommes ci-dessus, les épargnes collectives, évaluées à 162,000 fr. d'après la comptabilité. 1,515,000

Enfin le même revenu en comptant les améliorations du capital, non plus selon la comptabilité, mais selon la valeur du capital constatée par un inventaire; soit, en supposant 202,000 fr. d'améliorations. 1,555,000

¹ Les jetons non dépensés par les colons entraînent pour conséquence une valeur à peu près équivalente d'objets restant en magasin. On reportera ce double reliquat, jetons et marchandises, à la comptabilité de l'année suivante.

Faisons d'ailleurs observer que la Gérance pourra consacrer une partie des objets disponibles en améliorations à l'immeuble. Le capital étant ainsi augmenté, on créera des actions nouvelles qui seront vendues aux enchères contre jetons. Supposons que l'on obtienne ainsi une valeur équivalente à celle des achats que les individus n'ont point faits. On retirera donc de la circulation à peu près la quantité de jetons que les épargnes volontaires des individus y laissent en excès. (Voir quelques mots déjà dits sur cette question, page 568).

Au reste, tant qu'il ne s'agira que de petites différences entre les jetons émis, et ceux rentrant par suite des achats des colons, on ne se préoccupera pas de ces appoints de comptabilité. On les laissera osciller, tantôt dans un sens tantôt dans l'autre, autour de l'équilibre qui tend naturellement à s'établir entre les recettes et les dépenses d'une masse d'individus.

§ 5. *Bilan général annuel.*

Il faut terminer toutes les comptabilités par un Bilan établi comme nous l'avons précédemment expliqué. — Les éléments de ce bilan sont : — Fortune à l'entrée Fe) nous lui avons attribué une valeur de 5 millions. — Fortune à la sortie Fs), cette valeur serait 5,162,000 fr. si on calculait d'après les dépenses faites pour améliorer le capital, mais supposons que l'inventaire donne 5,202,000 fr. — La valeur de l'épargne Ep) sera donc 202,000 fr. — Dépenses pour jouissances générales Dg)=166,550. — Dépenses pour jouissances individuelles Dj)=1,184,450. — Enfin revenu total effectif Re)=1,555,000 fr.

Je laisse au lecteur que cela peut intéresser, le soin d'aligner ces nombres en un *Bilan* à deux colonnes qui se balancent.

J'observerai finalement que, à raison de l'épargne ou augmentation du capital de 202,000 fr., le nombre des actions, qui était de 5,000 actions de 1,000 fr. au commencement de l'année, devra être augmenté. Ce ne sera peut-être pas précisément de 202 actions; mais en nombre rond de 200 actions, en laissant en réserve un appoint de 2,000 fr. — Ainsi que je l'ai expliqué (lettre 14*, § 5 et 6) ces actions seront vendues au plus offrant; puis leur produit réparti entre tous les colons, de façon à leur procurer une augmentation de revenu dans les années suivantes.

§ 4. *Autorités compétentes pour ce qui concerne les intérêts pécuniaires et la répartition.*

Ce n'est pas tout que d'avoir expliqué la répartition des revenus annuels du microcosme sociétaire, et d'avoir présenté un spécimen de la comptabilité. Il reste à expliquer plusieurs choses qui se rattachent aux théories financières.

Je ferai remarquer d'abord que le microcosme peut, sous certains rapports, être considéré comme un gouvernement représentatif. Ce sont les catégories d'élite (voir page 90, comment elles sont produites par l'élection) qui constituent la *représentation* permanente de l'ensemble des colons associés.

Le pouvoir souverain appartient à ces catégories, surtout dans le cas où le microcosme a passé progressivement de la simple hiérarchie fusionnaire au régime sociétaire. — Il n'en serait pas tout à fait de même si le microcosme sociétaire était établi d'un seul jet par la volonté et aux frais d'un fondateur, car son autorité resterait prépondérante.

Dans les conditions où nous nous plaçons, l'autorité d'un tel fondateur ou promoteur, si autocratique qu'elle soit, ne peut être que tutélaire. C'est l'autorité du bien-faiteur qui attire autour de lui d'autres individus, lesquels y viennent spontanément, et y restent librement parce qu'ils s'y trouvent bien. — Mes théories indiquent aux riches personnages comment ils pourront se placer à la tête d'une Baronnie, mais à la condition d'être des *Barons humanitaires*; si vous cherchez des analogies entre ce

système et l'ancienne féodalité, vous en trouverez. Mais quant aux résultats, ce seront des analogies d'opposition : car au lieu de la guerre, de l'oppression, du pillage, de la misère et de l'obscurantisme qu'on trouve dans la féodalité du moyen-âge; vous trouverez le progrès pacifique, le bien-être et l'harmonie générale. La féodalité du passé avait un cortège satanique de vices, et celle de l'avenir doit être toute providentielle.

Revenons à l'hypothèse d'un microcosme qui ne doit pas son existence à un individu en particulier, et par conséquent dans lequel les catégories d'élite sont le pouvoir supérieur.

Ces catégories se feront elles-mêmes représenter par une Gérance pour la conduite de toutes les affaires courantes. D'ailleurs, dans certains cas spéciaux, elles délègueront des jurys, des commissions. — Ainsi j'imagine que l'on nommera des délégués spéciaux pour opérer la répartition plutôt que d'en charger la Gérance. Il en résultera naturellement une garantie qui manquerait si le même comité qui a administré dans tout le cours de l'année, procédait à la répartition et arrêtait la comptabilité. Et cependant la mesure que j'indique n'aura point le caractère d'un contrôle soupçonneux; elle se présente comme une simple division de travail.

Cette pensée que les délégués des catégories d'élite agiront avec une autorité supérieure pour régler tout ce qui concerne la répartition, pour décider les appréciations fondamentales, et pour résoudre les difficultés de détail, se trouve déjà plusieurs fois énoncée de la page 585 à celle 591.

Il est naturel de supposer que chaque catégorie d'élite désignera deux membres, un homme et une femme, pour faire partie du comité de répartition. Ce comité sera donc formé de 8 personnes, 4 hommes et 4 femmes. — Si l'on objecte, que de cette façon la classe supérieure, qui n'a point de catégorie d'élite, ne participe point à l'élection des délégués, je répondrai qu'on doit donner aux personnes de cette classe, l'avantage d'être éligibles, ce qui vaut bien mieux que d'être électeur. Chaque catégorie d'élite pourra choisir ses deux commissaires soit dans son sein, soit dans la classe supérieure.

Ce procédé pour nommer les délégués chargés de faire la répartition, est au surplus identiquement le même que j'ai indiqué, page 95, pour nommer la Gérance.

Observez bien, messieurs, que dans le cas mentionné ci-dessus, où le microcosme serait gouverné par un Baron, par un chef autocrate, tout ce que je viens de dire serait encore applicable. Car il est évident que ce chef voudra réserver le prestige de sa haute position, en évitant d'entrer dans les détails d'administration matérielle, et de s'immiscer dans les questions d'argent. Il se réservera le rôle le plus beau, le rôle providentiel, de donner la direction morale et d'apaiser les dissensions inévitables.

Il s'attachera donc à faciliter le jeu de tous les rouages secondaires que nous essayons d'indiquer; tandis qu'en les supprimant, en entravant leurs mouvements libres et harmoniques, il assumerait sur lui-même tous les soins et tous les embarras.

Ajoutons encore que l'autorité — soit du chef autocrate, soit des catégories d'élite sans aucun pouvoir au-

dessus d'elles, et qui délèguent leur autorité illimitée à qui il leur plaît — se trouve cependant contrebalancé par un grand principe de droit et de morale qu'on ne saurait se dispenser de mettre en pratique dans le microcosme. Ce grand principe, c'est que toutes les *questions doivent être décidées par les intéressés eux-mêmes*.

Ainsi donc, par exemple :

Ce seront les consommateurs qui détermineront les prix des objets de consommation ; mais il faudra organiser leur libre compétition, et ne pas la laisser s'exercer anarchiquement en luttant, comme actuellement, de dissimulation et de ruses plus ou moins mensongères.

Ce seront les entrepreneurs d'industrie, ou chefs d'ateliers qui détermineront, par leur compétition, le prix des loyers à payer pour les capitaux qu'on leur confie.

Ils auront aussi à déterminer le rabais auquel le magasin central leur achètera les produits qu'il doit revendre aux consommateurs. — Ce rabais devant être le même pour tous les achats du magasin, sa détermination ne suppose pas une compétition des chefs d'industries ; ils doivent au contraire s'entendre afin d'arriver à une résolution commune. Ils savent que plus ce rabais sera élevé, plus les *primes* qui dépendent des bénéfices d'ateliers seront réduites ; mais plus aussi, par compensation, les *dividendes généraux* seront augmentés.

Les chefs d'ateliers ont donc à apprécier quelle pondération il convient d'établir entre les primes qui stimulent directement les travailleurs de chaque industrie spéciale, et les dividendes qui solidarisent les intérêts individuels, et constituent le faisceau sociétaire.

Toujours d'après le même principe de faire décider les questions par les intéressés, s'il s'agissait de déterminer l'intérêt à payer aux actions, il faudrait faire intervenir d'une part les possesseurs de capitaux, et d'autre part les chefs d'industrie à qui ces capitaux sont nécessaires. Au surplus, ces intérêts, que nous avons supposé de 4 %, ont été l'objet de conventions primitives, et ce n'est qu'en supposant un renouvellement de l'association qu'on aurait à s'en occuper.

Mais les délégués des catégories d'élite détermineront eux-mêmes, directement, tout ce qui concerne l'intérêt collectif, et trancheront au besoin les questions lorsque ceux qui ont des intérêts spéciaux (par exemple, les chefs d'industrie et les actionnaires) se mettraient en opposition entre eux et avec l'intérêt général. — Ces délégués auront notamment à déterminer l'échelle des allocations, afin que la valeur M des salaires fondamentaux soit dans un rapport convenable avec le total des revenus habituels du microcosme, de sorte qu'il en reste une portion convenable à distribuer en primes, rémunérations et dividendes.

Je conviens que le principe : faire décider par les intéressés ce qui les concerne, dont on peut faire un si excellent usage dans le microcosme, donne souvent de déplorables résultats lorsqu'on l'applique à la société actuelle, qui vicie tout. — Ainsi toutes les fois que le libéralisme démocratique et le républicanisme ont voulu instituer le gouvernement du peuple par le peuple, il n'en est résulté que du gachis anarchique dont le peuple a été principalement victime. — Pour ne citer qu'un exemple : je dirai

que la terreur de 93, faite contre l'aristocratie, a été surtout fatale au peuple détourné du travail et réduit à la misère. De sorte que les classes laborieuses ont été encore plus décimées par la faim, outre les fléaux des grandes guerres, que les nobles par la guillotine.

N'entrons pas plus avant dans ces considérations étrangères au microcosme. Faisons plutôt observer que le gouvernement de soi-même et le libre arbitre est de droit naturel pour chaque individu majeur. Or, la conséquence de ces principes corroborés par celui que les intéressés doivent gérer eux-mêmes leurs intérêts, c'est que les femmes devraient être soustraite à la tutelle des hommes, et avoir leur autonomie complètement reconnue en théorie comme en pratique; que les possesseurs des richesses devraient avoir le droit d'en disposer à leur gré, — c'est-à-dire d'une *manière absolue* par testament — et, par dons entre vifs, avec de grandes facilités pour revenir sur des résolutions prises dans un moment d'enthousiasme et d'illusions. L'indélicatesse dans ce cas, n'est pas du côté de celui qui demande à se retracter; mais du côté de celui qui veut se prévaloir de promesses irréfléchies et de vœux téméraires. — Voir page 364.

En considérant un microcosme dans son ensemble, on y découvre quatre sources d'autorité.

1° — Comme représentation essentielle de tous les individus qui composent l'ordre hiérarchique fusionnaire, nous avons les *catégories d'élite*, et tout ce qui en émane, principalent la *Gérance*.

2° — Comme représentation industrielle, nous avons les chefs d'ateliers, qui réunis en assemblée générale

doivent avoir chacun un vote proportionnel au chiffre M des salaires de l'atelier qu'il dirige.

5° — Comme représentation des richesses, nous avons les actionnaires, qui réunis en assemblée générale auront chacun autant de voix qu'il possède d'actions. (Actions nominatives, nous n'en admettons pas d'autres).

4° — En sus de tout cela, il convient d'avoir une direction unitaire dévolue à un personnage qui, par sa généreuse intervention, a su obtenir le suffrage et l'acclamation des trois autres pouvoirs.

Observons que ce seront souvent les mêmes individus, hommes et femmes, qui figureront à des titres différents dans les différentes assemblées générales : soit des personnes d'élite, soit des chefs d'industries, soit des actionnaires. — On peut donc croire que ces assemblées, dont les majorités, sans être identiques, ne différeront pas grandement, seront disposées à l'harmonie et marcheront d'accord. Et c'est pourquoi j'admets qu'elles s'entendront surtout pour la désignation du chef auquel sera confiée la direction unitaire; du chef qui devra laisser agir librement toutes les autonomies individuelles et collectives tant qu'il n'y aura pas réclamation et conflit; mais dont l'autorité, ordinairement latente et virtuelle, se manifesterà dans toute son activité, lorsqu'il s'agira d'aplanir quelques difficultés et de faire cesser des contestations.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

DIX-SEPTIÈME LETTRE

Celui qui ne cherchera dans les études de philosophie humanitaire et providentielle que j'ai entreprises, que ce qui est relatif à la science sociale, à la *sociosophie*, pourra remarquer que le commencement de l'ouvrage est principalement relatif au *personnel*, à l'organisation des individus, au système de la hiérarchie fusionnaire : tandis que la fin est consacrée au *dispositif matériel*, aux capitaux, aux revenus, à la comptabilité et aux questions financières.

Ces études de sociosophie sont interrompues par les lettres 11^e, 12^e et 13^e. — Les deux premières sont relatives à la philosophie de l'histoire, à la *chronosophie* complétée « dans la lettre 13^e » par des *hypothèses génétiques*, et un système de *croissance touchant la destinée finale*. — Thèses qui sont, l'une la préface, l'autre le couronnement de la chronosophie.

Après les trois lettres précitées, je suis revenu aux choses terrestres. — J'avais précédemment considéré le microcosme comme une simple organisation de *hiérarchie fusionnaire*; mais depuis, je l'ai considéré comme une *institution sociétaire*. — La lettre 14^e traite des capitaux

et de l'organisation de la propriété; la 15^e traite des revenus et de leur répartition annuelle. Elle contient le problème de la justice distributive fondée sur le classement qui procure l'ordre, et sur la divulgation véridique d'où émane la moralité. — La 16^e lettre traite de la comptabilité du microcosme sociétaire.

Je vais actuellement, dans cette 17^e lettre, parler des *travaux sériaires* et de la *mutualité*; puis enfin, pour terminer mon ouvrage, je donnerai dans la 18^e, la *théorie des évaluations* selon des procédés véridiques. — Ces trois théories font partie des choses énoncées au commencement de la 16^e lettre, comme essentielles pour compléter la justice distributive qui détermine les revenus annuels de chacun des colons du microcosme.

A. — Linéaments d'association par les travaux sériaires.

Toutes les considérations précédentes, relatives à la répartition des revenus annuels dans le microcosme sociétaire, sont applicables à n'importe quels genres de travaux. Ateliers formés d'un seul travailleur ou de plusieurs ouvriers toujours les mêmes, ou bien encore d'ouvriers permutants. — Au point de vue des écritures, le système des travailleurs qui se renouvellent, aura seulement pour effet d'introduire quelques lignes de plus dans les registres de comptabilité; au lieu d'un ouvrier ayant travaillé 500 jours (3,000 heures) on aura les comptes de 50 ouvriers ayant en moyenne 10 journées de travail (les uns 4, les autres 16 journées).

Il n'y a donc en cela aucune difficulté ; mais il y a un grand avantage, c'est que chaque individu s'intéresse à plusieurs industries, et que dès lors les groupes ou ateliers ne seront pas des comités égoïstes.

Les écrits des phalanstériens, auxquels je renvoie, me dispensent de m'étendre sur ce sujet. Il est clair qu'un colon participant, dans le cours d'une année, à 50 industries aura son égoïsme amoindri au trentième, à côté de l'égoïsme du travailleur qui ne s'est intéressé qu'à une seule production.

Un raisonnement analogue indique comment l'esprit exclusif d'un atelier sera amoindri. Soit un atelier T qui a besoin de 1200 journées de travail dans l'année. Il peut occuper toujours les 4 mêmes ouvriers faisant chacun 300 journées ; mais il peut aussi occuper 60 ouvriers ne faisant chacun que 20 journées. — Or si nous admettons que chacun de ces 60 ouvriers a pu travailler dans 15 ateliers différents en ne faisant dans chaque atelier que 20 journées, nous concluons qu'il pourrait y avoir jusqu'à $15 \times 60 = 900$ ateliers qui occuperaient temporairement l'un des ouvriers coopérateurs de l'atelier T. — Ce calcul, bien que supposant un cas extrême, montre que les divers ateliers seront tellement rattachés les uns aux autres, qu'ils formeront un seul faisceau.

Il importe d'ailleurs de remarquer que les mêmes moyens indiqués précédemment, pour déterminer le lot total M d'un atelier fixe et peu nombreux, et pour faire le partage de cette somme entre les ouvriers de l'atelier, sont applicables à la détermination du lot d'un

atelier considérable, et pour en faire le partage entre une *série de sous-ateliers*, qui ensuite feraient une répartition de second ordre entre leurs ouvriers. — C'est l'idée sériaire appliquée à la répartition: chose exacte théoriquement parlant, qui pourra être quelquefois mise en pratique utilement, mais qui ne peut pas être le principe fondamental d'un système de répartition. Les combinaisons sériaires sont un *adjuvant* à la répartition, et à toute l'harmonie sociétaire; mais c'est la hiérarchie fusionnaire qui est le pivot essentiel de l'organisation sociale.

B. — Linéaments d'association par les solidarités mutuelles.

§ 1. — *Généralité sur les compensations mutuelles.*

Tout le monde connaît les assurances mutuelles qui consistent en ce que des individus se cotisent pour indemniser celui d'entre eux qui est victime d'une perte accidentelle: incendie, naufrage, blessure par accident de chemin de fer, etc.

La seule observation que je ferai relativement à ces institutions, c'est qu'il ne convient pas d'accorder une indemnité équivalente à la totalité de la perte éprouvée; mais seulement à une certaine fraction, aux $\frac{9}{10}$ par exemple. On doit craindre d'encourager l'insouciance, et de rendre les hommes assez indifférents aux accidents pour qu'ils négligent les précautions qui peuvent les éviter.

On peut, dans le microcosme, appliquer le principe

de la mutualité de plusieurs manières : notamment à une pondération des revenus qui les ramène à être non pas en conformité exacte, mais en rapport approximatif avec l'échelle de justice distributive, formée par les allocations hiérarchiques. — C'est l'idée des assurances mutuelles agrandie : il ne s'agit pas de remédier à quelques cas accidentiels ; mais d'obtenir une régularisation d'ensemble et générale. — Toutefois remarquez bien que, conformément à l'observation précédente, nous ne voulons pas de compensations entières et absolues. Il faut éviter tout ce qui tendrait à transformer les travailleurs du microcosme en fonctionnaires à appointements fixes. Ainsi donc les mutualités que nous allons expliquer ne sont destinées qu'à procurer des compensations fractionnelles.

J'ai déjà énoncé sommairement, à la page 592, en quoi ces mutualités consisteraient ; je vais actuellement en exposer le système avec tous les détails nécessaires.

§ 2. — *Mutualité appliquée aux revenus des individus.*

Voici, selon ce que j'ai déjà indiqué, comment on pourrait appliquer le principe de la mutualité à la pondération des revenus. — Chaque colon verse une certaine fraction de son revenu, par exemple $\frac{1}{10}$, dans une caisse collective, et la masse ainsi formée est répartie entre tous les colons proportionnellement à leurs allocations, qui représentent de la manière la plus satisfaisante le mérite de chacun d'eux.

Faisons une application numérique. Le colon N*** a pour allocation 960, son revenu effectif a été de 2160 fr.

pour l'année 1862. — Il versera donc à la caisse mutuelle 216 fr. Mais nous connaissons 1° le total des allocations 460,800 fr. et le total des revenus individuels 1,184,450 (page 582) de sorte que le total des sommes formant la masse mutuelle, c'est-à-dire le $\frac{1}{10}$, est de 118,445 fr.

Ces données admises, il est évident qu'on peut poser la proportion suivante: le total des allocations est à la masse à distribuer, comme l'allocation de N*** est à la quote-part x qui lui revient.

Substituant les valeurs numériques, nous avons $460,800:118,445 :: 960:x=247$.

Ainsi le colon N*** aura son revenu 2,160 fr., d'abord diminué de 216, puis augmenté de 247, par conséquent finalement établi à 2,191 fr.

Mais quelques personnes demanderont sans doute, s'il ne serait pas plus convenable d'établir des compensations mutuelles entre les *excédants*, plutôt qu'entre les revenus eux-mêmes. Montrons par le calcul que les deux choses procurent les mêmes résultats.

Le total des revenus étant 1,184,450 fr., et celui des allocations 460,800, il s'en suit que le total des excédants serait 723,650 fr., dont le $\frac{1}{10}$ représentant l'ensemble des versements à la caisse mutuelle est 72,365. — Observons d'ailleurs, que le colon N***, ayant pour excédant de revenu $2,160-960=1,200$, a contribué à la masse mutuelle pour 120 fr.

Voici la proportion qui résulte de ces données. Le total des allocations 460,800 fr., est à la masse à distribuer 72,365, comme l'allocation de N*** 960, est à la

quote-part x qui lui revient. — Et l'on trouve $x=151$ fr.

Ainsi le colon N^{***} aurait son revenu 2,160 fr. d'abord diminué de 120 fr., puis ensuite augmenté de 151; par conséquent finalement établi à 2,191 fr. comme ci-dessus.

On voit donc que les deux méthodes donnent le même résultat. Il y a dans la 2^e méthode, une somme de 96 fr. versée en moins et reçue en moins.

Parmi les impôts sur excédants ¹, il y en a un, celui

¹ Les impôts sur *excédants*, expliqués page 102, sont au nombre de trois. Excédant de fortune, de revenu et de dépenses: ce sont ceux que l'on pourra établir *primitivement*. — Mais par la suite, lorsque les industries du microcosme seront devenues sociétaires, on établira les quatre impôts, déjà indiqués ci-dessus p. 594, savoir. — Sur excédant, 1^o de fortune possédée; 2^o de capital employé industriellement; 3^o de revenu; 4^o de dépenses.

Je laisse à l'écart les deux derniers; mais il me semble assez utile d'exposer un petit calcul où entrent les deux autres.

Soit un colon N^* qui possède une fortune F , et qui emploie industriellement un capital C , soit supérieur soit inférieur à F .

Le revenu de ce colon sera représenté par $kF-1C$. On aura le coefficient $K=0,05$ si la fortune F (consistant supposons-nous, en actions du microcosme) rapporte un intérêt fixe de 5 p. $\%$. On aura $1=0,07$ si la gérance fait payer 7 p. $\%$ pour le loyer des capitaux.

Appelons actuellement A l'allocation hiérarchique du colon N^* et supposons l'*attribution de capital* (p. 595) $=10A$.

L'excédant de fortune possédée sera $F-10A$; et l'excédant de capital employé industriellement sera $C-10A$. — Les excédants peuvent être positifs ou négatifs, et donnent lieu à des impôts ou remises dont les valeurs sont exprimées par la formule: $m(F-10A) + n(C-10A)$. Je supposerais volontiers que les coefficients m et n , déterminateurs de ce double impôt, fussent faits, $m=n=0,01$; — alors la formule deviendrait: $0,01(F-10A) + 0,01(C-10A) = 0,01(F+C) - 0,20A$; c'est-à-dire que le revenu $kF-1C$ serait augmenté de la quantité $0,20A$, et diminué de celle $0,01(F+C)$.

sur excédants de revenus, qui se rapporte avec les pondérations mutuelles de revenus (ou d'excédants de revenus) que je viens d'expliquer.

Dans le cas de l'impôt, comme dans le cas de la mutualité, les individus ont à faire des versements proportionnels à leurs *excédants de revenus*. Mais la masse ainsi formée est, dans le cas de l'impôt, employée à des dépenses collectives et d'utilité générale; tandis que, dans le cas de la mutualité, elle est répartie entre les individus mutualisés pour établir d'équitables compensations entre leurs revenus.

L'impôt sur excédants de revenus est de la justice distributive en partie simple. — La pondération mutuelle des revenus est une extension de la même idée, mais apparaît comme de la justice distributive en partie double. — Toutefois, je ne nie point que l'impôt puisse acquérir un mérite égal à celui de la mutualité, lorsque son produit sert au bien-être général, et à procurer des jouissances collectives.

Je dois prévenir une objection contre l'idée des compensations mutuelles, à savoir: que les individus les mieux partagés ne se soucieront point de voir leur portion réduite au profit des autres. — Je réponds que l'on doit supposer que les individus ont souscrit d'avance, et accepté pour un certain nombre d'années, le contrat des compensations mutuelles.

L'objection ci-dessus ne serait valable que si on attendait que les revenus d'une année fussent connus, que la répartition sociétaire eût été effectuée, pour proposer de faire des compensations. Mais elle manque de

base si le système mutuel est une coutume admise, et dont chacun peut espérer profiter en cas de mal-chance.

Je ne propose pas d'appliquer ni aux fortunes ni aux dépenses, le système de la mutualité; s'il me semble très-convenable pour les revenus, c'est parce que les revenus dépendent, tous les ans, de certaines circonstances aléatoires, soit influences météorologiques, soit état de santé du travailleur, etc., etc.

Mais d'un autre côté je ne serais point d'avis d'établir un impôt sur les *bénéfices* des ateliers, et je crois qu'il est excellent de leur appliquer le système des *compensations* mutuelles ainsi que je vais l'expliquer.

§ 5. *Mutualité appliquée aux bénéfices des ateliers.*

L'existence du magasin central — auquel tous les ateliers achètent les matières premières dont ils ont besoin, et auquel ils vendent les produits qu'ils ont confectionnés, et qui enfin distribue, entre tous les colons, les bénéfices que ces ventes et achats lui ont procurés — forme un très-important linéament d'association entre tous les ateliers. — Mais ils pourront établir entre eux une solidarité encore plus intime, en appliquant le système des compensations mutuelles à leurs bénéfices.

Je suppose, pour mettre cette idée en pratique, que chaque atelier verse dans une caisse mutuelle $\frac{1}{10}$ par exemple de son bénéfice, afin que la masse ainsi formée soit répartie entre tous les ateliers proportionnellement aux salaires fondamentaux de chacun des ateliers. — Salaires dont on sait que la valeur se calcule d'après la base fixe des allocations hiérarchiques.

Tel est le principe : indiquons-en une application numérique. Selon les données adoptées précédemment (p. 380), le total des bénéfices d'ateliers aurait une valeur de 204,200 : donc le total des versements faits à la caisse mutuelle sera 20,420 fr. — Quant au total des salaires, il est de 460,800 fr.

Considérons actuellement en particulier l'atelier T, dont le compte est établi p. 374. — Son bénéfice est de 910 fr., par conséquent le versement qu'il fera à la caisse mutuelle sera 91 fr. — Sa main-d'œuvre s'élève à 1470 fr.

On peut, à l'aide de ces données, établir la proportion suivante : Le total des salaires 460,800, est à la masse à répartir 20,420 : comme les salaires de l'atelier T, 1470, sont à x, la quote-part qu'il doit recevoir : ce qui donne

$$x = \frac{1470 \times 20,420}{460,800} = 65$$

Ainsi les 910 fr. de bénéfice de l'atelier T seront d'abord diminués de 91, puis ensuite augmentés de 65. Et finalement le bénéfice sera fixé au chiffre de 884.

§ 4. *Concordance de la mutualité avec l'organisation hiérarchique, et avec la divulgation véridique.*

Les compensations mutuelles entre les revenus des habitants du microcosme peuvent être établies (comme aussi les impôts de justice distributive) dès l'origine de l'organisation fusionnaire, et alors que les individus n'ont encore contracté aucune association d'intérêts ; il suffit que la divulgation véridique des revenus ait été instituée approximativement, comme il a été expliqué, lettre 4^e ; art. C, p. 99.

Mais lorsque le régime sociétaire aura été établi, lorsqu'au lieu d'individus se faisant chacun sa part et son revenu, nous aurons des individus qui acceptent les parts et revenus provenant de distributions régulièrement faites, alors les compensations mutuelles appliquées soit aux revenus des individus, soit aux bénéfices des ateliers, deviendront un complément, un adjuvant, aux procédés de répartition expliqués dans la lettre précédente.

Lorsque les intérêts individuels sont disjoints, chacun fait soi-même sa part, tant par son travail que par son habileté à débattre tout ce qui est à son avantage dans les échanges et les négociations avec autrui. — Mais cependant il suffira que ces individus soient réunis par la hiérarchie fusionnaire pour qu'ils puissent établir entre eux une certaine mutualité réciproque, qui tempérerait ce régime d'individualisme.

Si d'autre part on suppose un régime d'association, les quotes-parts individuelles dépendront non plus de débats personnels entre des contractants, dont les intérêts sont opposés; elles dépendront d'arbitrages faits par des tiers; ou bien encore des procédés conformes aux principes de la justice distributive que les administrateurs emploieront pour établir les quotes-parts individuelles. — Or, remarquez, que dans ce cas encore, les individus peuvent avantageusement établir entre eux certaines compensations mutuelles pour adoucir les anomalies, les écarts inhérents à l'application des règles absolues.

Le microcosme peut admettre le régime des intérêts isolés et inassociés, comme dans la société actuelle; il peut admettre le régime des intérêts distincts et associés, c'est

la société de l'avenir ; mais il n'admet point le régime des intérêts confondus et indistincts. C'est bien assez que le communisme existe aujourd'hui dans les couvents.

Si j'ai dit, p. 595, que la théorie de la mutualité était toute nouvelle, ce n'était pas pour exprimer que j'y attachais plus d'importance qu'à beaucoup d'autres choses énoncées dans ce traité de la sociosophie humanitaire et providentielle ; j'ai entendu seulement constater ce fait que personne n'avait pu établir une théorie précise sur la mutualité, qui semble cependant être la religion de beaucoup de publicistes et d'économistes, puisque les *allocations* graduelles sont la base indispensable des calculs.

Ainsi la hiérarchie fusionnaire est la base de toute vraie sociosophie, de toute économie sociale ; aussi ne peut-on dans la société actuelle, qui a pour principe l'isolement démocratique, appliquer le système des solidarités mutuelles, que pour remédier à des sinistres accidentels.

§ 5. *Théorie algébrique des compensations mutuelles.*

Les explications données dans les § précédents sur la théorie de la mutualité sont bien suffisantes ; cependant je vais, pour être complet, exposer à l'aide d'un peu d'algèbre, les calculs très-simples sur lesquels elle repose ; mais c'est un paragraphe que les lecteurs que cela n'intéresse point, peuvent passer sans inconvénient.

Les revenus de différents individus sont exprimés par les quantités :

$r \ r' \ r'' \ r''' \ \dots$ dont le total est R.

Les allocations de ces individus sont respectivement :
 $a \ a' \ a'' \ a''' \ \dots$ dont le total est A.

Où bien encore les valeurs r représentent les bénéfices de différents ateliers ; tandis que les quantités a expriment les salaires fondamentaux desdits ateliers.

Il s'agit d'apporter dans les valeurs r certaines modifications qui les rapprochent des valeurs types a . — A cet effet, on prélève une certaine fraction $\frac{1}{n}$ des valeurs r , pour former une masse que l'on répartira ensuite proportionnellement aux types a .

Les prélèvements seront :

$$\frac{r}{n} + \frac{r'}{n} + \frac{r''}{n} + \frac{r'''}{n} + \dots = \frac{R}{n}$$

La répartition, de cette masse $\frac{R}{n}$, donnera lieu aux quotes-parts suivantes :

$$\frac{a \cdot R}{A \cdot n}, \frac{a' \cdot R}{A \cdot n}, \frac{a'' \cdot R}{A \cdot n}, \dots \text{ etc.}$$

Ainsi donc l'individu qui avait un revenu r aura définitivement : $s = r - \frac{r}{n} + \frac{a \cdot R}{A \cdot n}$: ainsi des autres.

Si on fait $n=1$, cette valeur devient $\frac{aR}{A}$. c'est la mu-

tualité extrême qu'il ne faut cependant pas confondre avec le communisme égalitaire qui fait tous les lots égaux ; mais c'est le hiérarchisme, forcé et absolu, qui donne des appointements fixes ; le gain r fait par l'individu disparaît, et son revenu ne dépend plus que de son allocation.

Organisons la mutualité avec les excédants. Les excédants de revenu sont :

$$r - a, r' - a', r'' - a'', \dots \text{ total } R - A.$$

La masse mutuelle formée du prélèvement, de un n^{ieme} sur chacun des excédants aura pour valeur $\frac{R-A}{n}$.

Cette masse répartie proportionnellement aux allocations a , donnera les quotes-parts suivantes : $\frac{a(R-A)}{An}$, $\frac{a'(R-A)}{An}$, etc.

Ainsi donc l'individu qui avait un revenu r , aura définitivement $s = r - \frac{r-a}{n} + \frac{a(R-A)}{An}$. Or, en réduisant, on trouve que cette valeur revient à la précédente $s = r - \frac{r}{n} + \frac{aR}{An}$. Donc, on arrive aux mêmes résultats, en établissant la mutualité sur l'intégralité des revenus, ou sur les excédants.

Supposons un individu dont le revenu r serait précisément égal à son allocation a , nous aurons : $s = r - \frac{r}{n} + \frac{rR}{An} = r + \frac{r}{n} \left(\frac{R-A}{A} \right)$. Le revenu de ce colon sera donc augmenté de la quantité $\frac{r}{n} \left(\frac{R-A}{A} \right)$ toujours positive, car on a soin que le total des allocations A ne soit guère que le tiers des revenus R (page 396 et 408).

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

DIX-HUITIÈME LETTRE

J'arrive à la fin de la tâche que je me suis donnée, car sauf quelques récapitulations générales, je vais terminer mon ouvrage par l'importante *théorie des évaluations*, autrement dit par la détermination véridique, équitable, et faite par les consommateurs eux-mêmes, du prix des différentes choses.

J'aborde aussi, immédiatement à la suite de cette théorie : le problème de la détermination du *bénéfice maximum des ateliers*. — Ce sont deux choses intimement liées l'une à l'autre ; puisque le bénéfice d'un atelier dépend essentiellement de la quantité des objets qu'il fabrique, et du prix auquel il peut les vendre ; et que la théorie des évaluations traite précisément de la relation qui fait que : plus est grande la quantité des objets mis en vente, moins est considérable le prix que les consommateurs sont disposés à donner de chaque objet.

Remarquez, messieurs, que l'étroite connexion des diverses théories qui se rattachent aux intérêts matériels et financiers du microcosme sociétaire, m'a entraîné à m'écarter des indications de la page 299, sur les dernières

choses que je me proposais d'exposer ; mais n'était-il pas plus essentiel de donner la solution de problèmes inabordable à l'économie politique ordinaire ? — détermination de la valeur réelle des objets ; répartition régulière des revenus ; organisation du travail, etc.

THÉORIE DES ÉVALUATIONS VÉRIDIQUES.

§ 1. *Généralités : les prix représentent les jouissances.*

Considérons un microcosme comme vivant isolément sans aucune relation extérieure, et formant à lui tout seul un petit monde.

Il s'agit d'évaluer pour le mieux, sans se guider sur les prix de la société extérieure, toutes les choses et tous les services qui constituent la production annuelle.

On taxera au *même prix* deux objets de consommation, lorsqu'on estimera qu'ils procurent des jouissances équivalentes. On déterminera, par exemple, que 5 œufs valent un litre de lait ; ou 200 grammes de viande ; ou un kilogramme de pain ; ou 5 kilog. de pommes de terre... etc. On déterminera aussi des équivalences entre telle nourriture plus ou moins recherchée, et tel logement plus ou moins confortable. En un mot, l'immense tissu des équivalences, des succédanées, des analogies, déterminera, selon les appréciations des consommateurs, les valeurs relatives de toutes choses.

Il est essentiel d'observer ici qu'une jouissance s'apprécie davantage lorsqu'on n'a point tous les jours occasion de la goûter, et qu'on se rassasie de ce qu'on a trop abondamment. Ainsi donc, et sans tenir compte

des augmentations de valeur que la vanité attribue souvent aux choses rares, il est réel que l'équivalence établie entre deux choses se modifie quand l'une devient plus abondante et l'autre plus rare. Le tarif des prix dépend donc en partie de la quantité respective des produits; il restera applicable tant que ces quantités ne varieront pas notablement; mais le cas échéant il faudra modifier le tarif.

C'est une commission nommée par les catégories d'élite qui préparera les tarifs de prix, en se faisant aider, par les experts spéciaux qu'elle choisira, pour le classement des produits appartenant à une même série.

Observons d'ailleurs que ces tarifs ne sauraient avoir une fixité absolue. Le magasin central devra s'écarter des prix les mieux établis par avance, selon qu'il verra les demandes des consommateurs devenir trop rares ou trop nombreuses. Il diminuera tel prix lorsqu'il s'agira d'attirer les amateurs, afin de vendre une denrée en temps utile; il augmentera tel autre prix lorsqu'il s'agira d'éloigner une partie des amateurs, parce qu'on ne peut pas les satisfaire tous.

Mais c'est surtout par la vente aux enchères d'une partie des produits que l'on peut arriver à établir, le plus exactement possible, les prix de quelques objets principaux; prix qui deviendront des points de repère pour assurer une justesse suffisante à l'ensemble du tarif. Aussi dès le § suivant je m'occuperai des procédés à employer pour obtenir des *enchères véridiques*.

Tout en indiquant comment les prix des choses pourraient être établis *à priori*, je ne méconnais point qu'il

est plus commode de trouver des tarifs et des prix-courants tout faits, dans les usages de la société actuelle, que de travailler à tâtons pour les établir dans un monde nouveau.

Revenons sur une observation déjà faite. — Dans un microcosme isolé, où il n'y aura pas nécessité de rendre les transactions intérieures conformes aux marchés faits avec l'extérieur, on sera maître de faire varier tous les prix proportionnellement; car ces prix sont des valeurs relatives et non des valeurs absolues. — Ainsi donc on pourra établir l'échelle des prix de façon que la valeur totale des produits annuels s'élève à une somme déterminée, et en rapport constant avec la valeur M attribuée à l'ensemble des journées de travail des colons.

Dans nos sociétés actuelles la valeur de toutes choses va sans cesse en s'augmentant sans motifs utiles. Cela rend fort difficile la comparaison des valeurs de la production à deux époques différentes. Ce que l'on trouve de moins imparfait, c'est de rapporter les prix des diverses choses au prix du blé. Mais ne produit-on pas le blé avec moins de travail et de fatigue dans un temps que dans l'autre? Ainsi donc toutes les comparaisons statistiques d'époque à époque et de contrée à contrée, sont plus ou moins entachées d'incertitudes et d'erreurs.

Mais avec le système social de la hiérarchie fusionnaire, on conçoit la possibilité de prix qui mettent « la valeur des choses toujours dans le même rapport avec le travail humain » non pas avec le travail de tel individu, ce qui serait illusoire; mais avec la valeur de l'ensemble du travail d'une réunion d'humains, calculée à l'aide de l'échelle des allocations graduées.

§ 2. *Enchères véridiques pour la vente d'un objet.*

Il n'y a qu'un bon moyen pour déterminer le prix d'un objet, c'est d'appeler la concurrence des consommateurs, et de faire dire véridiquement à chacun de quelle valeur il se priverait pour être en possession de l'objet.

Lorsqu'on met un objet en adjudication aux enchères, chaque amateur se tient dans une défiante réserve pour ne point faire connaître jusqu'à quel prix il ira, de crainte que quelque concurrent ne pousse par malice l'objet, non en vue de l'obtenir, mais uniquement pour le faire payer cher à son concurrent. Le vendeur lui-même emploie au besoin cette manœuvre à son profit en faisant pousser par un faux acheteur; par ce qu'on nomme un homme de paille.

Les adjudications aux enchères, telles qu'on les pratique, sont donc entachées de ruse, de dissimulation, de manœuvres mensongères et de mauvaise foi. Il arrive ou bien que les amateurs s'entendent pour ne pas se faire concurrence, ou bien que la lutte les anime et qu'ils poussent l'objet au delà de la valeur à laquelle ils se seraient arrêtés de sang-froid. — Voici comment on devrait s'y prendre pour n'obtenir que des déclarations véridiques.

Chacun des amateurs écrirait secrètement le prix qu'il offre sur un bulletin. On dépouillerait publiquement toutes ces offres en les classant depuis la plus haute jusqu'à la moindre. Ainsi, pour prendre un exemple, supposons que le bulletin de l'individu A porte 680 fr. — celui de B, 610 — celui de C, 550 — celui de D, 500....., etc.

L'objet sera bien entendu adjugé au sieur A, qui est le

plus offrant. Jusqu'ici je n'énonce rien de neuf ; mais voici l'innovation : au lieu de faire payer l'objet au sieur A au prix de 680 fr. qu'il a inscrit sur son bulletin, on ne lui demandera que 610 fr. prix du bulletin le plus haut après le sien.

Voyons la conséquence de cette disposition.

Chacun des concurrents déclarera véridiquement le prix maximum qu'il veut mettre (ou plutôt le prix auquel il abandonnerait) puisqu'il sait que ce prix ne lui sera point réclamé. — L'individu A, voulant aller jusqu'à 680, ne déclarera pas 670 ; car il s'exposerait à ce que l'objet soit adjugé, à 670, au profit d'un autre qui aurait offert 671 ou un peu plus. — Ce même individu A, ne déclarera pas non plus 690 ; car il s'exposerait à payer l'objet 689, si ce prix a été offert.

Ainsi donc toutes les *déclarations seront véridiques*.

Il est important de remarquer que, par ce mode de procéder, on détermine aussi le véritable avantage obtenu par l'acquéreur. — En effet, puisque le sieur A estimait que la possession de l'objet valait 680 fr. et qu'il ne le paye que 610, l'achat qu'il fait lui procure un bénéfice de 70 fr.

Je viens de supposer un objet mis en adjudication, au moyen de bulletins secrets écrits par les concurrents A, B, C et D. — Remarquons qu'une adjudication aux enchères et à la criée donnerait le même résultat. En effet, en supposant qu'elle ne soit pas faussée par des ruses, ou des coalitions, ou par l'entraînement et l'irréflexion des concurrents, D abandonnera à 500 fr. ; C, à 550 ; B, à 610, et pourvu que A n'ait point hasardé une

grosse enchère au-dessus de celle de B, il sera déclaré adjudicataire pour ce prix de 610 fr. — Concluez-donc que la proposition d'adjuger l'objet non pas au prix de la plus haute soumission, mais au prix de la PÉNULTIÈME, n'est point nuisible aux intérêts du vendeur. Elle n'a point pour conséquence de lui faire vendre l'objet à un prix moindre que celui qu'on aurait atteint, dans une adjudication aux enchères et à la criée.

Disons actuellement que ce même système est applicable à la vente simultanée de plusieurs objets pareils. — Supposons, par exemple, en conservant les mêmes nombres que ci-dessus, qu'on ait à vendre trois objets. — Ces objets seront adjugés aux trois premiers individus A, B et C, et aux prix du bulletin de l'individu D, c'est-à-dire à 500 fr.

Ainsi l'individu A, disposé à donner 680 fr., gagnerait 180 fr. — L'individu B, disposé à donner 610, gagnerait 110 fr. — Enfin l'individu C, disposé à donner 550, gagnerait 50 fr.

§ 3. Vente d'une quantité d'objets avec compétition véridique des acheteurs.

Posons-nous un autre problème. — Il s'agit de vendre toutes les marchandises d'un magasin, par exemple 1000 hectolitres de blé. — On ouvrira un registre pour inscrire les quantités d'hectolitres que chacun a l'intention d'acheter à tel prix ou au-dessous. Mais il faut que chacun sache qu'il peut faire une *déclaration véridique*, parce qu'il ne risque pas de payer plus cher que s'il dissimulait ses intentions.

Ainsi tel individu déclarera qu'il achèterait: 1° 6 hectolitres au prix de 20 fr. ; 2° 8 en plus, soit en tout 14 au prix de 18 ; 3° encore 22 en plus, soit en tout 36, au prix de 15 fr.... etc.

En réunissant toutes les déclarations individuelles on formera un tableau récapitulatif dont les trois colonnes p, d et q ci-dessous présentent le spécimen.

Indication des			Produits de la quantité demandée par le prix		Bénéfice que l'adjudication procure aux soumissionnaires. $b=c-a$
Prix	Demandes		consenti $c=p \times d$	adjudgé $a=16 \times d$	
p	Partielles d	Totales q			
23					
22	40	40	880	640	240
21	60	100	1,260	960	300
20	150	250	2,600	2,080	520
19	170	400	3,250	2,720	510
18	180	580	3,240	2,880	360
17	220	800	3,740	3,520	220
16	200	1,000	3,200	3,200	
15					
14					
	<u>1,000</u>		<u>18,150</u>	<u>16,000</u>	<u>2,150</u>

Observations et explications sur le tableau précédent.

On voit, par la colonne d, qu'aucune demande n'a été faite pour le prix de 23 fr. qui a paru trop élevé ; mais à mesure que le prix diminue, des demandes se sont produites et la colonne d les résume en masse sans donner

le détail des divers individus qui les ont faites. Enfin la colonne q présente la totalisation successive des quantités contenues dans la colonne d. — Les quantités q vont donc en augmentant, tandis que les prix p diminuent. Or il se trouve que le total des demandes atteint 1000 hectolitres, quantité à vendre, lorsque l'on descend jusqu'au prix de 16 fr. — Il est donc inutile d'aller au-delà, aussi n'ai-je point placé dans le tableau les demandes relatives aux prix de 15 et de 14 fr., demandes qu'on ne peut point satisfaire.

Ainsi donc nous reconnaissons que le prix de vente des 1000 hectolitres doit être fixé à 16 fr.; et les trois premières colonnes du tableau suffisent pour arriver à cette *solution du problème*.

Quant aux colonnes suivantes, c, a et b, elles sont destinées à calculer les avantages obtenus par les acheteurs. — La colonne c contient le calcul des sommes que les soumissionnaires aux divers prix *consentaient* à déboursier; tandis que la colonne a contient ce qu'ils ont seulement à payer au prix « 16 fr. » de l'*adjudication*. — La colonne b, différence des deux précédentes, indique donc l'avantage, le *bénéfice* que procure l'*adjudication*.

En considérant seulement les totaux, on voit que les acheteurs, considérés dans leur ensemble, *consentaient* à payer 18,150 pour avoir les 1,000 hectolitres qui leur sont cédés pour 16,000; donc ils réalisent un bénéfice, ou du moins ils éprouvent un avantage, dont la valeur est exprimée par 2,150 fr.

Ajoutons une observation, un corollaire relatif au tableau précédent: — Si au lieu d'avoir 1000 hectolitres

à vendre, on n'en avait eu que 800, c'est le prix de 17 fr. qui aurait été adopté; pour 580 hectolitres le prix ressortirait à 18 fr...., ainsi de suite, selon la correspondance des nombres placés dans les colonnes p et q.

Je viens d'expliquer comment, lorsqu'il s'agit de vendre un certain approvisionnement, on peut organiser une concurrence véridique et équitable entre des acheteurs. La solution du problème repose sur un *classement sériaire* des diverses demandes partielles faites par les compétiteurs.

La même méthode est applicable au cas où il s'agit d'acheter une certaine masse d'objets: par exemple 1000 vêtements qui seraient nécessaires pour habiller un régiment. On organiserait la concurrence entre les vendeurs, en réunissant leurs diverses offres partielles par catégories de prix, pour en faire le classement sériaire.

Je m'occuperai tout-à-l'heure (dans le § 6) d'un problème plus général: l'organisation de la concurrence réciproque entre des vendeurs qui *offrent* telle marchandise, et des acheteurs qui la *demandent*; mais j'ai d'abord à expliquer comment l'on pourra, dans certains cas, exprimer par une formule, la relation existante entre le prix p et la quantité q demandée par les consommateurs.

§ 4. *Formule de relation entre le prix et la quantité mise en vente.*

Supposons, par exemple, que l'on possède seulement les renseignements suivants: — Lorsqu'on offre en vente 100 objets, le prix qu'on peut obtenir de chacun est 75 fr.; mais lorsque l'on offre 1000 objets, le prix s'a-

baisse à 50 fr. — Autrement dit, et réciproquement, en tenant le prix à 75 fr., on ne trouve des acheteurs que pour 100 objets; mais le prix abaissé à 50 fr. amène des amateurs pour 1000 objets.

Il est facile de voir que la formule $p=80-0,05 \times q$, fournit non-seulement les prix p , et les quantités d'objets q qui satisfont aux données ci-dessus, mais encore toutes les autres valeurs que l'on peut supposer intermédiairement¹.

On peut, au moyen de cette formule, et en donnant différentes valeurs aux prix p , calculer les quantités q d'objets correspondants que l'on espère vendre. — Ou bien réciproquement, en donnant différentes valeurs à q , calculer les prix qu'on espère obtenir.

Ainsi, par exemple, en faisant $q=520$ je trouve $p=54$; ce qui montre que si l'atelier pour lequel cette formule aurait été établie, produit annuellement 520 objets, il pourra espérer les vendre 54 fr. l'un. De sorte que la valeur de sa production brute annuelle serait de $520 \times 54=28,080$ fr.

Servons-nous actuellement de la formule pour construire un tableau arithmétique analogue à celui du § pré-

¹ Puisque la quantité vendue q augmente lorsque le prix p diminue, et réciproquement, la relation la plus simple qu'on puisse établir entre ces deux valeurs est de la forme: $p=A-B \times q$. — A et B étant des coefficients dont quelques données détermineront la valeur.

Or, nous savons que pour $p=75$ on a $q=100$, et que pour $p=50$ on a $q=1,000$. Cela nous donne les deux équations: $75=A-B \times 100$, $50=A-B \times 1,000$; d'où je tire $A=80$ et $B=0,05$. — Ainsi donc j'arrive définitivement à la relation numérique $p=80-0,05 \times q$, placée dans le texte.

cèdent. — C'est pour abrégé que j'établis, dans le spécimen ci-après, la série des prix 10 fr. par 10 fr., tandis que de plus petites gradations seraient préférables.

Mais remarquez que, outre les colonnes p et q, données par la formule, j'ai ajouté d'autres colonnes, savoir : — 1° la colonne d, qui contient les différences entre les valeurs successives de q; — 2° la colonne $e=d \times p$, qui indique ce que les acheteurs consentiraient à donner pour chacun des lots d'objets de la colonne d; — 3° enfin la colonne T, totalisation des nombres contenus dans la colonne précédente, et qui indique par conséquent la valeur totale que les acheteurs consentiraient à payer pour avoir la quantité q d'objets indiquée dans la deuxième colonne ¹.

p	q	d	$e=d \times p$	T
75	100	100	7,500	7,500
60	400	500	18,000	25,500
50	600	200	10,000	35,500
40	800	200	8,000	43,500
50	1,000	200	6,000	49,500

¹ Les personnes initiées aux mathématiques ne manqueront pas de voir que la relation entre p et q peut être en général représentée par une courbe, et exprimée par $p=f(q)$. Mais je n'ai développé ici que le cas fort simple, et qui est en même temps le plus utile, où la courbe peut être réduite en une ligne droite; alors on a $p=f(q) = A - Bq$, comme l'explique la note précédente. — On verra aussi que les calculs de la colonne T sont une intégration par approximation de la différentielle: $p \cdot dq = (A - Bq) dq = (80 - 0,05 \times q) dq$. En effet c'est l'aire de la courbe $p=f(q)$ qui exprime la totalité des sommes offertes par les consommateurs, pour la quantité des produits qu'ils demandent à acheter.

Ainsi donc, si 800 objets sont mis en vente, leur prix sera de 40 fr.; par conséquent pour la totalité, ce sera une valeur de 32,000 fr.

Mais le tableau montre que les acquéreurs étaient disposés à donner 43,500. Ils auront donc un bénéfice de 11,500 fr.

On remarque généralement qu'une baisse assez légère dans le prix des choses en augmente la consommation d'une manière considérable. L'exemple précédent est choisi conformément à cette donnée; lorsque le prix ne baisse que d'un peu plus de moitié, de 75 à 50 fr., la consommation devient décuple de 100 à 1,000 objets. — Lorsque le prix baisse de 60 à 50 fr., de $\frac{1}{6}$, la consommation augmente de 400 à 600, de moitié en sus.

Des cas inverses peuvent cependant se présenter exceptionnellement. Ainsi il se pourrait, par exemple, qu'une consommation 800 correspondit au prix 72; et celle 1,000, de $\frac{1}{4}$ en sus, correspondit au prix 56, moitié moindre. La formule qui exprimerait la relation entre p et q, serait, dans cette hypothèse, $p=216-0,18 \times q$.

Il est d'ailleurs bien entendu que ces formules sont simplement approximatives et empiriques, elles ne peuvent servir que pour des valeurs de p et de q, qui ne s'écartent pas considérablement de celles qui ont servi à les établir, et notamment pour les valeurs intermédiaires. Mais on doit observer que le genre des questions auxquelles on peut appliquer ces formules, ne comporte que des solutions par à peu près.

§ 3. *Débat individuel entre un vendeur et un acheteur.*

Disons succinctement quelques mots du cas où au lieu d'avoir plusieurs concurrents vendeurs et plusieurs concurrents acheteurs, il n'y a en présence que deux contractants. Alors le marché ne peut être qu'un débat fondé sur la ruse et la dissimulation. — Supposons cependant que les deux parties disent sincèrement leur secrète pensée à un *courtier*, arbitre intermédiaire chargé de faire la transaction.

Le vendeur a fait connaître qu'il céderait l'objet même pour 400 fr., prix minimum; autrement dit, il offre à 400 ou plus. L'acheteur a fait connaître que pour avoir l'objet, il paierait jusqu'à 600 fr. prix maximum: autrement dit, il demande à 600 ou moins.

Si le courtier règle le marché à 480 fr., le vendeur recevra 80 fr. en plus que son minimum, et l'acheteur déboursera 120 fr. de moins que son maximum.

Si le courtier avait réglé le marché à 500 fr., le vendeur et l'acheteur auraient eu chacun 100 fr. de bénéfice. — Le chiffre 500 est ce qu'on nomme la *moyenne simple* ou *moyenne arithmétique* entre les deux valeurs 400 et 600. Le chiffre 480 est appelé la *moyenne harmonique*¹ entre ces mêmes valeurs. — On voit qu'avec

¹ Lorsque sur un tableau, trois arbres, trois colonnes, trois objets quelconques égaux en hauteur, placés en ligne droite et équidistants, sont représentés en perspective, la grandeur de l'objet du milieu est une moyenne harmonique entre la grandeur des deux extrêmes. Ces trois grandeurs étant a , b et c , les différences $b-a$, et $c-b$; du terme du milieu avec les deux extrêmes a et c , sont proportion-

la moyenne simple on rend l'avantage du vendeur égal à celui de l'acheteur. Avec la moyenne harmonique, les avantages 80 et 120 sont proportionnels aux deux nombres : 400 minimum du vendeur, et 600 maximum de l'acheteur.

C'est la moyenne harmonique qui me semble la plus

nelles aux grandeurs extrêmes a et c , et on a : $\frac{a}{c} = \frac{b-a}{c-b}$; ce qui

donne $b = \frac{2ac}{a+c}$. — Si le tableau représente la perspective de toute

une file d'arbres ou d'autres objets, cette perspective donne l'idée d'une série harmonique. — Le type de la série par différence, ou progression arithmétique, est : 1, 2, 3, 4, 5, ..., etc. Le type de la

série harmonique est : 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$, ..., etc. — Trois

termes équidistants de la série harmonique, forment une proportion

harmonique : par exemple $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{7}$, $\frac{1}{8}$; ou bien $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{7}$, $\frac{1}{11}$. On

peut d'ailleurs multiplier les termes de ces proportions par un

facteur commun, et leur donner ainsi des valeurs plus grandes que

un. Ainsi 77, 55, 21 seront encore 3 nombres en proportion har-

monique, et pouvant représenter la perspective de 3 arbres. — Si

A, B, C sont trois termes équidistants d'une progression arith-

métique, on a : $B = \frac{1}{2}(A+C)$. Or a , b , c seront les trois termes

correspondants d'une progression harmonique, si l'on a : $A = \frac{1}{a}$

$B = \frac{1}{b}$, $C = \frac{1}{c}$. D'où je conclus : $\frac{1}{b} = \frac{1}{2} \left(\frac{1}{a} + \frac{1}{c} \right)$, formule qui se trans-

forme en celle-ci : $b = \frac{2ac}{a+c}$.

Dans le tableau de la page 210, la colonne n est une *série arith-*

métique, donc la colonne suivante q , formée des nombres inverses,

est une *série harmonique*.

conforme aux principes de la justice distributive ; mais il serait assez superflu de recommander à l'arbitre de calculer sa décision par tel procédé plutôt que par tel autre , puisque , malgré les déclarations que les parties ont pu lui faire , il n'est point certain de connaître leur secrète pensée ? L'arbitre manque donc de base véridique et agit toujours au hasard , à moins qu'il n'applique à la transaction qu'il est chargé de faire , les conditions connues de quelques autres transactions.

Je reconnais que ce qu'il y a généralement de mieux , dans la pratique des négociations , c'est de faire les ventes et achats en se conformant aux prix courants et habituels. Mais ici nous voulons trouver , comment on doit s'y prendre pour déterminer le prix courant ; ce serait donc rester dans un cercle vicieux , et résoudre la question par la question , que de dire : conformez les marchés que vous faites aux prix courants.

Je conviens que le véritable prix des objets finit assez souvent par se dégager des débats anarchiques , irréguliers , et plus ou moins cauteleux qui ont lieu dans la société actuelle ; mais il s'agit d'obtenir ce prix par un procédé direct et régulier. Alors il faut la déclaration véridique des intentions tant des acheteurs que des vendeurs. Pour cela , il faut qu'ils soient nombreux et mis en concurrence. Tant qu'il ne s'agira que d'une transaction individuelle , ni le vendeur ni l'acheteur ne divulguera sa secrète pensée.

Ajoutons même , que l'état actuel des choses , avec son système immoral du secret des négociations , se trouve organisé pour détourner les clients d'avoir grande con-

fiance dans les courtiers et agents de change à qui ils donnent leurs ordres d'acheter ou de vendre. N'est-il pas en effet évident que ces agents ont toute facilité d'opérer pour leur compte, malgré la lettre morte d'une défense vaine et illusoire. Si le client A** disait, achetez à 70 ou moins, et le client V**, vendez à 60 ou plus, seraient-ils certains, ces deux clients, qu'on se servirait de leurs déclarations pour calculer une moyenne procurant un bénéfice à chacun d'eux? Qu'est-ce qui garantit qu'il n'y aurait pas une vente à 60 fr. de V** à M. *Fictif*, et un revente à 70 fr. de M. *Fictif* à A**? — Les clients ont donc soin que leurs ordres d'achat ou de vente soient toujours fort rapprochés des cours, et de cette façon, ils laissent aux agents aussi peu de latitude que possible. S'il en était autrement, et que les agents eussent une grande latitude, parce que les clients leur auraient déclaré leurs secrètes pensées, il faudrait supposer ces agents doués d'une vertu surhumaine, pour qu'il n'y eût pas fréquemment des abus. — Il est de fait que, déjà actuellement, la totalité des revenus et profits annuels des agents de change dépasse notablement la valeur des courtages qu'ils ont reçus; cette différence ne prouve point que la fiction frauduleuse indiquée ci-dessus a eu lieu, mais elle prouve que les agents spéculent pour leur propre compte, et de façon à bénéficier généralement.

§ 6. *Concurrence véridique entre vendeurs et acheteurs.*

Dans le cas où l'on a d'une part un certain nombre de vendeurs qui se font concurrence, d'autre part un certain nombre d'acheteurs également en compétition, alors on

obtiendra des déclarations sincères sur les bulletins écrits secrètement par chacun; car, ainsi que nous l'avons expliqué dans l'un des § précédents, toute fausse déclaration serait au détriment de celui qui la ferait, et à l'avantage de ses compétiteurs.

Le résultat de tous ces bulletins, rendus publics, classés chacun à son rang, et totalisés, sera un tableau tel que le suivant.

Prix. p	Quantité d'objets		Offres partielles		Demandes partielles	
	Offerts minimums	Demandes maximums	Quan- tités.	Produits.	Quan- tités.	Produits
	o	d	ω	$\omega \times p$	δ	$\delta \times p$
25	0	150	»			
30	22	128	22	660		
35	56	108	14	490		
40	54	90	18	720		
45	74	74	20	900	14	630
50	96	60			12	600
55	118	48			10	550
60	142	38			8	480
65	166	30			6	390
70	186	24			10	700
75	204	14			14	1,050
80	220	0			»	
			74	2,770	74	4,400

Explications relatives au tableau précédent.

Il s'agit, je suppose, d'un certain nombre de milliers de francs à emprunter. Les trois premières colonnes suffisent pour la solution du problème : détermination du

taux de l'intérêt et de la somme prêtée. — Les quatre autres colonnes servent pour calculer, ainsi que nous l'avons déjà fait dans les questions précédentes, les bénéfices des parties contractantes.

Les parties contractantes seraient, généralement parlant, des vendeurs qui offrent les quantités d'objets o , correspondantes aux prix p ; et des acheteurs qui demandent des quantités d . — Mais, dans le cas que nous prenons comme exemple, les vendeurs s'appellent des *prêteurs*, et les acheteurs des *emprunteurs*; enfin les prix sont une série de taux d'intérêts indiqués dans la colonne p à tant de francs pour 1000 fr.

On voit, en parcourant la colonne o , que le taux de 25 p. $^{00}/_{00}$ a paru trop faible, les offres sont zéro; mais à 50 on a trouvé des prêteurs qui offrent 22 mille francs; à 55 les offres montent à 56 mille....., etc. Il est tout naturel que les offres des prêteurs croissent à mesure que le taux de l'intérêt augmente, tandis que au contraire les demandes des emprunteurs doivent diminuer. Ainsi au taux de 25 p. $^{00}/_{00}$, les demandes s'élevaient à 150 mille francs; mais elles se sont réduites successivement à 128, à 108, à 90...., etc.; à 75 p. $^{00}/_{00}$ elles ne sont plus que de 14 mille francs, et lorsqu'il faudrait payer 80 p. $^{00}/_{00}$ elles ont toutes disparu.

Finalement le tableau montre, dans les colonnes o et d , deux séries de nombres allant les uns en augmentant, les autres en diminuant. — Et l'on voit, par le point où ces deux séries se rencontrent, que les prêteurs et les emprunteurs sont d'accord pour 74 mille francs à 45 fr. pour mille, ou $4 \frac{1}{2}$ pour cent.

Voilà donc le problème résolu. — Mais calculons actuellement les avantages réciproques de ces prêteurs et de ces emprunteurs.

Je forme la colonne ω en prenant les différences successives des nombres placés dans la colonne o , et la colonne δ en prenant aussi les différences successives des nombres de la colonne d .

La colonne ω montre qu'il y a des individus disposés à prêter savoir: les uns 22 mille francs à 50 p. $^{00}/_{00}$; d'autres 14 mille à 55; d'autres 18 mille à 40....., etc. Donc en calculant, dans la colonne suivante, les produits $\omega \times p$, on obtient les rentes dont se contenteraient les prêteurs selon leurs déclarations *minimums*. — La colonne δ montre, en la parcourant du bas vers le haut, qu'aucun emprunteur ne veut payer 80 p. $^{00}/_{00}$, mais qu'il y a des individus disposés à emprunter, savoir: les uns 14 mille francs en payant 75; d'autres 10 mille en payant 70; d'autres 6 mille à 65....., etc. Donc, en calculant les produits $\delta \times p$, on obtient les rentes que les emprunteurs consentiraient à payer au *maximum*.

Or le marché, tel qu'il est conclu, consiste en 74 mille francs, à 45 p. $^{00}/_{00}$, donnant une rente de... fr. 5550.

Selon la 5^e colonne du tableau, les *prêteurs* se seraient contentés de recevoir annuellement 2770 fr. Ils ont donc un avantage de 560 fr.

Selon la 7^e colonne du tableau, les *emprunteurs* auraient consenti à payer annuellement 4400 fr. Ils ont donc un avantage de 1070 fr.

§ 7. *Solution précise du problème.*

J'ai voulu présenter comme *spécimen* un tableau fort simple et de peu d'étendue ; mais dans la pratique il faudra que les prix de la colonne p soient fort rapprochés les uns des autres , ainsi au lieu d'avoir 50, 55, 40, 45, 50....., etc., on passerait par les intermédiaires 50, 51, 52, 53....., etc. Cette précaution est essentielle pour que les nombres qui forment chacune des séries o et d varient peu de l'un à l'autre. Alors deux nombres égaux, ou très à peu près, indiqueront le point de croisement de ces deux séries, l'une croissante, l'autre décroissante.

L'inconvénient de valeurs trop écartées les unes des autres, est apparent dans le tableau suivant. — Remarquez d'ailleurs que ce tableau n'est autre que le précédent réduit à ses trois premières colonnes, et dont je supprime les lignes impaires.

p	o	d
50	22	128
40	54	90
50	96	60
60	142	58

Au prix de 50 fr., la quantité d'objets offerte est 22, mais on en demande 128 (mettez si vous le préférez qu'il s'agit de 22 mille et de 128 mille objets) ; au prix de 40 fr., les offres sont encore inférieures aux demandes ; mais lorsque le prix s'élève à 50, ce sont les offres qui l'emportent sur les demandes.

On voit donc que les séries o et d se croisent ; mais le

point de croisement n'est point précisément indiqué. Tout ce qui apparaît c'est qu'il correspond à un prix intermédiaire entre 40 et 50 fr., et à une quantité d'objets comprise entre 90 et 60.

Il est nécessaire que, pour aller plus loin, je fasse un peu d'algèbre; mais les lecteurs qui ne tiennent pas à connaître les choses dans tous leurs détails, peuvent fort bien passer la fin de ce paragraphe. Il leur suffit d'être assurés que l'on peut déterminer, par un calcul précis, le point de croisement en question: le point où les demandes se trouvent d'accord avec les offres.

Voici les seules données qui soient nécessaires et qui entrent dans le calcul. — Je sais, quant aux *offres*, que pour le prix $p' = 40$, on a $o' = 54$; et pour $p'' = 50$, on a $o'' = 96$. J'en conclus qu'on peut supposer les quantités p et o , liées par la relation $p = 27,148 + 0,258 \times o$. — Je sais, quant aux *demandes*, que pour $p' = 40$, on a $d' = 90$; et pour $p'' = 50$, on a $d'' = 60$. J'en conclus qu'on peut supposer les quantités p et d liées par la relation $p = 70 - 0,555 \times d$.

Les deux inconnues étant: q la quantité d'objets qui seront vendus, et p le prix de chaque, il faut faire dans les deux équations précédentes, $o = d = q$, de sorte que les deux équations à résoudre sont:

$$p = 27,148 + 0,258 \times q$$

$$p = 70 - 0,555 \times q$$

On en tire, $q = 73$ et $p = 45$.

On ne pouvait pas s'attendre à ce que cette solution fut absolument conforme à celle obtenue à l'aide du tableau arithmétique du paragraphe précédent, puisque ce

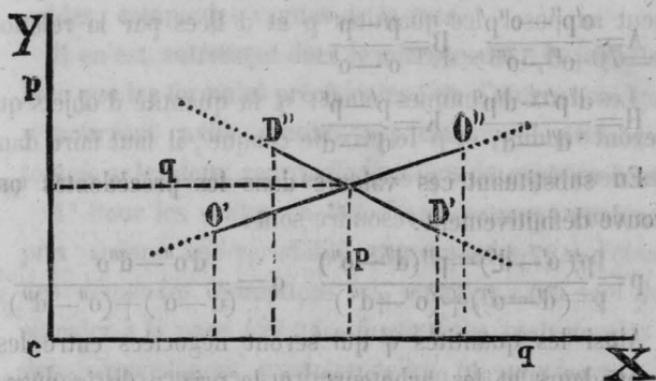
tableau contient des données qui n'entrent point dans les deux équations ci-dessus. Cependant elle en diffère peu ; car nous avons trouvé $q=74$ et $p=43$.

Traisons actuellement cette question d'une manière plus générale. — Au lieu des équations numériques prenons :

$$p=A+B \times o \qquad p=H-K \times d. \qquad (1)$$

Ces équations interprétées géométriquement, représentent deux lignes droites, et le problème se réduit, lorsqu'on fait $o=d=q$, à déterminer les coordonnées p et q de leur point d'intersection.

La position de ces lignes est indiquée dans la figure ci-jointe, — l'une $O'O''$ est la courbe des *offres* dont je fais une simple ligne droite, ses ordonnées sont les prix p , et ses abscisses o les quantités offertes correspondantes. — L'autre $D'D''$ est la courbe des *demandes*, dont je fais une simple ligne droite, ses ordonnées sont les prix p , et ses abscisses d les quantités demandées correspondantes.



Les quantités connues sont :

L'offre o' et la demande d' , correspondantes au prix p' .

L'offre o'' et la demande d'' , correspondantes au prix p'' .

Ce qui nous donne, pour déterminer les coefficients :
A, B, H et K, les relations :

$$\left. \begin{aligned} p' &= A + B \times o' & p'' &= A + B \times o'' \\ p' &= H - K \times d' & p'' &= H - K \times d'' \end{aligned} \right\} (2)$$

En se reportant sur la figure on voit que l'on connaît :
— pour la ligne $O'O''$ les coordonnées o' et p' du point O' ,
et celles o'' et p'' du point O'' . — Pour la ligne $D'D''$, les
coordonnées d' et p' du point D' , et celles d'' et p'' du
point D'' .

On peut remarquer que, d'après les données du problème, les deux points O' et D' ont la même ordonnée p' ;
et les deux points O'' et D'' la même ordonnée p'' .

Les équations (1) donnent :

$$p = \frac{AK + BH}{B + K} \quad q = \frac{H - A}{B + K}$$

Et les équations (2) donnent les valeurs de quatre
quantités, A, B, H et K, savoir :

$$\begin{aligned} A &= \frac{o'p'' - o''p'}{o'' - o'} & B &= \frac{p' - p''}{o' - o''} \\ H &= \frac{d''p' - d'p''}{d'' - d'} & K &= \frac{p' - p''}{d'' - d'} \end{aligned}$$

En substituant ces valeurs dans les précédentes on
trouve définitivement :

$$p = \frac{p'(o' - d') + p''(d'' - o'')}{(d' - o') + (o'' - d'')} \quad q = \frac{d'o'' - d''o'}{(d' - o') + (o'' - d'')}$$

Ainsi les quantités q qui seront négociées entre les
demandeurs et les acheteurs, et le prix p de la négociation,
se trouvent déterminées en fonction des six
valeurs connues : p' , o' , d' et p'' , o'' , d'' .

§ 7. *Réflexions sur les calculs précédents.*

Les calculs mathématiques précédents ne sont qu'une application d'une idée fort simple, et que beaucoup d'autres ont certainement eue avant moi, à savoir : qu'entre la série des offres et celle des demandes d'un produit, il existe un point commun correspondant à l'accord entre les vendeurs et les acheteurs; autrement dit: que si l'on construisait une courbe des offres, et une courbe des demandes, le point d'intersection de ces deux courbes déterminerait la quantité et le prix, sur lesquels les contractants seraient d'accord.

Mais les formules mathématiques que d'autres ont pu établir d'après ce principe; n'ont été que des choses de pure curiosité, que des études abstraites, sans application possible. Car, dans la société actuelle, les offres des vendeurs, aussi bien que les demandes des acheteurs, présentent des irrégularités, des fluctuations insaisissables, comme les vagues de la mer.

Il en est autrement dans le microcosme, et je prétends bien que les formules précédentes, ou d'autres analogues, y pourront avoir d'utiles applications. — Distinguons toutefois, les deux genres d'opérations du magasin central.

1° Pour les ventes en détail aux consommateurs, les prix auront une variabilité correspondante à l'étendue des demandes. Admettons ici, comme j'ai eu soin de le signaler à la page 427, des fluctuations occasionnées par des circonstances exceptionnelles et imprévues.

2° Quant aux conventions des ateliers avec le magasin central qui achète leurs produits, on voudra

qu'elles restent fixes, de sorte que les variations dans les prix de vente aux consommateurs, altèrent seulement les bénéfices de ce magasin. — Car il convient que les industriels soient sans aucune incertitude sur les conditions d'écoulement de leurs produits.

Donc enfin, on pourra établir entre le prix p d'un objet, et la quantité q de ces objets fabriqués et livrés annuellement au magasin central, des relations auxquelles on donnera, par exemple, la forme $p = A - Bq$, que j'ai adoptée dans le § 4, ci-dessus.

Nous avons vu que tout échange procurait un avantage à chacun des contractants, et que, dans les sociétés véridiques de l'avenir, ces avantages seront évaluables. — On connaîtra non-seulement la valeur réelle et vénale d'un objet, mais encore la valeur des jouissances qu'il procure, sa valeur d'utilité. On pourra dire d'un individu, sa dépense annuelle s'est élevée à tant, et le total du bien-être qu'il s'est procuré a atteint, de son aveu, une valeur de tant. — On pourra même étendre ces appréciations à l'ensemble des colons du microcosme et dire : le total de leurs revenus atteint le chiffre de tant : mais le total des choses d'une utilité évaluable, dont ils ont eu la jouissance, s'élève à tant.

Si les relations d'intérêts, les échanges, procurent des avantages aux diverses parties contractantes, il est encore plus évident qu'il doit y avoir du bonheur et des jouissances réciproques, dans les relations morales et affectives « affectueuses » que les êtres humains peuvent avoir entre eux. Mais ces jouissances ne sont point de celles que l'on doive, que l'on puisse évaluer.

THÉORIE DE LA DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES MAXIMUMS.

§ 1. *Position du problème : solution par tâtonnements arithmétiques.*

Je suppose qu'un atelier est monté et installé de façon à confectionner annuellement une quantité d'objets comprise entre un minimum de 100 et un maximum de 1,000 objets; et que les devis de fabrication relatifs à ces deux cas extrêmes, se résument dans les chiffres suivants :

	Devis de fabrication	
	pour 100 objets.	pour 1,000 objets.
Achats de matières premières, etc. . . .	1,500	10,500
Loyers du capital et intérêts d'argent L	3,200	3,200
Main-d'œuvre, salaire des travailleurs M	2,000	14,600
Total des frais F	6,500	28,100

Selon ce que nous avons déjà dit (p. 407) les objets confectionnés sont achetés par le magasin central à des prix réglés à tant pour cent au-dessous de ceux auxquels le magasin a lieu de croire qu'il revendra aux consommateurs. De sorte que c'est en définitive le goût des consommateurs, leur compétition (compétition que l'on doit d'ailleurs rendre véridique par les moyens indiqués dans les paragraphes précédents) qui détermine la valeur de la production annuelle de l'atelier.

Quand l'atelier ne fabrique que 100 objets, qu'il ne met en vente que cette quantité, il obtient je suppose 75 fr. de chacun; mais le prix s'affaisse à 50 fr. lorsque les offres de l'atelier s'élèvent à 1,000 objets. — Il résulte de ces données qu'on obtient les résultats suivants :

PREMIER CAS. Valeur de la production 100 objets à 75 fr. = 7,500 fr. — En retranchant les frais 6,500, le bénéfice ressort à 1,000 fr.

DEUXIÈME CAS. Valeur de la production 1,000 objets à 30 fr. = 30,000. — En retranchant les frais 28,100, le bénéfice ressort à 1,900 fr.

Ces deux situations ne correspondent ni l'une ni l'autre à un grand bénéfice. Dans l'un des cas, le prix est avantageux, mais l'on produit trop peu; dans l'autre cas, l'atelier en produisant beaucoup a occasionné une dépréciation de la marchandise.

Il y a évidemment une fabrication intermédiaire plus favorable et qui procurerait à l'atelier le plus grand bénéfice possible.

Supposons que l'atelier y arrive après quelques essais; et qu'elle consiste en une fabrication de 520 objets, dans les conditions suivantes :

En mettant en vente 520 objets annuellement, l'atelier obtient un prix de 54 fr. — de sorte que la vente totale s'élève à la valeur de 28,080 fr.

Supposons d'autre part, que les frais à déduire soient :

Achats de matières premières	5,500
Loyers.....	5,200
Salaires.....	7,880
Total.....	16,580

Le bénéfice est donc $B = 28,080 - 16,580 = 11,500$ fr.

J'ai pu m'apercevoir plus d'une fois, que les partisans de la centralisation commerciale, pensaient faire l'apologie de cette institution sociétaire, en disant que, grâce à elle, les consommateurs pourraient avoir tout les produits à leurs prix de revient, en supprimant les bénéfices que font actuellement les agents commerciaux intermédiairement placés entre le producteur et le consommateur.

Il y a une double erreur dans cette manière de voir :
1° Les ateliers du microcosme sociétaire doivent réaliser un bénéfice, et même régler leur fabrication de façon qu'il soit le plus grand possible; c'est une condition nécessaire pour stimuler l'ardeur industrielle de tous les travailleurs. 2° Le magasin central doit aussi avoir un bénéfice, destiné il est vrai à être réparti entre tous les colons; mais qui néanmoins ne permet pas que les consommateurs obtiennent les produits au *prix de revient*, ni même au *prix de fabrique*.

Le *prix de revient* est celui qui ne laisse pas de bénéfice aux ateliers; le *prix de fabrique* est celui auquel les ateliers vendent au magasin central; et, sauf un certain rabais proportionnel, il reste en rapport avec les *prix courants* de vente aux consommateurs.

Observons actuellement que le devis de la fabrication la plus avantageuse, dont les valeurs numériques ont été hypothétiquement données ci-dessus, se trouve mathématiquement lié aux deux devis primitifs relatifs l'un à une fabrication de 100 objets, l'autre à une fabrication de 1,000 objets.

Ainsi donc ces deux devis étant considérés comme con-

tenant les données du problème à résoudre, il s'agit de calculer directement, et non plus par un tâtonnement arithmétique, un troisième devis correspondant à une quantité q d'objets à fabriquer qui procure le *bénéfice maximum*.

Il est nécessaire que j'emprunte encore ici le secours des mathématiques; mais afin de ne point dire comme PLATON, *que nul n'entre ici s'il n'est géomètre*, j'ai disposé mon écrit de façon qu'un lecteur que cela n'intéresse point puisse passer, sans grand inconvénient, tout ce qui suppose quelques connaissances que tout le monde n'a point acquises. Ainsi la lecture du commencement de ce paragraphe peut suffire à la rigueur, et les paragraphes suivants ne sont destinés qu'à ceux qui aiment à approfondir les questions.

§ 2. *Calcul du bénéfice maximum en supposant une valeur constante aux frais de production.*

Je vais d'abord résoudre le problème en supposant que les frais de production reviennent toujours uniformément à 50 fr. par chaque objet confectionné, afin de montrer que, même dans ce cas, la variation qui a lieu dans les prix de vente, selon la quantité que l'atelier produit et offre annuellement, suffit pour qu'il soit avantageux à l'atelier de limiter sa production à telle quantité.

Reprenons l'exemple précédent où quand la quantité q d'objets est 100, le prix p est 75; tandis que quand la quantité devient 1,000, le prix devient 50. Les considérations du § 4, page 454, montrent que nous pouvons poser d'une manière générale $p=80-0,05 \times q$.

Il sera dans l'ordre des choses, que le magasin central promette à l'atelier de lui acheter ses produits aux conditions exprimées par cette formule. — La valeur totale provenant de la vente des q objets sera donc :

$$pq = 80 \times q - 0,05 \times q^2.$$

Pour avoir le bénéfice B , il faut retrancher les frais de production qui, au prix uniforme de 50 fr. sont, $50 \times q$.

$$\text{Ainsi donc on a : } B = 50 \times q - 0,05 \times q^2.$$

A l'aide de cette formule on peut calculer la valeur du bénéfice selon toutes les hypothèses de fabrication, et dans les limites que comporte l'installation de l'atelier, c'est-à-dire entre $q=100$ et $q=1,000$.

Eh bien, on reconnaîtra facilement que c'est $q=500$ qui donne le résultat le plus avantageux ¹. — Avec cette fabrication annuelle de 500 objets, le prix de vente sera 55 fr. par objet, et le bénéfice $B=12,500$ fr.

§ 5. *Solution dans le cas des frais de production décroissants avec la quantité fabriquée.*

Supposons enfin, que les frais de production varient, conformément aux devis de la page 451, avec la quantité q d'objets que l'atelier confectionne.

Puisque les dépenses pour achats de matières premières, s'élèvent à 1,500 fr. pour 100 objets confectionnés, et à 10,500 pour 1,000, on peut établir que pour une quantité q , elles seront : $10 \times q + 500$.

¹ Les mathématiques enseignent que pour obtenir la valeur de q , qui correspond au maximum de $B = 50 \times q - 0,05 \times q^2$, il faut prendre la dérivée et l'égaliser à zéro ; on a donc $50 - 2 \times 0,05 \times q = 0$, d'où $q=500$.

Puisque les dépenses pour salaires de main-d'œuvre s'élèvent à 2,000 pour 100 objets, et à 14,600 fr. pour 1,000, on peut établir que pour une quantité q , elles seront $14 \times q + 600$.

Quant aux loyers, nous les supposons invariablement fixés à 5,200 fr. selon les données de la page 451.

Voici donc le *devis général* des frais de l'atelier.

Achats de matières premières.....	$10 \times q +$	500
Loyers.....		5,200
Salaires de main-d'œuvres.....	$14 \times q +$	600
Total.....	$24 \times q +$	4,100

Il faut retrancher ces frais de la valeur des ventes annuelles, exprimées ci-dessus par : $80 \times q - 0,05 \times q^2$.

Le bénéfice sera donc : $B = 56 \times q - 0,05 \times q^2 - 4,100$.

A l'aide de cette formule, on pourra calculer le bénéfice dans toutes les hypothèses de fabrication comprises entre $q=100$ et $q=1,000$.

Mais ce que nous voulons spécialement déterminer, c'est la quantité q qu'il faut fabriquer, pour obtenir le *bénéfice maximum*.

On sait, par les mathématiques, qu'on obtient cette valeur en prenant la dérivée de B et l'égalant à zéro. — C'est-à-dire qu'il faut poser :

$$56 - 2 \times 0,05 \times q = 0, \text{ ce qui donne } q = 520.$$

Il ne s'agit donc plus que d'introduire cette valeur $q=520$, dans le devis général précédent. — On trouvera que la fabrication annuelle de 520 objets, correspond à un prix de vente $p=54$ fr., — à une vente totale $pq=54 \times 520=28,080$ fr. — Enfin à un bénéfice $B=11,500$ fr.

§ 4. *Solution générale algébrique.*

Commençons par adopter l'hypothèse que la relation entre le prix p , qu'on peut obtenir pour chaque objet, et la quantité q des objets mis en vente, est : $p = M - Nq$.

Il m'a été permis dans les § précédents, de considérer cette relation comme suffisamment approximative dans une certaine étendue, par exemple, lorsque la valeur de q était comprise entre 100 et 1,000. Je suppose actuellement qu'elle convienne d'une manière indéfinie.

Si les objets étaient mis en vente successivement, le premier objet atteindrait la valeur $M - N$; le second celle $M - 2N$; le troisième celle $M - 3N$; ainsi de suite. — Ainsi donc, la vente des q objets produirait :

$$Q = Mq - (1 + 2 + 3 + \dots + q) N = Mq - \frac{q(q+1)}{2} N$$

Pour peu que q soit considérable, on peut poser approximativement : $Q = Mq - \frac{1}{2} Nq^2$.

Dans le microcosme on n'a pas recours à la ruse de vendre successivement par petits lots (et surtout en faisant croire que chaque lot mis en vente est le dernier), dans le but d'obtenir que les acheteurs se résignent à accepter les prix les plus élevés. La divulgation véridique qui y est pratiquée, fait connaître loyalement quelle quantité d'objets doit être fabriquée et offerte annuellement aux consommateurs. — Or, cette quantité étant q , le prix de chaque objet sera, suppose-t-on : $p = M - Nq$. Donc, $pq = Mq - Nq^2$ exprimera la valeur totale de la vente des q objets.

La différence entre la valeur Q , que les consommateurs auraient consenti à donner, et ce qu'ils ont réellement à dépenser, constitue leur avantage, leur bénéfice, qui sera donc : $A=Q - pq = \frac{1}{2}Nq^2$.¹

Calculons actuellement le bénéfice de l'atelier producteur.

Toutes les dépenses de fabrication D , peuvent se réduire à deux termes : l'un comprenant les frais généraux constants (notamment les intérêts du capital immobilisé dans les constructions de l'usine et de son outillage); l'autre proportionnel à la quantité q des objets fabriqués (celui-ci comprend surtout les matières employées et la main-d'œuvre). — Posons donc $D=F+Gq$.

De sorte que le prix de revient d'un objet serait $G + \frac{F}{q}$.

Le bénéfice B de l'atelier sera l'excédant des produits de la vente sur les frais D , c'est-à-dire que l'on aura :

$$B=pq-D=(M-G)q-Nq^2-F.$$

Pour que cette valeur devienne un *maximum*, il faut faire : $(M-G)-2Nq=0$.

$$\text{On aura donc : } q = \frac{M-G}{2N}$$

¹ Je laisse au lecteur que cela pourra intéresser, le soin de construire une figure géométrique qui corresponde à ces considérations algébriques. — les ordonnées étant p , et les abscisses q ; l'équation $p=M-Nq$ représentera une ligne droite, partant d'une ordonnée M sur l'axe des Y , et aboutissant sur une abscisse $\frac{M}{N}$ sur l'axe des X .

La valeur de Q que nous venons de calculer représente la superficie comprise entre cette droite, les axes, et l'ordonnée p .

Puis en substituant cette valeur dans les formules précédentes, on trouvera :

$$p = \frac{M+G}{2} \quad A = \frac{(M-G)^2}{8N} \quad B = \frac{(M-G)^2}{4N} - F.$$

Ainsi donc, à l'aide des quatre quantités connues M, N, F et G, qui dépendent, les deux premières du goût des consommateurs, les deux dernières des conditions de la fabrication, je suis arrivé à déterminer la quantité q que l'atelier doit fabriquer, le prix p des produits, le bénéfice B de l'atelier, et enfin l'avantage A obtenu par les consommateurs.

Je n'ai pas connaissance que les études des économistes soient encore arrivées à ces résultats.

En comparant les valeurs A et B, on voit que, abstraction faite de F, c'est-à-dire des frais généraux et fixes d'une fabrication, le bénéfice B des fabricants serait, dans une société régulièrement organisée, double de l'avantage A des consommateurs. — Remarquez d'ailleurs qu'il suffit de faire dans les formules précédentes $F=0$ pour avoir le cas où les dépenses de production sont proportionnelles à la quantité fabriquée; autrement dit le cas du prix de revient fixe et $= G$; cas résolu numériquement dans le § 2 ci-dessus.

NOTE ADDITIONNELLE A LA LETTRE 18^e.

J'ai suffisamment fait voir dans ce qui précède, comment on arrivera à la solution du problème indiqué à la page 451, et je pourrais terminer ici les applications de l'algèbre à l'économie sociale (à l'économisophie), mais je vais aller encore un peu plus loin, et présenter quelques aperçus de calculs abstraits et de pure théorie pour ceux qui en ont le goût.

J'exprime, d'une manière générale, par $p = f(q)$ la relation entre le prix p et la quantité q des objets fabriqués annuellement et mis en vente.

Quant aux frais de fabrication de ces q objets; je les exprime, comme ci-dessus, par la formule $D = F + Gq$.

La somme que l'atelier producteur encaissera en conséquence des achats de sa fabrication annuelle par le magasin central, sera : $p \times q = q \times f(q)$.

Le bénéfice de l'atelier sera donc :

$$B = p \times q - D = q \times f(q) - Gq - F.$$

Quant aux consommateurs, ce qu'ils déboursaient volontiers pour être mis en possession des q objets, est exprimé par l'intégrale, depuis 0 jusqu'à q , de la différentielle $p \times dq = f(q) \times dq$.

Pour calculer l'avantage A qui leur est fait, il faut retrancher de cette intégrale la valeur $p \times q$ qu'ils ont à déboursier.

Mais ce n'est pas assez d'avoir calculé le bénéfice B des producteurs, et l'avantage A des consommateurs, pour toutes les valeurs possibles de q ; car l'atelier producteur voudra faire $B = \text{maximum}$, ce qui donne pour déterminer q , l'équation :

$$\frac{dB}{dq} = f(q) + q f'(q) - G = 0.$$

J'ai essayé plusieurs hypothèses pour la relation $p = f(q)$. Par exemple, que si les prix diminuaient selon une progression arithmétique, les quantités croîtraient en progression géométrique, ou bien comme les carrés de la diminution du prix. Mais la formule $p = M - Nq$ est la seule qui m'ait donné des résultats suffisamment simples et satisfaisants.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

DIX-NEUVIÈME LETTRE

J'ai entrepris cet ouvrage avec l'intention de le faire moins étendu, moins abstrait, et moins scientifique. Je me proposais d'exposer brièvement les principes d'une organisation sociale providentielle, et de passer ensuite à la comparaison de cette utopie avec nos institutions actuelles; j'aurais fait la critique de celle-ci, en insistant sur les moyens de perfectionnements et de vrais progrès.

Mais j'ai été entraîné à donner de grands développements aux principes scientifiques, aux lois à peu près mathématiques, qui régiraient l'économie d'une société normale, au lieu de l'arbitraire despotique et du laissez-faire anarchique, dans lesquels l'humanité a vécu jusqu'actuellement. — Il a donc fallu mettre à l'écart les discours qui auraient pu reposer l'esprit du lecteur.

C'est ainsi que, sans l'avoir prémédité, et contrairement même à mes désirs, j'ai écrit un *cours distribué en LEÇONS*, plutôt que des *lettres* contenant des causeries sociales.

Mais actuellement que la besogne scientifique est à peu près accomplie, je me propose d'entreprendre un ou plusieurs écrits faisant suite à ces lettres sociales et provi-

dentielles, et alors je pourrai discourir sur les erreurs de notre civilisation beaucoup moins parfaite et progressive qu'elle ne croit. Je parlerai notamment des applications qui peuvent être faites, dès actuellement, de ces théories que j'ai dû présenter d'abord comme des abstractions bonnes surtout pour l'avenir.

Parvenu au terme de la carrière que j'avais entrepris de parcourir, et qui a été plus longue et plus difficile que je n'avais prévu, je vais, pour terminer mon ouvrage, présenter, dans cette dernière lettre, une récapitulation des grands principes et des principales théories auxquels j'ai essayé d'initier mes lecteurs. Ce seront des aphorismes, des pensées, des propositions ou des maximes. J'ajouterai aussi quelques tableaux synoptiques à ceux déjà disséminés dans le corps de l'ouvrage.

§ 1. *Aphorismes relatifs à la théosophie.*

1. — Mon idée dominante consiste à expliquer par la *monadosophie*, tout ce qui concerne l'univers visible et invisible; les rapports entre Dieu, entre l'esprit créateur et les êtres créés.

Voici donc ma proposition fondamentale: les âmes qui dirigent l'organisme de l'homme et des animaux sont des monades tout comme les atômes qui constituent tous les corps matériels, — tout comme les âmes des esprits supérieurs qui sont aussi des monades, des points mathématiques doués de force spontanée, de sensibilité, d'intelligence et d'amour.

2. — Ainsi l'âme humaine est une monade qui, à la condition d'être entourée d'organes et de mécanismes

convenables, se trouve douée de sensibilité, de mémoire, de prévision et de puissance motrice, tandis que l'atome matériel est une monade qui nous paraît douée seulement de facultés attractives fonctionnant selon la distance.

3. — Je ne dis point comme les panthéistes : Dieu est tout, Dieu est partout. — Je dis Dieu est la monade suprême en rapport avec l'ensemble des monades qui constituent l'univers.

4. — La nature est donc dans son ensemble une hiérarchie de monades ! — j'ajoute que l'on peut distinguer principalement :

41. Monades atômes qui, groupées, constituent les corps matériels.

42. Monades âmes instinctives des animaux.

43. Monades âmes rationnelles des humains.

44. Monades des esprits supérieurs (Sous-Élohims, Archées, . . . etc.) monades architectes, qui en groupant entre elles les monades d'ordre inférieur, bâtissent les différents organes des végétaux et des animaux.

5. — Les monades sont créées et impérissables : autrement dit, toutes les monades « les âmes comme les atômes » jouissent de la vie éternelle.

6. — Il y a quatre principes primordiaux concomitant au Dieu suprême, à l'indicible *Jéhova*, et comme lui incompréhensible dans leurs essences, quoiqu'ils entrent comme élément dans toutes les connaissances scientifiques de l'humanité. — La loi logique, le temps, l'espace, les monades dont l'ensemble constitue l'univers.

7. — L'homme ne peut représenter le principe suprême

Jéhova par aucune image, aucun symbole rationnel. Mais les principes primordiaux peuvent être représentés par certaines allégories ou emblèmes. Exemples : — Pour la loi logique, l'équation $x=a$, ou bien un livre, symbole du destin, dans le paganisme. — Pour le temps, la faux, le cadran ou le sablier. — Pour l'espace, un télescope : les 5 axes coordonnées qui divisent l'espace infini en 8 compartiments. — Pour les monades et l'univers, je prendrais volontiers la pyramide tétraédrique qui représente le groupe le plus simple que puissent former quatre monades atomes ; ou bien encore la sphère, le globe terrestre.

8. — Les principales facultés de l'Être-Suprême sont : intelligence, amour, justice et puissance. — Dieu aime le vrai, le juste, le bon et le beau. — Tous les *Êtres* créés selon ses plans par les Sous-Élohims chargés de combiner et d'associer des monades de diverses espèces, ont été destinés au bonheur, et dotés des facultés nécessaires pour se rendre heureux.

Je m'en tiens pour l'instant à ces aphorismes, j'énoncerai plus loin encore quelques autres pensées théosophiques ; mais pour le moment je trouve opportun de passer à la psychosophie.

§ 2. *Croyances relatives à la psychosophie.*

1. — En psychosophie ma proposition dominante est que la vie éternelle de l'âme humaine se compose d'une suite d'existences alternativement terrestres et éthérées.

2. — Je trouve qu'une parfaite exactitude veut que l'on dise, l'âme est éternelle, en laissant toutes les formules

où l'on ne mentionne que l'immortalité de l'âme, à l'usage de ceux qui supposent que l'âme commence et sort du néant à la naissance.

3. — Il s'agit donc pour nous, hommes du 19^e siècle, qui croyons avoir fait des progrès en tous genres, de revenir à une croyance antique et païenne. L'âme des défunts ne quitte le corps terrestre que pour revêtir le corps impalpable des manes de l'Élysée. Après avoir goûté, pendant un certain temps, les actives émotions de l'existence éthérée, l'âme qui éprouve un certain besoin de repos, reprend la direction d'un corps de substance terrestre et pondérable; elle revient alors vivre à la surface de la planète.

4. — Ces alternatives d'existences sont analogues à la veille et au sommeil. Pendant chaque existence élyséenne l'individu a la mémoire de l'ensemble de ses existences passées, et la prévision de ses existences à venir. Les existences terrestres, chacune sans lien avec les précédentes ou les suivantes, sont analogues au sommeil avec les rêves décousus. — En effet, l'âme humaine ne retourne vivre sur la terre qu'après avoir, comme dit le paganisme, bu les eaux du *Léthé*; c'est-à-dire perdu momentanément la mémoire; ou bien encore laissé son mémorial en dépôt dans le monde élyséen où elle le retrouvera.

5. — Les seules corrections importantes à apporter à ces croyances païennes, sont: — Que l'Élysée n'a point pour contre-partie un lieu de torture, une Géhenne, un Tartare. — Qu'il n'est point situé dans l'intérieur de la terre, mais à la limite supérieure de l'atmosphère, à

l'endroit où peuvent vivre les organismes éthérés et fluïd gazeux, *au ciel* en un mot, comme l'ont cru instinctivement beaucoup d'esprits poétiques. — Que le bonheur élyséen n'est point l'oisiveté, supposée par quelques poètes, comme l'état le plus heureux ; mais qu'il consiste dans une vie prodigieusement mobile.

Il est très-naturel de croire que les manes des corps éthérés ont une activité électrique appliquée à des travaux à exécuter dans le milieu *gazo-éthéré* dont les âmes élyséennes sont entourées.

Je m'arrête ici, pour ne point tomber dans une répétition inutile de ce qui est déjà énoncé dans le corps de l'ouvrage, et je renvoie notamment à l'art. B de la 13^e lettre.

§ 3. *Divisions binaires dans la philosophie humanitaire et providentielle.*

1. — L'esprit humain est naturellement porté à comparer les choses deux à deux. C'est en rapprochant deux idées qu'il découvre leurs rapports ou oppositions, leurs antithèses ou contrastes dans les sciences ou dans les arts.

Notre intelligence se trouve ainsi en harmonie avec l'univers ; car ce qui domine dans les lois qui le gouvernent, comme dans les objets qui le composent, ce sont des dispositions binaires ; des couples sympathiques, ou des oppositions polaires.

2. — Je vais, en conséquence, faire, en employant la méthode dichotomique, une courte analyse des matières qui constituent la philosophie exposée dans cet ouvrage. — C'est un sujet que j'ai déjà esquissé en commençant,

mais sur lequel il est utile que je revienne en finissant.

3. — La science humanitaire et providentielle présente deux aspects : a¹) L'idéal, céleste, religieux, immatériel ou métaphysique ; a²) Le positif, humanitaire, social, terrestre, physique et matériel.

4. — L'aspect idéal, religieux, comprend : b¹) La théosophie ou science de Dieu et des grands principes primordiaux, la monadosophie ; b²) La psychosophie ou science de l'âme humaine. — Voir les quelques aphorismes des § 1 et § 2 ci-dessus.

5. — L'aspect positif comprend : c¹) La chronosophie, ou philosophie de l'histoire ; c²) La sociosophie ou science sociale.

6. — La chronosophie comprend : d¹) Les Ukronies qui indiquent ce que l'humanité aurait dû faire dans le passé pour son bonheur ; d²) Les Utopies rationnelles qui indiquent ce qu'elle doit faire dans l'avenir pour réaliser de vrais progrès. — Voir, pour les Ukronies, les lettres 11^e et 12^e. — Il y a des Utopies extravagantes, intolérantes et mêmes sanguinaires ; — Mais je ne m'occupe point des systèmes qui veulent la communauté, l'égalitarisme, qui prétendent conduire l'humanité au bonheur par le despotisme et les hécatombes humaines. Voir d'ailleurs le § 7 ci-après.

7. — La sociosophie comprend : e¹) Les théories sociales appliquées aux sociétés indéfinies, à l'ensemble d'une Province, d'un Empire, ou même à toute l'humanité ; e²) Les théories sociales restreintes à une société miniature et élémentaire, au MICROCOSME.

8. — Le microcosme sera à l'origine et peut rester :

f¹) Une simple institution de hiérarchie fusionnaire, procurant la divulgation véridique des fortunes, revenus et dépenses, et permettant d'instituer des impôts de justice distributive; f²) Il comporte l'association successive de tous les intérêts et l'organisation des *travaux par groupes permutants*.

9. — Le régime d'association comprend : g¹) Les relations d'affaires et d'intérêts que les hommes peuvent avoir entre eux ; g²) Les relations d'affections naturelles entre les êtres humains.

La science sociale, la sociosophie, lorsqu'elle s'occupe spécialement des questions d'intérêts, devient la science économique, l'*économisophie*. Or l'on peut remarquer que, même enfermée dans les limites du microcosme, cette science comprendra quatre objets. — 1° Organisation de la propriété; capitaux réels, instruments de travail, et titres actionnaires qui les représentent. — 2° Organisation du travail; groupes permutants. — 3° Détermination de la valeur des propriétés et de tous les objets, par des déclarations libres et véridiques. — 4° Revenus, leur répartition selon la justice distributive, et jetons de consommations représentatifs de la production annuelle.

La science sociale, lorsqu'elle s'occupe spécialement des relations affectives, devient la science morale, la *moralisophie*. Or l'on peut distinguer 1° la grande morale éternelle et universelle qui a pour objectif de faire prédominer les penchants désintéressés pour le vrai, le juste, le bon et le beau. 2° La morale spéciale ou *morisophie*, qui s'occupe des mœurs et coutumes variables selon les époques et les pays; des conventions introduites par

l'usage dans les relations affectives, et de leur perfectionnement.

Voici un tableau qui résume l'analyse dichotomique que je viens de pratiquer.

PHILOSOPHIE HUMANITAIRE ET PROVIDENTIELLE.

- a¹) Aspect idéal métaphysique.
 - b¹) Théosophie.
 - b²) Psychosophie.
- a²) Aspect positif humanitaire.
 - c¹) Chronosophie.
 - d¹) Ukronies.
 - d²) Utopies.
 - c²) Sociosophie.
 - e¹) Sociosophie appliquée aux sociétés indéfinies, aux Empires, aux armées industrielles, etc.
 - e²) Sociosophie restreinte au MICROCOSME type élémentaire.
 - f¹) Microcosme de simple union hiérarchique fusionnaire.
 - f²) Microcosme sociétaire. Combinaison de l'organisation hiérarchique et des groupes permutants.
 - g¹) Relations d'intérêts : économisophie.
 - g²) Relations d'affections : morisophie.

Je ne dois pas continuer davantage à établir des subdivisions dichotomiques; car si ce procédé d'anatomie binaire, est bon pendant un certain temps, il devient ensuite

trainant et monotone ; et l'on trouve bientôt préférable de franchir plusieurs degrés à la fois, au lieu de monter marche par marche. Alors on dresse les tableaux scientifiques suivant un rythme quaternaire. Voir le tableau du § 8 ci-après.

Je ferai d'ailleurs observer que je n'ai pas eu la prétention de traiter dans cet ouvrage « limité à un seul volume » les questions relatives à l'organisation des Empires, à la science sociale appliquée aux sociétés indéfinies. C'était d'ailleurs bien assez pour mes forces, que d'entreprendre la théorie du microcosme, et de m'occuper plus spécialement de son économisophie ; en un mot de me restreindre à l'art. g¹ du tableau précédent.

Il faut même ajouter que les écrits des phalanstériens ayant très-amplement exposé les conséquences avantageuses de l'organisation des travaux par groupes permutoires, j'ai pu en parler plus succinctement, et réserver les développements les plus étendus pour la théorie toute nouvelle d'une hiérarchisation exempte de despotisme.

§ 4. *Améliorations sociales les plus élémentaires.*

Résumons brièvement les améliorations à introduire dans les sociétés humaines, sous le rapport des relations d'intérêts que les hommes peuvent avoir entre eux, et en ayant surtout égard à l'ordre dans lequel ces progrès peuvent être réalisés successivement.

1. — Aussitôt le microcosme institué avec organisation de la hiérarchie fusionnaire, chaque patron fournira le bilan annuel des individus de sa clientèle. Ces documents mis d'accord entre eux par une vérification hiérarchique, suffiront, si sommaires qu'ils soient, pour établir un

registre de la divulgation véridique des fortunes, revenus et dépenses de chacun.

2. — On pourra obtenir ultérieurement la divulgation véridique industrielle ; le compte sommaire annuel de chaque atelier. — Puis instituer des procédés véridiques applicables aux négociations, aux échanges, à la détermination de la valeur de toutes choses.

La divulgation véridique des mœurs viendra à la suite de celle des affaires d'intérêts.

3. — On obtient la détermination de la valeur de toutes sortes de propriétés, et spécialement des propriétés immobilières, par la déclaration du propriétaire qui demande à payer un impôt pour que chacune de ses propriétés soit assurée et garantie. — C'est l'impôt sur le capital, ou mieux encore l'IMPÔT SUR EXCÉDENT DE FORTUNE POSSÉDÉE.

4. — On instituera aussi un impôt sur excédent de revenu ; un autre sur excédent de dépense. — Enfin plus tard un impôt sur l'excédant de capital employé industriellement.

5. — L'impôt sur excédant de dépense sera l'impôt moral par excellence, car il détournera les individus des dépenses exagérées et disproportionnées avec leur rang social. Leur vanité ne gagnerait rien à cet étalage trompeur ; on s'y complait lorsqu'on vit dans une société de dissimulation et de mensonge. — Cet impôt signalera aussi à l'attention de leurs concitoyens ceux dont les dépenses ne

¹ Quelques-unes des améliorations indiquées comme réalisables dans le microcosme, conduisent à des mesures applicables à la société actuelle, et qu'il serait avantageux de décréter dès ce moment. Par exemple : la suppression des titres au porteur, l'inscription sur un registre public de tous les marchés faits à la bourse, de façon à faire connaître chaque acheteur et chaque vendeur.

seraient pas en rapport avec leur rang. — L'opinion publique honorera la parcimonie ascétique fondée sur un motif louable, et en général elle préférera les épargneurs aux dissipateurs; mais cependant elle sera peu indulgente pour l'avarice. Tout en laissant à chacun la plus entière liberté d'agir à sa guise, l'accélération dans l'avancement hiérarchique pourra bien être la récompense de ceux qui tiendront leur rang convenablement et sans faste exagéré; comme aussi le retard serait la punition de ceux qui paraîtraient blamables, soit par l'exagération, soit par la parcimonie de leurs dépenses.

6. — Ces divers impôts sur excédants auront, en résumé, une action convergente, une tendance à établir les revenus des individus en rapport avec leurs allocations hiérarchiques. Allocations correspondantes aux rangs qu'ils ont obtenu par le suffrage de leurs concitoyens, des personnes de leur entourage.

Un effet du même genre résultera aussi des solidarités mutuelles que les colons établiront entre eux, relativement à leurs revenus et à leurs profits industriels. — Art. B; p. 414.

7. — Il serait trop long de rappeler ici les dispositions relatives à la transmission des fortunes, et à la répartition des produits annuels dans un microcosme sociétaire. Mais j'observe seulement que d'après ces dispositions la fortune et les principales parties du revenu auront (comme par les impôts sur excédants, et par les mutualités) une certaine convergence à se mettre en rapport avec le rang social, autrement dit, avec le mérite officiellement reconnu des individus.

8. — Les revenus des individus dépendent actuellement

beaucoup du hasard ; des chances heureuses ou malheureuses qui favorisent les spéculations et les travaux de chacun. Sans prétendre exclure ces influences aléatoires, les dispositions économiques du microcosme sociétaire sont faites pour les atténuer, et pour donner la plus grande prépondérance au travail et au talent, parce qu'elles régularisent les rémunérations. — L'individu est dans un milieu où il a non-seulement le *droit théorique* d'exercer toutes ses aptitudes industrielles, toutes ses facultés laboratives ; mais où on lui procure les crédits convenables, et toutes les facilités nécessaires pour qu'il jouisse *en fait* de la plus entière liberté industrielle.

§ 5. *Rapports de la science sociale avec la culture des penchants de l'homme ; but moral de l'ouvrage.*

1. — Plusieurs philosophes ont cherché à établir une théorie et une nomenclature méthodique des penchants de l'homme ; Lavater, Gall et d'autres phrénologistes, A. Garnier et C. Fourier.... etc. J'ai tenté aussi, à leur suite, de formuler une classification de ces penchants et instincts. Voir art. D ; p. 190.

Les penchants sont les germes d'où naissent les passions : donc, en étendant le sens de ce dernier mot, on peut dire avec Fourier, *théorie passionnelle*, au lieu de théorie des penchants et instincts naturels de l'homme. — Mais, le défaut que je trouve au système passionnel de Fourier, c'est de se rapporter trop exclusivement à son système social des groupes permutants. ¹

¹ On pourrait mentionner seulement ce qu'il y a de bon dans le système passionnel de Fourier ; s'abstenir de le critiquer et d'y si-

2. — Je soutiens, avec la plus ferme conviction, que les meilleures théories sociales sont la conséquence de données générales sur lesquelles tout le monde est d'accord, et qu'elles ne dépendent point exclusivement de tel système passionnel. — Pour raisonner juste, de même que pour être impressionné par le beau, il n'est pas nécessaire d'avoir classé les facultés de l'âme selon telles catégories.

Il est notoire 1° que l'homme a des besoins physiologiques, des goûts et des penchants sensuels. 2° Qu'il a des penchants affectifs, qu'une mère aime ses enfants; qu'un ami se plaît à rendre service à un ami; que des serviteurs se sont dévoués pour leur maître. 3° Que l'homme sans occupation tombe dans l'insupportable ennui, et qu'il se livre à des occupations futiles ou malfaisantes plutôt que de rester inactif. 4° Enfin il est certain que tous les êtres humains éprouvent une attraction naturelle, instinctive, pour le vrai, le juste, le bon et le beau,

gnaler des lacunes, s'il n'avait pas la prétention d'être complet et absolu. Je ne sais trop ce que peuvent répondre les phalanstériens si on leur demande comment on peut rattacher à cette théorie, à cette nomenclature, les instincts d'imitation, les instincts architecturaux... etc. Quant au penchant de tenacité qui fait qu'un individu s'attache à un ou à plusieurs buts, quant aux penchants moraux pour le vrai, le juste, le bon et le beau, j'ai entendu les phalanstériens prétendre que tout cela est compris dans la passion *unitéiste*. N'est-ce point se tirer commodément d'affaire, comme bon *Jacotot*, avec la maxime *tout est dans tout*? Toute critique est facile. Si on se met à examiner la nomenclature que j'ai formulée page 190, il ne sera pas impossible d'y signaler des lacunes et d'y trouver des imperfections de classement. Mais le tort de Fourier est de dire, et celui de ses disciples de croire, qu'il a fait une œuvre absolue, irrépréhensible: cette infaillibilité est une erreur qu'il est important de combattre.

alors même que leurs intérêts égoïstes les en détournent.

5. — Ces données générales, et d'autres considérations aussi incontestables, me paraissent suffisantes pour créer la science sociale, de sorte que, sans dédaigner les théories passionnelles, les études sur les facultés et penchants de l'âme, je ne leur accorde qu'une importance secondaire.

4. — J'ai entrepris l'étude de la science sociale dans le but de chercher par quels moyens, par quels mécanismes sociaux, on réussirait à faire prédominer les penchants abstraits et désintéressés — les penchants pour le vrai, le juste, le bon et le beau — sur les penchants sensitifs.

Or, pour que cet objectif soit complètement atteint, il faut : trouver les moyens de rémunérer équitablement tous les travailleurs ; supprimer les entraves qui s'opposent à ce que les mœurs soient véridiques... etc., etc. Une science qui marche dans cette voie n'est-elle pas une science morale au premier chef?

5. — Je n'espère cependant point que l'on accordera à mon ouvrage un prix Monthion, comme il le mériterait. Il s'écarte trop des idées routinières ; et les Académies, essentiellement vouées au maintien du régime existant quel qu'il soit, se garderont bien d'encourager des théories qui y proposent des modifications. On croirait me favoriser par la fin de non recevoir la plus bénigne, en disant que mon livre ne contient que des théories abstraites et inapplicables. Si nous étions encore au temps d'Euclide, le père de la géométrie, les Académies chargées de porter un jugement sur son ouvrage, ne manqueraient

sans doute pas de faire observer que c'est un livre de théories abstraites et inapplicables, où les surfaces sont considérées sans leurs épaisseurs, . . . etc.

6. — Je me préoccupe tellement, dans certaines parties de cet ouvrage, de rendre la société véridique, que l'on pourrait croire que c'est pour moi une idée fixe et exclusive. Cependant on peut voir ailleurs que mon point de vue embrasse un horizon plus étendu. — Je reconnais sans hésitation, qu'il faut encore la probité, l'esprit de douceur, de tolérance, l'absence de violence et de despotisme, la liberté, la justice distributive; je reconnais que ce n'est pas encore assez que les amours ne soient point entachés de fraudes, de dissimulation et de mensonge, il faut aussi qu'ils ne soient point des rapprochements éphémères et sans liens affectifs durables.

Mais n'est-il pas certain que la divulgation véridique dans les affaires d'intérêts, comme dans les mœurs, est le principe, la source, d'où découleront ensuite toutes les autres améliorations ?

7. — C'est surtout dans les dernières lettres que l'on peut voir comment j'ai poursuivi le but moral de rendre véridiques et exemptes de débats cauteleux, toutes les relations d'intérêts, toutes les négociations « ventes, achats et échanges quelconques » comme aussi le but moral d'obtenir la justice distributive dans la distribution des produits annuels.

8. — Il y a une entière connexité entre toutes les qualités qu'une société peut avoir. Aucune amélioration partielle ne peut progresser que simultanément avec toutes les autres améliorations morales. — Ainsi, par exemple, les mêmes

moyens qui doivent faire prédominer les sentiments d'humanité, nous détourner de la guerre et de toute violence, — donneront l'amour du travail, — multiplieront les liens affectifs, et les rendront plus durables; — faciliteront le libre usage des facultés de chacun. . . etc., et ces moyens sont principalement : 1° la divulgation véridique; 2° les procédés de répartition conformes à la justice distributive; 3° l'affranchissement des femmes afin de les placer au même niveau que l'autre sexe; 4° les travaux par groupes permutants; 5° la hiérarchie fusionnaire des humains groupés par microcosmes. . . . etc.

9. — Les écrits phalanstériens ont très-amplement soutenu la thèse que l'organisation des travaux par groupes permutants serait favorable à l'harmonie des passions, et à la satisfaction de tous nos penchants, depuis les plus nobles jusqu'à ceux qui se rattachent aux besoins physiologiques.

J'ai donc pu traiter cette thèse abrégativement, et insister davantage pour soutenir que la hiérarchie fusionnaire concourt, elle aussi, à cette harmonie providentielle des bons penchants affectifs; que, d'un autre côté, elle aura pour résultat de faciliter l'essor des penchants laboratifs, et finalement de faire prédominer partout les penchants désintéressés pour le vrai, le juste, le bon et le beau.

10. — Le catholicisme se trompe en disant que les aspirations idéales vers la divinité et la perfection morale nécessitent : le sacrifice des choses de la terre, le détachement des affections les plus naturelles, et le renoncement aux intérêts matériels. — Mais, d'un autre côté, le panthéiste Saint-Simonien est tombé dans une grosse erreur en adoptant, par opposition au catholicisme, la

maxime que la chair, la matière, était égale à l'esprit. Tous nos penchants sont, ai-je dit, conciliables entre eux ; mais cela ne veut point dire qu'ils soient tous également nobles. Il est impossible qu'une nomenclature de ces penchants, (celle que j'ai essayé d'établir, page 191, comme toute autre), ne fasse point ressortir combien les uns sont plus éminents que les autres.

11. — Il faut ici rendre à César ce qui lui appartient, en déclarant que c'est *Fourier* qui a énoncé le premier ce dogme de l'harmonie de tous les penchants et instincts humains. Mais aux raisons qu'il donne en faveur de cette thèse providentielle, je crois avoir ajouté d'autres considérations essentielles. Il a ouvert la voie en montrant de quelles méthodes scientifiques on pouvait faire usage pour prouver que le bonheur terrestre n'est point une chimère, et que nos instincts les plus généraux pouvaient être complètement satisfaits. — Thèses qui conduisent l'humanité à n'avoir que des croyances providentielles.

Mais autant je conviens que c'est une grande gloire que d'avoir formulé de tels dogmes et poussé très-loin leur démonstration ; autant je crois nécessaire, pour la propagation de la science et des croyances providentielles, que l'on signale hautement les exagérations, les erreurs, les imperfections que contiennent les ouvrages du premier initiateur.

12. — Chaque page du présent ouvrage est imprégnée de cette pensée qu'on peut et qu'on doit faire cesser les tromperies et les mensonges qui sont le tissu de toutes nos relations sociales actuelles. Qu'il faut tendre à créer une société où l'on instituera successivement la divulgation

véridique des affaires d'intérêts et des mœurs ; puis la justice distributive dans la répartition des revenus ; la libre expansion de tous les sentiments affectueux ; les travaux pacifiques et attrayants parce qu'ils seront honorés de façon à exciter l'émulation et l'orgueil des travailleurs.

Je puis bien dire , ce me semble , que jamais rien n'a été écrit d'aussi moral que les ouvrages qui se proposent un tel but.

§ 6. *Chronosophie : chutes de l'humanité.*

1. — L'humanité a eu des chutes successives et non pas une seule chute originelle , de sorte que l'allégorie païenne des quatre âges d'or , d'argent , d'airain et de fer , représente bien mieux l'histoire morale de l'humanité que l'allégorie biblique d'Adam mangeant le fruit défendu.

Les développements relatifs à ces chutes se trouvent dans les lettres 11^e et 12^e auxquelles je renvoie. J'y explique ce qui caractérise la chute de l'âge d'or en âge d'argent , celle de l'âge d'argent en âge d'airain , et celle de l'âge d'airain en âge de fer. Je tente même d'expliquer comment il eut été possible à l'humanité d'éviter ces chutes.

2. — L'humanité a fait depuis l'ère moderne , une nouvelle chute. En même temps qu'elle se dépouillait des rudesses barbares de l'âge de fer , elle tombait dans les superstitions du moyen-âge. — Les peuples renonçaient à immoler des victimes vivantes devant les idoles ; mais ce qui a fait plus que compensation à ce progrès , c'est que chacun s'est mis à croire qu'il fallait se martyriser soi-même , se mortifier , et martyriser son prochain , le per-

sécuter pour la plus grande gloire de Dieu. — En ces temps d'ignorance c'était par l'intolérance que l'on croyait plaire à un Dieu implacable et jaloux, et obtenir grâce des tourments éternels réservés au plus grand nombre des humains. — Aussi voit-on qu'une partie des progrès que nous accomplissons actuellement consistent à nous débarrasser des entraves cléricales jetées sur nous, et à revenir à la liberté de penser et d'agir pratiquée dans les sociétés antiques. — Après tout ne valait-il pas mieux immoler des bœufs à Jupiter, que d'immoler soi-même, ou son prochain au père des dieux et des hommes ?

5. — En comparant les sociétés antiques à celles du moyen-âge, on reconnaît non-seulement une éclipse dans les sciences, mais ce qui est encore plus funeste c'est que l'humanité a déviée de sa destinée. Elle en a méconnu les lois providentielles, en adoptant la doctrine que la douleur, les macérations et mortifications étaient préférables aux jouissances. Qu'il fallait s'occuper mystiquement de l'avenir de notre âme, et se détacher de tous les liens terrestres. C'est alors que l'on a proscrit notamment la plus ardente et la plus sainte des affections, l'amour, et fait un mérite de la continence et de la virginité prolongée pendant toute l'existence.

Les peuples pouvaient adopter de telles idées du bout des lèvres ; mais non pas les pratiquer franchement. Aussi a-t-on réussi, tout au plus, à obtenir l'apparence extérieure et trompeuse de ces vertus contraires à la nature. Ce qui a triomphé c'est le mensonge, la dissimulation, l'hypocrisie ; les lascivités temporaires goûtées à la dérobee, purement physiologiques et exemptes des sentiments

affectifs qui les sanctifient ; puis par-dessus tout cela certaines maladies se sont horriblement propagées parce qu'on les a qualifiées de maladies honteuses, et que des empiriques ont administré des poisons dans l'estomac pour guérir un ulcère local.

4. — La vraie morale doit encourager le travail. Car les travaux des hommes sont destinés non-seulement au bien-être de la génération qui les exécute, mais aussi à apporter des améliorations à la surface de la planète, et à augmenter le capital des richesses matérielles et intellectuelles dont les générations à venir auront la jouissance. — Eh bien le moyen âge a considéré avec dédain tous ces efforts de la science et de l'industrie : mettant en première ligne les questions théologiques, mystiques, ascétiques et métaphysiques. On préférerait le temps perdu en minutieuses pratiques de dévotion. On ne devait travailler que tout juste pour subsister, afin de consacrer plus de temps aux méditations craintives sur la mort.

5. — Les philosophes païens nous trouveraient bien dégénérés d'avoir adopté cette singulière morale que le sort à venir de l'âme, ses rémunérations, le paradis ou l'enfer, où elle doit séjourner pour l'éternité, dépend du dernier instant de la vie humaine, c'est-à-dire presque uniquement du hasard. C'est du fatalisme, et de la pire espèce. — Le fatalisme professé par quelques philosophes de l'antiquité, et nié par d'autres, ne fut jamais aussi opposé aux saines notions d'une morale providentielle et rémunératoire : car du moins ne concernait-il que la vie terrestre, et non l'éternité. Il ne vouait pas à l'enfer tout enfant venant au monde.

6. — Reportons-nous à six siècles avant Jésus-Christ : nous trouvons Pythagore enseignant que les méchants sont, après cette vie, plongés dans le Tartare ; mais, qu'après y avoir subi l'expiation de leurs fautes, ils reviennent purifiés sur la terre. Ils se trouvent donc admis à de nouvelles épreuves. Ils peuvent éviter les mauvaises actions pour n'avoir plus à subir la vengeance des euménides, et mériter, en faisant le bien, les jouissances que l'on goûte dans les champs élyséens.

7. — Ces antiques croyances ne sont-elles point préférables à ce que l'on enseigne aux européens du 19^e siècle ?

— Damnation générale à l'entrée de la vie, puis à la fin, encore la damnation pour l'éternité, pour peu que, par une chance aléatoire, l'âme ne soit pas en bonne disposition à l'instant où elle quitte le corps.

Le compte des bonnes et des mauvaises actions faites dans le cours de la vie terrestre, était tout dans la morale du paganisme. Actuellement c'est un accessoire secondaire : Ce n'est point cela qui décide la grande question, si tel individu est réprouvé ou élu. C'est la foi qui nous sauve : c'est telle croyance théologique qui décide si l'âme est admise dans le paradis ; les bonnes actions, la morale, ne viennent qu'ensuite et accessoirement pour influencer sur la durée du séjour que cette âme, admise dans le paradis, fera préalablement dans le purgatoire.

8. — Ne voyez-vous pas que la théologie morale du catholicisme est faite, moins pour exciter les hommes à pratiquer toutes les vertus, à être véridiques, justes et bons les uns envers les autres, que pour les obliger à se tenir terrifiés dans la crainte d'un Dieu inexorable ? —

Les croyances du moyen âge se sont substituées à d'antiques croyances plus logiques, plus conformes aux sentiments de justice, plus sociales, plus capables d'exciter chaque homme à faire du bien à ses semblables.

9. — L'organisation hiérarchique de l'avenir montrera que sur la terre les avancements et rémunérations suffisent pour que les hommes établissent entre eux des relations véridiques, pour qu'ils deviennent laborieux et bienveillants, pour qu'ils s'entraident réciproquement, et pour que la justice distributive règne dans leurs associations. — Alors on adoptera, par induction, la *croyance providentielle*, qu'après cette vie des rémunérations échelonnées suffiront aussi pour établir de justes compensations dans le sort des différents individus, selon la manière dont ils auront vécu sur la terre. — Il ne sera plus question ni de l'enfer éternel, ni du purgatoire où l'on séjourne des milliers de siècles (sauf l'adoucissement provenant des *indulgences*, mais beaucoup de chrétiens rejettent ce dogme qui fausse la morale et qui favorise les riches), ni du Tartare des Païens où les méchants restaient quelques années à expier leurs fautes.

10. — L'avenir aura des croyances tout-à-fait providentielles. L'antiquité, parmi beaucoup de philosophies différentes, nous en montre quelques-unes qui s'approchent assez du providentialisme, tandis que le christianisme s'en est au contraire écarté le plus possible. — Donc, relativement aux croyances théosophiques, et aux théories morales, il y a eu pour l'humanité, une chute accomplie dans le moyen âge, et dont nous avons encore aujourd'hui peine à nous relever, malgré tous les progrès industriels et scientifiques de notre époque.

§ 7. *Chronosophie. Propositions et maximes concernant les progrès providentiels.*

1. — Je me suis attaché à démontrer que les relations d'intérêts, aussi bien que les mœurs, pouvaient être facilement rendues véridiques. — Qu'on pouvait faire régner la paix, la concorde, l'humanité, en instituant la hiérarchie fusionnaire qui fait intervenir régulièrement dans les affaires humaines, le sexe féminin, non infecté du vice guerrier. — On peut obtenir l'expansion des sentiments affectifs; tourner l'activité des hommes vers les travaux utiles, plutôt que vers l'agiotage auquel petits et grands demandent actuellement des moyens de s'enrichir.

On peut s'organiser de façon que les débats anarchiques, et l'antagonisme cessent d'être les régulateurs des transactions privées, et de tous échanges. On peut, d'un autre côté, indiquer à la politique des moyens de gouverner préférables au despotisme, etc., etc...

En conséquence de tout cela, j'admets que le progrès dépend de nous-mêmes humains.

2. — Selon certains philosophes, le progrès serait soumis à une marche lente et automatique; il faudrait se résigner à ce que les siècles soient, sur le cadran des progrès humanitaires, comme les minutes par rapport à la vie d'un individu.

L'humanité n'est point obligée à subir cette lenteur de progrès, puisque la Providence, qui ne la trompe point, lui a donné des désirs, et une impatience d'améliorations qui ne s'en accommodent point.

3. — D'autres philosophes, parce qu'ils voient du

sang sur toutes les pages des livres de l'histoire, établissent, par une fausse induction, qu'il en sera toujours ainsi, et qu'il faut de vastes hécatombes humaines pour que le moindre progrès se réalise. — Cette proposition doit être classée parmi les croyances sataniques.

La Providence n'a point combiné les choses de façon que le mal fût la seule, ni la meilleure voie pour arriver au bien ; quoiqu'elle ait consenti à ce qu'une certaine dose de bien puisse se développer même à la suite du mal.

4. — Les stationnaires s'opposent directement à toute modification dans le sort actuel de l'humanité, craignant que ce soit un péjoratif, un progrès illusoire. Ils sont assez voisins d'opinions avec les rétrogrades qui croient que l'humanité était plus près de la perfection au moyen âge qu'à présent, et qu'elle a perdu en bonheur et en moralité avec les soit-disant progrès modernes. — Quant à ceux qui ne croient qu'aux progrès séculaires, assez lents pour que chaque génération n'ait guère de motifs pour s'y intéresser, ne sont-ils point, par le fait et involontairement les complices des stationnaires ?

5. — Les stationnaires sont encore servis par d'autres auxiliaires qui, sciemment ou non, détournent l'opinion publique des questions relatives aux progrès les plus féconds et les plus importants, en la préoccupant de choses intempestives ou d'un intérêt secondaire. Le rôle de beaucoup de journaux n'est-il pas, sous prétexte de solidarité humanitaire, de nous entretenir de ce qui concerne des peuples étrangers et éloignés ?

Les journaux les plus enclins à harceler les gouvernements, disant, comme la mouche du coche, qu'il faut les

aiguillonner pour qu'ils marchent, seraient souvent ceux qui feraient le plus d'efforts pour repousser dans l'ornière, le gouvernement qui montrerait la velléité de s'écarter de la voie accoutumée.

6. — A entendre le chorus de la généralité des écrivains, la meilleure tendance des peuples serait d'extraire le plus de houille possible, de fabriquer beaucoup de fer, de filer beaucoup de coton, de lutter à qui aura le plus grand commerce maritime, de tirer son blé de l'étranger en y envoyant des tissus et de la quincaillerie... et cependant les métiers de mineur, de forgeron, d'ouvriers de manufactures insalubres, etc... sont, relativement au bonheur des hommes, les pires que l'on puisse imaginer. Ajoutons encore que les métiers de graisseur d'une machine, de rattacheur de fils, etc., sont atrophians pour l'intelligence.

7. — Veux-je dire qu'on devrait renoncer à tout cela ? Non sans doute : tout perfectionnement industriel, alors même qu'il ne sert point actuellement au bonheur de l'humanité, est une pierre d'attente que l'on saura utiliser plus tard, quand on aura établi une organisation sociale qui fasse naître la solidarité humaine.

Mais je dis que ceux qui ne se préoccupent que de ces sortes de découvertes, et qui sont d'ailleurs disposés à entraver les autres choses qu'il importe d'y ajouter, — les perfectionnements dans les croyances et dans les mœurs, dans le mécanisme social et dans les coutumes — font partie des catégories hostiles aux progrès vraiment humanitaires et providentiels.

8. — Si les humains étaient associés, les inventions

mécaniques seraient avantageuses à tous ; mais il n'en est pas ainsi actuellement.

N'est-il pas de fait que nous voyons le prix des habits augmenter pour le consommateur, à mesure que les procédés de fabrication deviennent plus économiques ? Il n'y a donc ici d'avantages que pour les fabricants, et pour les marchands intermédiaires.

9. — On constate des augmentations considérables dans la production matérielle. — Mais à mesure qu'elle augmente de un, les désirs de chaque individu augmentent de trois. De sorte qu'en définitive c'est la quantité des désirs non satisfaits qui va en s'accroissant continuellement.

Ce n'est certes point un progrès dont on doit être satisfait. — Ce mal moral des désirs surexcités ne tient-il pas à ce que la société n'étant point classée ? — Chacun pense que, par un étalage mensonger, il pourra y occuper un rang factice et supérieur.

10. — Il y a une vanité qui fait d'autant plus de progrès qu'on affecte davantage en paroles, des mœurs démocratiques. — C'est elle qui excite les individus à se distinguer par des consommations dilapidatrices ; c'est elle qui fait préférer une étoffe à une autre, uniquement parce qu'elle est plus chère ; parce qu'elle a été fabriquée dans un pays lointain. Cette vanité fait taire le patriotisme dont on fait tant d'étalage dans d'autres circonstances. Peu de gens se doutent qu'ils font une mauvaise action lorsqu'ils préfèrent une étoffe de l'Inde à une étoffe française ; lorsqu'ils ont un tailleur à Londres et qu'ils ne se servent que d'articles anglais.

11. — Je termine ce § en répétant que la doctrine pro-

videntielle comporte cette croyance qu'il dépend de l'humanité d'améliorer rapidement son sort par des moyens pacifiques. — La Providence est assez bienveillante pour permettre que le bien vienne quelquefois à la suite du mal : mais le bien serait venu encore plus facilement à la suite du bien. — Ainsi, par exemple en France, l'affranchissement des industriels, une plus grande tolérance religieuse, une plus grande liberté d'exprimer ses pensées, la création des moyennes propriétés et des petites fortunes d'artisans, l'unité de législation avec égalité de droits civils, etc., etc., tout cela se serait réalisé graduellement par la seule force et la marche naturelle des choses, et plus rapidement encore, qu'avec les désastres et les hécatombes de la révolution. — Je repousse la croyance satanique à la nécessité du mal pour obtenir le progrès, comme aussi la croyance quasi-fataliste que l'humanité doive, malgré ses aspirations, se résigner aux lenteurs désespérantes du progrès continu.

12. — Les § 6 et 7, que je viens d'écrire, contiennent l'examen critique des opinions relatives au progrès, annoncé art. E, p. 299. — C'est dans les théories relatives à l'éternité de l'âme, et à la science morale rémunératoire; que j'ai trouvé que l'humanité moderne n'avait point su dépasser les temps antiques. — Je doute aussi qu'elle ait fait beaucoup plus de progrès en science sociale et politique, lorsque je vois le courant de l'opinion publique favorable aux erreurs démocratiques et égalitaires.

L'égalité entre les individus n'est bonne qu'au point de départ; afin de conduire à un point d'arrivée qui soit : *l'inégalité*, officiellement constatée, selon le mérite.

— Ainsi donc les écrivains (M. de Tocqueville et tant d'autres) qui indiquent l'égalité comme la bannière de l'avenir et du progrès, commettent une confusion qui peut égarer l'humanité dans sa marche. — Sous la conduite de ces directeurs de l'opinion publique, l'humanité entre tous les jours davantage dans un régime qui isole et désunit les individus ; qui, sous prétexte d'autonomie, les place dans des conditions d'antagonisme anarchique.

§ 8. *Résumé synthétique de la philosophie humanitaire et providentielle.*

1. J'ai montré dans le § 5 ci-dessus, comment la philosophie humanitaire et providentielle se prêtait aux divisions binaires ; et je pense qu'on a pu trouver le procédé dichotomique fort bon et fort naturel, lorsqu'il s'agissait de faire l'analyse, l'anatomie de la science.

Le tableau synthétique suivant paraîtra plus clair que celui du § 5, p. 469. Cependant il embrasse plus d'objets, ainsi qu'on peut le vérifier par les lettres de correspondance placées aux bouts des lignes.

Ainsi donc, lorsqu'il s'agit de faire de la synthèse, de réunir les diverses portions, que l'on a isolées par l'analyse, pour reconstituer le corps de la science, c'est le rythme, le groupement quaternaire qui devient préférable au dichotomique.

2. — Je dois vous rappeler ici, Messieurs, que j'ai voulu, dès la première lettre, vous donner un aperçu du terrain que je me proposais de vous faire parcourir ; tel a été l'objet du tableau de la page 24. — Ce tableau est placé à la suite d'un certain nombre de propositions fon-

damentales et explicatives, tout comme le tableau complet que nous donnons actuellement, vient à la suite des propositions contenues dans les sept § précédents.

Il est entendu que le premier tableau ne pouvait être qu'une esquisse provisoire. Les 14 articles qu'il contient se retrouvent dans le tableau complet, et y sont indiqués par des *.

Veillez toutefois remarquer que ce qu'il y a de moins dans le premier tableau se réduit aux néologismes auxquels le lecteur n'était pas encore habitué, et dont il ne pouvait comprendre la presque nécessité scientifique; puis aux articles concernant la chronosophie, parce que le sens de ces articles ne pouvait être compris de ceux qui ne s'étaient point encore initiés à ces théories par la lecture de l'ouvrage (notamment des lettres 11 et 12).

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA PHILOSOPHIE.

Aspect idéal ou religieux.

1. — THÉOSOPHIE. — Science de Dieu.

11. — Jéhova et principes primordiaux.

12. — Choses transcendantes hors de la portée de notre intelligence.

13. — Desseins providentiels que l'homme peut discerner.

14. — Monadosophie (§ 4, page 462).

2. — PSYCHOSOPHIE. — Science de l'âme.

21. — Facultés de l'âme (voir ci-après § 9).

22. — Vie éternelle et alternante de l'âme.

23. — Moralisophie; morale providentielle.

24. — Sanction ultra-mondaine des lois morales; système rémunérateur hiérarchique.

* a¹

* b¹

*

*

* b²

*

*

*

*

Aspect positif humanitaire. * a²

3. — CHRONOSOPHIE. — Science ou philosophie de l'histoire. c¹

31. — Cosmogonie astronomique et géologique : origine des planètes ; nébuleuse condensée et cataclismes.

32. — Genèse ou cosmosophie (art. A, p. 300).

33. — Ukronies ; ce que l'humanité aurait dû faire dans le passé pour son bonheur. d¹

34. — Utopies : ce que l'humanité aurait à faire dans l'avenir pour son bonheur. d²

4. — SOCIOSOPHIE. — Science sociale. * c²

41. — Microcosme type fondamental (sociosophie élémentaire). e³

411. — Microcosme simplement hiérarchique (lettres 4^e et 10^e). * f¹

412. — Microcosme avec régimesociétaire (lettres 14 à 18) * f²

413. — Réglementation des affaires d'intérêts : *Économisophie*.

414. — Réglementation des relations affectives : *Morisophie*.

42. — Association générale illimitée universelle * e⁴

421. — Système de féodalité humanitaire appliqué à une Province, à un Empire... etc.

422. — Armées industrielles.

423. — Échanges généraux, relations commerciales.

424. — Communication scientifiques et artistiques.

§ 9. *Essai d'une synthèse des facultés humaines.*

Le tableau suivant, destiné à présenter l'ensemble des facultés de l'âme, autrement dit de l'être humain, est le développement de l'article 21 du tableau du § 8 ci-dessus.

1. — Instincts individuels rudimentaires.

11. — Instincts simples : — 1° Instinct du langage ; 2° Instinct du logement ou de constructivité ; 3° Instinct du vêtement, et de la parure ; 4° Instinct culinaire et de friandise.

12. — Instincts composés : — 1° Instinct industriel ; manifesté d'abord par l'intelligence du sauvage pour trouver sa nourriture, pour se chauffer, etc., etc. ; 2° Instinct de la propriété et de l'échange ; 3° Instinct de l'imitation et du dessin ; 4° Instinct du Rhythme, de la danse et de la musique... etc.

2. — Facultés éminentes de l'âme : penchants sociaux et instincts donnés à l'homme par le Créateur comme moyens d'accomplir sa destinée sociale.

21. — Penchants abstraits et désintéressés, — amour pour 1° le vrai ; 2° le juste ; 3° le bon ; 4° et le beau.

22. — Penchants affectifs, et dévouement pour autrui. — 1° Amour ; 2° amitié ; 3° dévouement réciproque entre supérieurs et inférieurs dans la hiérarchie fusionnaire ; 4° familisme, dévouement de la mère et du père pour leurs enfants.

23. — Penchants laboratifs. — Voir leur énumération, p. 492.

24. — Penchants *ipséistes*, pour les jouissances personnelles, soit sensuelles (la gourmandise) soit intellectuelles (l'amour-propre, le besoin de gloire, de louanges et de considération) ; mais en observant que l'on ne peut éprouver ces jouissances dans leur plénitude qu'en société et en participation.

3. — Mécanismes qui entrent dans l'organisation humaine. (Voir ci-après § 10)

31. — Mécanisme des sensations.

32. — Mécanisme de la mémoire.

33. — Mécanisme de l'intelligence.

34. — Mécanisme du mouvement.

4. — Facultés, sources de jouissances, données à l'homme en vue de son bonheur.

41. — Sensibilité: faculté d'être impressionné par les objets extérieurs et d'éprouver des jouissances physiologiques.

42. — Mémoire; jouissance des souvenirs et principe de la personnalité.

45. — Imagination, et prévision intellectuelle; jouissance de l'espérance.

44. — Conscience morale: satisfaction intime après l'acte accompli.

§ 10. *Explications sur les quatre mécanismes de l'art. 5 du tableau précédent.*

1. — MÉCANISME DES SENSATIONS. — Il est formé d'un ensemble d'organes commençant à l'extérieur de l'homme (les sens) et aboutissant au centre du cerveau. — Ce mécanisme se dissout à la mort, et la *monade âme*, accompagnée de son entourage intime, *supra-éthéré*, va dans le monde élyséen gouverner un autre organisme.

2. — MÉCANISME DE LA MÉMOIRE. — Ce mécanisme, ce registre mémorial, formé d'atomes supra-éthérés, constitue une partie de l'entourage intime de l'âme. — Lorsqu'une âme prend possession d'un corps terrestre, elle apporte avec elle la portion de son entourage intime qui renferme ses idiosyncrasies, ses instincts innés, ses réminiscences (*réminiscences* admises par Platon comme la preuve irréfragable de l'âme et de ses *antériorités* d'existences), mais elle laisse son mémorial en dépôt, pour le reprendre lorsqu'elle retournera à la vie éthérée.

3. — MÉCANISME DE L'INTELLIGENCE. — Nos machines à calcul en donnent une certaine idée, car les opérations

numériques qu'elles exécutent sont du même genre que les opérations qui doivent se passer dans le cerveau lorsque nous raisonnons. — Voici d'ailleurs un petit tableau des opérations intellectuelles.

31. — Données primitives. — 1° Vérités absolues, et d'intuition, axiomes. — 2° Sensations et faits d'observation.

32. — Combinaisons ou conséquences élémentaires obtenues à l'aide : 1° du jugement; 2° du raisonnement (syllogisme et diverses formes du raisonnement).

33. — Méthodes. — 1° Abstraction et analyse; 2° généralisation et synthèse.

34. — Résultats. — 1° Conséquences par induction; 2° conséquences par déduction; 3° analogies; 4° classifications.

4. — MÉCANISME DU MOUVEMENT. — Nos locomotives présentent une certaine analogie avec le mécanisme physiologique qui détermine les mouvements de l'homme et des animaux. La monade âme est comme le mécanicien à qui il suffit de pousser légèrement un levier, de toucher un bouton, pour produire d'énormes effets dynamiques : il suffit à cette monade d'agir sur les monades atomes de son entourage, d'en attirer une légèrement, ou d'en repousser une autre.

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

VINGTIÈME LETTRE

La lettre précédente est une récapitulation de la philosophie humanitaire et providentielle; cependant, par la raison que j'ai voulu parcourir très-rapidement toute l'étendue de la science, j'en ai écourté chacune des branches. Ce travail resterait donc trop incomplet si je n'ajoutais pas encore d'autres séries de propositions et d'aphorismes, aux choses dites ci-dessus.

Ainsi, par exemple, j'ai averti, page 464, que le § 1, consacré à la théosophie, ne contenait qu'une portion des pensées qui expriment les notions que notre esprit se fait de la divinité. Je dois donc commencer par compléter ce sujet.

Je m'attacherai aussi à compléter les choses déjà dites sur les bases et principes de la morale tels qu'ils découlent de la science sociale hiérarchique. Car il est très-important de montrer comment les exigences d'une morale humanitaire et providentielle sont en parfait rapport avec la culture et l'utilisation des penchants humains. — Et cela me conduira à entrevoir de quelle façon le sentiment religieux aimera à le manifester dans l'avenir; le culte qu'on adoptera.

§ 1. *Seconde série de pensées et d'aphorismes théosophiques.*

1. — DIEU JÉHOVA apparaît d'abord comme l'auteur des grandes lois de la nature. Lois de l'ordre universel que nul être doué de volonté ne peut transgresser sans souffrance.

DIEU ÉLOHIM apparaît ensuite comme une Providence qui veut le bonheur de tous les êtres de la création.

2. — La Providence obtient par l'attrait, et sans l'emploi d'aucun châtiment, la coopération des êtres inférieurs à ses desseins. Elle répand les biens, comme les rayons du soleil, sur tous ; cependant en mesurant les rémunérations selon le mérite de chacun, selon la manière dont l'individu a coopéré à l'accomplissement de ses desseins.

3. — La Providence produit une profusion d'effets admirables et variés, avec une économie de ressorts et de moyens.

4. — Nos notions intuitives sont une révélation permanente de ce que nous avons besoin de connaître sur Dieu, et notre destinée.

Toute autre prétendue révélation rentre dans les erreurs païennes qui croyaient que les dieux, ou des esprits supérieurs envoyés par eux, s'incarnaient dans des corps humains, afin de communiquer directement avec les hommes.

5. — Il y a des questions interdites à notre intelligence, et que l'homme ne peut mieux faire que d'éviter afin de ne point s'égarer dans le labyrinthe de la méta-

physique. Voici l'énoncé de quelques-unes de ces questions insolubles.

51. Tout ce qui se rapporte à Jéhova et aux principes primordiaux (loi, temps, espace, monades) en ce qu'ils ont d'infini.

52. Coexistence de la loi de causalité, avec la spontanéité des Êtres : fatalité et libre arbitre : prescience divine.

53. Raison d'être de la douleur.

54. Idée incompréhensible du moi ; mystère de la pensée et de la volonté.

6. — Quant aux questions providentielles, elles sont à la portée de notre intelligence. Ainsi nous pouvons dire les desseins de Dieu sont :

61. Qu'on le croie bon et providentiel. Mais le seul moyen qu'il emploie pour faire prédominer cette croyance, consiste dans la douce satisfaction qu'elle procure, et dans les angoisses qu'on éprouve *ipso-facto* en supposant un dieu plus ou moins satanique, un dieu qu'il faut craindre.

62. Que le vrai, le juste, le bon et le beau règnent dans l'univers. — Il a chargé l'espèce humaine de travailler à la réalisation de ces buts moraux.

63. Que les humains s'aiment entre eux. Il leur a donné à cet effet des penchants affectifs susceptibles d'avoir toute leur expansion dans une société bien organisée.

64. Que les humains travaillent à l'amélioration et à l'embellissement de leur planète. Que, ce faisant, ils réalisent leur bonheur dans l'existence présente, et contribuent au bonheur des générations à venir,

en leur léguant un capital toujours croissant de richesses matérielles et intellectuelles.

7. — La science providentielle que l'homme peut créer se présente sous plusieurs aspects. C'est la science du bonheur universel, ou bien de l'amour universel. C'est aussi la science de l'unité et de l'ordre universel, ordre et unité qui ne sont réalisables que par la hiérarchie universelle. C'est encore, sous un dernier aspect, la science de la morale universelle.

8. — Nous ne pouvons nous conformer aux desseins providentiels que par la culture de tous les penchants instinctifs que Dieu a donnés à notre espèce ; et cette culture a pour but de leur procurer la plus grande expansion régulière et harmonique. — Car notre organisation physiologique et animique est en parfait rapport avec notre destinée.

9. — Observons enfin que la question du culte à adopter pour honorer la divinité, doit être une conséquence des idées que l'on se fait de ses desseins providentiels, et des croyances qu'on adopte sur la manière dont elle se manifeste aux humains. — Or, d'après les données précédentes, Dieu se manifeste *extérieurement* et à toute l'humanité comme le GRAND ARCHITECTE de l'univers, par les splendeurs et les harmonies de la nature. Il se manifeste *intérieurement* à chaque individu, par des germes de pensées envoyées continuellement à sa conscience, et par les intuitions intimes que notre âme a apportées avec elle lorsqu'elle est venue prendre possession d'un corps terrestre.

10. — La prière, ce repos de la conscience, doit être une

bonne préparation pour que les germes d'inspirations supérieures soient fécondés et agissent sur l'âme. La prière est donc la base essentielle de tout culte. Mais observons aussi que l'homme est doué de facultés intellectuelles et poétiques qui lui font sentir tout ce qu'il y a dans l'univers, et dans l'ordre social, de vrai, de juste, de bon et de beau. Or les plus pures tendances du culte sont de sentir ces choses, de les exprimer et de travailler à les perfectionner.

§ 2. *Moralisophie : critérium de l'entourage pour juger le mérite des individus.*

1. — Le principe fondamental de la moralisophie est fort bien exprimé par cette maxime : « Il se faut entraider, c'est la loi de la nature » ; mais observons que l'on s'entraide mieux collectivement, avec ordre et méthode, que isolément et en confusion anarchique.

2. — Établissons ici une distinction qui n'est pas une pure subtilité. — 1° Je puis entrer en relations particulières avec tel individu, et la morale est parfaitement inspirée lorsqu'elle me dit de l'appeler *mon prochain*. — 2° Je puis aussi entrer en relations collectives avec plusieurs personnes, que je dois naturellement appeler *mon entourage*.

Dans les sociétés actuelles d'isolement et d'antagonisme individuel, la morale se préoccupe des relations de chacun avec son prochain ; dans les sociétés de l'avenir, où l'on sera plus habituellement en rapport avec des groupes d'humains, elle se préoccupera des relations de chacun avec son entourage. Ce sont deux points de vue un peu

différents. Le second point de vue, applicable aux sociétés organiques, à l'association, embrasse un horizon beaucoup plus étendu, et produit une morale plus féconde en conséquences humanitaires.

3. — Lorsqu'il s'agira, dans le microcosme, de décerner des rémunérations, d'accorder des avancements en grade, on comparera entre eux tous les candidats. — Mais on ne peut pas faire autrement, dans une société hiérarchique, que d'apprécier le mérite de chacun en prenant pour terme de comparaison, pour *critérium*, le mérite moyen de tous les autres compétiteurs?

4. — Il est d'ailleurs évident que ce sont les services qu'un individu aura rendus, le bien qu'il aura répandu autour de soi qui constitueront le mérite qu'on voudra récompenser.

5. — Si nous observons ce qui se passe dans la hiérarchie militaire, nous voyons que l'on récompense celui qui a pris une redoute, sans prêter aucune attention à celui qui argumenterait pour prouver qu'il aurait pu la prendre mieux que tout autre, s'il s'était trouvé là. C'est ainsi que l'on doit agir : il faut juger chaque individu par ses œuvres seulement, et *faire abstraction des intentions*. Il faut le juger exclusivement en comparant ses actes, avec les actes des autres candidats et concurrents.

6. — On évite ainsi toute inquisition en ne sondant pas les consciences ; en mettant les intentions hors de cause. On reconnaît comme les plus vertueux et les plus moraux, ceux qui ont rendu le plus de services et répandu le plus de bien sur leur entourage.

7. — Les devoirs que la morale impose pourront donc

se formuler ainsi : sois humain , véridique , juste , travailleur et rend des services à ton entourage ; — surtout à ton entourage d'inférieurs et de clients.

Il s'établira entre les individus de chaque catégorie, une émulation à qui remplira le mieux cette loi morale , par la raison que ce sera le moyen d'être préféré pour les rémunérations et les avancements hiérarchiques. — Chacun sera jugé, non par comparaison à un type de perfection absolu et infini, mais par comparaison avec les personnes de son temps et de sa catégorie ; — par comparaison avec son entourage d'égaux et de concurrents.

8. — Un travailleur, tout en cultivant son champ pour obtenir les produits annuels nécessaires à sa subsistance, améliore sa terre et la garnit de plantations. Un individu, afin de se loger, bâtit une maison qui restera à ses descendants. Un professeur, qui tire son revenu des leçons qu'il donne à ses élèves, laisse dans leurs esprits, comme aussi dans le livre qu'il a pu écrire à leur usage, des trésors intellectuels dont la postérité profitera... etc., etc.

Donc il entre dans les desseins providentiels que le travail humain produise deux sortes de biens : les uns dont les contemporains jouissent, les autres qui profitent aux générations à venir. — Or voici la conséquence que je tire de ce principe :

9. — Les contemporains ne sont tenus de rémunérer que les services dont ils profitent. — Le travailleur, en tant qu'il n'a travaillé que pour l'avenir, ne doit pas attendre sa rémunération dans cette vie : Car, rigoureusement parlant, ses contemporains ne lui doivent rien ; mais sa récompense lui viendra de plus haut, dans les

existences qui suivront la vie terrestre actuelle. Et cette belle espérance doit suffire pour soutenir son courage.

10. — Observons que la société actuelle ne met un négociant en rapport qu'avec des clients disséminés ; comme un journaliste n'est en rapport qu'avec des abonnés, sympathiques, je le veux bien, mais inconnus. Les industriels se trouvent en concurrence à qui satisfera le mieux le public ; mais ils ne sont pas rapprochés entre eux, ils ne se connaissent point, comme ils se connaîtront dans le microcosme, et surtout comme s'y connaîtront les individus de la même catégorie d'élite, et qui se trouvent en concurrence pour obtenir un avancement hiérarchique. — Ainsi donc les entourages, qui procurent les manifestations de l'estime publique, et desquels dépend la moralité générale des relations, n'existent que très-imparfaitement dans la société actuelle, et s'y altèrent le plus souvent en devenant des coterie intéressées. — Mais dans le microcosme ils existent — à raison, soit des travaux sociétaires, avec groupes permutants, soit des groupes affectifs permanents (lettre 6^e, p. 125) ; — à raison surtout de l'organisation des clientèles amicales, des patronages sympathiques, enfin des catégories d'élite où les individus sont classés par ordre de mérite (voir lettre 4^e).

11. — Voici une dernière proposition ou maxime ; mais que j'énonce sans avoir le temps d'exposer tous les motifs qui pourraient la justifier.

Dès que l'on suppose l'émulation du bien dans un certain cercle de personnes, la morale qui recommande à chacun des membres de ce groupe de régler sa conduite sur celle des autres membres, sur celle des autres per-

sonnes de son *entourage*, est préférable à toute MORALE ABSOLUE qui ne sait avoir aucun ménagement convenable, pour les coutumes établies.

La morale absolue qui ne veut voir qu'un idéal, au sujet duquel elle peut se tromper (ainsi, par exemple, la perfection idéale du célibat, n'est-elle pas une erreur?) entraîne de funestes conséquences. Personne ne se conforme à des règles exagérées; mais beaucoup feignent de les adopter, ce qui ouvre la porte au charlatanisme, et à l'intolérance mêlée d'hypocrisie. — Mais d'un autre côté, il ne faut certainement point (pour éviter ces graves mécomptes, ces immoralités pratiques, recouvertes d'un étalage de principes rigides et stériles) se mettre à la suite des casuistes complaisants, condamnés et baffoués dans les lettres de Pascal. — Or je ne vois que la morale qui s'appuie sur la sanction des rémunérations inhérentes à la hiérarchie fusionnaire, qui évite ces deux écueils. Et je conclus qu'aucune des diverses maximes théoriques et absolues proposées par les moralistes, ne peut valoir les maximes pratiques qui écloront dans l'organisation sociale hiérarchique.

§ 5. *Moralisophie: Accord de la morale avec les penchants et instincts naturels.*

1. — A voir ce qui se passe dans les sociétés actuelles, il n'est pas surprenant que beaucoup de gens, tous ceux qui jugent superficiellement, supposent que l'homme a deux sortes de penchants. Les uns pour le bien, les autres qui le portent au mal. — Je me dispense de combattre cette opinion. Bien plus, si vous m'accordez seulement

que les bons penchants sont prépondérants, je vous concéderai qu'il peut y avoir des contrefaits au moral, comme il y en a au physique.

Mais soyons du moins d'accord pour dire que, dans l'ensemble d'une population, les contrefaits sont moins qu'une minorité; ils sont une exception.

2. — J'inclinerais assez vers cette opinion : que l'âme n'a point, comme le corps, d'imperfection. Que le principe animique est identiquement le même chez tous les individus, de sorte que ceux-ci ne diffèrent que par leurs facultés physiologiques, externes ou internes. — Ce serait là le plus grand principe d'égalité qu'il fût possible d'avoir.

Les différences de moralité et de bon caractère entre les individus, tiennent surtout à l'éducation, à des différences non pas seulement dans l'organisme extérieur, mais aussi dans l'organisme invisible qui forme l'entourage de chaque âme. — Ainsi les intelligences plus ou moins éminentes, voir même infirmes et contrefaites, dépendraient beaucoup de l'entourage *supra-éthéré* que l'âme emporte avec elle, lorsqu'elle quitte un corps élyséen pour s'incarner dans un corps terrestre. — Mais l'âme a puissance de perfectionner elle-même son entourage intime.

3. — Fourier, au lieu de qualifier les penchants de bons ou de mauvais, dit que ce sont des principes neutres, des forces qui, selon les circonstances, produisent du bien ou du mal, procurent des jouissances ou des souffrances. Ces forces sont alors analogues à la pesanteur éminemment utile et indispensable à notre existence, mais dont cependant certains effets nous blessent et nous tuent, si nous ne nous en garons point.

4. — Évitions de nous enfoncer dans les profondeurs métaphysiques des précédentes questions. — Je préfère m'en tenir à une proposition pour laquelle on peut obtenir un assentiment à peu près unanime, en disant, comme une vieille chanson, « Tous les hommes sont bons à leurs intérêts près. » — Or, nous avons démontré, notamment dans les lettres 14 à 18, et sans demander que l'on croie préalablement à telle ou telle théorie passionnelle, que l'on réussirait (à l'aide de la hiérarchie fusionnaire et des groupes permutants), à concilier les intérêts de la propriété et du travail, des producteurs et des consommateurs... etc., etc. Donc nous avons, par là même, résolu le problème de *rendre à peu près bons, non pas tous les hommes, mais la généralité*. — N'exigeons pas que l'on croie que nous avons été au-delà de ces colonnes d'Hercule.

5. — J'ai cru pouvoir dire, dans la nomenclature des penchants de la page 191, que les hommes avaient naturellement l'amour du vrai, du juste, du bon et du beau. — Mais on m'objecte : 1° qu'on rencontre des individus qui éprouvent une certaine volupté à voir souffrir leurs semblables ; des individus cruels qui aiment la guerre et le meurtre (défauts propres au sexe masculin, dont l'autre sexe est heureusement exempt) ; 2° que d'autres sont naturellement envieux du bonheur d'autrui, ou assez jaloux des biens qu'ils possèdent pour ne point vouloir que d'autres participent à leurs avantages ; 3° que d'autres ont toutes sortes de propensions vicieuses, soit pour la dissimulation, soit pour le vol, pour le despotisme... etc.

6. — Convient-il, pour avoir égard à ces observations, de corriger une nomenclature où ne figurent que des penchants

louables et providentiels, et d'y ajouter des penchants sataniques, tels que l'amour du mensonge, de l'injustice, du mal et du laid ? — Cela ne me semble pas nécessaire. En effet, c'est fort souvent un homme naturellement véridique et doux qui est entraîné, par la position que le mécanisme actuel lui donne, à pratiquer le mensonge ou la violence. — On peut faire valoir en sa faveur sinon des excuses, du moins des circonstances très-atténuantes.

Ajoutons encore qu'une fausse éducation, de mauvaises habitudes... etc. ont pu pervertir le sens moral de bien des gens ; leur faire prendre le mal pour le bien, de même qu'elles pervertissent le jugement artistique en faisant bien souvent prendre le laid pour le beau (par exemple dans les vêtements).

7. — Je conclus des considérations précédentes, que même lorsqu'on croit qu'il existe des êtres nativement mauvais, il faut convenir que ce sont de fort rares exceptions, dont il est permis au philosophe de ne pas tenir compte. Donc toutes les théories relatives au moral de l'homme, toutes les nomenclatures de ses penchants peuvent très-bien (pour rester dans les considérations générales qui sont les plus utiles) signaler que les hommes ont l'amour de la vertu, l'amour du vrai, du juste, etc. sans s'astreindre à mentionner qu'on voit cependant ces mêmes hommes avoir exceptionnellement des penchants vicieux, des penchants pour le mensonge, l'injustice, etc. ou plutôt pratiquer ces vices sans précisément les aimer.

8. — J'aurais considérablement de choses à ajouter : 1° sur la science morale en général, sur la moralosophie qui doit avoir pour but de rendre les hommes humains,

probes, véridiques... etc., 2° sur la morale particulière qui vise à améliorer les mœurs, les relations affectives, et tout spécialement les rapports des sexes; — mais je suis obligé de couper court pour arriver à la fin de mon livre.

Je me contente donc de renvoyer aux choses soit développées, soit dites seulement par aperçu, dans le cours de l'ouvrage.

9. — Le but de la morisophie est de favoriser tous les sentiments affectifs durables. A la page 80 j'ai insisté sur leur sainteté, tout en signalant le côté sensitif et matériel qui leur est inhérent. J'ai parlé de la jalousie en amour (page 243 et suiv.), enfin, et surtout dans l'art 7 (p. 290), j'ai résumé les principaux principes concernant le régime des amours. — Je me contenterai d'ajouter ici une seule pensée.

10. — En ce qui concerne les amours, comme pour tout le reste, dans les civilisations antiques l'homme était libre et la femme esclave, tandis que dans les civilisations de l'avenir les deux sexes jouiront de la même liberté, et seront soumis à une seule et unique morale. — Donc l'humanité aurait pu s'élever directement du régime passé au régime à venir, en affranchissant complètement les femmes, tandis qu'elle a commis une erreur, une déviation, qui l'a écartée du progrès, en adoptant comme coutume la monogamie indissoluble, esclavage composé des deux sexes.

§ 4. *Restriction de la morale aux seuls devoirs sociaux et humanitaires.*

1. — Je vais encore m'occuper de la morale et des rapports qu'elle a avec les penchants et instincts naturels

de l'homme, et cela en vue d'établir que cette science doit s'occuper, sinon exclusivement, du moins principalement des relations des humains entre eux, des devoirs de l'individu envers ses semblables, et surtout envers ceux de son entourage.

2. — On enseigne ordinairement dans les traités de morale que l'homme a trois sortes de devoirs. Devoirs envers Dieu ; devoirs envers son prochain ; devoirs envers lui-même. — C'est trop ou trop peu.

C'est trop peu. — En effet, l'homme doit traiter les animaux avec douceur ; il doit améliorer et embellir la surface de la terre, et augmenter le capital des richesses matérielles et intellectuelles dont chaque génération a l'usufruit toujours croissant. — Voilà donc des devoirs envers les animaux, envers la planète, envers les générations à venir.

C'est trop. — En effet : 1° Les devoirs réciproques des hommes entre eux, les devoirs sociaux ont une utilité incontestable ; mais à quoi bon assigner, à l'aide de subtilités contestables, des devoirs envers lui-même à un individu isolé comme Robinson ?

2° Il me semble aussi que la morale humaine ferait sagement de se déclarer incompétente en ce qui concerne la divinité, et les devoirs que chaque individu peut avoir à rendre à Dieu.

3. — Le suicide constitue, selon les théologiens, un crime énorme que commet l'homme envers lui-même. — Voici en abrégé mon opinion sur ce sujet.

Je ne trouve point criminel l'homme qui se suicide mais je m'appitoie de ce qu'il ait eu un instant de douleur

assez vive pour commettre un acte de démence. Le désespoir est une erreur de l'esprit ; car il est de fait que l'on se console de tous les chagrins. Aussi voit-on fort rarement un individu réitérer une tentative de suicide, lorsqu'une circonstance fortuite l'a empêché d'accomplir une première fois ce dessein. — Celui qui aurait commis de mauvaises actions, ne saurait mieux faire que de continuer de vivre afin d'en faire de bonnes qui viennent en compensation. Chacun meurt avec son compte ouvert d'actions bienfaisantes ou malfaisantes. Le suicide n'ajoute rien à la colonne du mal ; mais il clôt le compte, et par conséquent empêche l'individu d'ajouter quelque chose à la colonne du bien. — La théologie me semble d'autant moins fondée à condamner le suicide, qu'elle approuve les mortifications qui sont un véritable suicide des facultés dont on s'interdit l'usage. Le suicide lent mérite-t-il une palme et le suicide brusque les gémonies ?

4. — Nos devoirs envers Dieu sont de nous conformer à ses desseins. — Mais nos intuitions providentielles disent que ces desseins ne sauraient être que l'embellissement de la planète, le progrès des sciences, des arts, le bonheur des humains. — Donc il y a identité entre les devoirs de l'homme envers Dieu, et les devoirs de l'homme envers ses semblables. — Donc nous pouvons nous borner à formuler ceux-ci ; et, en nous restreignant à une morale humanitaire, nous ferons du même coup de la morale parfaitement providentielle.

5. — L'amélioration, l'embellissement de la terre, voilà, dis-je, un des plus grands devoirs qu'à la divinité nous ait imposés. Remarquez combien cette morale serait

sympathique aux hommes qui seraient revenus à la croyance du retour des âmes sur la terre. — Les peuples seraient alors susceptibles d'enthousiasme pour l'exécution des plus vastes travaux conformes aux desseins de Dieu, et aux intérêts de l'humanité. Mais que peut-on attendre de bon, soit des peuples encore soumis à la croyance mystique que l'âme une fois dégagée du corps va passer le reste de l'éternité dans l'Enfer ou le Paradis; soit de ceux qui rejettent une partie des superstitions et de la foi du moyen âge; mais sans rien mettre à la place ?

À notre époque, chacun sait nier en politique comme en religion; mais fort peu de gens ont l'énergie d'affirmer un système: on ne voit, hélas, que de l'impuissance, lorsqu'il s'agit ou de s'organiser, ou de se faire une foi rationnelle, humanitaire et providentielle.

6. — Les hommes sont destinés à se rendre réciproquement des services; mais on peut distinguer: 1° Les services qu'un individu rend présentement à ses contemporains; ceux-ci ont pour mission, pour devoir de les récompenser par des *rémunérations terrestres*. 2° Les actes utiles à la postérité (par exemple, une amélioration à la terre, ou une addition au trésor humanitaire des sciences et des arts). Ce sont les *rémunérations de l'autre monde*, les *rémunérations célestes*, ou divines, qui correspondent à ces actes d'avenir. — Il faut cependant entendre que Dieu veille aussi à rémunérer les services qui ne l'ont pas été par les contemporains, ou qui ne l'ont pas été convenablement¹.

¹ Les chap. 11, 12, 13, 14, 19 et 20 de mon ouvrage DOCTRINE HIÉRARCHIQUE fusionnaire, construction d'une société véridique,

7. — Si un individu meurt chargé de mauvaises actions plutôt que de bonnes, ayant plutôt ravagé qu'amélioré la terre, ayant plutôt contribué à faire rétrograder les arts et les sciences qu'à les améliorer, j'admets qu'il sera puni. Mais voyons comment ?

Les rémunérations de l'autre monde ne peuvent consister que dans le rang élevé qu'un individu aura pendant sa carrière élyséenne. Donc la punition d'un individu consistera à ce que les autres prennent rang avant lui, de sorte qu'il se trouve relégué dans une position infime.

La logique veut que les rémunérations de l'autre vie, que les *rémunérations célestes* soient en rapport avec les rémunérations terrestres auxquelles elles viennent suppléer, en tout ou partiellement. — Donc elles ne doivent pas être infinies; donc les punitions doivent aussi, à plus forte raison, n'avoir dans le système providentiel, ni l'infini de l'Enfer, ni les cruautés inutiles du purgatoire.

8. — La théologie n'a point classé, comme nous venons de le faire, l'amélioration et l'embellissement de la terre parmi les devoirs de l'homme envers Dieu; mais elle en compte d'autres. — Voici ses deux enseignements principaux: qui me semblent inadmissibles au point de vue providentiel où je me place.

9. — 1° L'homme, sous peine de déplaire à l'Être-Suprême, *juste, affective et libre*, sont consacrés au même sujet que je traite dans cette lettre: la constitution, d'une science morale, providentielle et humanitaire, de la MORALISOPHIE. Le lecteur y trouvera, p. 256, plus de développements que je n'en donne ici sur la rémunération dans l'autre vie, des bonnes œuvres, des services qui n'ont pas été rémunérés sur la terre; sur les consolations que les affligés de la terre ont à espérer dans le ciel.

prême, doit avoir foi en tels dogmes, et l'honorer selon tel culte.

Je ne conçois point que l'Être-Suprême puisse être offensé par un être aussi chétif que l'homme.

Dieu a jugé suffisant de procurer *ipso-facto* à chaque individu les jouissances d'une quiétude d'autant plus grande, d'un enthousiasme d'autant plus pur et plus élevé, qu'il se fait de lui une idée plus juste et providentielle.

Je trouve surprenant que quelques gens aient l'outréquidance de penser que Dieu s'y est mal pris, qu'il n'a point su se garer suffisamment des injures, hérésies et blasphèmes, par l'angoisse qui accompagne *ipso-facto* toute opinion satanique qui se rattache à sa divinité. Qu'il a été trop indulgent en se bornant à ce petit moyen répressif, et qu'il faut qu'un clergé aidé du bras séculier, vienne faire la police théologique mieux que Dieu lui-même.

10. — 2° Un individu est tenu de remplir les promesses qu'il a faites à Dieu, les vœux qu'il a prononcés. — Je pense qu'un homme ne peut contracter d'engagements qu'avec un autre individu de son espèce. Un individu ne peut point se faire de promesse à soi-même; un individu ne peut point s'engager avec un animal, avec un être d'une espèce inférieure. Est-il logique de croire qu'il puisse s'engager avec un être d'une nature supérieure? Ne serait-il pas nécessaire qu'à l'instant où un homme prononce un vœu, Dieu fit un miracle afin de prouver qu'il a accepté?

Puisque Dieu a doué l'homme d'un instinct de liberté, il ne doit pas accepter que l'homme renonce et aliène cette liberté.

Un individu peut adopter tel genre de vie, la vie mo-

nastique par exemple, si c'est son goût; mais on ne peut pas croire que Dieu exige qu'il continue du moment que cela cesse de lui convenir. La théologie le prétend cependant; mais, pour prouver ses prétentions, elle ne peut invoquer que des opinions d'hommes; des décisions de conciles, qui ne valent point l'instinct intime qui repousse cette atteinte à la liberté humaine.

§ 5. *Formule des devoirs sociaux conformes aux penchants.*

1. — Voici un autre point de vue, qui, comme le précédent, aboutit à la tolérance providentielle.

L'intelligence de l'homme ne s'élève point au-delà : soit des œuvres extérieures et matérielles de Dieu qui frappent sa vue, soit des sentiments qui existent dans son for intérieur; elle ne va point jusqu'à la compréhension de l'idée abstraite, absolue, infinie de la divinité. Donc Dieu a arrangé les choses pour que son culte soit nécessairement restreint à notre enthousiasme naturel : pour le vrai, le juste, le bon et le beau — ces sentiments intimes qui nous révèlent les attributs de Dieu — et à notre admiration, non moins naturelle, pour les splendeurs de l'univers qui nous révèlent la puissance divine.

Donc enfin : celui qui se dit et se croit athée, adore Dieu invinciblement, et autant qu'un autre, lorsqu'il a l'enthousiasme moral, et l'admiration matérielle qui sont le vrai culte, le véritable hommage qui convienne à Dieu.

2. — Les gens qui, sur toutes choses, aiment la liberté et la tolérance ont raison; mais ils ont eu tort de dire que pour arriver à ce résultat la loi devait être athée. Les lois providentielles comportent toute la tolérance

désirable, elles tolèrent même les dogmes et doctrines sataniques et intolérantes. Il n'y a que les *actes* d'intolérance qui ne sauraient être permis, puisqu'ils sont persécution et attentat contre la liberté d'autrui.

3. — Quelque splendide que soit le précepte « aime Dieu par-dessus toutes choses, et ton prochain comme toi-même » je trouve : 1° qu'il est préférable de constater que l'homme est naturellement et invinciblement porté à s'occuper de Dieu, par suite à l'aimer et à l'adorer, plutôt que de commander l'amour à l'impératif. 2° Qu'il y a une exagération excessive et hors de nature, dans la maxime : aime ton prochain comme toi-même. Le désordre se mettrait dans le monde si chacun, conformément à ce principe, s'occupait autant des affaires d'autrui que des siennes propres.

4. — En suivant ligne par ligne la nomenclature des penchants humains, telle qu'elle est p. 190, on pourrait dire :

41. L'homme doit s'exercer, avant tout, à manifester l'amour désintéressé du vrai, du juste, du bon et du beau. — Ce sont les plus hautes vertus théologiques que l'homme puisse avoir ; car elles portent chacun à faire, avec désintéressement, du bien à son entourage.

42. Son second devoir, c'est le culte (autrement dit la culture) des quatre penchants affectifs, sources des dévouements qui se manifestent : 1° dans l'amour des sexes ; 2° dans la famille ; 3° dans les groupes amicaux (les clientèles sympathiques, § 4, p. 76) ; 4° enfin dans le classement hiérarchique (entre

patrons et clients librement assortis). — Cette culture aura pour but de donner à ces penchants la plus grande expansion, en évitant leurs mouvements antagonistes et désordonnés. C'est ainsi qu'un jardinier dirige la végétation d'un arbre pour la faciliter, et lui faire produire les plus beaux fruits.

43. Les devoirs du troisième genre consistent, dans l'utilisation pratique des penchants laboratifs : — 1° Émulation entre compétiteurs ; — 2° concours harmonique et excitation mutuelle, enthousiasme entre coopérateurs ; — 3° concentration des facultés d'un travailleur vers un but unitaire ; — 4° exercice successif de toutes les facultés du travailleur pour obtenir des résultats variés ; parcours encyclopédique de diverses occupations.

44. Les devoirs du quatrième genre consistent à disposer les jouissances ipséistes de telle façon qu'un certain entourage y participe. — Exemples : la musique dont tout un auditoire profite, et non pas celui-là seul qui en fait les frais ; les repas pris en société... etc.

5. — Faisons observer que ce ne sont pas seulement les sensations matérielles qui procurent des jouissances plus vives en cessant d'être égoïstes. En effet, l'amour-propre satisfait, l'orgueil légitime, le sentiment de la gloire et du désir de considération, sont aussi des penchants *ipséistes immatériels*, qui bien dirigés, comme ils peuvent l'être dans le microcosme hiérarchique, serviront à expulser *l'égoïsme*, et concourront à la réalisation de tous les avantages qui sont le but d'une réunion normale de travailleurs.

6. — Au point de vue où je viens de me placer, tous les penchants de l'homme sont des forces motrices qui le poussent à pratiquer la vraie moralité : — Être utile à ses semblables, et faire du bien autour de soi.

Mais remarquez que les penchants affectifs mettent chaque individu en relation avec des entourages fixes et permanents, tandis que les penchants laboratifs, qui le font coopérer successivement aux travaux de plusieurs ateliers, le mettent en relation avec divers entourages variables. — Autrement dit les penchants affectifs rendent l'individu bon pour quelques-uns spécialement ; les penchants laboratifs le rattachent plus ou moins directement à toutes les personnes du microcosme, et le rendent bon et utile à tout ce vaste entourage.

§ 6. *Garanties contre l'intolérance par la morale humaine et providentielle, inhérente au microcosme.*

1. — Ce qui ouvre la porte à l'intolérance et aux persécutions religieuses, c'est la croyance que Dieu ne trouve bon que tel dogme et tel culte ; qu'il damne impitoyablement quiconque s'en écarte. C'est en un mot le dogme hors de toute église point de salut. Surajoutez encore à tout cela le zèle clérical qui résulte de ce que les prêtres forment une corporation à part dans la société.

Il est dans la nature des choses que toute corporation fasse prévaloir ses intérêts spéciaux sur les intérêts collectifs. Aussi le clergé s'est très-facilement persuadé que l'acte le plus méritoire est d'étendre la foi, de faire des conversions, et il n'a point été choqué de la subversion qu'il établissait dans les idées morales, en faisant passer la

foi théologique avant les devoirs sociaux. — Avec le dogme, « c'est la foi qui sauve » on arrive à de funestes conséquences que l'on évite en adoptant, comme nous l'avons proposé ci-dessus, une morale exclusivement sociale, humanitaire et providentielle.

2. — Le remède radical à cet état de chose, ce sera que, dans l'avenir, on confie les fonctions religieuses, non à un clergé, à une corporation quelconque, mais à la vieillesse. — N'est-ce pas encore aux gens âgés de l'un comme de l'autre sexe qu'il conviendrait de confier l'éducation scientifique et industrielle de la jeunesse?

3. — Le journal *le Monde* fait, selon moi, beaucoup de tort aux vraies idées religieuses, lorsque, parlant au nom du catholicisme, il ne cesse de répéter « qu'il n'y a point de conciliation possible entre celui qui affirme et celui qui nie, entre celui qui dit blanc quand l'autre dit noir. De sorte que la vérité sera toujours et nécessairement INTOLÉRANTE pour l'erreur. » — Ainsi donc l'humanité, selon ces doctrines détestables, serait vouée à d'éternelles dissensions et hostilités, puisque chaque croyance, persuadée qu'elle est seule la vérité, doit rester intolérante pour les autres opinions.

Galilée s'inscrirait en faux contre ce sophisme : car si on lui laissait enseigner que la terre tourne autour du soleil immobile, il n'empêcherait pas les théologiens ni aucun ignorant de soutenir l'opinion contraire.

4. — Un proverbe dit : « ne disputez pas des goûts ni des couleurs, » — ajoutons : ne disputez pas non plus des opinions théosophiques, et nous serons dans le vrai et la tolérance. — Mais, *sans disputer*, on peut chercher

à s'éclairer mutuellement par le raisonnement et la discussion libre.

La tolérance existe, malgré la différence des opinions, lorsqu'il s'agit de théories scientifiques. Elle existe encore lorsque les croyances sont *providentielles*.

5. — Pour qu'un théologien devienne intolérant ce n'est pas assez qu'il se croie plus près qu'un autre de la vérité; ou même qu'il se croie en possession de la vérité absolue (prétention passablement orgueilleuse; mais qui cependant doit être permise) il faut encore : 1° que, selon lui, Dieu soit un être difficile à contenter, plus souvent impitoyable que bon et providentiel. 2° Qu'il s'imagine avoir reçu de Dieu la mission de faire du prosélitisme, et que le plus sûr moyen de plaire à cet être redoutable, et devant lequel l'homme doit toujours être craintif, c'est de lui amener de nouveaux adorateurs.

6. — La moralisophie dont les principes sont exposés dans les paragraphes précédents, évite toute funeste déviation vers l'intolérance, 1° d'abord parce qu'elle est absolument *providentielle*, qu'elle suppose Dieu bon et rémunérateur, et nullement satanique et punisseur. 2° Ensuite parce qu'elle est exclusivement *humanitaire*, qu'elle se restreint aux devoirs des hommes les uns envers les autres.

La morale acquiert ainsi un caractère tout à fait positif : tous les devoirs qu'il lui appartient de codifier, elle les fait découler d'un seul principe : celui de la **CULTURE DES PENCHANTS HUMAINS, EN VUE DES AVANTAGES COLLECTIFS.** —

C'est ce qui a été expliqué dans le § précédent.

7. — Je conviens que pour tirer de ce principe toutes

les conséquences qu'il comporte, et que nous avons sommairement indiquées, il faut être dans une société qui unit et solidarise — qui organise, classe et associe — et non pas dans la société actuelle qui n'est favorable qu'à l'isolement et à l'antagonisme des individus. — J'ai suffisamment expliqué comment ce principe de la culture des penchants, deviendra fécond dans un microcosme de hiérarchie fusionnaire. En effet le gouvernail de cette société sera le système tout rémunérateur des avancements selon le mérite. Avancements décernés à ceux qui ont rendu le plus de services par ceux qui les ont reçus.

8. — Je termine, dussé-je me répéter, par cette définition du but de la morale dans le microcosme: c'est le culte du vrai, du juste, du bon et du beau. Elle dit à chacun de régler sa conduite sur celle des gens de son entourage, non pour s'autoriser de leurs imperfections, mais au contraire avec l'émulation de ne pas rester inférieur à leurs qualités. Elle suppose que chacun cultive toutes ses facultés et penchants en vue d'être utile à ses divers entourages, savoir: 1° Entourages intimes, famille, personnes aimées d'amour, amis, confrères hiérarchiques; 2° entourages de coopérateurs industriels.

§ 7. *Mythologie de l'avenir, morale et providentielle.*

1. — Les images humaines ne sont point propres à représenter la divinité, même allégoriquement, et par emblème. Mais les ignorants les plus primitifs sentent d'intuition que le soleil est le meilleur, le seul emblème matériel de l'Être-Suprême.

Cette idée se manifeste chez eux comme un *à-priori*;

et la science la confirme en montrant que les rayons solaires contiennent non-seulement la chaleur, la lumière, l'électricité et le magnétisme, mais aussi tous les principes de vie.

2. — Permettez-moi de vous rappeler cette hypothèse inéluctable : que les *monades-atomes* qui constituent la matière terrestre, le *règne minéral*, se groupent sous l'influence de *monades-archées*. Or les rayons solaires apportent celles-ci, et elles viennent se marier avec celles-là, afin que la matière minérale devienne matière organisée, et que le *règne vivant*, soit. — Ainsi donc, pour le savant comme pour l'ignorant, pour le poète qui donne essort à son imagination, comme pour celui qui n'éprouve aucun désir d'explications théosophiques, toute vie, sur notre planète, provient de notre soleil.

3. — Les images allégoriques humaines ne sont point propres à représenter Dieu ni aucun des êtres supérieurs, (puisque nous savons que le principe de ces êtres est une monade, et que nous ignorons leurs formes organiques). Mais elles conviennent essentiellement pour représenter les facultés de l'homme. — Aussi je conçois qu'un temple mythologique pourrait être consacré à la morale en rapport avec la culture et l'utilisation de nos penchants.

4. — Le système des idées précédemment énoncées, conduirait à adopter à peu près la décoration suivante pour les quatre côtés intérieurs de cet édifice.

On trouverait à l'entrée du temple, diverses représentations des penchants ipséistes harmonisés avec les intérêts collectifs. — Par exemple : dans l'ordre sensitif, la peinture de repas pris, ou de musique exécutée en société ;

dans l'ordre immatériel, l'ovation de l'auteur d'une découverte soit scientifique, soit industrielle.

Les deux murs latéraux seraient percés par des vitrines, destinées à éclairer le temple, et qui représenteraient savoir : la vitrine de gauche, les quatre dévouements affectifs¹ ; celle de droite les quatre passions laboratives.

Enfin le fond du temple, la partie la plus apparente, contiendrait quatre statues : la divulgation véridique, la justice distributive, la bonté² et la beauté.

Voulez-vous quelque chose de plus, placez au fond du temple, au centre des quatre statues, un autel disposé de façon que le soleil puisse y allumer une flamme à l'heure de midi. — Sur le corps de l'autel seront gravés des emblèmes pour rappeler les quatre principes primordiaux : Loi logique, Temps, Espace, et Monades.

5. — Actuellement, Messieurs, je dois vous dire oubliez l'esquisse que je viens de placer sous vos yeux, car elle est sans doute inexacte. Je ne saurais avoir une telle pré-

¹ Voir pour quelques détails sur les penchans affectifs le § 5, p. 78. — Au reste, tout ce que nous disons ici se rapporte à la nomenclature passionnelle (p. 188 et suivantes). C'est en prenant comme données primitives les penchans humains que nous avons établi ci-dessus (p. 514) la formule morale des devoirs, et que nous essayons ici de donner des indications sur les idées religieuses et le culte qui pourra s'établir dans l'avenir. — On ne peut donc bien comprendre ce que nous disons actuellement, qu'en ayant présent à l'esprit, notre nomenclature passionnelle.

² C'est le doux Jésus prêchant sur la montagne que l'on pourrait adopter pour représenter la bonté providentielle. — Supposé toutefois que le catholicisme ne trouvât pas mauvais que son image fût introduite parmi d'autres figures allégoriques un peu païennes.

vision de ce qui se fera dans l'avenir. On trouvera indubitablement mieux que ce que je viens d'indiquer. Mais j'ai eu recours à ce moyen pour vous faire entrevoir comment les humains de l'avenir sauront imaginer une mythologie morale (disons, si le néologisme ne vous effraye point, une *mythosophie* : ce sera plus exact) en rapport avec les sentiments religieux dont ils seront pénétrés. — Je suis, vous le voyez, dans la position du professeur de géométrie qui, sa démonstration faite, efface la figure incorrecte, et toutes les lignes qu'il avait tracées sur le tableau sans autre prétention que de faire comprendre ses raisonnements.

6. — Remarquons au surplus qu'il est de l'essence d'une *mythologie allégorique* de comporter un fort grand nombre d'aspects. On peut admettre que les tendances religieuses de l'avenir se manifesteront par des allégories, et prévoir en même temps qu'il y aura beaucoup de variété dans les formes du culte, quoique son but unique soit l'adoration d'une DIVINITÉ PROVIDENTIELLE. — Il y aura donc plus d'une sorte de temples.

7. — Ainsi, par exemple, je concevrais un temple, un muséum, consacré à l'histoire providentielle de l'espèce humaine. — Les plus simples s'initieraient en le parcourant, aux causes qui ont amené les chutes successives de l'humanité; et aux théories sociales des différentes phases *organiques et antagonistes* de la chronosophie humaine (lettres 11 et 12, et § 6 p. 479).

8. — On verrait ailleurs, dans une série de tableaux, le classement méthodique des différentes croyances religieuses, selon que l'*erreur satanique* altère davantage la *vraie notion providentielle*. — On peut encore imaginer

une galerie où chaque tableau présente en opposition polaire le bien et le mal : la tolérance et l'intolérance. La hiérarchie harmonienne et fusionnaire serait opposée d'une part à l'inorganisation anarchique, à l'égalitarisme, et d'autre part à la hiérarchie despotique, aux inégalités sociales non justifiées par le mérite... etc., etc.

9. — Philosophie ou religion c'est tout un pour nous qui ne partageons pas l'opinion de beaucoup de gens que ces deux idées doivent être soigneusement disjointes. Il me sera donc encore permis de supposer qu'un temple mythologique est consacré à la philosophie humanitaire et providentielle, et aux quatre grandes divisions scientifiques qu'elle comporte. — On placerait à l'entrée du temple la sociosophie, au fond, dans le sanctuaire, la théosophie, à gauche et à droite la psychosophie et la chronosophie. — Peut-être même faut-il donner encore plus d'extension à cette idée, et avoir un temple encyclopédique que l'on ne puisse point parcourir sans porter sa pensée sur l'ensemble des connaissances humaines.—V. ci-après, p. 327.

On le voit, je suis très-disposé à étendre les sentiments religieux sur toutes choses, du moment que les dogmes ne peuvent pas être intolérants ni sataniques, et que le ministère du culte n'est pas confié à un clergé qui a des intérêts spéciaux à faire prévaloir.

— 10. — Puisque je suis entré dans quelques indications sur les améliorations que l'on peut espérer relativement aux choses religieuses, je dois mentionner aussi une autre utopie : celle du culte que l'avenir instituera pour les grands hommes, *les bienfaiteurs de l'humanité*.

Le protestantisme a cru devoir rejeter le culte des

saints, afin de n'adresser ses adorations qu'à Dieu seul. Quant au catholicisme, il honore bien plutôt les hommes qui ont vécu dans la préoccupation de l'idée d'arriver au paradis, que ceux qui ont été utiles à leurs semblables.

Pour être canonisé il ne faut être ni Platon, ni Marc-Aurèle, ni Colomb, ni Galilée, ni Descartes, ni Monthion, ni Francklin, ni Buffon, il vaut bien mieux n'avoir pensé qu'à faire son salut : avoir eu la foi jusqu'au martyre, s'être mortifié dans l'isolement d'une vie cénobitique, ou bien encore s'être montré, comme saint Dominique et saint Bernard, animé d'un zèle capable d'employer la persécution pour obtenir des conversions et maintenir l'orthodoxie.

11. — Il peut être très-bon d'élever des statues aux grands hommes et de conserver leurs dépouilles dans des Panthéons; mais, un moyen plus efficace et moins dispendieux, serait, tout simplement, d'inscrire leurs noms dans le calendrier.

C'est ce qu'on pourra faire dans le microcosme.

Rappelons que dans ce régime social, ce sera la mère qui donnera un nom à chacun de ses enfants au moment de sa naissance (voir le § E, p. 45); mais quand l'être humain, homme ou femme, arrivera à 21 ans, il se donnera lui-même le nom (ou du moins le prénom) définitif sous lequel il désire être désigné par la suite. — C'est alors qu'il choisira parmi les noms du calendrier humanitaire, celui qui répond le mieux à sa vocation dominante.

Ainsi donc lorsque l'on célébrera la fête d'un individu, à l'anniversaire du patron sous l'invocation duquel il a

trouvé bon de se placer, cette commémoration annuelle aura une signification religieuse, utilitaire et morale.

12. — Des considérations d'ordre public exigent qu'un changement quelconque dans les noms d'un individu ne soit autorisé que rarement et à bon escient. — D'un autre côté ne voyons-nous pas que, nonobstant le besoin des occupations variées, il y a habituellement une grande fixité dans le but de la vie d'un individu, dans l'objectif pivotant de son existence? Le caractère, les aptitudes et habitudes d'un homme se modifient rarement d'une manière radicale. — On peut admettre que les grands et exceptionnels changements qui se révéleraient tardivement dans les aptitudes et la vocation d'un individu, ou dans sa position sociale, pourraient bien être un motif pour l'autoriser à modifier ses noms, ou à ajouter une nouvelle appellation à celles qu'il avait précédemment.

§ 8. *Ensemble des choses contenues dans cet ouvrage, et tableau encyclopédique.*

1. — L'ouvrage que je termine contient l'exposition d'une philosophie humanitaire et providentielle, fondée en principe, et découlant, comme conséquence, de l'organisation d'une société miniature, DU MICROCOSME.

Les différentes questions relatives à cette philosophie, ont été traitées fort en mélange; mais j'ai donné, à la page 490, un tableau qui en présente le classement méthodique.

2. — Ce serait le programme, le résumé de tout l'ouvrage, si je n'avais point ajouté à cet ensemble quelques considérations préliminaires et accessoires; savoir :

1° Idées générales sur les théories du classement, et sur le perfectionnement des méthodes sériaires. Ces considérations conduisent au rythme quaternaire, et à l'ordre hiérarchique, soit pour les choses, soit pour les êtres humains.

2° Plusieurs tableaux synoptiques montrant une application de ces principes à un assez grand nombre de sujets : aux sciences cosmologiques et à leurs ramifications.

3° Perfectionnements et simplifications en dehors de la science sociale proprement dite (alphabet, grammaire, etc.) Ces choses ne se rattachent point à un procédé sériaire en particulier, mais peuvent montrer en général : que le classement, l'ordre, la méthode et le rythme sont fondamentalement la source des plus grandes perfections artistiques et scientifiques.

4° Tableau encyclopédique des connaissances humaines, qui, outre son utilité propre, montre le rapport de la PHILOSOPHIE HUMANITAIRE ET PROVIDENTIELLE avec l'ensemble des autres sciences.

Ainsi donc, Messieurs, pour avoir un tableau complet de ce que contient cet ouvrage, il faut ajouter au tableau de la page 490, les quatre indications précédentes, à titre de *préliminaires et accessoires*.

5. — Je crois bien faire de reproduire à la fin de mon ouvrage le même *tableau général encyclopédique*, qui se trouve à la page 50; mais en le présentant selon une *forme* plus saisissante et qui a l'avantage de faire ressortir les rapports des objets par leurs positions.

ARBRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE L'ENSEMBLE

Des Connaissances humaines

SCIENCES PHILOSOPHIQUES

humanitaires et providentielles

Théosophie

DIEU

Sociosophie

science sociale

Chronosophie

philosophie de l'histoire

Psychosophie

L'âme et sa destinée

SCIENCES COSMOLOGIQUES

Mathématiques

Physique Physiologie

Naturalogie

SCIENCES TECHNOLOGIQUES

Agriculture, etc.

Transports Commerce

Beaux-Arts

SCIENCES LINGUISTIQUES

Langue usuelle

Littératures

anciennes et modernes.

Annales

de l'humanité

Langue naturelle

et universelle à créer.

4. — Il est bon de remarquer que je viens de traiter dans les sept premiers § précédents, la question annoncée à la page 299, article F : bases et principes que l'organisation hiérarchique fournit pour établir la science morale, la moralisophie. C'est la dernière des tâches que je m'étais imposées, et j'ai été un instant disposé à m'en dispenser, vu les développements étendus dans lesquels j'avais été entraîné au sujet des théories économiques. (Ainsi les cinq lettres, n^{os} 14 à 18, sont consacrées aux articles C, D, E et G du programme de la page 299).

5. — Je vous prie de remarquer, Messieurs, combien j'ai donné plus que je n'avais promis dans mon premier programme d'avril 1863. Je pouvais me limiter à la série des propositions, pages 5 à 18, et au petit tableau de la page 24, j'ai ajouté en plus : 1^o les choses accessoires et encyclopédiques énoncées ci-dessus, page 526. — 2^o La chronosophie ou philosophie de l'histoire, lettres 11 et 12. — 3^o Les sept questions du programme de la page 299. — 4^o Enfin j'ai été entraîné dans cette vingtième et dernière lettre jusqu'à effleurer la *question religieuse*. C'est un sujet qui vient très-naturellement à la suite de la théorie morale conforme aux penchants instinctifs de l'homme, et ayant pour sanction les rémunérations hiérarchiques soit humaines et terrestres, soit ultérieures et providentielles.

TABLE SOMMAIRE

DES

LETTRES SOCIALES ET PROVIDENTIELLES

Nota. — Les numéros entre parenthèses indiquent les pages où se trouvent les tableaux contenus dans l'ouvrage.

	Pages
1 ^{re} — Introduction et programme général de la philosophie providentielle — (24).....	1
2 ^e — Théosophie. — Division générale des sciences. — Améliorations relatives à la famille — (26, 30, 42).....	25
3 ^e — Tableau encyclopédique. — Héritage. — Propriété collective. — Travaux par groupes. — Centralisation commerciale — (50)...	49
4 ^e — Organisation amicale, et organisation hiérarchique. — Divulgateion véridique. — Impôts de justice distributive — (87, 98, 101)....	69
5 ^e — Institution de l'autorité.....	109
6 ^e — Récapitulation. — Groupes laboratifs permuteurs, et groupes affectifs persistants (124).	119
7 ^e — Méthodes de classement appliquées aux sciences cosmologiques — (136, 141, 142, 144).....	131
8 ^e — Suite des considérations sur les classements. — Critique de diverses trinomies — (150, 180, 187, 191).....	147
9 ^e — Études sur les lois de la mortalité, vitalité, population et lois tontinières — (195, 196, 206, 210, 211).....	193

10 ^e	— Organisation hiérarchique selon l'ancienneté ; et passage à l'organisation fusionnaire selon le mérite — (219, 223, 225, 250).....	215
11 ^e	— Considérations sur la philosophie de l'histoire ou <i>chronosophie</i> . — Les quatre âges allégo- riques du paganisme. — Chutes de l'humani- té. — Sociabilité organiques et antago- nistes — (257, 259, 257).....	237
12 ^e	— Déroulement historique des phases de socia- bilité — (260, 275).....	259
13 ^e	— Études complémentaires à la <i>chronosophie</i> — Genèse. — But correctionnel de l'existence terrestre.....	299
14 ^e	— Théorie de la propriété dans le microcosme. — Propriété actionnaire et privée — (551, 552, 554, 556).....	325
15 ^e	— Suite de la propriété et des capitaux ; droit, transmission et répartition. — Théorie du travail ; production ; revenus et répartition — (361, 371, 373, 374, 382, 388).....	359
16 ^e	— Type de la comptabilité annuelle d'un mi- crocosme. — Autorités compétentes pour la répartition — (395, 397, 400).....	391
17 ^e	— Théories complémentaires de la répartition. — Travaux sériaire par groupes permutants. — Solidarités mutuelles ; leur théorie ma- thématique.....	411
18 ^e	— Détermination véridique du prix des objets. — Calculs mathématiques des bénéfices indus- triels maximums — (452, 442).....	425
19 ^e	— Récapitulation — (463, 469, 490, 492, 493).	461
20 ^e	— La question morale et religieuse au point de vue de la doctrine hiérarchique et provi- dentielle — (497, 527).....	495

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES

	Pages
Première Lettre.	
Introduction et programme.....	1
Énumération des propositions principales.....	3
Principe gouvernemental rémunérateur.....	19
Tableau synthétique du système providentiel....	24
Deuxième Lettre.	
Sommaire.....	25
A) Rappel des choses de la première lettre ; série de propositions.....	26
B) Grandes divisions de la philosophie providentielle	29
C) Première étude de théosophie.	
§ 1. — Principes suprêmes et absolus.....	31
§ 2. — Choses qui dépassent notre intelligence.....	31
§ 3. — L'univers est un ensemble de monades.....	33
§ 4. — Quatre régions dans la science humaine.....	34
§ 5. — Théories à la portée de notre intelligence....	35
§ 6. — Genésie ou formation des êtres organisés.....	36
§ 7. — Conciliation de l'unité et de la diversité des croyances.....	37
§ 8. — Résumé et critique; trinomie.....	38
D) Classement des connaissances humaines.....	39
E) Améliorations à la famille réalisables dans le <i>microcosme</i>	43

Troisième Lettre

Sommaire	49
A) Tableau encyclopédique.....	50
B) Améliorations à la transmission des fortunes..	53
C) Améliorations au régime de la propriété.	
§ 1. — Parallèle du Phalanstère avec le simple Mi-	
crocosome.....	57
§ 2. — Deux sortes de propriétés.....	59
§ 3. — Propriétés privées ; leur évaluation véridique..	60
§ 4. — Propriété actionnaire collective.....	62
D) Améliorations industrielles.	
§ 1. — État actuel pris comme point de départ.	63
§ 2. — Améliorations dans l'atelier de travail.....	64
§ 3. — Améliorations dans les échanges, ou centrali-	
sation commerciale.....	65

Quatrième Lettre.

Introduction	69
A) Organisation sociale du degré élémentaire.	
§ 1. — Accord préliminaire sur le contrat social.....	71
§ 2. — Clientèles amicales et leur patronage.....	75
§ 3. — Quantité de liens possibles entre objets, idées	
ou individus.....	74
§ 4. — Détails sur l'organisation des groupes amicaux.	76
§ 5. — Dissertation sur les penchants affectifs.....	78
B) Organisation sociale au second degré.	
§ 1. — Propriétés générales des séries binaires et qua-	
ternaires.....	85
§ 2. — Application à l'organisation des rangs hié-	
rarchiques.....	84
§ 3. — Élections pour constituer, à priori, la hiérarchie	
fusionnaire.....	86
§ 4. — Formation des catégories d'élite et candidatures.	90

§ 5. — Mutations dans les clientèles, vacances, avancements en grade, et perpétuation de la hiérarchie.....	94
§ 6. — Allocations graduelles hiérarchiques.....	96
C) Divulgarion véridique des fortunes revenus et dépenses.....	99
D) Impôts de justice distributive.....	
§ 1. — Calcul des impôts sur EXCÉDANTS.....	102
§ 2. — Remises ou cotes d'impôts négatives.....	104
§ 3. — Accroissements subits ou succesifs de fortune..	107
Cinquème Lettre.	
Institution de l'autorité et du pouvoir directeur dans le microcosme	109
Sixième Lettre.	
§ 1. — Terrain parcouru jusqu'à ce moment.....	119
§ 2. — Analyse récapitulative des choses dites.....	121
§ 3. — Groupes laboratifs permutants, et groupes affectifs persistants.....	123
Septième Lettre.	
Réflexions générales sur les rapports des sciences sociales et providentielles avec les autres sciences, et sur les méthodes de classement.....	131
Huitième Lettre.	
Suite des études sur les classements scientifiques.	
Classement des lettres alphabétiques.....	147
Réforme orthographique; Phonographie et Néographie.....	153
Critique des dispositions ternaires adoptées de routine, lorsque les quaternaires eussent été préférables	157

Exemples de divers classements et critiques :

1. — Trinomie de Platon et de M. Cousin; du vrai, du beau et du bien. — Grandes aspirations de l'homme pour : le vrai, le juste, le bon et le beau. 159
2. — Trinomie des Saint-Simoniens : amour, intelligence et puissance. — Quatre attributs de Dieu : intelligence, puissance, amour, justice 160
3. — Trinomie positiviste : époques théologique, métaphysique et positive. — Humanité primitivement fataliste, soit avec germes organiques ou antagonistes, puis ensuite providentielle antagoniste, et définitivement providentielle organique..... 161
4. — Trinité des Indoux : Dieu créateur, conservateur et destructeur. — Conception plus providentielle : Dieu *simplement organisateur* ; mais pas créateur de rien, ni annihilateur..... 162
5. — Prédilections trinaires des Saint-Simoniens ; et septénaires de Fourier..... 164
6. — Critique et correction de la formule trinaire de Fourier pour la répartition des produits..... 165
7. — Critique du partage de la société, en trois catégories. 170
8. — Observations générales sur les divisions binaires, trinaires et quaternaires : c'est principalement de l'école d'Alexandrie que nous vient l'abus des systèmes trinaires en philosophie..... 171
9. — On doit compter quatre règnes et non trois en histoire naturelle. — Les animaux sont doués des quatre facultés : sensation, intelligence, instincts, force motrice..... 172
10. — Observations sur la grammaire : choses qui devraient être plutôt quaternaires que trinaires..... 175
11. — Énumération des facultés de l'âme humaine au nombre de huit..... 179
12. — Réforme dans le système de numération. Base seximale préférable à la base décimale..... 185
13. — Observation sur la notation musicale : nouveau clavier. 185

14. — Système passionnel ou nomenclature des penchants et instincts de l'homme.....	188
---	-----

Neuvième Lettre.

§ 1. — Problème tontinier.....	195
§ 2. — Mortalité des premiers temps après la naissance.	194
§ 3. — Mortalité annuelle d'un essaim d'enfants.....	195
§ 4. — Solution du problème tontinier.....	198
§ 5. — Observations générales sur les problèmes tontiniers.....	201
§ 6. — Répartition d'une somme donnée à une population	205
§ 7. — Détermination des lois régulières de la population	204
§ 8. — Solution du problème des allocations.....	208

Dixième Lettre.

Réflexions préliminaires sur les classements selon l'ancienneté et selon le mérite.....	215
---	-----

§ 1. — Classement et répartition selon l'ancienneté, ...	214
§ 2. — Soudivision des classes hiérarchiques en catégories réglées d'après le mérite et le travail des colons.....	215
§ 3. — Promotion annuelle nécessaire pour maintenir chaque classe au complet.....	218
§ 4. — Double usage des allocations : type de salaires, et type de dépenses.....	221
§ 5. — Extension du système hiérarchique et de l'échelle des allocations.....	225
§ 6. — Organisation du microcosme avec diverses populations.....	229
§ 7. — Réflexions générales sur la science hiérarchique.	255

Onzième Lettre.

Introduction. Réflexions sur la double application qu'on peut faire des théories sociales hiérarchiques.....	257
--	-----

Étude sur les époques primitives et les chutes de l'humanité.....	239
1° Apparition de l'humanité sur la terre.....	241
2° Lien familial pendant l'époque primitive.....	242
3° Mœurs primitives; libre et naïf essort des instincts naturels.....	245
4° Seconde phase providentielle.....	246
5° Mœurs de la deuxième phase.....	248
6° Origine de la déviation.....	249
7° Chute ou progrès, passage de la 2 ^e à la 3 ^e époque....	250
8° Option facultative laissée à l'humanité.....	251
9° Phases successives de sociabilité. Tableau de la double série des phases antagonistes ou organiques.....	256

Douzième Lettre.

Réflexions générales sur les Ukronies de la lettre précédente; et tableau du déroulement des phases accomplies jusqu'à ce jour par l'humanité.	260
--	-----

HISTOIRE PROGRESSIVE DE L'HUMANITÉ.

1 ^{re} Section : humanité travaillante, mais en vue seulement des avantages immédiats.....	265
1° Sociabilité primitive et sociabilité secondaire a ² et o ² ..	265
2° Passage aux sociabilités tertiaires a ³ et o ³	264
3° Société antagoniste a ³	266
4° Passage à la société organique o ³	267
2 ^e Section : humanité travaillant, dans les sociabilités a ⁴ et o ⁴ , de façon à augmenter indéfiniment la masse des richesses dont elle a la jouissance.	269
1° Récapitulation des considérations précédentes.....	269
2° Selon les desseins providentiels les premiers travaux auraient dû être collectifs.....	271
3° Caractères de l'humanité aux époques successives o ³ et o ⁴	275
4° Degrés de sociabilité dans la société o ⁴	274

5° Limites de la dégradation humaine et de la renaissance	277
6° De l'équilibre entre la population et les subsistances...	282
7° Considérations sur les mœurs dans les sociabilités tertiaires et quaternaires.....	290

Treizième Lettre.

Introduction. — Énoncé des dernières théories qu'il me reste à développer.....	299
A) — Hypothèses théosophiques sur la création..	500
B) — Rapport entre la philosophie de l'histoire et la psychosophie.	
1° Chutes et déviations attribuées à l'infirmité de l'intelli- gence de l'être humain.....	507
2° Explication psychosophique sur cette infirmité.....	514
3° Résumé des principales opinions, sur les causes pre- mières et finales de notre destinée ici-bas.....	520

Quatorzième Lettre.

Introduction. — Retour à l'étude des théories po- sitives.....	525
Condition de la PROPRIÉTÉ dans le microcosme.	
§ 1. — Gérance de la propriété collective.....	525
§ 2. — Différentes catégories de propriétés.....	528
§ 5. — Utopies relatives à la propriété.....	533
§ 4. — Double régime de la propriété.....	538
§ 5. — Correspondance du capital actionnaire avec le capital réel inventorié.....	541
§ 6. — Accroissements successifs dans la valeur des capitaux.....	544
§ 7. — Nécessité de commencer par l'organisation hié- rarchique des individus pour arriver ulté- rieurement au régime de la propriété so- ciétaire.....	547
§ 8. — Estimation du capital d'un microcosme de 6,400 individus, d'après la statistique de la France	550

§ 9. — Rôle des donateurs.....	555
§ 10. — Confection des inventaires annuels.....	554
§ 11. — Tableau récapitulatif.....	556

Quinzième Lettre.

Introduction. — Questions restant à traiter. — Capitaux et transmission. Revenus et répartition. 559

A) Principes relatifs à la propriété en général.

§ 1. — Origine de la propriété et bases du droit de possession 561

§ 2. — Transmission des fortunes. Prescriptions légales pour suppléer à l'absence de dispositions testamentaires 562

§ 3. — Transmission entre vifs. Sollicitude légale en faveur de la liberté des individus, compromise par des engagements irréfléchis 564

§ 4. — Dans le microcosme, les fortunes se trouvent réparties à peu près selon le mérite 565

B) Monnaie intérieure, jetons de consommation. 567

C) Divulgarion véridique des intérêts matériels.

§ 1. — Bilan annuel de chaque individu 570

§ 2. — Situation annuelle de chaque industrie ou atelier 575

§ 3. — Compte industriel et bilan, dans le cas exceptionnel d'un homme travaillant isolément 578

§ 4. — Totalisation des comptes d'atelier 580

D) Répartition des revenus annuels.

§ 1. — Justice distributive ou répartition dans chaque atelier 585

§ 2. — Justice distributive ou répartition centrale 588

Seizième Lettre.

Indication des théories complémentaires de la répartition 591

Résumé statistique et comptabilité du microcosme.

- § 1. — Microcosme de 1,600 individus, auquel se rapportent les évaluations..... 595
- § 2. — Spécimen de la comptabilité de la répartition.. 597
- § 3. — Bilan général annuel..... 405
- § 4. — Autorités compétentes pour ce qui concerne les intérêts pécuniaires et la répartition..... 404

Dix-septième Lettre.

Introduction récapitulative..... 411

A) Linéaments d'association par les *travaux sériaires* 412

B) Linéaments d'association par les *solidarités mutuelles*

- § 1. — Généralités sur les compensations, et les assurances mutuelles..... 414
- § 2. — Mutualité appliquée aux revenus des individus. 415
- § 3. — Mutualité appliquée aux bénéfices des ateliers.. 419
- § 4. — Concordance de la mutualité avec l'organisation hiérarchique et avec la divulgation véridique 420
- § 5. — Théorie algébrique des compensations mutuelles 422

Dix-huitième Lettre.

Introduction..... 425

Théories des évaluations véridiques.

- § 1. — Généralités. Les prix des choses doivent représenter, dans le microcosme, les jouissances qu'elles procurent..... 426
- § 2. — Enchères véridiques pour la vente d'un objet.. 429
- § 3. — Vente d'une certaine quantité d'objets avec compétition véridique des acheteurs..... 451
- § 4. — Formule de relation entre le prix et la quantité des objets offerts et mis en vente..... 454
- § 5. — Débat individuel entre un vendeur et un acheteur 458
- § 6. — Concurrence véridique entre une pluralité de vendeurs et d'acheteurs : détermination, arithmétique de la quantité vendue et du prix 441

§ 7. — Solution mathématique du même problème...	445
§ 8. — Réflexions sur les procédés mathématiques de vente et d'évaluations véridiques exposés dans les § précédents: ils ne sont pas une simple et curieuse théorie abstraite, ils sont susceptibles d'être appliqués dans le <i>mi-</i> <i>crocosme</i>	449

Théorie de la détermination des bénéfices industriels.

§ 1. Position du problème; recherche du bénéfice maxi- mum par voie de tâtonnements arithmétiques. — Prix de revient, prix de fabrique, et prix courant de vente.....	451
§ 2. — Calcul en supposant une valeur constante aux frais de production	454
§ 3. — Calcul en supposant les frais de production dé- croissant avec la quantité fabriquée.....	455
§ 4. — Solution générale algébrique.....	457
<i>Note additionnelle</i> sur les applications précédentes de l'algèbre à l'économie sociale	459

Dix-neuvième Lettre.

Introduction. — J'ai écrit des *Leçons* plutôt que des
Lettres. — J'ai à faire une récapitulation de
l'ensemble de l'ouvrage.....

§ 1. — Aphorismes relatifs à la théosophie.....	462
§ 2. — Croyances relatives à la psychosophie.....	464
§ 3. — Divisions binaires de la philosophie humanitaire et providentielle.....	466
§ 4. — Améliorations sociales les plus élémentaires...	470
§ 5. — Rapports de la science sociale avec la culture des penchants de l'homme; but moral de l'ouvrage.....	475
§ 6. — Chronosophie: chutes de l'humanité.....	479
§ 7. — Chronosophie: propositions et maximes concer- nant les progrès providentiels	484

§ 8. — Résumé synthétique de la philosophie humanitaire et providentielle..... 489

§ 9. — Essai d'une synthèse des facultés humaines.... 491

§ 10. — Explications sur les quatre mécanismes de l'être humain (développement de l'art. 5 du tableau précédent)..... 495

Vingtième Lettre.

Introduction. — Complément des considérations d'ensemble de la lettre précédente. — Étude de la question morale, et de la tendance religieuse de l'avenir 495

§ 1. — Seconde série de pensées et d'aphorismes théosophiques..... 496

§ 2. — Moralosophie : critérium de l'entourage pour juger le mérite des individus..... 499

§ 3. — Moralosophie : accord de la morale avec les penchants et instincts naturels..... 505

§ 4. — Restriction de la morale aux seuls devoirs sociaux et humanitaires..... 507

§ 5. — Formule des devoirs conformes aux penchants. 515

§ 6. — Garantie contre l'intolérance, par la morale humanitaire et providentielle inhérente au microcosme..... 516

§ 7. — Mythologie de l'avenir : *mythosophie* morale et providentielle..... 519

§ 8. — Ensemble des choses contenues dans l'ouvrage;
Arbre encyclopédique des connaissances humaines..... 525

INDICATION DES TABLEAUX

AINSI QUE DE QUELQUES

Groupes ou Séries de Propositions



GÉNÉRALITÉS.

Classement des connaissances humaines. — Division en quatre ordres (42). — Arbre encyclopédique (527). — Tableau synoptique (50).

Philosophie humanitaire et providentielle. — Analyse dichotomique (469). — Division en quatre branches (50). — Tableau synthétique (490).

Programme de l'ouvrage. — Série de propositions (3 et 26). — Tableau provisoire (24); définitif (490 plus 525). —

Les quatre régions de la science humaine et providentielle (54).

Accessoires. — Classification des sciences cosmologiques (156).

— Arithmétique (141). — Botanique (Flore parisienne)

(144). — Graminées (142). — Lettres alphabétiques (150).

— Clavier (187).

THÉOSOPHIE. — Jéhova et les quatre principes primordiaux (31, 462, 496). — Catégories des monades (38 et 463).

— Facultés de l'Être-Suprême (160). — Deux ordres de

questions : les métaphysiques insolubles et les provi-

dentielles qui sont de la compétence humaine (31, 35,

497). — Grands principes providentiels (27, 496).

PSYCHOSOPHIE (28). — Facultés de l'âme humaine (180 et

492). — Penchants instinctifs, ou nomenclature pas-

sionnelle (28, 191 et 492). — Quatre mécanismes dans l'organisation humaine (495).

CHRONOSOPHIE. — Chutes de l'humanité, les quatre âges du paganisme (259). — *Ukronies* des phases de sociabilité organiques et antagonistes (257). — Dernière chute en moyen âge (479). — Déroulement des phases accomplies (260). — Les quatre degrés d'avenir (275); Ordre successif dans les progrès et améliorations (257, 333 et 347).
SOCIOSOPHIE.

§ 1. — **MICROCOSME SIMPLEMENT HIÉRARCHIQUE.**

Organisation selon l'ancienneté. — Lois générales de la mortalité, vitalité, population et de la répartition tonnière (195, 196, 206, 210). — Calcul des décès et des promotions annuelles (219, 220). — Échelle des allocations par catégories et classes hiérarchiques (210). — Microcosme type de 6,400 personnes (211). — Extension des allocations à d'autres populations (225, 225, 250).

Organisation fusionnaire selon le mérite constaté par des élections sympathiques. — Quatre éléments constitutifs de l'organisation (124). — Nombre de liens que comportent les groupes (74). — Progressions binaire et quaternaire (84). — Type de 6,400 individus (87, 98, 211). — Type de 1,600 avec l'indication des allocations de revenus et des attributions de capital (395).

Divulgation véridique. — Fortunes, revenus et dépenses (99).

— Formule pour les bilans annuels de chaque individu (401, 371, 375). — Formule pour le compte annuel de chaque atelier (374). — Tableau pour la détermination du prix et de la quantité des objets vendus, par la comparaison des offres et des demandes véridiques, et calcul du bénéfice de chacune des deux parties contractantes (432, 442).

Justice distributive, impôts sur excédants (402, 447, 471).

§ 2. — MICROCOSME SOCIÉTAIRE.

Propriétés et capitaux. — Classement des diverses sortes de propriétés (331, 332). — Utopies concernant la propriété (334). — Évaluation véridique des propriétés privées (61). — Dispositions statutaires relatives à la propriété collective actionnaire (60, 356). — Clause de remboursement des actions par le Fondateur, Baron ou Gérant du microcosme (117). — Principes du droit de propriété (361). — Code de la transmission héréditaire des fortunes (55, 362). — Transmission entre vifs (364).

Revenus; JUSTICE DISTRIBUTIVE dans la répartition annuelle des produits. — Microcosme réduit; type 1,600 individus (395). — Ensemble des fortunes et revenus, bilan général (350 et 403). — Origine et emploi des revenus (382 et 400). — Répartition d'atelier (165), et répartition centrale (388). — Spécimen de la comptabilité (397, 400 et 403).

Organisation du travail. — Groupes permutants, occupations variées et courtes séances (7 à 9, 28, 64, 125, 276, 412).

Solidarités mutuelles (391 à 395, 414 à 424). — Voir ci-dessus : impôts de justice distributive.

Famille. — Autonomie supérieure de la mère, père-éducateur, enfants tous légitimes, noms, liberté d'études et de travaux (45 à 48, 281, 524). — Voir ci-dessus : transmission des fortunes.

Morisophie. — Amours libres, divulgation véridique et affections persistantes (78, 125 à 130, 262, 290 à 298). — Voir ci-dessus : famille.

FIN DES TABLES.

Metz. — Typ. GANGEL et P. DIDION.



